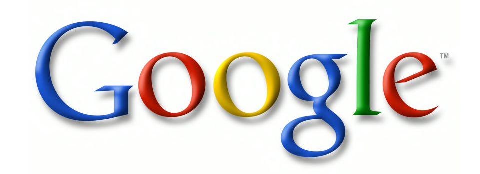


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

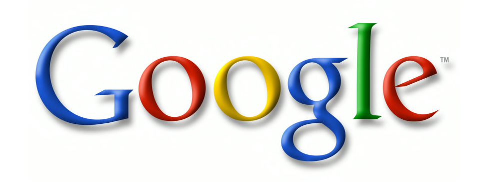
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

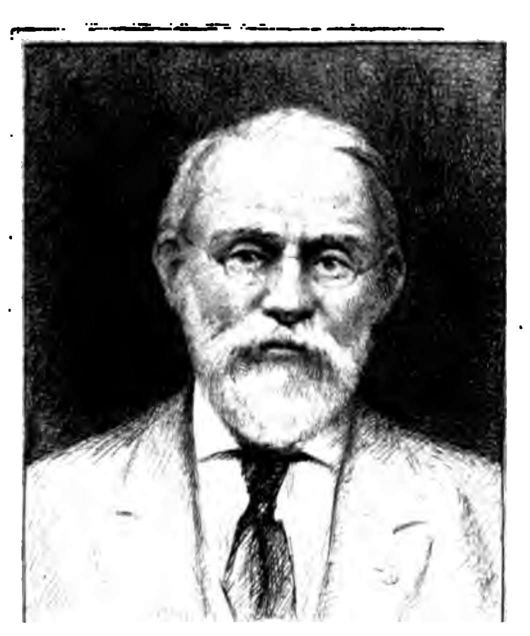
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN





MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

—

1873

Dunning
Nijhoff
8-28-30
22489

PRÉFACE.

Les Mémoires de l'Académie de Caen pour 1873 paraissent avant ceux de 1872 : nous devons en dire la raison.

On se rappelle le concours ouvert pour une *Étude sur la vie, les œuvres et les relations de Moisant de Brieux avec la société lettrée de son temps.* Le Rapport sur ce concours et l'ouvrage couronné commenceront le volume de 1872, qui sera tout entier consacré au fondateur de l'Académie. A la suite du Rapport et de l'Essai, seront imprimées quelques œuvres de Moisant de Brieux, et, en première ligne, ses *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales (1672),* volume devenu rare et recherché. La Compagnie ne pouvait rendre un plus digne hommage à celui qui lui donna la naissance, dix-sept ans après celle de l'Académie française.

Cette réimpression laborieuse, par le soin que demande une exacte reproduction de l'orthographe primitive, est la cause du retard qu'éprouvera la publication du volume de 1872 ; mais ce retard ne peut être que de quelques mois, et le choix des œuvres de Moisant de Brieux sera distribué avant nos Mémoires de 1874.

Trois concours avaient été ouverts pour la fin de 1872. Aucun mémoire n'est parvenu au secrétariat sur le premier sujet : *De l'analgésie.*

Le second sujet , *De l'action physiologique et thérapeutique des alcooliques*, a produit deux dissertations.

M. Ferrand, préfet du Calvados et président de l'Académie en 1872, avait proposé à ses frais un prix de trois cents francs ; en voici le sujet :

« Faire connaître quelles étaient et quelles sont encore généralement les conditions de l'enseignement primaire en Angleterre, les lois et coutumes principales qui régissent la direction et l'entretien des écoles, le mouvement d'opinion auquel l'insuffisance de cet état de choses a donné lieu, enfin les mesures que le Gouvernement, le Parlement , les paroisses et les associations ont adoptées et adoptent encore pour l'améliorer. »

Le secrétaire a reçu, pour ce dernier concours, quatre mémoires, qui seront remis, comme les deux du second sujet, aux Commissions respectives chargées de les juger. Tout porte à croire que le travail des rapporteurs sera prêt vers le 1er mai prochain.

Le Secrétaire,

JULIEN TRAVERS.

25 janvier 1873.

ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN

CONCOURS

I.

Prix pour lequel M. Ferrand, membre de l'Académie, préfet du Calvados, offre une médaille d'or de* TROIS CENTS *francs.

Sujet.

Rechercher quelles sont les principales associations qui existent en Angleterre, en Belgique et en Suisse, dans le but de favoriser l'amélioration intellectuelle et morale et de contribuer à la sage direction des intérêts publics. Indiquer sommairement comment ces associations se sont formées, comment elles se procurent des ressources, comment elles fonctionnent, et quels résultats elles obtiennent aux points de vue, notamment, du développement de l'initiative individuelle et de l'union des classes.

NOTA. — Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1874.

II.

PRIX LE SAUVAGE.

Sujet.

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

Le prix est de QUATRE MILLE francs.

L'Académie ne demande pas seulement un exposé de l'état actuel de la science sur cette importante question, elle demande encore aux concurrents des expériences précises qui leur soient personnelles et des faits nouveaux propres à éclairer, infirmer, confirmer, modifier des points douteux dans les théories actuellement admises.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. le Secrétaire de l'Académie avant le 1er janvier 1876.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONCOURS.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus de tous les concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe, répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRES.

CINÉMATIQUE.

DE LA
TRANSMISSION DE L'ACCÉLÉRATION
PAR CONTACT IMMÉDIAT ENTRE CORPS SOLIDES
MOBILES AUTOUR D'AXES CONCOURANTS OU PARALLÈLES,

Par M. Ch. GIRAULT,
Membre titulaire.

§ 1er. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, QUAND LES DEUX CORPS SONT MOBILES AUTOUR D'AXES CONCOURANTS.

ARTICLE 1er. — Cas où les corps sont limités par des surfaces coniques S et S', ayant pour sommet commun le point de concours des axes.

1. LEMME. — *Lorsqu'un arc de grand cercle se déplace infiniment peu sur une sphère, les projections, sur les tangentes extrêmes, des vitesses de ses extrémités sont égales et de même sens.*

Soit CC' (fig. 1) cet arc de grand cercle, qui passe à la position infiniment voisine DD'; soient CE et C'E' ses tangentes extrêmes, menées dans le même sens; H et H' les milieux des éléments CD et C'D'; P l'une des intersections des arcs de grand cercle

menés par ces points, perpendiculairement aux éléments.

Si l'on achève de construire les triangles sphériques PCC' et PDD', on aperçoit qu'il suffit, pour qu'ils arrivent à coïncider, de faire tourner l'un d'eux autour du pôle P, dans un sens convenable, d'une quantité angulaire exprimée, indifféremment, par le rapport $\frac{CD}{\sin CP}$, ou par le rapport $\frac{C'D'}{\sin C'P}$; en sorte que l'on a la relation

$$\frac{CD}{C'D'} = \frac{\sin CP}{\sin C'P}.$$

Mais le triangle PCC' donne

$$\frac{\sin CP}{\sin C'P} = \frac{\sin CC'P}{\sin C'CP} = \frac{\cos D'C'E'}{\cos DCE}.$$

Il en résulte la relation

$$\frac{CD}{C'D'} = \frac{\cos D'C'E'}{\cos DCE},$$

qui peut s'écrire encore sous la forme

$$CD \,.\, \cos DCE = C'D' \,.\, \cos D'C'E'$$

et justifie la propriété énoncée.

2. *Vitesses angulaires simultanées.*

On prend le point de concours des axes pour centre d'une sphère dont le rayon est égal à l'unité. Cette sphère rencontre les axes en des points A et

A′ (fig. 2), et les surfaces S et S′ suivant les lignes ME et M′E′, se touchant en un point T qui se déplace constamment sur ces lignes et sur la sphère. Soient C et C′ les pôles des cercles osculateurs, en T, des lignes ME et M′E′. L'arc de grand cercle CC′ coupe normalement ces lignes au point T et rencontre l'arc de grand cercle AA′ en un point que nous appellerons B ou B′, selon que nous le considérerons comme le sommet du triangle ABC ou comme celui du triangle A′B′C′. Nous poserons :

$$\begin{array}{lll} CAB = A, & ABC = B, & BCA = C, \\ C'A'B' = A', & A'B'C' = B', & B'C'A' = C', \\ BC = \alpha, & CA = \beta, & AB = \gamma, \\ B'C' = \alpha', & C'A' = \beta', & A'B' = \gamma', \\ CT = \rho, & C'T = \rho', & \alpha - \rho = \alpha' + \rho' = \delta; \end{array}$$

et nous remarquerons que $\gamma + \gamma'$ et $B + B'$ sont constants pendant toute la durée du mouvement, la dernière somme étant égale à π.

La figure représentant la position du système à l'origine du temps dt, soient M et M′ les points par lesquels se toucheront les surfaces S et S′ au bout de ce temps dt. Les points M et M′ sont infiniment voisins du point T : en sorte que les arcs de grand cercle CM et C′M′ sont respectivement égaux aux arcs CT et C′T, et normaux, comme eux, aux lignes respectives ME et M′E′. Donc, au bout du temps dt, les arcs CM et M′C′ seront situés sur le prolongement l'un de l'autre, et la distance des points C et C′ sera la même qu'à l'origine du temps dt. Les vitesses angulaires a et a' de rotation des

surfaces S et S′ autour de leurs axes respectifs, varieront donc comme varient celles des points C et C′ tournant autour des pôles respectifs A et A′, sans variation de longueur de l'arc de grand cercle CC′.

Or, la vitesse du point C est égale à $a \sin \beta$, et sa direction forme, avec le premier élément de l'arc CC′, un angle égal au complément de C; elle a donc le produit $a \sin \beta \sin C$ pour expression de sa projection sur ce premier élément, prolongé dans le sens CC′. De même, le produit $a' \sin \beta' \sin C'$ représente la projection de la vitesse du point C′ sur le dernier élément de l'arc CC′, prolongé au-delà du point C′. On a donc, en vertu du lemme précédent, l'égalité

$$(1) \qquad a' \sin \alpha' \sin C' = a \sin \alpha \sin C.$$

Mais, les triangles ABC, A′B′C′ donnent les relations

$$\sin \alpha \sin C = \sin \gamma \sin B,$$
$$\sin \alpha' \sin C' = \sin \gamma' \sin B'.$$

Substituant dans la formule (1), on obtient, après suppression des facteurs égaux $\sin B$ et $\sin B'$, la formule

$$(2) \qquad a' \sin \gamma' - a \sin \gamma = o,$$

qui détermine d'une manière simple le rapport des vitesses angulaires.

3. *Accélérations angulaires simultanées.*

Que l'on dérive par rapport au temps les deux

membres de la formule (2), en remarquant que la somme $\frac{d\gamma}{dt}+\frac{d\gamma'}{dt}$ est nulle, on obtiendra l'égalité

$$(3)\quad \frac{da'}{dt}\sin\gamma' - \frac{da}{dt}\sin\gamma = (a'\cos\gamma' + a\cos\gamma)\frac{d\gamma}{dt},$$

qui relie les accélérations angulaires $\frac{da}{dt}$ et $\frac{da'}{dt}$, mais où il reste à remplacer $\frac{d\gamma}{dt}$ par sa valeur.

Or, le triangle ABC donne

$$\cot\beta\sin\gamma = \cos\gamma\cos A + \sin A\cot B,$$

ou

$$\cot\beta = \cot\gamma\cos A + \frac{\sin A\cot B}{\sin\gamma}.$$

Différentiant, ce qui élimine l'angle constant β, on a

$$\frac{dB}{\sin^2 B} = (\cot A\cot B - \cos\gamma)\,dA - (\cot A + \cot B\cos\gamma)\frac{d\gamma}{\sin\gamma}.$$

Substituant

$$dA = a\,dt,\quad \cot A = \frac{\sin\gamma\cot\alpha}{\sin B} - \cot B\cos\gamma,$$

il vient, après simplification et division par dt,

$$\frac{dB}{dt} = (\cot\alpha\cos B\sin\gamma - \cos\gamma)\,a - \cot\alpha\sin B\frac{d\gamma}{dt}.$$

Le triangle A′B′C′ donne, de même,

$$\frac{dB'}{dt} = (\cot\alpha'\cos B'\sin\gamma' - \cos\gamma')\,a' - \cot\alpha'\sin B'\frac{d\gamma'}{dt}.$$

On ajoute les deux dernières égalités, en remplaçant, dans la seconde, B' par $\pi - B$, $\frac{dB'}{dt}$ par $-\frac{dB}{dt}$, et $\frac{d\gamma'}{dt}$ par $-\frac{d\gamma}{dt}$; on obtient

$$\frac{d\gamma}{dt}\sin B = \frac{a'\sin\gamma'\cot\alpha' - a\sin\gamma\cot\alpha}{\cot\alpha' - \cot\alpha}\cos B + \frac{a'\cos\gamma' + a\cos\gamma}{\cot\alpha' - \cot\alpha}$$

ou

$$\frac{d\gamma}{dt}\sin B = a\sin\gamma\cos B + \frac{a'\cos\gamma' + a\cos\gamma}{\cot\alpha' - \cot\alpha},$$

en vertu de la formule (2).

La valeur de $\frac{d\gamma}{dt}$ ainsi obtenue, on la substitue dans la relation (3); on remarque que le produit $a\sin\gamma\,(a'\cos\gamma' + a\cos\gamma)$ est égal au produit $aa'\sin(\gamma + \gamma')$, en vertu de la formule (2) déjà invoquée, et l'on arrive alors à la relation définitive

$$(4)\quad \begin{cases} \left(\frac{da'}{dt}\sin\gamma' - \frac{da}{dt}\sin\gamma\right)\sin B = \\ aa'\sin(\gamma + \gamma')\cos B + \frac{(a'\cos\gamma' + a\cos\gamma)^2}{\cot\alpha' - \cot\alpha}, \end{cases}$$

à laquelle nous joindrons les suivantes :

$$(5)\qquad \alpha = \delta + \rho, \quad \alpha' = \delta - \rho'.$$

On voit donc qu'il suffit, pour comparer à chaque instant les accélérations angulaires des surfaces S et S', de connaître à chaque instant la position des pôles C et C' des cercles osculateurs, en T, aux lignes ME et M'E'.

$$(7)\begin{cases} a'\sin\dfrac{\gamma'}{R} - a\sin\dfrac{\gamma}{R} = o,\quad \dfrac{u}{R} = \sin\dfrac{\delta}{R}\left[a'\cos\dfrac{\gamma'}{R} + a\cos\dfrac{\gamma}{R}\right], \\ \left(\dfrac{da'}{dt}\sin\dfrac{\gamma'}{R} - \dfrac{da}{dt}\sin\dfrac{\gamma}{R}\right)\sin B = \\ a a'\sin\dfrac{\gamma+\gamma'}{R}\cos B + \dfrac{\left(a'\cos\dfrac{\gamma'}{R} + a\cos\dfrac{\gamma}{R}\right)^2}{\cot\dfrac{a'}{R} - \cot\dfrac{a}{R}}, \end{cases}$$

où l'on a

$$(8)\quad \frac{1}{\cot\dfrac{a'}{R} - \cot\dfrac{a}{R}} = \frac{\sin\dfrac{\delta+\rho}{R}\sin\dfrac{\delta-\rho'}{R}}{\sin\dfrac{\rho+\rho'}{R}}.$$

ARTICLE 2. — Cas où les deux corps, mobiles autour d'axes concourants, sont limités par des surfaces S et S' quelconques.

6. Soit O le point de concours des axes, et M un point de la surface S ; on conviendra, pour abréger le langage, d'appeler *plan normal* [O M] le plan qui passe par le point O et par la normale à la surface S au point M ; de même, on appellera *plan normal* [O M'] le plan qui renferme le point O et la normale à S' menée par le point M' de S'.

Les deux surfaces S et S' étant toujours en contact pendant que le mouvement se transmet de l'une à l'autre, nous supposerons que l'on connaît, sur chacune d'elles, le lieu géométrique des points de contact. Si, sur l'un de ces lieux géométriques, on

considère deux points A et B infiniment voisins, les deux plans normaux consécutifs [O A] et [O B], qui leur correspondent, se coupent suivant une droite O C, dont nous supposerons aussi la direction connue, sauf à nous occuper plus loin de cette recherche particulière.

7. Soit T (fig. 4) le point de contact des deux surfaces S et S' à un certain instant, TE le lieu géométrique des points de contact sur la surface S, TE' le même lieu géométrique pour la surface S', M et M' les points de TE et TE', par lesquels se toucheront les surfaces S et S' après un déplacement élémentaire du système. Ces deux points, M et M', sont nécessairement à égale distance du point O de concours des axes : en sorte que l'élément MM' est perpendiculaire à la droite OM, et, par conséquent, à la droite OT, infiniment voisine de la première; d'une autre part, l'élément MM', joignant les extrémités de deux éléments TM et TM', situés dans le plan tangent commun, est perpendiculaire à la normale commune issue du point T; l'élément MM' est donc perpendiculaire au plan normal commun [O T].

Soit O C l'intersection des deux plans normaux consécutifs [O T] et [O M] pour la surface S; O C' l'intersection des deux plans normaux consécutifs [O T] et [O M'] pour la surface S'; C et C' les points de rencontre de ces intersections avec une sphère de centre O et d'un rayon égal à l'unité; t le point de rencontre de la droite OT avec la sphère, situé, avec C et C', sur un même arc de grand cercle;

m et **m'** les points où les droites OM et OM' percent la sphère; C**m**, **mm'**, **m'**C' et CC' les arcs de grand cercle qui joignent deux à deux les points C, **m**, **m'**, C'. L'élément **mm'**, étant parallèle à MM', est perpendiculaire au plan normal [OT], et, par suite, à la trace CC' de ce plan sur la sphère. On conclut aisément de là que la somme des deux arcs C**m** et C' **m'** est égale à l'arc CC'.

Ainsi, après le déplacement élémentaire du système, lorsque les deux points M et M' seront confondus, aussi bien que les points **m** et **m'**, et que les plans normaux [OM] et [OM'], lesquels ont pour traces sur la sphère les deux arcs C**m** et **m'**C', on reconnaîtra que ces deux arcs C**m** et **m'** C' viennent se placer sur le prolongement l'un de l'autre, et que la distance des points C et C' demeure invariable.

Si donc on veut étudier, à un certain instant, les conditions de la transmission du mouvement d'un corps à l'autre, on devra préalablement déterminer, sur la sphère (fig. 5), la position des points **t**, C et C', précédemment définis, ainsi que celle des pôles A et A' de rotation, et faire tourner les points C et C' autour de leurs pôles respectifs A et A', sans altérer la grandeur de l'arc CC' : ce qui ramènera la présente question à celle traitée dans le premier article. En conséquence, on pourra conserver les notations employées dans ce premier article, sauf à substituer le point **t** de la figure 5 au point T de la figure 2 : auquel cas les formules

(2) $$a' \sin \gamma' - a \sin \gamma = o,$$

$$(4)\left\{\begin{aligned}&\left(\frac{da'}{dt}\sin\gamma'-\frac{da}{dt}\sin\gamma\right)\sin B=\\&aa'\sin(\gamma+\gamma')\cos B+\frac{(a'\cos\gamma'+a\cos\gamma)^2}{\cot\alpha'-\cot\alpha},\end{aligned}\right.$$

encore applicables, fourniront, pour des valeurs données de a et $\frac{da}{dt}$, les valeurs correspondantes de a' et $\frac{da'}{dt}$. De même, la formule

$$(6)\qquad u=\sin\delta\,.\,[a'\cos\gamma'+a\cos\gamma]$$

déterminera la vitesse angulaire du glissement des deux surfaces S et S′ l'une contre l'autre, vitesse qu'il faudra multiplier ensuite par la distance du point de contact au point O, pour obtenir la vitesse linéaire.

8. *Recherche des points* C *et* C′. — Il suffira évidemment de s'occuper de l'un de ces points, du point C, par exemple, de la figure 4. Sa position sera connue, si l'on connaît l'angle ρ, que forme la droite OC avec la droite OT, dans le plan normal commun [OT].

Soient MN et TU (fig. 6) les normales à la surface S, menées par les points M et T; elles rencontrent nécessairement la droite OC, intersection des deux plans normaux [OM] et [OT]; soient N et U les points de rencontre. Avec M. Gilbert, nous appellerons courbure de la surface S, en T, suivant TM, le rapport, à l'élément TM, de l'angle aigu i des normales MN et TU; le rapport inverse r, égal

à $\frac{TM}{i}$, sera dit le rayon de la courbure ; enfin, la direction de l'élément TM et celle de la trace du plan tangent en M sur le plan tangent en T, c'est-à-dire la direction de la perpendiculaire commune aux deux normales MN et TU, prendront le nom de directions conjuguées. Ce géomètre a fait voir (1) comment, lorsque la direction TM est donnée, l'autre peut s'en déduire, ainsi que la courbure, pourvu que l'on connaisse les courbures principales de la surface au point T.

Menons par le point N la droite NQ parallèle à UT et prolongée jusqu'à la rencontre en Q du plan tangent en T ; traçons ensuite, dans ce plan, les éléments QM et QT. On peut regarder comme connues les directions de ces éléments : en effet, d'une part, QT est la trace du plan normal commun [OT] sur le plan tangent ; de l'autre, QM, situé dans le plan MNQ, est, comme MN et NQ, perpendiculaire à la direction conjuguée de la direction TM. Ainsi, tous les angles du triangle MQT sont connus ; et, si l'on pose $\frac{QM}{TM} = k$, on peut, dans cette égalité, considérer comme connu le second membre, qui n'est autre qu'un rapport de sinus.

Cela posé, considérons le triangle MNQ, sensiblement isocèle, et dont l'angle en N est égal à i ; il donne $QM = i \,.\, QN$.

D'ailleurs on a, par définition de r, l'égalité

$$TM = ir.$$

(1) *Société Philomathique de Paris*, communication faite en octobre 1867.

Il en résulte

$$\frac{QM}{TM} = \frac{QN}{r},$$

et, par suite,

$$QN = kr.$$

Soit considéré maintenant le triangle OTU, dans lequel le côté OT et l'angle OTU sont connus, dont le côté TU diffère infiniment peu de QN, et dont l'angle UOT est précisément égal à ρ. On a, dans ce triangle, la relation

$$\frac{\sin \rho}{\sin(\rho + OTU)} = \frac{kr}{OT},$$

où tout est connu, excepté ρ, et qui détermine cet angle par sa tangente.

§ 2. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, QUAND LES DEUX CORPS SONT MOBILES AUTOUR D'AXES PARALLÈLES.

9. Supposons d'abord les corps limités par des surfaces cylindriques S et S′, parallèles aux axes de rotation. Les formules relatives à ce cas peuvent être déduites des formules (7), obtenues dans l'article premier du premier paragraphe. Il suffit d'y supposer le rayon R infini, ce qui transporte à l'infini le point de concours des axes.

Comme il vient alors, quel que soit l'arc $\mathfrak{a}$, pris sur la surface de rayon R,

$$\lim R \sin \frac{\mathfrak{a}}{R} = \mathfrak{a}, \quad \lim \cos \frac{\mathfrak{a}}{R} = 1;$$

comme la relation (8) donne

$$\lim. \frac{R}{\cot\frac{a'}{R} - \cot\frac{a}{R}} = \frac{(\delta+\rho)(\delta-\rho')}{\rho+\rho'},$$

on en conclut que les formules (7), après multiplication par R, et pour R infini, se transformeront dans les suivantes :

$$(9)\left\{\begin{array}{l} \gamma' a' - \gamma a = o, \quad u = \delta(a + a'), \\ \left(\gamma' \frac{da'}{dt} - \gamma \frac{da}{dt}\right) \sin B = \\ (\gamma+\gamma') a a' \cos B + \frac{(\delta+\rho)(\delta-\rho')}{\rho+\rho'} (a+a')^2, \end{array}\right.$$

où ρ et ρ' sont les rayons de courbure TC et TC' (fig. 7), répondant au point T de contact des sections ME et M' E', faites dans les surfaces S et S' par le plan de la figure, supposé perpendiculaire aux axes qui le percent aux points A et A'; où δ est la longueur TB de la normale commune interceptée entre le point de contact et la droite AA'; où γ et γ' sont les longueurs des segments que cette normale détermine sur AA'; B l'angle de TB avec AA'; a et a' les vitesses angulaires de rotation autour des centres respectifs A et A'; u la vitesse linéaire de glissement des deux lignes ME et M'E' l'une contre l'autre.

10. Considérons maintenant le cas où les deux corps, mobiles autour de deux axes parallèles, sont limités par des surfaces S et S' quelconques. C'est

le cas traité dans le second article du premier paragraphe, et où l'on supposerait le centre O transporté à l'infini. Les formules (2), (4) et (6) sont donc applicables, aussi bien que les formules (7), qui en découlent, et où l'on peut supposer le rayon R égal à la distance du point O de concours des axes au point de contact T des surfaces S et S'; de telle sorte que, si le point O s'éloigne à l'infini, la sphère se transforme en un plan mené par le point T perpendiculairement à la direction commune aux deux axes, en même temps que les formules (7) se transforment dans les formules (9).

Pour définir les quantités B, γ, γ', δ, ρ, ρ', qui entrent dans ces dernières formules, il faut imaginer que l'on mène le plan des deux axes A et A', et, suivant la normale commune aux deux surfaces, un plan parallèle à ces axes; B est l'angle des deux plans, que l'on ne pourra confondre avec son supplément, si l'on remarque que l'axe A est situé sur l'une de ses faces et le point T sur l'autre; δ est la distance de ce point à l'intersection des deux plans; γ et γ' sont les distances respectives de cette intersection aux axes A et A'.

11. Il reste à définir et à déterminer ρ et ρ'. Pour cela, il faut d'abord considérer, sur les surfaces S et S', qui se touchent au point T (fig. 8), les lignes TE et TE', lieux géométriques des points successifs de contact, et, sur ces lignes, les points M et M' par lesquels doivent se toucher les surfaces au bout du temps dt, l'élément MM' étant ainsi perpendiculaire aux axes. On mène par le point T la normale com-

mune, et, suivant cette normale, un plan parallèle aux axes; on mène par les points M et M' les normales respectives des surfaces S et S', et, suivant ces normales, des plans parallèles aux axes; les intersections de ces deux derniers plans avec le précédent sont des droites parallèles aux axes et situées respectivement aux distances ρ et ρ' du point T. C'est ce qui résulte des développements donnés dans le n° 7 et de l'hypothèse qui transporte le point O à l'infini.

Cela posé, soit XX' (fig. 9) le plan perpendiculaire aux axes, mené par le point T de contact des deux surfaces S et S'; soit TE le lieu géométrique, sur S, des points de contact successifs; M le point de TE par lequel se toucheront les surfaces au bout du temps dt; MN et TU les normales à S répondant aux points M et T; CO la perpendiculaire à XX', suivant laquelle se coupent les plans menés, parallèlement aux axes, par les normales MN et TU, cette droite CO perçant au point C le plan XX' et rencontrant aux points N et U les deux normales. La droite TC n'est autre que ρ, et sa longueur est égale à TU sin CUT.

Soit la droite NQ parallèle à UT, et rencontrant en Q le plan tangent commun. La longueur TU ne diffère pas sensiblement de QN.

Si l'on joint le point Q aux points M et T, on forme ainsi un triangle élémentaire MQT, dans lequel tous les angles sont connus, puisque ses trois côtés ont des directions connues. En effet, TM est dirigé suivant la tangente en T de l'arc TE; TQ appartient à la trace du plan CUT sur le plan tangent commun;

enfin QM est situé sur l'intersection de ce même plan tangent, commun avec le plan MQN perpendiculaire à la direction conjuguée de TM sur la surface S, direction conjuguée que l'on sait déterminer si l'on connaît les courbures principales de la surface au point T.

Ces mêmes courbures principales font aussi connaître le rayon r de la courbure de S suivant TM, c'est-à-dire le rapport de l'élément TM à l'angle aigu i des deux normales MN et TU, ou à l'angle MNQ.

Si maintenant on rapproche la relation $TM = ir$, qui définit r, de la formule $QM = i.\,QN$ fournie par la considération du triangle MNQ sensiblement isocèle, on en déduira l'égalité

$$\frac{QM}{TM} = \frac{QN}{r},$$

dans laquelle le second membre, égal au rapport des sinus de deux angles connus, a une valeur déterminée k : ce qui permet encore d'écrire

$$QN = kr,$$

et conduit à la formule

$$\rho = kr \sin CUT,$$

où CUT représente l'angle de la normale commune avec les axes.

En procédant de la même manière, on obtiendrait pour ρ' une expression de même forme.

Nota. — On peut remarquer que le point C est la

rencontre des projections des normales M N et T U sur le plan X X' : ce qui conduit à présenter la définition de ρ sous une forme un peu différente. De même pour ρ'.

§ 3. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, QUAND LA SURFACE S EST MOBILE AUTOUR D'UN AXE, ET LA SURFACE S' SUIVANT UNE DIRECTION PERPENDICULAIRE A CET AXE.

12. Ce cas est renfermé implicitement dans celui qui fait l'objet du second paragraphe. Si, en effet, on conçoit l'axe A' (fig. 7) transporté à l'infini, le mouvement de rotation de S' autour de A' devient, à la limite, un mouvement de translation rectiligne, perpendiculaire au plan des deux axes A et A', et par conséquent perpendiculaire à l'axe A, qui n'a pas bougé. Les formules (9) sont donc applicables, pourvu qu'on y suppose a' nul et γ' infini.

Pour le prouver, revenons au second paragraphe, et considérons-y un point L' quelconque participant au mouvement de la figure S' autour de l'axe A'. Si v' est la vitesse linéaire de L', si λ' est sa distance à l'axe A', on a $a' = \frac{v'}{\lambda'}$; d'où

$$\gamma' a' = \frac{\gamma'}{\lambda'} v', \quad \gamma' \frac{da'}{dt} = \frac{\gamma'}{\lambda'} \frac{dv'}{dt}.$$

Si l'axe A' se transporte à l'infini, ces formules deviennent les suivantes :

$$\gamma' a' = v', \quad \gamma' \frac{da'}{dt} = \frac{dv'}{dt},$$

où v' est la vitesse de translation de S'.

D'une autre part, le produit $(\gamma + \gamma') a a'$, ou son équivalent $\gamma a (a + a')$, se réduit à γa^2, puisque a' est nul. Les formules (9) donnent alors

$$(10) \left\{ \begin{array}{l} v' = \gamma . a, \quad u = \delta . a, \\ \left(\frac{dv'}{dt} - \gamma \frac{da}{dt}\right) \sin B = \left[\gamma \cos B + \frac{(\delta + \rho)(\delta - \rho')}{\rho + \rho'}\right] a^2. \end{array} \right.$$

Dans ces dernières formules, on sait ce que représentent a, v' et u; d'une autre part, B est l'angle de deux plans, dont l'un renferme l'axe A de rotation et est perpendiculaire à la direction de la translation, dont l'autre est mené suivant la normale commune et parallèlement à l'axe, cet angle B ne pouvant d'ailleurs être confondu avec son supplément, si l'on remarque que l'axe A et le point T de contact sont situés sur ses faces; δ est la distance du point T à l'intersection des deux plans, et γ la distance de cette intersection à l'axe.

Quant aux quantités ρ et ρ', leur définition exige que l'on distingue le cas où les surfaces S et S' sont des cylindres parallèles à l'axe A, et celui où ces surfaces sont quelconques. Dans le premier cas, ρ et ρ' sont, comme au n° 9, des rayons de courbure; dans le second, ρ et ρ' se définissent et se déterminent comme au n° 10, l'axe A' transporté à l'infini ayant toujours même direction que l'axe A.

§ 4. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, DANS LE CAS DE DEUX MOUVEMENTS RECTILIGNES.

13. C'est encore là un cas particulier du cas traité au second paragraphe, et les formules (9) y répondent encore. Pour en faire ici l'application, imaginons que les deux axes parallèles, autour desquels tournent les surfaces S et S', soient perpendiculaires au plan de la figure 10, et le percent aux points A et A'; supposons que le point de contact T des deux surfaces soit situé dans ce plan, sur lequel la normale commune se projettera suivant la droite TB, rencontrant en B la droite AA': on va transporter à l'infini les points A et A' sur les droites OZ et OZ', que la droite TB rencontre en L et L'; le point B s'en ira lui-même à l'infini, et l'angle B tendra vers une certaine limite indéterminée.

Soient v et v' les vitesses respectives des points L et L', quand on les suppose liés d'une manière invariable, le premier avec la surface S, le second avec la surface S'; les valeurs limites que prendront v et v' sont les vitesses des translations rectilignes dans lesquelles dégénèrent les rotations.

Cela posé, on a

$$a = \frac{v}{\mathrm{AL}}, \quad \gamma a = \frac{\mathrm{AB}}{\mathrm{AL}} \quad v = \frac{\sin \mathrm{L}}{\sin \mathrm{B}} v,$$

$$a' = \frac{v'}{\mathrm{A'L'}}, \quad \gamma' a' = \frac{\mathrm{A'B}}{\mathrm{A'L'}} \quad v' = \frac{\sin \mathrm{L'}}{\sin \mathrm{B}} v';$$

d'où, à la limite,

$$(\gamma' a' - \gamma a) \sin B = v' \sin L' - v \sin L,$$

$$\left(\gamma' \frac{da'}{dt} - \gamma \frac{da}{dt}\right) \sin B = \frac{dv'}{dt} \sin L' - \frac{dv}{dt} \sin L,$$

$$(\gamma + \gamma') a a' = o;$$

en sorte que la première formule (9) entraîne la condition

(11) $$v' \sin L' = v \sin L.$$

D'une autre part, on a

$$\delta . a = \frac{BL - TL}{AL} v, \quad \delta . a' = \frac{BL' - TL'}{AL'} v',$$

et, à la limite,

$$\delta . a = \frac{\sin ABL}{\sin LAB} v, \quad \delta . a' = \frac{\sin A'BL'}{\sin L'A'B} v',$$

d'où les égalités

$$\delta . a = v (\cos L + \sin L . \cot B),$$
$$\delta . a' = v' (\cos L' - \sin L' . \cot B),$$

dans lesquelles L, L' et B représentent les angles OLL', OL'L et ABL.

De là on déduit, en tenant compte de la condition (11), la formule

$$\delta . (a + a') = v \cos L + v' \cos L'.$$

Si l'on remarque, enfin, qu'à la limite on peut

remplacer $(\delta+\rho)(\delta-\rho')(a+a')^2$ par $\delta^2.(a+a')^2$, on en conclura que les formules (9) deviennent, après toute substitution,

$$(12)\quad \left\{ \begin{array}{l} v' \sin L' - v \sin L = o, \\ u = v \cos L + v' \cos L', \\ \dfrac{dv'}{dt} \sin L' - \dfrac{dv}{dt} \sin L = \dfrac{(v \cos L + v' \cos L')^2}{\rho + \rho'}. \end{array} \right.$$

14. Pour définir les quantités L, L′, ρ, ρ' qui entrent dans ces dernières formules, imaginons que l'on mène, par le point T de contact des surfaces S et S′, un plan P parallèle aux directions des vitesses v et v', et, dans ce plan, par un point O quelconque, des droites OZ et OZ′ perpendiculaires à ces directions.

Si les surfaces S et S′, qui limitent les deux corps, sont des cylindres perpendiculaires au plan P, la normale commune répondant au point T est dans le plan P et détermine, avec les droites OZ et OZ′, le triangle OLL′, auquel appartiennent les angles L et L′ ci-dessus considérés. En même temps, ρ et ρ' désignent, pour le point T, les rayons de courbure des sections faites par le plan P dans les surfaces S et S′.

Si les surfaces S et S′ sont quelconques, on projette sur le plan P la normale commune, et l'on considère les angles du triangle OLL′ que cette projection forme avec OZ et OZ′. Il faut ensuite recourir aux points M et M′, par lesquels se toucheront les surfaces S et S′ au bout du temps dt,

mener les normales qui répondent à ces points, projeter ces normales sur le plan P, déterminer les points C et C', par lesquels leurs projections rencontrent la projection de la normale commune, mesurer enfin les distances des points C et C' au point T, lesquelles ne sont autres que ρ et ρ', et peuvent être calculées comme on l'a vu au n° 11, à cette seule condition que l'on substitue le plan P au plan XX' de la figure 9.



LES

INFUSOIRES EN MÉDECINE[1],

Par M. le docteur WIART,

Membre associé résidant.

Attribuer nos maladies à des corpuscules vivants répandus dans les milieux qui nous entourent est, de toutes les doctrines médicales, une des plus anciennes sans aucun doute, tant est vaste le champ qu'elle ouvre à l'imagination.

Grâce à l'école expérimentale, cette doctrine a, de nos jours, pris, avec le nom de PATHOGÉNIE ANIMÉE, un développement nouveau. Aux vers, aux insectes qui pullulaient dans l'air et dont l'existence, bien qu'improuvée, servait de base aux systèmes du Père Kircher, de Nysander, et, plus près de nous, de Raspail, ont succédé, avec les recherches microscopiques, les *microphytes* et les *microzoaires,* qui peuvent, en pénétrant dans nos organes, détruire l'harmonie de nos fonctions vitales. L'analyse des travaux auxquels ont donné lieu ces recherches, les conclusions que les différents auteurs ont cru pouvoir en tirer : tel est l'objet de ce mémoire.

C'est de l'année 1860, époque à laquelle Pasteur communiqua à l'Académie des Sciences ses conclusions sur le rôle des infiniment petits dans les fer-

(1) Mémoire lu à l'Académie des sciences, le 22 décembre 1871.



mentations, que datent les travaux les plus anciens dont nous ayons à nous occuper; encore faut-il attendre deux ou trois années pour que ces travaux prennent quelque importance. Mais, à partir de là, se multiplient les expériences d'où découlent des théories nombreuses; de celles-ci, pour la plupart exposées à l'Académie des Sciences, quelques-unes seulement furent l'objet d'une seule communication; elles gagnèrent pas à pas, presque toutes, le terrain sur lequel elles marchent aujourd'hui : aussi, à l'ordre chronologique, réseau inextricable de dates inutiles, me paraît devoir être préférée l'étude successive des divers rôles que l'on a fait jouer aux microscopiques dans les maladies. — J'aurai donc, après avoir éliminé les affections parasitaires, qui, bien que du domaine de la pathogénie animée, ne rentrent point dans le cadre que je me suis tracé, à parler des microscopiques, suivant qu'ils sont effet ou cause, suivant aussi qu'ils agissent, en tant que cause, par des propriétés toxiques inhérentes à leur nature, ou par des propriétés vitales qui en font des infusoires-ferments.

Ces microscopiques, d'ailleurs, sont les plus petits des infusoires visibles à nos yeux armés des meilleurs instruments, sans distinction de règne animal ou végétal, la faculté de locomotion ne pouvant trancher, dans ce cas, la question affirmative ou négative d'animalité.

Cette étude me conduira à une théorie dite des *microzymas*, théorie audacieuse qui ne tend à rien moins qu'à renverser les opinions les plus universellement répandues sur la genèse des infiniment petits.

Ceci dit, j'entre en matière :

A. Nombre d'auteurs ont signalé la présence d'infusoires dans l'organisme sain ou malade. Les uns n'en ont déduit aucune conséquence : ainsi Leuwenhoeck, découvrant des vibrions dans les matières diarrhéiques ; Lebert, dans la dyssenterie ; Raincy, Hassall, dans le choléra ; Christot et Kiener, dans les affections farcino-morveuses ; Trasbot, dans l'infection putride chez le cheval, etc. ; d'autres en ont conclu à une modification du milieu, d'où résulterait la présence de ces infusoires; Pouchet, par exemple, trouvant des vibrions dans le produit de l'expectoration de malades atteints de phlegmasie des bronches ou dans le mucus des fosses nasales enflammées, explique ainsi ce fait : dans les sécrétions normales des bronches, des fosses nasales, on ne rencontre pas d'animalcules ; leur apparition coïncide avec l'altération morbide de ces sécrétions, quand la température est élevée et que celles-ci restent à la surface des membranes et s'y altèrent rapidement sous l'influence des causes les plus propres à déterminer la putréfaction : chaleur, air, humidité. Il donne la même origine à tout un monde de *bacterium termo* et de *monas termo,* qu'il découvre dans l'air expiré par les malades atteints de coqueluche, et il n'est pas éloigné d'attribuer aux mouvements rapides de ces animalcules la sensation de démangeaison qui détermine le besoin de tousser dans la bronchite.

Leplat et Jaillard professent une opinion analogue à l'égard des *bactéridies* des maladies charbonneuses, *bactéridies* qui sont, d'après Davaine, à la fois le

symptôme pathognomonique et le germe de ces affections. Ces *bactéridies*, filaments droits, roides, cylindriques, composés de trois ou quatre segments qui offrent des inflexions à angles obtus, longs de 1 à 12 centièmes de millimètre, occupent une large place, comme nous le verrons plus tard dans la pathologie animée. Inoculées par Leplat et Jaillard, elles n'ont donné lieu à aucun syptôme morbide, et, qui plus est, suivant eux, privé de *bactéridies*, le virus charbonneux manifeste ses effets d'une façon plus certaine et plus prompte, agissant en cela comme les virus vaccin et varioleux, vierges encore de globules purulents. Ces bactéridies sont un épiphénomène du charbon et ne se manifestent que quelques heures avant la mort.

Coze et Feltz, qui ont fait de nombreuses recherches expérimentales sur la présence des infusoires et l'état du sang dans les maladies infectieuses, différencient les *bactéries* de la fièvre typhoïde, de la variole et de l'infection putride. Ils ne se prononcent pas sur le rôle de ces infusoires dans la maladie; cependant, d'après eux, une diminution notable d'oxygène, dénotée par l'analyse chimique du sang, pourrait être due aux *bactéries*, dont une des propriétés est d'absorber l'oxygène.

Ceci nous ramènerait, avec Pasteur, à la division des infusoires en *aérobies* et *anaérobies*, les premiers se développant d'abord et ayant pour rôle d'absorber l'oxygène pour en priver complètement le milieu dans lequel leur succèdent les *anaérobies*. Ces derniers sont les véritables ferments de la putréfaction, tandis que les premiers, associés à des *mucors* qui

consomment l'oxygène libre, remplissent le double rôle d'agents de combustion pour la matière organique, et d'agents préservateurs de l'action directe de l'oxygène de l'air pour les *infusoires-ferments.*

B. Y a-t-il des maladies dans lesquelles à la présence d'infusoires ont paru se rattacher des phénomènes qu'expliqueraient les propriétés toxiques de ceux-ci ? Et d'abord, les infusoires possèdent-ils des propriétés toxiques ? Cette question est loin d'être vidée ; mais une autre doit la précéder, également en litige : celle des modes de pénétration des *microscopiques* dans notre organisme.

Pour certains, en effet, les voies respiratoires et digestives seraient fermées aux infusoires, qui trouveraient, d'une part, dans l'épithélium des cellules pulmonaires une barrière infranchissable, et, d'autre part, dans les sécrétions gastriques et intestinales des agents de désorganisation analogues à ceux que l'expérimentateur possède pour amener sous le champ du microscope la *diffluence* de ces petits êtres, si bien décrite par Müller et Dujardin. Pour ceux-là, les corpuscules vivants pénètrent, grâce à leurs mouvements browniens, à travers les pores de nos organes, comme les leucocytes ou globules blancs du sang se frayent une voie à travers les parois vasculaires par des mouvements d'expansions sarcodiques ou amiboïdes. Ce mode de migration des globules blancs, base de la théorie de Cohneim sur la suppuration, n'est point applicable à la pénétration des infusoires, ou, du moins, ce moyen ne serait-il

qu'auxiliaire, si l'on s'en rapporte aux expériences de Richardson.

Celui-ci boit de l'eau dans laquelle ont macéré des fragments de bœuf, et qui est plus ou moins riche en infusoires, et il examine une goutte de son sang à une, deux, trois heures d'intervalle. Il y trouve des infusoires du genre *vibrio*, en nombre qui va diminuant suivant que le travail d'élimination se fait dans l'organisme. Ajoutons qu'il n'en ressent aucune incommodité.

Cette expérience répond donc en même temps à la question de toxicologie. Les résultats qu'elle donne s'accordent, sous ce rapport, avec l'innocuité des inoculations faites par Leplat de *bactéries*, de *vibrions* provenant de diverses sources, ce qui permit de contester la valeur de ces expériences, dans la question des maladies charbonneuses, à Davaine, pour lequel les *bactéridies* sont spécifiques et essentiellement propres à ces affections. J'ai déjà parlé de ces *bactéridies* du charbon : j'y reviendrai plus loin encore ; mais, si nous admettons, d'une part, l'expérience précitée, d'autre part, la multiplication dans le sang des *bactéridies*, il faut bien reconnaître que, parmi les infusoires, les uns ne trouvent dans l'organisme que des conditions de réceptivité simple et sont bientôt éliminés, tandis que d'autres y font, pour ainsi dire, élection de domicile et y amènent par leur pullulation des troubles plus ou moins graves, suivant leurs propriétés plus ou moins délétères.

Passons aux données fournies par la pathologie.

Wertheim (de Vienne) découvre dans l'urine de

malades atteints de psoriasis une abondante végétation cryptogamique, composée en grande partie de *penicillium glaucum*. Il se demande si ce végétal n'est point la cause du psoriasis et injecte dans la jugulaire de plusieurs chiens 8 ou 10 centimètres cubes d'eau distillée tenant en suspension des débris de *penicillium glaucum*. Vingt-quatre heures après l'opération, il constate sur les jambes de ces animaux de petites tumeurs rouges, phlegmasiques, dont les caractères objectifs rappellent ceux d'une éruption psoriasique ; bien plus, il trouve les éléments du champignon dans les parties malades et constate l'obstruction des capillaires ; le médecin de Vienne en conclut que les spores du *penicillium glaucum* introduites dans le sang donnent lieu au psoriasis.

Jaillard et Leplat reproduisent ces expériences et arrivent à une conclusion diamétralement opposée : les spores du *penicillium glaucum* non-seulement ne sont pas capables de produire une dermatose caractéristique, mais encore elles disparaissent du torrent circulatoire en moins de vingt-quatre heures et, en tout cas, ne sauraient produire d'obstructions capillaires, leur diamètre étant à peine le tiers de celui des globules sanguins.

Dans le même ordre d'idées, Colin, inspecteur de l'établissement thermal de St-Honoré, rapporte un certain nombre de faits dans lesquels il s'agit de personnes qui, en coupant leurs vignes couvertes d'*oïdium*, se sont blessées et ont été consécutivement atteintes d'accidents graves, éruptions vésiculeuses, puis inflammation phlegmoneuse et gangréneuse, état général alarmant, enfin apparition d'*oïdium albi-*

cans sur la muqueuse buccale.— Letellier et Speneux de Saint-Leu-Taverny font des expériences dont les résultats sont absolument négatifs. — Leplat récolte, au moyen d'un pinceau, des spores d'*oïdium Tuckerii* sur les différentes parties d'un cep malade, et l'introduction de ces spores dans le tissu cellulaire ou dans les veines n'est marquée par aucun symptôme.

Il y a quelques mois, à Paris, l'apparition sur du pain de munition de taches d'une couleur orangée fit reconnaître la présence de l'*oïdium aurentiacum*, dû sans doute à la mauvaise qualité de la farine employée et aussi aux chaleurs humides qui régnaient à cette époque. Decaisne rapporta un cas d'empoisonnement par ce cryptogame, observé par lui, en Italie, il y a quelques années. D'après Poggiale, l'effet toxique, douteux, serait d'autant moins à craindre que l'odeur fétide dont s'imprègne le pain attaqué par ces moisissures empêche généralement d'en faire usage.

Bien plus concluantes paraîtraient les recherches auxquelles ont donné lieu les fièvres paludéennes et les effluves qui les engendrent.

Ces effluves étaient, de toute antiquité, considérées comme de la vapeur d'eau tenant en suspension des animalcules imperceptibles, quand les chimistes y voulurent trouver un principe spécial, ayant pour caractère propre de précipiter en rouge foncé en présence du nitrate d'argent. D'après Boudin, l'effluve n'est que l'émanation d'une végétation particulière, qu'il appelle végétation paludéenne; de cette façon, la pathogénésie des fièvres de marais serait réduite au développement d'une flore, dont les

émanations seraient les causes réelles et directes de l'intoxication des marais.

Depuis, Gigot-Suard et Lemaire trouvent, dans la vapeur d'eau recueillie au-dessus des marais, tout un monde de *microphytes* et de *microzoaires*.

Le docteur Salisbury, de Newmarck (Ohio), est beaucoup plus précis et plus exclusif. Il examine au microscope les produits de l'expectoration, de la transpiration et les urines chez un grand nombre de fébricitants. Il trouve dans tous des cellules qui lui paraissent appartenir au *type algoïde* et présenter les caractères du genre *palmella*. Ces mêmes cellules, il les retrouve en grande quantité dans la vapeur d'eau recueillie au-dessus des marais des environs de Lancastre. Il détermine la hauteur où peuvent s'élever ces petits corps, hauteur plus considérable pendant la nuit, et ses résultats concordent avec les données de l'expérience pratique. Bien plus, Salisbury recueille, dans des caisses, de la terre prise sur un sol marécageux et recouvert de *palmellées :* avec elles, il peut transporter la fièvre intermittente là où elle est inconnue.

Balestra répète, dans les marais Pontins, les expériences de Salisbury et trouve, dans la vapeur d'eau, de petites spores qui, au contact de l'air, se développent rapidement. Mais, si l'on ajoute à ces vapeurs de l'eau contenant quelques gouttes d'une solution d'acide arsénieux, de sulfite de soude ou mieux de sulfate neutre de quinine, toute végétation cesse et celle qui s'est déjà développée s'altère.

Lediberder, de Lorient, formule d'une autre façon la théorie parasitaire des fièvres intermittentes.

D'après lui, des animalcules pénètrent dans nos organes; ils s'y multiplient par ponte, après laquelle ils succombent. Après un nombre suffisant d'éclosions, dont chacune est la cause déterminante du frisson de l'accès, ils deviennent assez nombreux pour troubler l'économie, se repaissent des globules du sang, puis meurent, au début de la réaction, en déposant leurs ovules. Au moment d'une éclosion nouvelle, commence un nouvel accès. Cette théorie, on le comprend sans peine, n'est appuyée d'aucune démonstration expérimentale.

C. Nous avons, jusqu'ici, étudié les infusoires sans considérer dans leur action sur nos organes autre chose qu'une influence commune à tout corps étranger, ou bien une sorte d'intoxication due à leurs propriétés délétères. En ce faisant, nous n'avons qu'effleuré la doctrine de la pathogénie animée. Pour celle-ci, en effet, toute ou presque toute la nature est réductible à l'infusoire, et cet être, qui, dans la série biologique, accomplit un cycle perpétuel, devient, dans notre organisme, la cause de modifications intimes, de transformations moléculaires, d'où résulte la fermentation. Voici d'ailleurs, en quelques mots, les principes fondamentaux de cette doctrine, dite des maladies *zymotiques* :

Les ferments sont des êtres vivants ;

La fermentation est le résultat de l'évolution et de la reproduction de ces êtres ;

Les miasmes et les virus sont des ferments : en pénétrant dans notre organisme, ces êtres s'y développent, s'y reproduisent, s'y multiplient et deviennent l'origine

de phénomènes analogues à ceux de la fermentation, d'où résulte la maladie.

Ceci nous conduit fatalement à quelques généralités sur la fermentation, généralités dans lesquelles nous n'entrerons que dans les limites les plus indispensables pour aider à l'intelligence de ce qui nous reste à étudier. Pour Van-Helmont, le ferment est un corps qui transforme les autres corps en sa propre nature. Pour Berzelius et, depuis, Robin, la fermentation est un phénomène de *catalyse*, de dédoublement moléculaire, dû à la seule présence du ferment, dont l'influence sur les corps fermentescibles est, selon Liebig, la résultante d'une sorte de mouvement intérieur. Cagniard-Latour découvre dans la levûre de bière des corps organisés ; Schwan et Pasteur poursuivent les recherches, d'où la nouvelle théorie : la fermentation résulte de l'évolution et de la reproduction d'êtres microscopiques. Ces êtres empruntent au corps fermentescible une partie de ses éléments nécessaire à leur nutrition : de là rupture d'équilibre dans les molécules de ce dernier corps qui sont en contact avec celles du ferment. — Mais une objection se présente : il peut y avoir fermentation sans organismes-ferments ; les ferments solubles, *diastase*, *pectase*, etc., sous le rapport de leur action, sont tout à fait analogues à la levûre de bière. A cela, Berthelot oppose l'opinion suivante : les *microzoaires* ou *microphytes* sécrètent le ferment comme l'orge germée sécrète la diastase ; ce ferment agit ensuite par sa seule présence et indépendamment de toute action vitale ultérieure.

Comment maintenant évoluent ces microscopiques,

ces infusoires appelés à un rôle si important ? Pour Jules Lemaire, l'un des plus fervents apôtres de la doctrine, les infusoires existent partout ; par eux se fait la fermentation, la germination, la fécondation ; par eux se perpétue la vie ; un échange continuel d'infusoires a lieu entre l'air qui prête et les fermentations qui rendent ; tandis que, chez l'homme, ces produits de la fermentation, de la vie, sont excrétés par la peau, ces mêmes produits répandus dans l'air et introduits dans notre organisme y sont assimilés ou détruits, du moins à l'état normal. La pullulation de ces infusoires dans l'air est arrêtée, grâce aux acides faibles que contiennent les plantes, dont le rôle est de détruire ces petits êtres comme elles absorbent l'acide carbonique ; que cette action physiologique des végétaux ne s'exerce plus, surgissent les épidémies.

Étant posées ces considérations générales, voyons quelles applications en ont été faites à la pathogénie des maladies miasmatiques.

Les *miasmes* émanent d'animaux morts ou vivants : d'animaux morts, par le fait même de la fermentation putride ; d'animaux vivants, par le fait de ces transformations successives qui aboutissent à la destruction moléculaire des tissus, à leur putréfaction vivante, suivant une expression hardie que j'emprunte à Pasteur.

Ces *miasmes* ont des propriétés spécifiques : tantôt ils engendrent la fièvre jaune, tantôt le typhus, ou la peste, ou la dyssenterie, ou le choléra.

On sait que ces affections se déclarent presque toujours là où il existe un encombrement d'hommes malades ou tout au moins soumis aux conditions

hygiéniques les plus défavorables ; d'autre part, on attribue généralement aux détritus d'animaux et de végétaux, que laissent dans l'Inde les inondations des grands fleuves, l'explosion des épidémies cholériques qui étendent au loin leurs ravages.

Mais le mode d'extension de ces maladies est loin d'être élucidé.

S'il est très-probable que la propagation du choléra peut se faire par les sécrétions des cholériques, il existe parmi les expérimentateurs des dissentiments très-prononcés, tant sur la nature du *miasme* qu'elles contiennent que sur l'instant où ce *miasme* possède son maximum d'activité. Pour Thiersh et Pettenkofer, les matières intestinales fraîches, ou le sérum du sang, *ingérées*, ou injectées dans le tissu cellulaire, ou absorbées par les poumons, ne donnent lieu à aucun symptôme, tandis qu'après une décomposition de quelques jours ces mêmes matières reproduisent la maladie. Legros et Goujon sont d'avis contraire : pour eux, le sang ou la sueur, ou la vapeur recueillie dans une salle de cholériques peuvent, à l'état frais, reproduire le choléra, tandis qu'après décomposition ces mêmes produits ne donnent lieu qu'à l'infection putride. Ces derniers expérimentateurs ont provoqué des symptômes cholériformes en injectant de la *diastase végétale* dans le sang d'un animal et en ont conclu que le choléra est dû à la présence de la *diastase* dans le sang. Cette induction a trouvé quelque créance dans des analyses chimiques du sang de cholériques, analyses faites par Baudrimont, qui y découvrit une certaine quantité de *diastase.*

En opposition à la présence de ce ferment soluble, des recherches d'un autre ordre ont semblé aboutir à la confirmation de l'existence d'un principe organisé. Dès 1849, la Société médicale de Bristol s'occupa de cette question, et on découvrit, dans l'air de salles occupées par des malades atteints de choléra, des corpuscules arrondis, très-réfringents, ayant l'apparence d'un anneau et offrant des dimensions très-inégales, les plus petits étant gros comme des globules sanguins, les plus gros colorés souvent en gris-jaune, renfermant des granulations plus petites. Brittan les appela *corps annulaires ;* Swayne, *cholera-cells, cellules du choléra ;* Budd, *cholera-fungi, champignons du choléra.* Buck, président de la Société des microscopiques de Londres, considéra ces corpuscules comme une variété d'*uredo.*

Pour Williams, le mucus des matières cholériques est un ferment composé de cellules et de corpuscules discoïdes ; les cellules se gonflent par endosmose et émettent les corpuscules ou granules qui forment les flocons riziformes.

Ce sont ces corpuscules, granules ou spores, auxquels Hallier, professeur à l'Université d'Iéna, a donné le nom de *micrococcus*, qui appartiennent à un *microphyte* décrit par Thomé sous le nom de *cylindrothenium*, que Pacini, Klob, etc., regardent comme le véritable ferment cholérique. Pour que nulle preuve, enfin, ne manque à l'appui de leur spécificité, Hallier, qui admet qu'une espèce de *microphyte* comprend différentes sortes de variétés qui peuvent procéder les unes des autres et présenter des générations régulièrement ou irrégulière-

ment alternantes, tente de cultiver ces cellules de *micrococcus*.

Partant de cette idée, émise en 1833, que la cause du choléra dans l'Inde réside dans la consommation du riz vicié par une maladie due à la présence d'un *microphyte*, l'*urocystis occulta*, il sème du riz, qu'il arrose avec du liquide contenant en suspension des sporules de *micrococcus*, et sur les plantes dont le développement est pénible apparaissent de nouvelles spores qui, dans un sol très-azoté, donnent à leur tour naissance à des *penicillium* et à des *mucors*.

Pour le professeur d'Iéna, et dans cet ordre d'idées, de même que les spores de l'*urocystis occulta* seraient le miasme d'origine du choléra, de même le typhus serait dû aux spores du *rhizopus nigricans* et du *penicillium crustaceum*, microphytes dont le premier se trouve sur les pommes de terre pourries, et le second à l'état de moisissures sur les fruits confits, le pain humide, et en général toutes les substances végétales dans des conditions particulières d'humidité ; de même aussi à chaque miasme correspondrait un microphyte ou un microzoaire, dans les spores ou les cellules desquels résiderait l'influence morbigène.

Si ingénieux que soient ces aperçus, ils doivent rester à l'état d'hypothèses tant que les résultats obtenus ou seront discordants ou manqueront de la précision indispensable à une théorie qui veut expliquer, par des actions physiques ou chimiques, les phénomènes de la vie.

Ce que je viens de dire des miasmes s'applique en tout point aux virus. Pour les partisans de la pathologie animée, à chaque maladie virulente ap-

qu'auxiliaire, si l'on s'en rapporte aux expériences de Richardson.

Celui-ci boit de l'eau dans laquelle ont macéré des fragments de bœuf, et qui est plus ou moins riche en infusoires, et il examine une goutte de son sang à une, deux, trois heures d'intervalle. Il y trouve des infusoires du genre *vibrio*, en nombre qui va diminuant suivant que le travail d'élimination se fait dans l'organisme. Ajoutons qu'il n'en ressent aucune incommodité.

Cette expérience répond donc en même temps à la question de toxicologie. Les résultats qu'elle donne s'accordent, sous ce rapport, avec l'innocuité des inoculations faites par Leplat de *bactéries*, de *vibrions* provenant de diverses sources, ce qui permit de contester la valeur de ces expériences, dans la question des maladies charbonneuses, à Davaine, pour lequel les *bactéridies* sont spécifiques et essentiellement propres à ces affections. J'ai déjà parlé de ces *bactéridies* du charbon : j'y reviendrai plus loin encore ; mais, si nous admettons, d'une part, l'expérience précitée, d'autre part, la multiplication dans le sang des *bactéridies*, il faut bien reconnaître que, parmi les infusoires, les uns ne trouvent dans l'organisme que des conditions de réceptivité simple et sont bientôt éliminés, tandis que d'autres y font, pour ainsi dire, élection de domicile et y amènent par leur pullulation des troubles plus ou moins graves, suivant leurs propriétés plus ou moins délétères.

Passons aux données fournies par la pathologie.

Wertheim (de Vienne) découvre dans l'urine de

partient un *microzoaire* ou un *microphyte,* et, comme les premiers, ces *microphytes* peuvent, suivant Hallier, être cultivés et donner lieu à des générations successives allotropiques.

Ainsi, le pus variolique contient le *micrococcus* de l'*eurotium herbarum* ou de la *torula refuscens :* la clavelée, celui de la *pleospora herbarum,* champignon analogue à la nielle et que l'on rencontre de préférence sur le bois de la vigne, les pommes, les poires, etc., la syphilis et la morve, un champignon qui leur est commun et que l'auteur désigne sous le nom de *coniothecium syphiliticum*, la rougeole de l'homme et la peripneumonie contagieuse des bêtes bovines, un *mucor mucedo* qui leur est également commun.

Ces rapprochements sont loin d'être en faveur de la doctrine, aux yeux des praticiens, et cependant Hallier est tellement sûr de sa découverte et de ses moyens, dit Zundel, son traducteur, qu'avec le virus du règne animal il reconstruit un parasite du règne végétal, qu'il n'a pas encore vu, mais qu'il est certain de trouver un jour.

J'ai déjà parlé des infusoires du sang dans la variole et des *bactéridies*, qui, pour Davaine, appartiennent en propre aux affections charbonneuses, dont elles relient les différentes formes; introduites dans le sang, elles s'y multiplient et déterminent, soit en absorbant l'oxygène des globules, soit de toute autre façon encore inconnue, des troubles qui peuvent amener la mort et sont toujours proportionnels à la pullulation de ces petits êtres. Je ne m'arrêterai pas aux expériences de cet auteur, ex-

périences qu'il a étendues aux plantes grasses, dans le tissu desquelles il a vu se développer d'innombrables *vibrions*, après l'inoculation de la matière charbonneuse.

Mais cette étude des virus serait incomplète si je ne disais quelques mots de la détermination expérimentale de leurs parties actives. Sur cette question même, l'accord est loin d'être établi.

Ces virus contiennent, à l'état normal, des *leucocytes* ou globules blancs facilement isolables; privés entièrement de ces *leucocytes*, les virus ont conservé toute leur activité. Restaient le plasma, les matières qu'il tient dissoutes et les corpuscules solides qui s'y trouvent en suspension.

Pour Mialhe, il existe dans le plasma un ferment *soluble*, qu'il a isolé dans le virus-vaccin et qu'il a nommé *vaccinase*. Ce ferment est le principe actif du virus. Colin, dans une discussion toute récente sur le contenu des pustules de la variole, soutient aussi l'existence de l'élément inoculable dans la sérosité virulente entièrement privée de corpuscules.

Tout autre est l'opinion de Chauveau, pour lequel l'inoculation des corps figurés peut seule engendrer la maladie. D'après ce principe que ces corpuscules *figurés*, qui existent dans tous les virus, sont les seuls agents de transmission, il mesure la transmissibilité des maladies à leur richesse en éléments figurés; et pour lui la vaccine serait contagieuse comme la clavelée, par exemple, si l'on réunissait dans un même lieu une quantité de boutons vaccinaux capables de dégager autant de corpuscules qu'en développe sur un animal l'éruption de la clavelée;

l'influence épidémique est devenue, il le dit lui-même, une question de poids et de mesures.

D. Bien que divergentes sur un grand nombre de points, les théories dont j'ai parlé jusqu'ici reposent sur une base commune, la pénétration dans nos organes d'êtres infiniment petits, charriés soit par l'air, soit par les aliments, ou bien s'insinuant à travers les pores de la peau.

De l'origine de ces infiniment petits j'ai cru ne devoir rien dire, cela m'entraînant sans but dans les discussions des pauspermistes et des hétérogénistes.

D'ailleurs pauspermie, génération spontanée, pénétration des infusoires dans l'organisme, tout cela est laissé bien loin par la théorie dite des *microzymas,* qu'il me reste à développer et qui appartient à Bechamp et Estor, de Montpellier.

Quelle est cette théorie, et d'abord qu'appelle-t-on *microzyma ?*

Lorsqu'on examine à un fort grossissement une parcelle de tissu organisé ou de substance organique, on voit une infinité de petits corps agités d'un mouvement continuel, auquel on a donné le nom de mouvement *brownien*, et que l'on regarde généralement comme un phénomène d'ordre purement physique. Ce sont ces petits corps que Bechamp et Estor ont appelés *granulations moléculaires* ou *microzymas*, granulations imputrescibles, insolubles dans l'acide acétique ou la potasse caustique, ce qui montre qu'elles ne sont formées ni de graisse, ni d'albumine, et dont le rôle est de sécréter un ferment ou *zymase,*

qui procède aux phénomènes physiologiques ou morbides de l'être vivant.

Non-seulement le règne végétal, mais encore le règne minéral en renferment une grande quantité, et il suffit pour s'en convaincre d'examiner la craie ou le bicarbonate de soude du commerce.

Que l'on prenne, avec Le Ricque de Monchy, le cambium ou la sève des végétaux, les fruits, les graines féculentes, les granules de l'utricule pollénique, les œufs de papillon, les liquides organiques des animaux, leurs tissus, les cellules pigmentaires de la choroïde, constamment on trouvera des granulations moléculaires douées d'un mouvement oscillatoire et agissant, à la manière des ferments, sur une solution de sucre de canne.

Il n'est donc plus besoin de recourir à des *microphytes* ou à des *microzoaires* pour expliquer les phénomènes de la fermentation, de la vie physiologique ou morbide ; l'être vivant contient en lui-même des cellules qui agissent, à la manière des ferments, sur la matière qui les environne pour la ramener à des composés plus simples.

Ce qu'on appelle la fibrine du sang n'est qu'une fausse membrane formée par les *microzymas* associés par une membrane qu'ils sécrètent à l'aide des éléments albuminoïdes de ce liquide.

Que les *microzymas*, dont l'ensemble compose l'organisme, agissent harmoniquement, nous sommes en santé, notre vie est une fermentation régulière ; dans l'état de maladie, la fermentation est régulièrement troublée : les microzymas ont changé de fonctions ou bien sont placés dans une situation

anormale par une modification quelconque du milieu dans lequel ils sont plongés.

Dans cet état de maladie, le microzyma est apte à se métamorphoser en *bactéries* ou en *cellules ;* ces *cellules* ou ces *bactéries* deviennent elles-mêmes *ferments*, et alors le *microzyma* malade transplanté sur un nouvel organisme communique sa maladie aux *microzymas* de ce nouvel organisme, non pas comme l'ont cru certains auteurs, que les *bactéries* ainsi inoculées prolifèrent et, par cette prolifération dans le sang et les tissus, deviennent cause de maladie, mais parce que ces *bactéries* inoculées provoquent un changement de milieu favorable à l'évolution des *microzymas* normaux de l'animal en *bactéries*.

Ainsi agissent les miasmes ou les virus par les *microzymas* malades dont ils sont le véhicule.

L'être vivant, rempli de *microzymas*, possède donc les éléments essentiels de la vie, de la maladie, de la mort et de la totale destruction.

Comme on le voit, cette doctrine, sur laquelle je crois inutile de m'étendre davantage, est, au point de vue pathogénique, la négation de toutes celles qui l'ont précédée. Elle prend place parmi les doctrines qui proclament l'autonomie de la cellule ou de l'élément anatomique, considère tout être vivant comme une colonie, un agrégat de petits organismes jouissant d'une indépendance relative et unis les uns aux autres par un lien fédératif. Chacun de ces petits organismes a sa vie propre, son individualité et sa fonction, par laquelle il concourt à l'entretien de la vie de l'organisme dont il fait partie.

Quels que soient les noms qui s'attachent à ces

doctrines, quelques conclusions que l'on ait cru pouvoir tirer d'inoculations épithéliales ou de greffes épidermiques, il ne me paraît pas que l'unité de la vie puisse être mise en doute par le fait de la multiplicité des phénomènes biologiques.

Ici se termine, d'ailleurs, cette étude déjà trop longue ; je n'essaierai pas d'en tirer de conclusions, la diversité des théories passées en revue suffisant pour montrer combien le sujet exige encore que de nouveaux faits viennent dissiper la profonde obscurité qui l'environne.

RAPPORT

SUR

L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES,

PAR M. F.-G. BERTRAND,

Membre titulaire.



MESSIEURS,

Dans votre dernière séance, vous m'avez fait l'honneur de renvoyer à mon examen, en vue d'un rapport, les documents qui avaient été adressés à la Compagnie par MM. Émile Boutmy et Ernest Vinet, relativement à l'École libre des Sciences politiques dont ils étaient les fondateurs.

Déjà cette institution n'était plus seulement un projet : les cours venaient d'être ouverts, et tout annonçait que les conditions financières nécessaires au fonctionnement de l'œuvre étaient assurées.

Je n'avais donc plus à rechercher, pour vous soumettre des propositions, jusqu'à quel point les ressources et les usages de notre Académie lui permettraient de prendre part à la fondation de l'école nouvelle : la tâche qui me restait à remplir, c'était de vous rendre compte de l'objet de l'œuvre, des motifs qui ont inspiré et soutenu, pour la réalisation

de cette idée, quelques hommes de talent et de chaleureuse initiative, et des espérances que peuvent concevoir de leur entreprise les amis de la science et du pays.

Par École libre des Sciences politiques, les fondateurs entendent un établissement créé et entretenu, sans aucune attache gouvernementale, au moyen de souscriptions privées, et destiné à combler la lacune qui se fait sentir dans notre enseignement supérieur, quant aux études qui sont particulièrement utiles aux hommes d'État. De même que les Facultés de Droit préparent les jeunes gens qui ont pour but le barreau ou la magistrature, et les Facultés de Médecine ceux qui veulent exercer l'art de guérir, l'École libre des Sciences politiques offrirait à des auditeurs inscrits, dans des cours réguliers et coordonnés, les connaissances que réclament les hautes fonctions de l'administration et la participation aux affaires du pays.

Le système d'enseignement, nettement indiqué par les fondateurs et les professeurs de l'École, c'est d'exposer aux élèves l'état actuel de la science, relativement aux grandes questions traitées dans les assemblées politiques, et les solutions qui ont été données, chez les différents peuples, aux problèmes d'économie politique ou sociale qui préoccupent les esprits, — en procédant toujours historiquement, en produisant les documents essentiels, en faisant connaître les opinions diverses avec précision et fidélité, sans aucun esprit de parti ou de secte, et en évitant avec le plus grand soin de se faire les apôtres d'aucune théorie exclusive.

On n'a pas la prétention de transformer les élèves, par un cours de deux années, en des hommes capables de parler avec autorité sur toutes les questions commerciales, financières, militaires et autres, qui s'agitent dans les assemblées; mais on veut les mettre à même de se former des opinions raisonnées, non-seulement au moyen des connaissances qui résulteront directement des leçons, mais encore en leur indiquant les sources, en leur enseignant l'art de travailler, de rechercher et de trouver eux-mêmes, dans leurs études ultérieures.

Ce programme général suffirait déjà pour faire pressentir les services que l'on peut attendre de l'enseignement dont il s'agit : on comprend encore mieux le genre d'utilité et d'intérêt que devront y trouver les élèves, en voyant, en rapprochant les programmes particuliers des différents cours qui le composent, et surtout en pensant que les hommes véritablement distingués qui se donnent à l'œuvre sont pénétrés d'une idée commune; qu'ils se proposent de coordonner constamment leurs leçons et de les diriger avec ensemble vers le but indiqué.

C'est, en effet, cette coordination entre les cours qui constitue véritablement une école, un ordre d'enseignement. Il existe déjà, dans quelques grands établissements publics, où ils ont été successivement introduits, des cours dont les titres sont en parfaite harmonie avec le programme d'une École des Sciences politiques; mais les uns sont subordonnés à l'objet spécial des établissements où ils sont placés; les autres, tels qu'ils sont conçus par les professeurs, ne semblent pas avoir pour but autre

chose que la science pure. Ils n'ont entre eux aucune corrélation et ne sont en rien les parties d'un même tout; de sorte que, malgré tout le mérite des professeurs et l'intérêt particulier qui peut s'attacher à chacun des cours pris isolément, ils n'offrent ni le caractère ni les avantages de l'Enseignement spécial des Sciences politiques.

Les cours de l'École libre sont au nombre de dix, répartis sur deux années.

Le premier inscrit au programme a pour titre : *Esquisse géographique et ethnographique du monde civilisé.* La connaissance des limites et des communications naturelles, de la filiation et de la distribution des races, des langues et des religions, dans les principaux États, constitue l'élément indispensable pour l'explication des rapports internationaux de toute nature, et, en particulier, pour l'appréciation des traités d'alliance et de commerce qui unissent les peuples. C'est là que se trouvent les principes essentiels de la discussion dans toutes les questions relatives aux nationalités, qui, de notre temps, tiennent une si grande place dans l'organisation politique des États et dans les préoccupations de la diplomatie.

Ce cours servira tout naturellement d'introduction et de fondement à celui qui suit : *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le traité de Westphalie.*

On sait que ce traité, qui termina, en 1648, la Guerre de Trente ans, fonda en Europe un nouveau système politique. C'est donc un point de départ bien justifié pour l'histoire des faits diplomatiques qui intéressent notre époque.

Dans ce second cours, seront exposés les antécédents et les conditions principales des traités qui existent actuellement entre les puissances. Le professeur y trouvera l'occasion d'aborder les questions de cet ordre qui touchent plus particulièrement la France, et de donner aux auditeurs des notions que chercheraient vainement ailleurs, dans un établissement d'instruction publique, les jeunes hommes qui se destinent à la diplomatie.

Le cours inscrit le 3e au programme n'a pas une moindre importance. Il a pour titre : *Histoire militaire de l'Europe depuis Frédéric II,* et doit présenter l'étude comparée du progrès des institutions militaires chez tous les grands peuples.

Ce n'est pas un enseignement sur l'art militaire propre à former des officiers de combat : il s'agit ici des divers systèmes qui ont été appliqués pour la création et l'organisation des armées, des différents modes de recrutement et de mobilisation, de la durée du service, de l'avancement, de la discipline, en un mot, de toutes ces questions militaires qui sont de nature à être soumises aux délibérations législatives. Il n'est pas besoin de faire remarquer que l'objet de ce cours acquiert pour nous, dans les circonstances où nous sommes placés, un grave intérêt. Si la loi impose aux Français, pour la défense de la patrie, de nouveaux devoirs, de plus grands sacrifices, il faut qu'ils en apprécient la nécessité, en apprenant quelles sont les institutions militaires qui rendent leurs ennemis redoutables.

Dans un Enseignement des Sciences politiques, il y avait une place assignée d'avance à l'Économie

politique, à cette science qui, fondée sur l'observation des faits relatifs à la production et au mouvement de la richesse dans les Sociétés, enseigne l'art de la produire et de l'administrer : aussi deux cours y sont-ils consacrés. Dans le premier, *Histoire des doctrines économiques depuis Adam Smith*, le professeur s'occupera du développement de ces doctrines dans les écrits des économistes et dans les lois. Le second, *Histoire des progrès agricoles, industriels et commerciaux de l'Europe et du Nouveau-Monde, depuis le dernier siècle*, offrira *l'interprétation des documents statistiques concernant la production, la circulation, la distribution et la consommation de la richesse.* Tandis que le premier fera connaître le développement des théories, celui-ci en montrera les applications à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, et servira, soit à vérifier les doctrines économiques, soit à les faire mieux comprendre.

Après ces deux cours, qui ont pour objet ce qui constitue les divers éléments de la richesse pour les nations, nous voyons au programme celui qui montrera la situation financière des États, dont les ressources se lient si intimement à la richesse des nations elles-mêmes et ne doivent jamais être créées par des impôts capables d'y porter atteinte. Ce cours a pour titre : *Histoire financière de l'Europe depuis la Révolution française,* avec cette indication : *Mouvement des budgets dans les différents États. — Organisation financière. — Dettes. — Impôts. — Emprunts. — Crédit.*

Le 7[e] cours, *Histoire constitutionnelle de l'Europe et du Nouveau-Monde depuis* 1776, présentera l'étude

comparée des constitutions en vigueur chez les principales nations.

Le professeur ne s'occupera pas seulement, sans doute, des constitutions qui sont actuellement debout; il parlera aussi de celles qui sont tombées. Il dira les causes de ces renversements : les unes, profondes, inévitables, résultat du désaccord entre les institutions et l'état des idées chez un peuple; les autres, accidentelles, factices, extrinsèques, telles que les intrigues des partis, l'égarement des masses, les grandes calamités nationales. Et, en présence des ruines de toute sorte, de toute provenance, qui jonchent le sol politique, sa voix, évoquant les enseignements de l'expérience, viendra au secours de la raison publique, contre la violence des passions et les prétentions exclusives de l'esprit de système et des opinions préconçues.

Les trois cours qui restent ne figurent pas moins convenablement que ceux qui précèdent dans le programme d'une École des Sciences politiques.

L'un, *Histoire législative de l'Europe et du Nouveau-Monde depuis le Code civil*, en faisant connaître *l'esprit et les progrès du Droit civil et criminel chez les peuples civilisés*, fera aussi mieux comprendre et apprécier aux auditeurs les lois de leur propre pays.

L'autre, *Histoire administrative de l'Europe depuis le XVII[e] siècle*, offrira le tableau des systèmes d'administration centrale et locale appliqués dans les différents États. On y trouvera ainsi des points de comparaison nombreux et variés dans leurs combinaisons, et les éléments de discussion les plus pré-

cieux, dans les questions de réformes administratives qui préoccupent les esprits.

Le dernier cours, *Histoire morale et sociale de l'Europe depuis* 1789, aura pour objet l'étude des théories contemporaines relatives à l'organisation des Sociétés et de leur influence sur la Société moderne.

Dans ce cours, le professeur n'aura plus, comme matière habituelle de ses leçons, des faits positifs à constater. Il s'occupera surtout de projets de réformes, de systèmes de gouvernement et d'organisation sociale. Il se trouvera donc souvent au milieu des utopies ; mais sa tâche ne sera pas pour cela stérile. Tout n'est pas faux d'ordinaire dans les utopies : ce n'est pas par ce qu'elles ont d'erroné qu'elles séduisent ; il y a des vérités qu'il faut savoir en dégager, afin de leur donner satisfaction avec des combinaisons meilleures. D'un autre côté, parmi les systèmes qui ont semblé, à leur apparition, des paradoxes d'une réalisation impossible, il y en a dont les développements sont devenus assez redoutables pour appeler toute l'attention des hommes d'État. De même qu'il faut faire la part du vrai et du faux, il faut connaître ce qu'il y a de dangereux pour le combattre.

Ce cours, confié à un esprit judicieux, ne sera certes ni le moins intéressant ni le moins utile. Il complétera un ensemble de leçons, qui m'a paru constituer une véritable École des Sciences politiques.

De semblables études, surtout lorsqu'elles auront pour base, chez un jeune homme, une bonne instruction littéraire et les notions puisées aux cours d'une Faculté de Droit, seront bien, pour l'entrée

mieux fait, par la richesse et l'originalité de ses sites, par ses mille aspects variés dans un petit espace, pour inspirer à ses enfants un attachement passionné. Le voyageur même qui ne l'a vue qu'en passant oublie difficilement l'originale cité, avec ses vieilles tours crénelées, son antique et dévot beffroi, ses solides et sombres maisons de granit, entassées sur ses *monts* et dans ses *vaux*, son vaste horizon d'un côté, de l'autre ses vallées profondes, sa rivière torrentueuse et encaissée, qui se coude et se tord brusquement, comme irritée de ne pouvoir se frayer un passage, son promontoire de verdure, où se dresse son vieux château, ses hautes collines si merveilleusement accidentées, couvertes jusqu'au sommet de prairies toujours vertes et d'ombrages, et qui se pressent et s'étagent jusqu'au fond de l'horizon. Dans cette contrée si bien traitée par la nature, où ces conditions mêmes du pays avaient appelé de bonne heure une industrie, alors prospère et féconde, comme sous la double influence de son légendaire chansonnier, le foulon-poète, Olivier Basselin, il y avait toujours eu un vif mouvement d'esprit qui, tantôt se portant vers les lettres, tantôt vers les sciences, n'avait pas laissé la tradition s'interrompre depuis cinq cents ans. Après Basselin, ç'avait été Jean Le Houx, son éditeur et peut-être davantage, de plus, très-authentique auteur des *Noëls virois*; Sonnet de Courval, le médecin-poète, satirique original et énergique; L. de La Renaudière, loué par Châteaubriand; le génie élevé et mélancolique de Chênedollé, le talent classique de Castel. Comme pour récompenser le poète des fleurs et pour constater le succès

de ses chants, quand la poésie s'était un instant ralentie, la science, prenant sa place, avait enfanté toute une légion de botanistes, les Dubourg d'Isigny, les Chauvin, les Lenormand.

Au temps de la jeunesse d'Edmond Legrain, cette ardeur d'intelligence ne s'était pas ralentie. On était alors dans ces années heureuses où le triomphe des idées libérales semblait définitivement assuré, où elles semblaient prêtes à porter tous leurs fruits, où le gouvernement constitutionnel s'établissait et semblait promis à un long avenir. L'humanité était toute confiante. La guerre ne semblait plus possible!... La grande famille européenne, unie par mille liens divers, ne comprenait plus comment, si peu d'années auparavant, elle avait pu être divisée. Elle était tout entière au progrès pacifique; ces beaux mots de progrès, d'amélioration, étaient dans toutes les bouches, comme ces nobles préoccupations dans tous les esprits.

C'était sur le terrain de l'art que se livraient les seules batailles. Et quelle ardeur de création, quel enthousiasme, quelle passion! Le monde entier était attentif à la naissance d'un beau poème, d'une harmonieuse partition, d'un drame hardi, d'une statue, d'une belle toile.

L'éducation d'esprit qu'avait pu trouver Edmond Legrain dans sa petite ville agreste et manufacturière nous montre comme cette contagion féconde était universelle, comme ces généreux enthousiasmes avaient pénétré partout. Il avait trouvé là une seconde famille dans une maison généreuse, hospitalière, toute éprise d'idées libérales, de poésie, de

musique, où l'on connaissait aussitôt qu'à Paris le drame nouveau, la dernière merveille éclose sous le ciseau de Pradier, sous le pinceau d'Ingres ou de Delacroix, ou de Scheffer; où, dans de libres causeries, en pleine liberté d'opinions, on abordait tous les sujets.

Mais, si ce sont là de nobles délassements, ce ne peut guère être, sinon chez quelques privilégiés de la fortune, l'occupation de toute une vie. A l'âge surtout qu'avait alors Edmond Legrain, on ne pouvait se donner tout entier à ce dilettantisme intellectuel.

Il fallait se choisir une carrière; fils d'un magistrat, il semblait naturellement appelé à suivre celle qu'avait suivie son père. Il était venu à Caen prendre les degrés nécessaires. Mais déjà le démon du dessin s'était emparé de lui. Pendant que ses camarades recueillaient pieusement les leçons de leurs professeurs, lui se contentait de noter leur figure; il se complétait une galerie juridique en dessinant avocats et magistrats; c'était sa façon de suivre les audiences, un stage d'espèce nouvelle. Il avait, en effet, de bonne heure révélé pour ce genre d'études un talent tout particulier, qui avait fait tout de suite la joie de l'école, mais qui n'avait pas aidé aux succès professionnels du jeune étudiant. Edmond Legrain était né caricaturiste. « Il dut ses premiers succès à la *charge*, et c'était pour moi son véritable genre, celui pour lequel il était le mieux doué, me dit un bon juge, son beau-frère, M. Couraye Du Parc, un artiste des plus distingués lui-même et dont le fusain magistral a dessiné largement de beaux

et poétiques paysages. Du premier coup-d'œil, il saisissait le trait caractéristique d'une physionomie, et ce coup-d'œil si fin pénétrait plus profondément que la surface. Aussi ses charges étaient-elles souvent plus qu'une caricature ; d'une ressemblance frappante, par leur composition, par leurs détails si spirituels, elles indiquaient aussi le côté saillant du caractère de ses modèles. C'est à dessein que je n'écris pas de ses *victimes;* car les charges qu'il faisait n'étaient pas une injure : il raillait, mais ne diffamait jamais, et, s'il apercevait parfois le trop vilain côté d'un caractère, son bon cœur arrêtait sa main. » Et M. Couraye Du Parc ajoute qu'il est convaincu que, si Legrain eût habité Paris, si sa verve eût pu s'exercer sur des *généralités*, il eût bientôt pris rang au-dessus des Cham et des Bertall, parmi les Daumier et les Gavarni, les Grandville et les Charlet.

Mais les professeurs de l'École de Droit, qui, du reste, n'avaient pas mission pour cela, n'avaient pas apprécié ce talent à toute sa valeur et avaient été peu sensibles à ce qu'il révélait de remarquables aptitudes. Les notes de l'étudiant s'en étaient souvent ressenties. Il apportait cependant à ses études bien de la bonne volonté. Pour leur appartenir plus complètement, il était même allé, à un certain moment, avec un de ses amis intimes, chercher, au fond des carrières Saint-Julien, une Thébaïde dans une toute petite maison au milieu d'un grand jardin. Il voulait là consacrer sa solitude au Droit; ce fut l'art qui en profita. Il tapissait les murs de sa chambrette de croquis de toutes sortes.

Cependant l'heure décisive approchait où il fallait conquérir le grade qui consacre toute la série des études. Legrain se dit que le talent qui avait tant de fois compromis son succès l'assurerait cette fois. Il voulut qu'il lui rendît présente sans cesse la grave épreuve qui l'attendait, qu'il lui en marquât bien toute l'importance. Sur le mur, en face de sa table de travail, là où ses yeux devaient se porter sans cesse, presque sur sa tête, il peignit une magnifique épée de Damoclès. La lame était étincelante, menaçante, toute prête à tomber, et sur le pommeau, ne possédant pas l'image authentique de Damoclès, dont on a beaucoup parlé, mais dont on n'a pas gardé le portrait, il avait représenté son professeur ordinaire..... sans le flatter. Mais Legrain mit tant de conscience à tracer sur le mur cette salutaire menace, il y dépensa si bien son temps, qu'il ne lui en resta plus pour préparer son examen.

Il fallait décidément n'avoir pas la vocation du juriste pour ne pas trouver moyen de le devenir dans cette grande École de Caen qui a fait tant de brillants élèves ; Legrain se le tint pour dit.

La voie des honneurs juridiques se fermait devant lui, il s'y résigna volontiers. Il lui eût été facile de réparer son échec ; il s'en garda bien, trop heureux d'avoir une si bonne raison de n'être rien. Doué d'un esprit des plus vifs et des plus fins, uni à une certaine paresse de corps, ce qui lui donnait parfois, pour un observateur superficiel, une apparence de timidité et de sauvagerie, son esprit lui montrait surtout les difficultés et les mauvais côtés des choses humaines, le peu qu'elles valent souvent pour tous

les efforts qu'elles ont coûtés, et servait surtout à l'empêcher d'entrer dans l'action. Il était de ceux qui aiment mieux être spectateurs qu'acteurs dans le grand drame ou la comédie de la vie humaine, et qui trouvent que savoir bien regarder vous fait une existence assez remplie. Et comme, grâce à une fortune indépendante, sa place était payée à l'avance, il se décida à ne prendre pour toute carrière qu'un loisir occupé.

Si Caen n'avait pu faire de Legrain un jurisconsulte, en échange son esprit et le talent dont il portait en lui déjà le germe et la vocation y avaient reçu une large et abondante culture. Il y avait retrouvé un ami de sa famille, un enfant de Vire, qui, voué à l'enseignement des sciences, mais passionné pour toutes les hautes questions, pour tous les développements de l'esprit, ouvrait largement sa maison à tous ses jeunes compatriotes appelés à Caen comme lui, et en toute liberté, avec une noble et juvénile passion, agitait devant eux et avec eux tous ces grands sujets de la philosophie, de la politique et de l'art.

Si Legrain prenait quelque peu à contre-cœur le chemin de l'École de Droit, il en était un autre qu'il fréquentait volontiers. Déjà, au collége de Vire, il avait pris des leçons de dessin d'un élève de Guérin, M. Guernier. A Caen, il retrouva en M. Guillard un élève de Gros, tout nourri de l'enseignement puissant du peintre d'*Aboukir*, des *Pestiférés de Jaffa*, de la *Bataille d'Eylau*, et qui en transmettait vaillamment la tradition. Formé par ses conseils et ses exemples, Legrain annonçait un peintre.

M. Guillard a gardé de lui une tête d'étude au crayon, qui date de ce temps. Il y a de la *main;* on y sent l'homme déjà maître de son instrument, qui sait voir la nature et l'interpréter avec largeur et énergie.

Ces goûts élevés, cet amour de l'art, cette application passionnée à un travail aimé, avaient préservé Legrain des entraînements ordinaires de la jeunesse; mais qu'allait-il faire de ce talent désormais constaté ? Donner carrière à sa verve caustique, faire de la caricature, il n'y fallait pas songer : c'est rarement là un métier, surtout dans une petite ville, et Edmond Legrain ne voulait pas quitter la sienne. Ce n'est pas que le talent de caricaturiste soit à dédaigner ; il peut être autre chose qu'un amuseur public; son joyeux dessin mérite mieux que le rire d'un moment qui l'accueille. Il peut, dans certaines conditions, devenir un véritable moraliste, un vrai poète comique, le Molière du crayon. Mais, pour arriver à ce but, il faut qu'il ne se contente pas de nous donner des portraits chargés, qu'il ne s'attache pas à ridiculiser des individus ; qu'il sache, comme le vrai poète comique, s'élever aux généralités, traduire en images durables les travers et les ridicules de l'humanité tout entière. Mais, pour cela, il faut à l'artiste un grand théâtre, il faut qu'il voie, non pas quelques individus, mais l'humanité même penser et agir. Dans une petite ville, au contraire, les points nombreux de comparaison manquant, la caricature ne peut s'élever aux généralités, elle reste fatalement personnelle, et elle n'est pas la comédie, elle n'est que la moquerie. Quelque bonne volonté qu'y mette

l'artiste, quelque désarmé que soit son crayon, quelque exempt de fiel qu'il soit lui-même, quoiqu'il veuille rire et non blesser, son dessin devient fatalement injurieux. A Paris, d'ailleurs, la caricature porte avec elle sa compensation et son baume : elle constate le plus souvent, elle donne parfois la célébrité, tout au moins la notoriété. Aussi, non-seulement ses victimes l'excusent et la tolèrent, non-seulement on a pu voir un recueil satirique publier chaque jour un portrait accompagné d'un autographe, où le patient acceptait de bonne grâce le pilori, faisant spirituellement les honneurs de sa personne et devançant le crayon ; mais souvent on la sollicitait. On demandait à voir son portrait placé dans la galerie, dût l'artiste y faire des verrues autant de bosses; c'était un moyen d'être compté parmi les *Illustres.*

Mais, dans une petite ville, la caricature n'a pas de ces indemnités; elle ne donne que le ridicule. Edmond Legrain l'eut bientôt senti. Une aventure fâcheuse, dont on voulut lui faire les honneurs, ne lui aurait pas permis d'en ignorer les inconvénients et les dangers. Une caricature contre un personnage important et bien connu avait couru la ville et y avait obtenu le plus éclatant succès. Des amitiés trop enthousiastes, des rancunes non satisfaites, prétendirent y reconnaître la main d'Edmond Legrain. Plus la satire était piquante, plus il lui était difficile d'en décliner la paternité ; lui seul avait ce vif crayon, lui seul pouvait donner cette ressemblance, réunir tous ces détails spirituels qui faisaient du petit dessin toute une comédie.

Legrain comprit qu'il fallait désarmerla cal omnie

pour l'avenir, en s'abstenant de lui donner aucun aliment (1).

Mais son talent ne devait pas pour cela demeurer stérile. Ce don de saisir dans une figure le trait caractéristique, ce talent à l'accuser et à lui donner tout son relief, n'est-ce pas la qualité maîtresse du peintre de portraits, l'élément essentiel, constitutif, de son talent? Legrain comprit ce qu'il fallait conserver et ce qu'il fallait sacrifier de ses qualités naturelles; son ironie disparut, il ne resta plus que la claire vision, la facilité de lire une âme et un caractère dans une physionomie. Il avait trouvé sa voie, il peignit des portraits, il en peignit beaucoup.

Ses amis ont gardé le souvenir d'un de ses essais en ce genre : une tête d'étude admirablement peinte et qui promettait beaucoup. C'était une grande figure, la tête appuyée dans une main, ayant devant elle, sur une table, un livre et une tête de mort. Il y a là comme une profession de foi, comme si l'auteur avait voulu dire comment il entendrait son art, quel sérieux il y voulait porter. On nous dit qu'il admirait beaucoup alors les empâtements, les touches franches, la couleur brillante d'un artiste de talent,

(1) Il est bien difficile d'étouffer le naturel! Le renoncement d'Edmond Legrain n'avait pas été si absolu que, de retour à Vire, il n'ait encore quelquefois cédé à la tentation. Il signait alors ses dessins Le peintre ordinaire des sous-préfets de Vire. Ce ne fut qu'en 1848 qu'il renonça tout à fait à ces fonctions pour lesquelles il n'y avait pas d'émargement au budget. Un de ses amis ayant été appelé à la sous-préfecture de Vire, E. Legrain, dans une lettre très-spirituelle, lui envoya sa *démission*.

son contemporain, le normand Debon, récemment enlevé à l'art, et dont les premiers essais, dans leur fougue un peu incorrecte, dans leurs proportions hardies, dans leur témérité même, semblaient promettre un maître. Legrain avait porté une certaine témérité dans cet essai, mais cette audace avait été heureuse. Plus tard, il gagnera en science, il dessinera plus correctement, il saura mieux modeler ses figures; mais sa brosse ne devait jamais retrouver plus de fougue, de facilité et de brillant.

C'est, du reste, peut-être, avec le don particulier de saisir les ressemblances, le trait caractéristique de la physionomie de peintre de Legrain. Il avait la touche énergique, franche, parfois presque un peu heurtée; c'était un talent vraiment viril et franc. Il le sentait bien lui-même et ne se hasardait qu'en tremblant à se faire le peintre des délicatesses et des élégances féminines. « Me voyez-vous, écrivait-il à un ami, moi, rude....., obligé de peindre une robe couleur de glycine? J'ai eu bien du mal et je crains de m'être fourvoyé. » C'était surtout un talent d'une grande loyauté. Malgré sa facilité à saisir les traits essentiels, il travaillait beaucoup ses portraits et fouillait, pour ainsi dire, le modèle. Aussi multipliait-il les séances quand il en rencontrait un pour lequel poser dans son atelier en causant avec lui pût être un plaisir. Legrain, alors, était complètement heureux; l'esprit et la main couraient du même train; car, chez lui, le sentiment et les besoins du cœur n'étaient pas moins vifs que l'amour de l'art. Sous des formes physiques énergiques et peut-être même un peu lourdes, il cachait

Dans les derniers jours de sa vie, quand il sentait la mort déjà l'envahir, le regret de l'art seul a pu, dans de rares moments, troubler la sérénité avec laquelle il l'attendait, ne regrettant pas la vie, mais regrettant les œuvres qu'il aurait pu faire, qu'il voyait en son âme. Plusieurs fois, il redit à la chère confidente de toute sa vie et de toutes ses pensées : « Est-ce que c'est déjà fini pour moi ? Oh ! la peinture, mon Dieu ! que je l'aime ! » Et, répétant, sans y songer, le mot d'André Chénier, le mot de toutes les destinées trop tôt moissonnées : « Qu'il y a encore de choses là ! je le sens, disait-il en se touchant le front ; c'est à peine si j'ai commencé, il faut déjà finir ! »

Une autre fois, et d'une façon moins tragique, il écrivait : « C'est à moi plus qu'à vous, cher grand maître, de dire que j'aime la peinture plus qu'elle ne m'aime. — Eh bien ! oui, je l'aime pour elle-même et pour l'excitation morale qu'elle me donne. Elle est la seule gymnastique qui me soit permise, et, sans ce vieil et fidèle amour, je m'affaisserais plus tôt sous mon propre poids. — Une excellente et douce femme, une gentille enfant qui se développe bien, quelques bons amis, un atelier et le goût du travail, tout cela me fait une vie heureuse, bien que j'aie à traîner une incommode carapace. »

Nature vraiment et foncièrement artiste, il n'a eu d'activité que pour l'art. Les soins de la vie ordinaire étaient pour lui un objet d'épouvante et un supplice. Il avait l'horreur et l'ignorance absolue des affaires : « Les affaires me font peur ! Je voudrais, écrivait-il à un de ses amis atteint par la dépréciation de certaines valeurs, trouver quelques consolations à vous

donner; mais, moins que personne, je puis causer de ces choses, auxquelles je n'entends rien de rien. » Un des bienfaits pour lesquels il bénissait sa mère, c'était de « l'avoir toujours, avec son bon sens, sauvé de la qualité d'actionnaire. » Il n'a jamais eu qu'un procès, ou même un procillon en sa vie; et longtemps après il ne s'en souvenait encore qu'avec terreur. La pensée d'un déménagement l'épouvantait : « Un délogement, c'est presque une maladie pour moi et pour les miens. » Le jour où il est devenu propriétaire, et « cela ne s'est pas fait sans préoccupation et sans des nuits d'insomnie », il pousse un cri de joie : « Encore un coup de collier, et ce sera fait pour toujours. Je me complais dans cette idée que je ne délogerai plus, et elle me fait envisager sans terreur les ennuis du déménagement prochain. »

Combien de gens, dans sa petite ville, n'ont jamais vu en lui qu'un oisif ! mais cet oisif était le plus laborieux des hommes, se préparant à la pratique de son art avec une application, un recueillement, un dévouement de tous les instants. C'était un travailleur passionné, et cette ardeur n'a pas peu contribué à sa fin prématurée; mais il y avait là un besoin irrésistible pour son intelligente nature. Ses journées tout entières s'écoulaient dans son atelier. Et cela ne lui suffisait pas encore. Le soir, et dans des veilles prolongées bien tard, il lisait, il réfléchissait, il écrivait. Il eût fait un excellent historien de l'art. Il avait lu tous les ouvrages anciens, tous les livres classiques sur la peinture et la sculpture; il tâchait de n'ignorer aucune des publications nouvelles, livres,

revues, biographies, où étaient touchées ces questions ; de se tenir au courant de la chronique artistique (c'est en cela seulement qu'il a témoigné jamais impatience et fièvre) ; il se plaignait amèrement de voir les journaux faire à ces objets de sa prédilection une si petite place, quand ils en donnaient une si large aux Courses de la Marche ou aux plus misérables commérages. Sa mémoire, très-ordinaire pour tout le reste, était surprenante dès qu'il s'agissait de ces chers sujets. Il eût fait un guide admirable dans tous les musées de l'Europe, que pourtant il n'avait pas visités, sauf ceux de Paris et de Belgique ; il les savait tous par cœur, grâce à la lecture et aux reproductions gravées ou photographiques. Il connaissait à merveille tous les artistes et toutes leurs œuvres, sans les avoir vues.

Un jour pourtant, sans sortir de Vire, il lui fut donné de réaliser son rêve, de jouir de cette familiarité de tous les instants avec un véritable artiste, de ces libres entretiens sur ce qui était la passion de toute sa vie. Le grand paysagiste P. Huet était venu se fixer à Vire pendant quelques mois pour peindre le salon d'un grand industriel qui pensait que l'art devait être la décoration de la richesse. Entre deux êtres également passionnés pour la peinture, également désireux d'en parler, et ne trouvant pas autour d'eux d'autres interlocuteurs, la liaison devait être bientôt faite. Le talent élevé et convaincu de P. Huet avait conquis tout d'abord E. Legrain. Son âme excellente, et qui ne se donnait jamais à demi, s'éprit tout de suite pour lui d'une tendresse et d'une vénération profondes, de cette

tendresse mêlée de respect, tendresse filiale de disciple que ne connaît plus guère notre temps. Il n'appelle Huet que son cher maître, son vénéré maître maître aimé, prenant au grand sérieux ce terme trop prodigué aujourd'hui.

J'en trouve l'expression saisissante, et qu'on me pardonnera de citer, dans quelques lignes écrites au mois de janvier 1870, en réponse à un désir exprimé par Mme Huet :

« Je viens de rechercher les lettres de mon vénéré maître. — Pour retrouver ces précieuses reliques...., j'ai dû visiter plusieurs tiroirs, où j'ai la mauvaise habitude de jeter sans ordre mes lettres après les avoir lues. — Il me semblait visiter une nécropole et remuer les cendres de ma vie. Que de chères affections brisées ! Que d'amis absents et des plus aimés ! Aussi ai-je le cœur tout meurtri. Je puis donc, en ces jours de triste anniversaire, entrer en communion de regrets avec vous et avec vos enfants. Je revois par la pensée celui que vous pleurez, je me rappelle l'affection de père et d'ami qu'il me témoignait si bien, et je me demande en quoi j'avais pu la mériter autrement que par mon attachement sincère, plein de respect et d'admiration. Son souvenir, croyez-le bien, ne me quittera pas. »

Avec quels transports de joie ne salue-t-il pas l'apparition de chacune de ses œuvres ! avec quel recueillement il les contemple ! Quel sentiment exquis et profond de leurs beautés ! Quelle indignation, quand les critiques de profession ne lui ont pas rendu toute justice ! Comme il les remplace, et que cette chaude admiration, si bien motivée, devait aller au cœur de

celui qui s'est vu souvent discuté et panser ses blessures!

P. Huet et E. Legrain étaient bientôt devenus amis intimes, en échange continuel d'idées, et, lorsque l'artiste eut quitté Vire, la liaison n'en fut pas interrompue. Il en résulta une correspondance suivie, qui fut l'encouragement et le soutien de Legrain. « Vos lettres, écrivait-il, sont bien bonnes, cher maître, et me font grand bien; elles viennent tromper mon isolement. » Il attachait à leur possession un prix infini. Plus tard, les envoyant au fils de P. Huet, il le priait instamment de les lui conserver, disant qu'il considérait cette collection comme un de ses trésors.

Cet enthousiasme pour P. Huet faillit devenir fatal à Legrain, et, par entraînement d'amitié, il s'engageait peu à peu dans une voie qui n'était pas la sienne; ce n'était pas là, à ce qu'il semble, que le portait vraiment la nature de son talent. Les études de ce genre qu'il a laissées sont toujours habilement peintes; « mais elles n'ont pas, nous dit M. Couraye Du Parc, ce sentiment de la nature qui est inné chez le véritable paysagiste, ce je ne sais quoi qui fait partie de l'individualité du peintre et met dans son tableau autre chose que la reproduction plus ou moins habile d'un site. Peut-être ce sentiment du paysage eût-il pu se développer chez Edmond Legrain, s'il eût étudié davantage la nature. Quelques études faites aux environs de Paris et du Tréport, en compagnie de Paul Huet, et que le maître eût pu signer, porteraient à le croire; mais la santé de Legrain lui interdisait déjà les courses dans la

campagne et les études d'après nature. Aussi cette liaison avec P. Huet, précieuse à tant de titres, fut-elle peut-être pour son ami un obstacle à de plus rapides progrès. Elle lui fit perdre près de deux années dans des essais qui ne répondaient pas à la nature de son talent. Il le sentit lui-même et revint dans sa vraie voie. »

Il allait y marcher d'un pas d'autant plus ferme qu'il se sentait plus heureux. Nous touchons ici à des secrets de la vie intérieure qu'on ne saurait qu'effleurer d'une main discrète ; mais on ne saurait se flatter de faire connaître E. Legrain, sans parler de son bonheur domestique. Avec son culte pour l'art, ce fut sa vie tout entière. Les liens qui le retenaient à Vire venaient de se resserrer encore. Réalisant un rêve depuis longtemps caressé, il venait d'épouser une aimable femme, qui à un esprit distingué unissait toutes les délicatesses du cœur. Jamais union ne fut plus complète et plus également heureuse, assez heureuse pour être la consolation de celle qui survit et qui ne semble exister que pour cette chère mémoire. La naissance d'une jolie enfant, que son père idolâtrait, était venue encore resserrer ces liens. Legrain aimait à parler de son bonheur, de sa femme et de son enfant, « ces deux bonnes créatures du bon Dieu qui le rendent si heureux. » Toutes ses lettres sont pleines de ses confidences à cet égard. Jamais, en effet, cœur ne fut plus passionnément reconnaissant du bonheur donné. Entre ces êtres chéris et ses pinceaux, dans son cher et pittoresque pays, Edmond Legrain ne croyait pas qu'on pût former d'autres désirs. « Notre hiver virois

est triste pour beaucoup, écrivait-il.....; je trouve cela superbe, et je me dis que les meilleures réunions sont au coin du feu, entre ma femme et le berceau de Bettina. » Sa femme comprenait sa passion pour l'art; loin d'en être étroitement jalouse, elle l'encourageait, elle la partageait, elle était l'intelligente confidente de tous ses projets. Ainsi soutenu, encouragé, compris, dans cette harmonie de tous ses rêves, il reprit ses pinceaux avec une ardeur nouvelle, et les tableaux se succédaient rapidement.

Entre les divers sujets qu'il a traités, il en est qu'il a surtout affectionnés, auquel il est revenu plusieurs fois avec amour. Le caractère sérieux de sa vie tout entière, remplie par son attachement pour sa mère et la pratique de son art, sa passion bien connue pour s'occuper des autres et rendre service, l'avaient désigné de bonne heure pour ces fonctions municipales qui réclament un dévouement modeste et constituent presque une vertu. Il avait été nommé membre du conseil municipal, administrateur des hospices, etc. Là, en rapports continuels avec les Sœurs de Charité, il avait pu s'initier à toutes leurs habitudes; il avait pu étudier de près leur vie unie, leur dévouement paisible et modeste, ce sacrifice de toute une existence qui se renouvelle à chaque instant, sans emphase, sans bruit, sans rien pour attirer le regard.

Il en comprit la poésie tranquille. Épris du beau moral autant que du beau physique, il avait été frappé de la transformation singulière que la vie religieuse fait subir à certaines natures, de la beauté

particulière qu'elle peut imprimer à des figures, qui seraient sans cela des plus vulgaires, de la sérénité que met sur le visage la pureté de la conscience, la régularité et le calme d'une existence saintement occupée.

Il les avait aussi regardées en artiste. Ce costume sévère, uniforme, un peu raide, qui se prête peu aux hardiesses et aux témérités brillantes du pinceau, qui ne réclame pas une riche palette, qui aurait désespéré un peintre ordinaire, avait séduit Edmond Legrain. Il avait été charmé de ses harmonies tranquilles et sévères.

Un des grands maîtres de notre école française a montré tout le parti qu'on en pouvait tirer, avec quelle variété et quelle richesse on pouvait traiter ces sujets en apparence si monotones. La longue suite des tableaux de la vie de saint Bruno figure au premier rang des chefs-d'œuvre de la peinture française. Legrain voulut être le Lesueur des Sœurs de Charité. Dans une série de tableaux d'une dimension presque uniforme, il a raconté tout le poëme de leur vie. C'est la *Prise de voile*, l'*Intérieur d'hospice*, le *Réfectoire*, l'*Inhumation d'une religieuse*. Ils figurèrent avec honneur aux Expositions de Paris de 1861, 1863, 1864 et 1865. Des quatre tableaux, les deux derniers sont les meilleurs. Il semble que Legrain y est en pleine possession de son sujet; il a compris tout le parti qu'on en peut tirer. Il a déterminé pour lui-même le caractère de la poésie intime qu'il renferme, et il le traduit avec une parfaite et saisissante exactitude.

C'est ce que l'on peut constater dans le tableau qui

a pour titre : *Réfectoire du couvent.* Le sujet, au premier abord, semble peu favorable. Une longue et vaste salle, pauvre et nue, qui semble un désert, avec ses fenêtres antiques à volets intérieurs, sa grande cheminée de pierre dans le fond, son plafond voûté recouvert d'un lambris rattaché par de longues poutres transversales, cette grande table qui s'allonge le long du mur, ces deux files de religieuses régulièrement alignées, dans leur sombre et froid costume ; ces tourières qui s'approchent, portant sur une civière le plat où chacune va puiser à son tour : quoi de plus insignifiant ! quelle absence de tout motif pittoresque ! Il était facile de faire de cela quelque chose de sec et d'aussi rebutant pour les yeux que pour l'esprit. Et pourtant, de cette froideur et de cette austère nudité Legrain a su tirer le tableau le plus doux, le plus harmonieusement paisible, le plus discrètement lumineux, d'une lumière blanche, égale et tranquille. Avec ces blancs et ces noirs et ces ombres grises, il a su faire quelque chose de coloré et d'harmonique. Il a répandu sur le tout une remarquable finesse de ton. Il l'a surtout rempli et comme doucement animé de la vie de l'esprit, il y a mis une âme. La plupart de ces sœurs songent peu à leur modeste repas ; attentives à la voix de la religieuse qui lit assise dans une haute chaire, recueillies, les yeux au ciel, elles pensent à la nourriture de l'âme plus qu'à celle du corps qui les attend. Dans ce vieux et pauvre réfectoire, en présence de cette scène, qui pouvait être si aisément vulgaire, on se sent transporté loin du monde et des choses matérielles. Il se dégage de tout cela une

impression de sérénité, quelque chose de parfaitement calme et reposé, un sentiment parfait de quiétude religieuse.

L'Inhumation d'une religieuse frappa peut-être plus encore l'attention. Legrain, dans ces visites à l'Exposition, auxquelles ne saurait manquer la paternelle sollicitude d'un artiste, avait remarqué avec plaisir que le public s'arrêtait volontiers devant ce tableau. C'était celui aussi dont il était le plus satisfait et qui lui donna le plus de joie. Il y avait rencontré l'émotion, sans chercher le drame. Composé simplement, le tableau est plein de poésie et de sentiment. Un long cortége de religieuses, portant au tombeau une de leurs sœurs, le visage découvert, sort d'une antique église gothique, dont la masse austère occupe tout un côté de la toile, et descend lentement la colline. Le paysage, vu par un soleil couchant, est bien en harmonie avec le caractère de la scène ; l'air circule bien, la lumière est vraie et juste et doucement mélancolique ; la mer, entrevue dans le lointain et formant le fond du tableau, lui donne de l'infini. Le peintre a heureusement échappé au défaut de monotonie, si à redouter en un pareil sujet. Les attitudes sont variées, quoique les lignes générales restent harmonieuses et sévères ; elles ont de la grâce et de l'onction, et un mouvement agréable. Une seule est un peu contrainte et maniérée et laisse le spectateur en doute de l'intention de l'auteur. En échange, les deux figures placées en tête du cortége et dont une est tout entière vue de dos, largement et abondamment drapées dans leurs sombres vêtements et leurs voiles épais, ont une ampleur magistrale et

une vraie majesté de deuil; elles sont vraiment belles : on dirait deux statues de la douleur : « Beau comme une statue », disaient les Grecs, si naturellement artistes. Le tableau a quelque chose « d'onctueux et de tendre. » L'impression générale en est triste et douce en même temps, d'une tristesse religieuse, d'une tristesse paisible, comme il convient à ceux qui savent que la séparation qui les afflige ne sera que passagère, à toutes ces saintes filles dont l'immuable espérance est fondée sur le roc.

Il y a bien du sentiment aussi dans ce *Concert religieux*, et cette Dominicaine au centre du tableau, qui chante les yeux et l'âme au ciel.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait citer encore une de ses dernières toiles (1867), la *Malade,* une religieuse près d'un lit de douleur. Dans cette prédilection pour les émotions tristes, il semble qu'il y avait comme un pressentiment de la mélancolie de sa propre destinée.

Ces sujets, empruntés à la vie religieuse, exerçaient sur Legrain un invincible attrait. Parmi les études qu'il a laissées inachevées, il en est une, plus avancée que les autres, qui m'a frappé, et où ce sentiment se traduit d'une façon réellement pittoresque. Évidemment, il y avait mis de son âme. Il l'a longuement et fortement méditée, et reprise à plusieurs fois. On en a la preuve évidente dans la série d'ébauches et de refontes qu'il a faites de la tête principale. La toile représente le *Saint-Viatique porté à un malade à travers la campagne.* Dans un paysage un peu morne, au fond duquel on aperçoit une modeste église de village avec son toit en bâtière,

souvenir des environs de Vire, sous un ciel triste, toutes circonstances extérieures qui s'accordent bien avec les pensées de mort que doit avoir le spectateur, un vieux prêtre, précédé d'un enfant de chœur et suivi de quelques paysans rencontrés en route et qui lui font pieusement cortége, va remplir sa mission. Toute l'attitude du vieillard, ses mains qui étreignent pieusement le vase sacré, mais surtout l'expression de la tête, des traits pâles et ascétiques, rendent admirablement l'extase intérieure, l'ardeur de la foi et de l'adoration chrétienne.

Il ne faudrait pourtant pas croire que ce soit là la forme unique sous laquelle se soit produit son talent, ni mettre à l'écart toute une série de toiles où il y a bien de l'éclat, bien de la délicatesse et de la grâce : par exemple le *Livre d'heures*, joli portrait de Mlle Bébette, qui, sans souci de ce que se doit une fille d'antiquaire, avec un grand sérieux, convaincue de sa malice, pille en conscience un beau manuscrit moyen âge, tout plein d'enluminures. La jolie enfant blonde et rose, dans son gentil costume de bébé, petite robe blanche et petit béguin blanc, se détache à merveille sur les épaisses tentures rouges, les tons sévères et brillants, chauds et fermes du vieux chêne, les tapis d'Orient aux teintes éclatantes. Les splendides miniatures du manuscrit ne sont pas plus riches, plus éclatantes de couleur que le tableau.

On ne saurait pas l'adoration qu'il avait pour sa fille, qu'on le pourrait deviner à voir avec quel bonheur il peignait les enfants. On sent qu'il était initié à tous les secrets de leur vie ; il rendait à merveille leur naïveté, leurs fraîches couleurs, leur jolie mine

espiègle ou riante. C'est tantôt une gentille procession d'enfants sous les bois, tantôt la *Messe du Saint-Esprit* ou l'*École de village à l'église*. La variété des expressions et des attitudes, la vérité des types, le profil distingué, tout en demeurant rustique, de cette grande fillette toute attentive et recueillie, l'espèce d'admiration avec laquelle cette autre, toute jeune, la contemple, les figures fraîches et roses des petites, la pose si naïvement vraie de ce délicieux bébé, qui, pelotonné dans le banc, et sans souci du saint lieu, dort à poings fermés; la couleur toute rose et riante de l'ensemble, donnent un grand charme à toute cette composition, quelque médiocre intérêt que présente le sujet.

Il faudrait signaler encore, dans un autre genre, cette petite toile qui fait penser à Granet, ce confessionnal dans la vieille église, où il a bien rendu ces effets et ces contrastes de la lumière qui s'éteint dans le dédale des colonnes et sous les voûtes profondes, qui bleuit encore à la haute fenêtre et lutte contre la rouge lueur de la lampe; et toute une série d'études, faites pour réjouir l'œil de l'antiquaire comme celui de l'artiste, des souvenirs de ce vieux Vire qui disparaît tous les jours, admirablement comprises, très-exactes de ton et de rendu, et très-pittoresques.

Parfois même la note devenait tout à fait joyeuse, et on reconnaissait dans ses toiles la gaîté d'autrefois, ce qui avait été la révélation de son talent; la verve comique se retrouvait avec une puissance, une fermeté, une sûreté d'exécution toutes nouvelles. Il exposait en 1869 la *Buvette des tribunaux*. C'est l'enseigne assez énigmatique, que, sur une modeste plan-

chette peinte en gris, présente à la curiosité du voyageur intrigué une maison de la paisible place du Palais-de-Justice de Vire, sorte d'annexe judiciaire d'un caractère tout spécial, dont Legrain nous donne une vue d'intérieur comiquement arrangée pour une plus grande satisfaction pittoresque. C'est là, dit-on, qu'entre la bière, le café et le journal du matin, avocats et avoués, dans le plus parfait accord, viennent passer les loisirs de la suspension d'audience. On retrouve là toute la verve caustique et toute la finesse d'observation du peintre. Chaque détail est un trait d'esprit, chaque physionomie fait sourire, chaque personnage est un type grotesque qu'on retrouve dans presque tous les barreaux de petite ville. Acoudé sur la table, devant son verre, où joue la lumière, sa tête chauve dans les mains, un avocat est tout enfoncé dans la lecture d'un dossier; derrière lui, un vieux et robuste praticien, l'œil animé, à grand renfort de gestes et de voix, fait à un jeune confrère quelque facétieuse confidence. Plus loin, et dans une encoignure, un avoué replet offre avec une condescendance paterne sa tabatière à son compère l'huissier du tribunal, qui, arrondissant le dos, une main profondément enfoncée dans ses poches, les jambes écartées, porte un étonnant costume judiciaire avec des airs de personnage. Mais la plus amusante figure, la plus pittoresquement vraie, c'est celle qui, vue de profil et assise, occupe le milieu du tableau. La toque rejetée en arrière, et posant sur les restes d'une chevelure roussâtre et grisonnante, le masque blafard, les joues creusées, les traits aigus, étirés, plissés par l'habitude de la

dispute, la bouche mince, l'œil à demi éteint, qui garde ses éclairs pour l'audience, la robe fatiguée, qui pend et traîne derrière la chaise, avec des airs lamentables, le pantalon, de couleur aventurée et médiocrement judiciaire, laissant voir largement des bottes sans élégance : tout cela, figure, costume, accessoires, est pris sur le vif. Me X. lit *Le Figaro;* il vient d'y trouver, sans doute, le trait d'esprit qui lui manquait pour sa réplique. Il est tout absorbé par sa lecture ; sa main levée, qui portait sa pipe à la bouche, est restée suspendue avec une saisissante exactitude de geste. Il a complètement oublié son client, pauvre diable de paysan, plaideur endurci, qui, l'air hébété, piteusement assis sur un banc, à la remorque de son avocat, attend que l'on veuille bien songer à lui. Au bas du tableau, une pie familière, oiseau héraldique, armes parlantes de la profession, reconnaissant des confrères, les regarde avec intérêt et semble s'apprêter à leur donner le *la*.

La Normandie n'avait pas été ingrate pour ce labeur persévérant, dont elle avait la meilleure part. Dans les diverses Expositions de la province, E. Legrain avait obtenu de légitimes distinctions (1). Son nom avait pénétré jusqu'à Paris. Après avoir, avec

(1) En 1850, à Lisieux, une médaille d'or de 1re classe ; en 1854, à Rouen, une médaille de bronze ; en 1854, à Avranches, une médaille d'or de 1re classe ; en 1855, à Caen, une médaille d'argent ; en 1859, à St-Lo, une médaille d'argent ; en 1861, à Caen, une médaille d'argent ; en 1866, à St-Lo, une médaille d'or de 1re classe.

sa modestie ordinaire, hésité longtemps à y paraître, il avait enfin osé, en 1861, aborder l'Exposition, et ses œuvres y avaient tout de suite forcé les regards de la critique. Je dis *forcé*; il faut, en effet, qu'un mérite s'impose pour fixer l'attention du public et des journalistes, quelque peu flottante entre les cinq ou six mille numéros qui, pendant les dernières années de l'Empire, encombraient ces grandes foires aux tableaux qui avaient remplacé les Expositions d'autrefois. On sait ce que vaut un éloge de journal, cette menue monnaie de la gloire, ou plutôt on sait qu'il ne vaut pas exactement tout ce qu'il paraît représenter pour quelques âmes naïves, s'il en est encore qui le soient assez pour croire à leur journal. De ces panégyriques qui chaque jour emplissent tant de feuilles légères, quelques-uns sont l'œuvre des intéressés eux-mêmes : ce n'est pas amour-propre de leur part, c'est attention pour le public ; ils sont convaincus que nul mieux qu'eux-mêmes ne connaissait leurs intentions, que nul ne pourrait les mieux expliquer. D'autres n'ont pas voulu faire eux-mêmes leur éloge, ils se sont contentés de le payer; ceux-ci l'ont fait faire par un ami, ceux-là l'ont laissé faire, mais ils ont consenti à revoir les épreuves : le public a le droit de n'accepter le tout que sous bénéfice d'inventaire. Mais il en est autrement quand l'écrivain ou l'artiste est absolument inconnu, quand il n'appartient à aucune école, qu'il ne figure dans aucune coterie, qu'il ne peut compter sur aucune camaraderie; quand il arrive du fond de sa province et de son village, n'ayant que son livre ou sa toile pour enseigne ou pour prôneur ; quand, ne sacri-

les belles espérances qui avaient marqué les temps de sa jeunesse ; et, sans se faire illusion sur les défauts, il sentait vivement les grandeurs de l'école romantique, et traduisait avec bonheur une impression assez juste. « Votre enthousiasme après la représentation d'*Hernani*, écrivait-il à P. Huet, en 1869, m'a remis aux mains le théâtre de Victor Hugo, que je connaissais bien pourtant. Parfois il me fait peur, il me crispe, je me demande si c'est bien ; mais que de force, de grandeur, de génie ! Lorsque ces choses inouïes apparaissaient, on pouvait espérer une grande période, — mieux que la belle Hélène et Thérésa ! »

Ainsi préparé, toute activité intellectuelle trouvait en lui un témoin attentif, un coopérateur empressé. Une réunion tendait à se former à Vire, où quelques esprits délicats, amis des nobles délassements, voulaient mettre en commun leurs efforts, leurs goûts, leurs recherches, causer de lettres, d'arts, de progrès scientifiques, d'érudition dans tous les genres. En dépit de quelques résistances, la Société d'Émulation de Vire s'était fondée. Legrain, qui, par ses goûts élevés, par la distinction et la finesse de son esprit, par sa haute culture intellectuelle, était des premiers appelés à y figurer ; lui, qui avait applaudi aux efforts tentés et avait aidé de toutes ses forces les faire aboutir, fut le premier secrétaire élu de la nouvelle Académie. On sait quelle tâche incombe au secrétaire d'une Société savante : il en est l'âme, il est la Société elle-même. S'il est ardent, elle vit et prospère ; elle languit et meurt avec un secrétaire indolent ou sans autorité. La valeur du secrétaire est bien plus décisive encore, quand il

s'agit de faire vivre une Société toute nouvelle, de faire éclore la jeune plante, menacée de tant de côtés, et l'ardeur ne suffit pas. Il y faut encore une grande souplesse de talent, sachant se plier en cent façons, se faire à tous les sujets; il y faut un grand tact, une grande légèreté de main.

Edmond Legrain sut remplir sa tâche. Au mois de février 1868, faisant le compte-rendu des travaux de la jeune Société pendant les années 1866 et 1867, il donnait un modèle de ce que doit être un pareil travail.

Travaux historiques de la grande histoire ou de l'histoire locale, recherches d'érudition, biographies consacrées aux hommes qui ont honoré le pays, œuvres poétiques, œuvres d'art, découvertes ou vulgarisation, il analysait tout, résumait tout, caractérisant chaque œuvre, saisissant avec une merveilleuse facilité le ton qui convenait à chacun et à chaque chose, les caractérisant toutes, au passage, d'un trait rapide. Il ne se contentait pas de signaler les productions des autres, il consacrait lui-même une notice à un de ses confrères, M. A.-J. Fédérique, professeur émérite, poète ingénieux, homme de bien. Il enrichissait l'Annuaire virois de recherches intéressantes et neuves sur l'art et les artistes à Vire, sur les sculpteurs et les peintres : les De la Vente, toute une dynastie ; les plus fameux, François et Vincent, élèves de Restout, le peintre prémontré de Mondaye, qui, « d'une brosse violente, avec puissance et éclat, ont traduit en de gigantesques figures les compositions de Poussin, de Lesueur, de Lebrun et des Carrache » ; les Duhamel, « qui enrichissaient les églises de bonnes sculptures, de rétables, de statues

peut-être maniérées et théâtrales, mais d'un élan superbe et vaillamment conçues »; les frères Desgranges, qui, doués d'ambitions moins hautes, « prodiguaient, dans les hôtels de la ville et les châteaux des environs, de délicates sculptures, des arabesques, des trophées de chasse, de pêche, de jardinage, d'un goût charmant, et tous les caprices d'un ciseau élégant et facile, etc. »

Quand la ville de Vire, aidée par la généreuse initiative d'un grand seigneur ami des lettres et des lettrés, voulut rendre un hommage mérité à deux de ses plus illustres poètes, Castel et Chênedollé, et élever sur ses places le buste de l'un et la statue de l'autre, ce fut E. Legrain qui fut naturellement désigné pour être l'interprète de la commission chargée de choisir les emplacements les plus convenables, ceux où les deux monuments auraient toute leur valeur et concourraient le mieux à l'embellissement de la cité. Son rapport témoigne d'une profonde connaissance des choses de l'art, de la mise en œuvre qu'elles réclament, des conditions pittoresques les plus propres à faire valoir leurs mérites divers. Le jour où les deux monuments furent enfin livrés aux regards de la foule, c'était à lui encore qu'on s'adressait pour en expliquer les mérites. Dans une analyse pénétrante, il signalait en ces deux œuvres de deux talents différemment éminents deux voies différentes de l'art, deux systèmes d'interprétation de la figure humaine, l'un se préoccupant avant tout d'être exact, essayant de reproduire naïvement l'individu qu'elle a sous les yeux, sans y rien ajouter, avec toute l'intensité possible de vérité; l'autre, au con-

traire, essayant d'idéaliser le type individuel, de dégager le général du particulier, l'éternel du périssable, d'agrandir en les simplifiant les traits de son modèle, et, tout en étant fidèle à la ressemblance, de lui ajouter de la grandeur.

Mais ces opuscules, malgré tous leurs sérieux mérites, ne font pas connaître toutes les ressources de son intelligence. Les gravités académiques les restreignaient quelque peu. C'était dans l'intimité qu'il se donnait tout entier; c'est alors que son regard s'animait, que ses yeux pétillaient d'intelligence, que ce fin esprit s'épanchait en une conversation vive et toute nourrie de faits et d'idées. C'est dans ses lettres qu'on pourrait le retrouver, dans celles qu'il écrivait à un ami pendant un voyage en Belgique et sur les bords du Rhin, journal de peintre, servi par la plume la plus alerte et la plus ingénieuse, et où les continuels ravissements de l'artiste, en présence des merveilles de la nature et des musées, se traduisaient de la façon la plus originale et la plus piquante. Il faudrait relire sa correspondance avec Paul Huet. On a publié quelques belles lettres de celui-ci (V. le *Constitutionnel*, 26 janvier et 2 février 1869). Il avait trouvé en E. Legrain un interlocuteur digne de lui donner la réplique. Il m'a été donné de les lire; elles offrent l'idée la meilleure et la plus heureuse de son cœur et de son esprit, un cœur excellent, d'une sensibilité et d'une délicatesse exquises, un esprit des plus aimables et des plus élevés. On ne peut les lire sans l'aimer. On y trouve des trésors de tendresse : ici c'est le mari toujours épris; là c'est le père qui adore sa fille, qui l'adore d'autant

aussi, cette foule, indifférente cependant, pour la plus grande partie, aux choses de l'art, récompensait un grand sacrifice accompli et dont elle avait sa part, le sacrifice de la passion de l'intelligence de Legrain aux tendresses de son cœur.

Je me suis complu à raconter cette histoire ; elle me touchait moi-même, et elle me semble d'un bon et sain exemple. En ce temps d'agitations fiévreuses, d'ambitions effrénées, de courses folles à la poursuite du succès et des renommées bruyantes, il est intéressant de voir la satisfaction parfaite avec laquelle Legrain est resté chez lui, tout à l'art et à la famille, et le bonheur qu'il y a trouvé.

Nous avons essayé cependant de ne donner que la note juste, l'appréciation exacte et désintéressée de son talent. Eh bien ! après cette consciencieuse étude, il nous semble qu'on est en droit de dire que la Normandie, ce jour-là, a fait une perte véritable. E. Legrain n'a pas été seulement un amateur qui avait du talent, il sortait vraiment de la foule. C'était un véritable artiste, ayant la passion de son art, le sentiment des grandes qualités qu'il demande, s'étant virilement et consciencieusement préparé à les réaliser ; et, au jour de sa mort, il commençait à en posséder toutes les ressources, à en parler couramment la langue. On peut ajouter qu'il n'a pas donné toute sa mesure. Si tout jeune il eût vécu dans un milieu artistique ; si, au lieu de se chercher de longues années dans ce labeur solitaire, aidé par l'éducation de l'atelier, il n'eût eu qu'à réaliser sa pensée, il eût certainement acquis un talent supérieur. Que cette ville de Vire, qu'il a tant

aimée et à laquelle il a voulu donner toute sa vie, comme elle garde son tombeau, garde aussi chèrement son souvenir. Vire possède un musée qui, chaque année, s'enrichit par la générosité de ses enfants; qu'elle y fasse une place d'honneur à tout ce qu'il lui sera possible de rassembler de l'œuvre d'Edmond Legrain, qu'un jour elle y recueille son portrait, qu'elle y inscrive son nom en lettres d'or. Son nom est de ceux qui ne doivent pas périr et qui honorent leur pays. Il doit, dans la mémoire de ses compatriotes, demeurer à côté, et, à certains égards, au-dessus de ceux de ces artistes virois du passé, à qui Legrain lui-même rendait si dignement honneur.

ROBERT DE CLARI,

GUERRIER ET HISTORIEN

DE LA QUATRIÈME CROISADE;

Par M. Alfred RAMBAUD,

Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, associé résidant.

Au XIIIe siècle, Villehardouin, grand maréchal de Champagne, qui fut l'un des guerriers et des chefs, et aussi l'un des diplomates et des orateurs de la quatrième croisade, s'en est fait l'historien (1). Quand César écrivait ses propres campagnes, c'était en pleine civilisation romaine, à un moment où la langue latine avait déjà donné des chefs-d'œuvre. Villehardouin apparaît, au contraire, à la fin des temps héroïques de la France; l'épopée et l'histoire en vers sont en déclin ; pour la première fois, on écrit l'histoire en français et en prose. S'il eût été un trouvère, Villehardouin aurait chanté la quatrième croisade et y aurait fait ingénieusement intervenir les êtres surnaturels ; s'il eût été un savant moine ou abbé, il l'eût couchée en beau latin. Il n'était ni l'un ni l'autre ; il se contenta de dicter ce qu'il avait

(1) *De la conqueste de Constantinoble.* En attendant la nouvelle édition de Villehardouin, nous prenons nos citations dans celle de M. Paulin Pâris. Paris, 1838.

vu, en son dialecte champenois (1), et, à son insu, il se trouva le premier historien national en langue nationale. La *Conqueste de Constantinoble*, comme l'ont constaté les auteurs de l'*Histoire littéraire*, « est, en prose, l'un des plus vieux monuments de notre littérature ; on pourrait même dire, avec Brial, que c'est le plus ancien de tous, si l'on ne tenait pas compte de quelques traductions et d'un petit nombre d'opuscules » (2).

Mais Villehardouin n'est plus seul à occuper cette place d'honneur : voici qu'il se présente un de ses compagnons d'armes pour la partager avec lui. C'est Robert de Clari, gentilhomme amiénois, auteur, lui aussi, d'un récit de la quatrième croisade : *Li Estoires de chiaus qui conquisent Coustantinoble ;* car il semblerait que c'est en touchant le sol hellénique que le génie français a pris conscience de ses aptitudes historiques. La prise de Constantinople a porté bonheur à notre littérature : en nous transportant en Orient, nous avons, en quelque sorte, avancé la Renaissance, et l'on dirait que nous ayons recueilli dans le pillage de Byzance quelques-uns des secrets de l'antiquité grecque. Comme Villehardouin, Robert de Clari a été témoin et acteur dans les faits qu'il raconte. Comme lui, faute d'être clerc ou poète, il

(1) *Le ramage de son païs*, a dit Pasquier.

(2) *Histoire littéraire*, t. XVII, p. 162, année 1832. Un seigneur du nom de Bechada aurait fait en *roman* le récit de la première croisade ; mais son manuscrit ne nous est point parvenu. Des traductions françaises d'Aimoin et d'Éginhard semblent remonter à la fin du XII[e] siècle, mais ce ne sont que des traductions.

s'est contenté d'écrire dans le *ramage de son païs*, en dialecte picard.

« Ore aves oï le verité, con faitement Coustantinoble fu conquise (dit-il, à la fin de son livre), et con faitement li cuens de Flandres, Bauduins, en fu empereres, et mesires Henris ses freres après, que *chis qui i fu, et qui le vit, et qui l'oït, le tesmoingne* ROBERS DE CLARI, *li chevaliers ; et a fait metre en escrit le verité,* si comme ele fu conquise; et jà soit chou que il ne l'ait si belement contée la conqueste, comme maint boin diteeur l'eussent contée, si en a il toutes eures le droite verité contée, et asses de verités en a teuts, qu'il ne peut mie toutes ramembrer. »

I.

Comment l'ouvrage de Robert de Clari, si important pour l'histoire de la quatrième croisade et pour celle de notre littérature, a-t-il pu rester si longtemps ignoré? Pourquoi n'est-ce que trois siècles après l'apparition de Villehardouin que son vieux compagnon d'armes a pu, lui aussi, faire entendre sa voix? De quelle bibliothèque est sorti son manuscrit? A quelle époque peut-il remonter? Quelles vicissitudes a-t-il éprouvées? Je puis répondre à ces questions, grâce aux renseignements que m'a obligeamment communiqués M. le comte Riant, son éditeur français, si connu déjà par son *Histoire des expéditions scandinaves en Terre-Sainte.* Comme l'a dit un poète latin : *Sunt et sua fata libellis.* Et assurément les aventures d'un manuscrit, les voyages

qu'il a faits, les dangers qu'il a courus dans le cours des âges, méritent bien notre intérêt, quand on songe que ce fragile papier, à travers les bouleversements, les guerres, les incendies, les pillages de bibliothèques, porte l'écrivain et sa fortune.

Le savant Érichsen, en 1786, dans son *Coup-d'œil* sur les manuscrits de la bibliothèque royale de Copenhague; le docteur Waitz, en 1836, dans les *Archives* de Pertz (t. VII, 153); enfin, le professeur danois Abrahams, en 1844, dans sa *Description des manuscrits français de la bibliothèque royale de Copenhague*, avaient signalé un manuscrit roman du XIIIe siècle, qui renfermait, entre autres documents, un récit inédit de la quatrième croisade. C'est la dernière indication qui excita enfin l'attention des savants.

En 1855, M. Karl Hopf, docteur en philosophie à l'Université royale de Bonn, habitant Hamm en Westphalie, auteur d'un opuscule sur l'histoire du duché d'Athènes (1), proposa au Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, la publication d'un volume de chroniques ou de documents relatifs à l'empire latin d'Orient. Robert de Clari devait y trouver place à côté de la *Chronique de Romanie* par Sanudo l'ancien. Nous voyons par le *Bulletin du Comité* avec quel empressement fut accueillie cette proposition et quelle attente fit naître la communication, par le docteur Hopf, de plusieurs parties des *Estoires de chiaus qui conquisent Coustantinoble*. « On trouve dans ce récit, disait le savant

(1) *De historiæ ducatus Atheniensis fontibus*. Bonnæ, 1852, in-8°, 35 pages.

allemand, de nouveaux renseignements sur les préparatifs de la croisade, sur l'état de la Grèce, sur la topographie de Constantinople et sur ses trésors, sur la politique des Vénitiens, la conquête de l'empire byzantin, l'élection d'un empereur français et les règnes des deux premiers souverains français de Constantinople, Baudouin I[er] et Henri d'Angre. L'importance de cet ouvrage pour l'histoire des croisades n'est pas, d'ailleurs, le seul titre qui le recommande. Écrit en 1207 dans le dialecte picard, il peut, en outre, être considéré comme un curieux monument de la langue vulgaire au commencement du XII[e] siècle. »

MM. Le Clerc et de Mas-Latrie s'appliquèrent également, au sein du Comité, à faire ressortir l'importance de ce manuscrit, « sorti de France il y a deux ou trois siècles », ainsi que le faisait remarquer le savant doyen de la Faculté de Paris (1).

Il n'a donc pas tenu au *Comité* que ce manuscrit, œuvre d'un Français, écrit par une main française, ne reprît dès lors la place qu'il devait occuper parmi les monuments de notre histoire. Nous n'avons pas à insister sur les motifs qui l'amenèrent à retirer son patronage au professeur westphalien. La publication de Robert de Clari fut ajournée (1856).

Heureusement M. le comte Riant, dans ses recherches sur les expéditions des Scandinaves en Orient et le rôle des Varangiens à Constantinople, eut, en 1859, occasion de faire la connaissance du

(1) *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. II, III et IV, *passim*.

manuscrit ; il en obtint ensuite, à deux reprises différentes (en 1863 et 1868), la communication et le déplacement. Il estima qu'un manuscrit de cette importance méritait de n'être pas confondu dans un volume de collection avec d'autres documents. En 1869-70, Robert de Clari fut publié à Paris, chez Jouaust, sur papier de luxe, en un volume in-4°; le texte seul formait 87 pages. De nombreux renvois permettaient d'attendre de l'érudition de M. Riant des notes abondantes et pleines d'intérêt, qui viendraient au moins doubler le volume. En attendant, il communiqua libéralement la partie qui avait paru, c'est-à-dire le texte, à toutes les personnes que Robert de Clari pouvait intéresser. Malheureusement un accident de siége, dont M. Riant, par scrupule de bibliophile, s'exagéra sans doute la portée, amena l'envoi au pilon de l'édition tout entière, à l'exception d'une quarantaine d'exemplaires déjà distribués.

On n'est pas embarrassé pour si peu de l'autre côté du Rhin. Bien que le manuscrit de Copenhague fût entre les mains de M. Riant, M. Hopf a fait imprimer à Vienne, cette année même, sur une copie, faite par lui, du texte original, les *Estoires* de Robert de Clari. Rien ne l'empêchait de donner son édition pour édition princeps et de recueillir, lui aussi, son petit profit du bombardement de Paris. En outre, il fit précéder le texte de développements nouveaux sur un thème bien connu : l'ineptie des Français, qui négligent les monuments les plus importants de leur propre histoire.

Si nous n'avions pas entre les mains le texte de l'édition française de 1869-70, nous finirions nous-

mêmes par croire que c'est à la *science allemande* que Robert de Clari est redevable d'avoir vu le jour pour la première fois.

Il reste à savoir comment le seul manuscrit de Robert de Clari a pu s'égarer, non pas comme Villehardouin, ce qui serait fort explicable, dans une bibliothèque vénitienne, mais dans une bibliothèque scandinave. Disons tout d'abord que, pas plus pour Clari que pour Villehardouin, nous n'avons le texte original : on peut même se demander si ces preux ont jamais écrit de leur propre main leurs impressions, et s'ils ne se sont pas contentés de les dicter à leur chapelain. En tout cas, le manuscrit que nous possédons paraît avoir été écrit cinquante-huit ans après la prise de Constantinople, c'est-à-dire en 1262. Il est fort possible que le héros de la quatrième croisade n'ait même pas vécu jusqu'à cette date.

Le manuscrit renferme cinq ouvrages différents : 1° une *Cronique de Flandres et des Croisades* (1100-1260) ; 2° *Aventures qui avinrent à Troïes ;* 3° les *Croniques de Challemaine ;* 4° une traduction française du *De disciplina clericali* de Pierre Alphonse, juif converti et médecin d'Alphonse Ier d'Aragon ; 5° les *Estoires* de Robert de Clari. Ce petit recueil renferme, comme on le voit, tout ce qui flattait le goût de nos ancêtres : les fables sur la guerre de Troie, l'histoire ou plutôt la légende de Charlemagne, les souvenirs de la croisade, le tout complété par un peu de morale monastique. Elle est surtout dans le goût des Flamands de ce temps, qui avaient pris une si grande part aux expéditions

d'outre-mer et surtout à la croisade de Constantinople.

Dans les *Aventures qui avinrent à Troïes*, on trouve la mention que c'est Jean de Flixécourt qui a traduit *sans rime* l'histoire de Troie et des Troyens de latin en roman, d'après un livre de la bibliothèque de « monseigneur Saint-Pierre de Corbie », à la prière de Pierre de Besons, aumônier dans ce couvent, et à la date de 1263. Dans les *Croniques de Challemaine*, on voit que cette traduction en roman de l'*histoire* latine du faux Turpin a été faite, en 1207, par l'ordre de Michel de Harnes, connétable de Flandre, l'un des croisés de 1204, et d'après un livre de la bibliothèque de Renaut, comte de Boulogne.

C'est donc postérieurement à 1262 que l'histoire de Charlemagne traduite en 1207, l'histoire de Troie traduite en 1262, et une copie de la chronique de Robert de Clari, rédigée à une époque qu'on ne saurait préciser, ont été réunies dans le même volume. On ne saurait indiquer l'auteur de cette compilation. Ce doit être sans doute un des confrères de ce Jean de Flixécourt, traducteur et historien fort connu de cette époque; ce doit être un moine de Corbie. Dans ce couvent, on s'occupait beaucoup des choses de la quatrième croisade : Jean de Flixécourt lui-même est l'auteur d'un éloge de Foulques de Neuilly, le promoteur de cette expédition. Toutefois, nous n'avons aucun indice qui permette d'ériger ces suppositions en certitude.

Si nous franchissons trois siècles, nous trouvons le manuscrit en la possession du président Fauchet

(1530-1601). Il porte, en effet, cet *ex libris : « Sum Claudii Fauchet.* Achaptez. » Comment était-il sorti de la bibliothèque de Corbie, à supposer qu'il en ait réellement fait partie? On ne sait. Après Fauchet, il tombe entre les mains de Paul Petau, puis de son fils Alexandre. D'autres vicissitudes, plus ou moins faciles à déterminer, le firent passer dans la bibliothèque du roi de Danemark.

II.

Maintenant que nous connaissons le livre, passons à son auteur. Il était de *Clariacum* (Clairi-Saulchois), village de la banlieue d'Amiens, et vavasseur du vidame d'Amiens, sire de Pecquigny. De petite noblesse, il possédait à Amiens, d'après les renseignements locaux, une boucherie. Ce qui embrouille singulièrement l'histoire de sa famille, c'est qu'il y avait trois autres maisons de *Clariacum* dans la même région de la France : Clary-en-Flandre, Cléry-sur-Somme et Cléry-en-Vexin. En outre, par une autre complication, ces quatre maisons ont également pour chef, à cette époque, un Robert. Notre Robert de Clari, l'Amiénois, était-il chevalier? Il se donne cette qualification dans son livre : on aurait quelque motif, comme on va voir, de la lui contester.

Il met en scène, dans un passage de son histoire, un certain *chevalier,* Robert de Clari, et son frère Aleaume, qui était *clerc;* il insiste tellement sur les prouesses de ce dernier, qui n'est même pas nommé dans Villehardouin, qu'on ne peut méconnaître dans ces personnages l'écrivain lui-même et son frère.

Il cite, dès les premières pages de son livre, « Aleaumes de Clari en Aminois, li clercs, qui moult y fu preus et moult y fist de hardement et de proesches » ; il en parle encore à propos de l'assaut de Constantinople : « Si i avoit un clerc (Aleaume de Clari avait à nom) qui si estoit preus en tous besoins, que ch'estoit li premiers à tous les assaus où il estoit ; et à le tour de Galatha prendre, fist chis clers plus de proesches, par sen cors un pour un, que tout chil de l'ost, fors seigneur Pierron de Braiechoel. »

Son admiration pour ce clerc belliqueux est d'autant plus remarquable qu'il ne parle jamais de lui-même, qu'on ne trouve son nom que deux fois dans son livre, et que, dans le passage où il se produit lui-même avec son frère, il ne s'est pas donné le beau rôle. On vient de faire un trou à une poterne de la ville ; mais l'ouverture en est tellement étroite et il y a tellement d'épées nues de l'autre côté, que personne n'ose tenter l'aventure.

« Quant Aleaumes li clers vit que nus n'i osoit entrer, si sali avant, et dist qu'il i enterroit : si avoit illuec un chevalier, un sen frere (Robers de Clari avoit à nom) qui li deffendi, et qui dist quil n'i enterroit mie, et li clers dist que si feroit ; si se met ens à piés et à mains, et quant ses freres vit chou, si le prent par le pié, si commenche à sakier à lui, et tant que, maugré sen frere vausist ou ne dengnast que li clers i entra. Quant il fu ens, se li keurent sus tant de ches Grieus que trop, et chil de deseur les murs li acueillent à geter grandesmes pierres ; quant li clers vit chou, si sake le coutel, si leur keurt sus, si les

faisoit aussi fuir devant lui comme bestes, si disoit à chiaus de defors, à seigneur Pierron et à se gent: « Sire, entres hardiement, je voi qu'il se vont moult desconfisant et qu'il s'en vont fuiant. »

On comprend l'indignation de Robert, quand il croit qu'on veut faire tort à ce héros pour le partage du butin. Il avait été convenu qu'un chevalier aurait deux parts de sergent à cheval, un sergent à cheval deux parts de sergent à pied. Or, sous prétexte qu'Aleaume de Clari n'était pas chevalier, on prétendait ne lui donner qu'une part de sergent. Il « dist qu'il voloit partir comme chevaliers, et aucuns dist que che n'estoit mie drois que il partesist comme chevaliers et il dist que si estoit, que ausi avoit il eu cheval et haubert comme uns chevaliers, et que autant i avoit il fait d'armes, et plus que teux chevaliers i avoit il; tant que li cuens de Saint-Pol fist le jugement que ausi devoit il partir comme uns chevaliers, que plus i avoit il fait d'armes et de proesches (che li tesmoingna li cuens de Saint-Pol) que teux CCC. chevaliers en i eut il ne fisent, et partant devoit il bien partir comme uns chevaliers; là si desraina li clers que li clerc partiroient tout ausi comme li chevalier. »

Ce passage, où Robert de Clari a l'air d'admettre ce principe subversif, qu'il suffit d'être à cheval, d'avoir un haubert, et de faire autant d'exploits qu'un chevalier pour pouvoir légitimement prendre ce titre, est bien propre à jeter un doute sur son droit à signer son livre : « *Robers de Clari, li chevaliers.* »

Comme Robert de Clari, sauf dans les deux passages cités, ne parle jamais de lui-même, il n'est

pas toujours facile d'indiquer avec certitude la part qu'il a prise à la campagne. Il répondit, avec son frère Aleaume et beaucoup de nobles de Picardie, à l'appel de la croisade : il fit partie du corps d'armée qui avait pour chefs Pierre d'Amiens et Hugues de Saint-Pol et qui comptait parmi ses guerriers les plus distingués, Quesne de Béthune, les quatre frères de Boves, Baudouin de Beauvoir, etc. L'armée des Croisés, comme nous le voyons déjà par Villehardouin, était divisée par corps de nation : Champenois, Français, Picards, Flamands, Chartrains, Bourguignons, etc. ; en sorte que, même sous les murs de Constantinople, dans le désert de Phrygie, dans les sables de Syrie, on retrouvait ses compagnons d'enfance, sa province, son clocher, les souvenirs et l'idiome de la petite patrie. Dans la division dont faisaient partie les deux frères de Clari, tout le monde *picardisait.* Quand l'incendie dévore Constantinople, l'auteur remarque que « bien en i eut ars la grandeur de le chité d'Arras. » Si on lui parle d'une disette à Tyr, il a soin de nous dire que « on vendoit le mesure de blé de le vile C besans, qui ne fesist mie plus que sextier et demi à Amiens. » Quand Villehardouin fait l'énumération des bandes féodales qui partirent pour la guerre sainte, il commence naturellement par la Champagne ; Robert de Clari, tout aussi naturellement, commence par la Picardie et par Pierre d'Amiens. Dans l'énumération qu'il donne, au début de son livre, de ceux qui firent le plus « de hardement et de proesches », ne vous étonnez pas de trouver des noms absolument inconnus à Villehar-

douin : presque tous sont de la région de la Somme. Robert de Clari ne peut guère nous parler que des exploits de ceux qui ont combattu à côté de lui et sous ses yeux.

Il accompagna la croisade à Venise, puis très-probablement sous les murs de Zara. Au premier siége de Constantinople, il dut faire partie du corps qui donna l'assaut à la tour de Galata : Villehardouin nomme, parmi les guerriers qui s'y distinguèrent Jacques d'Avesnes, à la tête de guerriers de la région septentrionale; Robert de Clari lui-même cite son frère comme l'un des premiers qui montèrent à l'assaut. Lorsque l'on assiégea les remparts de la ville, les Vénitiens par mer, les Français par terre, du côté de la porte de Blachernes, c'étaient encore les hommes de Flandre et de Picardie qui furent chargés de repousser les sorties des Byzantins. Ils étaient divisés en trois *batailles :* celle du comte de Flandre, celle de son frère Henri, celle de Pierre d'Amiens et Hugues de Saint-Pol. C'était certainement dans celle-ci que devait combattre notre historien. Si l'on en doutait, il n'y aurait qu'à voir avec quelle chaleur il prend parti pour ces deux chefs, qui troublaient cependant, par indiscipline, l'ordre de combat et, par une bravade imprudente, mettaient l'armée en péril. Avec quelle complaisance il décrit l'impression que dut faire, sur les dames de Byzance assemblées sur les remparts, la belle prestance des guerriers de cette *bataille!* Que de fois il a dû, de retour en sa Picardie, relever encore gaillardement ses moustaches au souvenir de cette bonne fortune imaginaire !

« Les dames et les damoiseles du palais estoient montées as fenestres, et autres gens de le chité, et dames, et damoiseles estoient montées as murs de le chité, et eswardoient chevauchier chele bataille, et l'Empereur d'autre part, et disoient entr'ax que che sauloit des noes, que che fussent angles, si erent il bel, pour chou qu'il estoient si belement armé, et le cheval si belement couvert. »

Après le renversement de l'usurpateur Alexis, il ne perdit pas de temps pour faire son entrée dans la grande capitale. Il fut un de ces curieux pèlerins dont nous parle Villehardouin : « Or poes savoir que maint de ceus de l'ost alèrent véoir Constantinoble, les riches palais et les hautes églises, dont il avoit tant que onques mâis en une cité n'en ot autant (1). »

Puis, par crainte des « Grieus qui traïteur estoient », il alla, avec ses compagnons, camper de l'autre côté de la Corne-d'Or, près de la tour de Galata. On sait que les Croisés furent obligés, après l'assassinat de leur protégé par Murzuphle, de recommencer le siége de Constantinople. Un premier assaut fut repoussé, un second fut plus heureux. L'attaque eut lieu par mer. Tandis que deux ou trois navires trouvaient moyen de s'accrocher aux tours de la muraille, Pierre d'Amiens se trouvait du côté du Petrion, ce même monastère où l'usurpateur Murzuphle avait établi son quartier-général, où « il faisoit sonner ses buisines d'argent, et ses tymbres et faisoit un moult grant beubant. » Il avait avec lui

(1) Villehardouin, c. 87.

les deux frères de Clari. On descendit sur l'étroit espace de terre qui se trouvait entre le rempart et la mer, et on commença à démolir une poterne que les Grecs avaient murée. Aleaume de Clari passa par l'étroite ouverture, pénétra le premier dans la ville et y fut suivi par son frère et toute la bande amiénoise, qui se composait de dix chevaliers et soixante sergents. Villehardouin n'a parlé ni de cet exploit de Pierre d'Amiens, ni de ceux que Pierre de Bracuel accomplissait à quelques pas de là. Mais le récit de Robert est confirmé,dans son ensemble, par celui du grec Nicétas (1).

Dans le même temps que les tours étaient prises, raconte l'historien des vaincus, « un chevalier, nommé Pierre, pénétra par une porte qui se trouvait du même côté. Il paraissait bien capable de mettre en fuite à lui seul des phalanges entières ; si haute était sa taille qu'il semblait un géant de neuf brasses ; son casque semblait une citadelle garnie de tours. C'est l'aspect de ce casque d'un seul cavalier, la vue de cette apparition terrifiante, de cette stature prodigieuse, que les hommes de haute noblesse qui entouraient l'Empereur ne purent soutenir; le reste de l'armée pas davantage ; tous ne virent de salut pour eux que dans la fuite accoutumée ; comme s'ils n'avaient eu qu'une seule âme, un seul élan de poltronnerie , ils abandonnèrent les retranchements, les terrassements élevés dont ils avaient la garde.

(1) Comparer, sur le point précis de l'attaque et le rôle de Pierre d'Amiens, Nicétas, édit. de Paris, p. 366, et Robert de Clari.

Ils étaient des milliers que poursuivait un seul homme. » Cette craintive admiration des vaincus est bien propre à dédommager Pierre d'Amiens du silence que garde sur lui Villehardouin.

Après la seconde prise de Constantinople, on résolut de faire un empereur parmi les chefs de la croisade. On désigna douze électeurs, six parmi les Vénitiens, six parmi les prélats français, et les suffrages se portèrent sur Baudouin, comte de Flandre, à qui était réservé une destinée si tragique et si mystérieuse. Un empereur français et surtout de la France du Nord, voilà qui devait combler de joie l'historien picard. Dans toutes les campagnes de la quatrième croisade, nous trouvons toujours la *bataille* picarde et les deux *batailles* flamandes marchant de concert ; pour les Clari, c'était donc un compatriote, un compagnon d'armes qui était appelé à s'asseoir sur cette « chaire » de Constantin, qui, dans les idées du temps, était toujours le premier trône de la chrétienté. Robert entre dans un récit tellement détaillé du couronnement et du sacre, il décrit avec tant de précision la couronne, la pomme d'or, les braies de velours, le manteau de pourpre, les brodequins, il est encore tellement ébloui du reflet de toutes ces *rikes pierres* et de tous ces joyaux, qui eussent fait la fortune d'un roi, qu'on peut imaginer qu'il n'a pas été l'un des derniers à courir au palais du Bucoléon, pour prendre part à « si grant goie et si grant feste. »

Quand l'empereur Baudouin commença dans les provinces byzantines sa tournée impériale, il se fit naturellement accompagner des Picards : c'est même

qu'il ait été à la bataille d'Andrinople (1205) : autrement il eût raconté avec plus de détails et de précision ce grand désastre de la chevalerie d'Occident. En tout cas, il était, en 1207, de retour en France. Comme cet abbé Martin de Pairis, en Alsace, dont le moine Gunther nous a raconté les pieux larcins, il rapportait à la cathédrale d'Amiens et au trésor de Corbie les reliques des saints, dépouilles des églises et des sanctuaires byzantins. On ne sait à quelle époque il a commencé à dicter son histoire, ni à quelle époque il est mort. Il vécut assez, sans doute, pour pressentir la ruine prochaine de l'empire qu'il avait contribué à fonder et qu'il contribue mieux encore à nous faire connaître.

III.

L'originalité du récit de Robert, opposé à celui de Villehardouin, tient surtout à ce qu'il était un *povre*. Villehardouin, maréchal de Champagne, grand feudataire de l'empire latin, l'égal de Baudouin, de Montferrat, de Dandolo et des premiers de l'armée, nous a conservé la manière de voir de la haute aristocratie des croisés. Robert de Clari exprimera les passions, les haines, les rancunes, les jalousies de ces milliers de chevaliers, bacheliers ou écuyers obscurs qui formaient le *vulgus* de l'armée. Dès la première page de son livre, il établit d'une manière tranchée cette distinction sociale. Dans la croisade, il y a les riches et les pauvres. Les riches sont, par exemple, Mathieu de Montmorency, Jacques d'Avesnes, Henri de Flandre, sans parler des Montferrat, des

Baudouin et des Villehardouin. Les pauvres sont, par exemple, Nicolas de Mailly, Gui de Manchicourt, Robert de Rosoi, Hugues de Beauvais; c'est le brave clerc Aleaume; c'est naturellement Robert de Clari.

On voit que la catégorie des pauvres se compose de noms passablement aristocratiques et dont s'enorgueilliraient fort aujourd'hui les meilleures maisons du faubourg St-Germain. Pauvreté, qu'on le remarque bien, n'est pas *vilenie.* Au-dessous des pauvres chevaliers et bacheliers, qui n'ont pour tout bien que leur haubert et leur cheval, il y a les simples sergents à pied, et, au-dessous du dernier sergent, il y a les valets du camp. Pourtant, dans la petite armée des Croisés, cette « piétaille » elle-même pouvait être appelée aussi à rendre service, et Robert de Clari, dans un passage extrêmement original, moitié sérieux, moitié moqueur, la range en bataille sous les murs de Constantinople. On vient de distribuer toute la chevalerie et tous les sergents de l'armée en *sept batailles;* mais qu'est-ce que cela en présence de l'immense multitude des Grecs? Pour présenter à l'ennemi un front plus étendu, sinon plus imposant, on se décide à armer toute la valetaille du camp.

« Et après, prist on tous les garchons qui les chevax gardoient, et tous les cuisiniers qui armes peurent porter; si les fist on trestous armer et de keutes pointes, et de peniax, et de pos de coivre, et de piletes et de pestiax, si k'il estoient si lait et si hideus que le menue gent à pié l'Empereur, qui estoient par dehors les murs, en eurent grant peur et grant hisde, quant il les virrent..... Quant le pietaille l'Empereur virent no menue gent si laide-

ment armée, si en eurent si grant peur et si grant hisde, que onques ne s'oserent mouvoir, ni venir vers aus. »

Voilà la condition sociale de Robert de Clari bien établie : chevalier ou non, il est noble. Une bien petite chose le sépare des Villehardouin et des Montferrat : l'argent. Une chose immense le sépare des guerriers non nobles : la naissance. Pour la menue gent il a un tel mépris, que, lors même qu'avec ses *pestiax* et ses *pos de coivre* elle viendrait à exterminer les Byzantins, il n'y verrait jamais un exploit ni une « proesche », mais une farce et une dérision : un des tournois grotesques, comme celui qu'on voit représenté dans l'hôtel de Jacques Cœur, où des truands, montés sur des ânes, ont des balais en guise de lances et des paniers pour écus. Les Byzantins ne pouvaient être noblement vaincus que par des chevaliers.

Autant il lui semblerait insensé que ces gens-là osassent élever jusqu'à lui leur envie jalouse, autant il se croit en droit d'accuser l'insolence et l'égoïsme des riches. Tout d'abord il remarque avec quelque dépit que les chefs de l'expédition ont disposé des simples chevaliers, sans leur aveu, dans l'affaire de Zara : « Tout chil de l'ost ne seurent mie chest consel fors li plus haut homme. » Après la seconde prise de Constantinople, les grands agissent avec autant de sans-façon à l'égard des petits. Ils commencent par publier défense générale de se loger en ville; puis, pendant que les *povres* obéissent à l'ordonnance, ils s'emparent des meilleurs logis.

« Adont si s'asanlerent li haut homme, li rike homme, et prisent consel entr'aus (que le menue

gent n'en seurent mot, ni le povre chevalier de l'ost) que il prenderoient les meilleurs ostex de le vile et très, dont commenchierent il à traïr le menue gent et à porter leur male foi et male compaingnie, que il compererent puis moult kier, si comme nous vous dirons après. »

On voit que, dans les armées féodales, les simples guerriers étaient volontiers disposés à crier à la trahison. L'histoire des croisades prouve que ce n'était pas toujours à tort.

Robert de Clari est un militaire peu fortuné, économe, qui s'entend en ménage et qui sait parfaitement ce qu'il y a de deniers dans un sol. Nous le trouvons occupé tantôt à chiffrer les exigences financières des Vénitiens, tantôt à estimer, avec le coup-d'œil d'un commissaire-priseur, les richesses de Constantinople, le butin des Croisés, le mobilier des palais byzantins, les bijoux du costume impérial de Baudouin, tantôt à supputer le prix du setier de vin, du quarteron de sel, d'un œuf, d'une poule; dans les moments de disette, il constate piteusement le prix croissant des denrées, et il semble le voir recomptant son maigre pécule pour savoir s'il pourra aller jusqu'au bout. Le butin lui tient lieu de solde; les sacs de villes sont une ressource prévue dans son petit budget. Le simple soupçon que les chefs ont pu tricher dans le partage le met hors de lui. Volontiers, comme le soldat de Clovis, il briserait les vases précieux entre les mains avides des Vénitiens et des hauts barons. Tous ces riches seigneurs, suivant lui, ont volé indignement le commun peuple, après la seconde prise de Constantinople. Ils avaient

ordonné, sous peine de mort, de mettre en commun tout le butin conquis, et eux-mêmes trangressaient leurs propres défenses : « Chil mesme qui l'avoir devoient warder, si prenoient les juiaus d'or, et chou que il voloient, et embloient l'avoir, et prenoient cascuns des rikes hommes, ou juiaus d'or ou dras de soie à or, ou chou que il amoit miex, si l'emportoit; ensi faitement si commenchierent l'avoir à embler, si que on ne departi onques au kemun de l'ost, ne as povres chevaliers, ne as serjans qui l'avoir avoient aidié à waaingnier, fors le gros argent, si comme des païeles d'argent que les dames de le chité portoient as bains; et li autres avoirs qui remest à partir fu cachiés si males voies que je vous ai dit » (1).

Villehardouin, lui aussi, se plaint des voleurs : « Li uns aporta bien et li autre mal; car convoitise, qui est racine de tous maux, ne leur laissa. » Seulement il semble chercher plutôt ces convoiteux dans les rangs inférieurs de l'armée et dans le corps même dont faisait partie Robert de Clari : il raconte que Hugues de Saint-Pol « en pendi un sien chevalier, l'escu au col, por ce qu'il en avoit retenu, et assés en i ot de ceus qui en retindrent coiement » (2).

Peut-être tous deux ont-ils raison, l'un contre

(1) Même accusation contre les chefs, dans la *Devastatio CPa* (Pertz, *Monumenta*, XVI, 9-12), œuvre d'un croisé allemand qui prit part à l'expédition. Mais il ne parle que du butin fait à Zara : « Bona villæ barones sibi retinuerunt, pauperibus nihil dederunt; pauperes egestate et fame laboraverunt. »

(2) Villehardouin, c. 108.

l'autre, et faut-il se ranger à l'opinion de *l'Estoire de Eracles :* « La, dit l'auteur de cette continuation de Guillaume de Tyr, fut grant la haine et la rancune que li chevalier disoient que la povre gent avoient tout et la povre gent disoient que li chevalier avoient ravi tout, et li clerc et li prestre aussi tout mucié. Dont il fut bien apareissant a la departie » (1). Nous voyons, par le récit même de Gunther, que les plus pieux personnages de l'armée ne se faisaient pas scrupule de détourner des reliques pour leurs églises ou leurs couvents respectifs. Ce n'étaient que des reliques, d'accord ; mais, est-il bien sûr qu'ils aient laissé les reliquaires ?

Quoi qu'il en soit, Robert de Clari doit être un de ces infortunés à qui il n'est échu en partage que du gros argent et des « païeles d'argent. » Et qui sait ? peut-être l'exemple fait par le comte de Saint-Pol et les menaces dont il a dû l'accompagner lui sont restés sur le cœur. Il ne parle jamais de butin et de partage, sans que sa bile s'échauffe ; et il en parle souvent ! Sa rancune est tellement persistante et envenimée, que les désastres qui accablèrent ses compagnons d'armes à la bataille d'Andrinople ne peuvent lui inspirer une pensée de pardon. Sur l'empereur Baudouin, fait prisonnier, sur le comte de Blois, sur le comte de Perche, accablés sous les flèches des Bulgares et des Cumans, sur les cadavres de tant de barons et chevaliers, il laisse

(1) « Ut pauperes divitibus, et e contrario, improperarent quod omnia occupassent. » Francisci Pipini Chronicon. Muratori, IX, 613-622.

tomber, en manière d'oraison funèbre, ces amères paroles : « Ensi faitement se venja Dame Dieu d'aus, pour leur orgueil, et pour la male foi qu'il avoient portée à le povre gent de l'ost, et les oribles pekiés qu'il avoient fais en le chité, après chou qu'il l'eurent prise. »

Nous avons vu que Clari n'était pas de ceux qui étaient admis dans le conseil des princes. Il faut même reconnaître qu'il avait peu d'aptitude pour les ménagements diplomatiques, si l'on en juge par le discours qu'il met dans la bouche du doge Dandolo, chargé de négocier avec le jeune Alexis le paiement intégral de l'idemnité due aux Croisés. Les deux négociateurs s'expriment plutôt comme deux écuyers mal appris que comme les chefs des deux nations les plus civilisées du siècle : les Vénitiens et les Grecs. « Naie, fist li empereres, je n'en ferai plus que fait en ai. » — « Non, dist li dux, garchons malvais, nous t'avons, fist li dux, geté de le merde, et en le merde te remeterons, et je te deffi, et bien saches tu que je te pourcacherai mal, à men pooir, de ches pas en avant. » Il est certain que le gracieux et éloquent Quesne de Béthune, l'orateur de la croisade, parle un autre langage dans Villehardouin.

Clari ne s'entend pas mieux à la conduite de la guerre. Les bravades les plus folles excitent son enthousiasme, et, dans les premières escarmouches devant Constantinople, il prend le parti de l'indiscipline féodale contre la sage réserve du comte de Flandre.

Précisément parce qu'il n'a aucune responsabilité

dans la conduite des négociations et de la guerre, on voit éclater dans son récit des vérités que Villehardouin a tenues soigneusement dans l'ombre. Les hommes du Nord, pendant toute la durée de l'expédition, paraissent avoir été constamment dupes des Italiens. Ils voulaient aller en Terre-Sainte; les Vénitiens et le marquis de Montferrat ont trouvé moyen de les faire aller à Zara d'abord, puis à Constantinople, et de détourner sur des états chrétiens la croisade projetée contre les Musulmans. La république de Venise a traité ces Croisés enthousiastes comme de véritables condottieri, qu'elle a employés à ruiner sa rivale en Dalmatie, puis à lui conquérir en Orient un immense empire maritime. Ce n'est pas tout : au lieu de les payer, elle se faisait payer par eux : elle les traitait comme des débiteurs récalcitrants; elle les obligeait à se loger dans l'île St-Nicolas, près de Venise; entourés d'eau, ils s'y trouvaient à sa discrétion; elle exerçait sur eux une sorte de contrainte par corps. Le grec Nicétas, qui connaissait les Vénitiens, ne s'y est pas trompé. Dandolo, nous dit-il, voulait depuis longtemps se venger des Byzantins, qui traitaient les Pisans comme la nation la plus favorisée, qui vexaient les Vénitiens, qui refusaient d'acquitter des dettes anciennes (1). Mais, sachant bien qu'il était hors d'état de lutter seul avec l'Empire, il chercha une alliance. A point nommé, un certain nombre de *toparques* (2) d'Occi-

(1) En 1201, les Vénitiens préparaient déjà une flotte contre Byzance.

(2) Expression de Nicétas pour désigner les comtes et ducs souverains de l'Occident.

dent se proposaient de visiter la Palestine. Il trouve moyen de les engager dans sa querelle contre l'empereur des Romains. Cette force impétueuse et brutale, maîtrisée et dirigée par des mains habiles, servit à son insu tous les desseins des Vénitiens.

On ne voit rien de tout cela dans le récit de Villehardouin : il était l'un des six députés qui étaient allés signer avec le doge l'onéreux traité de Venise. On ne voit, dans sa narration, si naïve en réalité ou en apparence, qu'un Montferrat qui se dévoue pour être le chef de la croisade, qu'un doge plein d'ardeur chrétienne pour « les besognes de Dieu », qu'un peuple de Vénitiens qui est tout de feu pour une expédition désintéressée, que des Français et Italiens qui se jettent aux genoux les uns des autres et qui versent des larmes de dévotion, de reconnaissance, de religieux enthousiasme. Quand le doge prend la croix, Villehardouin suffoque d'admiration et d'attendrissement : « Moult ot ilec grant pitié au pueple de la terre et as pelerins, et mainte larme i ot plorée. » Soit que le maréchal n'ait jamais été détrompé, soit qu'il ne veuille pas avouer qu'il a été dupe, jamais on ne trouve chez lui de reproches contre les Vénitiens. Il ne les accuse pas, comme tant d'autres historiens (1), d'avoir détourné plus que leur part du butin. Il saisit toutes les occasions pour exalter les services qu'ils ont rendus à la croisade et l'héroïsme de leur vieux doge. Le siége de Zara n'est qu'un incident ; Alexis arrive par hasard au camp des Croisés. Villehardouin n'a pas l'air de soupçonner

(1) *Estoire de Eracles.*

qu'il y ait eu un coup monté depuis longtemps par les Vénitiens, le marquis de Montferrat et l'empereur d'Allemagne, pour surprendre, en faveur du jeune César, la compassion facile à émouvoir des guerriers d'Occident. Il n'a de colère que contre ceux qui éprouvent des scrupules, qui veulent quitter une croisade deux fois détournée de son but, qui persistent à se rendre en Palestine pour accomplir leur vœu. Il les considère comme des déserteurs et des gens sans courage : il se réjouit des malheurs qui leur surviennent après qu'ils ont quitté l'armée. Lui, si pacifique et si conciliant d'ordinaire, a contre ceux qu'il accuse de vouloir *depecier l'ost* une passion furieuse, une haine implacable. Leur conduite, il en a conscience, est un reproche sanglant. L'évêque d'Autun et bien d'autres ne sont même pas allés jusqu'à Venise : « Moult en furent blasmé; car moult petit conquissent là où il alèrent.... il reçurent grant honte et moult en furent durement blasmé, et puis leur avint grant mésaventure. » D'autres quittent l'armée sous les murs de Zara pour traverser l'Esclavonie : « Mais li païsant de la terre les assallirent et ocistrent tous, fors quatre, sans plus, qui s'en retournèrent à l'ost. » D'autres s'embarquèrent pour la Syrie : « Halas ! il le firent si mauvaisement, que il onques convent ne li teindrent, ains s'en alèrent en Surie où il savoient bien que il ne feroient nul esploit. » L'austère Simon de Montfort lui-même ne trouve pas grâce à ses yeux : « Si fu moult grant honte pour eus, etc. » Ainsi, pour le passionné maréchal, ce sont ceux qui obéissent aux ordres du pape qui sont les mauvais chrétiens ;

ce sont ceux qui persistent à aller en Palestine qui violent leurs engagements. Et, après avoir raconté l'éclatant succès de la croisade byzantine, il jette un regard de pitié sur les tribulations éprouvées par les Croisés déserteurs, qui sont allés en Palestine. « Sachiés que, de soixante-dix-neuf chevaliers qu'il avait en la compaignie, nus n'en eschapa onques, si que tous ne fussent mors ou pris. Et bien tesmoigne li livres veraiement que onques nus n'eschiva l'ost de Venise, que mans ou hontes ne li avenist; et pour ce fait que sages qui se tient avoec les bons (1). »

Robert de Clari n'a aucun motif pour se fermer à lui-même les yeux. Il est fort mécontent de cette sorte de prison pour dettes, où les Vénitiens détiennent les Croisés dans l'île St-Nicolas. Il prête même à Dandolo le mot suivant : « Sachiés que vous ne vous moverés de cheste isle devant là que nous serons paié, ne ne troverés qui vous port ne que boire ne que menger (2). » Il ne songe à quitter la croisade ni à Venise, ni à Zara, ni à Constantinople; mais il n'a aucune animosité contre ceux qui ont cru devoir à leurs serments de se rendre directement en Terre-Sainte. Il distingue fort bien les intrigues dont Venise et Montferrat ont enveloppé les Croisés. Il sait que, depuis longtemps, le marquis de Montferrat voulait se venger de l'empereur Alexis; il nous ra-

(1) Villehardouin, c. 100.

(2) Le croisé allemand qui a écrit la *Devastatio CPa* dit aussi : « Quotiescumque Venetis placuit, præceperunt ut nullus de præfata insula detraheret aliquem peregrinorum *et quasi captivis per omnia eis dominabantur.* »

conte en détail l'origine de leur querelle, et son récit est confirmé, en majeure partie, par celui des Byzantins (1). Mais, comme l'expédition promet d'être profitable, comme l'armada vénitienne est vraiment imposante, il est de ceux qui illuminent leurs tentes le jour du traité avec Venise et qui se réjouissent de voir tant de si belles et si riches galères, d'entendre *buisiner* tant de *buisines* d'argent, d'ouïr tant de *tymbres demener une si grant goie*, et de s'en aller gaiement, pieusement et noblement là où la fortune les appelle.

Robert de Clari, frère d'un clerc, est quelque peu clerc lui-même. Il sait parfaitement que les Français descendent de Francus, fils de Priam, et voilà pourquoi il met cette curieuse réponse de Pierre de Bracuel au roi des Bulgares : « Troies fu à nos anchiseurs et chil qui en escapèrent, si s'en vinrent manoir là dont nous sommes venu, et pour che que fu à nos anchiseurs, sommes nous chi venu conquerre terre. » Qu'est-ce, en effet, que la quatrième croisade, sinon une revanche de la guerre de Troie et le retour des fils de Francus dans leur patrie d'origine ? Robert de Clari est un esprit curieux ; il s'intéresse à l'histoire ancienne et contemporaine de Byzance, dont le maréchal de Champagne semble ne prendre qu'un médiocre souci ; de là une série de curieux récits, quelques-uns assez fantaisistes, d'autres d'une parfaite exactitude, sur l'amitié que Manuel Comnène portait aux Latins et le tour qu'il

(1) Nicétas, *De Isaacio Angelo*, I, 7. — Édit. de Paris, p. 243 et suiv.

joua à ses propres sujets, la mort misérable d'Andronic, l'avènement miraculeux d'Isaac l'Ange, l'ingratitude dont son frère paya ses bienfaits, les démêlés d'Alexis avec Conrad de Montferrat. Il est à noter que, de tant de pèlerins qui sont passés à Constantinople pour aller en Terre-Sainte, pas un de ceux qui sont actuellement publiés ne nous aient donné une description détaillée de cette ville extraordinaire (1). Le maréchal de Champagne ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration, lorsque, devant la flotte latine, se déroule le splendide panorama de Constantinople, avec ses centaines d'églises, ses hautes murailles garnies de tours, ses palais aux toits dorés, sa Corne-d'Or couverte d'une forêt de mâts. « Et lors virent tout à plein Constantinoble. Cil qui onques mès ne l'avoient véue ne cuidoient mie que si riche cité péust avoir en tout le monde. Quant ils virent ces haus murs et ces riches tours dont ele estoit close et ces riches palais et ces hautes yglises, dont il avoit tant que nus nel péust croire s'il ne le véist proprement à l'ueil. » Mais bientôt il est obligé de détourner ses regards des « hautes yglises » pour les reporter sur les remparts hérissés de soldats et de machines. « Sachiés qu'il n'i ot si hardi à qui

(1) Des éloges enthousiastes dans le poème du *Voyage* de Charlemagne (*Hist. litt.*, t. XVIII, p. 704), dans Robert le Moine (*Historiens des Croisades*, t. III, p. 750), dans les *Gesta Francorum* (*Ibid.*, p. 494), dans Foucher de Chartres (*Ibid.*, p. 331), dans le texte latin de Guillaume de Tyr (*Ibid.*, I, 81); mais pas de description. Voir aussi Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre-Sainte*: voyages d'Éric le Bon et Sigurd, p. 159 et 195.

la char ne fremisist. » A partir de ce moment, il est tout entier à sa responsabilité de chef de la croisade, responsabilité terrible, « quar onques si grans afaires ne fu empris de nulle gent puis que li mons fu estorés. » Plus tard, le soin de mettre de l'ordre dans les bandes indisciplinées des victorieux, les compétitions pour la couronne impériale, l'accommodement entre Baudouin et Montferrat, les luttes contre les Grecs, les Bulgares, les Cumans, absorbèrent entièrement l'attention du maréchal; il n'a plus reparlé des splendeurs de la ville « qui de toutes autres estoit soveraine. . »

Robert de Clari, qui est libre de son temps, quand il a fait son devoir de soldat, et qui se soucie peu des compétitions pour l'empire, emploie ses moments de loisir à visiter sa conquête. Sa description, fort détaillée, apporte des faits complètement nouveaux sur les monuments de Constantinople. Il a visité le grand palais impérial du Bucoléon, qui était plutôt, comme le Kremlin de Moscou, un amas de palais, d'églises et de jardins enfermés dans une muraille fortifiée : il y a compté trente chapelles et cinq cents appartements; il s'est fait montrer les reliques célèbres : bois de la vraie Croix, sainte Lance, sang de Notre-Seigneur dans une fiole de cristal, Couronne d'épines, Saint-Suaire (1), etc., qui faisaient de Constantinople la ville sainte par excellence : peut-être faisait-il déjà son choix dans ces trésors pour le

(1) Sa légende du Saint-Suaire diffère de celle qui avait cours habituellement. — Voir A. Rambaud, *L'Empire grec au Xe siècle*, Paris, Franck, 1870, p. 105.

prochain pillage. En tout cas, il nous mentionne un « kief de saint Jean-Baptiste », que nous ne serons plus étonnés de retrouver plus tard en Picardie. Puis, c'est Ste-Sophie, avec son autel d'un métal plus précieux que l'or, ses centaines de lampes d'argent, ses innombrables mosaïques, ses marbres, ses images de saints sur fond d'or, ses colonnes merveilleuses, dont chacune guérissait de quelque maladie. « Sainte Souphie en grieu, ch'est Sainte Trinités en françois »: échantillon peu réussi de ses nouvelles connaissances en langue grecque. Sur la place de l'Augustéon, il nous décrit avec des détails inconnus cette statue équestre de Justinien, si célèbre dans les historiens byzantins; mais, comme Héraclius, grâce aux chansons de gestes, était infiniment plus populaire en Occident que Justinien, il ne manque pas d'y voir la statue d'*Eracles li empereres*. Les Saints-Apôtres, où étaient alors les tombeaux des empereurs, la porte d'Or, l'Hippodrome avec ses obélisques et ses innombrables statues (1), la statue d'une déesse qui, la main étendue vers l'Occident, annonçait l'arrivée des Croisés, les colonnes d'Arcadius et de Théodose où perchaient des ermites byzantins, toutes ces merveilles ravirent tour à tour le sire de Clari. Il lui fut donné de voir ce qu'on ne devait plus voir après lui : Constantinople dans sa splendeur. Toutefois, les Grecs de ce temps étaient déjà bien barbares et superstitieux; car Robert ne nous rapporte de ses conversations avec eux que

(1) Voir A. Rambaud, *L'Hippodrome à Constantinople*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1871.

de sottes prédictions, qui naturellement avaient pour objet la conquête de Constantinople.

C'est certainement après le premier siége que Robert de Clari visita Constantinople. La description qu'il nous en donne avait cessé d'être exacte après le second siége. Ce n'est pas après la deuxième prise d'assaut qu'il aurait vu dans l'Hippodrome tant de « ymages d'hommes, et de femmes, et de chevaus et de bues, et de cameus, et de ors, et de lions, et de moult de manières de bestes getées de coivre. » Il eût été plus curieux de disputer ce bronze à l'avidité de ses compagnons que de le contempler en amateur. Ce n'est pas après la deuxième prise d'assaut qu'il eût pu voir chez les changeurs « les grans mons de besans et les grans mons de pierres precieuses » qu'il chercha vainement quand « le chistés fu prise. » Il faut même dire que le vandalisme superstitieux des Byzantins avait pris les devants sur le vandalisme rapace des Croisés. Après le second siége, il n'eût plus retrouvé debout cette statue qui tendait la main vers l'Occident, et qui devait être celle de Minerve, sur le forum de Constantin (1). Nicétas raconte que cette statue (elle avait 30 pieds de haut, ce qui correspond assez bien aux mesures données par Robert de Clari) fut brisée la nuit par des ivrognes, dans l'intervalle des deux siéges, sous le règne d'Isaac et Alexis, protégés des Latins. « Il semblait à ces immondes imbéciles, nous dit-il, que cette statue avait été

(1) Comparer sa description avec celle de Nicétas, p. 99 et 359 de l'édition de Paris.

faite en vue des armées occidentales. » La pauvre Minerve était punie de cette main tendue vers l'Occident et de cette inscription, que Robert prétend avoir lue sur son piédestal : « Devers Occident venront chil qui Coustantinoble conquerront. »

Par cette analyse, on peut juger de l'importance du manuscrit publié par M. Riant. C'est un des deux premiers monuments de notre histoire en langue française. A côté de la narration officielle de la quatrième croisade par Villehardouin, voici le récit d'un mécontent, tout au moins d'un indépendant, qui ne se croit obligé ni de dissimuler les fautes des chefs, ni de faire sa cour aux Vénitiens, et qui, n'ayant aucune espèce de responsabilité, n'a de ménagement pour personne. Robert de Clari nous donne sur la quatrième croisade des renseignements inédits; il met en lumière des personnages presque inconnus; sa description de Constantinople est infiniment précieuse pour les archéologues. Sa manière d'écrire est vive et naturelle ; il y a de la verve et de l'intérêt dans ses narrations. Il a d'autres passions que Villehardouin, mais il a des passions. Derrière le livre, nous trouvons un homme et un caractère. Nous ne pouvons qu'applaudir à la découverte de M. Riant et souhaiter que Robert de Clari, après avoir été près de deux siècles exilé en pays scandinave, ne reste pas plus longtemps en puissance d'éditeur allemand.

LE

CONTRAT DE SOCIÉTÉ

A ATHÈNES,

Par M. E. CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, membre correspondant.



§ 1er. — NOTIONS GÉNÉRALES.

« Les associations (κοινωνίαι), dit Aristote, sont, en quelque sorte, des démembrements de la société politique. On s'associe pour donner satisfaction à quelque intérêt, pour se procurer quelqu'une des choses nécessaires à la vie. Ainsi la société politique a été originairement établie et subsiste pour l'intérêt commun; les législateurs ne perdent jamais de vue cet objet, et ils déclarent juste tout ce qui est conforme à l'utilité générale. Les autres associations se proposent comme but une partie de cet intérêt commun. Les marins, par exemple, ont en vue l'intérêt qui résulte de la navigation, l'acquisition des richesses ou quelque autre avantage. Les soldats ont en vue l'intérêt qui résulte de la guerre; ils aspirent à la fortune, à la gloire ou aux conquêtes. Il en est de même des associations formées par les membres de la même tribu ou par les membres du même dème. D'autres associations semblent n'avoir pour but que

le plaisir (ἡδονήν) : telles sont celles des Thiasotes et des Éranistes ; elles se sont formées pour offrir des sacrifices et pour fournir à leurs membres des occasions de réunion. Ces sociétés, en faisant des sacrifices, en prescrivant des réunions, en honorant les dieux et en donnant aux citoyens des prétextes pour se délasser agréablement, sont, comme les précédentes, subordonnées à la société politique ; car ce n'est pas seulement l'intérêt présent que la société politique s'applique à protéger : elle se préoccupe de l'intérêt de la vie entière. — Toutes les associations semblent donc n'être que des parties de la société politique » (1).

Aristote, en montrant ainsi à ses contemporains les avantages qu'offrent les sociétés particulières formées dans la grande société à laquelle nous appartenons tous, se bornait à décrire le beau spectacle que lui présentait la République athénienne. Aucun peuple de l'antiquité ne mit plus largement en pratique le principe d'association, et le contrat de société (κοινωνία, ἑταιρία) est un de ceux que l'on rencontre le plus fréquemment dans les monuments de la littérature classique. Sociétés civiles, sociétés de commerce ou d'industrie, sociétés religieuses, sociétés de secours mutuels, en un mot, sociétés de tout genre apparaissent à chaque instant dans l'histoire d'Athènes.

Les associés avaient toute liberté pour régler, comme ils le jugeaient à propos, les conditions de leur association. Une seule restriction leur avait été

(1) Aristote, *Ethica Nicomachea*, lib. VIII, c. IX, §§ 4-7.

imposée : ils ne pouvaient pas déroger aux lois d'ordre public. — Le jurisconsulte Gaius, dans son Commentaire sur la loi des Douze Tables, nous a conservé le texte d'une loi, qu'il attribue à Solon, et qui avait, suivant lui, inspiré les Décemvirs, lorsqu'ils accordèrent aux *sodales*, ou membres d'un même collége, le droit de se donner les règlements qui leur plaisaient, pourvu que ces règlements n'eussent rien de contraire aux lois générales (1) : Ἐὰν δὲ δῆμος ἢ φράτορες, ἢ ἱερῶν ὀργίων, ἢ ναῦται, ἢ σύσσιτοι, ἢ ὁμόταφοι, ἢ θιασῶται, ἢ ἐπὶ λείαν οἰχόμενοι ἢ εἰς ἐμπορίαν, ὅτι ἂν τούτων διαθῶνται πρὸς ἀλλήλους, κύριον εἶναι, ἐὰν μὴ ἀπαγορεύσῃ δημόσια γράμματα (2).

Il est inutile de faire remarquer longuement que les clauses du contrat de société sur les droits et sur les devoirs des associés étaient, le plus souvent, sinon même toujours, constatées par des actes écrits. La

(1) L. 4, Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22.

(2) Le texte que nous avons reproduit est le texte adopté par M. Mommsen, dans la belle édition qu'il vient de publier des JUSTINIANI DIGESTA. Les mots ἱερῶν ὀργίων ἢ ναῦται ont beaucoup embarrassé les interprètes ; quelques-uns ont proposé de lire ἱερῶν ὀργίων μηνυταί, proposition conforme au texte des Basiliques, liv. LX, tit. XXXII, n° 4 (Voir Cujas, *Observat.*, l. VII, 31, et le *Corpus juris civilis* de Kriegel, l. 4, Dig., 47, 22); d'autres, comme Héraud (*Observationes et emendationes*, c. XLII, dans le THESAURUS d'Otto, t. II, p. 1365), lisent ἱερῶν ὀργίων μυσταί. Hermann (*Griechische Privatalterthümer*, 2e éd., § 69, 10), se borne à remplacer ὀργίων par ὀργεῶνες, et M. van Holst (*de Eranis veterum græcorum*, p. 37) arrive au même résultat pratique en introduisant dans le texte un mot que les copistes ont pu oublier : ἱερῶν ὀργίων κοινωνοὶ ἢ ναῦται.

rédaction de ces actes tendait à prévenir, autant que possible, les nombreuses contestations qui n'auraient pas manqué de surgir entre les associés, pendant l'existence et lors de la liquidation de la société.

Nous ne savons presque rien sur les effets généraux de ce contrat. Nous voyons, il est vrai, dans un discours de Lycurgue, que l'associé qui causait un dommage à ses coassociés en devait la réparation et pouvait être actionné en justice (1) ; mais l'évidence même de cette règle nous aurait permis de la suppléer, en l'absence de tout renseignement.—Aristote nous dit aussi qu'entre associés tout doit se passer comme entre amis : ἐν κοινωνίᾳ γὰρ ἡ φιλία (2), maxime qui fut, plus tard, reproduite par les jurisconsultes romains : « Societas jus quodammodo fraternitatis in se habet (3). » — Il nous dit encore que le mal est plus grand, lorsqu'on se rend coupable de fraude envers un associé, que lorsqu'on fait tort au premier venu : Χρήματα ἀποστερῆσαι ἑταῖρον δεινότερον ἢ πολίτην (4). — Mais tous les textes sont muets sur ce qu'il nous importerait surtout de connaître : quelles actions dérivaient du contrat, permettant à chaque associé de faire valoir ses droits et d'obtenir l'exécution des obligations contractées par ses coassociés ou la réparation du préjudice souffert par la société?

(1) Lycurgue, *C. Leocratem*, § 19, Didot, p. 4. — Le texte semble même dire que l'action dirigée contre Léocrate fut portée devant l'assemblée du peuple : κατηγοροῦντα ἐν τῷ δήμῳ.

(2) Aristote, *Ethica Nicomachea*, VIII, 9, § 1, Didot, II, 98.

(3) L. 63, pr., Dig., *Pro socio*, 17, 2.

(4) Aristote, *Ethica Nicomachea*, VIII, 9, § 3, Didot, II, 98.

Meier pense, et ses conjectures sont vraisemblables, que l'on pouvait employer l'action générale dérivant des contrats (συνθηκῶν παραβάσεως δίκη) et l'action en dommages et intérêts (βλάβης δίκη) (1).

Lorsque la durée de la société n'avait pas été déterminée par l'acte constitutif, et que l'un des associés voulait sortir de l'indivision, il y avait lieu de liquider l'actif et le passif de la société et de procéder au partage. La même nécessité se présentait, lorsque le délai pour lequel la société avait été contractée était expiré.

Le partage pouvait être fait à l'amiable, lors même que, parmi les intéressés, il y avait des incapables; par exemple, des mineurs. Nous savons, en effet, que les tuteurs du jeune Apollodore procédèrent extra-judiciairement au partage de l'actif de la société financière qui avait existé entre le riche banquier Pasion, père d'Apollodore, et Phormion, son affranchi (2).

Si les associés ne pouvaient pas se mettre d'accord pour arriver à une liquidation et à un partage amiables, il fallait alors intenter contre les associés récalcitrants une action privée, que les Athéniens appelaient εἰς δατητῶν αἵρεσιν δίκη. Nous avons, sur ce point, le témoignage exprès d'Harpocration : Ὁπότε γὰρ κοινωνοῖέν τινες ἀλλήλοις, καὶ οἱ μὲν βούλοιντο διανέμεσθαι τὰ κοινά, οἱ δὲ μή, ἐδικάζοντο οἱ βουλόμενοι τοῖς μὴ βουλομένοις προσκαλούμενοι εἰς δατητῶν αἵρεσιν (3).

(1) Meier, *Der attische process*, p. 537.
(2) Démosthène, *Pro Phormione*, §§ 8-9, Reiske, 947.
(3) Harpocration, v° δατεῖσθαι, éd. Bekker, p. 53. — Cf.

amiable, ne contestait pas la prétention de son adversaire de faire liquider la société et de prendre part dans l'actif. Car, lorsqu'une contestation de ce genre se produisait, il fallait évidemment, avant de nommer des δατηταί, statuer sur la légitimité de la réclamation du demandeur en partage, et cette question préalable devait être jugée conformément aux règles du droit commun.

Après avoir brièvement exposé ces notions générales, nous allons étudier successivement quelques associations particulières, que leur importance signale à notre attention.

§ 2. — SOCIÉTÉS D'ÉRANISTES.

Ce sujet a déjà été plusieurs fois étudié; c'est même à son occasion que deux érudits du XVII[e] siècle, Saumaise et Héraud (1), engagèrent une lutte plus honorable pour leur science que pour leur courtoisie; et, cependant, il est encore aujourd'hui plein d'obscurités et de confusions. — Sans entrer dans les détails minutieux d'érudition et de philologie que l'on rencontre trop abondamment dans les travaux de nos prédécesseurs (2), et qui nuisent à une

(1) Héraud, *Observationes et emendationes*. — Saumaise, *Miscellæ defensiones*. — Héraud, *Animadversiones in Salmasii defensiones*, etc., etc.

(2) Voir notamment J. van Holst, *De Eranis veterum Græcorum*, Leyde, 1832. — Nous n'avons pas pu consulter une dissertation, publiée à Copenhague, en 1833, sous ce titre: περὶ τῶν ἐράνων.

exposition méthodique, nous indiquerons simplement, et avec toute la clarté que nous pourrons y apporter, l'origine, le développement progressif de l'institution des **Éranes** et les effets juridiques attachés à cette espèce de société.

I. — Au point de départ, l'ἔρανος fut ce que, par une expression familière empruntée à nos voisins d'Outre-Manche, nous appellerions aujourd'hui un *pique-nique*. A l'occasion d'une fête religieuse, ou de toute autre circonstance solennelle, un certain nombre de personnes se réunissaient pour prendre en commun leur repas, et chacune d'elles apportait son écot (1). — C'est ainsi que l'ἔρανος apparaît au temps d'Homère. Minerve entre dans le palais de Télémaque au milieu des préparatifs d'un festin, et, voyant les serviteurs occupés à dresser des tables somptueuses, elle demande si l'on célèbre une fête ou un hyménée; elle reconnaît, dit-elle, que ces apprêts n'annoncent pas un ἔρανος : Επεὶ οὐκ ἔρανος τάδε γ' ἐστίν (2). Ce genre de repas se distinguait, en effet, de tous les autres par sa simplicité et sa frugalité. Les convives n'apportaient que des mets vulgaires et faciles à transporter ; ils s'amusaient beaucoup; mais ils faisaient peu de dépense : Πλείστη δὲ χάρις, δαπάνη τ' ὀλιγίστη (3).

(1) Cf. Xénophon, *Memorabilia*, III, 14, 1. — Aristophane, *Acharnenses*, v. 1085 et suiv. — Athénée, *Deipnosophistæ*, VIII, sect. 68, p. 365.

(2) Homère, *Odyssée*, I, 226. — Cf. XI, 415.

(3) Hésiode, *Opera et Dies*, v. 723. — Cf. Aristote, *Ethica Nicomachea*, IV, 2, § 20, Didot, II, p. 43. — Cicéron, *De Senectute*, c. XIII.

Plus tard, lorsque l'emploi des métaux précieux fut généralisé, une contribution en argent remplaça la contribution en nature. L'un des convives fut chargé de recevoir les cotisations, de faire toutes les démarches nécessaires pour la préparation du festin et de solder les dépenses.

Heri aliquot adulescentuli coiimus in Piræo,
In hunc diem ut de symbolis essemus. Chæream ei rei
Præfecimus : dati anuli : locus, tempus constitutum'st (1).

Peu à peu, ces réunions, d'exceptionnelles qu'elles étaient, devinrent régulières. Les mêmes personnes prirent l'engagement de s'assembler à des époques déterminées et se formèrent en société. Les associés placèrent leurs réunions sous le patronage d'une divinité, en l'honneur de laquelle des sacrifices furent offerts avant ou après le festin. Pour faire face aux dépenses de ces assemblées périodiques, les membres de la société s'obligèrent à verser une contribution, dont le montant et les époques d'exigibilité furent réglés par les statuts.

Enfin, les rapports fréquents que les associés avaient les uns avec les autres ayant établi entre eux des liens d'affection et une sorte de fraternité, l'éranos, sans perdre ses anciens caractères, devint une société de secours mutuels. Le membre de l'association qui éprouva des revers de fortune fut assisté par la caisse de la société, et, au besoin, par une contribution extraordinaire imposée à ses confrères.

(1) Térence, *Eunuchus*, III, 5, v. 1-3.

Arrivés à ce degré d'organisation, les ἔρανοι méritaient d'occuper une place dans l'ensemble du droit civil, et nous allons voir que cette place ne leur fut pas refusée.

II. — M. Carle Wescher a écrit : « Les sociétés d'éranistes, libres de s'administrer intérieurement elles-mêmes, étaient tenues de se faire autoriser par l'État, et elles ne devenaient des personnes civiles, capables de plaider en justice, que lorsqu'elles avaient obtenu la reconnaissance officielle (1). »

N'y a-t-il pas là une idée empruntée à l'Empire romain, et tout à fait étrangère à la République d'Athènes ?

Nous savons, en effet, que, à Rome, un sénatusconsulte, qui peut, avec quelque vraisemblance, être attribué à l'année 690 (64 avant Jésus-Christ), supprima presque tous les colléges : « Collegia sunt sublata, præter pauca atque certa quæ utilitas civitatis desiderasset. » La prohibition, abrogée momentanément par la loi Clodia, en 696 (58 avant Jésus-Christ), fut bientôt étendue par César, qui « cuncta collegia, præter antiquitus constituta, distraxit », et par Auguste (2). Sous les empereurs, un collége ne put régulièrement s'établir qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Mais, avant le sénatus-consulte de 690, lorsque la République était florissante, la liberté d'association était la règle. On ne trouve, jusqu'à cette date, au-

(1) *Revue archéologique*, t. XII, 1865, p. 220.

(2) Suétone, *Julius Cæsar*, c. XLII, et *Octavianus*, c. XXXII.

cune loi restreignant la faculté appartenant à toutes personnes de former des sociétés ; et, s'il est vrai que l'exception confirme la règle, nous pouvons invoquer, à l'appui de notre thèse, les lois spéciales qui intervinrent, à certaines époques, pour prohiber des colléges devenus nuisibles à la République, comme celui des sectateurs de Bacchus. L'interdiction était un fait insolite, et, normalement, les sociétés pouvaient se former sans être autorisées (1).

Non-seulement le droit d'association était libre, mais encore les associés jouissaient d'une pleine liberté pour la rédaction de leur pacte social. Cette liberté avait été solennellement reconnue par la loi des Douze Tables : « Sodalibus potestatem facit lex Duodecim Tabularum pactionem quam velint sibi ferre, dum ne quid ex publica lege corrumpant (2). » — Ce témoignage de Gaius est précieux à recueillir pour le droit attique ; car le jurisconsulte ajoute immédiatement : « Hæc lex videtur ex lege Solonis translata esse. » Si la loi romaine, la loi de la République, emprunta au droit attique la liberté pour la composition des statuts, elle lui emprunta aussi certainement la liberté d'association.

Un discours d'Isocrate nous fournit un autre argument, que nous ne devons pas négliger. — Nicoclès, roi de Chypre, dans les recommandations qu'il adresse à ses sujets et qui doivent avoir force de loi, décide qu'aucune société ne pourra se former sans

(1) Voir Mommsen, *De collegiis et sodaliciis Romanorum*, Kiel, 1843, p. 33 et suiv.

(2) L. 4, Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22.

son autorisation : Ἑταιρείας μὴ ποιεῖσθε μηδὲ συνόδους ἄνευ τῆς ἐμῆς γνώμης (1). Pourquoi cette exigence du monarque ? C'est, dit-il, que les sociétés, qui ont de grands avantages lorsque le gouvernement est républicain, sont pleines de dangers pour les monarchies. —N'est-il pas permis de conclure de ce texte curieux que la défense de former des associations sans l'agrément des pouvoirs établis, compatible avec la forme monarchique, était jugée par les anciens inconciliable avec les principes admis dans les républiques ?

III. — La qualité de citoyen n'était pas exigée de ceux qui voulaient faire partie d'un collége d'éranistes. Dans une inscription athénienne, que M. Wescher a publiée et à laquelle il assigne pour date le IIIe siècle avant notre ère, et pour lieu d'origine le temple de Jupiter Sauveur, au Pirée, une société d'éranistes manifeste sa reconnaissance et accorde des marques de distinction à son trésorier, Alcméon, fils de Théon, isotèle (2).

Bien plus, les affranchis, et peut-être même les esclaves, pouvaient être admis dans les ἔρανοι. L'inscription du temple de Jupiter Sauveur, que nous avons déjà citée, porte qu'il y a lieu de récompenser, par la concession d'une couronne, Denys, secrétaire du collége, en mémoire du zèle bienveillant dont il n'a cessé de faire preuve dans l'exercice de ses

(1) Isocrate, *Nicocles*, § 62, Didot, p. 24.

(2) *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 499.— Voir aussi les numéros de la même Revue, publiés en novembre 1864 et en mai 1866.—Cf. *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 2525.

Les membres de l'association étaient ou devaient être amis (φίλοι ἄνδρες) ; c'est pourquoi des mesures disciplinaires étaient édictées par la νόμος ἐρανιστῶν contre les associés qui troublaient l'harmonie et la concorde du collége ; on leur infligeait des amendes et on les excluait de la société : Εἰ δέ τις μάχας ἢ θορύβους κεινῶν φαίνοιτο, ἐκβαλλέσθω τοῦ ἔρανου, ζημιούμενος ταῖς διπλαῖς.

IV. — Les dignitaires de chaque société d'éranistes étaient assez nombreux, et, parmi eux, les uns étaient désignés par le sort, d'autres étaient nommés par les suffrages de leurs confrères.

A la tête de l'association, était placé le προστάτης, patron ou directeur du collége, que nous ne pouvons mieux comparer qu'aux présidents honoraires de nos sociétés de secours mutuels. Il conservait ses fonctions pendant toute sa vie, εἰς τὸν βίον αὐτοῦ (1), et représentait, par conséquent, dans le bureau, périodiquement renouvelé, l'élément traditionnel et conservateur. Associé depuis longtemps à l'administration du collége, il devait, en effet, apporter aux fonctionnaires récemment installés le secours de son expérience et les éclairer sur l'utilité et sur l'opportunité des mesures que, dans la ferveur de leur zèle, ils étaient tentés de proposer (2). L'importance, et surtout la durée des fonctions du προστάτης, n'avaient pas permis d'abandonner à la décision du sort le choix du membre appelé à

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 126.
(2) Voir van Holst, *De eranis*, p. 66.

remplir cette haute dignité ; il était nommé par l'élection (1).

Immédiatement après le προστάτης, dans la hiérarchie des honneurs, venait l'ἀρχιερανιστής, président effectif de la société et surveillant de l'administration financière (2). C'est lui probablement que les rhéteurs et les grammairiens appellent ἐραναρχής, au moins lorsqu'il était tout à la fois président et trésorier. La νόμος ἐρανιστῶν soumettait l'archiéraniste au droit commun, d'après lequel les dignitaires des sociétés d'éranistes étaient désignés par le sort et renouvelés chaque année : Ἔστωσαν δὲ οὗτοι κληρωτοὶ κατὰ ἔτος χωρὶς τοῦ προστάτου (3). Il n'est pas impossible cependant que, à une époque antérieure à l'inscription dans le corps de laquelle se trouve cette loi, l'élection ait ici encore trouvé sa place. Harpocration dit, en effet, que les éranarques étaient ou désignés par la voie du sort ou élus par les éranistes : Τοῖς λαχοῦσιν ἢ ἡρημένοις (4).

Les fonctions d'archiéraniste auraient été, sans doute, peu ambitionnées, s'il était vrai, comme le

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 126. — A Rhodes, le directeur de l'association s'appelait ἐπιστάτης.

(2) L'inscription publiée par M. Rangabé, no 811, et relative aux Héroïstes, nomme l'archiéraniste après le trésorier et deux dignitaires, qui reçoivent le titre de premiers Héroïstes : πρωθηρωϊστώντων.....

(3) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 126.

(4) Harpocration, vo πληρωτής. Nous admettons la correction de Saumaise : ἡρημένοις pour ἐωνημένοις.—Dans une inscription publiée par la *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 400, un ταμίας, qui était certainement éranarque, est dit αἱρεθείς.

pensait Héraud, que ce fonctionnaire fût obligé de suppléer sur sa fortune personnelle à toute insuffisance des ressources sociales. Mais cette opinion d'Héraud ne résiste pas à un examen attentif (1), et il nous paraît inutile de recommencer, pour la réfuter, un travail déjà fait par nos prédécesseurs.

En suivant l'ordre adopté par la loi des éranistes, nous trouvons, après l'archiéraniste, le secrétaire du collége, ὁ γραμματεύς (2); les trésoriers, οἱ ταμίαι, lorsque l'archiéraniste n'en remplissait pas les fonctions (3); les syndics, οἱ σύνδικοι (4), tous nommés, de la même manière que l'archiéraniste, par le sort et pour une année; — puis les commissaires, οἱ ἐπιμεληταί (5); les sacrificateurs, οἱ ἱεροποιοί (6), et, dans les sociétés qui, comme celle des Sarapistes, admettaient les femmes, la directrice des associées, ἡ προερανιστρία (7). — Le nom de chacun de ces fonc-

(1) Ce qui est vrai seulement, c'est que souvent l'éranarque contribuait, généreusement et spontanément, sur sa fortune personnelle, aux dépenses de la société. Voir *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 400.—Cf. p. 403.

(2) *Corpus inscriptionum græcarum*, nos 120 et 126. — *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 498.

(3) *Corpus inscriptionum græcarum*, no 126. — Dans les inscriptions où le trésorier figure au premier rang, avant le secrétaire (*Corpus*, no 120; *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 498), nous serions porté à voir en lui l'éranarque ou chef de la société. — Cf. *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 400. —Rangabé, *Antiquités helléniques*, no 811.

(4) *Corpus inscriptionum*, n° 126.

(5) *Eod. loco*, n° 120.—*Revue archéologique*, t. XI, 498.

(6) *Corpus*, n° 120. — *Revue archéologique*, t. XI, 498. — Rangabé, *Antiquités helléniques*, no 810.

(7) *Corpus*, no 120.

tionnaires indique assez clairement quelles étaient leurs attributions respectives. Nous ferons remarquer seulement que les sacrificateurs, officiers subalternes, jouaient le rôle de hérauts dans les assemblées, et que la proclamation des distinctions honorifiques accordées par le collége leur était confiée (1).

Ces divers fonctionnaires étaient-ils soumis, lorsqu'ils entraient en charge, à l'obligation de prêter serment ? Nous ne saurions le dire, car nous n'avons de texte formel que pour les trésoriers. Un décret honorifique constate que le trésorier du collége s'est montré toujours bon et juste, comme le voulait le serment par lui prêté aux éranistes : Ἀνὴρ ἀγαθὸς ὢν καὶ δίκαιος κατὰ τὸν ὅρκον ὃν ὤμοσε τοῖς ἐρανισταῖς (2).

Lorsque ces dignitaires s'étaient bien acquittés de leurs charges et avaient déployé un grand zèle pour la prospérité de la compagnie, une décision de l'assemblée leur accordait un témoignage de satisfaction, qui était le plus habituellement un éloge public (ἔπαινος) et une modeste couronne de feuillage (θαλλοῦ στέφανος) (3). Le texte de la décision était non-seulement conservé dans les archives de la société, mais encore gravé sur pierre et exposé dans le local des séances (4). Un décret porte même que l'image du bienfaiteur, peinte sur un panneau de bois, sera exposée dans l'endroit le plus favorable

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, no 120.

(2) *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 500.

(3) A Rhodes, les sociétés décernaient souvent des couronnes d'or. Voir les inscriptions de Ross et d'Hamilton, reproduites par la *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 471-472.

(4) *Corpus incriptionum græcarum*, n° 120.

du sanctuaire de la société, afin de montrer à tous les honneurs extraordinaires que le collége est disposé à décerner à ceux qui lui rendront des services (1).

V. — Chaque collége d'éranistes avait une caisse commune, « arca communis » (2), placée sous la surveillance d'un ou de plusieurs trésoriers et sous la direction de l'éranarque.

Cette caisse était alimentée d'abord par les cotisations périodiques que payaient les associés. — M. Wescher croit que la contribution était annuelle et que, dans certaines confréries athéniennes, le chiffre était de trois drachmes par an (3). — Tout nous porte à croire au contraire que, en règle générale, les versements obligatoires faits par les éranistes à la caisse sociale étaient mensuels. Harpocration, dans la définition de l'éraniste, dit: Ἐρανιστὴς μέντοι κυρίως ἐστὶν ὁ τοῦ ἐράνου μετέχων καὶ τὴν φορὰν ἣν ἑκάστου μηνὸς ἔδει καταβαλεῖν εἰσφέρων (4). Plus tard, Tertullien, faisant évidemment allusion à nos sociétés, s'exprimait de la même manière : « Modicam unusquisque stipem menstrua die... apponit » (5). La même idée se retrouve enfin dans une loi du Digeste: « Mandatis principalibus, præcipitur præsidibus provinciarum ne patiantur esse collegia soda-

(1) *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 400.
(2) L. 1, § 1, Dig., *Quod cujuscumque universitatis*, 3, 4.
(3) Wescher, *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 508.
(4) Harpocration, vo ἐρανίζοντες.
(5) Tertullien, *Apologétique*, c. 39.

litia...; sed permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre » (1).

Quant au chiffre de la cotisation, il devait varier avec chaque société. Dans une inscription qu'il rapportait à Athènes, Bœckh avait cru trouver la liste des membres d'un collége d'éranistes, avec l'indication des sommes payées par chacun des associés, les uns versant soixante-quinze drachmes; les autres, moitié moins, trente-sept drachmes et demie (2). Mais l'éminent philologue est revenu sur sa première impression, en déclarant que, vérification faite, l'inscription vient de Castri et non d'Athènes et que, de plus, elle n'a pas trait aux ἔρανοι et se rattache à un autre sujet (3).

On ne peut en dire autant toutefois d'un décret rendu par la société des Héroïstes, décret dont le texte, retrouvé à Athènes, près de l'ancien Métroon, est malheureusement incomplet. Voici la partie de l'inscription qu'il est possible de déchiffer avec certitude : « Sous Dioclès, fils de Dioclès ; Aropus, fils de Séleucus, étant trésorier, Diotime et Pammène étant présidents des Héroïstes, et....... le Macédonien étant archiéraniste : il a plu au collége des Héroïstes de prendre des mesures relativement à la cotisation, afin que les associés absents paient, d'une manière quelconque, la contribution de trois drachmes. Ceux qui reviendront, s'ils ne versent pas immédiatement après leur retour les cotisations arriérées, paieront

(1) L. 1, pr., Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22.

(2) *Corpus inscriptionum græcarum*, nº 164, t. I, p. 291.

(3) Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2ᵉ éd., t. I, p. 347, note *e*.

six drachmes, ἃς διδῶσιν τὰ μέρη (?). S'ils ne se conforment pas à cette prescription, il a paru bon de déclarer qu'ils ne feraient plus partie du collége, à moins que le défaut de paiement ne tienne à l'indigence ou à la maladie... » La fin de l'inscription semble presque inintelligible. Cependant, nous ne serions pas éloigné de croire que la société permet à l'associé de remplacer la cotisation périodique de trois drachmes par le paiement, une fois fait, d'une somme décuple (1). Les statuts de quelques sociétés modernes, notamment de l'association pour l'encouragement des études grecques, renferment une clause entièrement semblable.

La caisse de la société s'enrichissait, en outre, des sommes que les citoyens aisés et généreux donnaient volontairement au collége. Les stèles honorifiques font, sans doute, allusion à ces libéralités, lorsqu'elles mentionnent des récompenses décernées εὐνοίας ἕνεκα τῆς εἰς τὸ κοινὸν τῶν ἐρανιστῶν (2). Parmi les titres de Ménis, fils de Mnésithéos, d'Héraclée, on rappelle qu'il n'a pas hésité à prendre sur sa fortune personnelle pour contribuer aux dépenses du sanctuaire de l'association (3). — Un autre a pris l'engagement de payer cinq cent cinquante drachmes,

(1) Rangabé, *Antiquités helléniques*, no 811, t. II, p. 432. — M. Lüders (*De collegiis artificum scenicorum*, Bonn, 1869, p. 25) pense que ces trente drachmes étaient un droit d'entrée que chaque nouveau membre devait payer lorsqu'il était admis dans l'association : « Sodali, simul atque ascitus est, triginta drachmæ solvendæ erant. »

(2) *Revue archéologique*, t. XI, 1865, p. 498.

(3) *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 399.

pour les frais d'un procès que la communauté a soutenu relativement à ses lieux de réunion ; pour l'aménagement du local des séances, il a donné cinq cent cinq drachmes ; pour l'ameublement, cent drachmes (1), etc..... Toutes ces sommes, ainsi que les autres ressources extraordinaires du collége, étaient naturellement versées entre les mains des trésoriers (2).

Lorsque la caisse avait fait face à toutes les dépenses régulières de l'association et qu'il restait un boni, les trésoriers, au lieu de garder improductifs les capitaux disponibles, cherchaient à les placer. C'était un moyen légitime d'accroître les revenus du collége. Mais, comme il importait beaucoup de ne pas compromettre dans des spéculations imprudentes les finances de la société, on n'avait recours qu'à des placements offrant toute sécurité (3). On achetait des immeubles, des fonds de terre exempts de toutes chances de dépérissement ; si l'on se décidait à prêter à des tiers, on employait la forme savante que nous avons décrite sous le nom de contrat pignoratif (4) ;

(1) *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 462.

(2) Une inscription de Théra (Rangabé, *Ant. hell.*, n° 764, t. II, p. 354) constate une donation de cinq cents drachmes, faite à un collége par Argéa, fille de Dion, sous la condition qu'une fête périodique sera célébrée en son honneur et en celui de sa fille Isthmo. Le collége accepte la donation et décide que les intendants placeront la somme donnée sur bonne hypothèque, ἐγδανεῖσαι τὸς ἐπισκόπος ἐπὶ ὑποθέματι ἀξιοχρέῳ. Les intérêts recevront la destination indiquée par la bienfaitrice.

(3) Voir la note précédente.

(4) Voir notre *Étude sur le contrat de louage à Athènes*, 1869, p. 26 et suiv.

forme qui donne au prêteur la meilleure de toutes les garanties : un droit de propriété conditionnel sur l'objet engagé. Les inscriptions viennent encore à notre aide sur ce point, et nous pouvons citer deux monuments curieux, qui portent, l'un : Ὅρος χωρίου πεπραμένου ἐρανισταῖς (1) ; l'autre : Ὅρος χωρίου πεπραμένου ἐπὶ λύσει θιασώταις (2).

VI. L'*éranos* était aussi une société de secours mutuels. « Le sociétaire qui subissait des revers de fortune recevait des secours de la caisse commune, à charge de remboursement, quand les chances lui redeviendraient favorables (3). » — Malgré les efforts qui ont été faits en 1832 par M. van Holst pour établir l'inexactitude de cette proposition (4), elle n'a pas cessé d'être répétée par tous ceux qui ont étudié attentivement les sociétés d'éranistes, par M. Wescher (5), par M. Foucart (6), et, en dernier lieu, par M. Renan (7).

(1) Hermann, *Privatalterthümer*, § 68, 10.

(2) Rangabé, *Antiquités helléniques*, n° 885.

(3) Wescher, *Moniteur universel*, 1863, p. 1272. — Cf. *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 461.

(4) Van Holst, *De Eranis veterum Græcorum*, Leyde, 1832, p. 12 ; Cf. p. 73-126. — La thèse suivante résume nettement la pensée de l'auteur : « Egregie falluntur ii, qui collegia eranistica eo consilio, ut amici egeni ex arca communi sublevarentur, a Græcis instituta contendunt » (p. 130).

(5) Wescher, *Revue archéologique*, t. XII, 1865, p. 220.

(6) Foucart, *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 401.

(7) *Les Apôtres*, 1866, p. 351. — Cf. Westermann, *in* Pauly, *Real-Encyclopædie*, t. III, p. 224, et Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2e éd., 1851, p. 347. — Voir aussi une thèse sou-

Nous sommes, toutefois, dans un grand embarras lorsque nous cherchons à déterminer les cas dans lesquels l'associé malheureux avait le droit d'emprunter à la caisse de la société.

On indique généralement, sur la foi d'Antiphon, le cas où la fortune de l'éraniste était confisquée par suite d'une condamnation judiciaire ; — sur la foi de Démosthènes, le cas où, prisonnier des ennemis, l'associé ne devait être mis en liberté qu'après le versement d'une rançon qu'il était incapable de payer ; — sur la foi de Cornelius Nepos, le cas où l'éraniste, père d'une fille nubile, était trop pauvre pour lui constituer une dot et ne trouvait pas à la marier (1). — M. Renan ajoute, mais sans citer d'autorités, que les éranes grecs d'Athènes étaient de belles sociétés de crédit et d'assurance en cas d'incendie (2). — Nous n'insisterons pas sur cette dernière opinion, dont il nous a été impossible de vérifier la justesse ; mais nous allons reprendre les trois premiers cas, en nous efforçant de démontrer que, dans chacun des textes cités, il est question, non pas de secours fournis par les sociétés d'éranistes qui nous occupent, mais bien de dons ou d'avances volontaires, que des personnes riches, agissant en dehors de toute idée d'association, faisaient à leurs amis dans le besoin.

« Je vais vous montrer, dit Antiphon, que l'action

tenue, en 1866, devant la Faculté de Droit de Grenoble, par M. Félix Du Boys, p. 7-17.

(1) Janus Pan, *De grati animi officiis*, Leyde, 1809, p. 134-135.

(2) *Les Apôtres*, 1866, p. 351.

d'homicide qui m'est intentée m'expose à plus de dangers qu'une action de sacrilége. Si je succombais dans une action de sacrilége, je serais frappé dans ma fortune ; mais je conserverais ma qualité de citoyen, et ma vie ne courrait aucun péril. J'en serais quitte pour aller implorer la générosité de mes amis, ἔρανον παρὰ τῶν φίλων σύλλεξας, et je n'aurais pas en perspective les plus grands supplices. Si, au contraire, je succombe dans cette action d'homicide, je vais être condamné à mort, et je ne laisserai que le déshonneur pour héritage à mes enfants ; ou bien il faudra fuir mon pays, malgré ma vieillesse, et aller à l'étranger promener de ville en ville ma triste existence (1). »

Il ne s'agit certainement pas, dans ce texte d'Antiphon, d'un emprunt forcé, fait par un éraniste à la caisse de la société. Le condamné dont la fortune aura été confisquée, et qui voudra se créer de nouvelles ressources, pourra, dit l'orateur, faire appel au bon vouloir de ceux qui lui portent affection, en s'exposant, il est vrai, à subir des refus ou à ne rencontrer que des sympathies douteuses. Mais enfin, au lieu de mendier près des étrangers, comme il sera obligé de le faire si l'action d'homicide est reconnue bien fondée et qu'il opte pour l'exil, il tendra la main à ceux qui l'ont aimé et qui auront pour lui des égards qu'il ne trouverait pas chez des inconnus.

C'est à ces prestations volontaires, par des amis au profit d'un ami, que Théophraste fait allusion, dans la peinture du dissimulé, qui, prié par un malheu-

(1) Antiphon, *Tetral. I*, 2, § 9, Didot, p. 8.

reux de contribuer à une somme dont ses amis veulent bien lui faire l'avance, refuse sous le prétexte que le commerce va mal et qu'il ne s'est jamais vu si à court d'argent (1). L'ami dans le besoin, qui demandait l'éranos à ses amis, implorait donc une faveur; il sollicitait un don, ou même simplement un prêt. — Lorsqu'il est prévenu qu'un de ses amis pauvres fait une collecte, « l'avare sait éviter, dans la place, la rencontre de cet ami, qui pourrait lui demander, comme aux autres, quelque secours; il se détourne de lui et reprend le chemin de sa maison en faisant un long circuit » (2). — « Un esprit chagrin, dit encore le moraliste, lorsque ses amis ont fait ensemble une certaine somme pour le secourir dans un besoin pressant, si quelqu'un le félicite et le convie à mieux espérer de la fortune, ne manque pas de répondre : Comment puis-je être accessible à la joie, quand je pense que je dois rendre cet argent à chacun de ceux qui me l'ont prêté, et n'être pas encore quitte envers eux de la reconnaissance du bienfait (3) » ?

Rien donc ne nous rappelle ici les sociétés d'éranistes, obligées par leurs statuts de venir en aide, dans certaines circonstances déterminées, à un associé malheureux, et exposées, en cas de refus, à voir l'éraniste invoquer en justice le droit qu'il puise dans le contrat d'association et qu'il a payé par des cotisations périodiques versées dans la caisse sociale.

(1) Théophraste, *Caractères*, I.
(2) Id. *Ibid.* XXII.
(3) Id. *Ibid.* XVII.

Nous en dirons autant des deux autres exemples habituellement cités.

Dans le discours de Démosthènes contre Nicostrate, il est question d'un homme qui a emprunté pour payer sa rançon. Ne sachant comment se libérer envers ses créanciers, qui, d'après la loi athénienne, à défaut de paiement, ont le droit de faire du débiteur leur esclave, il va de tous côtés à la recherche de ses amis et les prie de lui avancer l'argent dont il a besoin pour échapper au triste sort qui le menace (1). — Tous ceux qui sont pressés par leurs créanciers, et qui ne peuvent les satisfaire, agissent encore aujourd'hui de la même manière, et nous ne songeons jamais à en conclure qu'ils sont membres d'une société de secours mutuels. Argyrippe a besoin de vingt mines : « Allons sur la place, dit-il, et mettons en œuvre toutes nos ressources. Je vais prier, supplier ceux de mes amis que je verrai ; braves gens, coquins, mon parti est pris, je m'adresserai à tout le monde, et, si je ne trouve pas à emprunter, eh bien ! les usuriers sont là (2). »

Le texte de Cornelius Nepos est encore plus étranger aux sociétés d'éranistes. L'historien, faisant l'éloge d'Épaminondas, insiste sur la générosité de ce grand homme pour ses amis : « On aurait pu croire, dit-il, que tout ce qu'il avait lui appartenait en commun avec ceux qu'il aimait. Lorsqu'un de ses

(1) Démosthènes, *C. Nicostratum*, §§ 11-12, Reiske, 1249-1250. — Cf., pour le rachat de la servitude, Démosthènes, *C. Neæram*, § 31, R. 1355.

(2) Plaute, *Asinaria*, I, 3, v. 92-95.

concitoyens avait été fait prisonnier par les ennemis, lorsque la fille d'un ami était en âge d'être mariée et ne trouvait pas de mari, parce qu'elle était pauvre, il réunissait ses amis et fixait, eu égard à leur fortune, la part pour laquelle chacun devait contribuer à la rançon ou à la dot... » Comment admettre raisonnablement qu'Épaminondas, en agissant ainsi, ait rempli les fonctions d'éranarque ? Usant de l'influence légitime qu'il avait sur ceux qui l'entouraient, il les associait à ses bonnes œuvres et les contraignait, par son ascendant moral, à soulager des infortunes que, sans lui, ils auraient peut-être négligées.

La vérité est donc que nous ne trouvons cité aucun cas dans lequel une société d'éranistes intervienne pour secourir un de ses membres sur les fonds de la société. C'est principalement en s'appuyant sur ce silence que M. van Holst a soutenu, avec toute l'énergie d'une conviction absolue, que les sociétés d'éranistes n'avaient jamais été des sociétés de secours mutuels, et qu'il n'y avait aucun rapport, « *toto cœlo distat* », entre l'éranos, ou collége, ayant sa caisse, son directeur, ses associés, ses actions, ses tribunaux, et l'éranos, ou secours donné à un ami malheureux par ses amis : « *Hoc præcipue animadverti velim, amicos, qui aliorum erano juvantur, non esse ipsos collegii cujusdam socios, neque eos prorsus quidquam, sive in arcam, sive in communem utilitatem intulisse, ut in eranistarum collegiis factum vidimus* » (1). — Nous avons été sur le point d'adhérer à cette proposition ;

(1) Van Holst, *De Eranis veterum Græcorum*, p. 73.

cependant, malgré les longs et remarquables développements dans lesquels le savant philologue est entré pour justifier sa thèse, nous n'avons pas osé, sans autre motif déterminant que le silence des textes (1), nous séparer de l'opinion presque unanimement enseignée.

Nous dirons toutefois que Janus Pan, qui avait eu la prudence de distinguer un « *eranos privatus sive voluntarius* » d'un « *eranos publicus sive civilis vel necessarius* », ce dernier seul se rattachant aux sociétés d'éranistes, s'est trompé en rapportant aux ἔρανοι forcés les trois cas que nous avons étudiés successivement. Ils appartiennent uniquement aux ἔρανοι volontaires, dont nous n'avons pas à traiter dans un mémoire sur les sociétés (2).

Lucien, faisant l'éloge de Démosthènes, met dans la bouche du grand orateur, au moment où il va mourir, ces paroles : « S'il fallait devoir la vie à la pitié, ce serait, hélas ! pour moi une condition humiliante. Mais, cette pitié, je l'accepterais encore, si elle me venait des compatriotes dont j'ai brisé les fers, des pères dont j'ai marié les filles, de tous ceux dont j'ai payé les dettes (3). » Ce sont presque identiquement les trois cas que nous avons étudiés. Dira-t-on que

(1) Dans une lettre de Trajan à Pline, on lit : « Amisenos, si legibus istorum, quibus de officio fœderis utuntur, concessum est eranos habere, possumus, quo minus habeant, non impedire, eo facilius, si tali collatione, non ad turbas et illicitos cœtus, sed ad sustinendam tenuiorum inopiam utuntur » (Plin. *Epist.*, X, 93).

(2) Janus Pan, *De grati animi officiis*, Leyde, 1809, p. 130 et suiv.

(3) Lucien, *Éloge de Démosthène*, c. 45.—Cf. c. 16.

Démosthènes, dans chacun de ces cas, agissait comme éraniste? Non, certes. Mais, citoyen riche et libéral, il venait au secours de ses amis moins fortunés; il était leur bienfaiteur, et non pas seulement un associé exécutant loyalement les clauses du pacte social.

VII. Dans son *Traité des lois*, Platon, après avoir autorisé la pratique des ἔρανοι, décide que, si quelque contestation survient entre les éranistes, il faudra la vider à l'amiable, les lois de la République ne voulant accorder, pour ce cas, aucune action civile (1).

Les Athéniens s'étaient montrés moins rigoureux que le philosophe. — M. van Holst a soutenu, il est vrai, que les ἐρανικαὶ δίκαι ne s'appliquaient pas aux sociétés d'éranistes, lorsque ces sociétés restaient étrangères aux opérations de lucre ou de finance: « *Judicia eranistica non nisi ad corpora publicæ utilitatis et communis quæstus gratia instituta pertinebant* (2). » Mais cette opinion, reposant sur une distinction arbitraire, dont on ne trouve aucune trace dans les textes, ne pouvait pas réussir.

Lorsque des difficultés s'élevaient entre une société et l'un de ses membres, soit parce que l'éraniste ne payait pas régulièrement la cotisation périodique, soit parce que l'associé que le collége avait secouru dans son malheur, revenu à meilleure fortune, ne remboursait pas l'avance qui lui avait été faite, la société pouvait intenter l'une des actions connues

(1) Platon, *De Legibus*, XI, Didot, p. 462, Steph., 915, *e*.
(2) Van Holst, *De eranis*, p. 130.

dans la procédure athénienne sous le nom de δίκαι ἐρανικαί.

Ces actions étaient jugées sommairement. Elles rentraient, en effet, dans la classe des ἔμμηνοι δίκαι : Ἔμμηνοι δίκαι αἵ τε ἐμπορικαὶ καὶ ἐρανικαί (1). Le propre de ces ἔμμηνοι δίκαι était, non pas, comme l'ont cru beaucoup de commentateurs, qu'elles étaient jugées une fois tous les mois, mais bien qu'elles devaient être terminées et jugées dans le délai d'un mois à partir de leur introduction.

Héraud attribuait l'hégémonie des ἐρανικαὶ δίκαι à l'éranarque, et leur jugement aux membres du collége : « *Dabatur singulis mensibus judicium, in ipso scilicet eranistarum collegio... Corpus eranistarum de querela instituta cognoscebat; causa agebatur apud* ἐράνου πληρωτάς... » (2).

On peut invoquer, en faveur de cette opinion, un argument considérable, que fournit un passage de Démosthènes. S'adressant aux juges qui sont appelés à statuer sur l'accusation dirigée contre Aristogiton, l'orateur leur dit : « De l'aveu de tout le monde, ce sont les lois qui, après les dieux, exercent le plus d'influence sur la conservation de la République. Agissez donc comme si vous siégiez dans un conseil d'éranistes, ὥσπερ ἂν εἰ καθῆσθε ἐράνου πληρωταί. Accordez des honneurs et des éloges à celui qui se soumet aux lois, et qui, si j'ose ainsi parler, apporte au salut du pays la contribution de son obéissance.

(1) Harpocration, vo ἔμμηνοι δίκαι.

(2) Héraud, *Observationum et emendationum liber*, c. 44. — Otto, *Thesaurus*, t. II, p. 1370-1371.

Frappez, au contraire, celui qui se révolte contre les lois » (1). --Démosthènes reconnaissait donc aux membres de l'éranos, non-seulement le droit de décerner des récompenses, ce qui est confirmé, d'ailleurs, par les stèles honorifiques parvenues jusqu'à nous, mais encore le droit de punir, droit qui suppose que les sociétés qui l'exerçaient avaient une certaine juridiction sur leurs membres.

Cependant, l'opinion générale, fondée sur l'assimilation que les textes semblent établir constamment entre les ἐμπορικαὶ δίκαι et les ἐρανικαὶ δίκαι, donne l'hégémonie aux Thesmothètes. Εἰσαγωγεῖς, dit Pollux, οἱ τὰς ἐμμήνους δίκας εἰσαγόντες · ἦσαν δὲ προικός, ἐρανικαί, ἐμπορικαί (2). Or, les magistrats qui introduisaient les ἐμπορικαὶ δίκαι étaient les Thesmothètes (3); à eux aussi, d'après Pollux, revenait donc l'introduction des ἐρανικαὶ δίκαι (4).

Quant au jugement, les uns, comme Hermann, ne sont pas éloignés de croire à des juges spéciaux : « Die ἐρανικαὶ δίκαι vielleicht durch besondere Gerichte entschieden wurden » (5), juges qui devaient nécessairement être pris parmi les éranistes. Les autres se contentent des juges du droit commun, c'est-à-dire des Héliastes (6).

Espérons que ces questions, encore si obscures,

(1) Démosthènes, *C. Aristogitonem*, I, § 21, Reiske, 776.

(2) Pollux, *Onomasticon*, VIII, 101.

(3) Pollux, VIII, 88.

(4) Pan, *De grati animi officiis*, p. 144. — Meier, *Attische Process.*, p. 67.

(5) Hermann, *Staatsalterthümer*, § 146.

(6) Meier, *Attische Process*, p. 544.

pourront être élucidées et résolues à l'aide de nouvelles inscriptions. Les découvertes antérieures ont fourni sur les ἔρανοι des renseignements très-précieux. Les monuments que le sol de la Grèce n'a pas encore livrés complèteront peut-être les notions imparfaites que nous possédons sur la procédure des ἔρανοι (1).

§ 3. — Ἑταιρεῖαι.

Dans une acception générale, le nom d'*hétairies* pouvait désigner toutes sortes de colléges. C'est en ce sens que Gaius l'emploie, lorsqu'il dit : « Sodales sunt qui ejusdem collegii sunt : quam Græci ἑταιρείαν vocant (2). »

Mais il était plus ordinairement employé dans une acception spéciale, et il désignait alors des sociétés politiques, dont l'État ne reconnaissait pas la légitimité, qu'il tolérait tout au plus ; car elles poursuivaient des buts peu avouables, qui ont permis de les comparer à nos clubs et à nos sociétés secrètes.

Les membres des hétairies s'engageaient par ser-

(1) M. Foucart a consacré un mémoire spécial à rechercher si les colléges d'éranistes ont contribué à l'amélioration morale et matérielle des hommes, et si leur influence a fait pénétrer dans le monde païen les principes de charité et de fraternité. Nous ne connaissons ce travail que par l'analyse publiée dans les comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1866, p. 389-392.

(2) L. 4, Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22. — Voir aussi Platon, *Definitiones*, Didot, t. II, p. 594, 28.

ment à se prêter un appui mutuel, soit dans la recherche des fonctions publiques données à l'élection, comme celles de stratége, soit dans les procès auxquels ils étaient exposés, surtout dans ces procès de responsabilité que les magistrats devaient subir à l'expiration de leur charge : ἑταιρεῖαι οὐ συνωμοσίαι ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς (1).

Ces associations se recrutaient naturellement dans les classes aisées de la société athénienne. Leurs membres se proclamaient volontiers les meilleurs des citoyens, des hommes bons et honorables, galants, bien posés et pleins de modération : Οἱ βέλτιστοι, καλοκἀγαθοί, χαριέντες, γνώριμοι, σώφρονες. Mais aussi leurs sentiments étaient presque toujours oligarchiques. Les hétairies engageaient souvent les unes contre les autres des luttes d'influence et d'intrigues ; mais, dans les moments de crise, elles oubliaient leurs dissidences et se réunissaient pour attaquer et pour renverser la démocratie. Les ennemis du gouvernement populaire ne manquaient jamais de se mettre en rapport avec elles, et ils les trouvaient toujours, en dépit des lois répressives, prêtes à se concerter pour amener des révolutions politiques : Ἑταιρεῖαι ἐπὶ καταλύσει τοῦ δήμου, ἑταιρεῖαι ἐπὶ νεωτέροις πράγμασιν (2).

Les hétairies doivent donc avoir joué un rôle important dans l'histoire politique d'Athènes. Mal-

(1) Thucydide, VIII, 54.

(2) Démosthènes, *C. Stephanum*, II, § 26, Reiske, 1137. — Isocrate, *De bigis*, § 6, Didot, 244. — Scholia in Aristophanem, *Vespæ*, v. 343, Didot, p. 143.

heureusement, les anciens ne nous donnent aucuns détails sur ces associations ; ils se bornent à quelques allusions rapides (1), insuffisantes pour nous permettre de reconstituer par la pensée leur organisation. Quelques historiens, sans se laisser décourager par la pauvreté des renseignements, ont essayé d'en retracer l'histoire ; nous citerons, notamment, outre les travaux d'Hullmann, de Krüger et de Droysen, les dissertations spéciales de M. W. Vischer (2) et de M. Hermann Büttner (3). Mais, de l'aveu d'un juge très-compétent, M. Grote, ces monographies sont plus ingénieuses que dignes de confiance.

§ 4. — LA LOI DE SOLON.

La loi attribuée à Solon par le jurisconsulte Gaius (4) cite plusieurs sociétés, dont quelques-unes sont peu connues. Nous donnerons brièvement des notions sommaires sur les plus importantes (5).

(1) Platon, *Theætetus*, XXIV, Didot, t. I, p. 133 ; *Civitas*, II, Didot, p. 27 ; *Leges*, IX, Didot, t. II, p. 421. — Thucydide, VI, 60 ; VIII, 54 et 81. — Aristophane, *Equites*, passim, etc.

(2) *Die oligarchische partei und die hetaerien in Athen*, Bâle, 1836.

(3) *Geschichte der politischen hetaerien zu Athen*, Leipzig, 1840.

(4) L. 4, Dig., *De collegiis et corporibus*, 47, 22.

(5) M. O. Lüders, dans une dissertation académique publiée à Bonn en 1869, sous ce titre : *Quæstionum de collegiis artificum scenicorum prolusio*, a donné la liste d'un grand nombre de sociétés grecques ; mais son travail n'a guère d'autre mérite que celui d'une table des matières.

Nous n'avons rien à dire, on le comprend aisément, des sociétés de commerce (εἰς ἐμπορίαν οἰχόμενοι). Elles étaient très-nombreuses à Athènes, et leur énumération offrirait peu d'intérêt. — On peut rattacher à cette catégorie les sociétés formées par ceux qui se rendaient adjudicataires des impôts (1), sociétés à la tête desquelles était un agent principal, τελωνάρχης ou ἀρχώνης (2).

Les sociétés de matelots (ναῦται) sont-elles les mêmes que ces sociétés d'armateurs que l'on trouve plusieurs fois mentionnées dans les auteurs classiques ou dans les inscriptions (3)? Faut-il aux ναῦται substituer, avec Petersen, les γεννηταί, qu'il serait naturel de rencontrer après les membres de la phratrie? ou, avec Usener, les μύσται ou initiés aux mystères? Ces questions ont pour nous peu d'importance; nous les abandonnons donc aux philologues, et nous nous hâtons d'arriver aux véritables difficultés de la loi.

I. — THIASOTES, ORGÉONS ET GENNÈTES.

Les θίασοι, qui, durant les derniers siècles de l'ère ancienne, finirent par se confondre avec les ἔρανοι, s'en différenciaient très-nettement à l'origine. C'étaient des associations religieuses, dans lesquelles entraient des personnes réunies par la communauté de goûts ou d'intérêts (4). Il ne faut pas dire, avec

(1) Lycurgue, *C. Leocratem*, §§ 19 et 58, Didot, p. 4 et 11.

(2) Andocide, *De mysteriis*, § 133, Didot, p. 70.

(3) Voir Bœckh, *Corpus inscriptionum græcarum*, no 124.

(4) Le lieu de réunion des associés est désigné, dans les inscriptions, sous le nom de τόπος.

quelques savants, que ces sociétés étaient exclusivement dionysiaques ou orgiastiques. Sans doute, plusieurs textes donnent le nom de θιασῶται aux sectateurs de Bacchus : Καλεῖται ὁ τῶν Διονύσῳ παρεπόμενος ὄχλος θίασος (1). Mais la plupart des grammairiens voient un θίασος dans toute réunion qui a pour but d'honorer les dieux, ἐπὶ τελετῇ καὶ τιμῇ θεῶν (2), et, à l'appui de leur témoignage, il nous suffira de citer le θίασος τῆς Ἀρτέμιδος (3).

A une époque difficile à bien préciser, et que M. Wescher place sous les successeurs d'Alexandre (4), les θίασοι perdirent leur caractère religieux et adoptèrent une organisation semblable à celle des colléges d'éranistes ; les titres ne sont plus les mêmes : au lieu de l'ἀρχιερανιστής, on trouve l'ἀρχιθιασίτης, ou le θιασάρχης ; mais, sauf quelques changements de ce genre, on peut appliquer aux θίασοι ce que nous avons dit des ἔρανοι (5).

Quant aux ὀργεῶνες, que nous voyons plusieurs fois mentionnés par les orateurs, les grammairiens ne paraissent pas les distinguer très-nettement des θιασῶται. Harpocration (6) et l'auteur des Δικῶν ὀνόματα (7) les définissent : « des hommes réunis pour honorer les dieux ou les héros. » — Les inscriptions ont prouvé

(1) Athénée, VIII, sect. 64, Cas. 362.

(2) Harpocration, v° θίασος.

(3) *Revue archéologique*, t. XIII, 1866, p. 437.

(4) *Id.*, t. XII, 1865, p. 220.

(5) Isée, *De Meneclis hereditate*, § 14, 16 et 17, Didot, p. 215 ; § 45, Didot, p. 249.—Cf. Harpocration, éd. Bekker, p. 138-139.

(6) Éd. Bekker, p. 138.

(7) Bekker, *Anecdota*, I, p. 191.

qu'il existait au Pirée une de ces associations religieuses, qui offrait des sacrifices à la Vénus syrienne et à quelques autres divinités (1).

Tel ne doit pas être, cependant, dans la loi de Solon (2) et dans les plaidoyers des orateurs, notamment dans le discours d'Isée sur la succession de Ménéclès, le sens du mot *orgéons*. Il était certainement employé alors dans une acception spéciale, dont les définitions des grammairiens que nous venons de citer donneraient une idée très-imparfaite. « L'adoptant, dit Isée, présente l'adopté aux membres de sa phratrie ; il le fait inscrire parmi les membres de son dème et parmi les orgéons. »

D'érudits jurisconsultes et de savants philologues ont soutenu que *orgéons* et *gennètes* (γεννῆται) étaient deux expressions synonymes, qu'on pouvait employer indistinctement pour désigner les membres de la *gens* (γένος) (3). — On lit, en effet, dans un autre discours d'Isée, que l'adopté doit être inscrit sur les listes du dème, de la phratrie et de la *gens* (4) ; et, si l'on compare les deux textes, on se persuade aisément que l'orateur a, dans les deux cas, malgré la diversité des termes, exprimé la même idée. — De plus, quelques grammairiens disent que les membres

(1) Rangabé, *Antiquités helléniques*, n° 809, t. II, p. 429.

(2) Solon, qui allait parler des θιασῶται, n'aurait pas mentionné d'abord les ὀργεῶνες, si les deux expressions eussent été synonymes.

(3) Platner, *Beitræge zur kenntniss des attischen rechts*, 1820, p. 83.

(4) *De Apollodori hereditate*, §§ 1, 15 et 27.

de la *gens* portent le titre d'orgéons : Ἐκαλοῦντο (γεννῆται) καὶ ὁμογάλακτες καὶ ὀργεῶνες (1).

Nous croyons cette opinion erronée. Il n'est pas impossible, nous le déclarons volontiers, que le mot *orgéons*, s'appliquant, dans son acception générale, à tous ceux qui sont associés pour le même culte, ait été donné quelquefois aux membres des γένη, et même aux membres des phratries; cela suffit pour expliquer immédiatement et pour écarter les passages des grammairiens.

Mais, si nous nous plaçons au point de vue juridique, il nous paraît très-difficile d'admettre qu'un orateur tel qu'Isée ait employé devant les tribunaux, pour désigner les gennètes, le mot *orgéons*, au lieu de se servir du terme γεννῆται. Ce dernier, consacré par l'usage, est employé partout ailleurs dans les discours d'Isée et dans ceux de ses confrères, et un bon plaideur ne devait pas l'ignorer. Si donc l'orateur, dans le discours sur la succession de Ménéclès, parle des orgéons, c'est qu'il a en vue un collége autre que celui des gennètes (2).

Comment définir alors ces sociétés d'orgéons ? Nous ne pouvons pas incidemment exposer ici et réfuter toutes les opinions qui ont été proposées par Meier, Wachsmuth, Hermann et beaucoup d'autres. Il nous suffira d'indiquer brièvement l'explication que nous adoptons.

(1) Pollux, III, 52. — Bekker, *Anecdota græca*, I, p. 227 et 286.

(2) V. Schœmann, *Opuscula academica*, I, p. 185, et *Ad Isæum*, p. 209.

Tous les citoyens d'Athènes n'étaient pas répartis entre les *gentes* que comprenaient les douze phratries. Pour être membre d'un γένος, il fallait pouvoir indiquer, depuis un temps immémorial, une série non interrompue d'ascendants légitimes ou adoptifs, ayant tous eu le droit de cité. On avait craint, sans doute, de bouleverser, par l'admission de personnalités nouvelles, le droit religieux ou privé qui était en vigueur dans chacun de ces groupes. Nous savons, en effet, que chaque γένος avait un culte spécial et que ses membres jouissaient d'un droit de succession réciproque sur les biens de leurs confrères morts sans laisser de parents rapprochés.

Parmi les citoyens naturalisés, les uns, à l'aide d'une adoption autorisée par les γεννῆται de l'adoptant, entraient dans la *gens* de leur père adoptif et se trouvaient mis sur la même ligne que les citoyens d'origine ; les autres restaient en dehors des *gentes*, eux et leur postérité, tant qu'une adoption n'intervenait pas.

Il se forma donc, à la longue, à côté des familles véritables, les γένη, d'autres groupes, d'un ordre moins élevé aux yeux de la loi politique, mais, aux yeux du droit naturel, méritant la même faveur. — Ces derniers, réunis par la communauté du culte et souvent par les liens du sang, organisèrent des associations semblables à celles des gennètes et prirent le nom d'*orgéons*.

Tous, d'ailleurs, citoyens d'origine ou citoyens naturalisés, étaient admissibles dans les phratries.

Il doit être maintenant facile de comprendre les textes d'Isée. Quand l'adoptant était un gennète,

c'est-à-dire un citoyen appartenant aux anciennes familles, il présentait l'adopté d'abord à sa *gens*, puis à la phratrie dans laquelle la *gens* était comprise. Si l'adoptant était un orgéon, c'est-à-dire un citoyen appartenant aux familles nouvelles, la présentation avait lieu d'abord au collége des orgéons, puis à la phratrie à laquelle se rattachait ce collége (1).

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ce sujet: l'organisation des phratries et des *gentes* athéniennes a été très-souvent étudiée, et il est inutile de refaire un travail déjà accompli.

Nous pouvons en dire autant des dèmes établis par Clisthène; nous nous croyons donc autorisé à passer, sans plus d'explications sur ces points, aux autres colléges cités dans la loi de Solon.

II. — Σύσσιτοι.

Il ne peut y avoir aucun doute sur le sens du mot σύσσιτοι; il désigne des personnes qui prennent ensemble leurs repas. Les syssities ont même joué un grand rôle dans l'histoire politique de Sparte (2).

Mais il est assez difficile de retrouver à Athènes l'institution que le législateur a eue en vue dans le passage de la loi qui nous occupe. Voici, toutefois,

(1) On peut consulter sur tous ces points une dissertation, publiée récemment par M. A. Philippi : *Beitræge zu einer Geschichte des attischen burgerrechts*, Berlin, 1870; voir surtout p. 197 et suiv.

(2) V. Bielschowsky, *De Spartanorum syssitiis*, 1869.

une conjecture que, après M. Schœmann (1), nous soumettons à nos lecteurs.

Des citoyens n'ayant pas de maison régulièrement tenue, des célibataires ou des veufs, même des gens mariés, préférant à la société de leurs femmes la compagnie des hommes, formaient entre eux une association, dont les membres se réunissaient chaque jour pour prendre leurs repas et supportaient en commun les dépenses de leur table. — Dans le *Lachès* de Platon, Lysimaque, fils d'Aristide, nous dit qu'il est associé de cette façon avec Mélésias, fils de Thucydide, et que leurs enfants font également partie de l'association : Συσσιτοῦμεν γάρ δὴ ἐγώ τε καὶ Μελησίας ὅδε, καὶ ἡμῖν τὰ μειράκια παρασιτεῖ (2). C'est peut-être à une association de cette espèce que la loi rappelée par Gaius fait allusion.

III. — Ὁμόταφοι.

« *Magnum est*, disait Cicéron (3), *eadem habere monumenta majorum, iisdem uti sacris, sepulcra habere communia.* »

Plusieurs familles, entre lesquelles existaient habituellement des liens de parenté, se réunissaient pour acquérir et posséder en commun un terrain, sur lequel elles faisaient élever un tombeau, et dans lequel elles déposaient les restes de leurs mem-

(1) Schœmann, *Griechische Alterthümer*, 2e éd., t. I, p. 375.
(2) Platon, *Laches*, II, éd. Didot, t. I, p. 522.
(3) Cicéron, *De officiis*, I, 17, § 55.

bres (1). Ainsi, tous les descendants de Busélus avaient, à Athènes, un lieu de sépulture commun : Μνήματος ὄντος κοινοῦ ἅπασι τοῖς ἀπὸ τοῦ Βουσέλου γενομένοις..... ἅπαντες οὗτοι (οἱ ἀπὸ τοῦ Βουσέλου) κοινωνοῦσι τοῦ μνήματος τούτου (2). Le fait qu'une personne n'avait pas été déposée dans le tombeau commun était un argument très-grave contre ses héritiers, lorsque, plus tard, ils élevaient des prétentions à la succession d'un membre de la famille ; la communauté de sépulture, οἷς ἠρία ταὐτά (3), est, au contraire, une des raisons les plus convaincantes que les orateurs puissent invoquer dans les procès en pétition d'hérédité.

Les parents n'étaient pas seuls à former ces sociétés funéraires. Les citoyens pauvres, ceux qui n'avaient pas de famille, étaient plus intéressés encore à s'assurer, de leur vivant, une sépulture conforme aux exigences de leur foi religieuse. Trop pauvres pour acheter un tombeau spécial, ils trouvaient dans l'association un moyen de protéger leur existence future contre les malheurs réservés aux âmes errantes.

Il est probable que les ὁμόταφοι se réunissaient à des époques déterminées pour offrir en commun des sacrifices aux divinités infernales (4).

Une inscription de l'époque romaine, trouvée dans l'île de Thasos, nous a révélé un fait curieux se rattachant à ces communautés de sépultures. Aure-

(1) V. Démosthènes, *C. Eubulidem*, § 28, Reiske, 1307.

(2) Démosthènes, *C. Macartatum*, § 79, Reiske, 1077.

(3) Démosthènes, *C. Eubulidem*, § 67, Reiske, 1319.

(4) V. Th. Mommsen, *De collegiis et sodaliciis Romanorum*, Kiel, 1843, p. 26-27.

lius Philippus, d'Abdère, sachant par expérience que les héritiers oublient vite leurs parents décédés, et désirant avoir un tombeau de famille, a fait construire, de son vivant, un monument pour lui-même, pour sa femme Antonine et pour ses enfants; mais les étrangers seront également admis à déposer dans ce tombeau les cadavres de leurs proches, pourvu qu'ils paient à la ville de Thasos deux mille deniers et qu'ils versent pareille somme dans le trésor public (1). — Voilà bien, comme le dit l'inscription, un monument de mort commune : κοινοῦ θανάτου μνημοσύνον; bien que ceux qui se trouveront réunis dans ce tombeau n'aient pas formé entre eux d'association, ils seront cependant ὁμόταφοι, en vertu de l'autorisation donnée à l'avance par le fondateur.

On sait que, d'après le droit romain, celui qui déposait un cadavre dans la propriété d'autrui pouvait être contraint, soit à se rendre acquéreur du terrain, « *loci pretium præstare*, soit à emporter les restes injustement inhumés, « *tollere id quod intulit* » (2). — Aurelius Philippus renonce à l'un des droits accordés au propriétaire du sol, et même, s'il impose le paiement d'une indemnité, il veut que la somme payée profite à son pays et non pas à ses héritiers.

IV. — Ἐπὶ λείαν οἰχόμενοι.

Les lois d'Athènes ont-elles, non-seulement toléré, mais encore formellement permis le brigandage, en

(1) *Revue archéologique*, t. XIV, 1866, p. 58.
(2) L. 7 et 8, Dig., *De religiosis et sumptibus funerum*, 11, 7.

déclarant licites les associations qui avaient le pillage pour objet ?

D'après M. Egger, « le brigandage, sur terre comme sur mer, a été longtemps, chez les Grecs, un moyen commun et régulier de s'enrichir.... Le témoignage de cet état social se retrouve sur divers points du monde grec, dans des traditions ou sur des monuments d'une antiquité vénérable. A Athènes, c'est une loi de Solon, conservée par le Digeste, qui mentionne, parmi les associations légitimes, le pacte fait en vue du brigandage ; c'est un texte de la *Politique* d'Aristote, où l'auteur rapproche froidement la chasse et la guerre, comme deux moyens légitimes de s'enrichir » (1). — L'éminent helléniste se fonde donc, pour soutenir que le brigandage était permis à Athènes, sur la loi qui valide les sociétés formées par des personnes ἐπὶ λείαν οἰχόμενοι.

Samuel Petit, reculant devant les conséquences que lui paraissait entraîner le texte généralement accepté, a proposé successivement deux légères corrections, consistant l'une et l'autre dans la modification d'une seule lettre du mot λείαν. Il est impossible, d'après cet illustre érudit, de ne pas réprouver une leçon qui autorise le pillage : « *Non coit societas ad prædandum et nihil hic est prædæ prædatoribus.* » Solon aurait-il été moins moral que le législateur romain ? « *Si maleficii societas coita sit, constat nullam esse societatem : generaliter enim traditur rerum inho-*

(1) *Études historiques sur les traités publics*, 2e éd., 1866, p. 34-35.

nestarum nullam esse societatem » (1). Il y a donc lieu de rectifier le texte.

On peut d'abord, dit-il, remplacer les mots ἐπὶ λείαν par ceux-ci, ἐπὶ λεῖον, association pour le commerce des grains, « *ad frumentum coemendum..... Λεῖον frumentum significare auctor est Hesychius :* λεῖον ὁ σῖτος. » Le législateur oppose ces sortes d'associations à celles qui sont faites εἰς ἐμπορίαν, « *ad alias merces* » (2).

Plus tard, revenant sur la même difficulté, Samuel Petit s'exprime ainsi : « *Legendum jam puto :* ἢ ἐπὶ ἀεὶ ἂν οἰχόμενοι ἢ εἰς ἐμπορίαν. *Societates contrahuntur vel ad tempus aliquod, ut* εἰς ἐμπορίαν, *negotiationis alicujus causa, vel in tantum quantum vitæ supererit tempus; id,* εὐφημίας *ergo, sed non sine* ἐπανορθώσει, *dixit eleganter admodum et verecunde Solon,* ἐπὶ ἀεὶ ἄν, *id est in sempiternum tempus, si quid sempiternum esse possit; atque ita expressit quod volebat : quamdiu vita suppetet* » (3).

Nous ne dirons rien du texte que l'on trouve dans les Florentines, ἐπὶ λίαν οἰχόμενοι, que la version académique traduit ainsi : « *Qui et multum simul habitantes sunt.* » Il n'offre à l'esprit aucun sens satisfaisant.

Forts de l'autorité des Basiliques (4) et des meilleurs manuscrits, nous maintiendrons la leçon ἐπὶ λείαν; mais l'explication que nous allons en donner fera

(1) L. 57, Dig., *Pro socio*, 17, 2.
(2) Samuel Petit, *Leges atticæ*, éd. Wesseling, p. 525.
(3) Samuel Petit, *loc. cit.*, note 1.
(4) *Basiliques*, l. LX, t. 32, § 4.

disparaître le caractère odieux qui s'y attacherait, si l'on y voyait la proclamation de la légitimité du brigandage.

La loi de Solon avait en vue, non pas des sociétés de brigands ou de pirates, mais des compagnies formées pour la course sur mer ou sur terre. Il faut bien se garder de confondre ces deux sortes d'associations. Un pirate est un voleur que rien ne peut justifier ni même excuser. L'armateur en course est un brave citoyen, qui, lorsque son pays est en guerre, vient à son aide en détruisant les propriétés publiques ou privées des ennemis. Porteur de lettres de marque délivrées par l'État (σῦλα διδόναι) (1), soumis à des lois et à des règles précises, il forme des corps francs, qui ne lutteront pas sur les champs de bataille, mais qui feront la guerre en partisans. « Nous ne pouvons pas actuellement, dit Démosthènes (2), mettre sur pied une armée régulière qui tienne tête à Philippe; nous n'avons d'autre ressource que de lui faire provisoirement une guerre de pillage : λῃστεύειν ἀνάγκη. » — Λεία, λῃστεύειν; n'est-ce pas toujours la même chose? Nous sommes donc autorisé à dire que, dans la loi de Solon comme dans la première Philippique de Démosthènes, il s'agit seulement de sociétés de corsaires (3).

(1) Démosthènes, *C. Lacritum*, § 26, Reiske, 931.—Cf. Thucydide, V, 115.

(2) *C. Philippum*, I, § 23, Reiske, 46.

(3) Cette explication, que nous avons déjà publiée en 1866, *Revue historique de droit français et étranger*, t. XII, p. 300, se trouve brièvement formulée, dès 1838, dans les *Antiquitates juris publici Græcorum* de M. Schœmann, p. 368. Cf. Lobeck, *Aglao-*

Nous ne voulons certes pas nier que le brigandage fût autorisé, même à l'époque classique, dans beaucoup d'États grecs. Le témoignage de Thucydide sur ce point ne peut pas être révoqué en doute. « De nos jours encore, dit-il, plusieurs peuples de la Grèce continentale, tels que les Locriens-Ozoles, les Étoliens, les Acarnaniens et presque tous leurs voisins, conservent leurs anciennes habitudes de brigandage » (1). Mais ces Barbares eux-mêmes avaient déjà senti la nécessité d'introduire quelques règles dans l'exercice de la piraterie. — Nous possédons le texte curieux d'un traité conclu entre deux villes des Locriens-Ozoles, Chaléion et Œanthéa. Les contractants stipulent que les habitants de Chaléion ne pourront enlever ni les personnes ni les biens d'Œanthéa, et réciproquement. Même à l'égard des tiers, le pillage ne sera permis qu'en pleine mer; les pirates de Chaléion ne pourront pas venir faire des prises sur les étrangers dans le port d'Œanthéa. Ceux qui ne respecteront pas ces conventions seront punis d'une amende de quatre drachmes, et, s'ils retiennent leur butin illicite plus de dix jours, ils paieront, en outre, une somme égale à la moitié de sa valeur (2). — On distinguait donc, dès le V[e] siè-

phamus, p. 305. — M. Lüders, *De collegiis artificum scenicorum* (Bonn, 1869, p. 7), évite de se prononcer et offre au lecteur les deux interprétations : « *Solonem piratarum sodalitates curasse, aut ita explicabimus, ut latrocinandi jura ex Homericis carminibus nota vestigia quædam vel tunc temporis reliquisse sumamus, aut legislatorem de navibus bellorum tempore capiendis cogitasse putabimus, id quod certis privilegiis publice promoveri par erat.* »

(1) Thucydide, I, 5.

(2) Rangabé, *Antiquités helléniques*, t. II, p. 2, n° 356 *bis*.

cle, chez ces peuples, que Thucydide présente comme attardés dans la voie de la civilisation, un brigandage licite et un brigandage illicite (ἀδικοσῦλαν). — Les Athéniens n'avaient pas à faire de pareilles différences. Longtemps avant Solon, ils renoncèrent à la piraterie. « Ils furent, en effet, nous dit Thucydide, les premiers des Grecs à adopter des mœurs douces et polies » (1). Solon n'eut donc pas à régler la formation des sociétés de brigands; son attention se porta exclusivement sur les expéditions en course.

Si tel est le sens des mots ἐπὶ λείαν οἰχόμενοι, les critiques adressées à l'œuvre de Solon devront être beaucoup moins vives; car il se borna à autoriser un fait sur la légitimité duquel aucune incertitude ne s'est produite pendant longtemps, et que la déclaration du 16 avril 1856 n'a pas complètement banni de nos sociétés modernes.

Le dixième des prises faites par les corsaires était attribué à Minerve (2). Le surplus était, suivant les cas, vendu au profit de l'État ou abandonné aux capteurs.

Lorsque des contestations s'élevaient sur la légitimité des prises, elles étaient soumises au jugement du peuple, qui décidait si les objets saisis étaient réellement des biens ennemis (πολέμια χρήματα) ou s'il y avait lieu d'en ordonner la restitution à leurs propriétaires (3).

(1) Thucydide, I, 6.

(2) Lysias, *Pro Polystrato*, § 24, Didot, 189. — Démosthène, *C. Timocratem*, § 129, Reiske, 741. — Cf. Harpocration, v° δεκατεύειν.

(3) Libanius, *in Demosth.*, *C. Timocratem*, Reiske, 694, 19-20.

§ 8. — SOCIÉTÉS D'ARTISTES

Nous ne terminerons pas cette étude sans mentionner, au moins très-brièvement, la corporation des artistes dionysiaques, τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν, corporation qui, d'après Strabon, se serait primitivement établie à Téos, et qui, plus tard, sous la pression d'événements divers, transporta son siége à Éphèse, puis à Myonnèse et à Lébédos (1).

Les membres de l'association, acteurs et musiciens (la convention avec Iasos cite des joueurs de flûte, un citharède, un cithariste, des tragédiens et des comédiens), ne résidaient pas tous au chef-lieu du collége. La société, ayant atteint rapidement un haut degré de prospérité, se subdivisa en plusieurs comités, dont chacun desservit une partie du monde civilisé. Nous trouvons, notamment, le comité des artistes exploitant l'Ionie et l'Hellespont, τῶν ἐπ' Ἰωνίας καὶ Ἑλλησπόντου, le comité des artistes de Bacchus commandant, τῶν περὶ τὸν καθηγεμόνα Διόνυσον, le comité de Némée et de l'Isthme de Corinthe, et, ce qui nous intéresse principalement, le comité d'Athènes, qui possédait un sanctuaire et un autel à Éleusis (2). Il y avait même des comités ambulants, περιπολιστικαί, ne desservant pas une région déterminée, mais allant çà et là donner des représentations (3).

(1) Voir Strabon, XIV, p. 643.
(2) Rangabé, *Antiquités helléniques*, n° 813.
(3) *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 349.

Les comités régionaux se subdivisaient eux-mêmes en sections, σύνοδοι, attachées spécialement à certaines localités. Nous en avons la preuve dans un décret honorifique, rendu par une compagnie qui prend pour titre τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν τῶν ἐξ Ἰσθμοῦ καὶ Νεμέας τῆς ἐν Ἄργει συνόδου (1) ; nous pourrions traduire ainsi : « Société des artistes dionysiaques, comité de l'Isthme et de Némée, section d'Argos. » M. Foucart pense qu'il y avait des sections analogues à Sicyone, à Phliunthe et à Corinthe (2). Toutes les sections rattachées au même comité se réunissaient dans les grandes circonstances : par exemple, pour concourir à la célébration des jeux isthmiques ou néméens.

Nous avons conservé un assez grand nombre de monuments se rapportant à cette communauté. M. Egger, dans un appendice à ses *Études historiques sur les traités publics*, en a donné une liste sommaire et a traduit les plus importants (3). Nous ne croyons pas devoir reproduire ici ce catalogue, et nous nous bornerons à quelques indications rapides.

Les comités ou les sections traitaient avec les villes ou les particuliers, et s'engageaient à donner les représentations scéniques qui étaient l'accompagnement obligé de certaines fêtes. Ainsi, la corporation des artistes promet à la ville d'Iasos « de célébrer, dans les temps déterminés, les fêtes dionysiaques, en se conformant pour le tout aux lois des Iasiens ;

(1) *Revue archéologique*, t. XXII, août 1870, p. 107 et suiv.
(2) *Eod. loc.*, p. 111.
(3) Egger, *Études sur les traités publics*, 2e éd., p. 284-296.

elle enverra à Iasos deux joueurs de flûte, deux tragédiens, deux comédiens, un citharède et un cithariste, avec les gens attachés à leur service, pour former les chœurs en l'honneur du dieu, selon les anciens règlements. Celui des artistes qui, désigné par la communauté, ne se rendra pas à Iasos ou n'y célébrera pas les fêtes, paiera à la corporation des artistes une amende sacrée, et sans excuse, de mille drachmes antiochiques, à moins d'un empêchement absolu par la maladie ou par la tempête. Il ne pourra éviter l'amende que s'il se justifie devant la communauté et si, ayant produit ses preuves, il est régulièrement absous au scrutin... »

Quelques membres de l'association étaient de véritables personnages, et, pour ne citer qu'un exemple, il nous suffira de nommer Craton, fils de Zotichus, flûtiste des chœurs sacrés. Une inscription, qui se trouve au musée du Louvre (1), rappelle les honneurs qu'il obtint de ses confrères : non-seulement on lui décerna des couronnes, mais encore on lui éleva trois statues, εἰκόνας τρεῖς, en récompense de tout ce qu'il avait fait pour l'honneur et la gloire du collége. D'autres inscriptions, rapportées par Bœckh (2), rappellent les donations et les legs que Craton fit à la société, et les marques de reconnaissance de plusieurs comités (3).

Le comité des artistes dionysiaques d'Athènes fut,

(1) Froehner, *Inscriptions grecques*, n° 67.

(2) *Corpus inscriptionum græcarum*, n°s 3068-3071.

(3) Voir aussi, pour les récompenses accordées à Zénon d'Argos, les états de service de ce membre de l'association. *Revue archéologique*, t. XXII, août 1870, p. 107 et suiv.

dans deux circonstances notables, l'objet d'une faveur qui prouve la sympathie que la Grèce lui témoignait. Le conseil des Amphictyons rendit deux décrets par lesquels il exemptait la confrérie d'Athènes de tout service militaire sur terre et sur mer, « afin que les devoirs envers les dieux, dont la charge incombe aux artistes dionysiaques, soient accomplis en temps convenable. Les artistes d'Athènes jouiront de l'inviolabilité. Personne n'aura le droit de mettre la main sur eux, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, qu'ils remplissent un engagement à l'égard d'une ville ou qu'ils soient engagés seulement envers un simple particulier. Si quelqu'un enfreint ces prescriptions, il sera responsable devant le conseil des Amphictyons, lui et la ville où le dommage aura eu lieu.... »

Ces corporations d'artistes se retrouveront plus tard à Rome, avec cette différence, toutefois, que, en Grèce, elles jouissaient d'une grande liberté, d'une entière indépendance, et traitaient d'égal à égal avec les cités les plus considérables, tandis que, à Rome, placées sous le patronage direct des empereurs, elles subiront leur autorité et devront souvent s'incliner devant les caprices de leur volonté toute-puissante.

GRIMM

ET

LA MUSIQUE DE SON TEMPS,

Par M. Jules CARLEZ,

Membre titulaire.

I.

« C'est au poète à faire de la poésie, et au musicien à faire de la musique; mais il n'appartient qu'au philosophe de bien parler de l'une et de l'autre. » Ainsi s'exprime Jean-Jacques Rousseau, dans sa *Lettre sur la musique française.* Un an auparavant, Grimm, écrivant sa *Lettre sur Omphale*, dans laquelle il attribuait aux philosophes et aux gens de lettres le goût que la France avait pris pour la bonne musique, leur traçait le rôle qui leur appartenait, selon lui, dans le but de fixer ce goût et de le rendre sûr: « C'est à eux, ajoutait-il, comme professeurs de leur nation et de l'univers, d'éclairer la multitude par leurs lumières et de la guider par leurs préceptes. En fait de goût, la Cour donne à la nation des modes, et les philosophes des lois. Il ne leur faut que le courage d'affronter les opinions les plus généralement reçues et souvent les plus ab-

surdes, de les attaquer avec toute la force de la raison et de les exterminer partout où ils les trouvent. » Soit oubli, soit négligence, Grimm a omis de signaler ce qu'il faut avant tout au philosophe qui veut s'ériger en législateur des arts, c'est-à-dire la compétence. C'est ce que n'a pas méconnu Chabanon, lequel pose en principe que le philosophe qui écrit sur les beaux-arts doit connaître à fond la matière qu'il traite; ce n'est, dit-il, qu'à cette condition qu'il pourra jouer un rôle utile vis-à-vis des artistes (1). Et il étaye cet avis de l'opinion de Cicéron disant : « Il n'est pas un seul art que les lettres nous enseignent; on ne s'instruit dans les arts qu'en les pratiquant » (2). Il cite de même Aristote, qui, dans sa *Politique* (3), tient un langage analogue, et Quintilien, lequel a écrit : « Rien de pis que le jugement de ceux qui, ayant fait un pas au-delà des premiers éléments, conçoivent de leur savoir une opinion fausse et téméraire » (4).

Citer ces autorités peut sembler puéril; le simple bon sens ne nous enseigne-t-il pas que nul ne doit se mêler de raisonner sur les choses dont il n'a qu'une connaissance superficielle ? Nous savons bien que les dérogations à cette règle sont fréquentes; de la part du premier venu, cela n'a que peu d'importance; la faute est plus grave lorsqu'elle provient d'un homme dont le nom commande l'attention,

(1) *Observations sur la musique et principalement sur la métaphysique de l'art*, chap. 1er.

(2) *Épîtres familières.*

(3) Lib. II.

(4) Lib. I, cap. II.

d'un écrivain justement réputé d'ailleurs, comme cela s'est vu au siècle dernier, en matière de didactique musicale. Quiconque a lu les *Confessions* sait combien fut irrégulière et incomplète l'éducation musicale de J.-J. Rousseau; de là tant d'erreurs et d'absurdités semées dans ses ouvrages sur la musique. Or, de tous les écrivains de son temps, Rousseau était sans contredit celui qui possédait le plus légitimement le droit que lui-même s'était arrogé, en qualité de philosophe, de parler de cet art. Qu'on juge donc du savoir des autres!

Il faut être juste pourtant; chez plus d'un, le sentiment vif et délicat, le goût éclairé, l'habitude de réfléchir et de porter sur les choses un jugement raisonné, suppléèrent souvent aux connaissances spéciales qui leur faisaient défaut. Très-faibles généralement dans les questions se rattachant plus particulièrement à la pratique de l'art, les écrivains de profession reprenaient pied sur le terrain de l'esthétique. Là, comme ailleurs, il faut faire la part de l'esprit de système, tenir compte aussi des mesquines considérations de coterie, d'esprit de parti, qui vinrent souvent s'opposer à la saine appréciation des choses: ce qui restera au compte des principes éternels du beau formera encore un ensemble assez respectable.

Il y aurait certainement de l'intérêt à examiner dans quelle proportion les philosophes français du XVIII[e] siècle ont pu influer sur la musique de leur temps et de leur pays; à rechercher, en d'autres termes, si la musique française leur est redevable des progrès accomplis par elle dans la seconde moitié

de ce siècle. Les deux questions sur lesquelles un semblable travail serait basé pourraient se formuler ainsi : Quels étaient, en matière de théorie et d'esthétique musicales, les principes des écrivains que leur génie ou leur talent constituèrent les arbitres de l'esprit et du goût au siècle dernier ? La musique française, dans ses transformations ultérieures, a-t-elle suivi une voie conforme à ces principes, ou s'en est-elle écartée ? Traiter ces deux questions ne serait rien moins que faire l'historique de la littérature musicale en France au XVIII[e] siècle ; je n'entreprendrai pas une semblable tâche, et je me bornerai à détacher du groupe d'écrivains auxquels leurs ouvrages assigneraient une place dans cette étude une des individualités les plus marquantes, celle de l'allemand Grimm.

Je ne m'occuperai, bien entendu, ni du philosophe, ni du critique littéraire ; d'autres plumes, plus autorisées que la mienne, ont apprécié Grimm sous ces deux aspects. Quant au critique musical, bien qu'on l'ait souvent cité, aucun travail d'ensemble n'a encore été entrepris, que je sache, sur ce qui constitue sa part dans le bagage complet de l'écrivain. C'est une lacune qu'il est d'autant moins indifférent de chercher à combler, qu'il s'agit d'un homme dont les jugements faisaient autorité au sein du monde d'élite qu'il fréquentait. Les quelques brochures publiées de son vivant, et surtout cette volumineuse *Correspondance*, où tant de pages sont consacrées à la musique et aux musiciens, nous apportent un écho fidèle des impressions que Grimm ne se bornait pas à confier à ses augustes corres-

pondants, mais qu'évidemment il trouvait toujours l'occasion de communiquer de vive voix à un auditoire de choix. Et, comme il était réputé esprit délicat, fin gourmet en matière de jouissances artistiques, sa parole n'en devait avoir que plus d'influence sur ceux qui l'écoutaient.

« La *Correspondance littéraire* de Grimm, dit Sainte-Beuve, est un des livres dont je me sers le plus souvent pour celles de ces études rapides qui se rapportent au XVIII[e] siècle : plus j'en ai usé, et plus j'ai trouvé Grimm (littérairement, et non philosophiquement parlant) bon esprit, fin, ferme, non engoué, un excellent critique, en un mot, sur une foule de points, et venant le premier dans ses jugements ; n'oublions pas cette dernière condition..... » Et, plus loin, le critique ajoute : « Si l'on excepte le parti encyclopédique, auquel il était trop mêlé pour en parler avec indépendance, mais dont il savait encore le faible, nul d'alors n'a vu mieux que lui en tout ce qui est de ses contemporains » (1).

Voyons jusqu'à quel point ce langage, parfaitement juste lorsqu'il s'agit du critique littéraire, peut s'appliquer au dilettante, au critique d'art.

II.

Venu très-jeune à Paris, Grimm ne tarda pas à nouer des relations avec le noyau philosophique qui dirigeait déjà le mouvement intellectuel dont la capitale de la France était le foyer. Ce fut, écri-

(1) *Causeries du lundi*, t. VII.

vent ses biographes, lesquels se copient l'un l'autre à l'envi, le goût de la musique qui le rapprocha de J.-J. Rousseau. Son instruction musicale était-elle plus solide que celle du citoyen de Genève ? C'est ce que je ne saurais dire. Fétis, parlant de la bonne éducation que les parents de Grimm lui avaient fait donner, dit que la musique n'y fut point étrangère ; là se bornent nos renseignements sur ce point. Quant à son goût musical, il s'était formé évidemment à l'audition des opéras italiens, auxquels l'Allemagne accordait une hospitalité d'autant plus empressée, qu'elle-même ne produisait alors, en fait de musique de théâtre, rien qui pût constituer un genre vraiment national. En arrivant à Paris, Grimm y trouva Rameau en pleine vogue, et ses ouvrages généralement acclamés, concurremment avec ceux de Lulli ou de ses successeurs, que l'on continuait de jouer à l'Académie royale. La tragédie lyrique parut froide au jeune *tedesco ;* la musique de Lulli et de Campra, et même celle de l'auteur d'*Hippolyte et Aricie* lui firent regretter les mélodies de Vinci, de Hasse et de Pergolèse. Pourtant, il avait cru la France plus arriérée encore sous le rapport musical ; il en fait l'aveu dans un écrit dont nous allons parler tout à l'heure, en disant que, dès sa première visite à l'Opéra, il fut surpris d'y trouver deux choses qu'il était bien éloigné d'y chercher : de la musique (*Platée*, de Rameau) et une voix qui chantait (Mlle Fel). » Il n'en demeura pas moins convaincu que les Français n'avaient en musique qu'un goût faux et dépravé, et il dut souhaiter l'occasion de pouvoir le leur dire.

Cette occasion se présenta bientôt : l'Académie royale de musique s'étant avisée de reprendre *Omphale*, un des plus fades opéras de Destouches, Grimm, qui assistait à cette soirée, sentit plus que jamais la lourdeur et l'absence d'expression qui, selon lui, caractérisaient la tragédie lyrique ; l'impression désagréable qu'il venait d'éprouver lui inspira la *Lettre sur Omphale.*

Rectifions ici deux erreurs de Fétis. Dans l'article GRIMM de la *Biographie universelle des Musiciens*, il est dit ceci à propos de la guerre des Bouffons : « Grimm engagea le combat, mais d'une manière assez timide, par sa *Lettre sur Omphale*, tragédie lyrique, reprise par l'Académie royale, le 14 juillet 1752..... » Premièrement, ce n'est pas le 14 juillet, mais bien le 14 janvier, qu'eut lieu la reprise d'*Omphale.* Secondement, la lettre de Grimm ne saurait être considérée comme le premier acte d'hostilité provoqué par les représentations des bouffons italiens, car ces représentations ne commencèrent que le 2 août, c'est-à-dire six mois environ après la publication de cette lettre.

Grimm montra, du reste, autant de tact que d'urbanité en donnant publiquement son premier coup de marteau à l'idole des dilettanti français. Évitant de leur exprimer crûment le souverain mépris qu'au fond du cœur il professait pour leur opéra, il déclare, au contraire, qu'il admet le genre de la musique française et qu'il y trouve même de grandes beautés, quoique toujours inférieures à celles de la musique italienne. Et, pour mieux faire goûter la leçon d'esthétique qu'il va donner aux amateurs,

vent ses biographes, lesquels se copient l'un l'autre à l'envi, le goût de la musique qui le rapprocha de J.-J. Rousseau. Son instruction musicale était-elle plus solide que celle du citoyen de Genève ? C'est ce que je ne saurais dire. Fétis, parlant de la bonne éducation que les parents de Grimm lui avaient fait donner, dit que la musique n'y fut point étrangère ; là se bornent nos renseignements sur ce point. Quant à son goût musical, il s'était formé évidemment à l'audition des opéras italiens, auxquels l'Allemagne accordait une hospitalité d'autant plus empressée, qu'elle-même ne produisait alors, en fait de musique de théâtre, rien qui pût constituer un genre vraiment national. En arrivant à Paris, Grimm y trouva Rameau en pleine vogue, et ses ouvrages généralement acclamés, concurremment avec ceux de Lulli ou de ses successeurs, que l'on continuait de jouer à l'Académie royale. La tragédie lyrique parut froide au jeune *tedesco ;* la musique de Lulli et de Campra, et même celle de l'auteur d'*Hippolyte et Aricie* lui firent regretter les mélodies de Vinci, de Hasse et de Pergolèse. Pourtant, il avait cru la France plus arriérée encore sous le rapport musical ; il en fait l'aveu dans un écrit dont nous allons parler tout à l'heure, en disant que, dès sa première visite à l'Opéra, il fut surpris d'y trouver deux choses qu'il était bien éloigné d'y chercher : de la musique (*Platée*, de Rameau) et une voix qui chantait (Mlle Fel). » Il n'en demeura pas moins convaincu que les Français n'avaient en musique qu'un goût faux et dépravé, et il dut souhaiter l'occasion de pouvoir le leur dire.

Cette occasion se présenta bientôt : l'Académie royale de musique s'étant avisée de reprendre *Omphale*, un des plus fades opéras de Destouches, Grimm, qui assistait à cette soirée, sentit plus que jamais la lourdeur et l'absence d'expression qui, selon lui, caractérisaient la tragédie lyrique : l'impression désagréable qu'il venait d'éprouver lui inspira la *Lettre sur Omphale*.

Rectifions ici deux erreurs de Fétis. Dans l'article GRIMM de la *Biographie universelle des Musiciens*, il est dit ceci à propos de la guerre des Bouffons : « Grimm engagea le combat, mais d'une manière assez timide, par sa *Lettre sur Omphale*, tragédie lyrique, reprise par l'Académie royale, le 14 juillet 1752.... » Premièrement, ce n'est pas le 14 juillet, mais bien le 14 janvier, qu'eut lieu la reprise d'*Omphale*. Secondement, la lettre de Grimm ne saurait être considérée comme le premier acte d'hostilité provoqué par les représentations des bouffons italiens, car ces représentations ne commencèrent que le 2 août, c'est-à-dire six mois environ après la publication de cette lettre.

Grimm montra, du reste, autant de tact que d'urbanité en donnant publiquement son premier coup de marteau à l'idole des dilettanti français. Évitant de leur exprimer crûment le souverain mépris qu'au fond du cœur il professait pour leur opéra, il déclare, au contraire, qu'il admet le genre de la musique française et qu'il y trouve même de grandes beautés, quoique toujours inférieures à celles de la musique italienne. Et pour mieux faire goûter la leçon d'esthétique qu'il donne aux amateurs,

il s'abstient de toute comparaison en dehors de la musique française ; il se borne donc, dans la critique vigoureuse qu'il fait de la partition de Destouches, à lui opposer divers passages des opéras de Rameau et Campra, et fustige ainsi le plat compositeur à l'aide de ses propres compatriotes (1).

L'analyse d'*Omphale* provoque de sa part d'excellentes observations, pleines de goût et de justesse ; j'en excepte pourtant sa critique du *duo :* « Les duo, en général, dit-il, ont déjà l'inconvénient d'être hors de nature. Il n'est pas naturel que deux personnes disent, tournent et retournent les mêmes paroles pendant une demi-heure. » J.-J. Rousseau, lui ausssi, s'est vivement élevé contre le duo dramatique ; les paroles de Grimm ont servi de fondement à la critique qu'il en a faite dans la *Lettre sur la musique française,* et qu'il a reproduite ensuite dans l'*Encyclopédie* et dans son *Dictionnaire de musique.* L'erreur de Grimm, de Rousseau et de tous ceux qui partageaient leurs idées en matière de chant d'ensemble dans l'opéra vient évidemment de ce qu'ils n'isolaient pas assez, dans leur pensée, la partition musicale de l'œuvre littéraire à laquelle elle est accolée ; ils oubliaient, si même ils ne l'ignoraient, que la musique a des exigences spéciales, des conditions de forme et de facture toutes particulières, auxquelles le drame doit se soumettre, quand il ne règne pas en maître absolu sur la scène ; pour tout dire, ils jugeaient l'opéra trop en littéra-

(1) Pour ce qui est des notes qui accompagnent le texte, l'admirateur fervent de la musique italienne s'y montre à découvert.

teurs et pas assez en musiciens. Or, comme il n'arrive jamais, dans la tragédie parlée, que deux ou plusieurs personnages se fassent entendre ensemble, ils en venaient à considérer comme une absurdité que pareil fait puisse se produire dans la tragédie chantée. On sait de combien de pages admirables nous eussions été privés, si ces principes étroits avaient prévalu.

Grimm tenait ferme à ses idées sur le duo ; il les exprima de nouveau et très-nettement dans l'article POÈME LYRIQUE de l'*Encyclopédie* : « Le duo ou *duetto*, y est-il dit, est donc un air dialogué, chanté par deux personnes animées de la même passion ou de passions opposées. Au moment le plus pathétique de l'air, leurs accents peuvent se confondre, cela est dans la nature ; une exclamation, une plainte peut les réunir ; mais le reste de l'air doit être en dialogue. Il ne peut jamais être naturel qu'Armide et Hidraot, pour s'animer à la vengeance, chantent en couplet :

Poursuivons jusqu'au trépas, etc. »

J'ignore si Gluck, lorsqu'il traita à son tour cette scène de Quinault, eut le pouvoir d'arracher Grimm à l'opinion qu'il s'était formée en entendant l'*Armide* de Lulli ; mais ce que chacun sait comme moi, c'est que la première venue des partitions d'opéra écloses depuis un siècle donne aux doctrines que l'on vient de lire le démenti le plus formel.

En somme, la *Lettre sur Omphale* produisit peu d'effet ; elle provoqua de la part de l'abbé Raynal des remarques, qui ne portaient, d'ailleurs, que sur

un point secondaire. Grimm y répondit par une seconde lettre, publiée dans le *Mercure de France*, de mai 1752, et qui termina ce mince incident littéraire.

III.

Trois mois plus tard, les bouffes italiens firent leur apparition à l'Opéra ; ils débutèrent, comme je l'ai déjà dit, le 2 août, par la *Serva Padrona*, de Pergolèse.

On sait avec quel enthousiasme fut accueillie cette importation de la musique italienne sur notre scène lyrique. A l'œuvre charmante de Pergolèse succédèrent une dizaine d'opéras moins connus, mais signés des noms de Jomelli, Leo, Rinaldo di Capua, etc. Les habitués de l'Académie royale, dont la tragédie lyrique avait fait jusqu'alors les délices, sentirent bientôt leur admiration faiblir, ou, du moins, changer d'objet, sous l'impression de ce récitatif parlant et plein de verve, de ces mélodies franchement émues ou gaies sans effort ; et, dépourvus pour la plupart du véritable sens critique qui leur eût interdit tout parallèle entre des productions d'un genre si différent, ils s'unirent en grand nombre dans une sorte de ligue tacite contre la musique nationale. A l'Opéra, ce parti se réunissait du côté de la loge de la Reine, tandis que les partisans de la musique française se tenaient de préférence sous la loge du Roi. De là, les noms de *coin du Roi* et de *coin de la Reine*, donnés aux deux factions, dont la première demeura, en somme, la plus nombreuse et la plus puissante.

Mais sa rivale avait pour elle l'audace et aussi l'autorité du talent, car ce furent dans ses rangs que s'enrôlèrent le plus grand nombre des gens de lettres qui prirent part à cette querelle. Le firent-ils parce qu'ils étaient vraiment convaincus de la supériorité de l'opéra italien ? Il serait peut-être téméraire de le soutenir, et l'on risquerait moins de s'écarter de la vérité en pensant que le besoin de fronder et de pousser aux réformes en tout et partout leur avait surtout dicté la conduite à tenir en pareille circonstance. La querelle s'échauffait; bientôt on ne s'en tint plus aux disputes verbales; il fallut que la plume s'en mêlât. La première brochure partie du *coin de la Reine* avait pour titre : *Le petit Prophète de Bœhmischbroda ;* on l'attribua d'abord à J.-J. Rousseau, car elle ne portait pas de nom d'auteur, et ce ne fut qu'au bout de quelque temps qu'on sut qu'elle était de Grimm.

Piquante et ingénieuse satire de l'Opéra français, de ses artistes, Jéliotte et M[lle] Fel exceptés, et de ses habitués, *le petit Prophète* amusa ses lecteurs et fut apprécié comme œuvre littéraire. Le *coin du Roi* ne s'en émut pas autrement ; il réservait les éclats de son indignation pour la *Lettre sur la musique française*, de J.-J. Rousseau, dont la publication suivit de quelques mois celle du pamphlet de Grimm.

Ce fut vers le même temps que Grimm devint le correspondant littéraire de la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha ; cette correspondance, dans laquelle il tenait la princesse au courant des nouvelles concernant les lettres et les arts, s'étendit par la suite à plusieurs autres souverains de l'Europe. C'est dans

celles de ces lettres qui ont trait à la musique que nous étudierons maintenant cet écrivain.

Les représentations des bouffons, la querelle qui en fut la suite, et la polémique que cette querelle entraîna, tels sont les sujets qui, dans cet ordre d'idées, s'offrent d'abord à la plume de Grimm. Il constate que les acteurs italiens ont tellement absorbé l'attention de Paris, que les brouilleries du Parlement avec la Cour, son exil, le transfèrement de la Grand'Chambre à Pontoise, tous ces graves événements sont passés presque inaperçus. Relativement à la *Lettre sur la musique française*, Grimm en signale l'effet, et, s'il approuve l'intention qui a dicté cet écrit, il blâme en revanche le ton sur lequel s'est exprimé l'auteur. Il s'étonne avec raison qu'un homme qui a fait lui-même beaucoup de musique sur des paroles françaises, et notamment le *Devin du village*, soutienne que les Français n'ont jamais eu de musique et qu'ils n'en auront jamais. « On peut dire, lisons-nous dans une autre lettre, qu'en général les gens sensés n'approuvent point le ton de la lettre de M. Rousseau. Quand on a de bonnes raisons à dire, on ne doit pas employer les invectives » (1).

Si l'on jugeait Grimm sur cette appréciation d'un des écrits les plus incisifs de son célèbre confrère en critique, on pourrait le considérer comme un esprit plus sage, plus impartial et plus réservé dans l'expression de ses opinions que ne s'est montré Rousseau lui-même. Il s'en faut de beaucoup pourtant qu'il ait gardé partout le même bon sens et la même mesure.

(1) 15 janvier 1754.

Il parle peu de Lulli, quoiqu'on le jouât encore beaucoup dans ce temps-là. Une fois, à propos de la reprise d'*Alceste*, il rappelle qu'on a regardé pendant plus d'un demi-siècle ce compositeur comme un homme de génie, « quoique ses tristes et froides compositions n'aient jamais ressenti la chaleur d'une imagination inspirée » (1). Évidemment, ce n'est pas par l'excès de chaleur que pèche la musique de Lulli; mais, pour être vraiment juste à l'égard de ce musicien, il faudrait se rappeler qu'avant lui l'Opéra français était dans le néant, qu'il a dû tout créer, tout imaginer; il ne faudrait pas méconnaître les qualités d'expression et d'accentuation de son récitatif, qui rachètent la pâleur et la forme étriquée de ses ariettes.

Je lui abandonne volontiers Destouches, qu'il qualifie « le plus plat compositeur qu'ait eu la France, ce qui n'est pas peu de chose » (2). Est-il bien vrai, par exemple, que l'auteur d'*Omphale* ait été considéré pendant sa vie « comme un grand musicien et comme l'arbitre du goût? » Je soupçonne Grimm d'avoir voulu tout simplement ménager là une piquante antithèse, car rien ne démontre que les contemporains de Destouches lui aient attribué une supériorité, qui allait de plein droit à Campra, et ensuite à Mouret, tous deux plus généralement goûtés, d'ailleurs, que le compositeur incriminé.

Quant à Rameau, Grimm se montre souverai-

(1) 15 janvier 1758.
(2) 15 juin 1754.

nement injuste envers lui ; et il est d'autant plus blâmable ici qu'il s'agit d'un musicien dont jadis il avait vanté publiquement et chaudement les mérites (1). L'article nécrologique que consacre à l'auteur de *Castor et Pollux* le correspondant de la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha (2) est particulièrement dénué d'équité et d'exactitude. Il est faux, par exemple, que tous les ouvrages de Rameau soient tombés d'abord ; seul, ou à peu près seul, *Hippolyte et Aricie*, son premier opéra, eut à subir une vive opposition, qui en balança quelque temps le succès. N'est-ce pas là, d'ailleurs, le sort de toute œuvre dramatique qui s'annonce comme le produit initial d'un génie créateur, le premier pas accompli dans une voie non frayée ?

Grimm se récrie très-fort contre les journalistes, qui, pour faire pièce à la musique italienne, qui s'était intronisée quelque temps à l'Opéra, imprimaient une fois par mois que Rameau était le premier musicien de l'Europe. « Cependant, ajoute-t-il, l'Europe connaissait à peine le nom de son premier musicien ; elle ne connaissait aucun de ses opéras, elle n'en aurait jamais pu supporter aucun sur ses théâtres ; tout ce qu'elle connaissait enfin de son premier musicien se réduisait à quelques airs de danse, que des danseurs français portaient de temps en temps dans les pays étrangers, où la plupart du temps quelque violon d'orchestre prenait la peine de les corriger pour leur donner un peu de style, de

(1) V. la *Lettre sur Omphale*.
(2) 1er octobre 1764.

goût et de grâce. » Tout ce qu'il y a de vrai ici, c'est qu'on n'avait pas l'habitude, en effet, de jouer les opéras de Rameau sur les théâtres étrangers. Il en était de même, après tout, des autres productions de l'école française; seuls les opéras italiens avaient le privilége de franchir les frontières du pays qui les avait vus naître; comme je l'ai déjà dit, il n'existait pas encore d'école allemande sous le rapport de la musique dramatique. Les journalistes qui désignaient Rameau comme le premier musicien de l'Europe jouaient bien un peu le rôle de l'ours de la fable; Grimm était-il tenu pour cela de tomber dans l'excès contraire et d'opposer à la louange hyperbolique la critique exagérée?

Admettons qu'il n'ait été que sévère à l'égard du compositeur; mais voyez comment il juge le théoricien : « Rameau, poursuit-il, a laissé plusieurs ouvrages théoriques et fort obscurs sur le principe de l'harmonie. Les journalistes disent qu'il a fait les plus importantes découvertes sur cet objet. C'est encore un bienfait qu'il a rendu à l'art de la musique, à l'insu de tous les conservatoires d'Italie et de toutes les écoles d'Allemagne. Je sens que l'inventeur du contrepoint était un homme d'un aussi grand génie que Pythagore; mais je ne vois pas à quoi les prétendues découvertes de M. Rameau pourront jamais servir. » Fétis s'est chargé de démontrer la fausseté des assertions de Grimm, et voici en quels termes : « Grimm, dont la mauvaise foi égale l'ignorance des faits, assure que les écoles d'Italie et d'Allemagne n'ont jamais entendu parler des livres de Rameau concernant l'harmonie; or,

il est précisément démontré que ces ouvrages ont fait naître les premières idées de théorie en Allemagne et en Italie, comme ils donnèrent naissance à des multitudes de systèmes chez les Français. La seule pensée de la possibilité d'une théorie scientifique de l'harmonie fut un trait de génie qui remua le monde musical et qui, même encore aujourd'hui, exerce son influence. » Fétis cite à l'appui de ses raisons les ouvrages d'Euler, Tartini, Marpurg, Sorge, Mattheson, Valotti et Sabattini, où se montre d'une façon évidente l'influence du système théorique de Rameau. « Il est donc certain, ajoute-t-il, que, loin de mériter les dédains de Grimm, les livres de Rameau, malgré leurs énormes défauts, ont eu plus de succès et ont exercé une influence plus universelle qu'aucun autre traité de musique » (1). Voici, d'un autre côté, ce qu'écrit Castil-Blaze, lequel n'a pas pour habitude de prodiguer les louanges aux musiciens français de l'ancienne école : « Ses découvertes dans la science de l'harmonie sont le plus beau titre de gloire de ce musicien. Il les publia, défendit, expliqua dans vingt-deux ouvrages didactiques plus ou moins étendus. Les traités de Rameau, faisant le tour de l'Europe, produisirent une explosion salutaire, qui porta l'attention des théoriciens sur une science jusqu'alors trop négligée, et furent considérés, à bon droit, comme une création du génie par ceux même dont la critique relevait les défauts de son système » (2).

(1) *Biographie universelle des Musiciens*, t. VII, article RAMEAU.
(2) Castil-Blaze, *L'Académie impériale de Musique*, t. Ier, p. 242.

Sainte-Beuve, nous l'avons vu, dans le jugement favorable qu'il porte sur Grimm, fait ses réserves au point de vue de la philosophie; les citations qui précèdent prouvent déjà qu'il faut étendre ces réserves aux questions d'art.

Un des compositeurs français les plus maltraités dans la *Correspondance* de Grimm, c'est sans contredit Mondonville, celui-là même que la *Lettre sur Omphale* nous montrait figurant parmi « les mortels privilégiés d'un vrai talent » auxquels le critique érigeait dans son cœur un autel. Mondonville n'était sans doute pas un musicien à mettre sur la même ligne que Pergolèse, mais ce n'était pas non plus un artiste sans valeur ; et pourtant Grimm ne manque jamais de s'exprimer avec tout le fiel possible sur son compte. La mort du compositeur ne change rien à son langage; l'oraison funèbre qu'il lui consacre résume, au contraire, les aménités qu'il lui avait décochées pendant sa vie. On en jugera par ces extraits : « ..... Il était Gascon et s'était fait dans sa jeunesse une réputation comme joueur de violon, en jouant au Concert spirituel de petits airs de guinguette, qui transportaient le public de Paris et qu'on n'aurait pas écoutés dans des tavernes en d'autres pays. Il composa ensuite des motets, c'est-à-dire qu'il mit en musique des versets de plusieurs psaumes en latin. Il fit aussi plusieurs opéras français, qui eurent tous une vogue passagère, parce que l'auteur était souple, intrigant, et, par conséquent, très-protégé..... Le commun et le travail sont la marque caractéristique de la musique de Mondonville. Dans ses motets, on trouve des chœurs d'un

grand effet ; mais ce qu'on appelle récit est toujours plat, mesquin et misérable..... Mondonville, malgré tous ses succès passagers, n'a jamais été regardé par les amateurs de la musique française que comme un mauvais faiseur d'opéra... » (1). Ce langage passionné, cette critique outrée trahissent évidemment quelque rancune secrète ; peut-être Grimm ne pardonnait-il pas à Mondonville les intrigues et les cabales montées jadis dans le bût de faire réussir *Tithon et l'Aurore*, « ouvrage plat et misérable, s'il en fut jamais », et d'annihiler l'influence du *coin de la Reine ;* ce qu'il dit à ce sujet dans cette lettre même le donnerait volontiers à croire.

IV.

Grimm a écrit ceci dans l'article POÈME LYRIQUE, de l'Encyclopédie : « Il serait également faux de faire alternativement parler et chanter les personnages du drame lyrique. Non-seulement le passage du discours au chant et le retour du chant au discours auraient quelque chose de désagréable et de brusque, mais ce serait un mélange monstrueux de vérité et de fausseté. Dans nulle imitation, le mensonge de l'hypothèse ne doit disparaître un instant ; c'est la convention sur laquelle l'illusion est fondée. Si vous laissez prendre une fois à vos personnages le ton de la déclamation ordinaire, vous en faites des gens comme nous, et je ne vois plus de raison pour les faire chanter sans blesser

(1) Octobre 1772.

le bon sens. » Ces lignes sont la condamnation absolue du genre appelé *Opéra comique*, dans lequel alternent, comme on le sait, le chant et la déclamation parlée. Or, vers le temps où Grimm proscrivait l'emploi alternatif de ces deux moyens d'expression dans une même pièce, l'opéra comique naissait en France.

Bien des gens se figurent que l'Opéra comique tire son origine de l'Opéra-bouffe italien, dont les productions auraient été imitées par les compositeurs français. C'est là une erreur manifeste et qu'il importe de dissiper. Le seul ouvrage qui puisse être considéré, jusqu'à un certain point, comme imité des intermèdes italiens représentés à l'Opéra, en 1752, c'est le *Devin du village*, de J.-J. Rousseau. Et encore, sur quoi cette imitation porte-t-elle ? Pas plus sur le style des airs et des duos que sur le caractère des récitatifs, car tout cela est bien français ; mais uniquement sur l'emploi du récitatif entre les différents morceaux, contrairement à l'usage suivi pour les comédies en musique, lesquelles admettaient la déclamation parlée.

Il existait donc, avant les ouvrages que nous avons l'habitude de regarder comme les types primordiaux de notre opéra comique, un genre de petites pièces, dans lesquelles la prose déclamée et les vers chantés se succédaient tour à tour. C'est dans ces comédies à ariettes et à vaudevilles, pièces de résistance des théâtres de la foire, qu'il faut voir l'origine de l'opéra comique, lequel se développa insensiblement sous la plume des Dauvergne, des Duni, des Monsigny et des Philidor, par l'extension des formes musicales,

par le soin de la facture et de l'expression. On continua de relier entre elles, au moyen du dialogue parlé, les ariettes, ainsi que les autres morceaux de musique, et personne ne s'avisa de trouver ce mélange choquant et monstrueux. Grimm dut profondément gémir de cette nouvelle preuve de mauvais goût que lui donnaient les Français, et pourtant on ne trouve dans sa *Correspondance* qu'un seul passage qui rappelle à ce propos les maximes de l'*Encyclopédie.*

Il admet donc bon gré mal gré le genre de l'Opéra comique ; il lui épargne, du moins, ce torrent de malédictions dont il accablait sa sœur aînée la tragédie lyrique, qu'il eût volontiers vu bouleverser de fond en comble. Pour les compositeurs, il ne se refuse pas à leur dispenser l'éloge, mais c'est toujours d'une main avare ; les premiers sont les plus mal partagés sous ce rapport ; il ne leur marchande pas les traits mordants, les coups d'assommoir ; plus tard, il s'amendera, il louera, il ira presque à l'enthousiasme ; en attendant, il manie la férule.

En sa qualité d'italien, Duni devait s'attirer les bonnes grâces de Grimm ; celui-ci ne manque pas, en effet, de chanter ses louanges, d'exalter les qualités « de finesse, de charme, de grâce et de vérité », qui distinguent sa musique. Pourtant, dans ce concert d'éloges, il y a presque toujours une note dissonante : « Notre ami se néglige, son style commence à vieillir, le bon papa Duni n'est plus jeune, les idées commencent à lui manquer, etc. » A chaque nouvel ouvrage du compositeur, Grimm monte une note de cette gamme ; il en arrive bientôt à lui con-

seiller de renoncer au métier. Duni n'était plus, il faut bien l'avouer, ce qu'on appelle un jeune musicien ; mais son grand tort, aux yeux de Grimm, son unique tort, dirai-je même, c'était d'avoir pris rang parmi les compositeurs français. Le compte-rendu de l'*École de la jeunesse* ne nous laisse rien ignorer à cet égard. Le critique se demande comment Duni a pu se résoudre à quitter la langue harmonieuse qu'il chantait en Italie, pour la langue sourde, traînante, etc., que l'on parle en France. « Il est vrai, continue-t-il, que le goût a changé en Italie; que M. Duni, sorti de la même école à qui nous devons les Vinci, les Hasse, les Pergolèse, est trop simple, que son goût a un peu vieilli, qu'il n'a pas ce nerf ni ce style vigoureux par lequel les compositeurs modernes ont cherché à remplacer le génie des grands hommes que je viens de nommer. Vraisemblablement, M. Duni, ne pouvant lutter davantage avec succès contre ce coloris plein de force et de magie de l'école d'aujourd'hui, a vu une gloire plus aisée et plus sûre à créer la musique en France. Il y a réussi, mais sans en recueillir les fruits..... » Et ici, une nouvelle sortie contre le goût faux et arriéré des Français en matière d'expression musicale. Notons, en passant, que Grimm prenait justement le contre-pied de la vérité lorsqu'il vantait le coloris plein de force et de magie de la nouvelle école italienne, car les tendances de cette école la portaient, au contraire, à sacrifier l'expression et la couleur à la virtuosité et à l'effet purement musical.

Dans cette même lettre, Grimm prédit que ce qui retardera longtemps les progrès de la musique en

bonne opinion des Italiens, nos seuls maîtres dans les arts, pour craindre que ce faux genre leur plaise jamais. » D'après ces lignes, il faut penser que ce ne fut pas sans déplaisir que Grimm vit arriver Gluck à Paris, et l'Opéra se préparer à jouer son *Iphigénie en Aulide.* A moins qu'il n'eût changé d'opinion, notre philosophe devait considérer la venue du compositeur allemand comme pouvant apporter un nouveau retard dans la réforme nécessaire du goût musical français.

Pensait-il réellement ainsi ? Au premier abord, la question semble difficile à résoudre. *Iphigénie* parue, Grimm s'abstient, en effet, de donner franchement son avis sur le nouvel ouvrage ; il s'étend surtout sur l'émotion qu'il a causée au sein de la société parisienne : « Depuis quinze jours, dit-il, on ne rêve plus à Paris que musique. C'est le sujet de toutes nos disputes, de toutes nos conversations, l'âme de tous nos soupers, et il paraîtrait même ridicule de pouvoir s'intéresser à autre chose. A une question de politique, on vous répond par un trait d'harmonie ; à une réflexion morale, par la ritournelle d'une ariette ; et, si vous essayez de rappeler l'intérêt que produit telle pièce de Racine ou de Voltaire, pour toute réponse on vous fait remarquer l'effet de l'orchestre dans le beau récitatif d'Agamemnon. Est-il besoin de dire après cela que c'est l'*Iphigénie* de M. le chevalier Gluck qui cause toute cette grande fermentation ? Elle est d'autant plus vive que les avis sont extrêmement partagés; et que tous les partis sont animés de la même fureur... » Il continue en citant les trois partis, celui de Lulli et Rameau, celui de la musique

italienne, et enfin celui de Gluck, auquel s'est rallié Jean-Jacques Rousseau, revenu de ses préventions contre la langue française, considérée dans son appropriation à la musique. Grimm expose les griefs de chacun de ces partis; pour lui, tout en évitant de donner à l'opéra nouveau une approbation ouverte, il conclut cependant à l'évidence des qualités qu'il renferme ; on jugera par les lignes suivantes de la façon mesurée avec laquelle il joint sa voix au concert d'acclamations qui salue cette première révélation du génie de Gluck : « ..... Un ouvrage qui excite autant de mouvement, autant d'intérêt, autant de contrariétés même que l'opéra nouveau n'est sûrement pas un ouvrage médiocre ; ceux qui en disent le plus de mal sont forcés d'y reconnaître de grandes beautés ; et les spectateurs les moins exercés à en sentir le prix l'ont entendu avec une espèce de surprise, dont leur critique ou leur ignorance ont paru étourdies » (1). Le reste est dans le même goût, c'est de la critique de diplomate; cela vient d'un homme qui ne veut pas se compromettre par un jugement trop précipité et qui préfère attendre et voir comment les choses tourneront par la suite.

Mais ce qui est bien plus curieux, c'est que, lorsque paraît à son tour *Orphée*, cet ouvrage que dix ans auparavant il qualifiait de barbare, il le déclare « la musique la plus sublime que l'on ait peut-être jamais exécutée en France » (2). Et le voilà qui se

(1) Avril 1774.
(2) Août 1774.

réconcilie avec les Français, grâce au transport avec lequel ils ont reçu cet opéra, lequel transport atteste le progrès que le célèbre compositeur a déjà ait faire au goût de la nation; « il prouve, ajoute-t-il, qu'on ne doit plus désespérer de nos oreilles et qu'à force de patience et de génie on triomphe quelquefois des préjugés les plus respectables. » Certes, il est toujours permis de confesser ses erreurs passées, de désavouer un jugement trop hâtivement rendu; cela n'a rien d'étonnant, surtout lorsqu'il s'agit de compositions musicales que l'on aura entendues dans de mauvaises conditions ou bien qu'une simple lecture n'aura pas permis de bien comprendre. Il est difficile pourtant qu'un tel désaveu, de la part d'un philosophe qui jadis s'est proposé, à ce titre, d'éclairer les masses, de fixer leur goût, c'est-à-dire de leur apprendre à rejeter le faux et le clinquant et à n'aimer que ce qui est vraiment beau, n'affaiblisse pas, à un degré quelconque, l'autorité morale de celui qui le prononce; l'homme qui laisse voir une certaine versatilité d'impressions et de sentiments ne peut pas être un guide bien sûr. En ce qui concerne Grimm, par exemple, j'admets très-volontiers sa pénétration d'esprit et la finesse de ses jugements sur une foule de questions; mais, si je m'arrête à la seule comparaison des deux passages qui, dans sa *Correspondance*, concernent Orphée, il m'est permis de commencer à douter de la solidité de ses goûts en fait de musique, et, dès lors, je ne le consulte plus qu'avec une certaine réserve, dans les cas où, pour fortifier mon propre jugement, je crois utile de de-

mander aux écrivains du passé ce qu'ils pensèrent des ouvrages qu'ils virent éclore.

A dire vrai, je crois que Grimm n'a jamais compris ni goûté Gluck ; on le devine à la gêne qu'il montre en rendant compte de chacun de ses opéras. S'agit-il d'*Alceste*, dont la couleur constamment sombre avait nui au succès de l'œuvre, il énonce brièvement ce qu'y admirent les partisans de Gluck et ce qui lui attire les reproches de ses adversaires ; mais, pour lui, il ne décidera point « de si fameuses querelles » (1). Dans un second article, il s'exprime ainsi : « ... On ne demande point à M. Gluck des cadences, des ports de voix, des roulades et tous ces petits agréments que le bon goût dédaigne ; mais on se plaint de ce qu'il ne développe pas assez ses idées, de ce qu'il ne soutient pas et de ce qu'il ne varie point assez ses modulations ; on se plaint de ce qu'il confond souvent des genres tout à fait opposés ; on lui reproche enfin de manquer d'élégance, de noblesse et de donner à notre langue un accent tout à fait tudesque et sauvage » (2). Évitons de rechercher ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces reproches et n'en considérons que la forme ; tout y est mis sur le compte de la particule *on* : *on* se plaint de ceci, *on* voudrait cela. *On*, c'est le public, c'est l'ensemble des connaisseurs, dont le critique n'est que le porte-voix. Cela est fort juste ; mais, en vérité, Grimm prenait-il tant de précautions quand il déblatérait si énergiquement contre Rameau, Mondonville et consorts ?

(1) Avril 1776.
(2) Mai 1776.

Mêmes procédés vis-à-vis d'*Armide*. A cette époque, on est en pleine guerre des Gluckistes et des Piccinistes ; les anciens partisans du *coin de la Reine* se sont ralliés autour du compositeur napolitain comme autour d'un drapeau ; pour Grimm, comme pour eux, c'est ici la bonne cause ; il le pense, j'en suis sûr, mais il se garde bien de le dire. Il raconte l'origine de la querelle, la venue de Piccini, les efforts de ses amis, leurs espérances ; il constate la situation en écrivain impartial et complètement désintéressé dans la question. Puis, quand vient *Armide*, il s'occupe surtout d'apprécier les écrits parus à ce propos dans les deux camps, ou bien il rapporte l'opinion du public, mais il évite toujours de donner la sienne propre.

C'est, du reste, la conduite qu'il tient à l'égard du *Roland* de Piccini, dont il semble pourtant approuver le charme et la facilité mélodique. Mais son compte-rendu d'*Iphigénie en Tauride* ne nous laisse plus de doute sur l'antipathie secrète de Grimm pour la musique de Gluck. Après avoir rapporté, selon l'usage, les opinions émises de part et d'autre, il exprime de la manière suivante son sentiment personnel : « Cette musique ne charme point l'oreille, mais elle ne ralentit presque jamais l'effet de la scène ; elle peint plus souvent les mots que la situation ; mais, malgré ces défauts, cette déclamation notée est bien préférable, sans doute, à celle qu'il faut essuyer aujourd'hui au Théâtre-Français. Je dis donc aux Gluckistes, pour ne me brouiller avec personne : Je ne sais si c'est là du chant, mais peut-être est-ce beaucoup mieux. Quand j'entends *Iphigénie*

j'oublie que je suis à l'Opéra , je crois entendre une tragédie grecque dont Lekain et M[lle] Clairon auraient fait la musique... Cela ressemble à de l'enthousiasme, et je sauve mon jugement à l'abri de ces grands noms... » (1). Le subterfuge est adroit, il faut en convenir ; néanmoins, il ne trompe personne.

Mais voici que Gluck reprend la route de l'Allemagne : le picciniste se révèle alors sans détours. *Atys* lui offre une première occasion d'exhaler son enthousiasme ; il s'y livre avec toute l'expansion d'un cœur trop longtemps contenu ; tout au plus hasarde-t-il une critique, une seule, bien légère; en revanche, il prodigue l'ironie à ses adversaires, les Gluckistes. C'est sur le même ton qu'il rend compte des autres ouvrages de Piccini : *Iphigénie, Didon* surtout, qui est portée par lui *alle stelle.*

Un dernier trait, pour conclure sur ce chapitre : à propos de *Chimène*, de Sacchini, Grimm finit par rendre justice à Gluck ; mais de quoi le loue-t-il ? « d'avoir délivré la nation française de sa vieille psalmodie. » A merveille ; mais de quoi encore ? « *d'avoir préparé le succès des Piccini et des Sacchini.* » Gluck, selon lui, n'a joué que le rôle d'un précurseur.

VI.

Il est inutile, je crois, de pousser plus loin cette revue de la critique musicale de Grimm. La révolution accomplie dans la musique française par les

(1) Mai 1779.

ouvrages de Gluck laisse dans l'ombre les événements qui suivirent. Les appréciations de sa *Correspondance* n'ont plus, dès lors, qu'un intérêt de détail. Résumons donc plutôt les opinions par lui soutenues, et comparons-les avec les faits qui marquent le développement et les progrès de l'art musical français, dans cette période d'environ trente ans, qui commence à l'année 1752.

Nous avons vu Grimm faire cause commune avec les adversaires déclarés de la tragédie lyrique française, battre en brèche avec autant d'énergie que de ténacité le système musical dramatique imaginé par Quinault et Lulli, et poursuivre de ses sarcasmes les compositeurs qui suivirent les mêmes errements. Certes, la réforme que prêchaient Rousseau, Grimm et leurs émules, était nécessaire; est-ce à dire pour cela que tout fût mauvais dans l'opéra français? Assurément non; et, s'il était permis d'en condamner certaines parties, les ariettes notamment, qui, par leur facture mesquine et peu variée, ainsi que par leur goût fade et maniéré, laissaient à désirer cette variété d'accent que la succession bien entendue des airs et des récitatifs donne aux opéras italiens de la même époque, au moins fallait-il admettre que le récitatif lui-même s'assimilait assez fidèlement au texte, que les chœurs offraient souvent de la grandeur et de la puissance, et qu'enfin les compositeurs réussissaient généralement à souhait les divertissements, tant pour la partie vocale que pour l'instrumentale. Mais l'opéra italien (je parle de l'*opera seria*, et non de l'*opera buffa*), qu'on donnait à tout propos comme modèle à nos poètes et à nos compo-

siteurs, n'offrait-il pas, à certains égards, des défauts aussi choquants et aussi nombreux que ceux de notre tragédie lyrique? Cela est hors de doute, et Grimm lui-même a signalé ces défauts dans un de ses écrits (1). Il ne s'en est pas moins montré un des plus zélés et des plus chauds partisans de l'ultramontanisme musical.

Or, tandis que, fidèle à ses principes, il allait jetant l'anathème sur chaque partition nouvelle et flagellant sans pitié le malheureux compositeur qui n'avait eu ni le courage ni la force de se soustraire à la tyrannie du faux goût dont la nation était affolée, voici poindre quelques essais de musique légère : la comédie à ariettes prend naissance, bientôt on aura l'opéra comique. Quelle part peut revendiquer l'Italie dans cette nouvelle conquête de l'art? Une très-légère, assurément ; la musique de Philidor, de Monsigny, de Duni même, ne rappelle que bien faiblement, en effet, celle de ces intermèdes bouffes qu'on nous représente comme ayant inspiré les créateurs du genre nouveau. De plus, à l'encontre des théories professées par Grimm, le récitatif y est complètement délaissé, et la prose des Favart, des Anseaume et autres, vient fraterniser dans la même pièce avec les tendres et naïves mélodies des maîtres sus-nommés. Voilà donc une première révolution accomplie dans la musique française, en dehors, ou peu s'en faut, de toute influence ultramontaine. Ce n'est pas que j'entende nier l'action occulte et bienfaisante qu'avaient exercée sur l'ima-

(1) V. l'*Encyclopédie*, article POÈME LYRIQUE.

gination de nos artistes les chefs-d'œuvre renommés d'une école étrangère ; car ce fut cette action qui produisit le mystérieux alliage où notre musique puisa une partie de sa force, tandis que les vues des *italianistes* à outrance, si elles s'étaient réalisées, auraient amené l'opéra comique français à n'être qu'une pâle copie de l'*opera buffa*.

Cependant la tragédie lyrique poursuivait paisiblement le cours de ses destinées, sous les auspices de Mondonville, Dauvergne, Delaborde et quelques autres, quand le génie de Gluck vint soudain la revêtir d'un nouvel éclat, et lui communiquer un attrait et une puissance inconnues jusque-là. Cet événement déconcerta, pour la seconde fois, les prévisions de ceux qui avaient cru à la rénovation de l'opéra français par la musique italienne, rien que par elle, et qui avaient prêché sans relâche dans ce sens. Les uns, comme Rousseau, se rallièrent pourtant au réformateur allemand ; les autres protestèrent avec plus ou moins de force, et nous avons vu Grimm prendre ce dernier parti. Heureusement pour lui, Piccini se présente et obtient quelques succès ; vite, pour ne pas en avoir le démenti, Grimm fait de lui le glorieux rénovateur de la musique française, et la fortune, qui décidément le seconde, lui permet d'associer aux honneurs qu'il lui décerne un autre italien, Sacchini.

Eh bien ! là encore, Grimm s'est trompé ; là encore, le verdict de la postérité montre son jugement en défaut, entaché de partialité et de passion. Ses préférences personnelles à l'égard des trois maîtres étrangers, la somme de génie qu'il leur

attribuait à chacun, le degré d'ascendant qu'il leur supposait devoir exercer sur l'art français les plaçait dans son esprit suivant cet ordre, en allant du plus au moins : Piccini, Sacchini, Gluck. L'histoire, elle, renverse les termes ; elle nomme Gluck d'abord, Gluck, dont le génie puissant, austère et grandiose, après avoir contribué à former tant de musiciens devenus à leur tour des maîtres, offre encore aujourd'hui aux artistes de précieux et féconds enseignements. Après lui, vient Sacchini, et ici l'histoire se rencontre avec Grimm, l'auteur d'*Œdipe à Colone* présentant en effet un moyen terme entre la muse tragique de Gluck et la palette aux tons adoucis de son rival. Piccini vient donc le dernier, Piccini, qui obtint jadis de grands succès, même après Gluck ; Piccini à qui les gluckistes eux-mêmes ne purent refuser un beau talent, presque du génie, mais qui ne vit plus, hélas ! que par l'histoire ; car ses nombreux ouvrages sont complètement oubliés, tandis que ceux de Gluck reparaissent de temps en temps avec faveur sur nos grandes scènes lyriques, tandis que la musique de Sacchini trouve encore quelquefois des interprètes.

On croira peut-être que j'ai trop insisté sur les erreurs de Grimm, ou du moins sur ses faiblesses en matière de critique musicale. Qu'ai-je fait pourtant, sinon mettre en lumière les points saillants de sa *Correspondance*, en ce qui touche la musique ? Quant aux opinions par lui exprimées, ce n'est pas moi, c'est l'histoire qui les condamne, c'est le jugement rendu par la postérité qui donne à la plupart d'entre elles un éclatant démenti. Comme je n'ai, d'ailleurs,

aucun parti-pris vis-à-vis d'un écrivain qui en laissa tant voir à l'égard des musiciens sur lesquels il avait à donner son opinion, je veux terminer par des considérations qui seront pleinement à son avantage.

Comme esthéticien, et surtout lorsqu'il évite d'aborder les questions de détail, Grimm montre des idées neuves, piquantes et élevées; on peut en juger par certains passages de sa *Correspondance*, notamment par la lettre dans laquelle il rend compte de l'oratorio de Mondonville, *les Israélites sur la montagne d'Horeb* (1). L'article sur le *Poème lyrique*, publié dans l'*Encyclopédie*, contient aussi sous ce rapport quelques aperçus intéressants.

S'il s'est assez souvent trompé dans ses prédictions sur l'avenir de certains artistes ou sur le sort qui attendait leurs ouvrages, au moins faut-il reconnaître qu'il a su deviner chez plusieurs leur célébrité future. Son article sur Mozart enfant, article écrit lors de la venue à Paris de ce grand maître, qui n'était alors qu'un petit prodige, est des plus curieux à lire (2). Grimm porta de même une appréciation des plus favorables sur le célèbre chanteur Garat, qui avait à peine vingt ans à cette époque (3). Nous avons déjà vu avec quel sens profond et quelle exactitude il avait jugé Grétry dès ses débuts; le *Démophon* de Cherubini lui offre l'occasion de caractériser avec autant de justesse le talent du jeune maître (4); enfin, son opinion sur Méhul, à propos

(1) 15 avril 1758.
(2) 1er décembre 1763.
(3) Février 1784.
(4) Janvier 1789.

d'*Euphrosyne*, son premier ouvrage, pour être exprimée d'une façon concise (1), n'en accuse pas moins un sens critique élevé et une clairvoyance qui aurait dû se manifester plus souvent.

On voit donc, en établissant, comme je viens de le faire, le bilan de Grimm, écrivain musical, que, si le passif l'emporte sur l'actif, l'actif ne saurait du moins être réduit à zéro. Faut-il caractériser en trois mots le talent de ce critique dilettante? Capricieux, passionné, inégal : telle est, sans trop de sévérité, l'opinion qu'à mon avis on en doit concevoir; j'éprouve d'autant moins d'embarras à l'exprimer qu'elle ne porte nulle atteinte au mérite généralement reconnu, à d'autres égards, chez le spirituel et caustique ami de Diderot.

(1) Octobre 1790.

LES ANES LÉGENDAIRES,

LE SAINT ANE DE VÉRONE,

LES ANES BÉNIS

ET CEUX DU CALENDRIER,

Par M. Charles BATAILLARD,

Membre correspondant.

Les anciens avaient associé l'âne aux exploits de Jupiter et au culte de leurs dieux ; ils lui avaient érigé des statues, assigné même une place sur leur calendrier à côté du nom de Vesta ; enfin, à tant d'honneurs ils avaient ajouté ceux de l'apothéose *in signo Cancri.*

Les chrétiens, succédant aux polythéistes, ne pouvaient manquer de glorifier l'âne, par l'excellente raison qu'il avait été la monture du Seigneur et même la seule qui lui convînt. Vous figureriez-vous, en effet, le Sauveur des hommes juché sur un chameau ? Non, assurément ! Voudriez-vous le voir calme sur un cheval fougueux, dans l'attitude théâtrale donnée par le pinceau de David au conquérant franchissant le mont Saint-Bernard pour aller préluder en Italie à quinze années de guerres et d'extermination ? Pas davantage ! L'âne, patient et doux, était donc la monture prédestinée du Dieu

fait homme, indépendamment de cette circonstance qu'il était en Judée la bête de selle de tout le monde.

La légende prétend même que c'est à raison soit de cette prédestination, soit de son accomplissement, que l'âne a été décoré de la croix, qu'on pourrait bien appeler d'honneur, puisqu'on y rattacherait le souvenir du salut de l'humanité. Mais, au lieu de porter cette croix fièrement sur sa poitrine, l'âne la porte modestement sous son bât.

Si l'Évangile ne dit pas que l'âne ait assisté dans l'étable de Béthléem au grand événement qui devait renouveler la face du monde, ni qu'il ait porté la Sainte-Famille en Égypte, la légende s'est chargée de suppléer au silence de l'histoire. Quant à l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem, tous les évangélistes sont d'accord pour proclamer le rôle de l'âne dans cette circonstance mémorable. Aussi les chrétiens ne se sont-ils pas contentés d'admettre ce quadrupède dans leurs temples et d'en faire le *héros* de certaines fêtes religieuses ; ils l'ont mis au rang des choses saintes; et des catholiques (peu fervents, j'en conviens) l'ont même un jour inscrit sur leur calendrier.

Il n'est pas vrai cependant que les premiers chrétiens, ni même les Juifs, en aient fait leur dieu et qu'ils aient adoré sa tête. Ceux qui ont dit cela étaient des païens et des mécréants. Le premier qui mit cette fable en circulation était un grammairien d'Alexandrie, vantard et menteur, qui prétendait s'étayer des témoignages de Possidonius et d'Apollonius Molon; c'était Apion, ennemi déclaré des Juifs, sur lesquels il appelait les persécutions de

Caligula et dont les ouvrages ne sont connus que par les citations qu'en ont faites d'autres auteurs (1).

Tacite, encore un païen ! a dit aussi que les Juifs avaient voué un culte à l'âne. Il attribue, il est vrai, ce culte à un sentiment de reconnaissance. « Les Israélites, dit-il, égarés dans le désert, y mouraient de soif. Un troupeau d'ânes sauvages sortait d'un pâturage. Moïse suivit ces animaux et, à l'épaisseur de l'herbe, conjecturant que le sol recélait des sources, il parvint à les découvrir. » Ce serait par ce motif que les Israélites auraient placé l'âne dans leur sanctuaire. Tacite ne dit pas que la reconnaissance allât jusqu'à l'adoration, mais seulement : « *Effigiem animalis, quo monstrante, errorem et sitim depulerant, penetrali sacravere* » (2).

Flavius Josèphe, pontife israélite, auteur des *Antiquités judaïques* et de la *Guerre des Juifs contre les Romains*, rapporte cette fable avec une indignation poussée jusqu'à l'injure : « Apion n'a pu, dit-il, faire un conte si impertinent sans montrer qu'il est lui-même le plus grand âne et le plus effronté menteur qui fut jamais..., s'il n'avait une stupidité d'âne et une impudence de chien, etc., etc. » (3).

Des Juifs la calomnie d'Apion, un peu confirmée par Tacite, passa sur les premiers chrétiens : on les accusait d'adorer une tête d'âne. Tertullien, Arnobe et Minutius Félix ont rapporté cette impu-

(1) Pitiscus, *Lexicon antiquitatum romanarum*, v° Asinus. 2 vol. in-f°, 1713, t. I, p. 90 et 91.

(2) Taciti *Historiarum*, lib. V, 3, 3, et V, 4, 2.

(3) Josèphe, *Réponse à Apion*, liv. II, ch. IV.

tation et l'ont énergiquement repoussée au nom de la religion nouvelle dont ils étaient les plus zélés propagateurs (1).

Une des conditions des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption était que le Sauveur fût le plus parfait modèle de l'abnégation et de la pauvreté. Le Souverain Maître du monde n'avait donc rien qui lui appartînt en propre, absolument rien, pas même un âne ! Ce fut sur un âne d'emprunt et d'occasion que Jésus-Christ fit son entrée à Jérusalem.

« Comme il approchait de cette ville, étant près de Béthanie, vers la montagne des Oliviers, il envoya deux de ses disciples et leur dit : « Allez à ce village qui est devant vous, et, sitôt que vous y serez entrés, vous trouverez un ânon lié, sur lequel nul homme n'est encore monté. Détachez-le et me l'amenez. Si quelqu'un vous demande : Que faites-vous ? dites-lui : C'est que le Seigneur en a besoin : et aussitôt il le laissera amener ici. » S'en étant donc allés, ils trouvèrent l'ânon, qui était attaché dehors, près d'une porte entre deux chemins et ils le déta-

(1) Tertullien, Apolog., cap. XVI, *De Capite asinino :* « Somniastis caput asininum esse Deum nostrum..... » — Arnobe, *Disputationum adversus gentes libri octo*, lib. VIII : « ...... Audire te dicis caput asininum nobis esse divinum. Quis tam stultus ut hoc credat ? Quis stultitior ut hoc coli credat... ? » — Minutius Félix, Discours de Cécilius dans le dialogue intitulé *Octavius*, § IX : « Audio eos turpissimæ pecudis caput asini consecratum inepta qua persuasione venerari... » — V. aussi Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 394 ; édit. in-f°, 1738-1759 ; et Pitiscus, *Lexicon antiquitatum romanarum*, v° ASINUS, t. I, p. 190 ; 2 vol. in-f°, 1713.

chèrent. Quelques-uns de ceux qui étaient là leur dirent : Que faites-vous ? Ils répondirent comme Jésus le leur avait ordonné, et on leur laissa emmener l'ânon. Ils l'amenèrent à Jésus, ils le couvrirent de leurs vêtements et il monta dessus. Plusieurs aussi étendirent leurs vêtements le long du chemin ; d'autres coupaient des branches d'arbres et les jetaient par où il passait. Et ceux qui marchaient devant et ceux qui suivaient criaient : Hosanna ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur (1) !

Que devint l'ânon après le triomphe ? On n'en sait rien. Il est vraisemblable qu'on le rendit honnêtement à son maître ou qu'il retourna de lui-même à la porte entre deux chemins où on l'avait pris et rentra dans l'obscurité de la vie privée.

Mais ce que ne disent ni l'Évangile, ni les *Actes des Apôtres*, ni leurs *Épîtres*, la légende, ou la tradition (qui n'est point parole d'évangile), s'est chargée de nous l'apprendre. Or, voici ce qu'elle raconte : L'âne qui avait porté Notre-Seigneur lors de son entrée à Jérusalem ne voulut plus vivre dans une ville où le Sauveur avait été crucifié. Il marcha sur la mer, aussi endurcie que sa corne, prit son chemin par Chypre, Rhodes, Candie, Malte et la Sicile, séjourna quelque temps à Aquilée, au fond de l'Adriatique, et vint enfin s'établir au bord de l'Adige, à

(1) Évangile selon S. Marc, ch. XI. — L'évangile selon S. Matthieu, ch. XXI, dit que Jésus-Christ envoya chercher ainsi « une ânesse attachée et son ânon auprès d'elle, que les disciples « amenèrent l'ânesse et l'ânon, les couvrirent de leurs habits et « le firent monter dessus. »

Vérone, où il vécut très-longtemps et mourut de vieillesse. Un âne peut vivre jusqu'à trente-cinq ans. Les pays traversés par l'âne merveilleux étaient alors plongés dans les ténèbres de l'incrédulité : il est étonnant qu'aucun païen n'ait eu l'idée de mettre un frein à la pauvre bête et de lui sauter sur le dos. On peut être sûr, en tout cas, qu'elle ne reçut après son trépas que la *sépulture* ordinaire *des ânes*, expression par laquelle le peuple de Dieu lui-même désignait le traitement ignominieux dont les malédictions de Jérémie menaçaient le roi Joachim révolté contre le Seigneur : « Sa sépulture, disait le prophète, sera comme celle d'un âne mort : on le jettera tout pourri hors des murs de Jérusalem » (1).

Ce qui n'est pas moins étonnant que de marcher sur les flots, c'est que les os de l'âne de Jérusalem, reconnus on ne sait ni à quels signes ni à quelle époque, se soient trouvés à Vérone, au XVII[e] siècle, exposés à la vénération des fidèles.

Sans affirmer positivement la sincérité de ces reliques, M. Félix Clément y fait allusion et la donne au moins comme vraisemblable. « *Il était permis*, dit-il, à quelques-uns des disciples qui accompagnaient le Sauveur le jour de son triomphe de s'intéresser à l'animal qui avait porté ce divin fardeau, de le recueillir, de conserver ses restes comme nous conservons un objet qui a appartenu à un ami, un de ses livres, une fleur de son jardin. Quoi de plus

(1) Jérémie, cap. XXII, v. 19 : « *Sepultura asini sepelietur* : putrefactus et projectus extra portas Jerusalem. »

naturel... » (1) ? *Permis* assurément ! mais cela a-t-il été fait ?

Constatons avant tout l'existence du *saint âne de Vérone.* Nous rechercherons ensuite à quelle époque peut remonter le culte dont on a honoré ses os.

Nulle contrée ne pouvait être plus favorable que le Véronais à l'acclimatation de la légende du saint baudet. On y voyait des miracles un peu de tous côtés. A Polisella, « de deux mamelles, faites avec le ciseau sur le roc, sortait une eau qui avait la vertu de faire revenir le lait aux femmes qui l'avaient perdu par accident ; elles n'avaient, pour cela, qu'à s'en laver les mamelles. » Les bains de Caldero, à cinq ou six milles de Vérone, « guérissaient les femmes de la stérilité. » A Vérone même, au cimetière de Saint-Procule, il y avait un tombeau vers lequel un petit toit dirigeait les eaux pluviales, et ces eaux étaient propres à guérir toutes les maladies (2). A Vérone encore, et dans les faubourgs de Bresce, dans l'église d'une abbaye de Bénédictins, on voyait un magnifique bénitier de porphyre de 26 pieds de circonférence qui, disait-on au président de Brosses, « avait été apporté là par le diable au vu et au su de tout le monde » (3). La plupart des villes de la Haute-

(1) *Histoire générale de la musique religieuse*, p. 170.

(2) Sur les eaux miraculeuses de Polisella, de Caldero et de Saint-Procule, voyez le *Dictionnaire universel, géographique et historique* de Thomas Corneille (frère du grand Corneille) ; 3 vol. in-f°. Paris, 1708, v° VÉRONE et v° VÉRONOIS ; et le *Grand Dict. géographique, historique et critique* de Bruzen de La Martinière, in-f°. Paris, 1741.—La Martinière a souvent copié Corneille.

(3) *Lettres familières écrites d'Italie* par le président de Brosses ;

Italie avaient ainsi leurs merveilles. Une de plus ne devait pas déplaire aux Véronais.

Le premier voyageur qui ait appelé l'attention sur les reliques de Vérone paraît être Misson, écrivain digne de foi, consulté et cité par tous ceux qui ont parcouru après lui l'Italie (1). Dans une lettre, datée à Vérone du 16 décembre 1687, il s'exprime ainsi : « Un marchand français, qui demeure ici depuis plusieurs années (M. Montel), m'a tantôt parlé d'une procession *qu'il a souvent vue* et dont j'ai envie de vous faire la relation en peu de mots avant de finir ma lettre. *On croit, à Vérone*, qu'après que Jésus-Christ eut fait son entrée à Jérusalem il donna la clef des champs à l'ânesse, ou à l'ânon, qui lui avait servi de monture, voulant que cet animal passât le reste de ses jours en liberté.

« On ajoute même que l'âne, las d'avoir longtemps rôdé par la Palestine, s'avisa de visiter les pays étrangers et d'entreprendre un voyage par mer. Il n'eut pas besoin, dit-on, de vaisseau ; les vagues s'étant aplanies, le liquide élément s'endurcit comme du cristal. Ayant visité en passant les îles de Chypre, de Rhodes, de Candie, de Malte et de Sicile, il s'avança tout le long du golfe de Venise et s'arrêta quelques jours dans un lieu où cette fameuse ville a

lettre de Vérone du 25 juillet 1739, p. 146. — *Dict. géog. et hist.* de Corneille, vº VÉRONE. *Grand Dict. géogr.* de La Martinière, vº VÉRONE.

(1) *Voyage d'Italie*, par Maximilien Misson. La première édition paraît avoir été publiée à La Haye, en 1702, en 3 vol. in-12. La citation ci-après est prise dans l'édition d'Amsterdam, 1743, en 4 vol. in-12, t. I, p. 184.

été bâtie. Mais, l'air lui ayant paru malsain et le pâturage mauvais dans ces îles salées et marécageuses, Martin continua son voyage et remonta à pied la rivière l'Adige. Il vint jusqu'à Vérone et choisit ce lieu-là pour son dernier séjour. Après y avoir vécu plusieurs années en âne de bien et d'honneur, il alla enfin de vie à trépas..... Tous les honneurs imaginables ayant été rendus au benoît défunt, les dévots de Vérone en conservèrent soigneusement les reliques, les mirent dans le ventre d'un âne artificiel, qui fut fait exprès, où on les garde encore aujourd'hui à la grande joie et édification des bonnes âmes. Cette sainte statue est gardée dans l'église de Notre-Dame-des-Orgues et quatre des plus gros moines du couvent, pontificalement habillés, la portent solennellement en procession deux ou trois fois l'année. »

Je n'ai jamais rencontré de fantômes, mais chacun sait qu'ils s'évanouissent aux premières lueurs du soleil ou même d'une simple lanterne. Le succès du livre de Misson, dont on donna coup sur coup quatre éditions, produisit sur le saint âne de Vérone le même effet que la lumière sur les revenants : il disparut; on ne le promena plus en procession et il tomba peu à peu dans l'oubli. Dès lors, ni les voyageurs, ni les auteurs de dictionnaires géographiques n'eurent plus à s'en occuper. Les zélés, qui en avaient apprécié le ridicule, allèrent même jusqu'à prétendre qu'il n'avait jamais existé : il fut renié aussi fermement que Jésus-Christ l'avait été par saint Pierre. Dans la cinquième édition du voyage de Misson, donnée en 1743, plus de vingt ans après la mort de l'auteur, on peut lire, à la suite de la lettre

de 1687, la note suivante : « On assure, à Vérone, que, l'Adige s'étant débordé il y a environ deux cents ans et ayant renversé plusieurs églises, il entraîna avec lui une statue de bois de Notre-Seigneur monté sur un âne ; que cette statue fut repêchée à Vérone et mise dans un coin du couvent de la *Madona degli organi degli olivetani*, où jamais personne ne s'est avisé de faire procession, ni de lui rendre aucun culte » (1).

La première partie de cette note peut être vraie, mais la seconde ne l'est pas.

Parmi les *Lettres familières écrites d'Italie* par Ch. de Brosses, premier président au Parlement de Dijon, il en est une, du 25 juillet 1739, dans laquelle on lit : « A *Santa Maria in Organo*, je n'ai pu voir l'âne qui porta Notre-Seigneur à Jérusalem et dont Misson rapporte l'histoire tout au long. *Les moines me dirent* que, depuis plusieurs années, pour ménager les esprits faibles, on ne le montrait plus ni ne le portait plus en procession comme autrefois ; mais qu'on le tenait sous clef dans une armoire » (2). Ce témoignage ne saurait être contesté : il se trouve même corroboré, dans une de ses parties essentielles, par l'annotation de 1743. Tous deux, en effet, attestent que l'âne de bois est à Notre-Dame-des-Orgues. L'annotateur dit : « Dans un coin du couvent », et de Brosses : « Sous clef dans une armoire » ; ils sont donc d'accord.

(1) *Voyage d'Italie* par Misson, édition augmentée de remarques nouvelles et intéressantes. 4 vol. in-12. Amsterdam, 1743. — Misson est mort en 1721.

(2) Deux vol. in-8°. Paris, 1858, t. I, p. 144.

Le témoignage de Voltaire, s'il était isolé, serait suspect, mais il ne fait que confirmer les précédents : « Il faut être vrai et ne pas tromper son lecteur, écrivait-il vers 1760, dans ses *Questions sur l'Encyclopédie;* je ne sais pas bien positivement si l'âne de Vérone subsiste encore dans toute sa splendeur, parce que je ne l'ai pas vu ; mais *les voyageurs qui l'ont vu, il y a quarante ou cinquante ans,* s'accordent à dire que ses reliques étaient renfermées dans un âne artificiel fait exprès, qu'il était sous la garde de quarante moines du couvent de Notre-Dame-des-Orgues, à Vérone, et qu'on le portait en procession deux fois l'an. C'était une des plus anciennes reliques de la ville (1). »

Voltaire insiste à plusieurs reprises sur l'antiquité de ces reliques, lesquelles auraient excité, dit-il, la jalousie de Boniface VIII, et il attribue au culte dont elles étaient l'objet l'origine de la fête de l'Ane, qui aurait été célébrée originairement à Vérone, d'où elle se serait répandue dans d'autres pays, et surtout en France, où l'on chantait à la messe la prose de l'Ane, *Orientis partibus* (2). Il est possible que la légende concernant les pérégrinations de l'âne de Jérusalem soit fort ancienne et que les premiers mots de la prose (*Orientis partibus adventavit asinus*) en aient été l'expression. Il est possible encore que

(1) Ces *Questions sur l'Encyclopédie* ont été fondues depuis dans le *Dictionnaire philosophique;* voyez v° ANE, t. XXXVI, p. 366 de l'édition des *Œuvres de Voltaire* de Lequien, en 70 vol. in-8°. Paris, 1821.

(2) *Essai sur les mœurs des nations,* t. XVI, ch. LXXXII, p. 397, de la même édition.—Boniface VIII régnait de 1294 à 1303.

cette légende et cette prose aient suggéré aux moines de Vérone l'invention du culte des reliques qu'ils ont promenées ; mais assurément c'est une erreur de croire que l'office de l'Ane ait pris naissance à Vérone, d'où il serait venu en France. Cette erreur du philosophe de Ferney a été reproduite sans examen par la plupart des écrivains qui ont parlé de l'âne de Vérone (1).

L'office de l'Ane existait en France au moyen-âge, longtemps avant qu'il fût question à Vérone du culte ridicule qui date, selon nous, d'une époque beaucoup plus récente.

Nous l'avons déjà dit, il n'est fait mention des voyages et des reliques de l'âne de Notre-Seigneur ni dans l'Évangile, ni dans les Actes des Apôtres. Même silence dans les Épîtres de saint Paul, qui cependant, pour aller de Jérusalem à Rome, passa aussi par Malte et la Sicile (2), ni dans les Épîtres de S. Jacques, de S. Pierre, de S. Jean et de S. Jude, ni dans l'Apocalypse, où cependant il est assez parlé de bêtes. Les contemporains de cet âne n'ont donc jamais entendu dire que les disciples du Rédempteur aient conservé les restes du fameux quadrupède, avec la pensée qui nous fait attacher le souvenir d'un ami « à un de ses livres, à une fleur de son jardin. »

Au IVe siècle, vivaient S. Augustin et S. Jérôme, qui ont écrit au moins une vingtaine d'énormes volumes in-folio. Pas un mot, que je sache, sur le

(1) *Encyclopédie des gens du monde*, 22 vol. in-8°. Paris, 1833, v° ANE. *Dictionnaire de la conversation*, grand in-8°. Paris, 1853, v° ANES (FÊTES DES). *Journal des Débats*, du 22 nov. 1866 ; etc.

(2) *Actes des Apôtres*, ch. XXVIII, v. 1, 12, 13.

sujet qui nous occupe, bien que S. Augustin ait plus d'une fois parlé de l'âne de Jérusalem, dans lequel il voit le symbole de la simplicité des Apôtres, qui doit un jour confondre les savants, et ailleurs la figure de la soumission due par les fidèles à la loi du Seigneur (1).

Enfin, au commencement du XVIII[e] siècle, Muratori a publié, en vingt-quatre volumes in-f°, la collection des historiens de l'Italie, depuis le V[e] siècle jusqu'au XV[e] (2). Il n'est guère de volume où il ne soit fait mention plusieurs fois de Vérone, cette ville ayant été l'une des plus éprouvées de la Péninsule par les événements politiques, les guerres étrangères et civiles, les incendies, les débordements de l'Adige et mille autres événements notés par l'histoire. On trouve même, dans le recueil de Muratori, une chronique spéciale de Vérone, commençant à 1117 et finissant à 1375 (3). Or, le soin et la patience avec lesquels nous avons compulsé cette énorme collection nous autorisent à dire qu'on n'y trouve pas le moindre vestige du saint âne de Vérone.

Voici, sur l'origine du culte dont il fut l'objet, les conjectures auxquelles nous sommes réduit et qui nous paraissent assez conformes à la vraisemblance.

(1) *Sancti Augustini Hipponensis episcopi opera;* 10 vol. in-f°. Paris, 1780. *Questiones in numeros*, t. III, p. 550; *In psalmum XXXI*, t. IV, p. 183; *In psalmum XXXIII*, t. IV, p. 217; et *passim*.

(2) *Rerum italicarum scriptores*, ab anno D usque ad MD; 22 vol. in-f° en 24 tomes. Milan, 1723.

(3) *Ibid.*, t. VIII, p. 622; *Chronicon Veronense*, ab anno 1117 ad annum usque 1375.

On sait que les statues d'ânes n'étaient pas rares dans nos églises de France au moyen-âge. Il y a lieu de croire qu'elles n'étaient pas non plus inconnues dans la Haute-Italie, puisque l'une d'elles aurait été apportée à Vérone par un débordement de l'Adige, vers le milieu du XVIe siècle. Cette statue, repêchée et portée à Notre-Dame-des-Orgues, aura donné lieu à des bruits superstitieux, que les moines auront laissé s'accréditer. De là à favoriser une croyance, qui n'était peut-être pas sans profit pour le couvent, en mettant les os d'un baudet dans le ventre du naufragé converti en reliquaire, il n'y avait qu'un pas à faire. Après avoir exposé cet objet discrètement, *intra muros*, à la vénération des fidèles, on se sera décidé à le promener publiquement dans des processions où figuraient sans doute des reliques de meilleur aloi. Le peuple aura fléchi le genou devant toutes ces reliques indistinctement, et le culte du saint âne de Vérone se sera trouvé fondé tout à la fois par la légende et par le spectacle qui lui donnait une sorte de consécration visible et palpable. Puis, les reliques de Martin, livrées au ridicule par Misson, ont cessé de circuler processionnellement vers le milieu du XVIIIe siècle, et l'âne, remisé *dans un coin* ou *dans une armoire*, n'aura plus été montré qu'à de rares adeptes, sur la crédulité desquels on pouvait compter. En effet, il ne paraît pas que les moines de Notre-Dame-des-Orgues aient renoncé complètement à entretenir la foi des esprits faibles. Peut-être même espéraient-ils voir tôt ou tard renaître les beaux jours de la procession de l'Ane ; car, à l'époque de la dernière guerre d'Italie, ils possédaient encore les

os du baudet de Jérusalem et leur reliquaire à longues oreilles.

Les dernières nouvelles du saint âne datent du 14 novembre 1866. On écrivait ce jour-là, de Vérone : « C'est un des signes du temps, amèrement déploré par les feuilles cléricales de l'Italie : Venise a jeté les hauts cris lorsque les Autrichiens ont fait mine d'emporter les objets d'art et les archives du palais des Doges, et Vérone laisse partir, sans paraître même y prendre garde, sa plus ancienne, sa plus merveilleuse relique, son saint âne! Heureuse est encore l'Autriche dans ses revers. Elle a perdu la Vénétie ; ses drapeaux sont sortis sans retour du Quadrilatère, mais ses Capucins à Vienne acquièrent aujourd'hui un trésor : l'âne de Vérone vient d'émigrer dans le couvent de ces bons Pères. » Et le *Journal des Débats* du 22 novembre, qui donne le texte de cette lettre, raconte à son tour la légende sur laquelle était fondé le culte des fameuses reliques.

Major e longinquo reverentia. En arrivant de loin dans la métropole de la catholique Autriche, les religieux de Vérone auraient-ils la pensée d'obtenir pour leur cher baudet des hommages moins contestés que ceux de leur ancienne patrie ?

Parlons sérieusement. Le temps des idoles est passé. Si l'on témoigne encore en Espagne, en Italie, et jusque dans la capitale du monde chrétien, une certaine considération pour les chevaux, les mulets et les ânes, la part qui leur est faite dans les cérémonies religieuses ne va pas jusqu'à leur vouer un culte.

« Le 17 janvier, dans la capitale des Espagnes, dans la rue de Hortoleza, une des plus belles de Madrid, on conduit processionnellement un âne vivant, orné de rubans de mille couleurs et de panaches ondoyants, au milieu d'une longue file d'hommes et de femmes chantant des hymnes en latin. Après sa tournée, l'animal est conduit à une auge magnifiquement décorée, où est déposée une ample ration d'orge bénite par un prêtre. Pendant ce temps, un chœur de chantres entonne plusieurs antiennes dans lesquelles l'histoire de l'ânesse de Balaam est rappelée » (1).

Chaque année, au jour de Noël, on donne à l'*Ara-Cœli* de Rome une sorte de représentation fondée par saint François d'Assise. « Trois années avant sa mort (c'est-à-dire en 1223), le fondateur de l'ordre des Franciscains, pour réveiller la piété publique, voulut célébrer la naissance de l'Enfant-Jésus avec toute la solennité possible dans le bourg de Grecio. Ayant obtenu du Souverain Pontife la licence ordinaire, il fit préparer une crèche, apporter de la paille, amener un bœuf et un âne. Les Frères sont convoqués, le peuple accourt, la forêt retentit de cantiques, et cette nuit vénérable devient mélodieuse de chants et toute resplendissante de lumières. La messe est célébrée; François, comme diacre, y chante le saint évangile et prêche ensuite. » Cette légende a donné lieu à la coutume qui se renouvelle tous les ans de dresser un simulacre de l'étable de Bethléem dans l'église d'*Ara-Cœli*.

(1) M. Félix Clément, *Histoire de la musique religieuse*, p. 181.

On trouve dans l'histoire de S. François d'Assise, par S. Bonaventure, cette origine de la crèche d'*Ara-Cœli* (1).

A l'occasion de la Nativité de la Sainte-Vierge, il y a tous les ans à Rome, au mois de septembre, chapelle papale à l'église de Ste-Marie-du-Peuple. Le Pape se rend à cette église avec son cortége habituel, précédé de son porte-croix monté sur une *mule blanche*, qui n'est plus fournie, comme autrefois, par les rois de Sicile (2).

Chaque année aussi, le 17 janvier, jour de la fête de saint Antoine, à Rome, et dans l'église placée sous l'invocation de ce saint, près Sainte-Marie-Majeure, « le Pape, les cardinaux, les princes et même les particuliers envoient leurs chevaux et leurs mulets à saint Antoine, afin qu'il leur donne sa bénédiction. D'une petite porte qui se trouve près de l'entrée de l'église, un prêtre asperge les animaux, les harnais et les équipages au nom et pour l'amour du saint. Dans l'église, à droite en entrant, sur une table recouverte de velours, est placé le buste colorié de saint Antoine. On baise une croix rouge peinte sur son épaule, puis un plat d'argent, posé devant le saint et gardé par un enfant de chœur, reçoit l'offrande... Les gens du peuple de Rome et de ses campagnes ornent de fleurs et de rubans la queue et la crinière de leurs bêtes » (3).

(1) M. Félix Clément, *Histoire de la musique religieuse*, p. 184. — V. *Les poètes franciscains en Italie*, par Ozanam.

(2) Le *Journal des Débats*, du 14 sept. 1869, donne la description du cortége et de la fête.

(3) *Un an à Rome*, Recueil de dessins lithographiés par Thomas,

Le texte que nous venons de citer ne parle point des ânes; mais il serait bien étonnant qu'ils n'eussent point leur part des bénédictions accordées aux mulets, qui sans eux n'existeraient pas. Ce texte, d'ailleurs, n'est qu'un accessoire; les planches qu'il accompagne sont le principal, et les ânes y figurent honorablement (1).

« Les religieux de saint Antoine, dit une autre relation, ont été fort occupés, cette semaine, à bénir les chevaux, *les ânes* et autres animaux qui leur ont été présentés pour jouir de cette faveur. Le Pape donne l'exemple en envoyant tous ses chevaux richement caparaçonnés; les gendarmes et les dragons pontificaux conduisent leurs montures et l'artillerie ses mulets de trait. La poste envoie tous ses courriers avec son armée de postillons en grande tenue. Les princes romains ne manquent pas d'envoyer leurs riches équipages, et les Romains se rappellent que, naguère, le prince Piombino, aujourd'hui sénateur du royaume d'Italie, leur donnait le spectacle d'un attelage de dix-huit chevaux, conduit avec une grande habileté » (2).

« Cette fête, qui servait autrefois d'introduction au carnaval, est maintenant très-délaissée. Le Pape continue d'envoyer tous ses chevaux à la célèbre abbaye; les cardinaux, les prélats, les dragons et les gendarmes suivent son exemple; mais les princes

ex-pensionnaire du Roi à l'Académie de France à Rome; 1 vol. in-f°. Paris, F. Didot, 1823.

(1) *Un an à Rome*, pl. III.

(2) *Journal des Débats*, du 30 janv. 1866.

romains n'envoient plus leurs riches attelages, et les particuliers s'abstiennent de produire leurs modestes véhicules. C'est ainsi, ajoute le narrateur, que Rome perd graduellement sa couleur locale » (1).

Si, du moins, on avait laissé au baudet sur le calendrier la place que lui avaient assignée les républicains de 1792 ! Ils avaient traité l'âne en enfant gâté. L'année de l'ère nouvelle commençait alors au 22 septembre. Chaque mois, composé de 30 jours, se divisait en 3 décades. Les noms des fêtes chrétiennes et des saints étaient remplacés au *décadi* par celui d'un instrument rural, et au *quintidi* par celui d'un animal utile. Amis du jus de la treille, les rédacteurs de ce calendrier avaient mis le mois des vendanges avant tous les autres et le raisin au *primidi* de vendémiaire. Au premier *quintidi* de ce mois, cher à Bacchus, était inscrit le cheval, et l'âne au second *quintidi*. Il était donc fêté le quinzième jour de l'année. Or, le calendrier grégorien consacrait le quinzième jour de l'année (vieux style) à St-Maur. Certes, il était flatteur pour l'âne de remplacer le réformateur des Bénédictins, des princes de l'érudition.

A supposer qu'on lui contestât cette place, sous prétexte que le deuxième quintidi de vendémiaire ne correspondait pas au 15 janvier, mais au 6 octobre, l'âne retombait sur ses pieds ; il remplaçait encore un grand homme, S. Bruno, sobre, simple, modeste, qui, après avoir refusé les premières dignités de l'Église, avait fondé au XI[e] siècle

(1) *Journal des Débats*, du 22 janv. 1869.

l'ordre des Chartreux dans un désert voisin de Grenoble, où il ne poussait guère que des chardons. C'était encore acceptable.

Mais, hélas! ce calendrier terminé invariablement par cinq jours de sans-culottides, ce calendrier, dans lequel brillaient le concombre, l'ellébore et l'écrevisse (1), au milieu des œillets, du jasmin et des roses, ce calendrier pastoral, où les fleurs d'agrément sont multipliées comme dans un parterre, ce calendrier enfin dont les noms de mois sont seuls à regretter, ne survécut guère au régime qui l'avait inventé.

C'est ainsi que l'âne se trouve aujourd'hui déshérité et de la place des saints auxquels il avait été substitué, et du culte qui lui avait été rendu à Vérone, et même des bénédictions de saint Antoine!

(1) Concombre, 7 messidor; ellébore, 11 pluviôse; écrevisse, 25 fructidor; etc.

FRAGMENT

D'UN

TABLEAU DE LA POÉSIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE,

OUVRAGE INÉDIT QUE COURONNA L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX

Dans sa séance du 3 mai 1862,

PAR M. JULES-A. DAVID,

Membre correspondant.



DELILLE ET SON ÉCOLE. — FONTANES. — D.-É. LEBRUN. — LES DEUX CHÉNIER. — DARU. — MILLEVOYE. — ANDRIEUX.

La valeur littéraire du XVIIIe siècle finit en 1778, à la disparition de ce météore intellectuel qui resplendissait comme l'éclair, qui sillonnait de ses feux le ciel de la poésie, mais dont la foudre philosophique n'épargnait ni les monuments les plus sacrés, ni les existences les plus respectables. On ne le pourrait nier pourtant: de même que Satan est poétique, Voltaire est poète. Après cette mort, quelques rares étincelles brillent encore au sein de ce foyer, qui va bientôt s'éteindre dans la guerre et dans l'assassinat. Dès 1792, la poésie est muette, car la *Marseillaise* est une ivresse qui sent la poudre, si la *Carmagnole* est une débauche avant la guillotine. Le langage devient même à tel point trivial qu'Andrieux, au nom d'une

des classes de l'Institut, devait dire en 1802 : « Dans « le cours de la Révolution, l'exagération des idées « a produit celle des mots. Il est convenable d'imiter « le Gouvernement, qui remet de l'ordre dans toutes « les parties de l'administration intérieure, et l'In- « stitut doit désormais s'appliquer à mettre de l'ordre « dans la langue française. » Aussi bien il était temps de régenter la pensée tout autant que la langue : la queue des matérialistes avait empoisonné de son venin les jeunes générations. Condillac avait fait de nos sens des ressorts d'automate; Cabanis, de notre esprit un tressaillement de nerfs; Naigeon, de notre âme le rêve d'un préjugé; Volney avait supprimé Dieu, et Saint-Lambert venait de codifier l'athéisme. D'un autre côté, l'histoire n'étant plus qu'un texte à déclamation, la haute poésie se transforma en thème à lieux communs, la tragédie en canevas d'imitations; la comédie tourna à la farce et la poésie légère de galante devint badine, et de badine érotique : quelle décadence ! Un poète seul avait conservé le feu sacré ; mais, comme la plus chaste des Vestales, il l'entretenait dans l'ombre et l'emporta dans la mort. Ce feu vraiment sacré de poésie, allumé aux foyers les plus antiques et les plus purs, ne devait éclairer que 25 ans plus tard une nouvelle aurore poétique, sans avoir laissé un seul de ses rayons transpercer le chaos où on l'éteignit dans le sang. Soyons donc indulgents pour ceux qui maintinrent dans la poésie la morale, faute de la religion, la langue du grand siècle, faute de son inspiration, les sentiments de la patrie et de l'honneur, faute de l'idéal divin.

Après les troubles politiques et le silence indigné de la Muse, le premier genre où elle retrouva la voix fut le genre didactique, ou plutôt descriptif. Il se prêtait à la fois aux accents champêtres, aux confidences voilées, aux souvenirs et aux espérances; Fontanes y cherchait la mélancolie, Boisjolin la solitude, Michaud s'y consolait de ses proscriptions, et François de Neufchâteau s'y rappelait ses montagnes. Leur maître à tous, Delille, avait illustré le genre tout en l'étendant jusqu'à l'excès, tout en le développant jusqu'à l'abus. Ne lui a-t-on pas justement reproché ses descriptions accumulées, ses longues définitions, ses interminables portraits? Un de ses rivaux modernes, en célébrité comme en fécondité, n'a-t-il pas compté combien il avait fait de chameaux, de chiens et de chats? Puéril reproche, du reste, et qui ne tend qu'à prouver l'abondance, lorsqu'on voulait démontrer la stérilité. Ce qui caractérise, en effet, Delille, c'est la facilité toujours, la verve parfois, et la perfection, sinon l'originalité du mécanisme. C'est le premier de nos versificateurs. Il a adopté sans variante, sans perfectionnement, la forme du vers racinien et l'a tellement assoupli, vulgarisé, que ses nombreux disciples sont presque parvenus à le manier aussi bien que lui. Ce vers, d'ailleurs, a de la sonorité, sinon de la couleur; il se prête à la description par son ampleur, à l'énumération par sa souplesse; il est rhythmique, sinon pictural; il a du nombre et satisfait l'oreille, faute de l'imagination. Quant à l'esprit, si ce vers lui est favorable, c'est que Delille était loin d'en manquer. L'esprit chez lui remplaçait l'émotion, qui n'était que

de la sensiblerie, l'inspiration, qui n'était que du faire ; peu trouveur de sa nature, il résumait à merveille les inventions des autres, témoin ses *Trois Règnes ;* peu soucieux des beautés de la nature, il réservait son admiration pour les embellissements de l'art, témoin ses *Jardins ;* amateur des cercles spirituels, des luttes courtoises de la parole, il savait en peindre les grâces dans la *Conversation ;* mais, dénué de ce cœur chaud et de cette âme émue qui font les vrais poètes, il remplaçait la noble et grande charité chrétienne par sa froide et fade *Pitié* philosophique. Quant à son poème de l'*Imagination*, nous l'avons apprécié plus haut.

En somme, pas de sujets dramatisés, mais de courts épisodes venant, au hasard de la rencontre, s'interpoler au texte, pour ainsi dire, comme celui du jeune peintre égaré au fond des catacombes de Rome dans l'*Imagination;* comme, dans les *Jardins*, celui du jeune Taïtien reconnaissant un arbre de son île, qui lui rappelle sa patrie ; comme, dans la *Pitié*, les souvenirs de la prison du Temple, où l'auteur a su affadir la plus lugubre des douleurs ; pas de plans préconçus, pas de cadre sévère et logique, mais un thème choisi à l'avantage des déclamations, une galerie de portraits aussi étendue que possible, une sorte de vagabondage à travers le monde, à travers les faits scientifiques et naturels ; du trait, peu de pensées, du brillant, peu de solide ; tout le clinquant de l'époque, des paillettes, du fard, de la poudre, des mouches ; une langue prude et coquette à la fois, un style convenu et étudié, ennemi du mot propre, habile à la périphrase ; l'amour des épithètes,

l'abus des exclamations, la richesse des mots dissimulant l'indigence des idées, une haleine courte, quoique pressée : voilà Delille ! C'est un improvisateur dont les doigts courent sur le piano, ce n'a jamais été un maestro qui joue de l'orchestre. Et pourtant Delille n'en a pas moins été le roi poétique de son époque ; et, si la royauté littéraire, de même que la royauté politique, a des princes de génies différents, il nous paraît tout aussi injuste de refuser de l'esprit et du sens à Louis XVIII après Napoléon, que de la verve et de l'éclat à Delille après Voltaire. A sa mort, il fut, d'ailleurs, traité en véritable monarque ; son corps fut embaumé, exposé sur un lit de parade dans sa salle du trône à lui, c'est-à-dire dans l'une des pièces du Collége de France, le teint fardé, le front couronné de lauriers, et l'Institut ainsi que l'Université assistèrent officiellement et en pompe à ses funérailles.

Ce qui explique, du reste, cette royauté littéraire, c'est qu'elle fut considérée un moment comme une restauration du goût, comme un retour à la tradition poétique. Quoique Delille n'ait, en réalité, produit que de rares œuvres dans le XIX[e] siècle, quoique ses *Trois Règnes*, tout en datant de l'Empire, aient sans doute été composés, en partie du moins, bien auparavant, il n'en est pas moins vrai qu'il n'eut sa cour, ses disciples et même ses séides qu'à cette époque. Plus tôt, vers 1774, il était facilement éclipsé ; vingt ans plus tard, c'était un ci-devant, ci-devant abbé, ci-devant académicien, ci-devant l'un des coryphées de ces charmants salons, où il se dépensait plus de bons mots dans une soirée, où il se disait

plus de jolies choses en quelques heures que les œuvres de deux lustres révolutionnaires n'en peuvent réunir. Ce fils sans aïeux, par son frottement à la noblesse, en avait conservé un parfum qui relevait et distinguait sa conversation ; cet homme de peu, parvenu par son mérite, accepté pour son urbanité, produisait à distance l'effet d'un homme de génie. Tout le servait à la fois : son opinion royaliste, son temps de misère fièrement supporté, un acte de courage civil qu'on traita volontiers d'œuvre supérieure, nous voulons parler de son dithyrambe sur l'*Immortalité de l'âme*, enfin son âge et surtout l'infériorité relative de ses rivaux d'alors.

Il n'y a rupture, dans les lettres, entre une génération présente et une génération passée, qu'autant que la somme de talents est supérieure chez les nouveaux venus ; il n'y a de révolution littéraire qu'autant que l'esprit est transformé, que les sujets d'inspiration sont changés, que les règles deviennent des entraves et les préceptes des obstacles. Il n'en était pas ainsi en 1800, à ce retour, nous ne disons pas à cette renaissance, de la poésie. La poésie, cette aristocratie du langage, était alors une nouveauté par elle-même, quelles que fussent d'ailleurs l'ambiguïté de ses antécédents et la décoloration de son drapeau. Aussi, restauré dans son fauteuil académique, rappelé de son exil volontaire par l'Institut même, acclamé par ses concitoyens comme un Épiménide reconnu, moins révolutionnaire que Joseph Chénier, moins réactionnaire que La Harpe, Delille fut bientôt entouré d'hommages, accepté par la foule, supporté par l'élite, et haussé insensiblement jus-

qu'au trône littéraire. Roi débonnaire, du reste, il souriait à ses courtisans, plutôt qu'il ne régentait ses disciples ; on le choyait, on l'adulait, plutôt qu'on ne se rangeait sous ses lois ; on imitait son style, plutôt qu'on ne lui empruntait des idées qu'il n'aurait pu prêter.

Qui ne connaît l'état-major de son armée ? C'est Baour-Lormian, que la traduction des *Géorgiques* empêchait de dormir, et qui traduisit la *Jérusalem délivrée*, pour nous bercer doucement ; c'est le doux Boisjolin, sous-préfet pendant trente ans, poète pendant trois ans, et qui était à son maître ce qu'un sous-préfet est à un empereur ; c'est Parseval de Grandmaison, moderne chapelain, qui vécut vingt ans sur la promesse d'un poème épique ; c'est Lalanne, qui s'était épris des choux et des raves et qui cultivait avec ferveur le potager de la littérature ; c'est Castel, le rival audacieux de ce dernier, qui gourmandait Phébus de n'oser nommer hardiment ni la carotte, ni le haricot ; c'est Dubos, saadi pédagogue, qui chantait un parterre de roses quelque peu artificielles ; c'est l'hyperbolique Houdan-Deslandes, qui, sous prétexte de nous peindre la nature *sauvage et pittoresque,* faisait jaillir les volcans des abîmes et les tempêtes des ténèbres ; c'est Piis, ce chansonnier égaré à travers l'alexandrin, véritable caricature de Boileau, qui exalte les vertus de l'alphabet et croit commenter avec des jeux de mots les préceptes du Parnasse ; c'est Saint-Victor, que son *Espérance* a trompé dans la poursuite de la gloire ; c'est le tendre Legouvé, dont le poème célèbre reste tout au plus estimable ; c'est l'ambitieux

Esménard, qui, tout en naviguant sans cesse, ne put jamais atteindre la toison d'or du succès ; c'est Berchoux, le gastronome ; c'est Colnet, le gourmand ; ce sont d'autres encore plus obscurs, mais non moins nombreux.

En nous montrant si sévère à l'égard des imitateurs de Delille, c'est prouver seulement que nous ne concevons pas qu'on ait fait un genre d'une forme poétique, sobrement traitée par les anciens, et dont les préceptes ne se prêtent au langage de la Muse que dans de rares exceptions. Delille seul, après l'*Art poétique* de Boileau et les *Saisons* de Saint-Lambert, avait épuisé la mine en en extrayant tour à tour les *Jardins*, l'*Homme des champs* et les *Trois Règnes*. N'était-ce pas là, en effet, un commentaire suffisant et de Virgile et de Lucrèce ? Était-il nécessaire d'ajouter aux *Jardins* le *Verger*, qui, à vrai dire, n'en est guère qu'une fine ironie ; à l'*Homme des champs*, les *Plantes*, le *Potager*, les *Oiseaux de la ferme ;* aux *Trois Règnes*, la *Nature sauvage et pittoresque*, la *Sphère* et tant d'autres poèmes qui ressassaient les mêmes sujets ? Il est évident pour nous tous que M. de Lamartine a traité avec une supériorité admirable dans son *Jocelyn* les tristesses, les désolations, les angoisses d'un jeune prêtre. Eh bien ! que diriez-vous d'une suite d'imitateurs sans génie, qui d'un poème si remarquable ferait un genre de poésie et prendrait tour à tour pour héros l'*Instituteur de village*, le *Médecin de campagne*, le *Notaire de province*, etc. ? Bien heureusement pour nous que l'existence de ces derniers n'a inspiré de nos jours que des romanciers ! Qu'est-il donc arrivé à l'école

de Delille ? On l'a raillée tout d'abord, oubliée vite, et on n'en cite jamais que des extraits où chaque disciple refait, repeint, répète les tableaux du maître ; du reste, c'est assez parler d'une poésie enterrée, et dont les *Leçons de littérature* de Noël et de quelques autres compilateurs sont désormais les catacombes ; nous n'en voudrions, d'ailleurs, sauver de l'oubli qu'une seule individualité, celle de Fontanes, le poète des essais, des esquisses, des ébauches, mais dont la Muse variée et gracieuse mérite une mention particulière.

Si la nature et le cœur sont les deux éléments vitaux de la poésie, les deux grandes sources d'inspiration, il est bon de remarquer que la nature et le cœur sont compris bien différemment par les deux premières parties de ce demi-siècle. Sous l'Empire, la nature n'était qu'un décor ; on la décrivait comme un tableau, on l'aimait comme une peinture, on l'appréciait tout au plus comme une œuvre de l'artiste divin. Sous la Restauration, au contraire, la nature était un personnage ; elle avait son rôle dans le drame de nos destinées, elle influait sur l'homme partout et toujours, elle était sa confidente, son amie ou son ennemie ; on lui prêtait des sentiments, ses voix formaient des symphonies, ses aspects des idées, c'était l'intermédiaire obligé entre le poète et Dieu. Si la première de ces conceptions contenait quelque chose de mesquin et de froid que tous les souvenirs mythologiques étaient impuissants à grandir et à échauffer, la seconde prêtait parfois à l'exagération, à l'hyperbole, à l'emphase : l'une était du déisme, l'autre du panthéisme, voilà tout. Quelques

reflets heureux de l'antiquité pouvaient colorer celle-là ; le sentiment chrétien était seul capable de sauver celle-ci. Mais le plus souvent toutes deux n'étaient qu'une statue ou un fantôme, du marbre ou du brouillard. C'est donc un vrai mérite et une sorte d'intuition poétique chez Fontanes d'avoir cherché dans la nature la mélancolie, cet aspect dédaigné par les esprits forts, d'avoir trouvé dans son cœur la rêverie, ce sentiment absent des âmes froides : sa *Forêt de Navarre* et son *Jour des Morts* en font foi ; c'est déjà le parfum du christianisme, sinon sa flamme. Plus tard, son inspiration s'élève dans son *Essai sur l'Astronomie*, son vers prend une consistance plus continue, sa pensée pénètre, sans s'y égarer, dans l'infini des mondes, sans rompre encore avec le mauvais goût du jour ; il s'abstient autant que possible d'une phraséologie monotone, et, loin de délayer ses idées, son expression, généralement sobre et nette, les maintient dans des bornes rigoureuses et sensées.

Ce qui caractérise les œuvres de Fontanes, c'est moins la puissance du génie que le reflet d'une belle âme ; il ne dépasse pas ses contemporains par la verve et l'originalité, il n'est pas chef d'école ; bien au contraire, il reconnaît volontiers la prédominance du grand descriptif, mais il adopte sa manière sans singer ses allures ; il voit du feu dans son foyer d'étincelles, mais il se garde bien de cet éclat factice. Homme de sincérité et de méditation, il pense avant d'écrire ; cœur noble et pur, il devance son époque par les vues comme par les sentiments ; âme religieuse, il comprend le christia-

nisme avant de le pratiquer; il pressent et encourage Châteaubriand, il s'en fait un ami à la première rencontre; il a des affinités secrètes pour tous les esprits conservateurs, et des penchants naturels pour tous les retours honnêtes vers les croyances, vers l'ordre traditionnel, vers la grande et saine morale. La haute administration le ravit trop tôt aux lettres; mais son caractère s'y ennoblit encore, car il y apporta la douceur d'une expérience acquise dans les vicissitudes de la fortune et de la politique, et l'usage de la prose réfléchie donna à ses derniers accents, à ses retouches heureuses, aux stances de ses rares loisirs, cette précision et cette limpidité, cet accord et cette justesse qui manquaient à la plupart des imitateurs de Delille. Le vers de Fontanes était transparent, un peu uni, un peu froid, mais à travers on voyait la pensée, les vers des autres scintillaient pour dissimuler le vide; lui-même les appelait des *rimeurs*. Qu'importe donc qu'il n'ait rien achevé, pas plus sa *Grèce sauvée* que son enseignement à l'école centrale? c'est mieux qu'un producteur de littérature éphémère, c'est un précurseur de la vraie poésie.

Il n'en est pas de même d'Écouchard Lebrun, dernier représentant célèbre d'une littérature épuisée, dernier écho sonore d'une lyre qui devait bientôt se taire, ou plutôt se former. Écouchard Lebrun n'a ni les vertus, ni la dignité de caractère, ni les charmes d'intimité, ni la bonté souriante, ni la grâce innée de Fontanes; c'est, au contraire, une âme fragile et faible avec une volonté opiniâtre, un courtisan bourru et infidèle, un atrabilaire vindicatif, un orgueilleux plein d'insouciance, un poète sans feu sacré.

Personne mieux que lui, dans son temps, n'a connu les secrets de l'art; personne n'a mieux approprié les rhythmes, précipité les mouvements, choisi les épithètes, accumulé les sons : la science banale, le faire habile, il les possède toujours; et, quand par hasard il les dépasse, comme dans ses odes à *Buffon*, au *Vaisseau Le Vengeur*, à l'*Enthousiasme*, *Pour la nièce de Corneille*, ou dans son *Chant d'un Philanthrope*, sa strophe a l'envergure et le vol du génie; sorte d'inspiration fatale qu'on croirait un instant naturelle, produit inexplicable de l'échauffement de l'esprit qui fait l'illusion du langage de l'âme, bruits qui semblent des harmonies, mots qui semblent des idées, efforts de métier qui paraissent des effets de l'art. La Muse seule, en effet, se dévoile dans ces vers éclatants, dans ces sentiments fiers, dans ces expressions souveraines, dans ces périodes majestueuses; l'auteur n'y est pour rien.

Sans doute, il est triste de s'avouer que la Muse n'est pas difficile dans le choix de ses favoris, que les plus grandes idées de patrie et de liberté s'exhalent parfois de cerveaux bien mesquins, que les louanges de Dieu sortent fatalement de bouches bien impures et que le culte du génie compte quelques desservants bien indignes. Mais combien n'est-il pas plus douloureux d'entendre la même voix inspirée se souiller tour à tour du blasphème ou s'honorer du cantique, pleurer sur les excès des révolutions et quelque temps après les adopter en les exaltant, chanter la palinodie sans honte et délayer en futiles épigrammes les indignations de son âme. C'est pourtant là, en partie, ce qui nous éloigne d'Écouchard Lebrun. Nous

avions bien raison de le dire en commençant : quand on n'aime pas l'homme, il n'est pas facile d'applaudir le poète. Quelque longanimité qu'on professe pour ceux qu'ont éprouvés la misère, les calamités domestiques et les révolutions; quelque indulgence qu'on accorde aux fluctuations politiques, aux inconséquences successives, aux enthousiasmes contradictoires de la gent poétique, on ne peut pourtant pas amnistier, pour quelques belles tirades, un homme qui fut tour à tour mari violent, ami douteux, mauvais citoyen. Certainement les œuvres d'Écouchard Lebrun brillent de beautés incontestables, certainement son vers est hardi, sa verve est vive, son accent est élevé, son élan est audacieux; pour son époque, c'est presque un phénomène, mais son esprit fut un fléau pour la plupart de ses contemporains, ses traits acérés les atteignirent presque tous. Il ne comprit de l'amour que les voluptés, témoin sa quatrième élégie, il ne comprit du génie que la gloire, sa noblesse lui fut sans accès; l'amitié dont l'honorait André Chénier lui devint pour le moins une gêne en face des Jacobins; et son républicanisme exagéré courba bien vite le front devant le vainqueur de l'anarchie. Une seule admiration se conserva intacte dans son cœur, lui inspira ses plus belles odes, lui dicta un poème entier, déclamation sans portée mais non sans éclat, c'est l'admiration qu'il voua dès sa jeunesse au grand historien de la nature : tels sont pour nous et son honneur et son excuse à la fois.

Avec un caractère plus fier, une âme mieux trempée, une dignité mieux soutenue, plus de tenue dans la vie, plus de fixité dans les opinions, Marie-Joseph

Chénier n'en est pas moins encore un de ces hommes qui ne peuvent nous inspirer ni sympathie réelle, ni véritable respect. Discoureur en vers, faute d'imagination, il a plus de bon sens que de verve, plus d'esprit que d'inspiration : ses odes ne sont que des chants de circonstance, ses tragédies que des cadres à déclamations contre les prêtres et les rois, ses satires que des annexes aux injures de ces dernières ; ses épîtres seules et quelques discours lui méritent un souvenir et un éloge. Il eut le bon goût de railler spirituellement les descriptifs, il eut le courage de revendiquer la liberté des lettres, il eut la noble indignation de se soulever contre la calomnie ; quoique ses vers marchent trop deux par deux, ils ont du nombre et de la fermeté. Nous sommes loin d'approuver ses sentiments républicains et matérialistes, mais l'ensemble de ses idées, l'unité de ses opinions, un certain ton de hardiesse sévère, une allure libre et généralement noble font de sa personne une individualité tranchée et donnent à certains de ses écrits du lustre et de la valeur. Mais est-ce bien là le frère de ce poète charmant, véritable abeille de l'Hymette, nourri du suc des anciens, abreuvé à leurs sources limpides, qui bourdonne avec tant de grâce, tout en mêlant à ses bruits harmonieux le miel de la philosophie la plus saine ? Pourquoi ne pouvoir reconnaître en eux aucune parenté poétique ? C'est que l'un fut grec, et l'autre romain ; c'est qu'André ne demandait à la poésie qu'un ciel bleu, qu'un art pur, qu'un amour élégant ; c'est que Marie-Joseph n'employait la lyre que pour invectiver les despotes ou s'indigner contre l'inanité des rêves poétiques. Fils

de la révolution, la révolution l'a dévoré, la réaction ensuite l'a calomnié; la postérité, malgré les efforts de quelques esprits indulgents, consentira-t-elle à l'absoudre et à le venger?

Pourtant la politique n'est pas essentiellement antipoétique, elle ne dessèche pas absolument la veine; voyez plutôt Daru. Quel labeur que sa vie! Quelles préoccupations, quelles responsabilités chez lui! Quels travaux successifs, épineux, absorbants, qui devaient parfois épuiser son imagination en fatiguant ses facultés! Eh bien! non, il se reposait d'un travail par un autre, alternait les vers avec les calculs, traduisait Horace en chaise de poste ou en prison, au hasard du loisir, et classait les soleils dans son poème de l'*Astronomie,* après avoir énuméré les soldats de nos armées dans ses rapports à Napoléon. D'où venait donc cette puissance intellectuelle? D'une bonne éducation chez les Oratoriens, d'un esprit sain et actif, d'un grand cœur jamais troublé de viles passions, d'une volonté inébranlable, d'un vaste cerveau qui bouillait et s'alimentait sans cesse comme le cratère d'un volcan. Jamais d'affaissement, de découragement, de doute; jamais cet ennui de soi-même qui cause des prostrations déplorables aux génies les mieux doués; tout au contraire, une ardeur qui se renouvelle sans effort, l'amour des lettres avec tous ses charmes, le culte du devoir avec tous ses élans, la joie de produire, le bonheur intime de se satisfaire, mais sans vanité et sans prétention d'aucune sorte. Quelle que soit la faiblesse relative de certaines improvisations de Daru, il n'en est pas moins juste de les lui compter comme honneur, sinon comme

gloire, et de ne point passer devant une aussi noble figure, sans la saluer avec la déférence la plus haute et la mieux sentie. Le don de son esprit, c'est la fécondité ; l'attrait de ses poésies, c'est la facilité ; il écrit comme il parle, avec élégance et sans apprêt; s'il ne détaille pas Horace, il en rend l'ensemble avec justesse; il en pénètre l'esprit, s'il en néglige un peu l'expression ; il est vrai, sans être littéral. Dans ses propres poésies, il est net, ferme, pur ; nulle part l'emphase ne fut son défaut; il a le trait caustique, jamais acerbe; esprit ouvert, gai, clairvoyant, aimable comme *Horace*, son modèle, mais moins satirique. Bon juge en délicatesse, en urbanité de style, il devint sinon, chef d'école, au moins le premier d'un groupe de poètes actifs et sensés dont Andrieux, Picard, Alexandre, Duval, Roger et Campenon faisaient partie; mais, plus ambitieux que ces derniers, il poussa dans sa vieillesse un jet presque épique dans son poème de l'*Astronomie* et voulut allier aux perles d'*Horace* le diamant de *Lucrèce*: capacité aussi étendue que variée et dont le filon poétique ne tarit jamais.

Après nous être arrêté quelque peu aux premiers dans les genres les plus prisés d'alors, il ne serait pas juste d'oublier un poète délicat et gracieux, sentimental et honnête, et dont la Muse chaste, sinon pudique, sut toujours s'écarter des mauvais lieux poétiques et ne traîna jamais sa robe dans la fange de ses contemporains. Millevoye nous paraît d'autant plus estimable qu'il fut l'ami de Parny, ce Tibulle obscène de la France, dont quelques œuvres beaucoup trop libres souillent par leur voisinage tout

ce qu'il a fait de bien, de vif, d'accentué et d'élégant. Sans avoir la verve de ce dernier, sans manier le vers avec autant de prestesse, Millevoye n'en a pas moins un grand charme dans ses rares élégies, dans ses ballades, dont le sentiment vaut mieux que le style. Faible, maladif et tendre, il est de la race de ces poètes qui n'ont laissé que quelques vers suffisants pour leur douce renommée, un parfum intellectuel pour toute trace dans les lettres, une larme si bien enchâssée qu'elle devient perle, une rime aux échos, une chanson aux amants.

Dans une manière différente, mais tout aussi distinguée et fine, il nous faut mentionner ici un homme de bien et de goût, politique et poète modéré, que nous retrouverons dans la comédie de moyen caractère, l'aimable Andrieux, dont les leçons charmantes furent applaudies par deux générations et qui reste l'un des représentants les plus goûtés du vieil esprit gaulois. Cet esprit du terroir, malicieux et léger, prompt et caustique, bref et piquant, où la langue développe toute sa souplesse, où l'expression a tant de valeur, le trait tant de portée, cette saveur moyen-âge, moins délicate, sans moins valoir que la saveur du sel attique, appartient à la fois à nos mœurs et à notre caractère. Nos vieux romanciers la léguèrent à Basselin, à Villon, à Marot; Régnier en changea quelque peu la nature, en la tournant plus spécialement à la satire; mais La Fontaine lui rendit sa bonhomie, et Chaulieu toute sa grâce. Cet esprit si français se maniéra au XVIIIe siècle, entre les mains de Gresset et surtout de Bernis et de Dorat; mais Voltaire en reprit la tradition sans en retrouver pourtant

toute la naïveté ; Florian la continua d'une façon trop enfantine, Ducis trop personnelle, Deguerle trop négligée, Pons de Verdun trop concise ; Andrieux seul y excella. Quoi de plus ingénieux et de mieux raconté, en effet, que l'anecdote si philosophique du *Meunier de Sans-Souci !* Et le *Doyen de Badajoz*, ce rêve de gloires ecclésiastiques, où, sous la mitre et même sous la tiare, reparaît l'homme avec ses préjugés et ses idées à lui, montant sans s'éclairer, s'élevant sans se perfectionner ! Et le *Procès du sénat de Capoue*, adroite ironie contre les changements si inutiles du personnel dans les hautes fonctions ; et *Socrate et Glaucon,* délicieux dialogue pour prouver que le gouvernement des empires n'est pas aussi facile que le pensent certains hommes d'État improvisés ; et le *Souper des six sages*, où ces grandes lumières de leur siècle deviennent si insupportables que leur amphitryon se voit forcé de les mettre à la porte pour avoir la paix ! Raillerie charmante des vices humains, dont le voile transparent laisse deviner, sans les découvrir grossièrement, les allusions modernes ; esprit de bon aloi, bon sens souverain et spirituel, baguette de pur coudrier gaulois, qui corrige sans blesser, langage aussi franc que choisi, goutte de poésie toute parfumée et qui mérite d'être conservée comme une pure essence d'esprit français.



LA
THÉOLOGIE DE GALIEN,

Par M. CHAUVET,

Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen, membre titulaire.



Galien a-t-il une doctrine sur Dieu comme il en a une sur l'homme, une théologie aussi bien qu'une psychologie ?

Il est naturel de chercher d'abord la réponse à cette question dans le catalogue que Galien a lui-même dressé de ses Œuvres. Si, parmi tous ces ouvrages, rangés dans un ordre savant, il s'en trouvait un dont le titre indiquât clairement des recherches théologiques, le doute ne serait pas permis, et notre tâche se bornerait à l'analyse critique de ce précieux écrit. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Il ne paraît pas que Galien ait jamais songé à rassembler les idées qu'il concevait de la Divinité et à les coordonner en une exposition didactique. Il n'a pas un traité *De Dieu*. On se demande alors s'il n'aurait pas répandu çà et là, dans ses livres si nombreux et si divers, quelques aperçus sur l'Auteur ou l'Ordonnateur des choses qu'un historien-philosophe pourrait recueillir, pour former ensuite de ces membres épars un corps vivant ? Ce que nous avons appelé la psychologie de Galien n'existe pas autrement, et ce n'est pas par un autre procédé que nous avons pu en proposer au lecteur la rédaction fidèle. Mais

cette supposition, si elle est vraisemblable, ne se trouve pas vraie ; et Galien, sans pratiquer dans ses écrits une extrême sobriété, ne s'y élève jamais des divers objets qu'il étudie vers Celui qui les domine tous. Cette manière, qui est celle d'autres grands hommes, n'est pas la sienne. Voilà des faits incontestables. En faut-il conclure que Galien n'a absolument aucune sorte de théologie ?

Non ; il en a une, au contraire, qui lui est propre et dans le plus étroit rapport à ses préoccupations médicales.

Galien a écrit sur l'anatomie, à laquelle il a fait faire, comme chacun sait, de singuliers progrès : tels sont les traités particuliers *Des os*, *Des muscles*, *Des nerfs*, *des artères et des veines*, *Si les artères contiennent naturellement du sang*, un traité plus général en neuf livres *Sur les préparations anatomiques*, etc. Il a écrit, d'autre part, sur la physiologie, d'un esprit très-systématique, d'une façon aujourd'hui surannée, mais cependant avec force et profondeur : tel est le traité *Des facultés naturelles.* Mais, entre les premiers ouvrages et le dernier, il y avait place pour un ouvrage intermédiaire, d'un ordre plus philosophique et plus élevé. En effet, les organes décrits et les fonctions déterminées, il restait à montrer que ces organes sont merveilleusement appropriés à ces fonctions, et que, entre ces moyens et ces fins, l'harmonie est telle qu'il ne se peut rien concevoir de plus parfait. Ce travail ne pouvait guère ne pas se présenter à la pensée de Galien, et il devait le séduire. De là l'un de ses ouvrages les plus considérables, non-seulement par le développe-

ment et l'étendue, mais par l'intérêt du fond et l'excellence de la forme ; de là le traité *De l'usage des parties*.

Or, tel qu'il vient d'être défini, le traité *De l'usage des parties* est nécessairement un livre d'une haute portée ; et, si Dieu même n'en est pas l'objet, il en est, du moins, le terme et la suprême conclusion.

En effet, le traité *De l'usage des parties* n'est pas moins qu'un traité des causes finales dans l'ordre physiologique. L'auteur admet, déclare, proclame que les organes sont faits pour les fonctions, c'est-à-dire pour certaines fins, et prend à cœur et à tâche de démontrer que chaque partie est constituée de la meilleure manière possible pour atteindre ces fins. Toute autre structure, toute autre disposition ou n'irait plus au but, ou irait moins bien. Mais, pour concevoir, arrêter, exécuter cette perfection, dans les détails comme dans l'ensemble, il faut une intelligence supérieure unie à une volonté et une puissance supérieures : il faut une Providence, il faut un Dieu. D'où il paraît que le traité *De l'usage des parties*, parce qu'il est un traité des causes finales dans l'ordre physiologique, est aussi, conséquemment, un traité de l'Être divin.

Galien, du reste, l'a vu avec netteté et l'a déclaré avec précision : « La recherche de l'usage des parties, écrit-il en propres termes, ne renferme pas moins que les principes d'une théologie parfaite, laquelle est une œuvre plus grande et beaucoup plus importante que toute la médecine (1). » En un autre

(1) *De l'usage des parties*, liv. XVII, ch. I.

endroit, il dit du même ouvrage qu'il est « un discours sacré, un hymne à l'Auteur des choses, et qu'à le composer il y a plus de vraie piété qu'à immoler des hétacombes et à brûler des parfums » (1). Et il a une comparaison heureuse pour exprimer la même pensée. Son ouvrage comprenant dix-sept livres, et le dernier résumant tout ce qui précède et concluant en dernière analyse, il l'appelle l'*épode* de l'œuvre. Je cite encore : « Les poètes lyriques composent leurs poèmes de trois parties, la strophe, l'anti-strophe, et enfin l'épode, qu'on chante debout devant les autels pour célébrer les dieux. Ce dernier livre aussi célèbre les dieux ; c'est une épode » (2).

Tel est le traité *De l'usage des parties*. Ce n'est pas une théologie, mais il aboutit à une théologie. Il la contient comme, dans un syllogisme, les prémisses contiennent la conséquence. Et c'est bien là qu'il faut étudier Galien, si l'on veut être assuré de trouver le théologien dans le médecin.

Sans être très-rigoureux, ni surtout très-scientifique, le plan du traité *De l'usage des parties* est assez simple, et l'ordonnance de l'ouvrage facile à saisir. Galien considère, en commençant, le corps tout entier dans ses rapports à l'âme, et ensuite les divers organes et les parties de ces organes dans leurs rapports aux fonctions. Entre les organes, la main (et le bras, bien entendu) attire d'abord son attention, parce qu'elle est, dans l'homme physique,

(1) *De l'usage des parties*, liv. III, ch. x.
(2) *Ibid.*, XVII, III.

ce qu'il y a de plus proprement humain (1). De la main, du bras, il passe à la jambe, conduit par l'analogie de structure (2). Après les extrémités, le centre, c'est-à-dire le tronc, c'est-à-dire les organes essentiels à la vie : 1° les organes alimentaires ou abdominaux, comprenant l'estomac, le foie, la rate, les intestins, etc.; 2° les organes respiratoires ou thoraciques, comprenant le cœur, le poumon, leurs vaisseaux, etc.; 3° les organes vocaux, comprenant le poumon encore, le larynx, la trachée-artère, etc. Après le tronc, la tête, qui le surmonte et domine tout le reste, la tête et par conséquent la face, qui en est la partie vivante et animée, et par conséquent l'encéphale, qu'elle porte et qu'elle protége, et les sens, prolongement de l'encéphale. Après la tête et l'encéphale, la colonne vertébrale et la moelle. Ensuite, les organes génitaux, par lesquels l'individu se reproduit. Ensuite, les parties du fœtus, première ébauche du corps. Et enfin, pour terminer cette longue revue et enchaîner ces détails, les organes communs à tout le corps, savoir : les nerfs, les artères et les veines.

Or, dans le corps tout entier, et dans les divers organes ; dans la main, dans la jambe ; dans les organes alimentaires, respiratoires, vocaux ; dans la tête et l'encéphale, la colonne vertébrale et la moelle ; dans les organes génitaux, dans les parties du fœtus ; dans les nerfs, les artères et les veines, en un mot, partout, Galien constate la plus admi-

(1) *De l'usage des parties*, liv. II, ch. I.
(2) *Ibid.*, II, XVIII.

rable disposition, en vue de fins préconçues. Le corps est précisément tel qu'il devait être pour offrir à l'âme un instrument parfaitement accommodé à ses besoins et à sa destinée ; les organes, les parties des organes, et jusqu'aux moindres entre ces parties, sont précisément tels qu'ils devaient être pour offrir aux diverses fonctions des instruments particuliers, et des instruments si parfaits, qu'ils ne pouvaient l'être davantage. Ce n'est pas seulement la forme, c'est la place des organes et des parties, c'est leur nombre, c'est leur grandeur ou leur petitesse, c'est leur proportion, qui sont comme un défi à l'intelligence humaine de rien concevoir de mieux que ce qui est. D'où il paraît clairement que la nature a déployé un art infini, un justice parfaite, une habileté et une puissance souveraines dans la formation de l'homme, comme des animaux en général (1).

Cette puissance et cette habileté, cette justice, cet art de la nature, Galien en est tellement frappé, et il y attache tant d'intérêt, qu'il les signale à toute occasion avec une insistance qui ne serait pas sans monotonie, si l'on pouvait se lasser d'admirer ce qui est si fort admirable, si l'on ne trouvait dans la méditation de cette consolante vérité autant de satisfaction pour le cœur que pour l'intelligence. Citons quelques passages, sans plus redouter les redites que notre auteur lui-même.

A propos des doigts : « J'ai montré que toutes leurs parties révèlent un art admirable. Leur

(1) *De l'usage des parties*, passim.

nombre et les différentes positions qu'ils prennent, leur grandeur et leurs connexions les uns avec les autres font voir qu'ils sont si excellemment construits en vue des fonctions de tout le membre, qu'on ne saurait imaginer une structure meilleure » (1).

A propos des muscles de la main, de l'avant-bras et du bras : « La nature a si bien ordonné chacun d'eux, en les plaçant dans le lieu favorable, en mettant leur origine à l'abri de tout danger, en conduisant leur extrémité là où il fallait, en leur donnant en partage la grandeur, la proportion et le nombre le plus convenables, que le plus habile ouvrier n'eût pu ni mieux concevoir ni mieux exécuter (2). »

A propos du diaphragme et de certains muscles du tronc : « Jamais la nature ne néglige rien en quoi que ce soit, car elle sait, elle prévoit les conséquences nécessaires et accessoires des dispositions prises en vue d'un but déterminé, non sans corriger tout ce qui pourrait donner prise à la critique. Ainsi, admirez comme certaines parties, outre leur utilité propre, fondamentale, en ont encore de secondaires, sans préjudice des principales. Le diaphragme est créé pour une autre fin : la nature le fait servir à l'expulsion des excréments. Les muscles du thorax et du larynx sont destinés à d'autres fonctions : elle les fait servir encore au même but. Les muscles abdominaux ont pour objet de protéger et d'envelopper les parties inférieures : elle en use en même

(1) *De l'usage des parties*, liv. II, ch. I.
(2) *Ibid.*

temps pour aider à l'insufflation, à la production de la voix et même à l'enfantement. Où trouver plus de sagesse dans une plus féconde combinaison (1) ? »

Ailleurs : « Si l'office de la justice est de procéder avec mesure et d'attribuer à chacun selon son mérite, comment la nature ne serait-elle pas supérieure à tout en équité ! N'a-t-elle pas comparé entre eux tous les organes de même espèce, les organes de sensation avec les organes de sensation, les muscles avec les muscles, calculé le volume des organes, la valeur des fonctions, l'énergie ou la faiblesse des mouvements, la continuité ou la discontinuité de leur action, et finalement, selon l'importance des diverses parties, attribué à l'une un grand nerf, à l'autre un nerf moindre, à chacune ce qui lui était dû (2) ? »

Ailleurs : « Les œuvres de la nature, toujours si justes, si équitables, sinon au regard des sens, du moins à celui de l'intelligence, il faut les célébrer par des hymnes. Je dis : au regard de l'intelligence, car la nature choisit l'égalité, non quant à l'apparence extérieure, mais quant à la puissance de l'organe. Or, c'est là la marque d'une justice véritable et divine. En effet, lorsque l'utilité de l'action de deux organes, comme les yeux, les oreilles, est égale, la nature crée l'organe droit exactement identique au gauche. Dans le cas où l'un des deux organes possède une utilité propre qui manque à son

(1) *De l'usage des parties*, liv. V, ch. XV.

(2) *Ibid.*, V, IX.

congénère, elle ajoute quelque partie accessoire (1). »

Ailleurs : « Célébrons l'habileté de la nature, comme Hippocrate, qui, dans son admiration, la qualifiait toujours d'équitable, parce qu'elle a choisi, non pas ce que suggère la première idée, mais ce que réclame le plus grand intérêt de la fonction et de la vie. Or, c'est l'œuvre d'une divine équité d'inventer ce qui est nécessaire, de le distribuer à chacun selon son mérite et de ne rien créer de plus ou de moins que ce qui est convenable (2). »

Ailleurs : « S'il apparaît clairement qu'il en a été donné (des nerfs, veines et artères) plus à certaines parties, moins à d'autres, selon la valeur de chacune d'elles, si cette règle est observée dans tout le corps, la nature est donc juste, selon le mot d'Hippocrate. Si ces organes se dirigent vers chaque partie en toute sécurité, elle n'est donc pas seulement juste, mais habile et puissante (3). »

Ailleurs enfin : « Mais où paraît plus qu'en tout le reste l'excellence de la nature, c'est qu'elle enseigne à l'être naissant les usages de toutes ses parties. Elle n'a pas seulement disposé une bouche, un œsophage et un estomac comme organes de l'alimentation, mais elle a rendu l'animal, à peine né, capable de s'en servir, en le mettant, par son enseignement, en possession d'une certaine faculté instinctive, qui le dirige vers l'aliment qui lui convient. C'est ainsi que, les mamelles de la mère étant

(1) *De l'usage des parties*, liv. VI, ch. IV.
(2) *Ibid.*, XI, II.
(3) *Ibid.*, XVI, I.

gonflées de lait, le nouveau-né est porté par un mouvement spontané à user de ce lait. Plus tard, en même temps que les dents, l'instinct de la mastication paraît à son tour. Ainsi de tous les autres, qui se manifestent dans le temps même où la partie se forme ou achève de se former (1). »

Telle est la nature, telles sont les qualités supérieures dont témoignent ses œuvres, et l'homme singulièrement. La distraction et l'ignorance pourraient seules nous les faire méconnaître; car la nature ne procède pas à notre façon. Nous, nous recherchons inconsidérément l'utile, même lorsqu'il en doit résulter de plus grands inconvénients. La nature a une autre manière d'opérer: en toute chose, elle vise au plus grand bien définitif; elle admet le mal en quelque mesure, mais pour en faire sortir maints avantages. Il faut donc, avant de l'accuser, attendre d'avoir démontré que ce qu'on nomme un défaut n'est pas la condition d'une qualité qui le rachète. Or, voilà ce qu'on ne démontrera jamais (2).

Une autre chose, qu'on ne saurait aussi avoir trop présente à la pensée, c'est que la nature ne crée pas la matière, mais la façonne seulement; d'où il suit qu'elle a fait tout ce qu'elle peut, tout ce qu'elle doit, quand elle l'a douée des attributs qu'elle comporte. Il est des gens qui goûtent comme il le mérite le bel ordre qui règne dans le soleil, la lune, le cortége des astres, qui contemplent avec ravissement leur grandeur, leur éclat, leur mouvement

(1) *De l'usage des parties*, liv. XV, ch. XVII.
(2) *Ibid.*, V, IV.

éternel, leur retour périodique, et qui, comparant ensuite à ces merveilles le corps humain et ses parties, les trouvent misérables; mais ils se trompent. Une sagesse, une puissance, une prévoyance égales règnent ici. Ce n'est pas à la matière qu'il faut regarder, mais au travail. Il faut se comporter à l'égard de la nature, comme à l'égard de Phidias. Ce qui frappe le spectateur intelligent dans le Jupiter Olympien, ce n'est pas l'ivoire brillant, le poids de l'or, les dimensions de la statue ; il ne l'admirerait pas moins, fût-elle d'argile et haute d'une coudée, car ce qu'il admire, c'est la beauté de l'œuvre.

Donc, vous tous qui considérez le corps humain, faites abstraction de la matière, et ne soyez attentifs qu'à l'art seul. Ne reprochez pas à l'œil, au pied, de ne pas être de la même substance que le soleil ; ne cherchez dans l'un que l'organe de la vision, dans l'autre que l'organe de la marche, et vous ne les trouverez pas moins dignes d'éloges que les corps célestes. L'art de la nature éclate également ici et là.

Le pied est une partie de l'animal petite et abjecte : qui le nie ? Le soleil est immense, c'est le plus beau des corps de l'univers : nous ne l'ignorons pas. Mais le soleil est-il mieux ordonné que le pied ? et celui-ci n'est-il pas aussi bien à sa place dans l'animal que l'autre dans le monde ? Si le soleil devait tenir le milieu entre les planètes, il n'était pas moins convenable que le pied occupât la partie inférieure de notre corps. Déplacez le soleil : si vous l'abaissez, vous incendiez la terre ; si vous l'élevez, vous la glacez; dans les deux cas, elle est inhabitable. La nature a mis le soleil précisément où il

devait être. Il en est de même du pied : vous ne sauriez le déplacer sans absurdité; excellent où le voilà, il serait un non-sens risible partout ailleurs. Il en est de même du calcaneum, qui fait merveille où il se trouve; il en est de même de ce qui vous paraîtra le plus vil dans notre corps : la sagesse de la nature ne brille pas moins dans ce petit monde que dans le grand. C'est partout la même science sans défaut (1).

Il ne faut donc que savoir regarder la nature (2) pour apercevoir, pour admirer l'excellence de cet incomparable artiste. Ceux qui ne l'admirent pas, qui ne l'aperçoivent pas, sont tout simplement des insensés, des descendants de ce Corœbe, de ce niais des niais, mis en scène par le poète Euphorion; ou, s'ils n'ont pas perdu l'esprit, il faut qu'ils soient aveuglés par quelque intérêt particulier, qu'ils aient sur les yeux l'épais bandeau d'un faux système (3).

Il existe, en effet, un système erroné, absurde, qui met le hasard à la place de l'art (4) et ne veut voir dans la nature qu'une puissance brutale qui ne sait ce qu'elle fait et se joue à l'aventure. Et Galien, après avoir salué les nobles esprits qui ont compris le grand spectacle étalé sous leurs yeux, Hippocrate, qui proclame si haut la justice de la nature (5); Platon, qui a dit : Dieu est bon, exempt d'envie, et

(1) *De l'usage des parties*, liv. III, ch. x.
(2) *Ibid.*, VI, xx.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, XI, vii.
(5) *Ibid.*, II, xvi; III, x; V, ix; XI, ii.

ce qu'il a fait, il l'a fait le mieux possible (1); Aristote, qui blâme si judicieusement ceux qui combattent contre eux-mêmes, en s'efforçant de ravaler cette âme humaine si bien douée, ce corps humain si bien constitué (2); après avoir reproché à Érasistrate, qui répète sans cesse, et à juste titre, que la nature ne fait rien en vain, d'être infidèle à son principe, de déclarer tel organe (la rate) sans but et sans raison, ou plus souvent de dissimuler ce qu'il ne peut expliquer (3); — Galien prend à partie les esprits malavisés qui se font les champions du hasard et des atomes, Épicure et les philosophes de son école, Asclépiade et les médecins de sa secte, et, par une argumentation solide comme les faits, puissante comme un raisonnement en forme, réduit à néant leurs spécieuses, mais vaines théories.

On connaît la doctrine d'Épicure et des siens, d'Asclépiade et des siens. Toutes choses sont substantiellement formées d'éléments indivisibles, atomes ou molécules. Ces atomes sillonnent le vide en tous sens dans leur éternel mouvement. Ils se rencontrent, s'unissent, forment des tourbillons, des groupes, des corps. Dans tout cela, rien de prévu, rien de voulu; l'art nulle part, le hasard partout. L'inutile n'est pas plus rare que l'utile; et les merveilles que certains admirent si fort ne sont pas si merveilleuses : ce sont les effets tout simples de causes toutes matérielles (4).

(1) *De l'usage des parties*, liv. III, ch. x.
(2) *Ibid.*, I, xxii.
(3) *Ibid.*, IV, xv; V, v; XIII, viii.
(4) *Ibid.*, XVII, i.

Or, cette doctrine, Galien l'attaque doublement: dans ses conséquences, c'est-à-dire dans ses explications particulières, et dans ses principes, c'est-à-dire en elle-même.

Ainsi, un fait bien constaté est le suivant: il y a un rapport invariable entre les tendons et les fonctions; aux fonctions énergiques correspondent des tendons épais, aux fonctions faibles des tendons grêles. C'est là, sans doute, une marque de prévoyance et de sagesse; la nature a voulu que les premiers tendons fussent épais, parce qu'elle voulait rendre les fonctions énergiques, que les seconds fussent grêles, parce qu'elle voulait rendre les fonctions faibles. Mais Épicure, Asclépiade et leurs disciples n'admettent pas cela et ne peuvent l'admettre. Ils expliquent tout par une cause matérielle. Les tendons sont ce que les fait l'usage. Leur volume est en raison de la quantité de mouvement. Les exerce-t-on, ils sont mieux nourris, ils se développent; les laisse-t-on dans le repos, ils s'atrophient: c'est on ne peut plus simple. Il n'y a dans la constitution des atomes d'autre science et d'autre réflexion que celle que des esprits chimériques y introduisent arbitrairement.

A quoi Galien répond avec une éloquente vivacité :

« O hommes admirables! que dites-vous là? Est-ce que les tendons ne sont pas invariablement volumineux, et qui plus est, doubles, là où les fonctions sont énergiques? Est-ce qu'ils ne sont pas volumineux et doubles à tous les âges? Est-ce que les tendons qui doivent être volumineux, qui doivent être doubles, ne sont pas déjà volumineux, déjà dou-

bles chez l'enfant, chez le fœtus, qui ne remplissent aucune fonction à l'aide de ces tendons? Avouez-le, il n'y a pas moyen de rendre compte de cette disposition par l'exercice et le mouvement.

« Il serait, en vérité, trop étrange que, par l'exercice et le mouvement, les parties, d'abord simples, devinssent doubles ensuite, que, par le défaut d'exercice et de mouvement, les parties doubles devinssent simples! Et ne voyez-vous pas qu'il suivrait de là que ceux qui se fatiguent beaucoup devraient finir par avoir quatre pieds et quatre mains, tandis que ceux qui demeurent oisifs se verraient réduits à n'avoir plus qu'une seule main et un seul pied! Quelle sottise! Et voilà où vont fatalement les personnes qui, de parti pris, ferment les yeux pour ne pas voir la vérité qui les condamne.

« Considérez ceci, de grâce. Les doigts des deux mains réunies offrent trente articulations. Chaque articulation a des insertions de tendons sur ses quatre faces, sauf le pouce, dont la première articulation n'a d'insertion tendineuse que sur les côtés et en dehors, l'insertion interne manquant. Cela fait un total de cent dix-huit insertions, à la fois nécessaires et suffisantes. Il ne fallait ni que les autres doigts en eussent moins, car les mouvements qu'ils doivent exécuter eussent été compromis, ni que le pouce en eût davantage, car il n'en avait nul besoin. Quel ordre! quelle prévoyance! quel art! Et comment refuser la science et la réflexion à la nature, qui a pourvu de toute façon cent dix-huit régions qui réclamaient des tendons, et qui a laissé vide aux



deux pouces une seule place, où ils eussent été superflus (1) ! »

Un autre fait analogue au précédent, et où ne paraît pas avec moins de clarté l'admirable sagesse de la nature, c'est la différence de volume des veines du corps en général et des veines du poumon en particulier. L'explication d'Asclépiade est toujours la même. Les veines du corps, dit-il, dénuées de mouvements, s'atrophient par là même, comme un esclave paresseux perd ses forces, faute de s'en servir. Les veines du poumon, au contraire, qui obéissent au mouvement du viscère, acquièrent de l'épaisseur, comme les gens actifs se fortifient par l'exercice. La réponse de Galien est aussi la même. Comment ne voyez-vous pas, s'écrie-t-il, que la différence en question existe chez l'enfant comme chez l'adulte et que, si votre raisonnement a quelque vraisemblance appliqué au second, il n'en a aucune appliqué au premier ? Bien plus, cette différence, vous la trouvez déjà dans le fœtus ; or, le fœtus ne respire pas ! Et il conclut par cette réflexion générale :

Ici, comme partout, il y a aux faits une raison profonde, à savoir le but que l'intelligence s'est proposé d'atteindre. Et, en effet, c'est une intelligence supérieure qui règle, qui ordonne toutes choses. Si les artères du poumon ont les caractères des veines, les veines ceux des artères, c'est que cela était mieux ainsi. De même encore, si le cœur présente deux cavités chez les animaux pourvus d'un poumon et

(1) *De l'usage des parties*, liv. I, ch. XXI.

une seule chez ceux qui n'en ont pas, c'est que cela était mieux ainsi. Il ne faut pas prétendre rendre compte des corps et de l'univers par un seul genre de causes, et encore par le dernier. Il y a cinq genres de causes, qui se rapportent au but, à l'action, aux moyens, à la forme et à la matière. L'erreur essentielle d'Asclépiade, c'est de se préoccuper de celle-ci uniquement. Il veut exposer la raison d'être des artères et des veines du poumon, et il la demande à la cause matérielle. C'est se moquer. Il fallait invoquer l'espèce divine de cause, comme l'appelle Platon. Là est toute lumière avec toute vérité (1).

Les explications particulières d'Épicure et d'Asclépiade ne supportent pas l'examen ; leur système, pris en lui-même, n'est pas plus admissible. Si tout se réduit aux atomes de l'un, aux molécules de l'autre, l'art n'existe nulle part, ni chez l'homme, ni chez les animaux. En effet, pour façonner avec art un objet, il faut de deux choses l'une : ou le travailler extérieurement, ou le pénétrer et le modifier tout entier. Or, de l'aveu même de ses partisans, ni l'une ni l'autre opération n'est possible dans le système des atomes. Donc, ce système exclut l'art absolument et c'est par le hasard qu'il doit rendre compte de toutes choses (2).

Mais est-ce que le hasard peut expliquer quoi que ce soit ? Voici un chœur de trente-deux danseurs qui exécute les plus merveilleuses évolutions avec la plus parfaite harmonie : que quelqu'un ose dire que

(1) *De l'usage des parties*, liv. VI, ch. XIII.
(2) *Ibid.*, XVII, I.

ces danseurs se meuvent au hasard, vous crierez à l'insensé. Vous aurez mille fois raison ; mais combien n'êtes-vous pas plus insensé, vous qui prétendez nous persuader que la nature agit au hasard, et que tant de belles œuvres, de parties si excellemment appropriées à des fins excellentes sont le fatal produit du hasard !

Considérons seulement l'homme, et dans celui-ci seulement les dents. Direz-vous que c'est par l'effet d'une heureuse rencontre des atomes que les unes sont aiguës, les autres émoussées; celles-ci polies, celles-là raboteuses ? Direz-vous que c'est par l'effet d'une heureuse rencontre que les plus petites ont une seule racine, les autres deux, et d'autres trois ou quatre ? Il serait bien étrange, en vérité, que les atomes fussent aussi chanceux qu'ils sont aveugles, et que le hasard ne fût pas moins habile sans le savoir que l'artiste le plus intelligent et le plus expérimenté !

Et ces minces prolongements des os de chaque mâchoire, que l'on nomme rateliers par analogie avec les rateliers qui servent aux troupeaux (1), n'est-ce pas encore là une œuvre qui fait trop d'honneur au hasard ? Quoi ! c'est le hasard qui a si bien enveloppé, emboîté chacune des dents, qu'elles ne sauraient plus être ébranlées ; qui a proportionné les cavités aux racines, les faisant grandes pour les grandes racines, petites pour les petites ? Non, il n'est pas d'artisan, ni parmi ceux qui avec des chevilles attachent les poutres les unes aux autres,

(1) Les alvéoles, sans doute.

ni parmi ceux qui taillent la pierre, qui ait jamais eu la main si heureuse que l'heureux tourbillon des atomes qui a fait les racines des dents ! Car, quoique privé de raison, il savait que les cavités, trop larges, rendraient lâche l'emboîtement des dents trop étroites, ne laisseraient pas pénétrer leurs racines jusqu'au fond !

Et ces ligaments solides qui attachent les dents aux alvéoles, principalement à la racine où viennent s'insérer les nerfs (1); et cette exacte correspondance des dents inférieures aux supérieures, quoique les deux mâchoires ne se ressemblent pas, tout cela et le reste, n'est-ce encore que le résultat fortuit de l'aveugle concours de fortunés atomes ? trop fortunés, car l'artiste le plus consommé ne réussirait pas mieux.

Voilà pour les dents ; voilà pour l'homme, car ce qu'on vient de dire des dents, on peut le répéter de toutes les parties de l'homme. Mais tous les animaux et toutes leurs parties ne montrent pas une moindre perfection : la rapporterez-vous encore au hasard ? Prétendrez-vous encore en rendre compte par ce mot vide de sens ?

Est-ce un aveugle tourbillon qui a pourvu les carnassiers de nombreuses dents, acérées et fortes ? qui, tandis que ceux-ci ont tous des griffes semblables, comme des épées données par la nature, a laissé sans armes les animaux inoffensifs, qui n'en avaient pas besoin ?

Qu'aucun animal n'ait à la fois des griffes fortes et

(1) Le périoste, probablement.

des dents faibles; que les animaux qui, nantis de doigts, peuvent porter les aliments à leur bouche aient le col plus court; que ceux qui ont des cornes et des sabots l'aient plus long, afin d'être en état d'atteindre leur pâture; que les poissons, qui ne doivent ni émettre de sons ni marcher, n'aient ni col ni membres, est-ce à des atomes, à des tourbillons, au hasard, à rien, que vous ferez honneur de dispositions, de combinaisons qui supposent tant de sagacité, d'attention et de mémoire? Voilà, certes, des atomes qui ont plus de sens, un hasard qui a plus d'intelligence, un rien qui a plus d'esprit qu'Épicure et Asclépiade eux-mêmes, que tous leurs disciples passés, présents et futurs (1).

De tout cela, de ces observations, de ces considérations, de ces réfutations, que conclure? Ce que conclut Galien, non sans force et sans éloquence, à savoir qu'un art admirable, souverain, divin, paraît, éclate dans la nature entière, et dans chacune de ses œuvres, et dans l'homme en particulier; que l'intelligence, la sagesse, la justice se montrent partout, resplendissent partout, dans les détails et dans l'ensemble, dans la juste proportion et le concert des organes et des parties des organes, dans l'universelle harmonie; enfin, et en moins de mots, qu'il existe des dieux, un Dieu, et qu'il faut l'honorer. Mais ce sont les propres accents de Galien que le lecteur doit entendre ici.

« Comment nier l'art de la nature, lorsque l'on confesse celui des statuaires? Comment louer ceux-ci

(1) *De l'usage des parties*, liv. XI, ch. VIII.

d'avoir fait le côté droit exactement semblable au gauche, et ne pas louer la nature qui, outre l'égalité des parties, donne encore les fonctions à ces parties et à l'animal l'instinct de s'en servir? Est-il permis d'admirer Polyclète pour la symétrie des formes dans le Doryphore, son chef-d'œuvre, et de ne pas célébrer la nature qui, non contente de créer les parties proportionnelles à l'extérieur, comme le font les statuaires, a encore établi à l'intérieur la même proportion? Et Polyclète, qu'a-t-il fait autre chose qu'imiter la nature dans les parties visibles dont il a pu démêler l'artifice? Quelle contradiction n'est-ce pas de refuser à l'original l'admiration que l'on prodigue à l'image, et de mépriser l'inventeur en chantant les louanges du copiste!

« Oui, l'égalité, la symétrie, la proportion, la mesure, tout cela prouve, atteste, proclame l'art de la nature! Voyez le bras, et comme sa grandeur a été habilement, justement calculée. Plus long, il saisirait des objets plus éloignés, mais il pèserait trop et serait difficile à remuer; plus court, il serait plus aisé à mouvoir, mais d'une portée insuffisante. Il en est de même de la jambe. Diminuez-la de moitié, combien le corps est incommode à porter et lourd, combien la marche est chancelante et la course impossible! Allongez-la, l'animal marchera peut-être plus vite, mais se fatiguera certainement plus tôt. C'est la même mesure, la même symétrie, la même proportion dans les différentes parties de ces deux membres, soit qu'on les regarde en elles-mêmes ou qu'on les compare. Et l'on ne reconnaîtrait pas que celui qui a conçu et exécuté de telles

œuvres est un artiste, ou plutôt le premier des artistes !

« Oh ! il faut laisser là les atomes, le hasard, tous ces vains mots, tous ces non-sens, et confesser qu'une Intelligence douée d'une puissance admirable plane sur la terre et pénètre dans toutes ses parties ! Les animaux, leurs fonctions et leur structure le déclarent hautement. Cette Intelligence, elle procède sans doute des corps supérieurs, le soleil, les étoiles, où habite sans doute une nature d'autant plus parfaite que la substance de ces corps est plus pure. Les animaux démontrent une intelligence terrestre, et celle-ci une intelligence céleste, d'où elle émane.

« Quels génies que les Platon, les Aristote, les Hipparque, les Archimède, et tant d'autres ! Or, quand on voit dans un tel bourbier (car quel autre nom donner au corps, assemblage de sang, de chair, de phlegme, de bile jaune et de bile noire ?), quand on voit dans un tel bourbier une nature si excellente, quelle supériorité ne doit-on pas supposer à celle qui habite le soleil et les étoiles ! Oui, tout homme sensé doit comprendre, admirer, célébrer la perfection de la grande Intelligence qui est dans le ciel, d'où elle anime, ordonne et gouverne tout. Et c'est ainsi que la recherche de l'usage des parties ne renferme pas moins que les principes d'une théologie parfaite, laquelle est une œuvre plus grande et beaucoup plus importante que toute la médecine » (1).

Tel est ce qu'il serait trop ambitieux d'appeler le

(1) *De l'usage des parties*, liv. XVII, ch. IV.

système théologique de Galien. J'y remarque deux choses, le procédé et le résultat.

Le procédé n'est certes pas une nouveauté dans la science. C'est la démonstration par le principe du mieux ou des causes finales. Il consiste à faire voir que tout est le mieux possible dans l'univers ou dans telle de ses parties, en d'autres termes, que tout est disposé excellemment en vue de fins excellentes, pour conclure de là l'existence d'une Intelligence ordonnatrice, d'une Providence, d'un Dieu. Or, cette méthode n'est pas seulement celle d'Hippocrate, de Platon, d'Aristote (voire même un peu d'Érasistrate), cités par Galien; elle était déjà celle de Socrate (1), que Galien oublie trop; elle était encore celle de Zénon et des stoïciens en général, qu'on peut s'étonner de ne pas voir mentionnés ici une seule fois (2). C'est, on peut le dire, on doit le dire, la grande tradition philosophique et scientifique de l'antiquité.

Il n'y a donc pas lieu de discuter, à l'occasion de Galien, un procédé si général, presque universel. Ce n'est pas le moment de développer cette pensée, qu'il est aussi inutile que peu judicieux de prétendre faire violence à l'esprit humain, et que les penseurs systématiques, excessifs, qui, après avoir proscrit la recherche des causes finales, en sont venus aujourd'hui jusqu'à proscrire celle des causes proprement dites elles-mêmes, tentent une entreprise impossible. Ce n'est pas le moment d'expliquer que, si certaines

(1) Xénophon, *Mém. sur Socr.*, liv. I, ch. IV.

(2) Cicéron, *De nat. Deor.*, lib. II, passim.

sciences ont pour condition de ne pas dépasser la sphère des phénomènes et de leurs lois immédiates, il n'en est pas moins vrai que ces phénomènes ont à leur origine des causes qui les produisent, à leur terme, des fins qui les rallient; qu'il est dans la nature de notre intelligence et de notre âme de ne pouvoir être satisfaites que par la découverte de ces causes et de ces fins; et que c'est là le légitime objet, l'éternel objet de la philosophie en général, de la philosophie de chaque science en particulier. Non; ces considérations nous entraîneraient trop loin de notre auteur, et il nous faut nous borner à ce qui est propre à Galien personnellement.

Or, ce qui est personnellement propre à Galien, c'est la façon dont il *use* et *abuse* du procédé en question.

Il y a deux manières de considérer les causes finales dans l'univers et ses parties: l'une, que j'appelle la manière populaire; l'autre, la manière savante.

La manière populaire, c'est de s'en tenir à ce qui frappe les regards plus ou moins attentifs, ou même distraits. Il suffit, en effet, d'avoir des yeux pour apercevoir tout autour de soi un ordre incontestable, c'est-à-dire des rapports, des enchaînements, des analogies, un concert. La manière populaire est celle de Socrate, de Platon, des Stoïciens, de Cicéron, leur interprète; ce n'est pas celle de Galien.

La manière savante, c'est d'étudier la nature de près et de très-près; c'est de considérer les êtres, ou l'un d'eux de préférence, avec une attention soutenue, à la lumière de la science, de façon à

obtenir des notions exactes, précises, profondes. On arrive par ce chemin à constater avec netteté et rigueur un admirable accord entre les moyens et les fins, entre les moyens les plus particuliers et les fins les plus particulières. La manière savante est celle d'Aristote, parmi les philosophes; d'Hippocrate, d'Érasistrate, parmi les médecins; c'est aussi celle de Galien.

Galien est un médecin qui se fait sa part et celle qui lui convient dans l'univers. Loin de prétendre embrasser tous les êtres sans exception, il s'attache à l'homme exclusivement : s'il lui arrive quelquefois de détourner son attention vers les *animaux sans raison,* il s'en excuse (1). Loin de se complaire dans les vues superficielles, partant plus ou moins banales, à la façon d'un philosophe qui n'est que philosophe, ou d'un écrivain qui se confie à son imagination, il approfondit son sujet, il en étudie tous les détails, avec suite, avec méthode, avec rigueur, à la façon d'un anatomiste, d'un physiologiste, qui ajoute à l'héritage de ses devanciers ses propres observations et ses découvertes. Son livre est littéralement un traité scientifique. Je dis plus : il trouve Dieu sans le chercher. Ce qu'il se propose, son but avoué, déclaré, ce n'est pas de démontrer l'existence de la Divinité, c'est de compléter la science de l'homme, déjà connu dans ses organes et ses fonctions, en exposant, en faisant toucher du doigt la parfaite appropriation de ceux-là à celles-ci. Si l'Intelligence divine sort resplendissante du milieu

(1) *De l'usage des parties*, liv. XIII, ch. II.

de cette longue et pénétrante description, ce n'est pas Galien qui le veut, c'est la nature des choses qui le fait. En un mot, Galien est un savant qui va à la philosophie, c'est-à-dire à la théologie, par la science, par celle qui est la sienne, et parce qu'elle l'y mène nécessairement; et, sans blâmer ceux qui marchent avec la foule dans la large voie de l'expérience vulgaire, il faut lui rendre justice en le louant d'avoir suivi et même tracé cet autre chemin, plus étroit, plus ardu, que gravissent seulement les esprits distingués et cultivés.

Mais Galien n'abuse-t-il jamais, dans ses recherches particulières, du procédé dont il use généralement si bien ?

C'est un tort dont je ne saurais le justifier. Il abonde, il surabonde dans son sens, et pèche gravement par excès. Il a mille fois raison, sans doute, d'affirmer et de répéter que la nature agit avec une prévoyance et une sagesse qui ne se démentent jamais, d'emprunter le mot d'Érasistrate (qui était déjà le mot d'Aristote), que *la nature ne fait rien en vain*, de blâmer ce médecin de ce qu'il nie l'utilité des parties dont le rôle lui échappe; mais quelle ambition n'est-ce pas de sa part, et quelle intolérable outrecuidance de prétendre savoir le pourquoi de tout, de vouloir expliquer la raison d'être, non-seulement des organes, non-seulement de leurs principales parties, mais des plus accessoires et, au moins en apparence, des plus insignifiantes! Le fait est que Galien n'ignore rien. Il sait, mais parfaitement, cent choses que nous ne savons pas encore et quelques-unes que nous dé-

sespérons ne jamais savoir : la fonction de la rate (1), la nécessité de la luette (2), le rôle propre de chacune des parties du cerveau, si diversement conformé (3) ! Il vous déduira longuement et pertinemment les raisons qui exigeaient que l'homme fût barbu et la femme imberbe (4). Il vous exposera très-sérieusement que la nature se devait à elle-même de ne pas placer derrière la tête les yeux qu'elle a mis avec tant de convenance en avant (5) ! Il discutera avec une prodigieuse richesse d'arguments des problèmes tels que le suivant : Pourquoi l'homme n'a-t-il pas quatre jambes et deux bras comme les centaures (6) ? On souffre, en vérité, de voir ce grand esprit s'égarer et se perdre misérablement dans ces inanités. C'est là le côté faible de ce savant et beau travail, qui n'en reste pas moins, à mon gré, le chef-d'œuvre de Galien.

Le résultat n'est ni sans importance ni sans grandeur, mais il est fort incomplet et surtout fort incomplètement exprimé.

Ce que l'homme, j'entends l'étude de l'homme, révèle à Galien, c'est une nature intelligente, prévoyante, juste et équitable dans ses œuvres, avec la puissance nécessaire pour exécuter ce qu'elle a conçu. Ce n'est pas un créateur, car la matière est éternelle; c'est un être supérieur, doué des attributs

(1) *De l'usage des parties*, liv. IV, ch. IV, XV et XVI.
(2) *Ibid.*, XI, XI.
(3) *Ibid.*, VIII, VIII-XIV.
(4) *Ibid.*, XI, XIV.
(5) *Ibid.*, X, I.
(6) *Ibid.*, III, I.

que nous réunissons ordinairement sous le mot *Providence*, et que Galien, qui ne se sert guère de ce mot (1), appelle le plus souvent, selon l'usage des anciens depuis Anaxagore, l'intelligence. Or, cette intelligence, qu'est-elle précisément? quelle est sa nature propre? où réside-t-elle? dans quelle mesure est-elle unie au monde, à l'homme, ou séparée de l'homme et du monde? Voilà ce que Galien ne prend pas la peine d'expliquer avec une clarté suffisante.

J'ai cité littéralement le seul passage où Galien semble vouloir donner quelque lumière sur cette intelligence, à chaque instant proclamée, célébrée par lui, jamais définie, jamais décrite : or, qu'y voit-on? Qu'une intelligence plane sur la terre et pénètre dans toutes ses parties; qu'une autre intelligence, supérieure, parfaite, habite le ciel, le soleil, les étoiles; qu'entre cette intelligence terrestre et cette intelligence céleste il y a un rapport qu'on ne détermine pas, car les mots *procéder*, *émaner*, dont j'ai dû me servir, sont plus précis que le texte grec. C'est tout. Mais ce n'est pas assez. Je ne sais, en effet, comment me représenter l'intelligence terrestre, ignorant jusqu'à quel point elle est ou n'est pas indépendante de l'autre; et je ne sais comment me représenter l'intelligence céleste, ignorant son essence, sa manière d'être, son action, si du sein des sphères infinies elle gouverne notre

(1) Si je ne me trompe pas, je n'ai rencontré la Providence nommée par son nom qu'une seule fois dans toute l'étendue du traité *De l'usage des parties*. Quant au mot *Créateur*, qui paraît souvent dans l'excellente version de M. Daremberg, c'est une traduction trop chrétienne d'un texte tout païen.

quelle est l'intelligence céleste, d'où elle vient et ce qu'elle fait; plus de doute maintenant : c'est l'intelligence universelle même, ou plus simplement l'intelligence même. Et quant à l'intelligence, nul doute non plus : elle n'est qu'une propriété du feu, un attribut de l'éther; comme le feu et l'éther, elle enveloppe tout, pénètre tout, se confond avec tout, pour tout vivifier, animer, ordonner et gouverner. Et c'est là la Providence, et c'est là Dieu.

Mais qui ne voit combien la théologie de Galien, même ainsi éclaircie, ainsi commentée, est loin de satisfaire l'esprit? Qu'est-ce qu'un Dieu-feu, un Dieu-éther? Qu'est-ce qu'un Dieu inséparable de la matière et du monde, tellement inséparable, qu'on peut le définir et qu'on le définit « le monde » ? On a beau répéter : C'est la force, c'est l'intelligence, c'est la Providence ; je ne comprends pas, en vérité, comment cette force, cette intelligence, cette Providence peuvent diriger et administrer le monde, veiller avec sollicitude, sagesse et justice sur le monde, si elles sont le monde lui-même. Dans cette hypothèse, on ne peut pas dire que le monde est gouverné, il faut dire qu'il se gouverne ; et on ne voit pas où s'adressent les hommages de l'humanité, qui, en adorant une telle Divinité, s'adore elle-même.

Le grand problème théologique a toujours été et sera longtemps encore le suivant : Dieu et le monde étant posés en regard l'un de l'autre, déterminer leur vrai rapport; comme le grand problème psychologique a toujours été et sera longtemps encore celui-ci : l'âme et le corps étant posés en regard l'un

de l'autre, déterminer leur naturelle relation. Le spiritualisme a souvent trop séparé l'âme du corps, surtout depuis Descartes; il se peut qu'il ait quelquefois trop séparé Dieu du monde, je ne sais. Mais ce que j'affirme hardiment, c'est que le matérialisme, philosophique et scientifique, qui confond ces deux derniers termes, est loin d'avoir démontré cette triste thèse. Or, j'aurais besoin qu'elle me fût démontrée avec une évidence invincible pour l'accepter. Ce n'est pas à des arguments comme ceux des stoïciens (1), admis implicitement par Galien, qu'on fait le sacrifice de ses plus chers et plus nobles instincts. Et, pour résister à l'élan de ma nature, pour étouffer les mouvements les plus doux et les plus forts de mon cœur, j'attends d'y être contraint par la toute-puissance de preuves inéluctables. Jusque-là, je demande qu'on me permette d'aimer, de prier et d'espérer.

(1) Voir, par exemple, les incroyables arguments de Zénon, reproduits littéralement par Cicéron, *De nat. Deor.*, liv. II, ch. VIII.



« par jugement sommaire et en dernier ressort » (1). Pour tous ces cas, sauf s'il y avait urgence ou force majeure, les Intendants étaient tenus de se faire assister de « conseillers justiciers ou gradués », empruntés soit au siége du lieu où s'ouvrait la poursuite, soit aux siéges voisins. Il nous semble aujourd'hui, précieux témoignage des progrès accomplis! qu'en dépouillant les Parlements et les autres juridictions régulières d'affaires criminelles aussi graves, suivies le plus souvent de condamnations capitales, Louis XIII et Richelieu aient atteint les dernières limites de l'arbitraire et de la violence. Tel ne fut pas et tel ne pouvait être le sentiment des contemporains. Les Parlements se plaignirent du préjudice qu'ils encouraient; nul ne réclama au nom des intérêts

(1) La plupart des commissions délivrées aux Intendants, sous l'administration du cardinal de Richelieu, énumèrent ces pouvoirs. (Voir notamment la commission du s[r] de Vantorte, intendant du Lyonnais, 12 mai 1640; Archives du Ministère de la Guerre, t. XXII et suivants). A l'Assemblée des Notables, en 1626, les Parlements s'étaient déjà exprimés ainsi sur les pouvoirs des Intendants: « Reçoivent vos Parlements grand préjudice d'un nouvel usage « d'Intendants de la justice qui sont envoyés ès ressorts et étendues « desdits Parlements..... ce qui est sans édit établir un chef offi- « cier supernuméraire de justice créé sans payer finance, exauc- « torant les chefs des compagnies subalternes, formant une espèce « de justice, faisant appeler les parties en vertu de leurs mande- « ments et tenant greffiers, dont surviennent divers inconvénients « et entre autres de soustraire de la juridiction, censure et vigi- « lance de vos Parlements les officiers des sénéchaussées, bailliages, « prévôtés et autres juges subalternes. Ils prennent encore connais- « sance de divers faits dont ils attirent à votre Conseil les appel- « lations au préjudice de la juridiction ordinaire de vosdits Par- « lements..... »

généraux et du droit. Il était admis que le Roi, maître absolu, dispensateur souverain de la justice, pouvait ou exercer lui-même cet attribut, ou le déléguer à quiconque, aux Intendants, aux corps judiciaires, aux communautés, aux seigneurs. Mais, protestation non moins précieuse de l'éternelle morale ! ce mal inaperçu, objet de l'assentiment, presque de la complicité de tous, trouva, dans ses excès mêmes, sa répression et sa flétrissure ; la justice, ainsi livrée au bon plaisir du Roi, ne pouvait que dégénérer en instrument politique. On vit, en 1632, Richelieu, pour assurer la mort du maréchal de Marillac, successivement instituer et dissoudre trois commissions de juges, les appeler, en dernier lieu, près de lui, dans son château de Ruel, et leur dicter brutalement leur sentence. En 1640, le chancelier Séguier lui-même, envoyé à Rouen à l'occasion de la révolte des *Nu-Pieds*, livrait à la question ordinaire et extraordinaire, ensuite aux plus sanglants supplices, cinq séditieux, qu'il n'avait, selon les expressions du temps « ni vus ni ouïs et qu'il avoit « condamnés seul, sans juges, sans assesseurs et « par simple arrêt verbal » (1). En 1642, le conseiller d'État de Thou mourait sur l'échafaud, avec Cinq-Mars, pour le seul crime de n'avoir pas trahi les confidences d'un ami. Ces exemples, que nous pourrions multiplier, n'attestent-ils pas combien la justice, asservie par Richelieu, était devenue odieuse et dérisoire ? Quel plus grave dommage pour la mémoire du grand ministre ?

(1) Bibl. nat.; coll. Dupuy, n°° 548-550.

Le rôle judiciaire des Intendants étant, parmi leurs diverses attributions, celui qui a le plus éveillé l'attention des contemporains, on apprendra sans doute avec intérêt comment ils s'en acquittaient; deux grands procès de l'époque, ceux d'Urbain Grandier et de Saint-Preuil, fournissent à cet égard d'utiles lumières.

On a peine, aujourd'hui, à ajouter foi aux motifs et aux circonstances étranges du procès d'Urbain Grandier. Ce prêtre, beau, éloquent, mais de mœurs légères, avait eu de vives contestations avec un autre ecclésiastique de Loudun, le chanoine Mignon, qui dirigeait un couvent de religieuses Ursulines établies dans cette ville. En 1632, plusieurs de ces religieuses, notamment la supérieure, Mme de Berciel, deux de ses parentes, Mmes de Nogerot, une parente du cardinal de Richelieu, Mme de Fatilly, Mme de La Motte-Barassé, deux sœurs converses et plusieurs filles séculières firent connaître qu'elles avaient subi un maléfice de la part de Grandier et qu'elles étaient possédées de démons soumis à ses ordres. Ce maléfice, prétendaient-elles, leur avait été communiqué au moyen d'un rosier jeté par Grandier dans le jardin du monastère; toutes les religieuses qui avaient porté la main sur l'arbuste se trouvaient en proie à l'esprit malin et ressentaient pour le beau prêtre un entraînement irrésistible; elles avaient, plusieurs fois par jour, des crises, pendant lesquelles elles perdaient la raison et se livraient aux postures et aux propos les plus extravagants. Exorcisées par l'ennemi de Grandier, le chanoine Mignon, qui, selon le Rituel, s'était

adressé au démon et avait demandé : *Quis te magus immisit?* Quel magicien t'a envoyé? elles avaient répondu invariablement : *Urbanus Grandier.* Ces scènes et l'accusation dont le curé de Saint-Pierre était l'objet ne tardèrent pas à être signalées au Roi, et l'Intendant de la province, Laubardemont, eut ordre d'en prendre connaissance et de « s'y « comporter comme juge. » — « A peine M. l'In-« tendant eut-il vu le curé, dit une narration du « temps, qu'il fut saisi de l'impression que cet « homme étoit un criminel que Dieu envoyoit à « ses pieds , ce qui l'obligea de le faire prendre « et conduire au château d'Angers, parce qu'il n'y « avoit pas de prison assez forte à Loudun pour un « tel criminel. Mais comme les démons disoient, tous « les jours, de nouvelles choses sur lesquelles il « étoit nécessaire de confronter et d'examiner « Grandier, M. de Laubardemont fit faire une forte « prison à Loudun, où le coupable fut trans-« porté » (1). L'Intendant s'adjoignit quatorze juges empruntés aux présidiaux de Poitiers, Angers, Tours, Orléans, Chinon et La Flèche, et le procès s'ouvrit; il dura quarante jours. Chaque matin, Laubardemont et les juges d'une part, les exorcistes de l'autre, se rendaient processionnellement, d'abord à une des églises de la ville pour implorer les lumières d'en haut et assister à l'exposition du Saint-Sacrement, puis, soit à l'examen du procès, soit à l'exorcisme. Les seules charges existant contre Grandier résultaient des paroles recueillies de la bouche

(1) Histoire abrégée de la possession des Ursulines de Loudun et des peines du père Surin, p. 8. Paris, 1828.

des religieuses pendant leurs crises. D'après les exorcistes, c'étaient les démons Asmodée, Leviathan, Behemoth, Isacaron et Balam, qui, sur l'ordre du curé de Saint-Pierre, inspiraient ces monomanes, et tel était l'état des esprits à cette époque, que ces charges insensées suffirent pour que le prétendu magicien ne pût échapper au dernier supplice. Il fut condamné à être brûlé vif, à l'expiration d'un délai de 40 jours, qui lui était donné pour « se reconnaître et se convertir. » Le 13 août 1634, Urbain Grandier monta sur le bûcher et, afin de prolonger son martyre, on le précipita ou on le laissa tomber dans les flammes, avant de l'avoir étranglé, grâce suprême qu'il avait sollicitée et obtenue de Laubardemont (1). On voit, par ces détails, de quelle puissance l'Intendant était revêtu dans l'administration de la justice cri-

(1) Le supplice de Grandier ne mit pas fin à la prétendue possession des Ursulines de Loudun. Le chanoine Mignon, le curé de Chinon, le père Lactance, récollet de grand renom, l'évêque de Poitiers, plusieurs pères Capucins ayant successivement échoué dans leurs exorcismes, le Roi et le cardinal de Richelieu confièrent spécialement cette œuvre aux Jésuites. Depuis le mois de décembre 1634, ce fut le père Surin, assisté d'autres religieux de son ordre, qui procéda aux exorcismes. Le mal dura jusqu'en 1637. Les possédées, qu'on ne cherchait à délivrer qu'en variant et qu'en multipliant les exorcismes, excitaient un vif intérêt dans la province et au dehors ; elles furent visitées par le duc d'Orléans, frère du Roi, et par les plus grands personnages de la Cour. La supérieure, Mme de Berciel, guérie vers 1637, parvint plus tard à une grande réputation de sainteté. En 1638, le Roi et la Reine, ainsi que le cardinal de Richelieu, voulurent la voir ; Laubardemont la conduisit lui-même à Paris. Les récits du temps donnent la certitude que le cardinal, comme tous ses contemporains, croyait aux maléfices, à la magie, aux possédées, aux sorciers.

minelle; lui-même dirigeait l'instruction, désignait ses assesseurs, prononçait la sentence, la faisait exécuter.

Le procès de Saint-Preuil, en 1641, nous montre entre les mains de l'Intendant de Picardie, Le Maistre de Bellejamme, les mêmes prérogatives. François de Jussac d'Ambleville, sire de Saint-Preuil, maréchal des camps et armées, gouverneur d'Arras, avait violemment indisposé cette ville par ses concussions, ses excès, ses désordres de toute nature. Dans les premiers mois de 1641, rencontrant, à la tête d'un corps de troupes, la garnison espagnole de Bapaume, qui se retirait munie d'un sauf-conduit, il l'avait, au mépris d'une convention formelle, attaquée et presque détruite; à peu près à la même époque, il bâtonnait publiquement un intendant d'armée. Ces actes, le dernier surtout, ne pouvaient rester impunis sous l'administration de Richelieu : le maréchal de La Meilleraye fut chargé d'aller arrêter Saint-Preuil au siége même de son gouvernement et de le faire conduire à la citadelle d'Amiens; en même temps, on enjoignit à l'intendant de la province, Le Maistre de Bellejamme, d'informer sans retard. Comme dans le procès de Grandier, ce fut l'Intendant qui dirigea l'instruction, entendit les témoins, interrogea l'accusé; ensuite il s'adjoignit douze membres du présidial d'Amiens et douze membres du présidial d'Abbeville et, le 9 novembre 1641, il fit comparaître Saint-Preuil. Lorsque les juges eurent à se prononcer sur la sentence, il se produisit un incident qui constate à quel point l'autorité de l'Intendant était discrétionnaire et absolue; plusieurs des assesseurs ayant opiné non

pour la mort, conformément aux vues de Le Maistre de Bellejamme, mais pour un emprisonnement perpétuel, il interrompit brusquement la délibération et l'ajourna. Le lendemain, le procureur du Roi prit de nouveau la parole, insista pour un châtiment exemplaire, et la majorité des juges vota la mort. Dès le jour suivant, à la diligence encore de l'Intendant, qui n'admit aucun recours, aucun délai, Saint-Preuil eut la tête tranchée « sur un eschaffaud « dressé en la place, devant l'hôtel commun de la « ville d'Amiens. » Ces circonstances, comme celles du procès précédent, ne permettent pas de douter que, dans les affaires criminelles qui leur étaient confiées, les Intendants, c'est-à-dire le Roi et les ministres, ne fussent presque entièrement maîtres du sort de l'accusé.

Dans les affaires civiles, outre qu'ils s'environnaient de moins d'appareil, leur pouvoir était plus contesté. Ils statuaient dans ces affaires, soit en présidant les juridictions locales, présidiaux, bailliages, sénéchaussées, prévôtés, soit avec le concours de quelques assesseurs, en évoquant directement la cause. Mais leurs décisions, dans ce dernier cas surtout, étaient très-souvent déférées aux Parlements, et, comme elles intéressaient peu l'État, on laissait, en général, les appels suivre leur cours, au lieu de les revendiquer pour le Conseil. Il en résultait que les Intendants, appréhendant que leurs jugements ne fussent cassés, ne s'ingéraient qu'avec réserve dans la connaissance des procès civils; la correspondance de Le Maistre de Bellejamme lui-même exprime des plaintes sur cette conduite que s'imposait très-

sagement le Pouvoir central. De passage à St-Quentin, il avait évoqué un procès existant entre le chapitre et le corps de ville et il s'était prononcé en faveur de la Ville, alors « fort passionnée au service du Roi. » Le chapitre avait eu recours au Parlement, qui avait cassé l'arrêt ; à cette occasion, l'Intendant écrivait au chancelier Séguier « qu'il étoit très-« dommageable qu'on reçût au Parlement toutes « sortes d'appellations de nos jugements, même en « ce qui regarde la police, le bien et le repos des « villes ; en quoi l'autorité qu'il vous plait nous « commettre souffre beaucoup d'atteintes et trouvons « de l'empêchement à bien faire. »

. . . .

NOTICE

SUR

M. LEFÈVRE,

COMMANDANT DU GÉNIE,

Par M. Gaston LAVALLEY.

Membre titulaire.



MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez confié le soin d'écrire une notice sur le commandant Lefèvre, je n'ai pas été seulement touché de l'honneur que vous me faisiez, en me choisissant pour vous parler des mérites d'un collègue regretté, mais j'ai cru voir dans ce choix le désir de mieux connaître un homme dont la vie, sans éclat, ne pouvait être mise en lumière que par ceux qui ont vécu, au même foyer, dans le rayonnement de sa pensée intime. Pour satisfaire votre pieuse curiosité, j'aurai moins à vous dire ce que fut le commandant Lefèvre que ce qu'il aurait pu être. Il faut bien l'avouer avec tristesse: nous sommes entourés, aussi bien dans le monde matériel que dans le monde moral, de forces perdues, qui n'ont eu et n'auront peut-être jamais le noble emploi auquel leur nature les destinait; tous les jours, nous marchons sur des richesses que la science n'a pas en-

core soupçonnées ; tous les jours, nous coudoyons des caractères à qui il n'a manqué que l'occasion pour avoir leur piédestal. Tel fut le commandant Lefèvre. Sa vie n'a pas d'incidents, et c'est moins une biographie qu'un portrait de famille que je veux ici vous présenter.

Rappelons-nous les traits de cette loyale physionomie ; faisons plus encore, empruntons à notre mort tant regretté un des procédés ordinaires de son esprit et, comme dans les sciences mathématiques, partons du connu pour aller à l'inconnu; avec tous les éléments de bravoure, de savoir et d'intelligence, que nous trouverons dans cette modeste existence d'officier du génie, nous ne tarderons pas à nous convaincre que le hasard, s'il eût voulu s'en mêler, n'aurait pas eu de peine à composer une gloire militaire.

Le père du commandant Lefèvre, qui aurait pu donner à Horace le spectacle d'un homme content de son sort, aimait assez le commerce pour exiger que les autres fussent heureux à sa manière. Le brave homme plaça donc son fils chez un libraire. Je ne sais si le jeune commis s'attira, comme Millevoye, cette fougueuse apostrophe de son patron : *Vous lisez, vous ne serez jamais libraire!* mais ce que je sais, c'est qu'il lisait beaucoup plus de livres qu'il n'en vendait. Il en résulta qu'on le pria poliment d'aller s'instruire ailleurs. L'enfant prodigue... de science dut rentrer à la maison paternelle ; mais le père ne consentit à tuer le veau gras que si son fils s'engageait à considérer les sciences acquises comme un moyen d'acquérir, en un mot, si, au bout des études,

il y avait une carrière, un traitement. Le contrat fut passé et, deux ans après, le jeune homme entrait brillamment à l'École polytechnique.

A cette époque de la vie du commandant Lefèvre, se place un petit événement, qui nous montrera ce que l'on pouvait attendre de l'impétuosité de son âme et de la tendresse de son cœur. Son frère aîné, comme lui élève de l'École polytechnique, venait d'avoir une affaire qu'il était difficile d'arranger; la mère le savait et ne cachait pas ses angoisses à son jeune fils. Celui-ci, ne voyant que le chagrin de sa mère et oubliant les préférences qu'elle avait pour son aîné, — préférences dont un moins noble cœur aurait eu le droit de s'offenser, — s'échappe secrètement de la maison, va trouver l'adversaire de son frère, le soufflette, se bat avec lui et lui donne un coup d'épée qui empêche le duel prémédité d'avoir lieu. On était alors à la fin de la Restauration, et vous devinez, sans doute, qu'un tel caractère n'était guère fait pour se plier à la discipline, mise à l'ordre du jour par les ministres qui préparaient les ordonnances de juillet. Le commandant, comme ses camarades, lisait ses cantiques dans Béranger. Aussi, quelle joie quand éclata la Révolution! Pendant trois jours, le jeune homme se battit avec ses amis aux cris de : *Vive la Charte!*

La Révolution était dans l'air. Bientôt Bruxelles imita Paris. La jeunesse des écoles offrit le secours de son courage à l'insurrection belge. M. Lefèvre accourut l'un des premiers; car il était l'un des plus ardents parmi cette ardente génération qui ne connaissait encore, — Dieu merci! — ni les petits-

crevés, qui ont la passion de ne s'enthousiasmer pour rien, ni les petits-politiques, qui ont l'enthousiasme de ne se passionner que pour eux. Les folies de sa jeunesse furent la folie des peuples qui voulaient conquérir leur indépendance. Et cet amour de la liberté, de la justice, ne devait pas, chez lui, s'attiédir avec l'âge. Ce fut l'honneur et — dois-je le dire ? — le malheur de sa vie. Car ce n'a jamais été jusqu'ici une bonne note pour parvenir que de s'exprimer librement sur le mérite des gens. Devant la sottise parvenue, les hypocrites encensent, les prudents se taisent, les cœurs généreux s'indignent. Ajoutez de l'esprit à l'indignation, et vous saurez maintenant quelle arme redoutable le commandant Lefèvre tenait dans sa main d'honnête homme ; arme à deux tranchants, qui, malheureusement, blesse autant celui qui s'en sert que celui qu'elle atteint.

Si nous nous rappelons les bévues qui furent commises pendant nos guerres avec l'Allemagne, nous ne nous étonnerons plus que le commandant Lefèvre ait trouvé fréquemment l'occasion d'exercer sa verve aux dépens des médiocrités galonnées. Ce n'était pas malice, mais représailles légitimes du talent modeste contre l'effronterie incapable. Rigoureux observateur de la discipline, il saluait du képi la supériorité du grade, quitte à se railler après de l'infériorité de l'esprit. En un mot, il n'avait pas le respect de la place pour la place. Sous le fonctionnaire, il cherchait l'homme et n'estimait l'un que pour ce que valait l'autre. Encore une fois, mauvaise méthode pour arriver ! Avec un tel caractère, il ne

faut pas vivre à une époque où les feux du bivouac sont remplacés par les lumières du bal et où l'on apprend les grandes manœuvres en conduisant un *cotillon.* Non ! le commandant Lefèvre n'était pas de ceux qui peuplent les antichambres d'une Cour. Ses grades, ses distinctions, il ne les a pas demandés ; on ne les lui a donnés que parce qu'on ne pouvait pas les lui refuser. L'occasion de se distinguer lui manquant, il s'en consola facilement en cherchant l'occasion de se dévouer. Ses camarades d'Afrique se rappellent encore l'héroïque énergie dont il fit preuve lorsque le choléra décimait les villages arabes. On parle beaucoup d'un souverain qui traverse une salle d'hôpital en temps d'épidémie ; mais on ne dit rien d'un modeste officier du génie qui, sans ordre, sans espoir de récompense, par humanité, va de lui-même s'installer au foyer du fléau, pour essayer de communiquer son courage à ceux que la peur livre désarmés au monstre asiatique !

Je ne sais, Messieurs, si je vous ai suffisamment démontré ce que la patrie, aux heures de danger, aurait pu attendre d'une âme aussi fortement trempée. Pour moi, ma conviction profonde, c'est que le commandant Lefèvre avait en lui la fougue éclairée que la Révolution demandait aux généraux, qu'elle improvisait sur les champs de bataille. Si vous ne partagez pas encore cette opinion, c'est moins la faute de notre cher mort que celle de son maladroit biographe.

Il me sera certes plus facile de vous parler de l'intelligence élevée du commandant Lefèvre. Vous l'avez vu à l'œuvre, vous l'avez entendu, et chacun

de vous fait son éloge avec ses souvenirs. D'ailleurs, des voix plus autorisées que la mienne se sont fait entendre sur sa tombe. « Le commandant « Lefèvre, disait M. Pierre, a successivement appar- « tenu à la plupart de nos Sociétés savantes... Dans « toutes, il a fourni la preuve de ces connaissances « variées, de cette clarté d'exposition, qui faisaient si « religieusement écouter sa parole élégante et facile. « Il savait donner aux questions scientifiques les « plus ardues cette forme qui les rend accessibles « à tous...

« Les idées généreuses trouvaient toujours en lui « un défenseur ardent et convaincu : la Convention « de Genève, relative aux blessés militaires, était à « peine signée, qu'il s'en faisait parmi nous l'apôtre « le plus fervent, le plus dévoué ; aussi est-ce avec « bonheur que, dans ces derniers temps, le Comité « de Caen lui décerna, par acclamation, le titre « de président honoraire. »

Et M. Travers ajoutait, entre autres bonnes paroles :

« ... Nos souvenirs se reportent vers les séances « de l'Académie, où M. Lefèvre nous initiait, par ses « exposés lumineux, aux dernières découvertes de la « physique et de l'astronomie. Tel était l'attrait de « sa parole, qu'on s'imaginait posséder son savoir, « alors qu'il venait d'exposer des vérités ardues. « Les lettrés les plus étrangers aux sciences se « croyaient familiers avec elles, tant les sciences « avaient de charme, illuminées par cette élocution « facile, où le mot propre et l'expression bril- « lamment figurée s'entremêlaient avec bonheur

« et s'embellissaient encore par la souveraine puis-
« sance d'une voix très-harmonieuse et très-sympa-
« thique. »

Ce talent de parole, si pur, si agréable, trouva son emploi utile lorsque le commandant Lefèvre fut nommé commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre de Caen. « A nous qui nous « sommes trouvés souvent en rapport avec lui « devant une juridiction rigoureuse, disait M. En- « gerand dans un article nécrologique, qu'il nous « soit permis de dire que jamais devant un conseil « de guerre le siége du ministère public n'a été « occupé par un commissaire du Gouvernement plus « honnête, plus éloquent, plus impartial. Son talent « n'avait d'égal que sa modestie, et ces rares qua- « lités, que chacun admirait en lui, M. Lefèvre seul « semblait ne pas les apercevoir. »

A voir tant d'intelligence, tant de verve, tant de science acquise, on s'étonne que le commandant Lefèvre n'ait pas publié plus souvent le résultat de ses recherches et de ses méditations. En effet, nous ne connaissons guère de lui qu'une brochure, sur le projet d'une expédition au pôle Nord, où il a exposé, avec autant de clarté que d'esprit, les idées et les espérances du regrettable Gustave Lambert. Cette courte notice en faisait désirer de plus longues; et l'on serait tenté de reprocher au commandant Lefèvre son égoïsme littéraire, si l'on ne trouvait le secret de sa paresse dans cette éloquence naturelle dont tout le monde a fait l'éloge. A quoi bon saisir la plume et raturer, quand la pensée tombe des lèvres harmonieuse et correcte? A quoi bon s'exposer

à des lenteurs et prendre la diligence, quand on peut monter en chemin de fer?

Singulière destinée que celle de ces hommes qui, sans être avares, enfouissent de vrais trésors dans le secret de la vie intime. Orateurs sans tribune, écrivains sans livres, généraux sans champs de bataille, il ne leur a manqué que l'occasion. Jetés par le hasard dans un temps sans événements, comme une graine dans une terre sans vigueur, ils se trouvent injustement arrêtés dans le développement de leur forte nature. Et il arrive ainsi que le chêne, dont l'abri aurait pu être utile à tant de monde, doit restreindre la circonférence de ses rameaux protecteurs au cercle plus étroit de la famille.

Qui s'en plaindrait ici? Non pas nous, qui avons eu la joie, hélas! trop courte, de vivre dans le voisinage de cette grande âme; mais la société, qui n'a même pas eu la peine d'oublier ce qu'elle avait perdu.

NOTICE

SUR

GEORGES BESNARD,

PROFESSEUR DE DROIT ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

PAR M. EUG. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Membre titulaire.



Suivant le désir manifesté par l'Académie, je viens l'entretenir aujourd'hui d'un confrère dont la mort remonte déjà à plusieurs années, de M. Georges Besnard, professeur de droit civil et avocat distingué à la Cour d'appel (1).

Georges Besnard naquit à Caen le 30 octobre 1820. Par son père, il se rattachait à l'arrondissement d'Avranches ; il y avait conservé d'intimes relations de famille et d'amitié, et il a chanté dans plusieurs pièces de poésie, avec un accent sincèrement ému, les sites verdoyants de la commune de Carnet et la vieille ville de St-James, avec ses vallées profondes et ses rochers pittoresques. Comme l'a dit, dans une biographie atta-

(1) Nous devons la communication de la plupart des documents à l'aide desquels nous avons écrit cette notice à M. Le Cerf, avoué à la Cour d'appel et membre de l'Académie ; nous lui en exprimons tous nos remerciments. M. de La Sicotière, avec sa bonne grâce habituelle, a mis aussi à notre disposition quelques renseignements, que nous avons pu utiliser.

chante, l'un de ses meilleurs amis, M. Trolley, Georges Besnard était un parvenu de l'intelligence. Loin de renier son origine, il aimait à rappeler que ses parents étaient d'honnêtes cultivateurs, et il racontait avec un charme pénétrant les prodiges de dévouement au moyen desquels sa famille avait réussi à lui ouvrir l'entrée des carrières libérales.

L'enfant ne devait pas tromper les espérances que le développement précoce de son intelligence avait fait concevoir, et, pour lui, les couronnes scolaires ne furent que le prélude de succès plus sérieux et plus importants.

En 1840, il obtenait, au concours de licence de l'École de Droit de Caen, le premier prix de droit romain et le premier prix de droit français. En 1843, au concours de doctorat, devant la même Faculté, il méritait la médaille d'or. Son mémoire, relatif aux *stipulations pour autrui*, dont l'impression fut exceptionnellement ordonnée par la Commission d'examen, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques et forme, au dire d'un juge compétent, M. Trolley, la meilleure monographie d'une des matières les plus difficiles du droit français.

C'est en 1845, et à l'âge de 24 ans, que Georges Besnard débuta comme professeur. A cette date, et à la suite d'un brillant concours, il fut désigné pour une place de suppléant à la Faculté de Dijon. La Révolution de février l'y trouva mûri par l'expérience et fortifié par la préparation quotidienne de leçons justement applaudies.

En 1851, dans un concours ouvert devant la

Faculté de Paris, et après une lutte des plus vives, il fut nommé professeur de droit civil à Caen.

Son enseignement conserva, dans ce nouveau milieu, le cachet de distinction et d'originalité qui l'avait caractérisé à Dijon.

« Indépendant par caractère, il défendait souvent la vérité doctrinale contre la jurisprudence. Sans cesser d'être pratique, il aimait à placer le droit sur les hauteurs de la philosophie et de l'histoire. Sa parole, nette, simple et élégante, initiait les élèves, sans leur causer aucune fatigue, aux théories les plus abstraites et les plus difficiles » (1).

« Le professeur, disait-il, dans le discours qu'il prononça à la rentrée des Facultés, en 1853, est moins mêlé que le juge aux nécessités de la vie. Il a reçu de ses devanciers le dépôt de la science, il doit le transmettre intact à ses successeurs. Aussi, son interprétation, plus théorique, plus générale, et qui ne se pose jamais en présence d'un fait actuel, doit tenir plus de compte de la rigueur même des expressions et de la tradition historique. Elle n'a pas besoin d'être aussi humaine : elle a le devoir d'être toujours plus scientifique.

« Le professeur conservateur, sans être immobile, semble le patricien du droit, tandis que le magistrat progressif, sans être téméraire, en est, pour ainsi dire, le tribun (2). »

Les labeurs du professorat ne l'avaient pas empêché de se mêler dès l'abord aux luttes quotidiennes

(1) Biographie de Georges Besnard, par M. Trolley.

(2) Discours prononcé à la rentrée des Facultés de l'Académie de Caen, le 16 novembre 1853. Caen, Buhour, 1853 ; in-8°.

du barreau, et là encore il avait rencontré, tout naturellement et presque sans effort, le succès le plus franc et le plus sympathique.

« Avocat, écrivait en parlant de lui M. Trolley, il nous avait apporté les qualités qui sont le privilége du barreau parisien : la clarté, la méthode, la concision, l'élégance et la simplicité de la forme.

« Si sa santé lui eût permis de se condamner sans repos et sans trève aux fatigues de la pratique et des affaires, il se fût sans contredit placé au premier rang. »

A cette appréciation autorisée de l'un des hommes qui ont le plus honoré le barreau caennais, nous croyons devoir ajouter celle de M. Bertauld; dans le discours qu'il prononça sur la tombe de Georges Besnard, il a esquissé sa physionomie comme avocat et comme professeur, et, à quinze ans de distance, ce jugement nous frappe encore aujourd'hui par sa mesure exacte dans l'éloge et par les réserves qui s'y trouvent exprimées.

« Entré dans les rangs du barreau, Georges Besnard ne trouva d'obstacles que dans l'excès de ses qualités, dans la variété féconde, dans le luxe de ses ressources, qui l'exposaient à concentrer sur l'orateur une partie de l'attention due à la cause.

« Mais ses meilleurs, ses plus décisifs succès, c'était dans les chaires où il est monté comme suppléant, où il devait si vite s'asseoir comme titulaire, qu'il était appelé à les recueillir. Dans sa chaire de droit civil, tout à côté et presque à l'ombre d'une chaire recommandée par une parole incomparable, il avait su, par la simplicité, le charme de sa diction, et aussi par l'attrait de ses aperçus ingénieux,

retenir et captiver un auditoire qu'un redoutable voisinage rendait exigeant. Le littérateur ornait, le philosophe et l'économiste fortifiaient le juriste, sans jamais le cacher. Sympathique d'inclination pour l'idée nouvelle, s'il ne l'accréditait pas toujours, il la faisait au moins bien connaître et bien juger » (1).

Malheureusement, si l'on met de côté son mémoire sur les *stipulations pour autrui*, nous n'avons de lui aucun travail qui vienne aujourd'hui témoigner de ses aptitudes juridiques. Il rêva longtemps à un long ouvrage sur la confection des lois. Dans les notes qu'il a laissées, beaucoup ont trait aux recherches qu'il avait entreprises dans ce but. « Ce serait, disait-il, une œuvre historique et philosophique de longue haleine, au moins cinq à six volumes. Ce doit être l'ouvrage théorique de ma jeunesse. Je l'ai conçu, il y a trois ans, à St-Gabriel. Désormais, je ne dois pas lire un seul livre où je ne puise des notes pour cet ouvrage. »

L'immensité du champ qui s'ouvrait devant lui ne tarda pas à l'effrayer et le fit renoncer à ce projet. Il s'occupa plus sérieusement d'une étude sur la dot. Les investigations historiques auxquelles il s'était livré et le caractère limité du cadre qu'il s'était tracé permettaient d'attendre une œuvre distinguée, propre à mettre le sceau à sa réputation. La mort, en l'enlevant avant l'heure, ne lui laissa pas la possibilité de tirer parti des matériaux qu'il avait si patiemment accumulés.

Au surplus, quel que fût le mérite de Georges

(1) *L'Ordre et la Liberté*, n° du 23 septembre 1858.

Besnard comme jurisconsulte, ce serait en prendre une idée fausse que de le considérer uniquement par ce côté. Il y avait en lui des goûts et des tendances d'un genre différent, qui constituaient son originalité et qui le rattachaient naturellement à l'Académie. Il appartenait, en effet, à cette catégorie d'esprits qui vivifient l'étude des lois par celle de la philosophie, de l'histoire et de l'économie politique. Littérateur pour son compte et à ses heures, il avait au suprême degré l'amour et le culte de la forme : « L'étude exclusive des textes, disait-il, ne formera jamais des jurisconsultes véritablement dignes de ce nom, mais des esprits secs et étroits, aptes à se jouer au milieu des difficultés de la procédure, incapables de saisir le côté élevé des questions, se décidant toujours par de petits moyens, et inférieurs, en définitive, à leur tâche. »

Ces tendances élevées, qui ajoutaient à sa valeur juridique, s'étaient manifestées, à l'occasion, dans divers écrits de circonstance, qui ne sont pas indignes d'attention.

Bien qu'il eût été mêlé très-jeune à la polémique de la presse caennaise, c'est à Dijon qu'il s'est principalement signalé comme publiciste. — Causeur charmant, aimant l'inattendu et ne s'effrayant guère du paradoxe, pour peu qu'il eût un cachet de distinction et d'originalité, il portait ses défauts et ses qualités dans ces articles qui ne sont guère, après tout, que des conversations écloses au souffle du jour et destinées à ne pas survivre à la cause qui les a provoquées. Cependant, au milieu de ces compositions éphémères, il en est deux dont la lecture

présente encore un certain intérêt. Elles furent écrites en 1848, au milieu des ardeurs de la lutte, et pourraient aujourd'hui être méditées avec fruit.

A cette époque, en effet, Georges Besnard, très-libéral de sa nature et que ne retenait aucun engagement antérieur, fut préservé, par la distinction naturelle de son esprit, de ces écarts affligeants dont chaque révolution ramène chez nous le déplorable spectacle. Le titre du Gouvernement, République ou Monarchie constitutionnelle, lui importait assez peu; mais les folies, les violences grossières, les propositions ineptes qu'il voyait sans cesse applaudies dans les réunions publiques le révoltaient, et il eut le courage de revendiquer énergiquement les droits du bon sens, de l'expérience et de la véritable liberté.

Dès le 25 mars, fort de ses études anciennes, et malgré l'engouement du moment, il prit corps à corps les doctrines subversives de Louis Blanc et sut en démontrer, avec une logique victorieuse, le côté chimérique et rétrograde.

Nous venons de relire attentivement ce discours; il porte bien la marque de sa date, et l'on y découvrirait sans peine nombre de propositions d'une justesse plus ou moins contestable. L'erreur la plus considérable, à notre sens, est l'opinion émise par l'auteur sur l'inutilité des armées permanentes. Les événements contemporains, avec leur cortége d'humiliations et de misères, ont rejeté bien loin toutes ces illusions généreuses, en démontrant aux plus obstinés que d'ici bien longtemps encore l'armée portera, dans les plis de son drapeau, la grandeur, l'influence

et la sécurité du pays. Malgré ces imperfections de détail, qui tiennent à l'influence de l'époque et du milieu, et qu'une révision plus réfléchie eût probablement fait disparaître, il règne dans tout le discours une inspiration honnête et sagement conservatrice, à laquelle on ne saurait trop applaudir.

« M. Louis Blanc, disait Georges Besnard, supprime d'un seul coup le mobile, quelquefois dangereux, mais dont on ne saurait méconnaître la vivace énergie, qui a poussé les sociétés depuis leur naissance : je veux dire l'intérêt individuel, l'émulation. Tout son peuple, à lui, devient vertueux au souffle de sa parole et n'agit plus que sous l'impérieuse loi du devoir. Mais qui ne voit que la vertu n'a de sens que si elle est un effort des âmes, qu'elle suppose le dévouement et le sacrifice, que ces choses-là ne sont ni vulgaires ni faciles, et que l'héroïsme ne saurait devenir l'air que respireront à jamais 35 millions d'hommes? M. Blanc, dans un beau rêve, efface tout simplement ce qui le gêne dans le cœur humain; il croit qu'on brise les passions aussi facilement qu'un Roi et qu'on peut décréter la vertu comme la République...

« Mais l'idée de rendre l'État propriétaire du sol n'a pas, au moins, le mérite d'être une idée nouvelle. On recule tout simplement vers les siècles d'ignorance et de despotisme. A Rome, la propriété privée dans les provinces avait disparu devant le domaine de César; aussi, les Barbares ne trouvèrent plus de propriétaires, c'est-à-dire de soldats, pour défendre contre eux l'empire envahi. La propriété de l'État dans l'industrie, mais c'est le système mis en action depuis trente ans par le pacha d'Égypte, qui prend

à ses fellahs tout ce qu'ils produisent, pour leur donner l'égalité de la misère et des coups de bâton. La propriété de l'État sur le sol, c'est le dogme de la Turquie, de l'Inde et de tout l'Orient, condamné par ces déplorables institutions au sommeil éternel de la barbarie et de l'esclavage ; et c'est là le progrès qu'on voudrait nous faire entrevoir, à nous, républicains et libres » (1) !

L'article, d'une vivacité éloquente, qu'il consacra à la statue de saint Bernard nous semble de beaucoup supérieur. Jamais, à notre sens, Georges Besnard n'a été mieux et plus heureusement inspiré que dans ces lignes ironiques à l'adresse des fanatiques politiques, qui, non contents d'attaquer les hommes, s'acharnent, à toutes les époques, sur les monuments et sur les statues :

« Il y a trois ans, le dévouement de quelques hommes avait voulu réparer un oubli, et le talent d'un homme qui honore sa ville natale avait élevé la statue de saint Bernard, aux applaudissements de la population. Nous nous rappelons encore cette pieuse et patriotique cérémonie. Le plus grand orateur du moyen-âge, le plus populaire des saints, sorti vivant des mains inspirées de M. Jouffroy, semblait retrouver la parole et la pensée au milieu de ses concitoyens émerveillés. On se souvient de l'effet que produisait cette admirable statue, d'un style sévère et puissant, et qui semblait, de son bras étendu,

(1) Discours prononcé au club de l'Union républicaine, le 25 mars 1848, sur l'organisation du travail, par Georges Besnard, suppléant à l'École de Droit, avocat à la Cour d'appel de Dijon.

appeler des compagnes sur nos autres places publiques. La Révolution de février aurait bien dû se contenter de destituer des hommes sans toucher à un chef-d'œuvre. Mais la multitude, car, cette fois-ci, ce n'était pas le peuple, a aussi les exigences de son ignorance et de son fanatisme. Une bande égarée vint hurler quelques chansons autour du piédestal et rayer de quelques pierres ce bronze qui devait être séculaire; c'en fut assez pour que les magistrats improvisés de cette époque fissent cacher le bronze et masquer le piédestal. Depuis ce temps-là, la Révolution de février triomphe sur la place où triomphait saint Bernard.

« C'était pourtant une grossière méprise et une erreur profonde de cette foule, qui renversait ainsi le monument d'un grand homme, et c'eût été le devoir de ses chefs de l'éclairer et de la contenir. Mais, dans les temps de troubles, la popularité est toujours souillée, parce qu'elle ne sait qu'obéir et n'ose jamais résister. Le peuple, en jetant saint Bernard dans la poussière, s'outrageait lui-même dans un de ses plus glorieux représentants. Mais ce représentant avait un froc de moine, et, depuis longtemps, la bourgeoisie, par son fatal enseignement, avait rendu le prêtre odieux, au nom de Voltaire et de la tolérance; on accusait, sans doute, saint Bernard d'être un Jésuite et on le punissait d'avoir porté la robe qui, pendant le moyen-âge, abrita toute célébrité et toute vertu...

« Maintenant que la société semble se rasseoir, il est du devoir de ceux qui la gouvernent d'effacer les mauvais souvenirs et de réparer les injustices,

qu'elles aient frappé le bronze ou les hommes. Un homme de plus d'autorité que nous, M. le professeur Abel Desjardins, a déjà pris l'initiative, dans sa chaire et dans ses livres. Ses belles leçons sur saint Bernard, justement appréciées ici et à Paris, ont mis dans tout son jour la magnifique figure du dernier Père de l'Église, du plus grand orateur, du premier politique de son siècle. Que son appel, que le nôtre soit enfin entendu. On n'a plus à craindre de choquer les préjugés ou les antipathies populaires. La foule, qui renverse dans un moment d'erreur, applaudit toujours, dans sa raison, ceux qui reconstruisent » (1).

Malgré tous ses écrits de polémique et bien que le ministre de l'Instruction publique d'alors eût jugé à propos de le suspendre de ses fonctions, Georges Besnard, avec sa nature mobile et impressionnable, était plutôt un artiste qu'un homme politique. Sans être indifférent, d'une manière absolue, au renversement des institutions et des dynasties, il se préoccupe avant tout du sort des chefs-d'œuvre que, comme une sorte de legs pieux, les générations antérieures nous ont transmis.

L'article de journal dont nous venons de citer un fragment renferme quelques lignes significatives, qui le peignent tout entier et qui marquent bien le point de vue auquel il s'est presque toujours placé :

« Si le spectacle des bouleversements dans l'ordre politique et dans l'ordre moral, auquel nous avons assisté pendant ces dernières années, ne suffisait pas

(1) La Statue de saint Bernard: tirage à part du journal *L'Ordre* de Dijon, numéro du 3 juin 1850.

pour nous convaincre que, dans la voie des révolutions où elle est entrée, l'Europe tourne le dos au progrès et recule vers la barbarie, nous n'aurions qu'à jeter les yeux sur les ruines amoncelées dans le domaine des arts. Pour ceux qui conservent le culte des souvenirs transmis, pour les adorateurs du beau, écrit sur le fronton des monuments et sur le marbre des statues, les événements de l'histoire contemporaine sont irrévocablement condamnés. Il a été donné aux hommes de notre époque de voir dans un si court espace de temps des ruines que n'eussent faites ni le temps, ni les invasions des Barbares » (1).

Hélas! qu'eût pensé cet esprit délicat, s'il eût vécu dans nos tristes jours? Les ruines se sont ajoutées aux ruines; des chefs-d'œuvre, qui constituaient l'honneur de la France et le patrimoine de la civilisation, ont été détruits froidement par des mains françaises, et, à l'heure où nous écrivons, bien que le calme paraisse rétabli, il y a d'autres statues que celle de saint Bernard à être menacées.

Le rôle de Georges Besnard à Caen fut moins militant et plus exclusivement littéraire. A cet égard, comment ne pas rappeler qu'il fit partie, dès l'origine, d'une sorte de caveau normand, le cercle des *Canotiers*, et qu'il collabora d'une manière assidue à la Revue du Calvados? Au cercle, il rencontra notamment Louis Énault, qui venait d'écrire, pour cette réunion intime, une fantaisie rabelaisienne, dont la scène se passe aux environs d'Avranches, et un roman

(1) La Statue de saint Bernard: tirage à part du journal l'*Ordre* de Dijon, numéro du 8 juin 1850, p. 2.

sentimental, intitulé : *Comment on aime en Allemagne.* Georges Besnard, lui, ne fit ni nouvelles ni romans; mais il composa toute une série de chansons de circonstance, dont quelques-unes nous ont été conservées. Sa participation à la rédaction de la Revue offre plus d'intérêt.

Parmi les articles qu'il y a insérés, nous mentionnerons : en 1840, *La mort du marquis de Loulé*, une boutade sur le *Rocher du Calvados*, une lettre de *Gilles Amel* à *Estienne Sorin*; en 1841, une notice sur *l'abbé De La Rue*, un sonnet, un article nécrologique sur *Henri Mondehare;* en 1842, *La chasse aux grands hommes, Lettre à M. le Directeur de la Revue, Critique littéraire, La Brèche au Diable, fragment d'un voyage en blouse.*

Ce dernier écrit est signé Pierre des Vignes. C'est aussi sous ce pseudonyme qu'il publia, en 1843, dans le *National du Calvados*, avec plusieurs travaux de polémique courante et de critique littéraire, une nouvelle assez longue, intitulée *Mme d'Esmond*, où quelques détails gracieux ne suffisent pas à justifier l'invraisemblance absolue de la donnée mise en œuvre (1).

Pour compléter son bagage littéraire, il convient d'ajouter à ces compositions d'un genre si divers, un essai sur les institutions islandaises au moyen-

(1) Le *National du Calvados*, journal de la stabilité constitutionnelle et des progrès sociaux, n'eut qu'une très-courte existence. Il comptait parmi ses rédacteurs : MM. Lesaulnier, Du Méril, Charma, Lincelle, Joachim Ménant, Georges Mancel, de La Sicotière, Besnard, Paul Delasalle, etc. Le premier numéro parut le 24 juillet 1843.

âge, une étude sur la bazoche du Parlement (1) et, dans le *Bulletin* de la Société des Beaux-Arts, un rapport fort étudié sur les dégradations de l'église St-Pierre et sur les causes qui les ont occasionnées.

Il laissait en préparation un travail critique sur le livre de Louis Veuillot relatif au droit du seigneur, et quelques pages assez vives sur les dernières productions de Victor Hugo, dont la lecture causa une certaine émotion à l'Académie.

Les vers de Georges Besnard ne nous semblent pas avoir la même valeur que sa prose. Ils ont été, à notre sens, l'objet d'éloges exagérés. Ce n'est pas la facilité qui y marque, mais l'originalité de la pensée, la science profonde du rhythme, et, pour tout dire en un mot, la perfection de la forme. Cependant il en est quelques-uns qui ne sont pas absolument indignes d'attention; nous citerons notamment *Les Sommets du Jura, Stances à Mlle M. Tr...; La Saône*, et un sonnet à la ville de St-James, inséré en 1841 dans la *Revue du Calvados*.

Nous nous contenterons de transcrire ici cette dernière pièce :

A LA VILLE DE SAINT-JAMES.

Sonnet.

Sur un roc de granit votre ville est assise,
Nid d'aigle suspendu par la main des aïeux;

(1) *Essai sur la Bazoche du Parlement;* Caen, in-8°, de VI et 14 pages. Cf. *Manuel du Bibliographe normand*, par M. Frère, t. I, p. 100. Les *Mémoires* de l'Académie de Caen contiennent quelques pages de G. Besnard, sur la loi d'accroissement et de décroissement de la population, d'après Doubleday : année 1856, p. 203-220.

On dirait une femme au maintien soucieux
Laissant pendre ses pieds sur la montagne grise.

Plus bas, dans le vallon, où vient chanter la brise,
Où vient mourir des bois l'écho mystérieux,
On entend d'un ruisseau le bruit harmonieux,
Et la cloche parfois de l'humble et noire église.

Mais le charme qui plaît en toi, vieille cité,
Ce ne sont ni tes bois ni ton château voûté,
Ni tes débris parlants d'antiques citadelles ;

C'est une jeune fille au sourire enchanteur,
C'est Marie aux doux yeux, belle parmi les belles,
Que je vis une fois et qui reste en mon cœur.

Une inspiration analogue se fait aussi jour dans les adieux qu'en 1847 il adressait aux bords de la Saône :

Vieux châteaux, souvenirs, ô forêts, ô verdure,
Et toi, fleuve sacré, votre charme vainqueur
M'ont laissé sans écho, sans transport. La nature,
Pour la première fois, a glissé sur mon cœur.

Je ne voyais que toi, ma douce bien-aimée ;
La brise m'apportait un écho de ta voix ;
Le parfum matinal de la fleur embaumée,
C'était ton souffle pur égaré dans les bois.

Le flot limpide et clair avait vu ton visage ;
Ton beau corps se plongea dans sa nappe d'argent,
Et le fleuve azuré qui reçut ton image
Gardait encor le ciel dans son miroir changeant.

Georges Besnard est mort à Caen, le 20 novembre 1858. Il venait d'entrer dans sa trente-neuvième année.

En parcourant les feuillets manuscrits, déjà jaunis par le temps, les articles de journaux et de revues

où se trouvent consignés ses pensées et ses rêves, on ne peut se défendre d'un véritable sentiment de tristesse. Ces œuvres inachevées, ces ébauches, dont les lignes principales sont à peine indiquées, ces projets mis en avant, abandonnés, repris, et auxquels leur auteur n'a jamais eu ni le loisir ni le courage de mettre la dernière main, ne nous donnent de sa physionomie qu'une idée vague et tout à fait insuffisante. Rien de tout cela ne répond à la vraie valeur de l'homme. Comme beaucoup d'écrivains de notre époque, Georges Besnard s'est éparpillé en tout sens et ne s'est pas concentré dans une œuvre sérieuse. Le temps et la santé lui ont manqué pour exécuter les plans qu'il avait conçus; et puis — faut-il le dire? — les exigences d'une vie affairée et mondaine l'ont détourné trop souvent des études suivies et des méditations solitaires, sans lesquelles on ne saurait créer rien de durable. Au milieu des liaisons banales, futiles et changeantes qui forment l'ensemble des relations de la vie élégante, il avait pourtant cru trouver une affection discrète et profonde, propre à lui servir d'appui, à le préserver du découragement et à ranimer chez lui le goût et l'ardeur du travail. Mais là encore l'illusion fut complète, et une expérience douloureuse vint bientôt lui dessiller les yeux et le convaincre que la femme charmante à laquelle il avait adressé tant de vers se préoccupait, en définitive, assez peu du traité de la dot, des problèmes délicats de la confection des lois et de la politique des poètes latins.

Aussi, ne faut-il pas se le dissimuler, Georges Besnard est mort à peu près tout entier. A la distance

où nous sommes aujourd'hui, l'écho de ses leçons et de ses causeries originales n'arrive plus jusqu'à nous, et ses fragments, prose et vers, si attentivement qu'on les étudie, ne nous le rendront jamais.

Au moment où, par suite de l'application des règlements administratifs, le monument modeste élevé par des mains amies sur sa tombe va lui-même disparaître, il n'était pas inopportun de rendre un dernier hommage à sa mémoire.

Nous aurions voulu que ces lignes, inspirées par un sentiment très-sympathique et dans lesquelles nous nous sommes efforcé de mettre en relief ce qu'il y eut de brillant, d'honnête et d'élevé dans cette vie pleine de promesses, si prématurément tranchée, eussent été plus dignes tout à la fois de l'Académie et de celui auquel elles sont consacrées.



POÉSIES.

LE JOUR DES MORTS,

2 NOVEMBRE 1871 (1).

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

A MON AMI ***.

Dans une longue épître et railleuse et badine,
Où votre esprit narquois m'attache au pilori,
Ami, vous demandez pourquoi mon front s'incline,
Plissé, blême, assombri.

Vous demandez pourquoi je renonce à l'étude
Et recherche, pensif, les lieux infréquentés,
Moi qui naguère encor fuyais la solitude
Aux salons des cités.

Vous dites : « Loin de nous, les souvenirs de guerre
« Et des jours de tranchée et des nuits aux remparts
« Et des monstres jetant aux laves du cratère
« Les chefs-d'œuvre des arts !

« La Commune a sombré : vive le Provisoire !
« Profitons des instants ; rions, chantons, dansons.
« Le passé de la France est riche de sa gloire :
« Jouissons, jouissons ! »

(1) Cette pièce, composée dans la nuit du 1er au 2 novembre 1871, fut lue, le 24 du même mois, dans la séance de rentrée de l'Académie.

Ami, n'insultez pas qui panse ses ulcères,
Qui pleure les vaillants descendus au cercueil :
Leurs Mânes en ce jour attendent les prières
De la Patrie en deuil.

Incurable douleur ! Nul ne sait votre nombre,
O braves, de l'honneur intrépides servants.
Deux Novembre, jamais tu ne seras plus sombre
Aux cœurs des survivants !

Heureux ceux qui sont morts dans ces jours où la France
Tenait le premier rang parmi les peuples forts,
Et voyait, fière et grande, envier sa puissance !
Heureux, heureux les morts !

Ils se sont endormis pleins de foi dans la gloire,
De foi dans des hauts-faits que rien ne peut ternir,
De foi dans un passé que burina l'histoire,
De foi dans l'avenir.

De quels splendides feux rayonnait leur patrie !
Les peuples éblouis venaient de toutes parts,
Admirant les trésors de sa riche industrie,
Étudier ses arts.

Paris, inépuisable en semences fécondes,
Joignant au saint amour des mâles libertés
Le culte du savoir, était pour les deux mondes
La reine des cités.

Le Ciel renouvelait les histoires antiques ;
Quelquefois vers la terre il descendait encor :
Pour Paris-Danaé, comme aux temps poétiques,
Jupiter se fit or.

L'or partout ruisselait : les dentelles, la soie,
Les diamants paraient des essaims de beautés
Qui riaient et chantaient et nageaient dans la joie,
Au sein des voluptés.

De prodigues banquiers, princes de la finance,
N'avaient qu'un Dieu, l'argent, et qu'un but, le plaisir,
Ignorant qu'effréné, — signe de décadence, —
Le luxe fait mourir.

Le luxe, en ses excès, souffle aux âmes coupables
Le dédain des vertus, l'ardeur des passions,
Et, par le jeu fatal de lois inexorables,
Éteint les nations.

O morts, qui passiez purs à travers tant de vices,
Dans cet air enivrant où se fanaient les cœurs,
Vous ne pressentiez pas l'horreur des précipices
Recélés sous les fleurs.

Ancêtres généreux, héroïques modèles,
Qu'en des temps regrettés a glacés le trépas,
Vous avez cru, mourants, nos splendeurs immortelles...
Nous ne vous plaignons pas.

Nous ne vous plaignons pas, chers Chauvins d'un autre âge,
Sourds aux prétentions du soupçonneux Anglais,
Quand de nos loyautés il demandait un gage
Au pavillon français.

Nul pays à vos yeux n'approchait de la France
Que ne pourrait jamais atteindre aucun revers,
La France, dont l'esprit, les arts et la science
Planaient sur l'univers.

Si vous aviez vécu jusqu'à nous, vos colères
Eussent en vain grondé; si vous aviez vécu,
Vous auriez, impuissants, constaté les ulcères
Qui rongeaient le vaincu.

Ah! vous n'auriez pas vu, du moins, à l'aventure
. . . .
. . . .
. . . .

Ah! vous n'auriez pas vu s'éclipser tous nos astres,
Ni l'injure du sort, par un revirement,
Entasser en dix mois dix siècles de désastres
Dans notre écroulement;

Ni Guillaume lançant ses pieux anathèmes,
Couvrant d'humbles hameaux et de fer et de feu,
Se disant l'Envoyé des vengeances suprêmes
Et le Fléau de Dieu;

Ni des vils Communeux les luttes lamentables
Où l'excès dépassa les bornes de l'excès;
Ni Paris pétrolé par les mains exécrables
D'exécrables Français,

Alors que l'Allemand, l'œil fixé sur sa proie,
Braquant sur nos remparts les canons de nos forts,
Riait de nos fureurs et laissait de sa joie
Éclater les transports.

Terrible enseignement que Dieu donne à la terre!
Abîme dont l'œil sonde en vain la profondeur!
Honte et deuils éternels! jamais tant de misère
Après tant de grandeur!

Mâles et fiers aïeux, dans vos tombes paisibles
Puissiez-vous ignorer le prix de nos rançons,
Et combien, divisés, nous sommes insensibles
A ces rudes leçons!

Ami, ne parlez plus de plaisirs éphémères,
De théâtres, de bals et de folles erreurs;
En ce jour, n'apportons au trépas de nos frères
Qu'un tribut de nos pleurs.

M'appeler à la joie est me jeter l'injure :
J'ai vu! — je me souviens! — je n'ai plus qu'à souffrir!
A jamais dans le cœur je sens une blessure
Que rien ne peut guérir!

A CHARLES DE L.

LETTRE,

Par M. Céphas ROSSIGNOL,

Membre correspondant.

Non, je ne l'ai pas oublié,
Ton gai manoir, — un peu sauvage :
Nid de colombe, édifié
Par quelque grand aigle en voyage !

Du vieux château, par toi sauvé,
Je vois d'ici les formes blanches ;
De tes beaux bois, où j'ai rêvé,
J'entends souvent frémir les branches !

J'ai bien erré de ton côté :
Aux heures calmes et sereines,
Bien des fois mon cœur m'a quitté
Pour s'en aller où sont tes chênes !

Et pourtant, tu te plains, ami !
Ma longue absence, hélas ! te blesse ;
Tu dis : Il n'aime qu'à demi,
Celui qu'on aime, et qui vous laisse !

Puis, toujours bon, malgré le temps,
Tu fais appel à ton poète ;
Tu m'écris : Viens ! car, au printemps,
Les bois sont tristes sans fauvette !

Si la fauvette apparaîtra,
Ce n'est pas moi qui peux le dire ;
Mais l'ami sûr, il te viendra ;
Cela vaut mieux et doit suffire.

Donc, à tes champs, à tes coteaux,
A ton vallon, où l'œil admire,
Au chœur riant des belles eaux
Qui réfléchissent ton empire,

Va, fais connaître, tu le peux,
Qu'en ce doux mois, né pour les roses,
Où les oiseaux sont plus heureux,
Où l'air renferme tant de choses,

Un cœur de plus, quelques instants,
Palpitera sous tes ombrages,
Un cœur ami, vieux de sept ans,
Qui se souvient de tes bocages !

Adieu, mon Charle ; aimons-nous bien ;
Déjà nous voyons bien des tombes !
Un bon regard à ton vieux chien,
Un gai sourire à tes colombes !

LA NEIGE EN AVRIL,

Par le Même.

—Triste, il tourna les yeux vers le sentier qu'il aime :
Au souffle d'un vent froid la branche se courbait ;
L'arbre était encor là, mais n'était plus le même ;
La neige par flocons sur la terre tombait.

Les champs étaient déserts. Ton beau ciel, ô nature,
Hélas ! comme en décembre, à peine se montrait ;
Dans l'air on entendait comme un sombre murmure ;
Le jour, comme en décembre, était morne et navrait.

Et cependant, la veille, une vive lumière
Illuminait les monts, se jouait dans les bois ;
Mille fleurs se mêlaient à l'herbe jeune et fière ;
L'hirondelle volait au-dessus de nos toits !

Et trouvant, au matin, ce grand deuil sur la terre,
L'homme levait là-haut un regard désolé :
— Il allait donc revoir l'hiver au front austère ?
Quoi ! si vite et déjà le printemps envolé !

Adieu tous les projets qu'en ses courses si belles
Il confiait la veille aux cieux épanouis !
Doux rêves printaniers morts en ouvrant leurs ailes !
Pauvres rêves en fleur sous la neige enfouis !

Or, tandis qu'en son cœur, où la plainte s'arrête,
(Pardonnez-lui, mon Dieu !) l'homme ainsi s'attristait,
Ferme au milieu du vent qui passait sur sa tête,
Un frêle oiseau veillait à deux pas et chantait.

chantait, l'œil fixé sur la branche fidèle
Qui, faible, supportait son nid, tout son trésor!
Un éclair jaillissait de sa noire prunelle;
semblait que, pour lui, tout souriait encore!

Il chantait comme aux jours de paix, de fête immense : —
Sa voix pleine vibrait comme un chant qui bénit.
L'homme avait dit : Voilà l'hiver qui recommence!
L'oiseau joyeux chantait : C'est l'hiver qui finit!

SACRIFICIOS [1];

SOUVENIR DU MEXIQUE,

Par M. Alexandre PIÉDAGNEL,

Membre correspondant.

Du sable, des roseaux que la mer bat sans trève...
A l'horizon bleuâtre on voit comme en un rêve
Le vieux fort d'Ulloa,
La triste Vera-Cruz avec ses maisons peintes :
Puis, là-bas, bien au loin et dans les demi-teintes,
Le pic Orizaba.

(1) Près de *Sacrificios*, petite île aride et déserte située à peu de distance de la ville de Vera-Cruz, mouillent ordinairement les bâtiments envoyés dans cette partie du golfe du Mexique. Pendant des stations, parfois prolongées, en ce lugubre pays, la *fièvre jaune* fait, hélas ! beaucoup de victimes, et l'îlot de Sacrificios sert alors de cimetière.

Il y a plusieurs années, le vapeur de guerre français *Le Tonnerre*, dont M. Alexandre Piédagnel était l'officier d'administration, se trouvant, pour un temps assez long, dans ces tristes parages, une épidémie de fièvre jaune sévit à bord et fut des plus violentes. Les deux tiers de l'état-major et de l'équipage moururent en quelques semaines. Le médecin ayant succombé des premiers, M. Piédagnel, dont la vie avait été en danger, par suite d'une atteinte du fléau, soigna nuit et jour (à peine convalescent lui-même) les nombreux malades du bâtiment. C'est au milieu de ce deuil c'est dans ces douloureuses et si terribles circonstances qu'il composa la pièce que nous publions.

Le cœur se serre vite en cette solitude !
Nul abri. Le pêcheur n'y vient point d'habitude
Étendre ses filets ;
Toujours l'herbe est jaunie et rare sur la plage.
Pour tout bruit, on entend le flot, vers le rivage,
Polissant les galets.

A chaque pas, on trouve une funèbre pierre.
Au milieu de l'îlot, cet humble cimetière
Témoigne qu'ici-bas,
Sans la victoire, il est bien des morts glorieuses. . .
Toutes ces croix de bois, ces légendes pieuses
Disent : Nobles trépas !

Plus d'un jeune officier, souriant d'espérance !
Après cinq ou six jours de cruelle souffrance,
Ici fut terrassé !
Plus d'un jeune marin qu'attendait sa promise
Dort, sous ces grands roseaux agités par la brise,
Immobile et glacé.

Des crabes, vers le soir, de tous côtés surgissent.
La mousse, les lichens et les algues tapissent
Ces tombeaux désolés ;
L'alcyon fatigué s'y repose avec crainte ;
Le vent du Nord, parfois, dit une étrange plainte
Sur ces morts exilés !

UN SONGE.

A MADAME ***,

Par M. COLLAS,

Membre titulaire.

Je rêvais, l'autre nuit, que, bien loin, dans les prés,
Nous nous étions tous deux par hasard rencontrés.
Cela peut vous sembler étrange, invraisemblable...
Pourtant c'était ainsi dans ce rêve agréable.
Je n'osais approcher, mais vous m'avez soudain,
Connaissant mon respect, fait signe de la main.
Voyez ! m'avez-vous dit, la soirée est charmante !
Silence ! Entendez-vous le rossignol qui chante ?
N'allons pas le troubler, car, au plus léger bruit,
L'artiste s'inquiète, il se tait et s'enfuit.
J'aime les soirs d'été, quand le ciel rouge et sombre,
Obscur et flamboyant, lutte encore avec l'ombre !
Ces vastes horizons d'une étrange beauté
Ne sont qu'un premier plan devant l'immensité !
Que ce spectacle est grand ! qu'ils sont beaux ces mirages
Qui transportent notre âme au-delà des nuages !
Mais la nuit va venir : avant de nous quitter,
J'aurais voulu des fleurs que je pusse emporter ;
Cueillez-m'en, voulez-vous ? — Aussitôt je m'empresse,
Et j'allais rassembler des fleurs de toute espèce,
Cherchant la violette au milieu des gazons,
Penché sur les fossés et fouillant les buissons,
Quand j'ai vu tout à coup des plantes merveilleuses,

Des jasmins odorants, des lis, des tubéreuses
Qui sortaient de la terre et, grandissant soudain,
Nous ont fait de ces lieux un superbe jardin.
Vous offrant un bouquet : Ah ! Madame, vous dis-je,
Veuillez bien l'accepter. Mais quel est ce prodige ?
Quand rien ici n'était digne de vous, comment
Tout s'est-il transformé ? par quel enchantement ?
Et qui donc êtes-vous pour qu'ainsi puissent naître
Tant de fleurs sous vos pas ?.. une fée ? ou peut-être
Un bel ange du ciel ici-bas descendu ?
Par un sourire alors vous m'avez répondu...

O vaine illusion ! Car, sans laisser de trace,
Mon bonheur d'un instant disparaît et s'efface !
Hélas ! c'était un rêve ! une erreur du sommeil !
Plus le rêve fut beau, plus triste est le réveil !...

AYEZ PITIÉ DU VIEUX CÉLIBATAIRE!!

Par le même.

Trop longtemps indécis et différant toujours,
Il a laissé passer la saison des amours:
Maintenant il est seul, il est seul sur la terre:
Ayez pitié du vieux célibataire!!

*

Il est sans femme, hélas! les hommes mariés,
Croyant toujours qu'il fait la cour à leurs moitiés,
Le tiennent à distance... Il est seul sur la terre:
Ayez pitié du vieux célibataire!!

*

En garde contre tous, il n'a point de repos:
Les plaisants, les rieurs l'accablent de bons mots:
Qui donc le défendrait? il est seul sur la terre:
Ayez pitié du vieux célibataire!!

*

L'égoïste, dit-on, qui n'a songé qu'à lui!
C'est sa faute après tout, s'il s'ennuie aujourd'hui!
— Quand ce serait sa faute, il est seul sur la terre:
Ayez pitié du vieux célibataire!!

*

Un homme sans enfants, c'est une herbe sans grain
Et que faire de lui, si ce n'est un parrain ?
C'est une sinécure... il est seul sur la terre:
Ayez pitié du vieux célibataire!!

★

Mais qui parle d'impôt ? Ai-je bien entendu ?
Eh quoi! l'on voudrait donc rogner son revenu?
Épargnez-le de grâce, il est seul sur la terre :
Ayez pitié du vieux célibataire!!

★

Sans doute, il peut encor, grâce à ses vins exquis,
En un jour de gala réunir des amis...
Mais la fête passée, il est seul sur la terre...
Ayez pitié du vieux célibataire!!

LÉOPARDI.

IMITATIONS,

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant (1).

I.

AU PRINTEMPS.

O Soleil ! ô Printemps ! Souffle réparateur
Qui des airs assoupis dissipes la langueur,
Et, dans l'azur limpide où le jour vient d'éclore,
Fonds la lourde nuée aux baisers de l'Aurore !
Joie et clarté, salut ! Salut, ô Renouveau,
Qui rends avec l'amour ses chansons à l'oiseau !

(1) Dans la pièce de vers intitulée : *Glaucus*, insérée dans le volume de 1871, se sont glissées les fautes suivantes, qu'il importe de signaler :

Page 400, au lieu de : Tel, et plus *noble* encor, lisez : Tel, et plus *morne* encor.

Page 401, au lieu de : L'un, *prévoyant* la joie, lisez : L'un, *provoquant* la joie.

Page 401, au lieu de : Du *globe* aux flots dormants, lisez : Du *golfe* aux flots dormants.

Page 404, au lieu de : *S'abattent* en nageant, lisez : *S'ébattent* en nageant.

C'est toi qui sur tes pas ramènes l'espérance
Et c'est toi, dans mon cœur glacé par la souffrance,
Qui d'un sourire ami viens encor ranimer
Le courage de vivre et le désir d'aimer !

O Nature ! tu vis, et tu vis immortelle !
Trop longtemps oublieux de ta voix maternelle,
Notre oreille aujourd'hui se rouvre à tes accents,
Et notre âme attendrie en reconnaît le sens.
Les Nymphes autrefois erraient sur les rivages ;
Les sources, clairs miroirs de leurs jeunes visages,
Leur offraient un paisible et transparent séjour,
Où seul osa parfois les poursuivre l'Amour ;
Des chœurs mystérieux et des danses nocturnes,
Qu'éclairaient de Phébé les rayons taciturnes,
De divines rumeurs troublaient les bois profonds,
Et d'un pied immortel ébranlaient les grands monts
D'où pendent aujourd'hui quelques tours en décombres,
Et dont l'Aquilon seul hante les forêts sombres.
Le berger qui menait, à l'ombre de midi,
Ses agneaux altérés boire au fleuve attiédi,
Entendait, sur la rive où se dresse l'yeuse,
Résonner du vieux Pan, vague et malicieuse,
La chanson dont il aime, en se cachant toujours,
A se faire poursuivre au fond des grands bois sourds.
Il voyait frémir l'onde et s'étonnait peut-être
— Désireux et tremblant de l'y voir apparaître —
Que la fière Artémis au trait rapide et sûr
Ne vînt pas, sous ses yeux, laver dans le flot pur
Ses bras, son sein de neige et sa main meurtrière,
Que la chasse a souillée de sang et de poussière.

Les fleuves et les monts, l'herbe et les bois mouvants
Ont, aux siècles passés, été pour nous vivants.
Les airs, la nue errante et la lune sereine
Ont connu les enfants de la famille humaine.

Dans ces âges lointains, ô flambeau de Cypris!
Sur les flots orageux le voyageur surpris,
Te cherchant, te suivant d'un long regard avide,
Marchait à ta lumière et te prenait pour guide, —
Rassuré dans son cœur et se disant tout bas
Que, t'ayant pour compagne, il ne périrait pas.
Tel autre, s'arrachant aux intrigues serviles,
Aux honneurs, aux affronts, aux querelles des villes,
Si, dans sa fuite aveugle, il se sentait parfois
Heurter d'un tronc rugueux en traversant les bois,
S'imaginait soudain qu'une flamme divine
Avait, au choc de l'arbre, envahi sa poitrine,
Et que le chêne antique aux immenses rameaux
L'accueillait, vaguement sympathique à ses maux;
Tantôt il entendait, d'une haleine indécise,
La feuille respirer au frisson de la brise,
Et Phylis et Daphné, s'étreignant cœur à cœur,
Dans le secret des bois palpiter de douleur;
Tantôt, dans ces rumeurs qui montent des vallées,
Il croyait distinguer les plaintes désolées
De Climène, pleurant sur son fils imprudent
Que noya Jupiter aux flots de l'Éridan.

Et vous, rocs sourcilleux, antres béants dans l'ombre,
Vous saviez compatir à nos douleurs sans nombre,
Lorsque vous abritiez cette voix des déserts,
Écho, — qui n'était pas un jeu trompeur des airs
Alors, mais une nymphe à tout bruit éveillée,
De son corps délicat lentement dépouillée,
Par un destin cruel et par un triste amour.
A travers les rochers brûlés des feux du jour,
Au pied des monts dressant une cime escarpée,
Morne, elle redisait en plainte entrecoupée
Le cri de nos douleurs qu'elle n'ignorait pas...

Entre le monde et nous, ils sont rompus, hélas!

Tous ces vivants anneaux d'une chaîne divine.
L'Olympe inhabité n'est plus qu'une ruine;
Aveugle et sans dessein, la Foudre désormais
Court sous la nue en feu de sommets en sommets,
Et d'une froide horreur également pénètre
Les mortels, qu'elle va frapper sans les connaître.
La Terre enfin, la Terre à nos vœux superflus
Ferme son cœur de mère et ne nous répond plus...

Puisqu'il en est ainsi, toi, du moins, ô Nature,
Des maux dont le Destin nous raille et nous torture
Reçois la confidence, et ranime en mon cœur
De l'antique beauté le souffle inspirateur!
Si tu vis, ô Nature, et si rien sur la terre,
Rien au ciel ne s'émeut à notre angoisse amère, —
Sois l'auguste témoin de tous nos vains labeurs,
Et, sans y compatir, constate nos douleurs.

II.

A NÉRINE.

En revoyant ces lieux où tu vécus, Nérine,
Mon cœur tout plein de toi s'émeut dans ma poitrine.
Eh! comment t'oublier? Je m'oublierais plutôt
Que l'enfant aux grands yeux qui m'a quitté si tôt.

Vers quels bords, sous quels cieux t'en es-tu donc allée?
Où t'es-tu donc enfuie, ô ma joie envolée,
Que je ne trouve plus, en revenant ici,
Que ton cher souvenir, —hélas! et mon souci?
Ce doux pays natal, ce toit qui te vit naître,
Ils pleurent ton absence; et l'étroite fenêtre

Propice aux entretiens où nous causions tout bas,
Ni pour toi, ni pour moi ne se rouvrira pas!
Dans ta fenêtre, close ainsi que ta demeure,
Luit tristement, le soir, l'étoile qui te pleure...
Où donc es-tu? Ta voix qui m'emplissait d'émoi
Pour un mot murmuré qui venait jusqu'à moi,
Ta voix où résonnait ton âme pure et tendre,
Jamais, — quoi! jamais plus ne pourrai-je l'entendre?

Non. Le rêve est fini. Tes jours sont révolus.
L'ombre, ô mon doux amour, est sur toi. Tu n'es plus!
D'autres vont maintenant te remplacer, et vivre
Sur ces coteaux fleuris que la vendange enivre.
Comme tu passas vite, enfant au court destin!
Ta vie a fui, pareille au songe du matin...
Tu rayonnais de joie, heureuse, épanouie,
Et tu ne marchais pas, — tu glissais dans la vie.
Ton rêve confiant souriait dans tes yeux;
Mais ce rayon d'amour, le Destin envieux
S'apprêtait à l'éteindre, en te couchant sans rêve
Dans le funèbre lit d'où nul ne se relève.

Ah! Nérine, mon cœur, fidèle à ton amour,
Mon cœur, où tu survis, t'appartient sans retour.

Si, malgré moi, parfois, j'assiste à quelque fête,
Je me dis en moi-même: « O Nérine, on s'apprête
« Pour la danse, et toi seule, oublieuse du bal,
« Tu n'accours plus parée à son joyeux signal. »
Si Mai, le mois divin que l'Amour accompagne,
Vient reverdir le bois et fleurir la campagne,
Aux beautés du hameau quand les jeunes garçons
Prodiguent à l'envi les fleurs et les chansons,
Je dis: « Jamais pour toi, jamais, ô ma Nérine,
« Ne reviendra l'amour, ni la saison divine... »

Quand un beau jour me fait des champs un paradis,
Quand de quelque bonheur je suis témoin, je dis:
« O Nature! à quoi bon l'éclat que tu déploies ?
« Nérine dort dans l'ombre et ne sent plus nos joies. »

Hélas! tu n'es plus, toi, mon éternel soupir!
Tu n'es plus ; mais ton triste et touchant souvenir
Me reste, et remplira les longues rêveries
Où mon regret s'exhale en plaintes attendries.

III.

L'AMOUR ET LA MORT.

De l'aveugle Destin sont nés le même jour,
Couple immortel, la Mort et son frère l'Amour.

Terribles et charmants, ils s'avancent sans voiles ;
Et le monde, ici-bas, et, là-haut, les étoiles
N'ont rien qui soit si beau que le frère et la sœur.
L'un, de son frais sourire enivrant notre cœur,
Des roses du bonheur aime à fleurir nos voies,
Et par lui nous goûtons les plus profondes joies
Que la vie ait jamais vu flotter dans son cours.
L'autre, vierge aux bras blancs, comme un dernier recours,
Comme un port de salut quand tout nous abandonne,
S'offre à nous, douce à voir sous sa pâle couronne.
Bien loin de ressembler au spectre décharné
Que prend pour elle un lâche à souffrir obstiné,
Belle et tendre, elle endort, ainsi que l'Espérance,
Sur son sein virginal notre longue souffrance.

O Mort! le jeune Amour souvent, dans son bonheur,
De t'avoir pour compagne a rêvé la douceur:

Et, tous deux enlacés, dans le ciel solitaire,
Vous planez au-dessus des choses de la terre, —
Puissants consolateurs de ces esprits hautains
Que la sagesse instruit aux généreux dédains.
C'est que, frappé d'amour, l'homme se sent plus sage,
Qu'à mépriser la vie il grandit en courage,
Et que nul sentiment, d'un élan plus viril,
En lui haussant le cœur, ne le pousse au péril.

Quand, dans un cœur profond, qui l'ignorait encore,
La passion d'amour vient tout à coup d'éclore,
Le désir de mourir mêle, au même moment,
Sa langueur accablante aux rêves de l'amant.
Pourquoi? Je n'en sais rien. Mais je sens par moi-même
Que tel est de l'amour le contre-coup suprême.
C'est peut-être que l'homme, au loin, voit devant lui
Se dérouler la vie et son immense ennui;
Et qu'il comprend alors qu'il ne saurait plus vivre
Après avoir goûté ce lotos qui l'enivre,
Ce bonheur infini d'un idéal amour, —
Qu'il vient de concevoir, et qu'il peut perdre un jour.
C'est le ciel, mais un ciel où montent les nuages.
Et lui, qui dans son cœur en pressent les orages,
Il appelle le calme, et veut rentrer au port
Avant que dans sa voile ait éclaté l'effort
De l'Autan, qui déjà rugit ardent et sombre
Et sur son front pensif vient amonceler l'ombre.

Plus tard, quand la puissance aux formidables rêts
L'enveloppe, captif de ses vœux indiscrets;
Quand dans son cœur, où semble avoir passé la foudre,
Le souci dévorant a tout réduit en poudre,
Combien de fois l'amant, en se tordant les bras,
D'un désir furieux ne t'appelle-t-il pas,
O Mort? Combien de fois, que le jour naisse ou meure,
Cachant son désespoir au fond de sa demeure,

Ne t'a-t-il pas crié cet aveu douloureux
« Qu'il te veut pour refuge, et qu'il se tient heureux,
Si, de ce lit d'angoisse où sa force succombe,
Il peut fuir la lumière et passer dans la tombe! »
Souvent, quand sonne un glas ou que passe affaibli
Le chant qui conduit l'homme à l'éternel oubli,
Il envie, en pleurant, la paix et le mystère
De ceux qui vont dans l'ombre habiter sous la terre.

Que toujours le Destin aux grands cœurs hasardeux,
Aux heureux, aux fervents donne l'un de vous deux,
Couple puissant et cher à la famille humaine,
Pour exalter leur joie ou consoler leur peine!
Nul pouvoir à vos droits ne ressemble ici-bas;
Et nul, — sauf le Destin, — ne prend sur vous le pas.
O Mort! vierge divine aux mains pleines de palmes,
Qui sur nos maux penchée en souriant les calmes!
Si jamais j'ai chanté ton charme souverain;
Champion plein d'ardeur, si, d'un mépris serein,
J'ai du vulgaire ingrat qui tremble en ta présence
Flétri l'outrage inepte et vengé ta puissance, —
Ne tarde plus: j'attends ton baiser maternel:
Toi qu'on repousse, ô Mort, accours à mon appel!

Du reste, tôt ou tard, et quelle que soit l'heure
Où, propice à mes vœux, tu voudras que je meure,
J'en jure par ton nom! le front calme et hautain,
Tu me trouveras prêt, — faisant face au destin.

6-12 juin 1872.



La terre et l'onde.
Ainsi, dans le ciel étoilé,
La lune blonde
Sortant d'un nuage isolé
Fait pleuvoir ses rayons, dont tout le ciel s'inonde.

VII.

Qui donc es-tu ? Nul ne le sait. —
Quel est, du moins, l'être ou l'objet
Qui te ressemble ?
— De l'arc-en-ciel aux sept couleurs,
Qui flotte et tremble,
Moins brillants s'égouttent les pleurs
Que tes chants, doux échos du cœur qui les rassemble.

VIII.

Il te ressemble le songeur
Qui vit caché dans la splendeur
De la pensée, —
Qui chante un chant libre, et qui veut,
Vrai fils d'Alcée,
Que le monde enfin, qu'il émeut,
Sympathise aux espoirs dont son âme est bercée.

IX.

Elle aussi te ressemble encor,
La noble vierge aux longs cils d'or,
Blonde comme Ève,
Qui, dans la tour de son manoir,
Priant sans trêve,
Charme son cœur, quand vient le soir,
D'un chant presque aussi doux que l'amour qu'elle rêve.

X.

Comme elle, il te ressemble aussi,
Le ver-luisant, qui, sans souci
D'aucun salaire,
Au fond d'un ravin frais et creux
Luit solitaire,
Et vers le ciel dardant ses feux,
Dérobe à nos regards sa lampe et son mystère.

XI.

La rose enfin, trésor d'avril,
Rappelle, en son parfum subtil,
Tes mélodies, —
Quand de ses fleurs, qu'un vent brûlant
A défleuries,
Elle fait fuir, en s'exhalant,
Sous l'excès des parfums les brises alourdies.

XII.

— Bruissement sur le gazon
De l'ondée où perce un rayon,
Fleurs purpurines
Où l'aurore égrène au réveil
Ses perles fines :
Tout ce qui rit frais et vermeil
Le cède à la douceur de tes chansons divines.

XIII.

Esprit céleste ou simple oiseau,
Dis-moi de quel rêve si beau



Ton cœur s'embrase ?
Car jamais l'amour ni le vin,
Prompts à l'emphase,
N'ont trouvé de chant si divin,
Ni versé dans mon cœur un tel courant d'extase

XIV.

Rivaux de ton gai festival,
Chœur d'hymen et chant triomphal
Feraient sourire.
On n'y verrait avec pitié
Qu'un vain délire,
Un rêve traduit à moitié
Où manque l'idéal qui dans ton chant respire.

XV.

D'où tires-tu les purs accords
Dont tu sais charmer nos remords
Et notre peine ?
— Est-ce du ciel ? Est-ce du mont
Ou de la plaine ?
Est-ce du bonheur où se fond
Ton cœur, — qui vibre exempt de douleur et de haine

XVI.

A ton allègre et vive ardeur
Ne peut s'allier la langueur
Qui nous oppresse.
Jamais souci ne t'effleura ;
Et ta tendresse
Toujours renaissante ignora
De l'amour assouvi l'énervante tristesse.

XVII.

Des blés verts ou du ciel d'azur,
Sur la mort, océan obscur
Aux mornes grèves,
Tu jettes un regard plus sûr,
Que tous nos rêves :
Et de là vient l'éclat si pur
Du chant qui nous ravit, quand aux cieux tu t'élèves.

XVIII.

C'est en arrière — ou devant nous,
Hélas ! que nous regardons tous...
Ames blessées,
D'un rêve qu'éteint le trépas
Toujours bercées,
Nous souhaitons ce qui n'est pas, —
Tissant nos plus doux chants des plus tristes pensées.

XIX.

Quand même nous pourrions aux piés
Fouler vos nœuds multipliés,
Orgueil et Haine,
Et que nous fussions nés exempts
De toute peine,
Jamais nos plus joyeux accents
N'égaleraient ta joie et ta gaieté sereine.

XX.

Mieux qu'Orphée aux divins accords,
Mieux que ces livres, chers trésors

D'un art austère,
Source antique où le monde entier
Se désaltère, —
Sers d'exemple au poète altier,
Toi, l'hôte de l'azur, qui dédaignes la terre !

XXI.

Oh ! verse en mon sein frémissant
L'ivresse que ton cœur ressent
Et sait répandre :
Et mon chant soudain jaillira
Si haut, si tendre,
Que le monde m'écoutera
Dans le ravissement — que j'éprouve à t'entendre.

20 mai 1871.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

BEAUNE (Henri). Du paradoxe. Discours prononcé par M. Henri Beaune, avocat général, dans la séance de rentrée de la Cour d'appel de Dijon, le 4 novembre 1872.

BEAURIN. Le chemin de la revanche.

BERTIN (E.). Étude de la possession des immeubles. Thèse pour le doctorat en droit. — Complément à l'étude sur la houle et le roulis.

BERTRAND (F.-G.). École libre des Sciences politiques. Rapport présenté à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans sa séance du 23 février 1872.

BESNOU (Léon). Catalogue raisonné des plantes composant l'école botanique du Jardin d'Avranches, reconstitué entièrement en 1864.

BONNEL (J.-F.). Essai sur les définitions géométriques.

BONNEWIN. Mémoire sur les recherches de la pierotoxine dans la bière. — Discours sur la falsification de la bière par la pierotoxine.

BOULATIGNIER. Frédéric-Marguerie. Étude biographique et souvenirs. — Étude sur M. Brière, président du Tribunal de commerce de Condé-sur-Noireau, inspecteur de l'Association normande.

BUCHNER (Alexandre). Considérations sur le roman moderne.

CAILLEMER (Exupère). Études sur les antiquités juridiques d'Athènes. Dixième étude : Le contrat de

société à Athènes. — Compilation anonyme sur la défense des places fortes, traduite pour la première fois du grec.

CARLEZ (Jules). Grimm et la musique de son temps.

CAUMONT (Aldrick). Droit économique, ou philosophie du travail.

CHARENCEY (DE). Notice sur quelques familles de langues du Mexique. — Études sur l'origine des Basques.—Le mythe de Votan. Étude sur les origines asiatiques de la civilisation américaine.

CHATEL (E.). Rapport de l'archiviste à M. le Préfet pour la session du Conseil général, 1872. — Inventaire sommaire des archives du Calvados. 1re partie. Archives civiles.

CHAUVET. La théologie de Galien.

CLUVIÉNUS (pseudonyme de M. Anquetil). La résurrection du saint Empire romain, ou le 18 décembre 1870 à Versailles.

COPPÉE (François). Poésies : 1864-1869. Le Reliquaire. Intimités. Poèmes modernes. La Grève des Forgerons.—Théâtre : 1869-1872. Le Passant. Deux Douleurs. Fais ce que dois. L'Abandonnée. Les Bijoux de la Délivrance. —Le rendez-vous, comédie en un acte, en vers.

DE CAUMONT. Congrès scientifique de France, 36e session, tenue à Chartres, au mois de septembre 1869. — Annuaire de l'Association normande, 1871 et 1872.

DECORDE (A.). Les avocats au Parlement de Normandie.

DE LA CODRE (J.-M.). L'honneur, les rois et les peuples, avec application du principe à la situation

actuelle de la France vis-à-vis de l'Alsace, la Prusse, l'Internationale.

Delisle (Léopold). Poème adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, par Baudri. — Fragments inédits du registre dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du Parlement, de 1269 à 1298. — Inventaire des manuscrits de St-Germain-des-Prés conservés à la Bibliothèque impériale sous les n[os] 11504-14231 du fonds latin. — Inventaire des mss. de l'abbaye de St-Victor conservés à la Bibliothèque imp. sous les n[os] 14232-15075 du fonds latin. — Inventaire des mss. de la Sorbonne conservés à la Bibl. imp. sous les n[os] 15176-15718 du fonds latin. — Inventaire des mss. de Notre-Dame et d'autres fonds conservés à la Bibl. nat. sous les n[os] 16719-18613 du fonds latin. —Notice sur le Livre Blanc de l'église du Mans.

De Robillard de Beaurepaire. Rapport sur le concours pour le prix Lair.—L'union d'amour et de chasteté d'Aubin Gautiér, apotiquaire Avranchois. Avranches, 1872. — Notice biographique sur G. Besnard, professeur de droit.

Du Moncel. Recherches sur les meilleures conditions de construction des électro-aimants.—Rapport de M. le comte Du Moncel sur les piles à bichromate de potasse en général et avec les sels excitateurs de MM. Voisin et Dronier.

Falière. Du bromure de potassium. Monographie chimique et pharmaceutique.

Ferrand (Joseph). De l'écart entre nos institutions politiques et notre état intellectuel et moral.

Flammarion (Camille). Loi du mouvement de ro-

tation des planètes. — Réponse à une objection relative à la loi du mouvement de rotation des planètes. — Eclipse de soleil du 22 décembre 1870. Mesure de la variation de la lumière. — Observation de la lumière zodiacale, le 20 février 1871.

GIRAULT. Cinématique. De la transmission de l'accélération par contact immédiat entre corps solides mobiles autour d'axes concourants et parallèles. — Les étoiles et l'hypothèse de Laplace.

HÉBERT-DUPERRON. Rapport sur la situation de l'instruction primaire dans le Calvados, pendant l'année 1871.

JOLY (A.). Notice biographique sur Edmond Legrain, de Vire.

LAIR (Jules). Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française. Correspondances de Paris, Vienne, Berlin, Varsovie, Constantinople, publiées par Jules Lair et Émile Legrand. — De moribus et actis primorum Normanniæ ducum, auctore Dudone, Sancti Quintini decano.

LANFRANC DE PANTHOU. Le jury en matière criminelle, ses origines, son organisation dans les temps anciens et modernes.

LARTIGUE. Une explication du mistral.

LAVALLEY (Gaston). Brutalités. — Les balayeuses. — Après l'auto-da-fé.

LECADRE. Exposé du mouvement de la population et des maladies dominantes au Havre en 1870. — Rapport sur les sépultures gallo-romaines du Havre. — Mouvement de la population et constitution médicale du Havre.

LEROY-BEAULIEU (Paul). L'administration locale en

France et en Angleterre. (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)

LESCUYER (F.). Les oiseaux dans les harmonies de la nature.

LIÉGARD (Léon). Serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure du professeur A. Viaud-Grand-Marais. Compte-rendu analytique.

MARTIN (Th.-Henri). Le mal social et ses remèdes prétendus. Études critiques en faveur du vrai remède.

MELON. Les îles Sandwich et l'instruction primaire obligatoire.

MICHAUX (Clovis). Le destructeur, pièce de vers lue à la séance publique de la Société philotechnique du 1er décembre 1872.

NEYRENEUF (V.). Essai sur une théorie nouvelle de la condensation électrique.

NICOLE. Traité complet sur un plan tout nouveau d'analyse logique.

NICOLAZO DE BARMON (L.). Romains et Venètes ; traditions et légendes.

PEZERIL (E.). De la condition civile des militaires en droit français.

PIERRE (J.-Isidore). Recherches théoriques et pratiques sur la valeur nutritive des fourrages et d'autres substances destinées à l'alimentation des animaux.

SAUVAGE (H.). Notice sur St-Hilaire-du-Harcouet. — Mortainais historique et monumental. Le théâtre du collége royal de Mortain en 1757 et en 1861.

SOREL (Albert). Le traité de Paris du 20 novembre 1815. I. Les Cent-Jours. II. Les projets de démembrement. III. La Sainte-Alliance. Les traités du 20 novembre.

Theureau. Code Genevois. Recueil complet [et méthodique des lois de la république et canton de Genève.

Thielens (Armand). Trois jours d'herborisation aux environs de Goé, Welkenraedt et la forêt d'Hertogenwald. — Relation de l'excursion faite par la Société malacologique en Belgique, à Orp-le-Grand, Folz-les-Caves, Wansin et autres localités voisines.

Travers (Julien). Annuaire du département de la Manche, 43e et 44e années (1871, 1872.) — Essai sur la vie et les œuvres de Jean Vauquelin de la Fresnaie. — Le jour des morts, 2 novembre 1871.

Wiart. De l'usage interne de l'eau de la mer. Étude thérapeutique.

Wiesener (Louis). Notice biographique sur M. Saint-Albin-Berville, ancien député, ancien magistrat.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Association scientifique de France, à Paris.

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société d'émulation d'Abbeville.

Société d'émulation et d'agricult. de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras (sciences, lettres et arts).

Société éduenne, à Autun.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Athénée du Beauvoisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Société des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

Commission des monuments histor., à Bordeaux.

Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.

Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.

Société académique de Brest.

Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société d'horticulture du Calvados, à Caen.

Société philharmonique, à Caen.

Société des beaux-arts, à Caen.

Association normande, à Caen.

Institut des provinces, à Caen.

Société française d'archéologie, à Caen.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.

Société d'archéologie, etc., à Avranches.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société d'émulation de Cambrai.

Société d'agriculture, etc., de la Charente, à Angoulême.

Société académique de Cherbourg.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Académie des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.

Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, à Colmar.

Société d'agriculture de l'arr. de Compiégne.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société des sciences, etc., du Doubs, à Besançon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).

Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, etc., de Falaise.

Académie du Gard, à Nîmes.

Académie Delphinale, à Grenoble.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Société d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.

Société des sciences, etc., à Lille.

Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société historique de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société d'agriculture, etc., à Lyon.

Société d'horticulture de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St.-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Société d'agriculture de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société des amis des sciences naturelles de Rouen.
Société de l'histoire de Normandie, à Rouen.
Société d'agricult., etc., de la Loire, à St-Étienne.
Société d'agriculture, etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Société des sciences morales, etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Viroise d'émulation, à Vire.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Académie des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. d'horticulture de Haute-Garonne, à Toulouse,
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Soc. d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Académie d'Hippone, à Bône.

Académie archéologique de Belgique, à Anvers.

Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

Institut lombard, à Milan.

Société d'histoire de Lancastre et de Chester.

Société littéraire et philosophique de Manchester.

Société d'archéol. et de numism. de St-Pétersbourg.

Académie royale des sciences, à Amsterdam.

Société royale de zoologie, à Amsterdam.

Société des sciences naturelles de Brünn.

Université royale de Norwége, à Christiana.

Institut Smithsonien, à Washington.

Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.

Académie américaine des arts et sciences de Boston.

Académie des sciences de St-Louis.

Académie des sciences naturelles de Philadelphie.

Institut libre des sciences de Philadelphie.

Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

Société d'histoire naturelle de Portland.

Lycée d'histoire naturelle de New-York.

Société de médecine de la Colombie.

Institut d'Essex.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 25 JANVIER 1872.



Bureau

POUR L'ANNÉE 1872-1873.

MM.

DUPONT, *président.*
FERRAND, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
LAVALLEY, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

DUPONT, TRAVERS, LAVALLEY,	membres de droit.
PIERRE, GIRAULT, BÜCHNER, CAUVET, DE BEAUREPAIRE, BERTRAND,	membres élus.

Membres honoraires.

MM.

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.
BONNAIRE, profr honoraire de la Fac. des sciences.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
GERVAIS, membre de la Soc. des Ant. de Normandie.
DE LA CODRE, notaire honoraire.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.

Membres titulaires de droit.

MM.

OLIVIER (Edmond), premier président.
FERRAND, préfet du Calvados.
ALLOU, recteur de l'Académie.

Membres titulaires élus.

MM.

1. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
2. BERTRAND, ancien maire de Caen.
3. TRAVERS, profr honoraire à la Fac. des lettres.
4. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
5. PIERRE, doyen de la Faculté des sciences.
6. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agricult.
7. LE BOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.

8. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
9. BERTAULD, professeur à la Faculté de droit.
10. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
11. CAUVET, professeur à la Faculté de droit.
12. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
13. CHATEL, archiviste du Calvados.
14. ROULLAND, professeur à l'École de médecine et maire de Caen.
15. MELON, président du Consistoire.
16. JOLY, doyen de la Faculté des lettres.
17. COURTY, de la Société des Antiq. de Normandie.
18. COLLAS, conseiller à la Cour d'appel.
19. BÜCHNER, profr de lit. étr. à la Fac. des lettres.
20. FAYEL, professeur à l'École de médecine.
21. DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
22. DUPRAY DE LA MAHÉRIE, conseiller à la Cour.
23. EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur à la Faculté des sciences.
24. PICQUET, conseiller à la Cour d'appel.
25. HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
26. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, conseiller.
27. LEGENTIL, professeur de seconde au Lycée.
28. DENIS-DUMONT, profr à l'École de médecine.
29. DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
30. CARLEZ (Jules), professeur de musique.
31. DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-secrétaire de la Société d'agriculture.
32. LE CERF, membre de la Société des Antiquaires.
33. CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
34. LAVALLEY (Gaston), sous-bibliothécaire.
35. RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres.
36. TRAVERS (Émile), conseiller de préfecture.

Membres associés-résidants.

MM.

BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, professeur à l'École de médecine.
BLANCHE, conseiller à la Cour d'appel.
HOUYVET, id.
WIART, docteur en médecine.
HÉGUIN DE GUERLE, insp. honoraire de l'Université.
CAREL, professeur à l'École de droit.
DELISE, procureur général.
CAMPION, secrétaire de la Mairie.
NEYRENEUF, professeur de physique au Lycée.
LE BLANC, ingénieur en chef.
LANFRANC DE PANTHOU, avocat général.
VARNIER, professeur au Lycée.

Membres associés-correspondants.

MM.

PATIN, secrétaire perpét. de l'Académie française.
DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Acad. des sciences, id.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, au Jardin des plantes.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.

CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
Mme Lucie COUEFFIN, à Bayeux.
GIRARDIN, recteur de l'Académie de Clermont.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETHON (Théodore), sous-bibliothécaire, à Rouen.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, id.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, id.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
BEUZEVILLE, id. à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, professeur au collége de Falaise.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, profr de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUËL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.

CAP, directeur du Journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
DELACHAPELLE, ancien professeur, à Cherbourg.
DUMONT, juge, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DE BANNEVILLE, diplomate, à Paris.
CHARPENTIER, direct[r] de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof[r] de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, membre de l'Acad. des sciences, à Paris.
HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des Lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de Cassation, id.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
M[lle] Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKOVE, à Anvers.
MÉNANT, conseiller à la Cour, à Rouen.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET (l'abbé), corresp. de l'Institut, à Rouen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Poitiers.
DE BUSSCHER, secr. de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
DUVAL-JOUVE, inspect[r] universitaire, à Strasbourg.

GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du Roi, à Liége.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
MERGET, profr à la Faculté des sciences de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, ancien provisr, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, à Paris.
CHOISY, ancien professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de N.-D.-d'Aliermont (Seine-Inf.).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, id.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle Amélie BOSQUET, id.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE ROZIÈRE, inspectr général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'instruction honre, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec. de la Soc. roy. des ant. de Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des archives nationales, à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.
DESROZIERS, ancien recteur de l'Acad. de Caen.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
DE RAYNAL, premier avoc. général à la Cour de Cass.

LEPELLETIER, ex-substitut du proc. général, à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Société des ant. de Picardie.
SAUVAGE, ex-juge de paix, à Le Louroux-Béconnais.
DE GENS, sec. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREUIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des Aff. étr., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD DE LOUSTA, à Cherbourg.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspr gén. des ponts-et-chauss., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), profr d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. royale des beaux-arts de Gand.

JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, ancien conseiller d'État.
CANTU (César), historien, à Milan.
CANEL, littérateur, à Pont-Audemer.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, membre de l'Institut, id.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, id.
GAUCHER, prof^r de seconde au lycée Bonaparte, id.
LUCE, auxiliaire et lauréat de l'Institut, id.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
MORIN, ex-direct^r de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, id.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, ex-inspect^r de l'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, id.
BLANCHE, avocat général à la Cour de Cassation, id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.

MAREY, docteur en médecine, à Paris.
JOAO DA CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Pierre), sergent-at-lawe, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), hommes de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour de Paris.
DE SAINT-ALBIN (H.), conseiller à la Cour de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, à Bastia.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BAUDEMENT, de la bibliothèque nationale, à Paris.
PELLERIN, procureur de la République, à Mende.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
QUENAULT, ancien sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), avocat général, à Dijon.
MILLIEN, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), censeur au lycée de Coutances.
VILADE (Léon de), juge au tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.

DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef, à Paris.
GUÉRARD (A.), fabuliste, id.
DECORDE, secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure).
RABOU, ancien procureur général, à Paris.
REYNALD, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
OLIVIER, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
FRÈRE (Éd.), bibliothécaire, à Rouen.
ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.
THÉRY, insp.-général hon. de l'Université, à Paris.
HIPPEAU, professeur honoraire de Faculté, id.
MARIE, profeseur à l'École de Droit de Rennes.
Mme DACHÉ, à Bayeux.
VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
THIELENS, id., à Tirlemont.
PUISEUX, inspecteur d'Académie, à Versailles.
LEBRETHON, professeur au lycée de Laval.
ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
DESDEVISES DU DEZERT, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
WIESENER, ancien profr au lycée Louis-le-Grand.
MÉTIVIER, professeur d'histoire, à La Flèche.
DES DIGUÈRES, membre de plusieurs Soc. savantes.
FOUCHER DE CAREIL, éditeur de Leibnitz.
GARCIN DE TASSY, professeur au Collége de France.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.

LE CACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Académie, à Valognes.
DELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.
CLAYE (J.), imprim. et homme de lettres, à Paris.
DEMARSY, conservateur du musée de Compiègne.
LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.
SOREL (Albert), id. id.
PIÉDAGNEL (Alexandre), littérateur, à Paris-Passy.
GUIZOT, membre de l'Académie française.
WEY (Francis), inspecteur des archives, à St-Germain-en-Laye.
GAUGAIN, physicien, à St-Martin-des-Entrées.
COPPÉE (François), poète dramatique, à Paris.
BOUTMY, directeur de l'École libre des sciences politiques, id.
PEZERIL, sous-intendant militaire, à Grenoble.

majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires élus composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins ou renvoie à une séance ultérieure, qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Art. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire et un trésorier.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle; il devient de droit vice-président.

Art. IX. — Il sera créé une Commission d'impression, composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels seront adjoints le président, le secrétaire et le vice-secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un président et un secrétaire ; elle se réunit sur la convocation de son président. En cas de partage, son président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer dans la bibliothèque de la Compagnie un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

ART. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

ART. XI. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres

présents ; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

ART. XII. — Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le président ne propose d'y procéder à haute voix, sans qu'il y ait réclamation.

ART. XIII. — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures et demie précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

ART. XIV. — L'Académie tient, en outre, des séances publiques. Le jour, l'heure, le lieu et l'objet de ces séances sont fixés par une délibération.

ART. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne et à toutes les dépenses imprévues.

Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer, sur les signatures du président et du secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission

spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée et qui fait son rapport sur l'état de la caisse, dans la séance suivante.

Art. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre et la paie en recevant son diplôme.

Art. XVII. — Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

Art. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

N. B. *L'Académie laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle imprime la responsabilité des opinions qu'ils y soutiennent.*

ALBUM DE L'ACADÉMIE.

Extrait du procès-verbal de la séance du 22 février 1861.

M. Travers a la parole et lit la note suivante :

« Messieurs,

« L'iconographie a des lacunes dans tous les musées. On regrette de n'avoir pas les portraits d'une foule d'hommes et de femmes qui ont un nom dans les sciences, dans les lettres, dans les beaux-arts, et que l'on ne connaît que par leurs œuvres.

« Ces regrets, chez les bons cœurs, s'étendent aux parents, aux amis qui ne sont plus. On voudrait avoir leur image comme aliment du souvenir ; on s'imaginerait volontiers qu'ils sont absents, on se prêterait sans trop de peine à l'illusion d'un prochain retour.

« La rareté ou l'éloignement des peintres et le prix élevé des tableaux n'ont pas permis, jusqu'à nos jours, de satisfaire le désir que nous avions tous de posséder l'image de ceux qui nous étaient chers. Grâce à une découverte récente, grâce à la photographie, cette satisfaction est désormais facile, et de toutes parts se forment de précieux albums. Chaque famille va posséder son *Livre d'Or,* et la conservation de tant de portraits, la vénération de

ceux qui seront devenus des ancêtres, auront, nous le pensons, une salutaire influence sur les mœurs publiques.

« Nos académies sont des familles, d'honorables familles, dont les membres sont unis par les liens d'une estime réciproque. Ils reconnaissent entre eux une sorte de solidarité, et, quand la mort emporte un de leurs frères, ils lui consacrent une notice nécrologique et s'applaudissent quand elle est accompagnée d'un portrait fidèle.

« Un portrait fidèle est aujourd'hui chose aussi facile, aussi certaine que peu coûteuse : en quelques secondes, on le dérobe à la lumière du soleil.

« Si cette découverte datait du même siècle que celle de l'imprimerie, nos aïeux académiques nous auraient, sans doute, légué leurs portraits en même temps que leurs œuvres. Moisant de Brieux serait phothographié comme il est imprimé, et nous contemplerions l'image de notre fondateur, comme nous lisons les livres qu'il nous a laissés.

« Ce qu'eussent fait nos pères, ne le ferons-nous pas pour nos descendants ? Une fausse modestie nous conseillerait-elle de nous abstenir, ou craindrions-nous leur indifférence? Leur indifférence n'est point supposable. Un tel sentiment est bien moins dans la nature qu'une louable curiosité, et cette curiosité, n'y a-t-il pas convenance à la satisfaire? Nous le croyons, et, si notre opinion est partagée, nous proposerons d'arrêter :

« 1° Qu'un Album, appartenant à l'Académie,

sera formé des portraits photographiés de tous ceux de ses membres qui lui en feront hommage

« 2° Que tout membre de la Compagnie sera invité à lui offrir sa photographie, à laquelle on le priera de joindre la date de sa naissance, ses prénoms et la liste complète de ses ouvrages.

« Comme spécimen de ces portraits à bon marché, d'ailleurs très-ressemblants, je dépose sur le bureau, et j'offre à l'Académie, pour son Album, la photographie de son secrétaire, heureux si le projet qui a inspiré cette note obtient l'approbation de ses confrères. »

L'Académie accueille avec faveur cette proposition, et la création de l'*Album* projeté est admise par elle en principe (1).

(1) L'*Album* se compose aujourd'hui de plus de cent cinquante portraits.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE v
SUJETS DE PRIX. VII

MÉMOIRES.

CINÉMATIQUE. — DE LA TRANSMISSION DE L'ACCÉLÉRATION PAR CONTACT IMMÉDIAT ENTRE CORPS SOLIDES MOBILES AUTOUR D'AXES CONCOURANTS OU PARALLÈLES, par M. Ch. GIRAULT. . . . 3

LES INFUSOIRES EN MÉDECINE, par M. le docteur WIART. 27

RAPPORT SUR L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES, par M. F.-G. BERTRAND. 48

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR EDMOND LEGRAIN, de Vire, par M. A. JOLY. 64

ROBERT DE CLARI, GUERRIER ET HISTORIEN DE LA QUATRIÈME CROISADE, par M. RAMBAUD. . . 110

DU CONTRAT DE SOCIÉTÉ A ATHÈNES, par M. E. CAILLEMER. 145

GRIMM ET LA MUSIQUE DE SON TEMPS, par M. Jules CARLEZ. 199

LES ANES LÉGENDAIRES, par M. Charles BATAILLARD. 238

FRAGMENT D'UN TABLEAU DE LA POÉSIE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE, par M. Jules-A. DAVID. . . 258

La théologie de Galien, par M. Chauvet. . . 276

Les Intendants au XVII° siècle, par M. Jh. Ferrand 308

Notice sur M. Lefèvre, commandant du Génie, par M. Gaston Lavalley. 318

Notice sur M. Georges Besnard, professeur de droit, par M. Eug. de Robillard de Beaurepaire. 333

POÉSIES.

Le jour des Morts, 2 novembre 1871, par M. Julien Travers. 345

A Charles de L., par M. Céphas Rossignol. . 350

La neige en avril, par le Même. 352

Sacrificios, par M. Alexandre Piédagnel. . . 354

Un songe, par M. Collas. 356

Ayez pitié du vieux célibataire ! par le Même. 358

Imitations de Léopardi, par M. Paul Blier. . 360

I. Au Printemps. . . . . *Ibid.*

II. A Nérine 363

III. L'Amour et la Mort 365

A l'alouette, traduit de Shelley, par le Même. 368

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE. 375

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES. 381

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE. 386

RÈGLEMENT, etc 398

ALBUM DE L'ACADÉMIE. 404

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

—

1874



CONCOURS.

PRIX LE SAUVAGE, FERRAND ET DE LA CODRE.

I.

Prix Le Sauvage.

Sujet.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DE CAEN, DEPUIS SA FONDATION, EN 1652, JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Les concurrents devront caractériser les phases par lesquelles a passé l'Académie fondée par Moisant de Brieux. A la suite de leur travail, il importe qu'ils donnent des notules biographiques et bibliographiques sur les hommes qui ont appartenu à la Compagnie, de 1652 à 1792. Les recherches se dirigeront vers les documents imprimés et les manuscrits des collectionneurs, car l'Académie n'a point d'archives. De nombreuses pièces justificatives, rares ou

inédites, pourront venir à l'appui de l'histoire que l'on demande et dont l'étendue n'est pas limitée.

Le prix est de SIX MILLE francs.

II.

Prix Le Sauvage.

Sujet.

DU RÔLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie ne demande pas seulement un exposé de l'état actuel de la science sur cette importante question, elle demande encore aux concurrents des expériences précises qui leur soient personnelles et des faits nouveaux propres à éclairer, infirmer, confirmer, modifier des points douteux dans les théories actuellement admises.

Le prix est de QUATRE MILLE francs.

III.

Prix pour lequel M. Ferrand, membre de l'Académie, préfet du Calvados, offre une médaille d'or de QUATRE CENTS *francs.*

Sujet.

Rechercher quelles sont les principales associations qui existent en Angleterre, en Belgique et

en Suisse, dans le but de favoriser l'amélioration intellectuelle et morale et de contribuer à la sage direction des intérêts publics. Indiquer sommairement comment ces associations se sont formées, comment elles se procurent des ressources, comment elles fonctionnent, et quels résultats elles obtiennent aux points de vue, notamment, du développement de l'initiative individuelle et de l'union des classes.

IV.

PRIX *pour lequel M. de La Codre, membre de l'Académie, offre une médaille d'or de* QUATRE CENTS *francs.*

Sujet.

SOCRATE. — MARC-AURÈLE. — FÉNELON.

Esquisser la biographie, exposer les doctrines de ces hommes célèbres ; rappeler leurs principales maximes, leurs réflexions les plus notables.

La Compagnie désire surtout que le sujet soit traité au point de vue de l'amélioration sociale, et que ce concours donne naissance à un ou à plusieurs livres de morale populaire.

L'ouvrage ne devra point dépasser cent pages des Mémoires de l'Académie.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONCOURS.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus de tous les concours.

Exceptionnellement, ils pourront prendre part à celui qui est ouvert pour l'Histoire de l'Académie. Toutefois, si l'un d'eux était couronné, la valeur du prix serait consacrée à l'impression de son travail.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. le Secrétaire de l'Académie avant le 1er janvier 1876.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 20 NOVEMBRE 1872.

PROGRAMME.

DISCOURS D'OUVERTURE, par M. FERRAND, préfet du Calvados, président de l'Académie.

RAPPORT GÉNÉRAL, par M. Julien TRAVERS.

RAPPORT de M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE sur le concours ouvert pour un *Essai sur la vie et les œuvres de Moisant de Brieux*, fondateur de l'Académie, en 1652.

JUGEMENT SUR LE CONCOURS, extrait du registre des procès-verbaux, et *Remise du prix de mille francs* (legs P.-A. Lair) au lauréat.

SUR LES GRÈVES, par M. Paul LEROY-BEAULIEU, professeur à l'École libre des sciences politiques.

UNE SOIRÉE A SÈVRES PENDANT LA COMMUNE, par M. Albert SOREL, professeur à l'École libre des sciences politiques.

BIOGRAPHIE DE M. RENÉ LENORMAND, par M. MORIÈRE, professeur à la Faculté des Sciences.

POÉSIES, par MM. MICHAUX (Clovis), juge honoraire au Tribunal civil de la Seine; THÉRY, ancien recteur de l'Académie de Caen; BLIER, professeur au Lycée de Coutances, et COLLAS, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

DE L'ÉCART

ENTRE

NOS INSTITUTIONS POLITIQUES

ET

NOTRE ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL,

PAR M. JH. FERRAND,

Président de l'Académie, préfet du Calvados.

MESSIEURS,

Permettez-moi d'abord d'applaudir tout particulièrement aux vues qui ont inspiré cette réunion. Se rapprocher les uns des autres pour vouloir et pour agir en commun, n'est-ce pas, en ce moment, donner l'exemple et rendre le service dont nous avons le plus besoin ? De telles manifestations ne peuvent-elles contribuer, au moins dans notre circonscription académique, à remettre en honneur les choses de l'esprit, à élever les pensées et peut-être ainsi à attirer l'attention sur l'état intellectuel et moral ?

Je suis de ceux qui croient, plusieurs d'entre vous le savent déjà, que cet état devrait être aujourd'hui presque notre unique préoccupation. Lorsqu'on réfléchit, sans parti pris, sur nos révolutions et nos

épreuves, on arrive à ne pas douter qu'elles n'aient eu pour principale cause l'écart existant, depuis 1789, entre l'état intellectuel et moral et les institutions venues au jour, à cette époque. Le milieu indispensable à ces institutions a manqué et manque encore. On nous a dotés tout à coup de mécanismes nouveaux, sans songer à nous doter, en même temps, de la force qui devait les animer et les mouvoir.

Avant 1789, le pouvoir royal et ses délégués pourvoyaient à peu près seuls à la gestion des affaires publiques. Les masses, n'y prenant aucune part, pouvaient impunément demeurer inconscientes et incultes ; une portion très-notable de la classe moyenne et de la classe élevée pouvait, sans inconvénient aussi, borner son activité aux intérêts privés. L'idée religieuse, alors vivante, le principe incontesté d'autorité, enfin, s'il y avait lieu, la force, maintenaient la paix sociale et politique, et, grâce même aux corporations d'états, ceux que leur sort rend le plus accessibles à l'erreur, les ouvriers des villes, ne restaient pas dépourvus de conseils et de guides.

La Révolution substitua à cet état de choses la souveraineté nationale, ainsi que les institutions et les libertés qui s'y rattachent. Que ne vit-elle qu'il fallait aussitôt ajouter à cette œuvre législative une œuvre d'éducation et de direction, agir puissamment sur les esprits et sur les mœurs, concilier, instruire, moraliser, en un mot, accommoder peu à peu le pays à ses nouveaux devoirs et à ses nouveaux droits ? C'est

la voie opposée qu'elle suivit. Elle aveugla, divisa, versa le sang, et, par un enchaînement inévitable, elle fonda, au lieu de la liberté, la dictature. L'Empire rétablit l'ordre et nous donna les conquêtes et la gloire; mais il n'était pas de son principe de créer le milieu propre aux institutions libres. Les régimes qui suivirent, ou gouvernèrent de nouveau avec la partie la plus éclairée de la population, et purent, dès lors, moins s'alarmer de l'état intellectuel et moral; ou, absorbés par les difficultés et les luttes de chaque jour, n'eurent pas la faculté d'y consacrer leurs soins.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, avec les institutions d'un peuple éminemment sage et mûr, le suffrage universel et la république, nous n'avons ni éducation morale, ni éducation politique, ni éducation administrative.

L'éducation morale ? Où donc les jeunes générations la puiseraient-elles ? L'idée religieuse, que les législateurs de tous les temps ont considérée comme l'un des fondements et l'auxiliaire le plus utile des gouvernements libres, n'est, pour la plupart, qu'un sujet de défiance ou qu'une pure abstraction. L'école primaire, qui, après l'idée religieuse, est le foyer où le grand nombre pourrait le mieux se policer, se moraliser et acquérir quelque aptitude à l'exercice des droits politiques, n'a pas, parmi nous, à remplir cette fonction, et elle achève, en général, son œuvre dès que l'enfant est parvenu à sa douzième année. L'enfant, à cet

âge, quitte l'école, sachant à peu près lire, écrire et compter, mais absolument inhabile à discerner, à se conduire. Cet état intellectuel l'expose plus encore qu'une ignorance complète à l'erreur et aux passions. Ne constatons-nous pas, dans les statistiques criminelles, que la majorité des accusés déférés aux Cours d'assises appartient moins à des catégories de la population illettrée qu'à celles pourvues de cette instruction tout à fait sommaire?

Les classes élevées et moyennes trouvent dans la famille une certaine culture morale; mais peut-on contester que notre enseignement secondaire et notre enseignement supérieur n'aient pour résultat principal de développer et d'orner la mémoire, l'intelligence, l'imagination, d'exercer à l'assimilation et à la mise en œuvre? Y réserve-t-on une place assez grande à tout ce qui concerne le jugement, la méthode, la morale, la pratique des devoirs, surtout des devoirs publics?

Que nous sortions ainsi, soit des écoles primaires, soit des lycées, soit des facultés, nous devons être nécessairement superficiels, accessibles aux entraînements, épris de l'éclat et de la forme et n'accorder que peu d'attention et de portée aux qualités les plus essentielles pour la bonne conduite des peuples comme des individus: l'honnêteté, la sagesse, la prévoyance.

Une fois livrés à nous-mêmes et responsables, essayons-nous seulement quelque effort de nature à nous plier, les uns les autres, aux nouvelles exigences de notre régime politique et social à nous éclairer et à nous refréner réciproquement, à

nous unir? Notre presse, notre littérature populaire, notre théâtre, loin de se proposer ce but, ne tendent-ils pas plutôt, en général, à attiser toutes les passions et à légitimer tous les excès? Les classes ne demeurent-elles pas presque aussi isolées entre elles qu'avant 1789? N'avons-nous pas, enfin, tous les vingt ans, le spectacle, chaque fois plus dissolvant, des fortunes révolutionnaires? De telles conditions ne peuvent être qu'autant d'empêchements à l'éducation morale.

L'éducation politique fait encore plus défaut. On déplore que, parmi nous, depuis quatre-vingts ans, toutes les formes de gouvernement aient tour à tour triomphé et échoué; en même temps, par une contradiction étrange, on veut que chacun soit d'un parti, et il n'est guère admis qu'on appartienne au pays seul. Combien peu, cependant, se rendent compte des nécessités inhérentes à leur propre parti et y souscrivent! Les gouvernements libres, la république et la monarchie constitutionnelle, ne peuvent être des réalités et durer que s'ils reposent sur des institutions locales animées et la participation effective de tous aux intérêts publics. Sous ces gouvernements, le pouvoir central, restreint, précaire, mobile, n'est pas en mesure de procurer les avantages dispensés par ce même pouvoir, sous la monarchie pure; c'est aux assemblées centrales et locales, à la Nation elle-même, qu'il incombe d'y suppléer et de régir; mais, pour qu'un tel but soit atteint, il est indispensable, on le comprend, que la majorité des mandants et des mandataires sache dis-

cerner, en toute occasion, le bien à l'intérieur comme à l'extérieur, et agir, se concerter, se dévouer pour le faire prévaloir. Si les électeurs votaient mal, les assemblées délibéreraient mal aussi, et on verrait promptement péricliter le Gouvernement et le pays. Or, cette clairvoyance, cette activité, cette union générales en faveur des intérêts publics, il n'est permis de les attendre que d'une nation qui améliore incessamment son état intellectuel et moral. Est-il besoin de dire à quel point ces vérités sont méconnues, même par beaucoup de partisans déclarés des gouvernements libres? Les conditions de la monarchie pure ne sont pas moins un sujet d'idées superficielles et d'erreurs. Sous cette forme de gouvernement, les intérêts publics étant l'apanage, en quelque sorte, du Prince et de ses délégués, les particuliers peuvent y rester étrangers et ne se préoccuper que de leurs intérêts propres. Mais, dès lors, la Nation doit laisser hors d'atteinte le mandat dont elle a investi le Souverain et se résigner notamment à n'avoir ni des élections, ni une presse, ni des réunions libres. La république et la monarchie constitutionnelle sont donc, pour le pays, des gouvernements de labeurs, de sacrifices et de grande culture morale; la monarchie pure, un gouvernement de renonciation et de respect. Tenter de faire coexister des institutions libres avec l'indifférence et l'inertie des particuliers, ou la monarchie pure avec des élections, des réunions et une presse libres, c'est tenter l'impossible et vouloir concilier les contraires. Telle est l'entreprise que, faute d'éducation et de mœurs politiques, nous ne cessons de

renouveler depuis quatre-vingts ans. Lorsque nous sommes en république, nous voulons les loisirs et la vie facile que peut donner la monarchie, et, lorsque nous sommes en monarchie, nous prétendons avoir l'animation et les luttes des institutions libres.

Quant à l'éducation administrative, elle ne peut que répondre à l'éducation morale et à l'éducation politique. Que d'obstacles, du reste, cette éducation ne rencontre-t-elle pas dans notre organisation administrative elle-même et dans notre tradition !

Le premier instrument de l'éducation administrative, sous des institutions libres, la première école du *self-government*, c'est la commune. C'est dans la commune que l'Anglais et l'Américain acquièrent le goût et la connaissance des affaires publiques, apprennent à élire et à délibérer. Mais, chez eux, la commune, composée de 2 à 3,000 habitants, possède tous les éléments d'une vie locale, active et autonome ; ses divers intérêts : culte, écoles, finances, voirie, salubrité, police, etc., avant d'aboutir au conseil municipal et à l'unité de direction, sont, en général, quotidiennement surveillés, discutés, gérés par des groupes nombreux et spéciaux de notables. On conçoit que l'Anglais et l'Américain puissent déployer, dans ce premier domaine, leurs facultés, leur ambition même, et qu'ils y trouvent à la fois une école exerçant la Nation à gouverner et un rempart couvrant et garantissant l'État. Chez nous, au contraire, la commune, réduite en 35,859 fragments, forme plutôt

l'éducation, ni les mœurs nécessaires aux institutions libres, aussi nécessaires à ces institutions que l'air ambiant l'est à l'homme. Dans le vide résultant de cette lacune, que de ruines déjà se sont accumulées et menacent de s'accumuler encore! L'unique moyen d'y remédier est que la culture intellectuelle et morale devienne, immédiatement, notre principal souci et notre principal sacrifice. Parmi tous les grands peuples, nous sommes assurément celui auquel cette voie de salut s'impose, en ce moment, avec le plus d'urgence; et cependant voyez, Messieurs, comme partout on nous y précède, on s'y hâte, on s'y efforce! Aux États-Unis, c'est un budget annuel de 450 millions qu'on consacre aux écoles et aux œuvres d'éducation, et c'est toute l'élite du pays, sept cent mille membres des comités scolaires, qui administre ce budget. L'Angleterre, la Russie, l'Italie, la Suisse, le Portugal, la Hollande s'empressent de remanier leurs lois et de décupler leurs dépenses dans le même but. L'Allemagne répète, en toute occasion, qu'elle a dû à ses écoles primaires, à ses gymnases et à ses universités sa régénération, de 1806 à 1812, et qu'elle leur doit aujourd'hui sa grandeur. Partout aussi s'ouvrent des congrès et se forment des associations pour le développement des choses intellectuelles et morales, congrès et associations de pédagogie, de gymnastique, de lectures populaires, de législation, de statistique, d'économie politique, de géographie, etc. etc. Ces jours derniers, lord Napier présidait à Plymouth un de ces congrès, dont l'objet était de délibérer sur les sciences et sur les législations poli-

tiques ; le roi de Saxe, à Dresde, un congrès scolaire où prenaient place la plupart des professeurs de l'Allemagne. Presque à la même date, en Russie, à Strelna et à Tsarskaia-Slavianka, s'assemblaient les instituteurs et les institutrices de plusieurs provinces pour s'éclairer en commun sur les meilleures méthodes d'enseignement. A quels résultats n'atteindrions-nous pas promptement, si, plutôt que de nous consumer dans de vaines querelles et de vaines paroles, nous donnions toutes nos pensées et toutes nos forces à ces suprêmes réalités, nous qui avons tant de ressort, tant d'aptitudes diverses, une position géographique et un sol incomparables ; enfin, le privilége d'être encore restés, selon l'expression d'un de nos hommes d'État les plus estimés (1), « la plus grande nation de l'Europe, composée « d'une seule race, et la plus grande race formant « une seule nation ! »

Pendant l'hiver néfaste de 1871, peu de jours avant l'armistice, le hasard me mit en rapport, à Coblentz, avec un des chefs de l'ancien parti libéral, dans les provinces Rhénanes. Je m'étonnais auprès de lui et je m'affligeais de ce que l'unité politique, en Allemagne, parût s'être réalisée contre nous aussi rapidement que l'unité nationale. « Les événements contemporains, me fut-il répondu, et « particulièrement le spectacle de vos révolutions et « de vos mécomptes, nous ont fait changer de voie « mais non de but. Nous ne poursuivons plus,

(1) M. Drouyn de Lhuys.

« sous les gouvernements, quels qu'ils soient, qui « nous régissent, que le développement des forces « de l'âme et le développement des forces du corps, « sûrs que ces deux développements portent en eux- « mêmes tous les progrès et tous les bienfaits dont « l'humanité est susceptible. » Que de fois, dans ces jours de douleur, j'ai médité cette réponse et combien je la recommande à nos concitoyens ! Tenons, Messieurs, les dénominations et les formes pour secondaires et inférieures ; ayons un idéal plus pratique et plus vrai, et redevenons ainsi la France, au lieu d'être des tronçons de ce noble pays, s'agitant dans les illusions et l'impuissance !

RAPPORT

FAIT

A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 20 NOVEMBRE 1872,

Par M. Julien TRAVERS,
Secrétaire de l'Académie.



MESSIEURS,

Deux ans sont écoulés depuis que nous avons décerné le prix dans le concours pour une *Étude sur la vie et les œuvres de Moisant de Brieux.* Ce prix, dû à la munificence de M. P.-A. Lair, fut remporté par un jeune Parisien de vingt-trois ans, qui serait venu dès 1870 recevoir la récompense de son travail, si, au moment où nous songions à ajouter à l'honneur de son succès l'éclat d'une solennité publique, la guerre, une guerre à jamais déplorable, ne l'eût appelé sous les drapeaux.

Pendant que nous faisions des vœux pour notre lauréat, pour nous, Messieurs, pour notre chère et malheureuse patrie, le fléau de l'invasion se répandait dans nos provinces, et chaque jour nous apportait l'illusion de patriotiques espérances ou la certitude de nouveaux désastres. Dans ces douloureuses alternatives, nous n'avons pas aspiré à des consolations devenues impossibles; mais nous avons cherché un adoucissement à nos chagrins dans les objets divers de nos études. Comme les corps savants

de la capitale investie, nous avons tenu nos séances ordinaires et continué la publication de nos Mémoires. Au milieu de nos alarmes, c'était la diversion la plus noble et la plus puissante : les belles-lettres justifiaient une fois de plus l'éloge qu'en a fait Cicéron : elles ranimaient nos esprits abattus, retrempaient nos âmes et leur rendaient parfois toute leur force, sinon toute leur énergie.

Si nos travaux n'ont pas été interrompus par la guerre, la paix a dû accroître leur activité : elle l'a, en effet, sensiblement accrue, et nos procès-verbaux l'attestent.

Une analyse de ces procès-verbaux, depuis notre dernière séance publique, devrait peut-être trouver ici sa place ; mais, un peu détaillée, elle serait trop longue, et, réduite à une nomenclature, elle serait trop sèche ; vous me saurez gré si je la supprime.

Ce que je ne puis complètement passer sous silence, c'est l'état de nos pertes, c'est le nom des confrères morts qui furent les plus dévoués aux intérêts de la Compagnie, et qui travaillèrent spécialement pour elle, ou lui adressèrent celles de leurs œuvres qui leur font le plus d'honneur.

Après avoir nommé le plus actif de nos correspondants, Saint-Albin Berville, dont le gendre, M. Wiesener, a publié en partie les œuvres et fait la biographie avec un charme et une vérité dignes de son beau-père ; — après avoir rappelé le savant Dezobry, réfugié à Caen, pendant le blocus de Paris, et qui aimait à nous lire les dernières notes ajoutées à son précieux livre : *Rome au siècle d'Auguste* ; — après avoir déploré la perte d'Édélestand

du Méril, ce bénédictin du grand monde, dont le tort grave fut d'abjurer l'esprit et le goût français pour rivaliser de savoir, et aussi de diffuse obscurité, avec les érudits de l'Allemagne; — après un souvenir aux deux grands botanistes du Calvados, René Lenormand et Alphonse de Brébisson, vous me saurez gré, Messieurs, de consigner ici la mémoire de mon excellent collègue à la Faculté des lettres, de mon excellent confrère à l'Académie, M. Dansin.

Avant la fin également prématurée de M. Léon Liégard, rapidement enlevé la semaine dernière à sa famille, à ses amis, aux sciences qu'il cultivait avec succès, M. Dansin était la plus récente de nos pertes et peut-être la plus sensible; car, au fort de sa carrière, il n'avait pas seulement fait ses preuves comme historien de conscience et d'indépendance, comme professeur zélé et modeste dans le succès, comme esprit éminent et d'une exquise délicatesse; c'était plus qu'un homme de talent, c'était un modèle de franchise, de politesse et d'urbanité; c'était plus encore, en nos temps d'opinions indécises et de convictions lâchement défaillantes, c'était une âme droite et ferme: en un mot, c'était un caractère.

Quels que soient nos regrets pour ceux qui nous ont quittés et quelques vides qu'ils aient laissés parmi nous, nous avons une foi entière dans l'avenir de l'Académie, en voyant quels jeunes hommes, d'un éclatant mérite, viennent combler les lacunes que la mort a faites dans les dernières listes de nos membres. Je ne crois pas blesser l'amour-propre de

nos nouveaux confrères, je ne crois pas manquer aux convenances en citant *exceptionnellement* un de ces jeunes hommes, né dans le Calvados, économiste déjà profond, publiciste déjà influent, professeur à cette École libre des sciences politiques qui régénérerait toutes les parties de la France, si toutes les parties de la France pouvaient entendre ses leçons : je veux parler de M. Paul Leroy-Beaulieu, malgré sa présence; et ce qui m'autorise à le citer parmi tant d'autres, c'est le succès de ses travaux aux derniers concours de l'Institut, succès inouï dans les fastes académiques! succès dont nous ne connaissons d'exemple à aucune époque et dans l'histoire d'aucune littérature! Le même jour, M. Paul Leroy-Beaulieu a été couronné dans trois concours précédemment ouverts par l'Académie des Sciences morales et politiques. J'aime à croire que, au lieu de me blâmer de cette mention tout exceptionnelle, nos nouveaux confrères applaudiront à ma hardiesse.

Je n'oublierai pas, d'ailleurs, un autre membre de notre Compagnie, le successeur de M. Dansin à la Faculté des lettres de Caen, qui a récemment obtenu le prix de trois mille francs, fondé par M. Thiers. L'ouvrage de M. Rambaud, sur l'Empire grec au Xᵉ siècle, a été réputé par l'illustre aréopage le meilleur travail historique publié depuis trois ans. Nous pourrions citer d'autres couronnes gagnées dans d'autres concours par plusieurs de nos confrères; mais nous croyons devoir nous borner à la présente année, à l'année mil huit cent soixante-douze.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter un mot à l'occasion des espérances que nous fondons sur nos intelligentes et actives recrues. Ces jeunes hommes laborieux ne reculeront pas dans le champ de l'étude, où le charme le plus puissant retient ceux qui s'y sont quelque peu avancés; ils continueront parmi nous la culture de leurs goûts favoris et donneront l'exemple du travail à leurs camarades d'hier, à leurs rivaux de demain, à cette jeunesse que nos malheurs ont retrempée, et dont l'ardeur nous console, en nous laissant entrevoir le rachat de la patrie par les opiniâtres efforts de la science, et la revanche de nos défaites par la gloire si pure des belles-lettres et des beaux-arts. Courage donc à cette jeunesse que nos fautes ont éclairée et qui tient à honneur de les effacer! Courage à l'un des siens, à M. René Delorme, sur l'œuvre duquel vous allez entendre le Rapport de M. de Beaurepaire.

Je cède à ce dernier la parole.

RAPPORT

DE

M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

SUR LE CONCOURS

ouvert pour un

ESSAI SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE MOISANT DE BRIEUX

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE, EN 1652.



Ce Rapport précède l'œuvre couronnée de M. René Delorme, en tête des Mémoires de l'Académie pour 1872.

DES GRÈVES,

PAR M. PAUL LEROY-BEAULIEU,

Membre correspondant.

MESSIEURS,

Avant d'aborder l'importante question que je me propose de traiter devant vous, c'est pour moi un devoir d'adresser mes vifs remercîments à l'Académie de Caen, qui a bien voulu m'admettre l'hiver dernier au nombre de ses membres correspondants. De toutes les villes de France, il n'en est guère où le goût éclairé des lettres et la culture sagace des sciences ait porté des fruits plus beaux que dans notre laborieuse capitale de la Basse-Normandie. Aussi, c'est pénétré du sentiment de l'honneur qu'il vous a plu de me faire que je prends la parole devant une Compagnie qui compte dans son sein les premiers jurisconsultes, les plus éminents archéologues et quelques-uns des philologues et des naturalistes les plus appréciés de France.

Autorisez-moi, Messieurs, à introduire parmi vous une science nouvelle, l'*économie sociale;* elle a bien besoin de votre indulgence et de votre appui; peut-être rencontre-t-elle encore bien des préventions; il se peut qu'elle ait quelques défauts à se faire pardonner : jusqu'ici, elle s'est montrée un peu bruyante, audacieuse et absolue : ce sont là les

défauts de la jeunesse. Au fond, Messieurs, cette science nouvelle est une bonne personne : elle est plus modeste qu'elle n'en a l'air; quand on l'écoute avec bienveillance, elle se montre sensée, réservée, et ne veut pas bouleverser le monde. Parmi toutes les questions qui se rattachent à l'économie sociale, il en est une d'un intérêt plus actuel et plus vital que jamais, c'est celle des *grèves* ou des coalitions d'ouvriers. Permettez-moi, Messieurs, d'arrêter quelques instants votre attention sur cet important sujet.

Un des hommes d'État les plus considérables de l'Europe, M. Gladstone, le chef du cabinet anglais, disait, il y a quelques années, dans un discours qui eut un grand retentissement, que le XIX[e] siècle serait appelé par l'histoire « le siècle des ouvriers. » Souhaitons, Messieurs, que le XIX[e] siècle soit simplement le siècle de tout le monde et que, si la condition d'une classe s'améliore, ce qui est désirable, la condition des autres parties de la société n'empire pas, ce qui serait regrettable. Cette parole du ministre anglais semble avoir été prise à la lettre par cette fraction de la population qu'elle était destinée plutôt à flatter qu'à instruire. De même qu'il y a quatre-vingts ans, un de ces esprits absolus, tels qu'en produit trop souvent notre pays, s'écriait : « Qu'est-ce que le Tiers-État? Rien. Que doit-il être? Tout; » aujourd'hui des esprits de même trempe, également exclusifs, inquiets ou ambitieux, refont ce vieux mot à leur usage et s'écrient : « Qu'est-ce que le travailleur manuel dans la société moderne? Rien. Que doit-il être? Tout. »

Il n'est pas besoin, Messieurs, d'attirer votre

attention sur l'inexactitude et l'injustice de récriminations qui prennent une forme aussi tranchante. Il aura été donné à notre siècle de développer, dans une mesure inouïe, l'industrie, le commerce, l'agriculture, c'est-à-dire la production et l'échange des objets utiles à l'homme, il lui aura été donné aussi de faire participer de plus en plus toutes les parties de la population à la jouissance des droits civils et politiques. Il n'est pas de fraction de la société qui n'ait largement profité de ces deux progrès parallèles ; mais l'on peut affirmer que celle qui en a tiré les bénéfices les plus grands, c'est la catégorie, je ne veux pas dire la classe, des travailleurs manuels. Cependant les ouvriers des villes se montrent souvent mécontents, remuants et jaloux; et, dans la pratique, ils manifestent leurs inquiétudes et leurs aspirations par deux procédés : des émeutes et des grèves. La France est à peu près le seul pays du monde qui soit soumis à des troubles périodiques dans la rue, et ce n'est certainement pas là une de ces institutions que l'Europe nous envie. Au contraire, toutes les nations de l'univers sont en proie à ces secousses multipliées que l'on est convenu d'appeler des grèves. L'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique ne nous cèdent en rien sur ce point. On peut dire que, s'il se constituait un jury international pour décerner des récompenses aux nations qui pratiquent le plus et le mieux le système des grèves, l'Angleterre obtiendrait le premier prix, l'Allemagne le second; viendraient ensuite la Belgique, la Suisse, l'Amérique; quant à nous, Messieurs, dans ce nouveau genre de concours, nous

n'obtiendrions guère que le troisième ou le quatrième accessit.

Le mot de *grève* n'a malheureusement plus besoin de définition : on sent ce qu'est une grève aussi bien qu'on le sait. Heureux serait le pays qui ignorerait ce terme nouveau ! L'accord entre un groupe d'ouvriers pour suspendre le travail d'une profession ou d'un atelier et pour amener par le manque de bras les patrons à composition, voilà ce que l'on appelle une grève. Cette sorte de phénomène social a dû exister depuis qu'il y a sur la terre des ouvriers libres ; la législation des principaux pays, jusqu'à une époque assez proche de nous, s'opposait à ces manifestations. On ne voulait pas permettre alors que les ouvriers agissent de concert pour refuser leur travail. C'est en 1824 que furent abolies, en Angleterre, les lois sur les coalitions ; c'est quarante ans plus tard, en 1864, que les mêmes lois furent rapportées en France. Cependant ce serait une erreur de croire qu'avant 1824, en Angleterre, et avant 1864, en France, il n'y ait pas eu de grèves.

Dès le milieu du XVIIe siècle, nous voyons apparaître les grèves : on en voit une alors à Darnétal, près de Rouen, dans le corps d'état des drapiers ; à la même époque, les maréchaux et les chapeliers firent des coalitions. Deux fois, dans le courant du XVIIIe siècle, en 1744 et en 1786, la ville de Lyon fut troublée par des grèves, qui devinrent presque des insurrections et que la troupe réprima. Au début de la Révolution française, les coalitions se multiplient sur notre sol. En 1789, trois mille ouvriers tailleurs suspendent leur travail à Paris ; les

cordonniers, les charpentiers, les imprimeurs, les papetiers, presque tous les corps d'état suivent cet exemple. Dans notre siècle, ce sont des grèves de ces ouvriers en soie, que l'on appelle les canuts, qui amenèrent les sanglantes émeutes de Lyon, en 1831 et en 1834. Les charpentiers de Paris font grève en 1832, en 1842 et en 1845 : cette dernière fois, le nombre des ouvriers qui se coalisent est de sept mille cinq cents, et la durée du chômage est de trois mois; à Rive-de-Gier, en 1844, une coalition aboutit à une lutte entre les grévistes et la troupe. Cependant, Messieurs, les lois prohibaient alors les coalitions.

En Belgique, de 1840 à 1849, on traduit devant les tribunaux, pour délits de coalition, quatre cent trente-cinq ouvriers, dont deux cent quatre-vingt-treize sont condamnés à la prison. En Angleterre, au début du siècle, malgré les lois les plus rigoureuses, les grèves sont fréquentes et terribles : dans la ville de Nottingham, où se fabriquent particulièrement les imitations de dentelles, les ouvriers se coalisent contre l'introduction des machines, en 1812; le Parlement prononce alors la peine de mort contre quiconque serait convaincu d'avoir brisé un métier. En 1813, en vertu de cette loi draconienne, dix-huit grévistes sont pendus dans la ville d'York : néanmoins les coalitions continuent. Ainsi, Messieurs, alors même que la loi se montrait impitoyable, on voyait se produire des grèves en France, en Angleterre, en Belgique. Elles étaient fréquentes et sanglantes. Quelles sont donc les causes de ces mouvements, que les rigueurs de la législation paraissent impuissantes à prévenir ?

Il y a aux grèves deux sortes de causes : les unes générales, les autres spéciales. La cause générale, c'est que la plupart des populations ouvrières de l'Europe ont vu se transformer en quelques années la situation de l'industrie et le régime politique, sans que la transition ait été suffisamment adoucie par des institutions d'éducation, de prévoyance, de secours et de crédit. Ces foules ouvrières, autrefois occupées dans l'atelier domestique, souvent dispersées dans des hameaux, presque toujours partagées entre les occupations agricoles et les occupations industrielles, n'ayant jadis aucune influence sur la destinée politique du pays, se sont vues presque subitement rassemblées dans d'immenses usines, aux prises avec des machines ingénieuses, mais qui se transforment sans cesse, dépendant uniquement, pour leur subsistance, de l'activité de la production manufacturière, qui est sujette, de nos jours, à des crises périodiques et multipliées; en outre, presque au même moment, le pouvoir politique leur a été dévolu. Un aussi profond changement dans leur destinée a surpris et presque affolé les populations ouvrières d'un grand nombre de villes. Quoique leur sort matériel, c'est-à-dire leur salaire, se soit amélioré, elles ont eu un sentiment assez vif de l'instabilité nouvelle de leur position, en même temps qu'elles avaient la perception très-claire de leur influence sur la conduite politique du pays : presque du même coup, elles ont été abandonnées à elles-mêmes, sans direction, n'ayant pour guide qu'une instruction superficielle, uniquement propre à répandre les sophismes et à encourager les illusions.

Dans cette situation, Messieurs, est-il étonnant que les populations ouvrières aient fait fausse route, à la suite d'agitateurs intéressés ou de fanatiques aveugles ?

Les causes spéciales des grèves sont nombreuses. Voici les principales ; elles ont été détaillées par un membre de la fameuse Association internationale des Travailleurs : « La grève peut avoir pour but ou une « demande d'augmentation de salaire, ou le refus « d'accepter une diminution de salaire ; ou une de« mande de diminution dans les heures de travail, ou « le refus d'accepter une augmentation des heures de « travail ; ou l'abolition de règlements d'atelier at« tentatoires à la dignité du travailleur, ou l'amé« lioration des conditions de salubrité et de sécurité « de certains ateliers ou de certaines mines ; ou le « refus de travailler avec un outillage défectueux, « avec des matières premières de mauvaise qualité, « dont l'emploi peut constituer une perte pour l'ou« vrier ; ou le dessein de s'opposer à la violation des « contrats ; ou le projet de déjouer les manœuvres « des chefs d'industrie contre l'existence des asso« ciations ouvrières ; ou bien, enfin, l'opposition « contre l'introduction d'un trop grand nombre « d'apprentis dans les ateliers. »

Telle est, Messieurs, la nomenclature complète des diverses causes de coalition, telle qu'elle a été récemment dressée par un entreprenenr en grèves. Assurément, l'on ne peut dire qu'elles soient toutes illégitimes. Il est assez naturel que l'ouvrier désire que son salaire s'élève, d'autant plus que, par diverses causes, le prix des subsistances ne cesse de

croître; mais encore faut-il que les prétentions de l'ouvrier ne soient pas exorbitantes, qu'elles viennent à propos, qu'elles ne découragent pas l'industrie. Puis il convient, en outre, que l'augmentation des salaires coïncide avec le perfectionnement des moyens de production ou avec une plus grande efficacité du travail humain; sans quoi, les prix des marchandises augmentent en proportion de la cherté de la main-d'œuvre, et l'ouvrier, avec une rémunération nominalement plus élevée, ne se trouve pas plus riche qu'auparavant. Il gagnera plus, mais, comme aujourd'hui, il paiera son charbon plus cher, son vêtement plus cher, ses vivres plus cher : quel bénéfice lui restera-t-il?

L'ouvrier a parfois raison de demander la diminution des heures de travail; mais, là encore, il faut qu'il agisse avec prudence. Autrefois, la journée de travail était presque partout excessive. Dans les premières usines qui s'établirent en France, on travaillait quinze ou seize heures par jour; maintenant encore, dans certaines régions, l'on travaille treize heures; la journée habituelle des fabriques est de douze heures; quelquefois elle descend à onze, très-rarement à dix. En Angleterre, les ouvriers ne veulent plus travailler que neuf heures et, en Amérique, que huit. Dieu me garde, Messieurs, de soutenir que les ouvriers n'aient jamais le droit de demander une réduction de la journée de travail! Il est permis de dire que, dans certaines industries ou certains travaux, et avec le perfectionnement continu des machines, on peut avec avantage diminuer la journée, sans restreindre la production; mais en-

core faut-il une limite à ces réductions successives. Supposons que, tous les dix ou quinze ans, on retranche une heure à la journée de travail, dans un siècle ou deux, Messieurs, que lui restera-t-il? C'est un problème que nous posons aux mathématiciens.

Il en est de même pour la plupart des autres réclamations des ouvriers : selon les temps, les lieux, les circonstances, elles peuvent être justes ou non. Dans ces luttes d'intérêt qui se produisent malheureusement entre les patrons et les ouvriers, il serait aussi déraisonnable de prétendre que ceux-ci ont toujours tort qu'il l'est d'affirmer que les premiers n'ont jamais raison. Une vérité incontestable, au contraire, c'est que, en tout état de cause, les grèves sont un déplorable moyen pour améliorer le sort de l'ouvrier. Loin de nous de dire qu'elles ne réussissent pas quelquefois en apparence; mais, le plus souvent, elles ont, pour la société en général et pour les grévistes en particulier, les plus funestes conséquences.

Il est très-rare qu'une grève ne soit pas violente, qu'elle suive son cours sans pression et sans excès. Pour réussir, une grève doit être générale, c'est-à-dire envelopper tout un corps d'état ou tout le personnel d'une fabrique; elle doit, en outre, durer longtemps : c'est, en effet, une lutte de patience, c'est un siége par la famine. Or, comment obtenir l'unanimité des ouvriers d'un corps d'état ou d'une usine, sans en froisser et en opprimer au moins quelques-uns? Comment, en outre, chômer pendant des semaines, pendant des mois, sans infliger aux familles d'effroyables privations?

Il est regrettable, Messieurs, qu'il ne se soit pas encore rencontré dans notre siècle un homme ayant à la fois assez de dévouement et de patience pour faire l'histoire complète et méthodique des grèves dans l'Europe occidentale. Il y aurait là un tableau saisissant et singulièrement instructif pour l'humanité. Si l'on pouvait dresser le bilan de ce qu'a coûté, en heures de travail perdues et en capitaux gaspillés, l'épidémie des coalitions au XIX[e] siècle, si l'on pouvait indiquer les fortunes diverses de ces luttes industrielles, s'il était possible de mettre en regard le nombre de fois où les ouvriers ont fait triompher leurs prétentions et le nombre de fois, au contraire, où ils ont misérablement échoué et empiré leur condition, on aurait fait l'un des plus curieux et des plus utiles recueils des temps modernes.

Nous n'avons pas, Messieurs, des données aussi complètes; mais offrons rapidement quelques exemples de ce que peuvent devenir les grèves. A Lyon, en 1831 et en 1834, elles dégénèrent en émeutes, que le canon seul apaise; à Rive-de-Gier, en 1844, à Aubin, à La Ricamerie, dans les dernières années de l'Empire, et aussi en Belgique, à Charleroi, elles provoquent des luttes avec les troupes, et le sang coule. Alors même qu'elles ne produisent pas des conflits à main armée, les grèves détruisent une quantité prodigieuse de capital et de travail humain.

En l'année 1855, dans le seul comté de Durham, en Angleterre, on a compté douze grèves de mineurs; dans le comté de Lanark, en Écosse, il se produit dans l'année 1856 une grève de mineurs qui dure treize mois et qui se termine à l'avantage des

patrons. Mais c'est surtout dans l'industrie du fer que les coalitions sont nombreuses : en 1864, dans le district de Leeds, une grève se prolonge six mois. On appelle du nom de *puddlers* les ouvriers qui manient le fer en fusion. Douze mille travailleurs de cette profession se coalisèrent dans le comté de Stafford, en l'année 1865 : la lutte fut acharnée avec les patrons ; elle dura plusieurs mois, et lorsqu'elle vint à cesser, les pertes en salaires et les économies dépensées par les ouvriers étaient estimées à huit millions de francs, celles des patrons n'étaient pas moindres. Ajoutons que les puddlers avaient échoué dans leurs prétentions et se trouvaient plus que jamais à la discrétion des chefs d'industrie. Plus d'une fois l'on a vu, en Angleterre et en Allemagne, des grèves aussi vastes. En France, les coalitions des charpentiers en 1845, celles du Creuzot en 1870, celle qui a eu lieu cet été dans les districts charbonniers du Nord, ont amené aussi un immense gaspillage de forces et de capital.

En dehors des pertes directes des grèves, c'est-à-dire du dommage causé aux patrons et aux grévistes par le chômage, il faut tenir compte du contre-coup et de la répercussion de ces phénomènes. Une grève ne nuit pas seulement à ceux qui y prennent part ou qui la subissent : elle a des effets bien plus prolongés et plus lointains. Quand un grand corps d'état, comme celui des charpentiers ou des maçons, suspend son travail, quatre ou cinq autres catégories d'ouvriers se trouvent indirectement atteintes : les menuisiers, les serruriers, les fabricants de meubles voient se ralentir du même coup les commandes. S'il survient

une grève parmi les fileurs, croyez-vous que les tisseurs, les indienneurs, les ouvriers en vêtements confectionnés n'en souffrent pas ? On calculait en Angleterre que, dans l'industrie du fer, un ouvrier lamineur tient dans ses mains le sort de douze autres ouvriers, c'est-à-dire que, s'il plaît aux lamineurs de faire grève, un nombre douze fois plus considérable d'ouvriers occupés à travailler le fer laminé se trouvent sans ouvrage.

On peut donc et l'on doit même dire aux populations ouvrières : de tous les moyens d'améliorer votre position, le plus trompeur, c'est la grève. Ce qu'il vous faut, c'est un bon salaire, qui n'est compatible qu'avec une industrie prospère et stable ; or, les coalitions inquiètent, troublent, arrêtent l'industrie dans son essor, elles détruisent le capital en formation. Ce qu'il vous faut encore et surtout, c'est la sécurité du lendemain, c'est la certitude que vous aurez toujours de l'ouvrage ; or, les grèves mettent partout l'instabilité : elles sont un trouble profond, non-seulement pour les industries auxquelles elles s'attaquent directement, mais pour le monde industriel tout entier. Voyez ce qui se passe aujourd'hui pour la hausse excessive des charbons : si les prix exorbitants se maintenaient et surtout s'accroissaient, est-ce qu'un grand nombre d'usines ne se fermeraient pas ? Déjà quelques ateliers ont réduit leur travail, et des centaines de mille ouvriers sont menacés de souffrances intenses parce que les travailleurs des mines et des houillères ont eu des exigences folles. Ce qu'il vous faut encore, dirons-nous aux ouvriers, c'est le repos de vos vieux

jours, cet *otium cum dignitate*, dont un grand orateur antique faisait le privilége de l'aristocratie romaine, mais auquel, de nos jours, il est désirable que chaque être humain puisse prétendre. Eh bien! les grèves, en détruisant les économies de l'ouvrier à mesure qu'elles se forment, en détournant au profit des caisses de chômage les cotisations qui devraient aller aux caisses d'épargne et aux assurances sur la vie, les grèves sont le plus grand obstacle au progrès des populations industrielles.

Ainsi, Messieurs, l'on peut affirmer que c'est par centaines de millions de francs qu'il faut compter dans notre Europe les capitaux vainement gaspillés à ces luttes plus que civiles, dirons-nous, en empruntant le mot d'un poète romain, *plus quam civilia bella.* Pour que la paix sociale soit assurée à l'avenir, il faut donc que les grèves disparaissent avec les émeutes des rues. Mais, comment peut-on détruire ce mal? Faut-il recourir à la législation et s'armer de rigueurs préventives contre les grévistes? Les avis diffèrent sur ce point; mais l'expérience ne nous donne-t-elle pas une solution? n'a-t-elle pas prouvé, en France, en Angleterre, en Belgique, que les mesures préventives en pareille matière sont impuissantes? En outre, est-il d'une vérité incontestable que, dans les contestations entre les patrons et les ouvriers, les uns aient toujours raison et les autres toujours tort? et la loi peut-elle, sans enlever quelque chose à son autorité et à son caractère d'impartialité, se prononcer toujours et systématiquement en faveur de l'une des deux parties? Non; le rôle de la loi dans ces questions est plus

circonscrit et plus efficace en même temps; en voulant trop embrasser, elle s'exposerait à ne rien étreindre. Sa mission, c'est de protéger avec fermeté la liberté individuelle, souvent menacée par les grèves, c'est de faire respecter les contrats auxquels les coalitions portent quelquefois atteinte ; ce n'est pas de frapper par des mesures générales tout accord et toute démarche commune des ouvriers d'un corps d'état ou d'une usine et de prendre des prescriptions qu'il n'est guère en son pouvoir de faire exécuter.

Mais, alors, si la loi n'a, dans les cas de grèves, qu'un rôle limité, où est la sauvegarde, où est le remède? A des crises de ce genre, ce qu'il faut, ce n'est pas telle ou telle panacée en particulier, c'est un bon régime social et moral, auquel il est du devoir de tous de travailler. Nous avons dit que la cause principale des grèves, c'est que la transformation qu'on a vue subitement s'accomplir dans le système industriel et dans les droits politiques des populations ouvrières n'a pas été suffisamment accompagnée d'institutions d'éducation, de prévoyance, d'assurance et de crédit. Les ouvriers se sont trouvés tout à coup rassemblés en masses énormes, dans une situation tout à fait nouvelle, et abandonnés à leurs préventions ou aux audacieux sophismes de spéculateurs politiques, qui cherchent à fomenter tour à tour ou à apaiser les émeutes, de même que les coulissiers de la Bourse cherchent à faire la hausse ou la baisse. C'est cet état de choses, Messieurs, qu'il faudrait changer.

Quand on étudie les grèves les plus récentes, on est singulièrement surpris de la soudaineté de la

plupart de ces explosions et de la frivolité des causes occasionnelles. Presque toutes les coalitions d'ouvriers, même les plus terribles, ont été amenées par des différends sans grande importance et qui eussent pu facilement être apaisés. Ici, des mineurs refusent leur travail, parce qu'on a modifié la nature des chaînes qui les doivent descendre dans les puits de mine; là, ce sont les procédés hautains et maladroits d'un contre-maître ou d'un employé subalterne qui déterminent la crise. D'un autre côté, quand la décision des grévistes a été précédée par une discussion et un vote, on est étonné de voir que c'est une majorité souvent peu considérable, et quelquefois factice, qui se prononce pour la grève. Lors de la grande coalition des ouvriers de Lyon, en 1834, qui provoqua une émeute terrible et une répression sanglante, la grève ne fut votée dans l'assemblée des ouvriers dits mutuellistes que par 1,297 suffrages contre 1,044. Croyez-vous, Messieurs, qu'avec de la prudence, du tact et du dévouement, l'on n'eût pas pu changer en minorité cette majorité si faible? Et cependant cette grève, votée par 1,279 voix contre 1,044, ensanglanta Lyon pendant plusieurs jours et ne fut réprimée qu'à coups de canon.

Les institutions d'éducation, de prévoyance, d'assurance, de crédit, voilà vraiment les seuls remèdes qui aient quelque efficacité. L'esprit de l'ouvrier est aujourd'hui un champ ouvert à tous les sophismes et à toutes les illusions. Son instruction, qui est toute superficielle, n'a pas fortifié son jugement, ni éclairé sa réflexion. Il n'a plus cette simplicité qui lui faisait accepter jadis, comme inéluctable, l'ordre de choses

existant; il n'a pas non plus cette perception éclairée des rapports sociaux, ni ces croyances religieuses qui expliquent les anomalies apparentes et qui réconcilient l'homme avec la réalité. Rien de dangereux comme l'état de demi-lueur où se trouvent à présent l'esprit des populations ouvrières : elles ont une foi excessive dans la puissance de leur raison, mais ce qu'elles appellent leur raison n'est souvent que leur imagination; elles revendiquent avec ardeur leurs droits, mais ce qu'elles nomment leurs droits n'est quelquefois que leurs désirs. Le bon sens, aujourd'hui, ne suffit plus pour rattacher la foule à l'ordre social; les phénomènes économiques diffèrent autant des apparences que les phénomènes physiques. Un bâton plongé dans l'eau paraît brisé : de même, à des esprits prévenus, cette puissance bienfaisante qu'on nomme le capital peut sembler un obstacle ou un ennemi. Il faut donc multiplier et surtout fortifier les établissements d'éducation : je ne dis pas seulement d'instruction ; car l'instruction, si haute que soit son importance, n'est qu'une partie du développement de l'esprit et de l'âme humaine, et il serait vraiment regrettable que notre siècle prît la partie pour le tout.

Quant aux institutions de prévoyance, d'assurance, de crédit, je ne puis ici, Messieurs, vous en présenter les diverses faces ni vous en expliquer les mille combinaisons; elles sont aussi variées et aussi nombreuses que les industries humaines, que les caractères des populations et que les traditions locales. Il serait insensé de vouloir recommander et surtout imposer un plan uniforme : ici, tel mode

d'association réussit; là, tel procédé de participation a porté de bons fruits; ailleurs, c'est par un ingénieux système d'épargne, de primes ou de subventions, que l'on a stimulé le zèle et gagné le cœur des ouvriers. Plaise au ciel que ces saintes expériences soient continuées et étendues ! Ce qui importe, c'est que nous ne nous croyions pas quittes envers ceux que nous employons en leur payant leur salaire: si nous nous séparons d'eux, si nous les abandonnons à eux-mêmes, à quel titre pourrions-nous nous plaindre qu'ils se livrent à d'audacieux spéculateurs, qui ont au moins le mérite apparent de s'intéresser à leurs souffrances, à leurs besoins et à leurs désirs ?

Pour éviter les grèves, il y a une institution qui a été essayée en Angleterre et qui paraît porter des fruits : c'est la création de tribunaux d'arbitrage. Jusque-là les grèves avaient éclaté dans la Grande-Bretagne brusquement, sans essai de conciliation : un riche manufacturier, qui fut ouvrier dans son enfance et qui est aujourd'hui un membre influent du Parlement, M. Mundella, fut choqué de ces procédés violents; il créa, il y a quelques années, dans la ville de Nottingham, un Comité, composé mi-partie de patrons, mi-partie d'ouvriers, et devant servir d'arbitre dans les cas de grèves. La ville de Nottingham, qui fut le berceau de cette institution, est précisément la même où tant de coalitions terribles avaient éclaté au commencement du siècle. En 1812 et dans les années suivantes, elle avait vu pendre, par autorité de justice, un grand nombre de grévistes, sans que le cours des coalitions en fût

interrompu. Eh bien ? depuis l'institution de ces tribunaux d'arbitrage, qui n'ont, d'ailleurs, qu'une influence morale, on n'a plus vu de désordre grave à Nottingham et dans la contrée voisine. Est-ce à dire, Messieurs, que cette institution soit d'un effet infaillible ? Assurément non; mais il suffit qu'elle réussisse quelquefois pour mériter la reconnaissance des hommes. Je ne puis oublier, Messieurs, que le traité de Paris de 1856, qui mit fin à la guerre de Crimée, déclarait, dans un de ses articles, que les puissances contractantes s'obligeaient, dans le cas de dissentiment entre deux ou plusieurs d'entre elles, à recourir à l'arbitrage d'un tiers : eh bien ! Messieurs, c'est faute d'avoir observé cette stipulation expresse du traité de Paris que la France, il y a deux ans, a roulé dans l'abîme. Ne recommençons pas sur le terrain économique les fautes qui nous ont coûté si cher sur le terrain politique.

Permettez-moi, en finissant, de vous rappeler le magnifique discours que prononçait, il y a quelques semaines, l'un des chefs de la magistrature française, M. Renouard, procureur général à la Cour de Cassation. En développant ce thème que le droit prime la force, l'éloquent magistrat émettait le vœu et presque l'espérance de voir se clore un jour la période des guerres entre les nations civilisées. Eh bien ! qu'il nous soit permis à nous, Messieurs, d'espérer que ces terribles luttes sociales, que l'on appelle les grèves, auront aussi leur fin, ou que, du moins, si elles ne doivent pas complètement disparaître dans l'avenir, elles seront moins fréquentes, moins violentes que dans le passé. Je sais,

Messieurs, que cet espoir paraîtra frivole à certains esprits ; mais, de même que l'homme a besoin, pour le soutenir dans la vie et le stimuler dans le travail, d'une certaine dose d'illusion ou de chimérique espérance, de même il y a une légère dose d'utopie qui est presque indispensable au bonheur et au progrès de la société humaine. La disparition des grèves, c'est un idéal, peut-être ne nous sera-t-il jamais donné de l'atteindre ; mais, en vérité, Messieurs, quelles forces aurions-nous dans cette vie, si nous n'étions à la poursuite de l'idéal !

UNE

SOIRÉE A SÈVRES

PENDANT LA COMMUNE,

PAR M. ALBERT SOREL,

Membre correspondant.

Un soir du mois de mai 1871, nous quittions Versailles par la route de Sèvres. Un médecin de nos amis, qui était de service aux avant-postes de l'armée, nous avait invité à dîner avec lui.

— « Vous trouverez, nous avait-il dit, médiocre souper, médiocre gîte ; mais le reste vaut la peine que vous vous dérangiez. »

Il était cinq heures. La tombée du jour, en mai, répand sur la nature une fraîcheur et un repos, dont le charme est extrême. La nature ne connaît pas nos misères : la nuit jette son voile sur nos champs de carnage, la verdure étend son manteau sur nos ruines. Cependant, de temps à autre, une maison abandonnée aux fenêtres béantes, un trou d'obus dans un mur décrépit, un convoi de prisonniers qui passait sur le chemin défoncé, nous rappelaient que le calme de ce beau soir était trompeur, comme la surface unie de la mer, qui reflète l'image du ciel et cache à des profondeurs inconnues les épaves de tant de tempêtes.

Nous traversâmes le village de Sèvres. Avec ses

maisons malsaines, entassées, difformes, il semble une bordure d'écume au pied des coteaux où les villas s'étagent blanches et roses dans la verdure. Nous gravissons la colline et nous arrivons bientôt devant une maison bâtie sur la croupe la plus avancée au-dessus de la vallée de la Seine. Cette maison n'était pas meublée au moment de la guerre; elle était vide; notre ami s'y était installé.

Il nous fit entrer dans une salle à manger, où se trouvaient cinq chaises de paille et une table de bois blanc; puis il nous présenta à ses compagnons: ils étaient trois, deux Français et un Anglais. Chacun de ces hommes avait sa page dans l'histoire de l'année qui s'écoulait.

Notre ami d'abord: il était médecin, mais il n'exerçait pas sa profession. Après des études approfondies à Paris, Londres, Padoue, Vienne, Prague, Berlin, il s'était retiré dans son pays natal, à Luxembourg, et ne s'occupait plus que de science. Il venait de publier un traité de philosophie, que les maîtres de la critique en France et en Allemagne avaient salué comme une des œuvres les plus originales de ce temps. La guerre éclata. Notre ami était français dans l'âme. Il partit à la tête d'une ambulance. Sa famille était une famille d'élite. Un de ses frères, un magistrat, alla porter des vivres aux affamés de Sedan; un autre, après la capitulation, vint avec trente charrues labourer les champs dévastés autour de Metz : les paysans lui baisaient les mains; un de ses valets de ferme fut tué par un obus qui éclata sous le soc. Le docteur était à Gravelotte, à Mars-la-Tour, à Bazeilles, à Sedan, autour de Paris,

sur la Loire. Le Gouvernement de la Défense nationale lui offrit une récompense : il demanda à devenir français. Après l'invasion, la guerre civile commence; notre ami accourt à Versailles, il est le premier aux avant-postes : sur le plateau de Châtillon, le ministre de la guerre le voit pansant les blessés au milieu du feu; il le remarque, demande son nom et lui envoie la croix d'honneur.

L'Anglais était un officier de la milice ; on l'appelait « le Capitaine. » Il avait rempli la mission souvent périlleuse de conduire à l'armée de la Loire des convois d'ambulance. Après la guerre, il fut délégué par les Sociétés agricoles d'Angleterre, qui envoyaient à nos compatriotes des semences pour leurs champs. Il s'était établi à Paris; la guerre civile éclata, et il reprit à Versailles son service d'ambulancier.

Des deux français, l'un était un jeune médecin, qui s'était distingué au Mexique et venait de déployer, pendant la dernière campagne, un infatigable dévouement. Le second appartenait à une des plus nobles familles de notre pays normand. Il avait toutes les qualités primitives de sa race : le courage calme, la résolution patiente, l'esprit entreprenant, avec la douceur du caractère et un tour d'imagination un peu mélancolique. C'était, de plus, un lettré et un artiste. Lié avec *le Capitaine*, il l'avait suivi dans toutes ses pérégrinations. En ce moment, il représentait aux avant-postes la Société de secours aux blessés. Il était délégué près de l'état-major général : les deux médecins l'accompagnaient au champ de bataille, et *le Capitaine* lui servait de second.

Les présentations achevées, le médecin français, qui remplissait les fonctions de maîtresse de maison, s'informa du dîner.

— « Il n'est pas encore sept heures, dit une vieille paysanne, qui faisait le ménage des quatre amis; l'obus n'est pas arrivé. »

Ces mots demandaient une explication ; le vicomte nous la donna.

— « Vous voyez ce petit camp de nos troupes, de l'autre côté de la vallée. Tous les jours, à midi et à sept heures, les gardes nationaux y envoient un obus. Il est inoffensif et ne blesse jamais personne; les soldats l'attendent au passage et il sert d'horloge aux gens du pays. Tenez, le voici. »

Un sifflement se fit entendre; c'était comme l'approche d'un serpent invisible à travers l'espace. Un bruit sourd éclata: nous vîmes un petit nuage de fumée s'élever entre les tentes.

— « Le dîner est servi », dit la paysanne.

Le menu était modeste; on causa pour l'assaisonner. La nuit vint; on alluma des chandelles fichées dans des obus et la conversation reprit son cours. Aucun de ces hommes ne parlait de soi; c'était le dévouement sans phrases et le patriotisme sans déclamation. Entre ces quatre esprits d'élite, aux prises depuis dix mois avec les plus effroyables plaies sociales, les propos ne pouvaient avoir rien de vulgaire.

Le médecin français était de la jeune école scientifique, réaliste et positive. Il se flattait de posséder des explications nettes et des solutions précises pour tous les problèmes. Il était de ce temps et de cette

terre : il ne cherchait ni à s'élever plus haut ni à se pousser plus loin.

Le docteur luxembourgeois, avec son esprit encyclopédique, nourri de la moelle d'Aristote et du suc de saint Thomas, planait au-dessus des questions, des hommes et des peuples. Les crises auxquelles il assistait, et dans lesquelles il jouait sa vie avec un détachement absolu, n'étaient pour lui que des accidents transitoires ; il en cherchait la cause profonde, la loi générale, et se demandait ce qu'en aurait pensé Pascal.

Le vicomte, catholique et gentilhomme, montrait plus de tristesse et moins d'ardeur confiante ; il ne sentait pas les blessures plus vivement que ses amis, mais il ne croyait point aux solutions du premier et ne suivait pas le second dans ses élans métaphysiques : le fantôme de la patrie déchirée restait toujours devant ses yeux.

L'Anglais, *loyaliste* et religieux, s'étonnait de nos discordes, de nos aspirations confuses, de nos volontés chancelantes ; il indiquait le remède appliqué par ses compatriotes ; il ne comprenait pas que l'on n'y recourût point.

Tous les quatre s'entendaient pourtant ; c'est qu'ils avaient un même amour pour le blessé, un même désir de le sauver.

— « Il faut élever le peuple à la science », disait le médecin français.

— « Il faut apprendre à penser et dégager les rapports des choses, » disait le Luxembourgeois.

— « Il faut revenir à la foi », disait le vicomte.

— « Il faut rentrer dans la tradition », disait l'Anglais.

Ils s'encourageaient et se consolaient l'un l'autre. Ils se rapportaient tant d'exemples de courage et d'abnégation dont ils avaient été les témoins ! Ils avaient suivi l'armée dans toutes les étapes de sa voie douloureuse et ils venaient de retrouver l'un, ses blessés de Sedan, l'autre ses affamés de la Loire, accourant avec leurs capotes en lambeaux et leurs fusils rouillés, prêts à de nouveaux sacrifices pour la patrie. Ils avaient vu se dégager de la conscience du peuple de nos provinces un sentiment simple et vrai des nécessités sociales, et cela leur faisait oublier tant de discordes misérables, de prétentions égoïstes et de sophismes impertinents. Tous, enfin, étaient d'accord sur le remède : le travail à tous les degrés et l'exemple surtout, seule morale efficace, seule discipline profitable aux nations.

— « Que les classes qui s'intitulent dirigeantes dirigent, que les classes qui se prétendent instruites s'instruisent, que ceux qui parlent de science deviennent savants, que ceux qui se parent du titre de travailleurs travaillent, que ceux qui se plaignent des convoitises d'en bas cessent de convoiter au-dessus d'eux, que ceux qui veulent une religion pour le peuple la pratiquent, que ceux qui veulent un peuple moral, patient, résigné, sans passions, sans vices, soient eux-mêmes vertueux, respectueux, sans caprice, sans préjugés et sans vanité.

« La liberté, pour être bienfaisante, ne doit être que le pouvoir de mieux faire. Nos guerres sociales ne sont que le résultat de notre impuissance à nous

connaître les uns les autres, à nous convaincre, à nous aider. Nous sommes condamnés à devenir meilleurs ou à périr.

« Dès qu'un peuple s'arrête dans son essor, qu'il cesse de s'élever à des mœurs plus pures, à des découvertes plus étendues, à des sciences plus parfaites, tous les efforts de la vie sociale se concentrent dans le raffinement des idées acquises et des jouissances présentes, les arts se corrompent, les mœurs se relâchent, les convoitises surgissent; au lieu de continuer l'œuvre des ancêtres, le peuple emploie son activité à la détruire, il raille les héros, sape ses monuments, renie son passé, ruine tout ce qui faisait jusqu'alors la grandeur de la patrie. A mesure que le fond moral et intellectuel de la nation s'appauvrit, les luttes des partis deviennent plus ardentes, la pensée se rapetisse et se corrompt à ce point que les mots tiennent lieu des choses, que l'on se bat pour des formules, que l'on croit vaincre avec des discours et fonder avec des phrases. C'est le règne des rhéteurs et des sophistes. Malheur aux peuples qui le supportent !

« La question est posée pour nous : ou nous profiterons de nos malheurs pour apprendre à mieux penser et à mieux agir, ou nous userons l'énergie qui nous reste à rêver un retour de fortune politique, impossible au milieu de nos luttes intestines; — et, dans la dissociation des idées et le conflit des convoitises, ces luttes se multiplieront et hâteront la déchéance. »

Ainsi moralisait le philosophe de Luxembourg. La nuit était venue. Le vicomte nous conduisit au pre-



mier étage; les lumières étaient éteintes : il ne fallait pas désigner la maison aux canonniers de la Commune. Nous nous assîmes sur le balcon et nous regardâmes.

Le ciel était d'un bleu foncé, avec des myriades d'étoiles; le crépuscule était clair et permettait de distinguer les grandes masses des objets. Au-dessous de nous, la vallée s'élargissait jusqu'à la Seine, qui coulait comme un ruban de métal miroitant dans la nuit. Au loin dans la plaine, Paris s'étendait : des lumières indiquaient le rempart; on voyait se dessiner dans l'ombre le profil romain du viaduc d'Auteuil; au-dessus de la ville, une nuée opaque planait; dans les ombres d'en bas, un dôme doré se détachait comme un reflet d'étoile.

Nous songions à tout ce que cette ville renfermait de misères et de passions, à l'effroyable épidémie sociale qui s'était abattue sur elle, à tout ce qu'il y avait là pour un peuple consciencieux de son histoire, de fautes accumulées et d'erreurs à réparer.

Cependant un pétillement lointain se fit entendre; dans le lointain confus de la plaine, des étincelles se détachaient, elles allaient, venaient comme sur un papier brûlé qui se tord et se calcine : c'était la fusillade qui commençait aux avant-postes. Tout à coup une lumière rouge se détacha du rempart, on entendit une détonation suivie d'un sifflement sinistre : un obus était parti de Paris. Un coup de tonnerre éclata sous nos pieds, un nuage blanc s'éleva au-dessus des masses sombres des bois de Bellevue : nos batteries avaient répondu. Le feu continua ainsi pendant plus d'une heure.

Cela dura près d'une heure, puis la canonnade cessa. Alors ce fut toute la douceur d'une nuit de mai : le parfum des fleurs rafraîchies, les murmures charmants du soir; à nos pieds, des enfants jouaient en riant dans les jardins, et, dans le bosquet voisin, les rossignols chantaient.

Chacun de nous se sentait ému jusqu'aux larmes. Ces étoiles au ciel, ce calme de la nuit, ces rires d'enfant, ces chants dans l'air, il nous sembla que c'était l'avenir: nous nous reprîmes à espérer.

15 novembre 1872.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

SÉBASTIEN-RENÉ LENORMAND,

Par M. MORIÈRE,

Membre titulaire.

Le 14 décembre 1871, un étranger qui arrivait à Vire par la route de Bretagne, surpris de rencontrer pendant plus de 2 kilomètres une foule pieuse et attristée marchant derrière un cercueil, s'informa quel était le personnage dont la mort faisait couler tant de larmes et méritait qu'on lui rendît de pareils honneurs; et il lui fut répondu : il n'y a, ici, rien d'officiel, rien de commandé, mais un hommage spontané rendu à la science et à la vertu.

Lorsqu'après la mort d'un homme on fait de lui un tel éloge, n'est-ce pas travailler au progrès de l'humanité que de faire connaître sa vie? L'Académie l'a pensé, et elle a décidé qu'elle publierait une biographie de M. René Lenormand, qui était l'un de ses membres les plus dignes et les plus aimés. Chargé par elle de reproduire les principaux traits de cette vie si pure, si bien remplie, puissé-je ne pas rester au-dessous de la tâche qui m'a été confiée !

La ville de Condé-sur-Noireau, dont les habitants sont surtout d'ingénieux industriels et d'actifs commerçants, peut revendiquer au nombre de ses enfants deux naturalistes éminents : l'intrépide navigateur Dumont-d'Urville, qui, après avoir affronté les banquises du pôle, trouva une mort si cruelle dans une catastrophe de chemin de fer; — et René Lenormand, qui a été pendant quarante années le trait d'union, en quelque sorte, entre les botanistes du monde entier.

Sébastien-René Lenormand vint au monde le 2 avril 1796. Son père, qui s'était trouvé orphelin presque en naissant, fut élevé et adopté par des parents qui habitaient Condé-sur-Noireau. La Révolution le trouva exerçant dans cette ville les fonctions d'avocat et plaidant devant M. Dumont-d'Urville, le père de l'amiral, qui était alors chef de la justice du bailliage.

En 1791, l'avocat au bailliage de Condé épousa Mlle Faucon de Saint-Germain, dont la famille demeurait à Vire. Il adopta les opinions de la Gironde et prit une part active à l'insurrection contre la Montagne; il fut mis plus tard hors la loi et forcé de rester caché à Lénaudières pendant le régime de la Terreur. Élu membre de l'Assemblée législative après cette terrible époque, il dut aller habiter Paris, et alors il confia son fils René, âgé de deux ans seulement, aux soins de l'oncle et de la tante qui l'avaient élevé lui-même.

Ce fut donc à Condé-sur-Noireau que René passa ses premières années, allant, comme les autres enfants de la ville, à l'école d'un M. Lemasson, qui

lui apprit à lire, à écrire et quelques éléments de grammaire. Mais, un collége ayant été fondé à Vire sous les auspices de M. Asselin, premier sous-préfet de cette ville, on fit quitter à René l'école de Condé, pour le faire entrer au collége. — Doué d'une mémoire excellente, s'appliquant, d'ailleurs, avec une remarquable ténacité, le jeune élève fit de rapides progrès, et, lors d'un examen, les inspecteurs généraux lui proposèrent une bourse au lycée de Caen. Son père l'ayant trouvé trop jeune pour s'en séparer, lui fit continuer et achever ses premières études au collége de Vire, qu'il quitta à l'âge de quinze ans.

Envoyé à Caen, vers la fin de 1811, pour compléter son éducation, René Lenormand étudia dans notre ville les sciences, les belles-lettres et les arts d'agrément. Le temps qu'il ne leur consacrait pas était employé à suivre, avec son ami Dubourg-d'Isigny, les leçons du professeur Lamouroux. Ces leçons déposèrent en lui le germe de la passion de la botanique, qui devait plus tard dominer toute sa vie.

René Lenormand avait retrouvé à Caen d'anciens collègues et amis de son père, la plupart dans la magistrature, qui l'accueillirent avec une grande bienveillance; aussi ce ne fut pas sans un vif regret qu'il quitta notre ville, pour aller à Paris étudier les mathématiques dans une maison spéciale (la maison Dabo) et préparer, comme le désirait son père, son examen d'entrée à l'École Polytechnique. Toutefois, il ne resta dans cet établissement que de novembre 1813 à janvier 1814, époque à laquelle il rentra

dans sa famille, le changement de gouvernement ayant modifié les idées de M. Lenormand père sur la carrière qu'il ferait suivre à René.

En 1817, René Lenormand entrait dans l'étude de Me Caze, notaire à Paris, et il prenait en même temps ses inscriptions à l'École de Droit. Enfin, sur l'avis de quelques amis, qui pensaient que le barreau lui offrirait plus d'occasions de mettre en relief ses brillantes facultés, il fut décidé qu'il préparerait son examen de docteur en droit. Tout en lui exprimant le regret de le perdre, son notaire le félicita sur le parti qu'il prenait et lui donna de nombreuses marques d'intérêt.

René fut enchanté de la détermination de son père, qui lui permettrait, écrivait-il à sa famille, de se livrer entièrement à ses goûts favoris : l'éloquence et la littérature; il ne rêvait plus que plaidoyers, innocents défendus et sauvés par sa parole. Loin de lui paraître aride, l'étude du Code l'intéressait vivement. — Il se mit au travail avec ardeur; aussi, à la fin de 1819, avait-il subi avec succès ses premiers examens, et, à la fin des vacances de 1820, rentrait-il à Vire avec le titre d'avocat. Les derniers mois surtout lui avaient demandé un travail opiniâtre qui absorbait, écrivait-il, son temps et ses facultés, mais auquel il se livrait avec bonheur en entrevoyant le but, la récompense : rentrer au sein d'une famille qui le chérissait et qu'il aimait lui-même d'une tendresse infinie.

Pendant ses divers séjours à Paris, le temps qu'il pouvait dérober à l'étude du droit ou aux exercices

arides de la procédure était employé à visiter le Jardin des Plantes et à continuer ses études botaniques, soit en questionnant des maîtres, chez lesquels il rencontra une complaisance inépuisable, soit en s'adressant à leurs auxiliaires, dont il eut également à se louer. — Dans le même temps, nous apprend un des maîtres de la science, M. le comte Jaubert, « moi-même, alors inconnu au jeune con« disciple que plus tard je devais si heureusement « rencontrer dans la même voie, je désertais aussi « le Palais de Justice pour l'amphithéâtre de Des« fontaines, notre premier patron, et les conseils « pratiques du jardinier en chef, le bon Jean Thouin, « qu'il me semble voir encore dans les sentiers de « l'école, son cahier de notes sous le bras et, à sa « boutonnière, son cornet à écrire à côté du ruban « de la Légion d'Honneur. »

A une année de distance, Lenormand et M. le comte Jaubert prêtèrent le serment d'avocat, tout en vouant à l'histoire naturelle une sorte de culte domestique, et, cinquante ans plus tard, ce fut de M. le comte Jaubert que René reçut la dernière visite qui lui fut faite par un savant étranger à la Normandie.

René Lenormand ne tarda pas à faire apprécier dans son pays ses talents comme avocat, et il sut bien vite conquérir la confiance publique. Il eut le bonheur de rencontrer dans le président du tribunal, Dubourg-d'Isigny, à côté du jurisconsulte éminent, un homme d'esprit, savant et poète, épris comme lui de la botanique, à laquelle ils consacraient en commun leurs loisirs. C'est à leur collaboration qu'est

dû le premier catalogue des plantes du Bocage normand.

Ce fut à leur retour de Caen que Dubourg-d'Isigny et Lenormand recueillirent les premiers matériaux de ce travail. — Ils furent d'abord surpris et enchantés des différences nombreuses que la végétation qui se déployait sous leurs yeux présentait avec celle qui recouvre les terrains calcaires et les rivages de la mer. Les rochers, les marécages, les landes granitiques, fournissaient sans cesse des aliments à leur curiosité et d'intéressants matériaux pour leurs herbiers.

Un heureux hasard les mit en relation avec Dominique Delise, chef de bataillon en demi-solde à Fougères, où il consacrait à la botanique les loisirs que lui laissait sa non-activité ; — aussi zélé pour la science qu'il avait été brave devant l'ennemi. Ce fut Delise qui initia nos deux botanistes virois à l'étude de la cryptogamie, en nommant les échantillons qu'ils avaient recueillis et en leur faisant part, avec autant de complaisance que de générosité, des magnifiques lichens qu'il avait recueillis à Chambéry et en Auvergne.

Plus tard, désireux de se connaître autrement que par correspondance, nos botanistes se donnèrent rendez-vous à Mortain, où ils passèrent trois jours en herborisation, qui furent une suite non interrompue d'enchantements. — Delise voulut reconduire jusqu'à Vire ses compagnons d'excursion, ce qui lui procura l'occasion de voir une des sœurs de René, qu'il ne tarda pas à demander en mariage. Il devint alors son frère par les liens du sang, comme il l'était

déjà par le cœur et par la conformité des goûts et des études.

Lorsque René Lenormand vint se fixer à Vire, pour y exercer la profession d'avocat, il installa son herbier à côté de ses livres de droit, dans une maison voisine de celle de sa sœur, afin d'être à même de consacrer plus facilement les moments qu'il pourrait ne pas donner au barreau, à l'étude, en commun avec Delise, de la science qu'ils cultivaient tous les deux avec tant de succès. Que de liens s'étaient alors établis entre les deux beaux-frères, si dignes l'un de l'autre !

Dominique Delise était très-versé dans plusieurs branches de la cryptogamie, et les travaux estimés qu'il a publiés, surtout sa monographie du genre *Sticta*, en faisaient espérer d'autres, que la mort ne lui a pas permis d'achever.

René Lenormand s'adonnait plus particulièrement à l'étude des *Algues*, plantes dont l'organisation a été dévoilée par les beaux travaux de Thuret, de Pringhseim, de Harvey, etc., — mais qui n'avaient guère attiré l'attention des botanistes, jusqu'au commencement de ce siècle, que par leur étonnante diversité et l'élégance de leurs formes. A Caen, Lenormand avait déjà abordé l'étude de ces charmants végétaux, dans les leçons de Lamouroux, qui fut un de leurs premiers classificateurs; il la poursuivit avec plusieurs de ses compatriotes : Alph. de Brébisson, de Falaise, qui nous a révélé les mystères de l'organisation de plusieurs familles d'algues d'eau douce; Roberge, de Caen, qui, à l'étude des algues marines, joignit celle des hy-

poxylées ; Pelvet, de Vire, qui a formé un précieux herbier cryptogamique ; Chauvin surtout, qui fut successivement professeur au Lycée et à la Faculté des Sciences de Caen et qui excellait dans la préparation des hydrophytes. Dans une notice émue et savante, dont vous avez conservé le souvenir, René Lenormand a fait ressortir l'importance des découvertes de ce dernier naturaliste, qui avait été son compatriote et son ami d'enfance ; mais il a eu soin de garder le silence sur ses propres travaux. La même abnégation se retrouve dans son éloge de Turpin, un autre botaniste éminent que la ville de Vire a vu naître.

En 1828, le 16 octobre, René épousa Mlle Mélitte Legouix, fille d'un avoué très-considéré de Vire, et, l'année suivante, la naissance d'une fille vint encore ajouter au bonheur des époux ; mais, hélas ! le bonheur parfait n'est pas de ce monde ; cette chère enfant leur fut enlevée à l'âge de six mois, et ce malheur fut d'autant plus grand qu'il ne devait pas être réparé.

A la Révolution de 1830, M. Dubourg-d'Isigny, président du Tribunal civil de Vire, très-attaché à la famille des Bourbons, ne voulant pas prêter serment au gouvernement nouveau, se décida à donner sa démission ; mais, avant que sa décision fût connue, il en fit part à René, en ajoutant que ce serait pour lui une grande satisfaction de l'avoir pour successeur. M. Dupont de l'Eure était alors ministre de la Justice et il eût été heureux de nommer le fils de son ancien collègue et ami. Cette démarche, si honorable à la fois pour le président et pour le jeune avocat, n'eut pas de suite. Par un désintéressement bien

rare, surtout aux époques de révolution, où tant de gens se précipitent sur les emplois publics, René voulut rester avocat et indépendant, et il n'invoqua ses bons souvenirs que pour faire entrer dans la magistrature ses confrères du barreau virois.

En octobre 1835, René Lenormand renonça au barreau et au séjour de Vire. La santé de Mme Lenormand s'était altérée et exigeait des soins assidus; les deux époux allèrent fixer leur résidence à Lénaudières, hameau de Tallevende-le-Grand, dans une propriété faisant partie de la succession de M. Lenormand père et dont M. Legouix avait facilité l'acquisition à son gendre.

Empruntons à M. le comte Jaubert une charmante description d'une visite à cette délicieuse retraite.

« Le voyageur qui se rend à pied à Lénaudières,
« en partant de Vire, traverse un pays pittoresque,
« mêlé de bois et de prairies; il s'engage ensuite
« dans une *vée* ombreuse, qui conduit à la demeure
« du sage :

Vos sapere et solos aio bene vivere, quorum
Conspicitur nitidis fundata pecunia villis (1).

« C'est un petit manoir patrimonial, de bonne
« apparence et qui sent sa vieille bourgeoisie,
« loin des villages, dans une situation riante. Au
« fond, une belle plantation de sapins l'abrite, ainsi
« que le potager, *paulum sylvæ super his* de la maison
« d'Horace. A l'ouest, la Cour normande, qui est un

(1) Horat., *Epist.*, I, 15.

« verger avec une fontaine, *jugis aquæ fons*, et la « métairie, *modus agri non ita magnus* (1). A l'est, « une allée en terrasse et taillée, dont les ouvertures « latérales laissent glisser la vue dans un vallon et « au-delà, sur des collines boisées. — Au midi, des bos- « quets composés de plantes choisies de pleine terre, « sorte de jardin botanique, moins les étiquettes. « Point de portier, — on entre partout en tournant « le loquet d'une barrière basse. — Au seuil, un « cordial accueil vous attendait. — Alors commen- « çaient les entretiens familiers où le cœur avait la « meilleure part, mais où la botanique ne tardait « guère à se placer en tiers qui ne craint jamais « d'être importun. L'herbier fournissait d'inépui- « sables sujets de recherche et de comparaison ; une « foule de questions de nomenclature, de géographie « botanique, de culture, étaient tour à tour abor- « dées sans fatigue ni pédanterie. — Bientôt une « courte promenade entraînait, dans le voisinage, « à la recherche de ce que nous appelons une *bonne* « *plante :* le *Sibthorpia europæa*, par exemple, au « moulin de Bionnet; le *Lepidium Smithii*, que le « visiteur, pressé d'arriver au rendez-vous, avait « omis de cueillir sur les talus de la *vée.*

« On s'asseyait ensuite à une table frugale, où le « *cidre du crû* était préféré aux vins fins du Midi, « qui pourtant n'y manquaient pas. Puis on passait « la revue des plantes du potager et des bosquets, « qui, à leur tour, provoquaient d'utiles obser- « vations.

(1) Horat., *Sat.*, II, 6.

« Comme les intérêts de la patrie restent, bon « gré mal gré, au fond de toutes choses, même « dans les existences que l'expérience a le plus dé- « tachées de la politique active, on s'entretenait, « dans l'allée de la terrasse, des événements, des « misères du temps présent, et on méditait sur « l'avenir. Telle était notre conversation, à la veille, « pour ainsi dire, des désastres de 1870. »

C'est à partir de l'époque où René Lenormand vint se fixer à Lénaudières qu'il put enfin se livrer tout entier à ses études favorites et que date le prodigieux développement de son herbier. Avec sa jeune femme, qui avait bien vite partagé tous ses goûts, il faisait chaque année une excursion au bord de la mer, tantôt à Arromanches, où ils sont venus pendant plusieurs années, y donnant rendez-vous à la famille Chauvin et à M. de Brébisson, — tantôt à St-Vaast-la-Hougue, à Cherbourg, à Granville, etc. Ils explorèrent ainsi les côtes de la Manche, rapportant d'énormes cargaisons de plantes marines, qu'ils préparaient ensuite avec une perfection remarquable et qu'ils répandaient dans le monde entier, dont les productions les plus rares revenaient enrichir les collections de Lénaudières. C'est ainsi que de quarante cartons, assez minces, dont se composait son herbier, lors de son mariage, Lenormand est arrivé, avec l'aide de sa chère compagne devenue son collaborateur infatigable, à former les six cents gros volumes qui se trouvent aujourd'hui au musée botanique de la ville de Caen.

En 1841, après la mort de D. Delise, l'herbier de ce savant botaniste, — herbier si précieux pour la

cryptogamie, et surtout pour les lichens, — était venu enrichir celui de René. Cette affectation que lui donna Mme Delise, d'accord avec ses enfants, eût été ratifiée par Delise lui-même, dont le fils, au lieu de s'occuper de sciences naturelles, se préparait alors, par des études sérieuses sur le droit et la jurisprudence, à la position élevée qu'il occupe aujourd'hui à la tête du Parquet de la Cour de Caen.

Plus tard, René acheta l'herbier de Despréaux, qui renfermait des phanérogames, des mousses, des algues, et surtout des lichens du plus haut intérêt. Il fit successivement l'acquisition de plusieurs belles collections, qu'il intercala dans son herbier.

Les largesses de Lenormand vis-à-vis des grandes collections et des botanistes en attiraient d'autres de la part de tous les collecteurs. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la réunion de la Société Linnéenne à Vire, en juillet 1866, le savant botaniste de Lénaudières, qui ne perdait jamais l'occasion de prouver à ses correspondants toute sa gratitude, s'est plu à énumérer les noms de ceux d'entre eux qui ont le plus contribué à l'augmentation de son herbier. Cette liste ne comprend pas moins de cent-cinquante noms de botanistes appartenant à diverses parties du monde. — Harvey lui a magnifiquement payé sa dette après le voyage qu'il avait entrepris en Australie, surtout pour la récolte des algues ; — le Muséum d'histoire naturelle de Paris lui a expédié plusieurs centaines de plantes de l'île Bourbon, de la Nouvelle-Hollande, de la Guyane, et une belle suite de lichens exotiques ; — une grande quantité de plantes de la Sibérie et du Caucase lui a

été envoyée par MM. Bongard et Ruprecht; — sir William Hooker lui a fait cadeau d'environ cinq milles phanérogames des Indes-Orientales ; — le R. Pius Titius l'a fait participer à ses récoltes d'algues de l'Adriatique ; — les plantes des deux Carolines lui ont été expédiées par le R. Curtis ;—celles des environs de St-Louis, par M. Engelman ; — MM. Riédel et Benjamin Délessert ont partagé avec lui des plantes du Brésil ; — MM. Boissier et Gaillardot lui ont procuré les espèces de diverses contrées de l'Asie-Mineure ;—M. Hobenacker, celles de Surinam, de l'Égypte, de la Nubie, de la Perse, etc. ; — M. Cuming, celles des îles Philippines ;—M. Thwaites, celles de l'Arabie et de l'Abyssinie ; — M. Drège, celles du cap de Bonne-Espérance ; — M. Mandon, celles des Andes de la Bolivie ; — M. de Limminghe, de nombreuses fougères exotiques et des phanérogames du Pérou ; — le D[r] Ferd. Mueller lui a envoyé deux grandes caisses pleines d'algues australiennes ; — M. Cosson, tout un herbier de l'Algérie et une collection d'espèces recueillies sur les points les plus curieux de l'immense empire de Russie. Enfin, MM. Vieillard et Deplanche, chirurgiens de marine, qui ont si bien exploré, pendant quatorze années, le sol de la Nouvelle-Calédonie, avant que ses côtes ne fussent attristées par les épaves de nos discordes civiles, lui faisaient fréquemment des envois considérables, qui ont permis d'apprécier, mieux qu'on ne l'avait fait avant ces intrépides naturalistes, la belle végétation de cette colonie française, qui est une émule de l'Australie.

J'ai cru devoir entrer dans cette énumération, un

peu longue peut-être, afin de faire mieux apprécier toute l'importance de l'herbier Lenormand, qui était, en quelque sorte, un centre d'attraction pour les richesses végétales de toutes les contrées du globe.

Combien de naturalistes ont fait le pèlerinage de Lénaudières; combien de savants, français ou étrangers, sont venus puiser dans l'immense herbier qui s'y trouvait les documents dont ils avaient besoin pour confirmer les opinions qu'ils avaient émises ou pour exécuter de nouveaux travaux? Après y être venus une première fois pour une recherche scientifique, ils y étaient attirés de nouveau par l'accueil si sympathique dont ils avaient été l'objet. Parmi les naturalistes qui ont consulté l'herbier ou qui ont rendu visite au savant aimable qui l'avait formé, qu'il me soit permis de citer quelques noms: et d'abord, M. Alphonse de Brébisson, que René Lenormand appelait son meilleur, son plus cher ami, et qui devait le rejoindre si tôt! puis, MM. Alph. de Candolle, Chauvin, Desmazières, Enleinstein, Th. Fries, Grenier, comte Jaubert, Ed. Jardin, A^te^ Le Jolis, Dr Lebel, Dr Monin, Dr Mougeot, Pelvet, Ralfs, Sanson, Suringer, Vieillard et Deplanche, Areschoug, Beautemps-Beaupré, Doyère, Dr Godey, Irat, l'abbé Tabard, Roussel, Husnot, Goulard, Duquesne, etc. Au retour d'un de ses voyages autour du monde, Dumont-d'Urville vint rendre visite à Lenormand, et il lui apporta, comme souvenir, un précieux bouquet de plantes récoltées dans les îles de la Grèce, sur les côtes de la mer et aux îles Malouines. Non-seulement Dumont-d'Urville et René Lenormand étaient nés dans la même ville,

mais ils avaient eu le même parrain et leurs deux familles étaient très-liées. — « J'ai besoin, disait « Dumont-d'Urville à un de leurs amis communs, « d'aller oublier pendant quelques jours, à Vire, les « ennuis que me causent trop souvent mes publi- « cations scientifiques et les déceptions qui ne me « sont pas épargnées. Annoncez mon arrivée ! » Et, le lendemain, eut lieu l'épouvantable catastrophe dont il fut la principale victime avec sa femme et son fils !

Bien qu'il se fût retranché dans la retraite pour consacrer tout son temps et toutes ses facultés à l'étude des plantes, René Lenormand ne put toutefois se soustraire complètement à la vie publique. Lorsqu'éclata la Révolution de 1848, ses concitoyens, qui avaient éprouvé son patriotisme dans les luttes électorales, se souvinrent de l'homme de bien dont ils connaissaient la droiture et l'honnêteté, et le poursuivirent de leur estime au point de l'arracher à sa chère retraite dans des temps troublés où, plus égoïste, il en eût mieux goûté tout le charme.

En 1848, la sous-préfecture de Vire, occupée d'abord par M. Besnard, comme sous-commissaire, resta vacante par suite de l'élection de ce dernier à l'Assemblée constituante. Sollicité, ou plutôt acclamé par toute la population viroise, René Lenormand consentit à faire le sacrifice de ses goûts les plus chers, et il accepta des fonctions que, dans de semblables circonstances, ceux qui ne sont qu'ambitieux ne recherchent guère. On retrouve dans les journaux du temps et dans la mémoire de ses contemporains le récit de l'ovation dont il fut l'objet.

d'algues ou de paquets de plantes à expédier; — ou bien du classement et de l'intercalation des espèces qu'il avait reçues du dehors.

Veut-on connaître la vie active et studieuse de Lenormand, l'étendue de ses connaissances et de son obligeance, ses joies de botaniste, augmentées encore par la destination qu'il donnait à son herbier : il suffit de lire quelques-unes de ses lettres, qui sont écrites toutes dans un style simple et attachant, ou seulement d'en détacher quelques fragments.

Voici, par exemple, comment il s'exprimait dans une lettre qu'il m'écrivait le 3 mars 1860 :

« J'aurais déjà répondu à votre dernière lettre, si « j'eusse pu trouver un moment pour le faire; — « mais, en vous parlant ainsi, il n'y a aucune exa- « gération de ma part, et j'ai été, depuis un mois « surtout, tellement encombré de besogne et de « paquets, que je ne savais bientôt plus où donner « de la tête et où placer le pied dans mon cabinet. « Après avoir reçu de magnifiques envois de plantes « des Canaries et du Sahara algérien, il m'en est « arrivé un vraiment royal, composé de près de « douze cents fougères exotiques, en magnifiques « échantillons, et dont la plupart ont pour moi le « mérite de la nouveauté. — A ces plantes si rares « et si précieuses, se trouvaient encore réunies « quelques centaines de Phanérogames de Syrie et « de Composées du Pérou, du Chili et de diverses « contrées de l'Amérique australe, qui toutes m'é- « taient inconnues.

« Après ce travail, j'en ai d'autres qui sont en « retard et que je voudrais bien terminer avant l'ar- « rivée de nouveaux paquets qui me sont annoncés « et qui m'occasionneront encore un grand surcroît « d'occupation. J'en attends du royaume d'Assan, « des monts Himalaya, d'Abyssinie, de Syrie, de « la Guyane française, de Sardaigne, etc., et tout « cela ne tardera pas à être entre mes mains. J'entre « avec vous dans ces détails, mon cher ami, parce « que je suis sûr qu'ils vous intéresseront. Toutes « ces richesses ne passeront-elles pas un jour entre « vos mains ? Lorsqu'elles seront à votre disposition, « soignez-les comme j'en prends soin moi-même ; « elles en vaudront la peine, et, si Dieu me prête « vie pendant quelques années encore, je crois que « mon herbier tiendra une place honorable parmi « les riches collections d'histoire naturelle que déjà « possède votre musée.

« Aussi, vous m'avez causé un bien vif plaisir en « m'apprenant que M. le Maire de Caen allait « s'occuper de faire approprier le bâtiment qui « se trouve au-dessus de l'Orangerie du Jardin « des Plantes, pour en faire une *Galerie botanique*. « Il aura vraiment mérité la reconnaissance de tous « les hommes de science, par la sollicitude qu'il « apporte à rendre la ville de Caen de plus en « plus digne de son surnom d'*Athènes de la Nor- « mandie.* »

Dans une autre lettre, il m'apprend qu'il vient de préparer, avec l'aide de sa chère compagne, *onze mille espèces* d'Algues provenant de l'Australie.

Le 1er janvier 1866, il me disait :

« Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre dernière « lettre, c'est que je voulais vous annoncer, en « même temps, l'arrivée des précieuses caisses néo- « calédoniennes qui m'avaient été expédiées de « Bordeaux, il y a une quinzaine de jours. Elles sont « entre mes mains depuis avant-hier, et nous n'avons « eu rien de plus pressé que de commencer la revue « des richesses qu'elles contiennent. Nous en avons « encore pour plusieurs jours, malgré l'activité que « ma femme déploie à les faire passer sous mes « yeux. Elles nous jettent dans un véritable ravisse- « ment. Outre les plantes de la *Nouvelle-Calédonie*, « nous y trouvons celles qui ont été recueillies par « nos amis au cap de Bonne-Espérance, à l'île « Bourbon, en Australie et à la Nouvelle-Zélande. « — M. Deplanche a pu faire aussi une magnifique « récolte à l'île Lifou, voisine de notre colonie. Autant « que je puis en juger par un coup d'œil extrême- « ment rapide, sa végétation présente une assez « grande différence avec celle de la Nouvelle-Calé- « donie, et il s'y trouve bien des espèces qui lui « sont propres. — Que de travail nous allons avoir, « mais aussi que de jouissances me procurera ce « surcroît de besogne ! »

Sa lettre du 15 avril contient l'extrait suivant, qui est, en quelque sorte, une suite à ce qui précède :

« J'ai commencé à mettre en ordre l'énorme « quantité de plantes que contenait le dernier envoi « de MM. Vieillard et Deplanche. La végétation du « cap de Bonne-Espérance et celle de Sydney y sont

« largement représentées. Je travaille à intercaler « les fougères dans mon herbier ; je passerai ensuite « successivement toutes les plantes en revue, et ma « femme se chargera de la distribution à en faire « aux divers musées et aux nombreux botanistes aux- « quels elles sont destinées.

« Ce n'est pas pour rester les bras croisés que je « la charge ainsi d'une partie de la besogne. Je « voudrais avoir un peu de liberté pour le retour de « la belle saison, afin de préparer les nombreuses « Algues de l'Australie et de l'Adriatique que j'ai « encore en magasin. — La grande caisse califor- « nienne m'arrivera aussi, sans doute, dans le cou- « rant de l'été. Mon correspondant de San-Francisco « vient de m'apprendre qu'elle était restée à Wa- « shington et qu'il avait écrit pour qu'on me l'expé- « diât le plus promptement possible. Il paraît qu'elle « renferme de véritables trésors, qui ont bien plus « de prix à mes yeux que l'or qui a rendu cette « contrée si célèbre. »

Vous le voyez, Messieurs, les lettres de Lenormand peignent beaucoup mieux que je ne saurais le faire son admirable activité, cette passion de la science à laquelle il avait consacré sa vie, — son désir de rendre ses collections de plus en plus dignes de la ville de Caen, en augmentant le nombre de ses correspondants, déjà si élevé, afin de se faire adresser les plantes provenant de contrées dont la végétation n'était encore qu'incomplètement représentée dans son herbier. Alchimiste d'une espèce rare, le grand œuvre pour lui ne consistait pas dans

la transmutation des métaux en or, mais dans celle de l'or en plantes, toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion.

A cette passion pour la botanique, qui était développée chez lui à un si haut degré, s'en joignait une autre non moins vive, celle du dévouement, la passion de rendre service. Jamais on ne recourait en vain à son intervention, et, qu'il s'agît de services scientifiques ou autres, quoiqu'il fût en dehors des positions officielles et qu'il ne demandât jamais rien pour lui-même, il savait parfaitement recommander ses protégés à ceux qui pouvaient leur être utiles. Ainsi, à un homme occupant une haute position dans la science et dans la société, il écrivait :

« X... est un homme de mérite; il fera honneur à « notre chère botanique; je vous charge de ses « intérêts. J'en ai répondu ; vous m'en rendrez « compte. » Une telle délégation n'était jamais refusée.

Comment aussi ne pas s'occuper d'une recommandation qui était présentée de la manière suivante :

« Il paraît qu'il est écrit là-haut que je dois être « pour vous un sujet continuel de tribulation et d'embarras. Excusez-moi donc, si je ne puis manquer à « ma vocation et continuez, je vous prie, à jouer de « votre côté le rôle providentiel qui vous a été dévolu et que vous remplissez si bien, etc. »

Comment résister à cet exorde :

« Je sais trop bien par expérience que vous offrir « l'occasion de me rendre service, c'est vous obliger

« vous-même ; aussi je m'empresse de vous la
« fournir, etc. »

Ou encore :

« *Ecce iterum Crispinus!* C'est encore moi qu'a-
« nime de plus en plus le désir de faire triompher
« de pauvres gens dans la lutte inique qu'ils ont à
« soutenir. Comme c'est aussi le vôtre, je ne crains
« pas de vous importuner, etc. »

On jugera de son excellent cœur, de son exquise sensibilité, de son art à panser une blessure morale, par le passage suivant d'une lettre qu'il m'écrivait à l'occasion de la perte d'une fille qui venait de m'être enlevée, malheur qu'il avait éprouvé lui-même :

« Je vais vous envoyer incessamment quelques
« fleurs. Les soins qu'elles vous demanderont occupe-
« ront votre corps et reposeront un peu votre esprit
« des tristes pensées qui l'assiégent. Ces chères plantes,
« que nous aimons à si juste titre, ont le doux
« privilége de verser quelque baume sur les plaies
« de notre cœur, lors même que la voix et la pré-
« sence de nos amis nous sont importunes. Je les en
« aimerai moi-même davantage, si elles exercent
« sur vous l'influence que j'attends d'elles. »

M. René Lenormand a été la providence des botanistes voyageurs, et plus d'une vocation qui a plus tard fait honneur à la science a été décidée après un voyage à Lénaudières. C'est surtout pour ses compatriotes que René Lenormand s'est montré d'une complaisance sans bornes. Avec quelle sollicitude ne les suivait-il pas dans leurs explorations! Combien n'était-il pas heureux de leur dresser une

liste d'instructions pour les pays qu'ils allaient parcourir et de leur donner des lettres de recommandation pour les personnes qui pouvaient leur être utiles ! Avec quel empressement ne saisissait-il pas toutes les occasions de leur transmettre des nouvelles ou de leur prodiguer des encouragements ! Combien d'entre eux n'ont-ils pas reçu des marques toutes spéciales de son ingénieuse sympathie !

Lorsque MM. Vieillard, de Périers (Manche), et Deplanche, d'Argentan (Orne), anciens élèves de la Faculté des Sciences et de l'École de Médecine de Caen, partirent pour la Nouvelle-Calédonie comme chirurgiens de marine, René Lenormand leur donna des instructions détaillées, qu'ils ont non-seulement remplies, mais encore dépassées, avec énergie et persévérance, au milieu des tribus sauvages. Pendant quatorze années que nos deux compatriotes ont exploré le sol de notre colonie, ils n'ont cessé de lui adresser leurs abondantes et précieuses récoltes, avec mission de les classer et de les distribuer, d'abord aux établissements scientifiques, ensuite aux botanistes les plus renommés des deux mondes. Espérons que M. Vieillard, aujourd'hui directeur du Jardin des Plantes de Caen et conservateur de la Galerie botanique, qu'il a lui-même enrichie de ses collections de plantes de la Nouvelle-Calédonie et d'autres objets précieux, fera de son herbier la base d'une flore de l'île dont la végétation lui est si familière ; — ouvrage pour lequel le savant et vénéré M. Brongniart a réuni déjà des matériaux consi-

dérables. M. Vieillard réaliserait ainsi l'un des vœux que m'a le plus souvent exprimés notre ami commun. — Parmi les botanistes voyageurs normands que René a encouragés et patronnés de son nom, je dois encore signaler M. Husnot, de Cahan (Orne), qui lui a fait part des richesses qu'il avait recueillies aux Canaries, à La Guadeloupe, etc., et auquel les collections et la bibliothèque de Lenormand ont été d'un si grand secours pour la détermination de plusieurs espèces phanérogamiques ou cryptogamiques.

« Instrument indispensable au botaniste et ré-
« sultat d'un travail incessant, un herbier est, en
« quelque sorte, l'histoire de sa vie; progrès de ses
« connaissances, joies et douleurs de famille, ser-
« vices reçus et rendus, tout y a laissé des traces
« que l'on aime à revoir; les événements publics
« eux-mêmes y sont, à l'occasion, marqués à leur
« date; ainsi s'ajoutait sans cesse au riche herbier
« Lenormand une valeur de sentiment. Il en avait
« posé les bases dans sa jeunesse, et, pendant plus
« de cinquante années, il a rassemblé et classé dans
« un ordre admirable les spécimens des espèces
« végétales de la terre et des eaux dans tous les
« climats. *Jamais aucun particulier*, et c'est M. le
« comte Jaubert qui parle ainsi, *n'a peut-être réussi*
« *à former une collection plus vaste* (1)! »

Voici comment s'exprimait, de son côté, le docteur Nylander, le premier lichénographe de notre

(1) *Notice sur Sébastien-René Lenormand*, par M. le comte Jaubert; *Bulletin de la Société botanique de France*, t. XIX.

époque, dans une lettre qu'il m'adressa le 23 décembre 1871 :

« Il est difficile d'exprimer tout ce que ses amis « et confrères et tout ce que la science perdent au « départ de ce noble et éminent savant, qui, par « l'accumulation d'un immense herbier de toutes les « classes de végétaux, a préparé d'admirables « trésors pour l'étude approfondie de la botanique ; « car son herbier se distingue, non moins par la « richesse des espèces, comparable avec celle des « plus grands musées de l'Europe, que par un « classement remarquable et la rare valeur des dé« terminations. »

Il n'avait pas été donné à Lenormand de pouvoir transmettre son trésor botanique à des enfants partageant ses goûts, qui eussent conservé et encore augmenté ce précieux legs. — Il n'avait eu qu'une fille, qui lui fut enlevée dès l'âge le plus tendre et dont la perte avait occasionné une perturbation profonde dans la santé de sa mère. Les parents trouvèrent leur consolation la plus douce dans leur mutuelle tendresse et dans leur travail en commun. Mais Lenormand voulut que ses collections vinssent prendre place dans un établissement public au profit des générations futures, et, depuis longtemps, il avait tout préparé pour assurer un tel asile à son herbier. Par un testament olographe, en date de 1855, il légua son herbier et sa bibliothèque botanique à l'Université de Caen, et, lors de la séance publique tenue à Vire, en 1866, par la Société Linnéenne, après avoir énuméré les provenances de toutes les collections qui, tour à tour, étaient venues se fondre

dans son herbier, Lenormand prononça les paroles suivantes :

« Voici la dernière fois, Messieurs et chers Col-
« lègues, que j'aurai le bonheur de vous voir
« réunis dans notre *Bocage*. Lorsque vous y revien-
« drez, j'aurai rejoint mes vieux camarades dans
« les autres mondes qu'ils habitent et où, peut-
« être, ils se livrent à leurs goûts favoris d'ici-bas.
« Mais je ne mourrai pas tout entier; j'ai assuré le
« sort des collections qui ont fait le charme de toute
« ma vie. Elles recevront une honorable hospitalité
« dans la Galerie du Jardin des Plantes de Caen. Je
« continuerai à les rendre de plus en plus dignes de
« figurer à côté de celles de d'Urville, de Lamou-
« roux, de Chauvin, de Roberge, de d'Isigny, etc.,
« aux noms desquels je me réjouis d'associer le
« mien. »

Cinq ans encore s'écoulèrent à Lénaudières, au milieu des mêmes travaux, que les atteintes réitérées de l'affection du cœur qui l'a enlevé n'avaient pu interrompre. Sa noble compagne faisait tous ses efforts pour suppléer aux travaux que la souffrance ne lui permettait pas d'exécuter (1). Grâce aux soins affectueux de Mme Lenormand, grâce à l'intelligent dévouement de son médecin, le docteur Buot, une vie aussi précieuse aurait pu être prolongée encore de plusieurs années, si René n'avait été doué d'une

(1) « Ma pauvre femme me vient en aide de toutes manières, et,
« non contente des soins sanitaires qu'elle me prodigue, et qui sont
« au-dessus de ses forces, elle a voulu commencer hier la distribu-
« tion des plantes néo-calédoniennes. »

(Lettre du 4 février 1870.)

extrême sensibilité. Il n'a pu assister spectateur impassible aux malheurs de la patrie, qui l'avaient profondément ému. Et, dans la marche des armées étrangères vers la Normandie, et qu'il craignait de voir pénétrer jusque dans le Bocage, ce qui le préoccupait avant tout, ce n'était pas sa fortune ni sa personne, mais la conservation de son herbier. — Il aurait dit volontiers aux Barbares : prenez tout ce que je possède, tuez-moi ; mais respectez des collections qui représentent le travail de toute ma vie ; respectez le monument que j'ai élevé à la science ; — respectez un herbier qui a été constamment à la disposition de tous les savants, quelle que fût leur nationalité.

La santé de Lenormand reçut un nouveau coup, lorsqu'il se vit enlever, pour l'incorporer dans la garde mobile, le serviteur dévoué qui le soignait depuis longues années.

L'armistice lui rendit ce serviteur fidèle, qui s'empressa d'aller de nouveau lui prodiguer ses soins, et il retrouva un peu de tranquillité ; mais ce ne fut que pour quelques mois. — Le 10 décembre 1871, il se levait pour se remettre au travail quotidien, lorsque son domestique, qui l'aidait à s'habiller, le sentit s'affaisser dans ses bras. René Lenormand venait de rendre son âme à Dieu, qui avait exaucé son dernier vœu en épargnant les angoisses de l'agonie à l'épouse qui avait été si affectueuse pour son mari, — qui s'était, en quelque sorte, assimilé ses goûts, pour lui donner la preuve de tendresse la plus grande qu'elle pût lui offrir.

Un temps rigoureux ne put arrêter l'affluence de

personnes de tout rang, de tout âge, de toute condition, d'opinions les plus diverses, qui voulurent rendre à Lenormand les derniers devoirs et lui adresser le suprême adieu. Les mêmes regrets étaient dans tous les cœurs, les larmes dans tous les yeux. Quel plus beau tribut pouvaient payer ceux qui restaient à celui qui s'en allait !

Caractère d'une probité antique, possédant les qualités les plus élevées du cœur et de l'esprit, modèle à suivre aussi bien dans les opinions que dans la conduite de la vie, unissant la fermeté à l'aménité la plus parfaite : tels sont les titres qui ont mérité à Lenormand la reconnaissance de tous ceux qui l'ont connu. L'Académie de Caen devait à sa mémoire un tribut spécial de regrets ; la Normandie le citera toujours comme un de ses enfants les plus dignes. La Faculté des Sciences et la Ville de Caen doivent plus particulièrement lui exprimer leur gratitude profonde pour le trésor botanique qu'il leur a légué, et qui continuera, après René Lenormand, un enseignement né de ses travaux, en même temps qu'il contribuera à faire de la ville de Caen un des principaux centres scientifiques de la France.

Qu'il me soit permis, en terminant cette notice, d'exprimer un vœu auquel, j'en suis convaincu, l'Académie et la Société Linnéenne s'empresseront de s'associer. — Une ville s'honore en honorant les citoyens remarquables auxquels elle a donné le jour. — La ville de Condé-sur-Noireau, après avoir élevé une statue à l'illustre et infortuné Dumont-d'Urville et donné son nom à l'une de ses rues, voudra réunir, après leur mort, des savants qui avaient été des amis

de jeunesse et leur rendre un commun hommage en appliquant à une autre rue le nom de *René Lenormand*. — De tels actes font souvent naître de nouvelles vocations scientifiques, et ils constituent pour une ville la couronne la plus belle dont elle puisse orner son front.

LA FOULE,

Par M. Clovis MICHAUX,

Membre correspondant (1).

. . . .

La foule ! ah ! savez-vous tout ce qu'ose la foule,
Quand, libre de la peur et bravant toute loi,
A son tour elle aspire à répandre l'effroi ?
Est-ce, en son large lit, un beau fleuve qui coule,
Inondant lentement de ses flots débordés
Les champs que, dans son calme, il avait fécondés ?
Non ; c'est la mer, terrible en ses brusques colères,
Qui brise, en mugissant, les digues tutélaires,
Trop impuissants remparts, dont de sages terreurs
Se flattaient d'avoir fait l'écueil de ses fureurs.
La foule est à la fois la vague furibonde,
L'ouragan qui dévaste et la foudre qui gronde.
Elle est aveugle et sourde au cri de la pitié.
Malheur à qui s'expose à son inimitié !
Il subira la mort, non pas cette mort prompte
Que l'homme faible accepte et que le brave affronte,
Mais la mort prolongée au milieu des tourments
Qu'invente la torture en ses raffinements.

Oui, la foule est absurde et la foule est cruelle.
Quel flatteur de la force a dit, courbé sous elle,

(1) Cette pièce, composée en août 1872, était signée : Cl. Michaux, âgé de 84 ans.

LE PASSEREAU,

Par M. COLLAS,

Membre titulaire.

Dieu dit au passereau :
L'homme a tendu des pièges pour te prendre :
Tu les as évités ; mais il faut bien t'attendre
A quelque engin nouveau.
On en veut à ta vie,
Et ton instinct peut seul t'avertir du danger.
Eh bien !... veux-tu changer ?
Être un homme ? Veux-tu ? Si telle est ton envie,
Je puis te transformer : vois ces êtres humains,
Chefs-d'œuvre de mes mains,
Que j'ai créés à mon image :
Ils ont le génie en partage.
La nature a gardé peu de secrets pour eux,
Et tout ce qui respire
Reconnaît leur empire :
Dis ce que tu veux être, et choisis : tu le peux !

L'oiseau, sans hésiter, répondit : Je préfère
L'arbre aux rameaux touffus, où j'ai caché mon nid,
Aux splendides palais que l'homme se bâtit.
Qu'il garde tous ses biens qui donnent tant à faire !
Qu'il garde ses talents, si chèrement acquis
Par tant de soins et de soucis !
Il vise à tout savoir, il cherche à tout comprendre ;
Mais pour le vrai bonheur c'est bien du temps perdu !
Inquiet, curieux, voulant tout entreprendre,
Dans ses vastes desseins il est souvent déçu.
S'il s'essaye à voler, une force invisible

Rive ses pieds au sol et l'y retient captif :
Sans ailes, que peut-il ? Son esprit inventif,
Rêvant de s'en donner, a tenté l'impossible !
A ce roi prétendu de la création
Laissons sa vaine gloire et son ambition !
A nous, maîtres de l'air, la vie à l'aventure !
A nous la liberté dans la belle nature !
Pourquoi donc abdiquer ? Le frêle passereau
N'a pas le vol de l'aigle, et pourtant dans l'espace
Sans efforts il s'élance, et l'homme, quoi qu'il fasse,
N'y peut suivre l'oiseau !!!

LES DEUX ARCHERS,

Par M. Paul BLIER,

Professeur au Lycée de Coutances, Membre correspondant.

Ils marchaient enlacés, à l'ombre des ormeaux,
Éros et Thanatos, ces beaux archers jumeaux
Que la jeunesse en fleur couronne.
L'un est rose et riant, l'autre grave et pâli ;
Et de traits acérés leur carquois bien rempli
A leur pas cadencé résonne.

Au détour du chemin, un bélier tout à coup
Brusque et joyeux les heurte, — et, chancelant du coup,
Les Archers roulent sur la mousse.
Un bond les a remis sur pied, — mais désarmés,
Car dans l'épais gazon tous leurs traits sont semés,
Éparpillés par la secousse.

Et le couple immortel de chercher sans retard.
Et dans l'étui vidé de remettre au hasard
Les flèches qui leur échappèrent.
Bientôt les traits perdus ont gonflé les carquois :
Le mal est réparé. Les Archers toutefois
Sur un point grave se trompèrent :

Éros de son ami ramassa quelques traits;
Thanatos pour les siens prit de ses doigts distraits
Quelques-uns des traits de son frère :
De là vient que parfois l'Amour frappe un vieillard,
Et que parfois la Mort sent dévier son dard
Sur le fils, en visant le père.

DEUX FABLES,

Par M. THÉRY,

Inspecteur général honoraire des Études, ancien président de l'Académie.

LE DINDON.

Aux environs d'un marécage,
Dans un taillis, voisin d'un bois de chênes verts,
De feuillage et de glands couverts,
Maître Dindon avait établi son ménage.
Bon pour sa poule d'Inde et pour ses dindonneaux,
Il gâtait par quelques défauts
Ses qualités de cœur. (L'esprit n'est pas en cause!
Le dindon ne connaît ni le nom, ni la chose.)
D'abord, le sire était gourmand.
Mais... le gland composait son régal ordinaire;
Pardonnons-lui; car, de grâce, comment
En un gala changer si maigre chère?
L'autre défaut était moins innocent;
C'étaient des transports de colère,
Où la tête, et la queue, et le corps frémissant
S'agitaient d'étrange manière.
Les voisins en riaient; lors l'irascible oiseau
Les menaçait du bec et s'en croyait plus beau.
Aux cris de sa fureur, impuissante et bizarre,
On répondait par maint lardon.

L'enfant que la colère égare
N'est qu'un émule du dindon.

LE CHAMEAU VENGÉ.

Un Chameau patient, doux, ferme, charitable,
De ses amis, de ses parents,
Même des étrangers réglait les différends.
De son jugement équitable
Nul n'osait appeler; le plus simple soupçon
Eût été repoussé de la belle façon.
Un Renard l'éprouva. La bête chicaneuse
Pour un procès perdu jura de se venger.
Il se souvint, à force de songer,
Qu'à l'un de ses pareils, de probité douteuse,
Le Chameau fit subir un affront mérité.
« Cette absurde sévérité,
Disait-il, prouve assez la basse jalousie,
La méprisable hypocrisie
De ce prétendu sage; il faudra bien, un jour,
Condamner le juge à son tour,
Car il ne vaut pas mieux, je vous le certifie. »
Quelques-uns hésitaient devant la calomnie;
Mais, de tous les côtés, s'élevèrent des voix :
— « Le Chameau, disait l'un, m'a fait bonne justice. » —
Un autre : « Sa bonté propice
M'a secouru plus d'une fois. »
Ce fut un concert de louange.
Le Renard, conspué, fut roulé dans la fange,
Salaire bien gagné du calomniateur.

La réputation, trésor inestimable,
Peut dépendre d'un fil... Heureux l'homme d'honneur
Qui, de ce fil, a fait un cable!

MÉMOIRES

ORIGINE

DE L'INDUCTION,

PAR M. TH. DU MONCEL,

Membre titulaire.



Les effets de l'induction électrique sont si variés dans la manière dont ils prennent naissance qu'on pourrait, à première vue, leur supposer une origine très-différente ; et pourtant, quand on analyse à fond la question, on finit par reconnaître que la cause initiale est toujours la même. Ce qui peut amener souvent de la confusion dans les esprits, c'est que les principes et les lois qui ont été posés sur les effets de l'induction ne sont pas assez généraux pour embrasser tous les phénomènes dans leur ensemble et permettre de saisir le lien qui les réunit.

Autrefois, on péchait par une surabondance d'idées philosophiques qu'on émettait trop facilement sur les phénomènes généraux de la nature; aujourd'hui, on pèche par l'excès contraire et on attache trop d'importance à limiter les théories dans l'étroit sentier de l'expérience et de l'analyse.

Il en résulte que, faute de guide, les faits s'accumulent sans être coordonnés, et, comme les actions physiques sont toujours accompagnées de réactions secondaires, qui en dénaturent quelquefois l'effet,

en subit l'influence, une action dynamique de sens contraire, qui pourra être un courant, si le mouvement produit pour constituer l'équilibre peut se développer dans un circuit et qui donnera ensuite lieu, sous certaines conditions, à un effet de condensation ou d'électrification; mais cette action ne se produira qu'au moment même où le changement d'état électrique se manifestera, car, aussitôt après, l'équilibre entre les rapports électriques des deux corps se trouvera établi. Si cet état se trouve de nouveau rompu pour revenir à ce qu'il était primitivement, une nouvelle manifestation électrodynamique devra en être la conséquence; mais elle devra se produire, cette fois, en sens inverse de la première.

Pour qu'on puisse se rendre compte physiquement de ces principes, nous allons considérer l'action inductive dans les différents cas où elle peut se manifester: d'abord, dans celui où l'électricité développée sur l'un des deux corps conducteurs en présence a une tension suffisante pour ne pas être solidaire, dans ses effets dynamiques, d'une action électrique contraire agissant simultanément : c'est le cas de l'électricité développée par l'intermédiaire des machines; en second lieu, dans le cas où les effets dynamiques ne peuvent se produire que quand la source animant l'inducteur développe la double action dont nous venons de parler, ce qui est le cas de l'électricité voltaïque ; en troisième lieu, dans le cas où, la transmission électrique ne pouvant s'effectuer par un déplacement des fluides d'une molécule à l'autre, l'action inductive est localisée et multiple, comme cela a lieu dans l'induction magnéto-électrique.

1[er] Cas. — Dans le premier cas, qui est le plus simple, parce qu'on peut suivre à l'œil les différentes phases du phénomène, il est nécessaire de supposer que les deux corps conducteurs en présence soient isolés et placés à une petite distance l'un de l'autre, dans un milieu parfaitement sec. Nous admettrons alors que l'un de ces corps a eu son équilibre électrique rompu de manière à se trouver chargé d'électricité négative, et nous remarquerons que, pour que cette rupture d'équilibre ait pu avoir lieu, il a fallu que l'électricité positive de ce corps lui ait été soustraite d'une manière quelconque par la source électrique excitatrice, ce qui a donné lieu à un mouvement électrique à travers le conducteur, réunissant cette source excitatrice au corps électrisé. Naturellement, le sens de ce mouvement ou de ce courant, qui n'a pu être qu'éphémère, s'est trouvé dirigé du corps électrisé à la source. Or, examinons ce qui doit résulter de cette action par rapport à l'état électrique du second corps.

Sous l'influence de la charge négative du premier corps, l'électricité positive du second va se trouver attirée et le fluide négatif repoussé, et, si une communication est établie entre ce corps et la terre, cette charge négative va s'écouler en fournissant à travers le conducteur un courant dont le sens, au galvanomètre, sera de la terre au corps influencé, courant éphémère, comme le premier dont nous avons parlé, mais qui sera précisément dans une direction inverse. Je sais qu'on appellera ce courant un courant de décharge, comme on aura appelé le premier un courant de charge ; mais, par le fait, ce

courant de décharge n'est autre qu'un courant induit, et, si les conducteurs ainsi en présence présentent une surface suffisamment grande pour fournir de l'électricité de quantité, comme cela a lieu avec les condensateurs des câbles transatlantiques, ce courant sera assez énergique pour faire fonctionner des appareils télégraphiques; nous verrons, du reste, à l'instant qu'il se produit à peu près dans les mêmes conditions que les courants induits ordinaires. Mais continuons l'observation du phénomène que nous sommes en train d'étudier.

Voilà donc que, sous l'influence de l'électrisation du premier corps, que nous appellerons A, le second corps B influencé a produit un courant induit éphémère, en sens contraire de celui qui a provoqué l'électrisation de A. Mais, en même temps, l'électricité attirée de B s'est portée vers la partie de ce conducteur du côté de A et a constitué, pour le système des deux conducteurs, un état d'équilibre électrique particulier, qui ne donne plus lieu, il est vrai, à aucun mouvement électrique apparent, mais qui, sous certaines conditions, par exemple, quand le milieu isolant interposé entre les deux conducteurs est très-mince et, constitué par une matière solide, peut donner lieu à des phénomènes particuliers, connus sous le nom de *condensation* et d'*électrification*. Ces effets, toutefois, n'ont rien à faire dans la question que nous étudions en ce moment, mais ils montrent que deux actions différentes peuvent naître sous l'influence d'une même cause et produire des effets différents, indépendamment l'une de l'autre. Nous développerons plus tard cette question, qui est

très-importante dans l'étude des actions magnéto-électriques. En ce moment, examinons ce qui doit se passer quand l'effet statique est produit.

Si nous supposons que la charge du corps A n'a été que passagère, le courant qui en résulte et le courant de décharge de B ne seront qu'instantanés, ainsi que nous l'avons vu ; et, comme les deux charges en présence tendent à s'attirer, elles pourraient se maintenir développées indéfiniment par leur action réciproque, si le milieu qui les entoure était parfaitement isolant. Supposons que, cela étant, on vienne à charger de nouveau le corps A : la tension électrique augmentant, le corps influencé B se met de nouveau en équilibre avec cette nouvelle charge, en provoquant un nouveau courant instantané, dont l'intensité sera en rapport avec la différence de tension des deux charges, mais qui sera toujours en sens contraire de celui qui a provoqué l'accroissement de la charge. En même temps, les charges s'accumulant donneront lieu au phénomène connu sous le nom de *condensation électrique.* Admettons maintenant qu'au lieu d'augmenter la charge du corps A, nous l'affaiblissions par une charge inverse : cette diminution de tension ne pourra s'effectuer qu'à la suite d'un mouvement électrique ou courant opposé à celui qui avait provoqué la première charge, et il en résultera dans le corps influencé un nouveau mouvement électrique qui permettra à une partie de la charge condensée de s'écouler et de fournir un courant dirigé du corps à la terre en sens contraire du premier, et qui sera de même sens, par conséquent, que celui qui avait provoqué la charge du

corps A. Il en sera de même *a fortiori* si, par une cause quelconque, la charge du corps A disparaît complètement et que les deux corps A et B reviennent à l'état neutre. Ainsi, chaque mouvement électrique accompli dans l'inducteur se répercute dans l'induit en créant un mouvement de sens contraire, absolument comme le plateau d'une balance se soulève quand l'autre est abaissé et comme, après chacun de ces mouvements, il se produit un état d'équilibre électrique nouveau, qui peut être modifié soit dans un sens, soit dans un autre, il peut se développer des courants induits différentiels, qui seront en rapport avec la différence de tension de la charge inductrice.

Dans le cas que nous venons d'examiner, les courants dont il a été question, et qui sont, en réalité, de la même nature que les courants induits proprement dits, ne sont généralement pas utilisés ni même observés, parce qu'il faut des tensions électriques puissantes et des surfaces condensantes très-développées pour les faire naître, et, quand ce cas se présente, on ne se préoccupe que des effets statiques qui sont alors produits, et qui sont très-considérables, par suite de l'accumulation électrique à laquelle ils donnent lieu ; de là le nom d'induction *électro-statique*, qui a été donné à ce genre de réaction, dont les effets sont si caractérisés dans les transmissions électriques à travers les cables sous-marins. Les lois qui se rapportent à ces réactions sont très-curieuses et ont été, dans ces derniers temps, l'objet de travaux très-importants de la part des Anglais. Je les ai longuement développées dans mon *Exposé*

des applications de l'électricité (3e édition, tome I); mais, comme elles ne se rattachent que très-indirectement à la question que je traite en ce moment, je n'en parlerai pas davantage ; il me suffisait seulement de démontrer, par les actions produites dans ce cas le plus simple, l'origine des deux courants induits inverses et directs, dont on se rend difficilemen compte quand on considère des effets plus compliqués.

2e Cas. — Après avoir examiné ce qui résulte de l'action mutuelle de deux corps isolés, dont l'un est électrisé, et avoir montré que les effets produits vérifient le principe que nous avons posé en commençant, nous allons examiner ce qui arrive quand, deux conducteurs étant placés parallèlement l'un à côté de l'autre, un courant voltaïque vient à passer dans l'un d'eux; et, pour plus de clarté dans nos explications, nous supposerons d'abord que les conducteurs des deux circuits sont appliqués l'un sur l'autre, sur toute l'étendue du circuit inducteur, et que la partie non induite du circuit secondaire correspond précisément à la partie du circuit inducteur occupée par la pile.

Pour comprendre l'effet électrique qui se produit dans ces conditions, il faut qu'on se rappelle d'abord que, dans un circuit voltaïque, le mouvement électrique ne se produit que sous l'influence d'une force électro-motrice, qui représente la différence des tensions extrêmes aux deux extrémités de ce circuit, laquelle est exprimée par la somme de ces tensions, si on les suppose de nature différente, c'est-à-dire

positive et négative ; en second lieu, que, quand un état d'équilibre est produit à la suite du mouvement électrique résultant de la différence des tensions, il suffit que cette différence se constitue, soit en plus, soit en moins, pour donner lieu à un nouveau mouvement électrique, qui s'effectuera dans le sens du premier mouvement, si la différence augmente, ou en sens contraire, si elle se manifeste en moins, absolument comme quand on rapproche ou on éloigne d'un circuit parcouru par un courant un circuit fermé qui en reçoit l'induction ; en troisième lieu, que l'une des moitiés d'un circuit voltaïque animé par un courant est parcourue par un flux d'électricité positive, l'autre, par un flux d'électricité négative, flux dont les tensions, aux différents points du circuit, vont en diminuant depuis la source jusqu'au milieu du circuit, où elles deviennent nulles; mais ces tensions, avant d'atteindre leur distribution normale, passent par une période variable, qui peut être représentée, pour chacune d'elles, par une courbe qui se redresse successivement jusqu'à ce qu'elle se confonde avec la ligne droite inclinée représentant leur distribution pendant la période permanente. Enfin, on devra se rappeler que, d'après les expériences de Wheatstone, c'est au milieu du circuit que se manifeste le plus tardivement le mouvement électrique, quand on établit le courant, et qu'il cesse le plus vite, quand on rompt le circuit. Ce fait se conçoit aisément, si on réfléchit que, les deux flux électriques se propageant avec la même vitesse à partir de la source, c'est le milieu du circuit qui est la dernière partie impressionnée, de même qu'elle est la première



à revenir à l'état neutre, quand on interrompt le courant.

Avec ces données, on peut se rendre facilement compte de ce qui se produit dans le cas d'induction que nous examinons en ce moment; car il doit résulter de l'action des tensions électriques développées sur le circuit inducteur un effet d'influence ayant pour résultat de créer sur le circuit induit des tensions inverses, et, par suite, une force électromotrice agissant dans un sens opposé à celle du courant inducteur. Dès lors, la partie du circuit induit directement impressionné par le courant inducteur joue, par rapport à la partie non induite, le rôle d'un générateur électrique, et le courant qu'elle fournit se trouve être, dans cette dernière partie, de sens contraire au courant inducteur lui-même. Toutefois, ce courant ne peut être qu'instantané, ou plutôt ne peut durer que le temps de la période variable de la propagation du courant inducteur; car, une fois que celui-ci a atteint son état permanent, les tensions développées sur le circuit induit se trouvent immobilisées et ne peuvent plus donner lieu à aucun mouvement électrique.

Quand, à la suite de cette première action, on vient à interrompre le courant inducteur, les tensions de noms contraires, développées sur la partie induite du circuit, vont se trouver successivement dégagées à partir du milieu du circuit, par suite de la disparition successive du courant inducteur, et, par rapport à l'équilibre, alors établi avec la partie non induite du circuit influencé, les tensions négative et positive du circuit, en s'amoindrissant et en s'an-

nulant, devront réagir comme si elles passaient de zéro à des tensions contraires; or, comme, en raison de l'influence qui est maintenue aux extrémités du circuit induit jusqu'à l'entière disparition du courant inducteur, la décharge ne peut se produire que dans le sens de la force électro-motrice, qui se trouve alors développée et qui est de sens contraire à la première, il en résulte un courant inverse au premier obtenu, lequel se trouve précisément naître dans des conditions diamétralement opposées; c'est-à-dire que, si, dans le premier cas, la partie induite du circuit influencé joue le rôle de générateur électrique, ce sera, dans le second, la partie non induite qui remplira ce rôle.

Considérons maintenant le cas où le circuit inducteur et le circuit induit ne sont en présence que sur l'une ou l'autre des moitiés du circuit inducteur : on pourra ramener ce cas au précédent, en se rappelant que la force électro-motrice qui détermine un courant n'a besoin, pour se développer, que d'une différence de tension aux deux points extrêmes de la partie du circuit impressionnée, et la partie où la tension sera la moins développée jouera le rôle de pôle négatif par rapport à l'autre.

Ces considérations peuvent rendre compte en même temps des effets d'induction produits quand on introduit, en différents points d'une ligne télégraphique un peu longue, un appareil d'induction. D'après les expériences de M. Guillemin, si on place cet appareil près de la pile, les courants produits au moment des fermetures du circuit seront dans le sens du courant inducteur, c'est-à-dire de sens con-

traire à ce qu'ils devraient être sur un circuit de petite longueur. Ils seront, au contraire, inverses au courant inducteur, quand l'appareil d'induction sera placé à l'extrémité de la ligne opposée à la pile. Or, ces effets n'ont rien que de très-naturel, si l'on se rappelle que l'intensité d'un courant, pendant sa période variable, décroît brusquement, par suite de la décharge de la pile au pôle en rapport avec le circuit, pour augmenter, au contraire, successivement à l'extrémité de la ligne ; et, comme ces deux effets sont la conséquence de la fermeture du circuit inducteur, il arrive que l'appareil situé près de la pile réagit comme si, par le fait, on interrompait le courant inducteur, et que l'appareil situé à l'autre extrémité du circuit réagit comme si on fermait ce circuit.

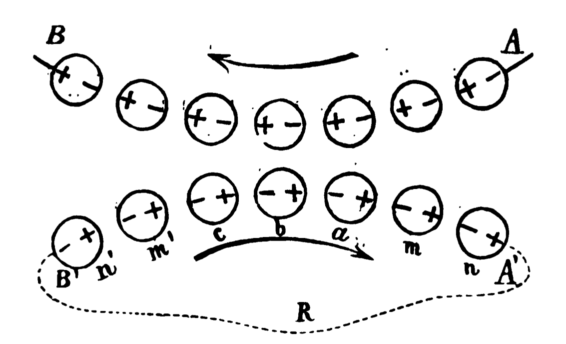
Les raisonnements que nous venons de faire peuvent expliquer aussi les effets d'induction qui résultent du rapprochement et de l'éloignement de deux circuits, dont l'un est inducteur et l'autre induit, puisqu'en définitive ces actions mécaniques réalisent les mêmes effets que si l'on augmentait ou si l'on diminuait l'intensité du courant inducteur. Ils rendent également compte des différentes lois de Lenz et justifient complètement les principes que nous avons posés en commençant. Nous allons voir maintenant que les effets d'induction produits par les aimants les justifient de la même manière.

3° CAS. — Les aimants, d'après la théorie d'Ampère, théorie que l'expérience n'a fait que justifier de plus en plus, sont, comme on le sait, constitués par des séries de courants moléculaires se propageant dans

le même sens et produisant, par le fait, une action analogue à celle d'un solénoïde ou hélice métallique parcourue par un courant électrique. Ils constituent donc une sorte d'hélice magnétique, pouvant réagir dynamiquement comme un courant voltaïque, mais dans des conditions particulières, qui tiennent à ce que, les fluides ne pouvant se déplacer d'une molécule à l'autre, ils constituent des polarités atomiques distinctes, qui peuvent changer d'orientation à l'intérieur de chaque molécule, pour se mettre en équilibre entre elles ou avec d'autres polarités agissant sur elles, mais qui ne peuvent fournir les neutralisations et décompositions successives nécessaires à l'établissement des chaînes de courants moléculaires permanents, qu'à l'intérieur même des molécules. Or, dans ces conditions, la théorie que nous avons exposée précédemment ne pourrait guère être appliquée, et, pour se rendre compte du phénomène, il devient nécessaire de se reporter, ainsi que l'a fait M. de La Rive, à l'influence exercée moléculairement par les polarités atomiques successivement développées selon une section faite normalement à l'axe de l'aimant, ou sur l'étendue d'une spire de l'hélice magnétique, si nous continuons à assimiler l'aimant à un solénoïde.

Supposons, en effet, que A B représente une portion de spire de l'hélice magnétique en question et que les polarités atomiques, réduites à leur plus simple expression, se trouvent disposées moléculairement comme l'indiquent les signes + et —; supposons maintenant que A′B′ représente les molécules d'une portion du circuit induit R, disposé parallèle-

ment au-dessus : il est bien certain qu'au moment de l'aimantation, c'est-à-dire de la création de l'hé-



lice magnétique, les polarités atomiques des molécules de A B tendront à développer en face d'elles, dans les molécules A' B', des polarités électriques contraires, et cela aura lieu dans toutes les parties de R assez rapprochées de A B pour recevoir l'induction. Quant aux molécules extrêmes *n n'*, qui sont en dehors de la partie induite, elles seront polarisées par les actions des fluides de noms contraires des molécules extrêmes *m* et *m'*, se déchargeront mutuellement et formeront ainsi, dans la partie non induite A' R B' du circuit fermé, un courant instantané marchant en sens contraire du courant inducteur.

Si le circuit n'est pas fermé, on ne pourra évidemment pas constater ce courant induit; mais les extrémités *m m'* du fil induit seront chargées d'électricités contraires, à la manière d'une pile composée de plusieurs éléments, dont les pôles ne sont pas réunis.

Quand le courant induit se sera produit, l'équilibre statique survenant, l'effet dynamique cessera; mais il se produira un double effet : la partie A′*b*B′, directement exposée à l'action des polarités atomiques, restera polarisée, et la partie A′RB′ reviendra à l'état neutre. Or, supposons maintenant que, l'aimant venant à se désaimanter, les polarités atomiques disparaissent, la polarisation de la partie A′*b*B′ ne pourra plus subsister, et, dans ce retour à l'état neutre, les molécules extrêmes m, m' de la chaîne se trouveront chargées d'une seule et même électricité, qui sera positive en m et négative en m' et qui donnera lieu, dans la partie A′RB′, à un courant dirigé de A′ en B′, en sens contraire du premier, c'est-à-dire dans le même sens que le courant de l'hélice magnétique. Si l'on considère que le premier courant a à vaincre toutes les résistances du circuit, c'est-à-dire celle de la partie A′*b*B′ aussi bien que celle de la partie A′RB′, tandis que le second n'a, par le fait, à vaincre que la résistance A′R*b*′, on comprendra pourquoi le courant direct a plus de tension que le courant inverse.

Cette théorie, due à M. de La Rive, permettrait d'expliquer pourquoi toute modification apportée dans l'orientation des polarités atomiques d'un aimant peut engendrer des courants induits, et cette modification peut être provoquée par l'action d'un corps magnétique inducteur ou induit. On comprend, en effet, que, si ces polarités se trouvent renversées, ou bien si elles se trouvent disposées de manière à agir, après une première action, plus

ou moins énergiquement sur le circuit induit, il pourra se produire des courants différentiels, dont le sens variera suivant que l'action sera en plus ou en moins. Toutefois, il y a lieu de ne pas confondre les effets dynamiques des polarités atomiques avec les effets résultant de la polarité extérieure que présente l'aimant inducteur; car, au point de vue des courants induits, ces derniers effets sont à peu près insignifiants, comme on le verra à l'instant.

Après avoir ainsi examiné la question sous son côté le plus simple, nous devrons l'étudier maintenant dans ses conditions les plus complexes, c'est-à-dire dans le cas où l'induction est produite sous l'influence de circuits repliés sur eux-mêmes. Dans ces conditions, non-seulement les spires de l'hélice induite se trouvent impressionnées par le courant inducteur, mais encore ces spires s'induisent elles-mêmes de l'une à l'autre, et l'effet se produit même dans le circuit inducteur, ce qui fournit ce qu'on a appelé l'extra-courant et les courants de divers ordres. Or, si l'on considère l'action inductrice par rapport à l'effet général produit, on ne tarde pas à reconnaître que le courant inducteur, par suite de sa disposition en hélice, doit provoquer une série plus ou moins nombreuse d'actions égales se développant parallèlement dans un même sens et peut, en conséquence, avoir son action totale représentée par une *résultante appliquée au milieu de l'hélice*. Conséquemment, une hélice induite, de longueur très-petite en comparaison de celle de l'hélice inductrice, devra être im-

pressionnée à un degré plus ou moins grand, suivant sa position sur cette hélice, et devra fournir son maximum d'effet quand son centre coïncidera avec la résultante des actions de l'hélice inductrice, c'est-à-dire avec le milieu de cette hélice. C'est, en effet, ce que l'expérience démontre; et, comme un aimant est placé exactement, sous le rapport des actions dynamiques, dans les mêmes conditions qu'une hélice galvanique, il doit en résulter que c'est suivant sa ligne neutre qu'il exerce le plus énergiquement ses effets d'induction.

On peut démontrer ce principe de deux manières : soit en mesurant l'intensité des courants induits fournis par une petite hélice placée en différents points d'un barreau que l'on aimante ou que l'on désaimante à volonté, soit en faisant voyager cette petite hélice sur le barreau lui-même, maintenu aimanté, en la dirigeant du milieu vers les extrémités ou des extrémités vers le milieu. La meilleure disposition est de placer entre les deux pôles mobiles du gros électro-aimant de Faraday, servant à l'étude du dia-magnétisme, une tige de fer doux, sur laquelle on place la petite hélice en question, qui ne doit pas avoir plus de 2 centimètres de longueur. Sous l'influence de l'électro-aimant, cette tige acquiert deux polarités contraires à ses deux extrémités, et le milieu fournit une ligne neutre, comme dans les aimants ordinaires. Dans ces conditions, on peut savoir dans quel sens dévie le galvanomètre sous l'influence du courant induit développé dans l'hélice au moment de l'aimantation de la tige, et, par le sens des courants résultant du mouvement de cette hélice, on peut reconnaître s'ils

correspondent à un affaiblissement ou à un renforcement de l'action inductrice. Or, si l'on ramène vivement l'hélice en question du milieu de la tige vers l'une ou l'autre des extrémités de cette dernière, on obtient un courant qui est dans le même sens que celui de la désaimantation de la tige, et, si l'on effectue le mouvement inverse, le courant est dans le sens de l'aimantation. Pour qu'il en soit ainsi, il faut donc, d'après la loi de Lenz, que l'action inductrice soit plus forte au milieu du barreau qu'à ses extrémités, et l'on peut en conclure que ce n'est pas parce que l'hélice se dirige de la ligne neutre vers les pôles de la tige magnétisée que le courant induit se développe, ce qui entraînerait un courant de même sens que le courant d'aimantation, mais bien parce que l'hélice s'éloigne de la résultante de toutes les actions dynamiques provoquées par les spires de l'hélice magnétique. D'un autre côté, si on mesure l'intensité des courants produits quand l'hélice est au milieu de la tige ou à ses extrémités, on reconnaît que les courants produits dans le premier cas sont plus énergiques que ceux produits dans le second, dans un rapport généralement de 3 à 2.

Ce qui est curieux dans les effets d'induction produits par les aimants et ce qui prouve que ces effets sont complètement différents de ceux qui provoquent l'attraction et qui ont pour centre les pôles de l'aimant, c'est qu'ils sont indépendants des polarités extérieures de l'aimant. Pour s'en convaincre, il suffit d'approcher de l'un des pôles d'un aimant énergique un noyau de fer doux recouvert d'une

bobine d'induction. Si le rapprochement s'arrête à une petite distance du pôle de l'aimant, le noyau de fer présente à ses deux extrémités deux polarités de noms contraires, et le courant qui prend naissance est un courant inverse au courant magnétique développé dans le noyau. Si le rapprochement est complet, c'est-à-dire si le noyau de fer arrive au contact du pôle de l'aimant, le courant induit développé conserve le même sens, bien que le noyau de fer se trouve uniformément polarisé et ne forme plus qu'un épanouissement du pôle qui a agi sur lui, lequel pôle se trouve être alors de nom contraire à celui qui était développé à distance en face de lui. Le courant seulement est alors beaucoup plus énergique, parce que l'action aimantante s'effectue à une distance plus petite.

L'expérience est encore plus frappante quand, au lieu d'approcher le noyau de fer, on le maintient sur le pôle d'un électro-aimant. Au moment où celui-ci s'aimante, il se développe dans la bobine entourant le noyau de fer un courant qui est exactement dans les mêmes conditions que si le noyau de fer lui-même eût été constitué de toutes pièces avec deux pôles et une ligne neutre ; pourtant, il ne présente sur toute sa périphérie qu'une polarité uniforme, représentant celle du pôle qui a agi sur lui.

Nous avons, d'ailleurs, vu qu'une bobine d'induction placée sur la région neutre d'un aimant donne des courants induits plus forts que placée sur les extrémités polaires.

D'après ces expériences, il faut donc admettre

que les polarités extérieures d'un noyau magnétisé n'exercent pas une action directe sur la création des courants induits; mais on peut même ajouter que l'énergie de la force attractive des aimants n'est pas un indice de l'énergie des courants induits qu'ils peuvent développer. En effet, si l'on mesure la force attractive du noyau de fer d'une bobine d'induction avec hélice voltaïque et que l'on constate l'énergie du courant induit qui résulte de l'aimantation et de la désaimantation de ce noyau, on trouvera qu'en adaptant à ses deux extrémités deux masses de fer doux le courant induit aura son intensité notablement augmentée, et pourtant la force polaire du noyau magnétique aura diminué. En substituant au barreau de fer un faisceau de fils de fer, la force attractive sera encore plus affaiblie et le courant induit aura encore augmenté, surtout sous le rapport de la tension.

De tout cela, il faut conclure que, bien qu'étant reliées les unes aux autres, les actions électriques ou magnétiques par influence sont, dans leurs effets dynamiques, complètement différentes de ce qu'elles sont dans leurs effets statiques; que des premières doivent naître des effets de mouvement, tandis que des autres doivent résulter des forces attractives et condensantes, qui peuvent donner lieu à des effets plus ou moins compliqués, suivant les conditions particulières de l'influence. Pourtant, quoique se produisant dans des conditions indépendantes et donnant lieu à des effets différents, ces actions peuvent s'entre-influencer. Ainsi, l'action statique et de condensation qui se produit dans un cable sous-

marin, sous l'influence d'un courant transmis, a pour effet de prolonger la période variable de sa propagation et d'entraver par là sa promptitude d'action, d'où il résulte un amoindrissement dans la tension du courant induit qu'il pourrait produire. Dans l'induction produite par l'aimantation d'un noyau magnétique, il peut aussi arriver que l'effet de condensation déterminé par cet aimant sur une armature de fer, condensation qui développe au premier instant l'énergie de l'aimant, peut diminuer son action inductrice au moment d'une seconde action, en immobilisant partiellement les polarités atomiques. On peut s'en convaincre facilement en opposant l'un à l'autre deux électro-aimants en fer à cheval, dont l'un sert d'appareil d'induction et l'autre de source aimantante; quand ces deux électro-aimants sont en contact et qu'on fait passer une première fois le courant à travers l'électro-aimant qui doit aimanter le système, on obtient, à travers l'hélice de l'autre électro-aimant, un fort courant inverse; mais en même temps il se produit entre les deux électro-aimants, ainsi réunis, un effet de condensation magnétique qui se maintient après la désaimantation et qui, au moment d'une seconde aimantation, réagit en diminuant l'intensité du courant produit. On peut constater la grandeur de l'effet produit en détachant l'un de l'autre les deux électro-aimants, après avoir démagnétisé le système. Un courant induit de désaimantation prend alors naissance au moment où la séparation s'opère, et, quand, après avoir de nouveau rapproché l'un de l'autre les deux électro-aimants, on vient à réaimanter le système,

le courant induit d'aimantation reprend son énergie primitive.

Jusqu'à présent, nous n'avons étudié l'origine de l'induction que dans les effets produits au moment de la création ou de la disparition de la cause induisante; mais il peut arriver qu'elle prenne naissance dans des conditions particulières, où l'action de l'inducteur ne peut être bien définie. Ainsi, par exemple, dans une hélice métallique entourant un anneau de fer, il ne peut se produire de courants induits, ni d'aimantation, ni de désaimantation, par suite du rapprochement ou de l'éloignement d'un aimant inducteur, et cela parce que, les parties de l'anneau de fer, à gauche et à droite du point influencé, étant polarisées de la même manière, l'anneau entier se trouve dans le cas d'un système magnétique composé de deux aimants semi-circulaires réunis par leurs pôles semblables. Dans ces conditions, le courant induit produit d'un côté se trouve être de sens contraire à celui développé de l'autre côté, et ces deux courants se trouvent naturellement annulés l'un par l'autre. Mais, si l'aimant, au lieu de se déplacer normalement à l'axe de l'anneau, se déplace parallèlement, il n'en est plus ainsi : les différents points de l'anneau de fer se trouvent avoir successivement leurs polarités atomiques renversées, et du mouvement magnétique produit par suite de ce trouble apporté dans les conditions d'équilibre magnétique du fer doit résulter une action inductrice qui doit être continue tout le temps que dure le déplacement circulaire de l'aimant. Or, cette action doit correspondre à l'effet de désaimantation qui s'effectuerait

dans un noyau de fer droit, puisqu'un renversement momentané de polarités équivaut, par le fait, à une désaimantation. Cette sorte de réaction d'induction se retrouve dans la machine de Gramme et serait bien difficile à analyser en ne partant pas du principe que nous avons posé.

Du reste, ces effets sont plus complexes qu'on ne le croirait à première vue; car, si des courants induits peuvent naître de l'interversion successive des polarités magnétiques aux différents points de l'anneau, il peut s'en produire par les changements successifs de position des spires de l'hélice induite par rapport aux résultantes magnétiques des deux aimants semi-circulaires composant l'anneau, lesquelles résultantes correspondent aux deux lignes neutres. Ces courants interviennent également dans la machine de Gramme, et, grâce à la manière dont l'hélice y est combinée, ils peuvent acquérir une grande importance. J'ai longuement expliqué ces effets dans mon *Exposé des applications de l'électricité*, t. II, 3e édition, et surtout dans mon Rapport à la Société d'Encouragement sur la machine de Gramme.

Je ne parlerai pas des effets d'induction dus au magnétisme en mouvement et déterminés sur des surfaces métalliques exposées à cette action : ils peuvent s'expliquer facilement en partant de la loi de Lenz, et nous avons vu comment cette loi pouvait se rattacher au principe que nous avons posé ; je dirai seulement, pour terminer, que ces effets ont pu être assez développés, dans une machine combinée dernièrement par M. Le Roux, pour fournir des courants comparables à ceux d'une pile de Daniell.

Il est bien encore une classe de courants induits, dont l'origine n'est pas encore bien éclaircie, mais dont on peut se rendre compte du moment où l'on admet que toute perturbation dans l'équilibre magnétique d'un aimant doit avoir pour résultat un courant induit. Ainsi, en réunissant l'un des pôles d'un aimant permanent à sa ligne neutre par un fil conducteur, on détermine dans ce fil un courant au moment où on applique une armature de fer doux sur les deux pôles de l'aimant. Le même effet se produit quand on réunit par un fil les deux pôles d'un électro-aimant, et le courant déterminé dans ce fil est dans un sens variable au moment de l'aimantation de l'électro-aimant et au moment de sa désaimantation. Quand on fait tourner un fil autour d'un aimant, soit parallèlement à son axe, soit perpendiculairement, on fait naître encore dans ce fil des courants d'induction, et, suivant Faraday, ils proviendraient de ce que ce fil couperait les lignes de force magnétique de l'aimant. Mais ces effets ne sont pas aujourd'hui assez étudiés pour qu'on puisse leur assigner une origine bien nette. Il nous suffit, quant à présent, de faire remarquer que tous les effets d'induction jusqu'ici bien définis répondent au principe que nous avons posé en commençant ; et, comme il est très-général, il permet de dégager le phénomène des effets particuliers qui peuvent l'accompagner et qui feraient croire souvent à des anomalies.

TOURNIQUET ÉLECTRIQUE,

PAR M. NEYRENEUF,

Membre associé résidant.



PRÉLIMINAIRES.

Deux causes principales ont été indiquées comme produisant le mouvement du *tourniquet électrique ;* 1° la réaction de l'air, repoussé par le fluide qui s'accumule aux pointes; 2° l'écoulement même du fluide, considéré comme exerçant contre l'air environnant une pression analogue à la pression qu'un gaz exerce contre les parois du vase qui le renferme.

Les pointes doivent être considérées comme des centres électriques intenses, pouvant donner lieu à des déperditions considérables, mais pouvant aussi produire des actions énergiques. A ce point de vue, il y a lieu de se demander si les répulsions que les parties fixes de la machine exercent sur les pointes mobiles n'interviennent pas, en même temps que la réaction de l'air, dans la manifestation ordinaire du phénomène. Le présent travail a pour but de démontrer que ces répulsions ont, en effet, dans le mouvement du tourniquet, une influence considérable. Je citerai, d'abord, deux expériences fondamentales, dans lesquelles elles agissent à l'exclusion de toute réaction de l'air environnant.

1° Si l'on garnit les pointes d'un tourniquet de

balles de sureau ou de feuilles d'étain roulées (fig. 1), le tourniquet se meut d'un mouvement presque aussi rapide que quand les pointes sont nues.

2° Si l'on garnit les pointes d'un tourniquet de petites boules mauvaises conductrices, de telle sorte que l'écoulement du fluide dans l'air ne puisse pas se produire, le mouvement a lieu néanmoins; le sens de la rotation n'est pas constant pour une même substance. Dans ce cas, bien entendu, la vitesse du mouvement est diminuée, et il faut que la source fonctionne bien pour que les différentes phases de l'expérience ressortent nettement.

MÉTHODE D'EXPÉRIENCE.

Pour voir quel est, au juste, l'effet de la réaction de l'air et la part qui revient, dans le mouvement, aux répulsions dont nous avons parlé, simplifions le phénomène. Prenons, pour le produire, un système mobile formé d'une pointe unique équilibrée par une petite masse sphérique; plaçons ce tourniquet au-dessus d'un disque conducteur, de telle sorte que, la distribution du fluide étant symétrique par rapport au centre, nous nous trouvions à l'abri des complications que peuvent faire naître les différences de tension qui existent aux différents points des extrémités de la machine électrique. Des effets différents vont être observés, suivant les situations relatives du disque et du tourniquet. Je définirai ces situations en indiquant la place qu'occupe, dans les différents cas, l'axe de rotation. J'appellerai, pour plus de facilité dans le langage, mouvement *positif*

le mouvement qui s'opère dans le sens ordinaire, et l'autre, mouvement *négatif.*

ÉTUDE DU MOUVEMENT D'UNE POINTE UNIQUE.

Soit MN le disque en communication avec la machine de Ramsden au moyen d'une longue tige implantée normalement au centre; soit AOBC la projection (fig. 2) du tourniquet sur le plan du disque; soit O la trace de l'axe de rotation; dans ces conditions, le mouvement est positif. Le résultat n'est pas absolument constant; les dimensions relatives du disque et de la pointe unique ont une certaine influence, comme nous le verrons bientôt. Les résultats que je vais indiquer se rapportent aux dimensions suivantes : OE = 9 centimètres; OB = 12 centimètres; enfin, la hauteur de l'axe de rotation est de 5 centimètres.

Si l'axe de rotation est excentrique, il y a mouvement positif ou mouvement négatif, ou équilibre, suivant la position initiale. Soit I le centre du disque et O la trace de l'axe de rotation (fig. 3). Avec la position AOBC initiale, on constate un mouvement positif. Ce mouvement se ralentit en OB′C′; il se ralentit encore en OB″C″. Au bout de deux tours, les variations de vitesse que je viens de signaler disparaissent, et le système prend un mouvement moyen. Si l'on prend pour position initiale OB‴C‴, les choses se passent comme plus haut; les ralentissements en OB′C′ et OB″C″ sont seulement moins bien marqués, à cause de la vitesse initiale plus grande.

Si la position initiale est en O B′C′, il se produit un mouvement négatif, qui amène la pointe dans une position voisine, où elle se tient en équilibre.

On peut produire un mouvement négatif ou un mouvement positif, en plaçant la pointe de part ou d'autre de O B″ C″. Le premier mouvement conduit à une position d'équilibre, l'autre continue.

Pour se rendre compte de ces différents résultats, il suffira d'admettre que la tension électrique en C est très-grande, de telle sorte que l'on puisse négliger les effets de répulsion qui peuvent se produire tout le long de BC; nous supposerons aussi BC assez petit, c'est ce qui a lieu ordinairement.

1° Dans le cas où l'axe est concentrique (fig. 4), les actions efficaces devront être perpendiculaires en C à la droite OC.

L'action du fluide qui est en C′B′ est sensiblement normale à CB et ne pourra pas, par suite, intervenir pour une large part dans la production du mouvement. Des deux portions égales du disque, M et N, tendant à produire, l'une le mouvement positif, l'autre le mouvement négatif, c'est la première qui l'emportera, la tension étant beaucoup plus grande en C qu'en B, par exemple. Il résulte de là que, si la pointe est masquée, le mouvement devra pouvoir se produire, pourvu que la distance de CB au disque ne soit pas trop considérable. C'est ce que nous aurons occasion de vérifier plus tard.

2° Si l'axe est excentrique, pour les différentes positions initiales, les actions efficaces devront être normales (fig. 5) aux droites OC, OC′, OC‴.

Dans la position OC‴B‴, les deux portions du

disque, que sépare la ligne L C''', sont fort inégales; or, la plus grande, L P Q, tend à produire un mouvement positif. A mesure que le mouvement se produit, la différence entre les deux portions du disque va en diminuant; nulle au voisinage de C O B, elle change de signe, et en O B' C' elle a acquis une valeur absolue égale à celle correspondante à la première position. Ici le mouvement va se ralentir et pourra s'arrêter, si la vitesse acquise n'est pas trop considérable.

Si O B'C' est la position initiale, le mouvement est négatif, mais ne continue pas, à cause de la déperdition. L'électroscope de Henley baisse, en effet, rapidement, de telle sorte que la réaction de l'air doit être considérable, les répulsions faibles, puisque les tensions sur les bords du disque sont fort diminuées, et cependant ces répulsions équilibrent entièrement la réaction de l'air.

Deux positions d'équilibre devraient se trouver, l'une au voisinage de O C B, l'autre dans la position inverse, quand la pointe est au-dessus du disque. La première ne peut être réalisée, à cause de la réaction de l'air; on peut, en se préservant avec soin de toute agitation, réaliser la seconde. Ainsi, on voit que le mouvement positif est le seul mouvement continu que l'on puisse produire. Si on suppose que les différentes pointes de la figure 3 soient reliées entre elles, il est clair que le système prendra un mouvement positif. C'est évidemment le cas du tourniquet ordinaire; j'y reviendrai plus loin.

Cas où les rayons ont une grande différence de lon-

gueur. — Si la distance OC (fig. 5) croît beaucoup, la réaction de l'air tend à produire uniquement tout l'effet, et le mouvement positif a lieu sans modification à signaler.

Si le rayon du disque croît beaucoup, les cas sont différents, suivant la situation de l'axe de rotation.

1° Si l'axe est *excentrique*, il n'y a pas de mouvement sensible.

2° Si l'axe est *concentrique*, de manière que le tourniquet déborde suivant une certaine partie du contour du disque (fig. 6), alors les mouvements signalés plus haut peuvent se produire, mais l'équilibre s'établit avec plus de facilité.

On peut conclure de là que la pointe, dans le premier cas, a perdu son pouvoir spécifique de concentration du fluide électrique ; ce dernier abandonne, en effet, les parties centrales pour s'accumuler vers les bords.

Dans le second cas, la pointe recouvrera son énergie lorsque sa projection sur le disque sera extérieure ; à partir d'une petite distance du bord (OB′C′ et OB″C″), existe une vaste région où l'équilibre a lieu.

Si le disque a un rayon un peu supérieur seulement au rayon du tourniquet, les choses se passent comme dans les premières expériences des pages 116 et 117 : l'explication à donner est absolument la même.

La répulsion du fluide du disque doit seulement avoir un effet un peu plus grand : on peut mettre cet effet en évidence par l'expérience suivante. On prend un disque en verre recouvert de bandes d'étain

disque aux bords duquel la tension électrique ne serait pas constante, de telle sorte que le tourniquet ordinaire va avoir certaines de ses parties sollicitées négativement et d'autres entraînées dans le sens positif; ce seront ces dernières qui devront l'emporter.

CAS OU LES POINTES SONT MASQUÉES PAR DIFFÉRENTES SUBSTANCES.

Nous considérerons ici, comme nous l'avons fait dans la première partie de ce travail, d'abord ce qui se produit quand on opère avec une pointe unique; ensuite nous passerons au cas du tourniquet ordinaire.

Pointe unique sur un disque. — 1° Avec des substances isolantes (gomme laque, cire) en boule fixées à l'extrémité de la pointe de manière à la masquer, les mouvements se produisent comme dans le cas où la pointe est nue, mais les états d'équilibre sont mieux marqués.

2° Avec des substances conductrices hérissées d'aspérités et légères comme de petites balles de sureau ou des feuilles d'étain roulées, les résultats sont identiques à ceux que l'on obtient quand la pointe est nue.

3° Avec des substances conductrices polies, qui sont, en général, beaucoup plus lourdes, les mouvements sont lents et les positions d'équilibre très-faciles à réaliser.

Ainsi, dans tous les cas, sauf pour des résistances passives considérables, ou, ce qui revient au même,

pour de faibles quantités d'électricité, les mouvements, soit positifs, soit négatifs, suivant la position initiale (voir p. 116 et 117), se produisent avec les substances conductrices polies ; la force positive et la force négative varient de manière à prendre des valeurs sensiblement égales, et le mouvement continu n'a lieu dans aucun sens.

Le mouvement positif est continu avec des balles de moelle de sureau, aussi bien qu'avec la gomme laque et la cire, mais bien moins rapide avec ces deux dernières substances.

Comment se rendre compte de la continuité du mouvement dans ces deux derniers cas et comment expliquer la différence de vitesse observée ?

1° Les balles de sureau et les feuilles d'étain roulées peuvent être considérées comme hérissées de pointes orientées dans des directions quelconques. Ces pointes, en communication suffisante avec la machine électrique, vont devenir des centres électriques analogues à celui qui existe à l'extrémité de notre tourniquet, dans les circonstances que nous avons examinées d'abord, c'est-à-dire susceptibles d'éprouver des répulsions analogues. De sorte que, si les balles sont de petit diamètre, la résultante générale de toutes ces répulsions sera identique à la force qui agit sur la pointe seule. On peut remarquer ici que la répulsion du disque seule produit l'effet utile, alors que la réaction de l'air a lieu néanmoins.

2° Une pointe environnée d'une substance isolante solide, telle que la cire ou la gomme laque, se trouve dans les mêmes conditions essentielles qu'une pointe environnée d'air sec. La distribution du fluide élec-

trique devra dès lors se faire de la même manière, et on conçoit que, dans l'un comme dans l'autre cas, la pointe devienne le lieu de concentration d'une quantité cousidérale d'électricité. Dès lors, les répulsions dont nous avons analysé les effets pourront agir avec autant d'énergie, et, comme la déperdition est moindre, la force négative et la force positive pourront avoir des effets plus près d'être égaux.

Le cas où l'axe est concentrique se traiterait comme pour la pointe nue; celui où il est excentrique (fig. 8) ne présentera pas plus de difficulté. On se rendra facilement compte de l'existence d'une position d'équilibre voisine de OBC, d'un mouvement positif pour la position initiale $OB''C''$ et d'un mouvement négatif pour la position initiale $OB'''C'''$. En $OB'C'$, la déperdition n'a plus lieu avec la même intensité que lorsque la pointe est nue; cependant l'avantage reste encore à la force positive : le mouvement négatif s'arrête au voisinage de OBC, tandis que, si on place la pointe au-dessus du disque, au voisinage de $OB''C''$, de manière que la force positive puisse agir longtemps, la vitesse acquise peut être assez grande pour que la pointe fasse un tour complet, et alors le mouvement positif s'établit.

Ces résultats s'appliquent mieux à la gomme laque qu'à la cire. Cette dernière substance est, en effet, un peu conductrice, et il faut un fort rendement de la machine pour obtenir la continuité du mouvement positif, le mouvement négatif étant produit par une force plus près d'être égale à celle qui tend à imprimer au système un mouvement positif.

L'inégalité des deux forces positive et négative

doit être attribuée à la différence dans la déperdition, dans le cas le plus favorable à l'action de l'une ou l'autre force. Il suffira, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la figure 8. On voit que la déperdition doit être bien moindre, quand la pointe est en $OB''C''$, que lorsqu'elle est en $OB'C'$; comme la rotation ne dépend que de la valeur de la force initiale, on conçoit que le mouvement continu possible soit le mouvement positif.

TOURNIQUET ORDINAIRE.

Placé sur le disque, et mieux sur la machine, avec des substances isolantes masquant les pointes, le tourniquet ordinaire tourne. Son mouvement est tantôt positif, tantôt négatif, sans que le sens du mouvement soit absolument constant pour une même substance. Ce sens paraît dépendre de la position initiale, des quantités d'électricité et du temps durant lequel fonctionne la machine.

J'ai pu, avec la cire, obtenir des mouvements négatifs continus ; d'autres fois, le mouvement, négatif au début, est devenu positif au bout de cinq à six tours. Lorsque la machine fonctionne bien, le mouvement est toujours positif.

La gomme laque a rarement donné des mouvements négatifs, même au début ; mais on obtient facilement, avec cette substance, un mouvement positif assez rapide.

Ce que nous avons dit plus haut servira d'explication aux faits que je viens d'indiquer. Le tourniquet ordinaire peut être considéré comme formé de

pointes analogues à celles de la figure 8 : les unes sont entraînées positivement, les autres négativement. On conçoit qu'avec la cire la position initiale ait une grande influence et que, dans le cas le plus favorable, ce soit toujours le mouvement positif qui se produise.

Avec les substances conductrices, le tourniquet ordinaire effectue de simples balancements dans le cas où les boules sont polies et lourdes; les mouvements se produisent, au contraire, avec la plus grande facilité quand on se sert des balles de sureau ou de feuilles d'étain. L'explication de ces résultats n'a pas besoin d'être donnée, elle ressort de ce que nous avons vu dans le cas de la pointe unique.

Les diverses expériences dont je viens de parler ont été faites avec des boules de grosseurs variables, depuis 2 millimètres jusqu'à 5 millimètres de diamètre, et il n'y a rien de particulier à signaler relativement à l'effet de la dimension des boules.

J'ai pu produire un mouvement très-rapide en garnissant le tourniquet complet de boules de gomme laque de 1 centimètre de diamètre et en le fixant à l'extrémité d'une tige conductrice verticale en communication avec l'une des armatures de la machine de Holtz, dont l'autre communique avec le sol. Dans ces conditions, les quantités d'électricité fournies sont considérables; d'un autre côté, puisque la machine fonctionne d'une manière continue, il faut, comme on le sait, que le fluide à chaque instant fourni trouve un facile écoulement. Cet écoulement ne peut avoir lieu par les pointes, il faut donc qu'il se produise par la surface même de la tige qui sert

de support. L'action de cette tige peut donc être assimilée à celle d'un disque de diamètre beaucoup plus considérable, formé par la couche d'air concentrique, qui doit être fortement chargée, suivant une épaisseur assez grande.

C'est là une expérience dont les conséquences généralisées auraient la plus haute importance, au point de vue du mode d'action du fluide électrique sur un milieu isolant tel que l'air. Je me réserve d'y revenir plus tard. Je vais essayer de comparer, en terminant, l'intensité des forces répulsives qui agissent dans les différents cas examinés jusqu'ici. Ces intensités correspondront aux conditions mêmes des expériences, et il ne s'agira point d'évaluations numériques exactes.

ÉVALUATION COMPARATIVE DES INTENSITÉS DES FORCES.

Prenons une tige ABO (fig. 9), mobile, dans le plan de la figure, autour du point A. Elle est supportée par un axe AE, fixé sur un disque conducteur ED en communication avec la machine de Ramsden, de telle sorte que le fluide du disque et celui qui se trouve répandu sur les conducteurs mêmes de la machine aient un effet concordant, celui de faire prendre à BO un mouvement négatif. Les dimensions sont les suivantes : AH=15^{mm}; AK=80^{mm}; KB=300^{mm}; AE=10^{mm}; EM=10^{mm}; MD=180^{mm}, et DF=300^{mm}. Les résultats suivants correspondent à un rendement sensiblement constant de la machine; ils ont été, du reste, vérifiés un grand nombre de fois :

1° La pointe O étant nue, équilibre;

2° La pointe O étant recouverte de balles de sureau ou de feuilles d'étain roulées, équilibre;

3° La pointe O étant recouverte de gomme laque ou de cire, mouvement négatif bien marqué.

Il n'est pas difficile d'observer l'équilibre et le mouvement que je viens de signaler; mais on peut rendre la détermination très-précise en recevant sur un écran éloigné l'ombre portée par la tige AKOB au moyen d'une lumière convenablement placée.

Si nous faisons disparaître les répulsions les plus efficaces en remplaçant MD par un disque de verre sur lequel on dispose un mince fil conducteur EF, les résultats sont les suivants:

1° Pointe O nue, mouvement positif;

2° Pointe O recouverte de sureau ou d'étain, équilibre;

3° Pointe O recouverte de gomme laque ou de cire, mouvement négatif, mais moins marqué que dans le premier cas.

L'écart positif dans l'air est surtout bien marqué d'abord; des oscillations de petite amplitude se produisent ensuite, de part et d'autre, d'une position voisine de la position initiale. Ainsi l'air exerce sur une pointe électrisée une répulsion incontestable. Cette répulsion est de même ordre que celle qui peut provenir d'une surface conductrice électrisée un peu éloignée (2 décimètres environ dans mes expériences). Je n'ai point besoin d'insister sur les autres résultats. On peut en conclure que la réaction de l'air intervient dans la production du mouvement du tourniquet, mais que, dans une plus large mesure, ce

mouvement provient de répulsions qui s'opèrent entre le fluide qui s'écoule dans les parties disymétriques de l'appareil et celui qui se trouve dans les parties conductrices fixes.

Quand le tourniquet a été mis en mouvement, il acquiert bientôt une vitesse de rotation assez considérable. L'action de l'air se trouve alors bien changée. Matteucci a fait voir que, dans l'air agité, la déperdition est moins grande que dans l'air en repos. On peut, en effet, quand le tourniquet se meut rapidement, obtenir une assez forte étincelle et une divergence bien sensible du pendule de Henley. On peut en conclure que l'air en contact avec les pointes n'a, pour ainsi dire, plus le temps de se charger de manière à produire une répulsion sensible et que les actions, dont nous avons, dans ce travail, analysé les effets, doivent seules maintenir constante la vitesse de rotation.

EXAMEN DE QUELQUES PARTICULARITÉS.

1° Dans une enceinte limitée, le tourniquet fonctionne d'abord, puis s'arrête. Ceci tient à la charge de l'air, et surtout des parois de l'enceinte. Cette charge empêche l'accumulation du fluide aux pointes, de telle sorte que les répulsions, plus énergiques que dans les circonstances ordinaires, n'agissent pas plus spécialement en un point qu'en un autre.

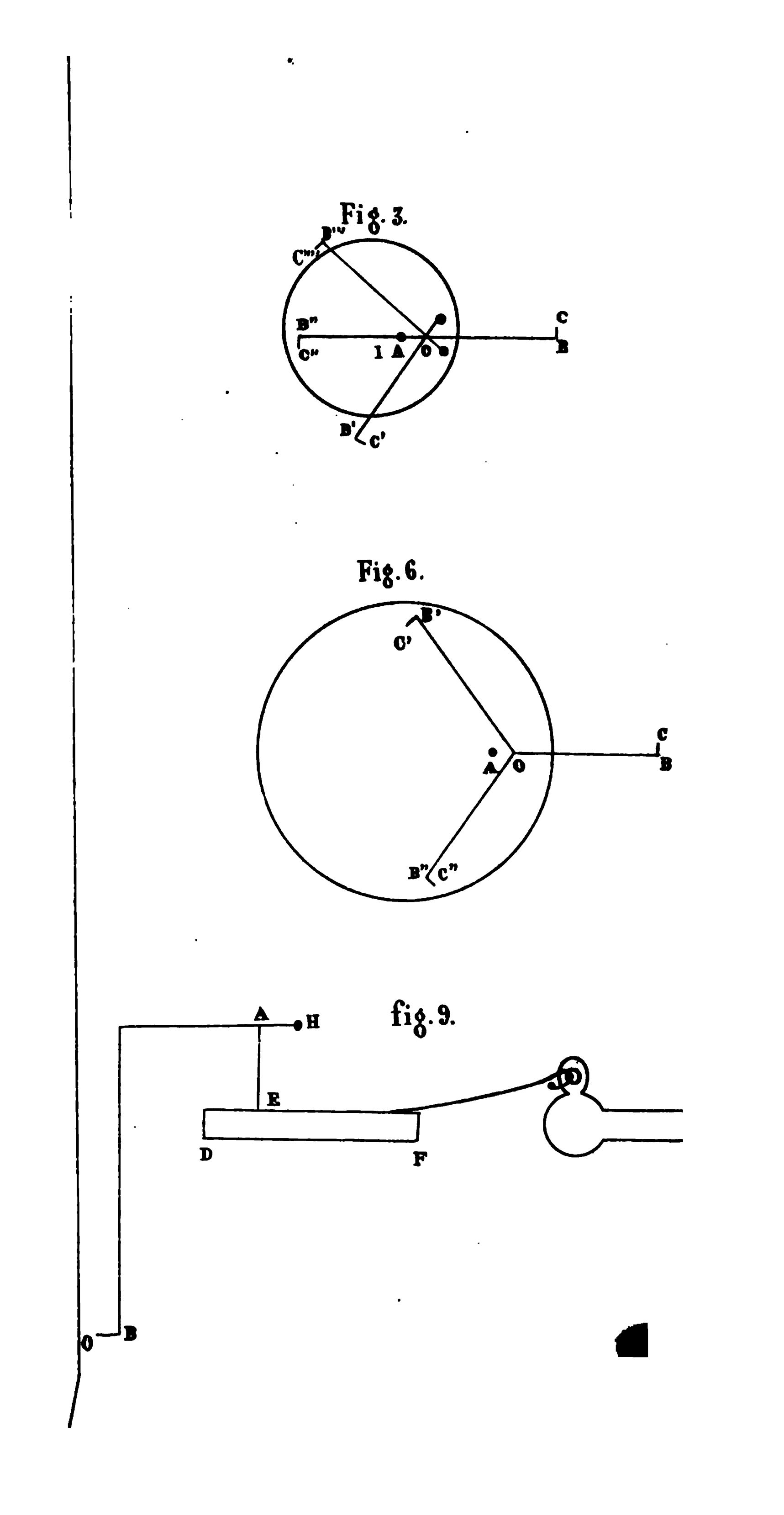
2° Le mouvement du tourniquet par influence se produit dans les mêmes conditions générales que celles que j'ai indiquées précédemment. Je crois inu-

tile d'indiquer au long et des expériences et des résultats analogues à ceux déjà cités.

3° Aimé (*Annales de chimie et de physique*, t. LXII, 1re série), dans des expériences entreprises sur la masse du fluide électrique, a démontré que, dans le vide, le mouvement du tourniquet ne pouvait se produire, non plus que dans l'eau ni dans les liquides conducteurs. Il se produit, au contraire, très-bien dans l'huile d'olive.

Le vide joue le rôle de corps conducteur; la même explication conviendra à tous les cas.

La répulsion, cause du mouvement, exige, pour produire un effet un peu marqué, d'abord une grande quantité de fluide à la pointe et ensuite, sur les conducteurs de la machine, le maintien d'une certaine tension. Or, tout en admettant aux pointes une tension plus forte, par suite du passage par ces extrémités de tout le fluide que produit la machine, on voit qu'il ne doit plus exister de tension sensible dans les autres parties de l'appareil.


Fig. 3.
Fig. 6.
fig. 9.
A
H
E
D
F
O
B



NOTES

RELATIVES

AU MOUVEMENT DE LA POPULATION

DANS LE CALVADOS

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE,

PAR M. CH. GIRAULT,

Membre titulaire.

Nous nous proposons de présenter ici quelques remarques relatives au mouvement de la population dans le Calvados depuis le commencement du siècle. Ces remarques nous ont été suggérées par l'examen des tableaux de recensement déposés, à Caen, dans les archives départementales, et dont le premier remonte à l'année 1806, tandis que les autres se succèdent, à partir de 1821, de cinq ans en cinq ans, jusqu'en 1866, et trouvent leur complément naturel dans le dernier recensement, de 1872.

On sait que, de 1866 à 1872, le chiffre de la population générale de la France, réduite à ses limites actuelles, s'est abaissé de 36,470,000 à 36,103,000 âmes : c'est-à-dire que la France a subi, par le seul fait de la densité décroissante de sa population, une perte de 367,000 âmes, ou d'environ 1 %.

Or, dans le même temps, le département du Calvados a perdu près 4 1/2 %, soit 21,000 âmes, sur 475,000 qu'il possédait en 1866.

Pour qui consulte les tableaux de recensement du Calvados relatifs à des époques antérieures à 1866, il n'y a pas lieu de s'étonner que la population du département soit aujourd'hui décroissante : elle l'a presque toujours été depuis 1806. Mais, ce qui peut surprendre à bon droit, c'est la grandeur et l'unanimité du décroissement final.

En effet, cette perte de 21,000 âmes, subie en 6 ans, dépasse les 2/3 de la perte supportée dans les 60 années précédentes, laquelle s'élevait seulement à 30,000 âmes, sur les 505,000 de 1806.

Dans cette période de 1866 à 1872, la dépopulation atteint tous les cantons ; non-seulement ceux de Falaise, de Coulibœuf, de Livarot, d'Orbec, de St-Pierre-sur-Dives, de Cambremer, de Blangy, qui, descendus peu à peu, ne possèdent plus aujourd'hui que les sept dixièmes de leur population de 1806 ; mais encore les cantons les plus prospères, comme ceux de Pont-l'Évêque et Trouville, d'Honfleur, de Mézidon, de Caen, d'Isigny, de Condé-sur-Noireau, de Vire, qui, précédemment, avaient vu croître plusieurs fois le nombre de leurs habitants.

Lisieux seul fait exception. Ses deux cantons réunis n'ont rien perdu de 1866 à 1872 ; mais ils n'ont rien gagné non plus : c'est-à-dire que leur population est tout à coup devenue stationnaire, après 30 à 40 ans d'un développement continu.

La dépopulation, on le pense bien, affecte les différents cantons dans des mesures inégales ; et, pour en apprécier toute la grandeur, il convient d'embrasser les dix dernières années, de 1861 à 1872.

On reconnaît alors que, dans cet intervalle, les cantons de Bayeux, Creully, Tilly-sur-Seulles, Troarn, Coulibœuf, Orbec, perdent 10 °/₀ ; celui de Vire, 9 °/₀ ; ceux de Caumont, Bourguébus, Bretteville-sur-Laize, Évrecy, Aunay, Falaise, 8 °/₀ ; ceux de Balleroy, Ryes, Villers-Bocage, Bény-Bocage, Vassy, Blangy, Condé-sur-Noireau, 7 °/₀, etc.

Parmi les cantons que nous venons d'énumérer, il en est plusieurs qui, formant autour de Caen une large ceinture, voient émigrer chaque année vers le chef-lieu une notable partie de leurs habitants ; et néanmoins le chef-lieu, tout en attirant à lui les populations voisines, a perdu, dans ces dix dernières années, plus de 5 °/₀ de la sienne propre.

Il en est de même de Douvres, malgré l'attraction déterminée vers ce canton par les pèlerinages de La Délivrande et par les plages si fréquentées d'Ouistreham, Lion, Luc, Langrune, St-Aubin et Bernières. Cette attraction n'empêche pas que la population du canton de Douvres, après avoir atteint un premier maximum en 1826, puis un second en 1836, ne soit tombée aujourd'hui au-dessous du chiffre qu'elle atteignait en 1806.

Ces deux années, 1826 et 1836, méritent d'ailleurs, dans le Calvados, une mention particulière. Elles ont vu les deux chiffres de population les plus élevés après 1806, à savoir, suivant l'ordre des dates, 505,000 âmes en 1806, 501,000 en 1826 et 502,000 en 1836.

On peut citer ensuite le maximum de 498,000 âmes en 1846, lequel, moins général que les autres, concerne plus particulièrement les cantons de Caen,

Isigny, Falaise, Thury-Harcourt, Lisieux, Mézidon, Honfleur, Vire, St-Sever et Condé-sur-Noireau.

Mais, à partir de 1846, le mouvement de baisse se dessine nettement : si bien que, depuis cette époque jusqu'au recensement de 1872, le Calvados perd plus de 44,000 âmes, soit 9 °/ₒ de sa population.

Quelle est la cause de ce phénomène, ou, si l'on veut, de cette décadence? Il faudrait, pour la découvrir, pousser les investigations plus loin que nous n'avons pu le faire. Il faudrait discerner, dans chaque canton, quels changements sont dus, d'un recensement à l'autre, aux décès et aux naissances, aux émigrations et aux immigrations. A défaut de pareilles recherches, voici, toutefois, les remarques que nous avons pu faire sur les tableaux de recensement dont nous disposions :

Si l'on partage la population du Calvados en deux catégories : 1° celle des individus ayant contracté mariage, 2° celle des garçons et filles de tout âge, on arrive à reconnaître que la première catégorie, c'est-à-dire celle des gens mariés ou l'ayant été, devient de plus en plus nombreuse de 1806 à 1861 et qu'elle monte presque uniformément du chiffre de 212,000 à celui de 248,000, s'accroissant ainsi de 36,000 individus.

A ne considérer que ces résultats, ne se croirait-on pas en droit d'affirmer que la population totale du département s'est accrue, dans le même temps, d'un chiffre égal ou supérieur à 36,000? Il n'en est rien pourtant ; car, tandis que le nombre des mariages va croissant, le chiffre de la population totale va

décroissant : il décroît de 24,000. Si donc une population, diminuée de 24,000 individus, en compte 36,000 de plus ayant contracté mariage, c'est qu'elle a subi une perte de 60,000 garçons et filles de tout âge. En effet, de 1806 à 1861, cette catégorie des garçons et filles s'abaisse de 293,000 à 233,000. Elle était, en 1806, de 58 °/₀ ; elle est, en 1861, de 48 1/2 °/₀ ; elle tombe, en 1872, à 47 1/2 °/₀, après avoir, de 1806 à 1872, descendu constamment l'échelle des rapports intermédiaires.

D'ailleurs, de 1861 à 1872, l'une des progressions précédentes s'intervertit ; car il y a décroissement simultané du nombre des époux et du nombre des garçons et filles. Le premier s'abaisse de 12,000, en partant de 203,000 ; le second s'abaisse de 18,000, en partant de 233,000.

Toutefois, il est encore un chiffre qui continue de croître, et plus rapidement même que dans les périodes précédentes : ce chiffre, c'est celui qui recrute le veuvage. En 1861, on comptait 43,000 veufs et veuves ; en 1872, on en compte 46,000 ; 9 °/₀ dans le premier cas, 10 °/₀ dans le second.

Pour nous résumer, nous pouvons dire que, depuis plus de 60 ans, le Calvados, considéré au seul point de vue de sa population, parcourt la voie descendante sur laquelle la France, à son tour, semble vouloir s'engager. Depuis 10 ans même, le Calvados n'y marche plus, mais il s'y précipite.

Ainsi, des mariages de moins en moins nombreux, des mariages de moins en moins féconds ou compensant de moins en moins les décès et les

émigrations, des mariages de moins en moins durables, s'il en faut juger par le chiffre du veuvage : telles sont les conditions dans lesquelles le Calvados aborde l'avenir.

A cette note, lue aux dernières réunions de la Sorbonne, et qui ne renferme que des résultats formulés en nombres ronds, nous joignons ci-après, comme pièces justificatives, deux tableaux numériques, relatifs, le premier, à la population cantonale du Calvados depuis le commencement du siècle ; le second, à l'état civil des individus recensés depuis la même époque. La note n'est que le commentaire des deux tableaux.

Un troisième tableau renferme le résultat d'autres recherches et peut donner une idée de la répartition plus ou moins stable de la population dans chacun des cantons du Calvados. Pour former ce tableau, on a, dans un même canton, réuni en un seul chiffre la population de chaque commune renfermant au moins 1,000 habitants ou les ayant possédés de 1821 à 1872 ; on a divisé ce chiffre par celui de la population totale du canton, et, dans le quotient, on a pris le centième pour unité; on a obtenu ainsi ce que l'on peut appeler le pourcentage de la population cantonale agglomérée.

Ce pourcentage nous montre combien les populations sont dispersées dans les cantons de Bourguébus, Coulibœuf, Dozulé, Trévières, Villers-Bocage,

Troarn, Mézidon, etc. ; combien elles sont ramassées dans ceux de Vire, Caen, Condé-sur-Noireau, Honfleur, Bayeux, Douvres, Vassy, St-Sever, etc. Nous voyons, en outre, que, depuis 50 ans, leur répartition est demeurée à peu près invariable dans les cantons de Bayeux, Caen, Douvres, Tilly-sur-Seulles, Bény-Bocage, St-Sever, Vassy, Vire, etc., tandis qu'elle s'est altérée, au profit des agglomérations, dans les cantons de Balleroy, Isigny, Thury-Harcourt, Lisieux, Cambremer, Honfleur, Pont-l'Évêque, Condé-sur-Noireau, etc.

Ces simples remarques, ou d'autres suggérées par l'inspection du tableau, présenteront peut-être quelque intérêt.

OBSERVATIONS RELATIVES AU 1er TABLEAU.

Nota. Chacun des nombres écrits en plus gros caractères indique un maximum par lequel passe une population cantonale, de 1806 à 1872.

(1) Pour Caen, Falaise et Lisieux, les deux cantons sont réunis.

(2) Les remaniements subis par le canton de Troarn, entre 1826 et 1831, rendent les trois premiers chiffres difficilement comparables aux suivants.

(3) On a fait figurer Trouville dans le canton de Pont-l'Évêque, même en 1872.

1er Tableau.

POPULATION CANTONALE D

CANTONS.	1806.	1821.	1826.	1831.	18
Balleroy.	16.062	15.593	15.969	16.080	16.
Bayeux	16.053	15.428	15.295	15.381	15.
Caumont.	12.149	11.371	11.468	11.177	11.
Isigny.	14.660	14.361	14.699	14.691	15.
Ryes.	11.344	11.070	11.466	11.008	11.
Trévières.	12.247	11.759	12.155	12.082	12.
Bourguébus.	8.903	8.867	9.122	8.962	9.
Caen (1).	41.898	42.768	44.491	45.620	46.
Creully	14.067	13.718	13.899	13.940	14.
Douvres.	14.434	15.236	15.614	15.354	15.
Evrecy	13.308	12.689	13.026	12.928	13.
Tilly-sur-Seulles	13.590	13.861	14.130	14.008	14.
Troarn (2).	11.575	11.567	11.760	13.083	13.
Villers-Bocage	12.088	11.611	11.723	11.607	11.
Bretteville-sur-Laize	14.531	14.029	14.369	13.969	14.
Coulibœuf	10.516	10.119	10.229	9.605	9
Falaise (1)	27.503	24.014	24.328	23.809	23
Thury-Harcourt	15.700	15.063	15.277	14.966	14
Lisieux (1)	29.598	27.935	28.510	27.197	28
Livarot	11.443	10.656	10.657	10.240	10
Mézidon.	9.033	8.519	8.613	8.202	8
Orbec.	15.072	14.528	14.718	13.963	13
St-Pierre-sur-Dives	10.110	9.355	9.485	9.114	8
Blangy	11.762	10.889	10.871	10.443	10
Cambremer.	10.109	9.385	9.560	8.214	8
Dozulé	9.671	9.814	9.995	9.903	9
Honfleur.	17.695	16.932	17.310	16.071	16
Pont-l'Evêque (3).	13.554	12.625	12.926	12.695	12
Aunay	13.491	13.098	13.312	13.379	13
Bény-Bocage	14.186	14.030	14.212	14.375	14
Condé-sur-Noireau	12.034	13.758	13.500	13.713	14
St-Sever	15.525	15.641	15.878	16.592	15
Vassy.	12.922	12.788	12.918	13.198	13
Vire	18.587	19.586	19.471	19.138	18

quête d'Angleterre avait apporté dans leurs rapports un certain refroidissement (1), lorsque les controverses soulevées à propos de la date de la cathédrale de Coutances en amenèrent la cessation définitive. Dans ces polémiques, déjà bien loin de nous, où M. de Gerville porta toute l'âpreté passionnée de son esprit (2), M. de Caumont eut le rare mérite de rester maître de lui et de ne pas compromettre sa cause par ces excès de langage qu'on ne lui épargna pas toujours et que ne comportaient pourtant guères de pareils dissentiments.

La seule représaille qu'il se permit fut la publication du voyage archéologique fait en Normandie, en 1831, par M. Gally Knight, dans lequel ce savant déclarait, sans ambages, que l'opinion de M. de Gerville était un rêve :

« Les dates étonnantes, disait-il, que la Société des Antiquaires de Normandie a assignées à certaines églises de cette contrée, bâties dans le style en pointe, ne pouvaient manquer d'exciter au plus haut degré dans les autres pays la surprise et la curiosité. On trouve, dans son volume de Mémoires pour l'année 1825, cette assertion qu'il existe à Coutances, à Mortain et dans d'autres localités normandes, des églises d[illegible]construction dans le style en pointe remon[illegible]ècle. Si la France n'avait fait que

(1) [illegible], 2e vol., p. 223. Le contradicteur de M. de Gervi[illegible] Fontenelle.

(2) [illegible]érissier de Gerville*, par M. Julien Travers. A[illegible]anche*, 1835, p. 121. — *Notice sur la vie et* [illegible] *Gerville*, par M. Léopold Delisle, p. xxxix.

2e Tableau.

POPULATION DU CALVADOS.

Recensement par catégories, depuis le commencement du siècle.

ANNÉES.	ÉPOUX.	VEUFS et VEUVES.	ÉTAT DE MARIAGE et VEUVAGE.	GARÇONS ET FILLES de tout âge.	POPULATION totale.	RAPPORT de la population avant mariage à la population après mariage.
1806	176.444	35.859	212.303	293.117	505.420	1,38
1821	183.236	38.711	221.947	270.666	492.613	1,22
1831	189.860	39.831	229.691	265.011	494.702	1,15
1836	193.545	41.829	235.374	266.401	501.775	1,13
1841	195.075	41.733	236.808	259.390	496.198	1,10
1846	201.122	42.300	243.422	254.963	498.385	1,05
1851	201.264	42.561	243.825	247.385	491.210	1,01
1856	199.999	43.652	243.651	234.746	478.397	0,96
1861	205.019	43.270	248.289	232.703	480.992	0,94
1866	203.531	44.019	247.550	227.359	474.909	0,92
1872	192.649	46.179	238.828	215.184	454.012	0,90

NOTA.— Les tables de recensement arrêtées en 1826 ne fournissent aucun renseignement relatif à l'état civil des individus recensés. Le chiffre total de la population est, d'ailleurs, de 500.956, pour cette même année 1826.

3e Tableau.

POURCENTAGE

Des populations cantonales du Calvados réunies dans des communes dépassant ou ayant dépassé le chiffre de mille habitants.

CANTONS.	1821	1826	1831	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872
Balleroy	47	47	48	50	50	50	50	50	50	51	51
Bayeux.	72	71	72	71	71	72	71	73	72	72	72
Caumont. . . .	46	45	47	46	45	45	45	44	45	45	46
Isigny	30	30	30	31	31	31	31	32	33	35	35
Ryes	17	17	18	18	17	17	18	18	18	18	19
Trévières. . . .	8	8	8	8	9	9	9	9	10	10	10
Bourguébus. . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caen.	87	88	88	88	88	88	89	88	89	88	88
Creully.	18	18	18	18	19	19	20	20	21	22	22
Douvres	61	62	63	62	63	63	63	63	63	63	63
Evrecy.	18	19	19	19	19	19	18	19	19	18	18
Tilly-s.-Seulles.	25	24	24	25	25	25	25	25	25	25	25
Troarn.	»	»	12	12	12	12	12	12	11	11	11
Villers-Bocage .	10	10	10	10	10	10	10	10	11	11	12
Bretteville-s.-L.	21	20	21	21	22	22	22	22	22	22	22
Coulibœuf . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Falaise.	41	41	40	40	36	39	39	38	39	38	40
Thury-Harcourt	34	33	35	37	37	38	38	38	39	40	42
Lisieux.	54	55	54	56	56	58	59	62	63	65	67
Livarot.	34	33	32	35	35	36	37	39	38	38	38
Mézidon	6	6	6	6	6	8	11	13	14	15	15
Orbec.	38	38	40	40	40	41	40	41	40	40	41
St-Pierre-sur-D.	18	18	19	19	20	21	21	23	25	26	27
Blangy	31	30	30	30	29	28	29	29	30	29	30
Cambremer. . .	22	23	27	28	29	29	30	31	31	32	30
Dozulé	5	5	7	8	10	10	11	11	11	9	9
Honfleur	73	73	72	73	73	74	74	74	75	77	76
Pont-l'Evêque .	43	43	45	46	47	47	55	59	66	63	69
Aunay	41	41	41	42	42	42	42	42	43	44	43
Bény-Bocage. .	38	38	40	38	39	38	38	39	38	38	38
Condé-s-Noireau	76	76	78	80	79	79	80	81	82	81	82
St-Sever	61	61	61	60	61	60	62	61	60	61	61
Vassy.	61	61	60	61	61	60	61	62	61	61	62
Vire	93	93	93	93	93	93	93	93	94	94	93

ESSAI

D'ANALYSE GRAMMATICALE

D'UN TEXTE EN LANGUE MAYA,

Par M. H. DE CHARENCEY,

Membre correspondant.



De tous les idiomes du Nouveau-Monde, aucun ne parait plus digne de l'attention et de l'étude du public savant que la langue maya. Elle était l'organe des races les plus civilisées de l'Amérique, lors de la découverte. Elle possédait un système graphique supérieur à celui de toutes les nations avoisinantes et comparable à l'ancien système égyptien. C'est par lui que se doivent interpréter les inscriptions qui recouvrent les édifices de Palenqué, d'Uxmal, de Chichen-Ytza.

En attendant que leur déchiffrement nous ait donné la clef de l'histoire primitive du Yucatan, nous croyons utile de publier ici un fragment de chrestomathie de cette langue. Nous prendrons aujourd'hui pour objet de nos recherches le titre du manuscrit yucatèque édité par Stephens et dont voici le texte: *Lelo lai u tzolan katupil ti Mayab.* Cela se doit traduire en français : « Voici la série des époques des Mayas. » Nous espérons, d'ailleurs, pouvoir sous peu faire paraître l'ouvrage entier consacré à la chresto-

mathie de cet idiome, si peu connu encore en Europe, bien qu'il continue à se parler et même à s'écrire dans presque toute la péninsule yucatèque.

Lelo, comme pronom, « cela, ceci, il, elle, le, lui », et comme adverbe, « là, en cet endroit, ici, voici », probablement formé de *le* et *lo.* *Lé* a le sens de notre article « le, la, lui, elle », et, sans doute aussi, on le verra tout à l'heure, la valeur d'un pronom démonstratif. D'où l'article spécial à la langue moderne, *leti* ou *letile,* avec la préposition *ti,* « de, à, vers. » Les Yucatèques de notre époque le prennent également comme pronom personnel de la 3e personne; ex.: *letilé yan,* « il a »; *letileoob u-zahtic,* « ils craignent. » La forme ancienne *leiti,* indiquée par Kuz, se compose de cette racine *le,* de la préposition *ti,* dont il a déjà été parlé dans un autre travail, et de *i,* qui, comme nom, signifie « embryon, germe. » D'où peut-être bien le sens pronominal de « celui, celle, celui-là même; le, la, ceci, cela », et la valeur adverbiale de *y,* « en, en cet endroit. » A la même source, il convient vraisemblablement de rattacher l'*i* du quiché, qui signifie littéralement « petit-fils de la femme », mais que l'on retrouve dans le démonstratif de ce dernier idiome *ri,* « celui-ci, celle-ci. » Il se pourrait même que *i* ou *y* fût simplement une forme altérée de *u* ou *v,* pronom possessif de la 3e personne, tant en maya qu'en quiché. Toutefois, c'est une question que nous n'avons point à examiner ici. Qu'il nous suffise de rappeler cette mutation euphonique du *u* possessif maya en *y,* dont il a déjà été question dans un précédent travail. Avec la finale *il,* prise dans son sens généralisateur et dont

on a déjà parlé, le maya a tiré de *leiti* l'adverbe *laitil*, « ainsi. » La racine *lé*, ayant le sens de « rets, filet », n'a, sans doute, qu'un rapport fortuit de son avec celle qui nous occupe. *Le*, pris avec la valeur d'article ou de pronom, n'est, suivant toutes les apparences, lui-même qu'une contraction de *lae*, rendu, dans le grand vocabulaire maya de M. l'abbé Brasseur, par « mais lui, mais celui-ci, c'est bien lui. » Il s'ajoute d'ordinaire à la fin d'une période ou d'une phrase, pour donner plus d'énergie au discours ou pour attirer d'une façon spéciale l'attention de l'auditeur et du lecteur ; ex. : *tumenel Ytza-uinicob yetel Ah-ulmil ahau lae*, « par les Ytzaës avec le prince Ahulmil. » Quelquefois cette particule semble correspondre à nos expressions « qui est, lui qui est, eux qui sont ; » ex. : *say u-kaba uinicilob lae nuculob Ah-mayapanob lae*, « voici le nom de *ces* hommes *qui sont* grands, des seigneurs de Mayapan » ; *tzucul Liyan-Caan lae Bakhalal*, « la province de Liyan-Caan, *qui est celle de* Bacalak. » Maintenant, cette forme *lae* elle-même résulte évidemment de la fusion des deux éléments, de la contraction de la particule *la* avec la finale *e*. *La*, pris substantivement, signifie « lieu, place, endroit » ; c'était, sans doute, la valeur primitive, puisque, dans les idiomes de la famille maya aussi bien que dans les dialectes monosyllabiques de l'extrême Orient, les particules semblent dériver, le plus souvent, de termes à sens concret. En tout cas, *la*, comme pronom, correspond à nos expressions « celui-ci, celle-ci, ceci. » Employé dans le sens d'adverbe ou de conjonction, on peut le rendre par « oui, jusque. » Il sert à former un grand nombre de

composés, dont l'examen nous entraînerait trop loin. *La*, en quiché, se prend soit comme pronom interrogatif, « quoi? comment? » soit comme adverbe démonstratif, « là, là-bas. » On le rencontre encore, dans ce dernier idiome, employé comme particule vocative et honorifique, ce qui attesterait son sens originel de « place, endroit. » Ainsi, le quiché dira *ech la*, littéralement, « votre place », pour « vous. » C'est un peu l'équivalent du *uste*, pour *vuestra merced*, de l'espagnol. *Lal*, qui paraît n'être qu'une réduplication du précédent, s'emploie exclusivement comme préfixe; par exemple, dans *lal ahau*, « ô prince, ô seigneur. » C'est, d'ailleurs, l'équivalent parfait de *la*, et l'unique différence que l'on puisse signaler entre ces deux monosyllabes, c'est que le dernier suit toujours le nom auquel il se rapporte.

Le *e* racine, ou plutôt les racines *e* possèdent des valeurs très-nombreuses et très-diverses, tant en maya qu'en quiché. Dans le premier de ces dialectes, *e* signifie à la fois « fil *ou* tranchant d'une arme, d'un instrument; petites pierres réunies, œufs d'oiseaux; là, par là; eh! eh bien! » et se trouve pris parfois comme simple suffixe explétif, pour donner plus de force ou d'élégance au discours. Nous renvoyons à l'exemple de *tulom-é*, « palais, forteresse », fourni par la prophétie de Napuctum. Le *e* du quiché correspond à nos expressions « fil *ou* tranchant; dent; propriété, possédé, chose possédée: eux, elles; oui. » Il sert parfois, en outre, dans cette langue, à former le pluriel des noms d'objets inanimés; par ex.: *abah*, « pierre », et *e-abah*, « pierres. » Le cham emploie *e* à la fois

affixe et suffixe pour marquer le pluriel, même dans les substantifs du genre animé ; par ex. : *vuinak*, « homme », et *é-vuinak-é*, « hommes. » L'on ne saurait guère douter que, dans *laé*, la voyelle finale ne joue le rôle de simple et pur explétif. Remarquons que le quiché, lui aussi, emploie *la* ou *laé* en guise d'intensives ; ex. : *aré la* ou *laé a-tinamit*, « voici *ou* voilà ta ville, ton village » ; littéralement, *ista hic tua urbs*. Reste la syllabe *lo*, « il, le, lui, elle » ; c'est, très-probablement, là encore une forme composée de *la* (déjà expliqué) et *o*, particule qui, elle aussi, remplit plusieurs rôles ; peut-être même constitue-t-elle deux racines originellement distinctes, bien qu'homophones. *O* préfixe, dans certains mots composés, marque négation ou opposition ; le plus souvent, il s'emploie comme suffixe intensif et correspond ainsi, en quelque sorte, à notre adverbe « là » ; par ex., dans *lé uninic-o*, « cet homme-là, l'homme que voilà. » *O* négatif préfixe reparaît, d'ailleurs, en quiché ; citons, par ex., le composé *ooc*, « ne pas entrer, mésestimer, être dépourvu de » ; *o*, « non », et *oc*, « s'introduire, apprécier, posséder. » Ainsi donc, l'on découvre, dans ce dissyllabe *lelo*, deux racines, composées chacune de deux éléments simples ou quatre radicaux distincts, et la forme entière serait *la-e*, *la-o*. En tout cas, le sens général de la phrase, on le verra tout à l'heure, nous prouve qu'ici *lelo*, uni au mot suivant *lai*, se peut rendre parfaitement par « voici. »

Lai ou *lay*, valeur démonstrative, « il, elle, celui, celle, celui », et relative, « qui, lequel, laquelle », d'après M. l'abbé Brasseur, s'emploie également

comme synonyme de notre locution « il est. » Beltram indique la forme composée *laylo* comme la 3ᵉ pers. du sing. de l'indicat. prés. du verbe *hal*, « être, devenir. » *Lai* résulte de la jonction de *la*, déjà étudié, et de la racine *i*, dont nous venons également de parler. Signalons l'emploi de cette dernière comme marque suffixe de la 3ᵉ pers. sing. des parfaits et plus-que-parfaits de la voix transitive; par ex., dans *naci*, « il est monté », de la rac. *nae* (ascendere); *naci ili cuchi*, « il était monté», etc., etc.

Le composé *lai* ou *lay* sert lui-même à former plusieurs surcomposés; *laï-il*, « substance, propriété », avec le suffixe de généralisation *il*, déjà étudié. *Laili*, « de même substance, de même nature », paraît être pour *laï-lic* (*lic*, « ainsi, de la sorte »); de là, *laili*, à son tour, uni à la finale *il*, résulte le quadruple composé *laili-il*, « propre à, appartenant à, spécial à. » Enfin, si à *il* on substitue la particule *xan*, « ainsi, de même, également », on obtiendra *lailixan*, « similiter, de même. » Avec *lo*, déjà vu, nous obtenons *lailo*, qui a les valeurs de « il est; il, elle, lui; substantiel. » Il marque le nominatif après les verbes neutres, l'accusatif après les verbes actifs. Avec *ma*, « non, ne pas », *laima* ou *layma*, « à peine, aussitôt que », la forme passée *laytah*, qui isolée ne paraît point s'employer, nous donne *laytahmen*, *laytahoklal*, *layuchun*, « voilà pourquoi, en réponse » (*men*, « travaillé, fondé, édifié »; *oklal*, « par, pour, à cause de »; *uchun*, forme passive ou adjective de *uchul*, « arriver, avoir lieu, survenir »). De la racine *lay* avec la finale *ac*

résulte *layac*, « soit, ou bien. » Le dubitatif *layací*, « si, si par hasard », semble n'être que le précédent, avec la finale passée *i*, déjà examinée. *Laynabe*, « c'est lui, c'est *bien* lui, *et non un autre* », nous montre la présence de *na*, « près, auprès, encore, davantage », et *be*, « ainsi, de même »; littéralement, « c'est encore plus de même. » *Laytvn*, « alors, en ce temps-là », est formé de *lay* et de *tun*, « alors, en ce temps-là, cependant. » Dans *laiuil*, « cela doit être, c'est nécessaire », l'on reconnaît sans peine le substantif *uil*, « nécessité, obligation. » Enfin, *laixtun*, « entre temps, et cependant, dans l'intervalle », provient toujours de *lai* et d'une forme composée *xtun*. *Xtun* lui-même n'existe pas ou, du moins, n'existe plus isolé avec le sens d'adverbe; il signifie purement et simplement « plâtre », de *tun*, « pierre », et du préfixe *x*, abrév. de *ix*, « trou, profondeur. » Il sert à marquer, soit le féminin, soit l'infériorité; par ex. : *poc*, « nettoyer, blanchir », et *xpoc*, « blanchisseuse »; *cuxan*, « vivant », et *xcuxan*, « vivante »; *bau*, « forme, figure », et *xbau*, « esp. d'écrevisse »; littéralement, « petite forme. » Le même préfixe *ix*, ou, plus ordinairement, *x*, reparaît également en quiché. Là encore, elle sert à former des féminins et des diminutifs, ou peut-être de simples dérivés; par ex. : *gekaquch*, « aigle noir », et *xgekaquch*, « sa femelle »; *tziquin*, « oiseau » en général, et *xtziquin*, « oiseau femelle, oisillon »; $\overset{c}{c}a\overset{c}{c}$, « feu », et $x^{c}_{c}a^{c}_{c}$, « griffes »; litt., « petit feu »; *cab*, « miel », et *xcab*, « cire »; *colob*, « corde », et *xcolob*, « entrailles. » Ainsi donc, *xtun*, pris substantivement, est la pierre de nature inférieure, le plâtre. N'oublions pas que *x* préfixe

sert, en quiché, à marquer le passé du verbe, par ex. : *ca nu logoh,* « j'aime », et *x'nu logoh*, « j'aimai. » Il en est de même en othomi. Peut-être serait-ce là un argument à l'appui de l'opinion de la parenté primordiale des dialectes *pirinda-othomis* avec ceux de la famille mame-higasthèque. Mais, comme *tun* est aussi adverbe au sens de « alors, en ce temps-là », on s'explique sans peine *xtun*, marquant un espace de temps plus circonscrit, moins considérable. De là la forme *laixtun.*

U-tzolan, « la série, de la série. » *U*, pronom possessif, indique que le nom qui le suit régit lui-même un autre nom au génitif. Que l'on se rappelle l'exemple déjà cité : *u-p'oc Pedro*, « le chapeau de Pierre »; littéralement, « son chapeau, Pierre. » Nous avons exposé, dans un précédent mémoire, les motifs qui nous portent à voir dans le possessif plutôt une forme, un traitement spécial du nom ou du verbe, qu'un mot isolé. C'est pourquoi nous le faisons suivre d'un trait d'union.

Quant à *tzolan*, c'est moins un substantif qu'une sorte de participe passé passif, pris substantivement : *tzolan*, « mis en ordre, arrangé », de *tzol;* comme *nacan*, « monté, chose que l'on a montée », de *nacal*, « monter », et de *cambez*, « enseigner », *cambezan*, « enseigné, ce qui a été enseigné à quelqu'un. » C'est par une métaphore analogue que nous disons, en français, « tirer au *jugé* », « le *contenu* d'un vase », pour « ce qui est contenu », etc., etc. Cette racine *tzol* reparaît en quiché avec un sens un peu différent, celui de « retourner, traduire. »

Katunil, « époque, époques. » Ce terme s'applique

spécialement au cycle de vingt années, qui jouait un si grand rôle dans les calculs chronologiques des Yucatèques. La composition de ce mot a déjà été expliquée dans un précédent travail. La finale *il* a ici un sens généralisateur et abstrait : « ce que marquent les katuns ou pierres sculptées, leur comput. » Au reste, pour donner une idée de la valeur de cette finale *il*, nous nous bornerons à copier ici le long passage que lui a consacré M. l'abbé Brasseur, dans sa grammaire maya.

« *Il*, de même que *ol*, employé après des noms-« adjectifs, selon la voyelle qui les distingue, fait « de ces adjectifs des comparatifs, en les faisant « précéder de l'article possessif *u*, « son, sa, sien »; « ex. : *tibil*, « bon, tempéré », et *u-tibilil*, « le « meilleur, le plus tempéré »; *nahagrand*, « chose « grande », et *u-nohol*, « le plus grand »; *lob*, « mauvais », et *u-lobol*, « le pire. » Le pronom qui « les précède doit toujours être de la 3e personne. « Il est facile de reconnaître, précisément à cause « de ce pronom, que ces adjectifs deviennent ici de « véritables substantifs; *u-nohol*, « la grandeur », « pour « le plus grand »; *u-lobol*, « la méchanceté », « pour « le pire. »

« *Il*, de même que *ul*, sert à former les substantifs « verbaux qui, en latin, sont terminés en *or*, comme « *præceptor*. Ces substantifs se forment en ajoutant *ul* « à tous les participes présents dont la voyelle radicale « est *a*, *e* ou *i*; ex. : *ahda*, « donnant, qui donne »; « *ahdaul*, « donateur et donneur, généreux (dador, « dadivoso) »; *ahtzen*, « nourrissant, qui nourrit », et « *ahtzenul*, « nourrisseur, nourricier »; *ahdib*, « écri-

« vant, qui écrit, qui peint » ; *ahdibul*, « écrivain, « peintre, etc. »

« Avec les noms dont la voyelle fondamentale est « *o*, *u*, c'est la particule *il* qui forme les substantifs ; « ex. : *ahloh*, « rachetant, rédimant, qui rachète »; « *ahlohil*, « rédempteur » ; *ahpul*, « portant, empor- « tant, qui emporte », et *ahpulil*, « porteur. »

« Ajoutons que ces noms sont tous employés avec « les pronoms *u*, *au* et *y* ; ex. : *u-ahdaul*, « mon « donateur » ; *au-ahdaul*, « ton donateur » ; *y-ahdaul*, « son donateur. »

« *Il*, outre l'emploi que nous venons d'indiquer, « en a encore divers autres. Venant après les verbes « qui ne peuvent se conjuguer, il en modifie le « sens, soit qu'il y ait quelque vocable sous-en- « tendu, soit par l'expression même qu'il donne; « ex. : *yan*, « avoir, il y a », et *yanil*, « où il y a, « endroit où il y a »; *uchuc*, « pouvoir, puissance », « et *uchucil*, « avec qui l'ont peut, où il y a puis- « sance »; ex. : *uchucil a-botic a-pax tin yum*, « ce « avec quoi tu peux payer ta dette à mon père. »

« Après un verbe, un adverbe, un nom, un « pronom ou un participe, *il* signifie être ce que le « verbe énonce; ex : *u-ohel batab-il Pedro*, « je sais « que le capitaine, c'est Pierre »; *u-ohel huntul-il* « *Dios*, « je sais que celui qui est unique, c'est « Dieu »; *u-ohel tech-il in yum*, « je sais que tu es « mon père »; *cen u-cah-il*, « quel est ce lieu, où « est-il? »

« Ainsi *il*, comme il est facile de le voir, joue ici « non-seulement le rôle d'un verbe *être* sous-en- « tendu, mais encore celui de *il* ou de *lui* en français, « de l'*ille* latin, etc., etc.

« Le troisième emploi de *il* est de changer en « adjectifs certains noms, dans leur jonction avec « d'autres, suivis, dans ce cas, du verbe *cah*, « être »; « ex. : *ya*, « mal, souffrance. » On rendra ainsi « notre tournure : « j'ai mal à la tête », *ya-polil-in-* « *cah;* « j'ai mal aux yeux », *ya-ychil-in-cah.*

« Le quatrième emploi de *il* est de généraliser un « nom; ex. : *uinic*, « homme »; *uinicil*, « humanité, « genre humain »; *oci ti unicil u-pelel Mehen Dios*, « le Fils unique de Dieu se fit homme. »

« Le cinquième emploi de *il* est parfois de servir « de pluriel aux mêmes noms; ex. : *bahunx u-ui-* « *nicil?* « combien étaient ces hommes, combien « leur humanité? »

« Le sixième emploi de *il* est de rendre absolu un « nom précédé d'un adjectif qui s'y rapporte ; ex. : « *in ya mehenil*, « mon cher fils » ; *in tzictzil yumil*, « mon vénéré père. »

« Le septième emploi de *il* est que, lorsque les « adverbes *bay*, *bayili*, *unucili* sont suivis de l'un de « ces quatre verbes *kati*, *olah*, *taach*, *nak*, ceux-ci « prennent *il* comme ornement ou par euphonie; « ex.: *odayili y-olahil cuxtal uinic;* « il est naturel à « l'homme d'aimer à vivre. »

« On voit encore ici que *il* est plus qu'un simple « ornement: il fait du verbe un substantif et rentre « ainsi dans l'ordre des explications précédentes, « de même que les exemples suivants, proposés par « l'auteur comme ceux de la huitième forme de *il;* « ex. : *lay u-chun u-olahil binel;* « c'est pour ce « motif que je veux m'en aller » (litt., c'est le motif « de ma volonté d'aller); *u-ohel biniil Pedro;* « je

« sais que Pierre est parti » (litt., je sais être parti « Pierre ; sé que je fué Pedro) ; *lay tumenel binil* « *a-yacun in naa* ; « c'est pour cela que tu aimeras « ma mère. »

« Le neuvième emploi de *il* est de changer en « adjectifs les noms de lieux ; ex. : *Itzmal*, « Izamal », « et *Itzmalil uinic*, « homme d'Izamal »; *kaknab*, « la « mer », et *kaknabil chich*, « oiseau de mer. »

« Le dixième emploi de *il* est d'exprimer une sorte « de possession de l'objet dont il devient la particule « finale, par rapport au nom qui en suit la désigna- « tion ; ex. : *ppul*, « cruche (cantaro) », et *uppulil na*, « la cruche de la maison. »

« Le onzième emploi de *il* est que, venant après « certains substantifs, il en modifie l'acception, en « leur donnant celle de verbes passifs ; ex. : *y-un* « *ahau*, « la lettre du roi, *id est* la lettre envoyée « par le roi », et *y-unil ahau*, « la lettre adressée au « roi » ; *u-yacunah Dios*, « l'amour de Dieu, *id est* « l'amour de Dieu pour nous, » et *u-yacunahil Dios*, « l'amour que nous avons pour Dieu », comme s'il « avait « le être aimé de Dieu », *yacunahil* étant, en « réalité, un passif de *yacunah* ; *u-zahal Pedro*, « la « crainte de Pierre, celle qu'il éprouve, » et *u-zahalil* « *Pedro*, « la crainte de Pierre, celle que l'on a de « lui. »

« Le douzième emploi est de faire un adjectif du « substantif de la matière dont une chose est faite ; « ex. : *mazcab*, « fer », et *mazcabil cum*, « marmite « de fer. »

« Le treizième emploi est analogue au précédent ; « ex. : *che*, « bois, arbre », et *balx ti cheil la* ; « quel

« bois est ceci *ou* quelle essence de bois est celle-« ci ? »

« C'est de cette manière que de noms ou d'ad-« jectifs ordinaires se forment les noms abstraits ; « ex. : *uinic*, « homme », et *uinicil*, « l'humanité, « la corpulence de l'homme » ; *balche*, « bête », et « *balcheil*, « bestialité » ; *poloc*, « gras », et *polocil*, « graisse. »

« Le quatorzième emploi de *il* est de marquer « similitude, analogie ; mais, dans ce cas, le vocable « auquel il est joint se trouve suivi du verbe sub-« stantif *cah*, « être » ; ex. : *tunichil u-cah u-puczikal*, « tu as un cœur de pierre » ; *balcheil u-cah*, « tu es « comme une bête. »

« Venant après les verbes impersonnels *yan*, « *manan*, *uchac*, *uchuc*, *olah*, *okom*, *unah*, et autres « du même genre, aussi bien qu'après certains par-« ticipes, etc., *il* prend encore une foule d'autres « significations, analogues à celles dont il a été ques-« tion, telles que « où ? en quel lieu ? » ex. : *te yan* « *ca coolel*, *yanil u-tibil al ?* « voici notre dame, où « est son aimable enfant ? » ; *yan-en u-yanil ech*, « je « suis où tu es. »

« *Il*, avec l'acception de « sur *ou* en quoi » ; ex. : « *cen hun yanil* ou *dibanil okotba ?* « où est le papier « sur quoi est *ou bien* sur lequel est écrite la « prière ? »

« Avec l'acception de « tandis que, pendant « que » ; ex. : *tibilam u-beel u-cuxanil ech uay yokol* « *cab la-é*, « amende ta conduite, tandis que tu vis « ici sur la terre » ; *booté u-pax uchucil tumenel*, « paie « tes dettes, tandis que tu peux. »

« Avec l'acception de « avec qui » ; ex. : *muc* « *a-yanil?* « avec qui es-tu ? »

« Parce que, de ce que » ; ex. : *ya ti u-ol binelil* « *a-cah*, « je m'afflige, parce que tu t'en vas. »

« En qui, de qui, ce qui » ; ex. : *Dios alunil u-ol*, « Dieu est celui en qui je me confie » ; *lay okomil* « *u-ol tulacal laé*, « voilà tout ce qui m'afflige. »

« Ainsi que nous l'avons exposé plus haut, le « lecteur peut voir que *il* est un véritable verbe *être;* « *il* est l'essence, ce en quoi tourne ou se fait une « chose, ce monosyllabe ayant encore le sens de « tourner sur soi, tourner en, vers, changer en, « venir en quelque chose », de même que *il* de la « langue mexicaine. »

Quoi qu'il en soit, *il*, comme monosyllabe isolé, se présente encore avec le sens de « pouvoir, puissance, force »; cela s'accorde assez avec le sens, qu'il a en quiché, de « grand, beaucoup. » C'est encore, dans ces deux langues, la racine du verbe *ilah*, « voir » ; mais, sans doute, nous avons ici affaire à un homophone d'origine toute différente. Il se pourrait que la finale *ilan* résultât de la réunion de la désinence que nous venons d'étudier avec le suffixe du participe en *an*. En tout cas, *ilan*, à la suite de quelque nom de parenté, exprime l'idée de celui qui est à la place du parent énoncé; ex. : *yum*, « père », et *yumilon*, « parrain, patron »; *mehen*, « fils », et *mehenilan*, « filleul. » Nous regarderions plus volontiers cette désinence *ilan* comme le participe passé passif de *ilah*, « voir », pris dans un sens métaphorique.

On remarquera que, bien que *tzolan*, comme *ka-*

tunil, doivent certainement être tous les deux mis au pluriel, la marque de ce nombre n'existe cependant ni pour l'un ni pour l'autre. C'est une preuve nouvelle du penchant qu'a le maya, comme beaucoup d'autres langues américaines, de supprimer le signe du pluriel avec les noms d'objets inanimés. A peine les considère-t-il comme susceptibles de nombre, parce qu'il les considère à peu près comme dépourvus de toute existence individuelle.

Ti, « de, des », déjà examiné dans un précédent travail. *Ti* a parfois le sens de « contre » ; la valeur primitive était, sans aucun doute, celle de « lieu, endroit déterminé », qu'elle revêt quelquefois encore.

Mayab, « Mayas, habitants du Yucatan. » C'est une contraction pour *Maya-ob*, qui serait la forme régulière. *Maya* est, comme l'on sait, formé de *ma*, « non », et *a*, « aqua. » L'origine de cette dénomination, comme celle de presque toutes les dénominations elomiques, présente bien de l'obscurité. Ordonês la dérive de *ma*, « non », et *a* ou *ha*, « eau », litt., « point d'eau, sans eau. » Effectivement, ce qui caractérise la péninsule yucatèque, c'est surtout l'absence de rivières et de ruisseaux à la surface du sol. On conçoit que cette circonstance ait frappé des émigrants, arrivant de régions plus ou moins marécageuses. D'un autre côté, M. l'abbé Brasseur, après avoir fait ressortir la justesse de cette étymologie, semble assez disposé à la rejeter.

Comment, nous dit-il, admettre une telle dénomination, appliquée à une contrée « dont l'intérieur « est tout composé de grottes calcaires, remplies

« d'une eau limpide et reliées entre elles par des « rivières souterraines, semblables à un réseau de « mamelles? » Il en conclut que *maya* doit, suivant toute probabilité, signifier « la mère des eaux » ou bien « les mamelles de l'eau », ou, si l'on veut, « le bras, le rameau de la terre, péninsule, rejeton des eaux », *ma-y-a.* « Ce nom, ajoute-t-il, s'écrit « encore *mayab* ou *mayal:* le premier pouvant si- « gnifier « le bras, le rameau accru », *ma-yab;* le « second, « le bras, le rameau poussé sur l'eau par « un souffle intérieur », *ma-ya-ab.* » Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tout ce qu'offrent d'étrange les diverses étymologies proposées par notre docte compatriote. D'abord, nous n'avons rencontré la forme *mayab* que dans le fragment rapporté par Pio-Pérès, où la finale *b* marque évidemment un pluriel, pour *Maya-ab*, « les Mayas, les Yucatèques », et ne fait aucunement partie du radical. Quant à la forme *mayal,* nous ne l'avons également trouvée que dans le document en question, et seulement en composition, dans *Mayalpan*, litt., « étendard des Mayas », c'est-à-dire, métaphoriquement, « ville *ou* métropole des Mayas. » C'était, en effet, le nom d'une des cités les plus considérables de la péninsule, détruite plus d'un siècle avant la conquête espagnole. L'emploi de cette finale *pan*, abrév. du mexicain *pantli*, « étendard », est une preuve de l'influence nahuatle au Yucatan. Elle reparaît effectivement dans un certain nombre de cités du Mexique, par ex., dans *Hueïtéopan,* litt., « antique *ou* noble étendard du Dieu »; dans *Copan*, litt., « étendard du comitl ou vase »; *Tlacopan,* aujourd'hui *Tacuba*, etc.

Nous la retrouverons encore dans *Tulapan*, litt., « étendard des Toltèques. » Vraisemblablement, c'est elle encore que nous retrouverons, bien altérée, sans doute, dans le nom de ce mystérieux *Tlapallan*, berceau primitif et légendaire de la race toltèque. Sa signification serait, en mexicain, « celle des couleurs, la terre colorée *ou* noble, brillante. » Mais ce ne doit être là qu'une de ces déformations produites par le caprice populaire, qui cherche toujours à donner un sens facilement compréhensible, dans le langage courant, aux dénominations devenues obscures. Rappellerons-nous la cité grecque de *Caryssa*, devenue en turc *Kara-Hissar* ou le château noir; la localité de *Marchadieu*, litt., « les marchés », dont les Anglais ont fait *Market-Jew*, litt., « le marché des Juifs »; le breton *osg* ou *uisge*, « eau », transformé par les Saxons en *ox*, dans *Oxford*, litt., « gué du bœuf », et qui, dans le sens véritable, ne serait que « gué du cours d'eau »? *Tlapallan*, donné tour à tour par les auteurs comme nom de ville ou de pays, dériverait, à nos yeux, d'une forme plus antique, *Tulapantlan*, litt., « près de l'étendard des Toltèques »; ç'aurait été la métropole de leur empire. Quant à la finale *tlan*, il en a déjà été question dans un précédent travail et nous n'avons point à en reparler aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, dans *mayalpan*, le *l* paraît bien ne jouer qu'un rôle purement euphonique, à moins que l'on ne voie dans sa présence (et c'est ce qui nous paraît le plus probable) le simple résultat d'une faute d'orthographe. D'un autre côté, *ma* n'a nullement la valeur de « mère », qui se dit *naa* ou *na* en yucatèque, non plus que



celle de « mamelle. » Le sens de « bras, rameau de la terre », plus soutenable philosophiquement, puisque *ma* signifie quelquefois « main, bras », en yucatèque, ne peut manquer de paraître assez bizarre. D'ailleurs, dans la théorie bien connue de M. l'abbé Brasseur, elle serait un souvenir du grand cataclysme qui, à une époque prodigieusement ancienne, engloutit les terres situées là où se trouve aujourd'hui une partie du golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes. *Ma*, « le bras, la main », désignait, suivant lui, la portion de cette Atlantide américaine située des deux côtés de la péninsule. Mais toute cette théorie des cataclysmes nous semble, avouons-le, un peu obscure et demanderait à être plus clairement établie. Enfin, en fait d'étymologies, il faudrait au moins faire un choix, et l'on ne saurait admettre que *maya* voulût dire simultanément « bras, mère et mamelle de l'eau. » Il est clair que, si l'une de ces trois explications, ce dont nous ne voudrions pas jurer, est bonne, les deux autres ne valent rien. Notre savant compatriote, pour compléter sa série, aurait pu interpréter le terme en question par « corne *ou* sabot de l'eau », de *may*, « corne *ou* sabot d'un animal », et cela par allusion à la couche de calcaire qui enveloppe les sources de la contrée. On pourrait soutenir également que *maya* ou *moujac*, litt., « peuple du grand-prêtre », vient de *may*, « grand-prêtre, pontife », et de *ac*, « gens, peuple. » L'on verrait là une allusion à l'arrivée par mer du pontife Zamnâ, le premier chef et le civilisateur légendaire de la péninsule. Disons, pour nous résumer, que l'étymologie d'Ordonês nous semble, sinon mathématiquement

prouvée, du moins la plus probable et la plus satisfaisante. Ce serait une de ces occasions, assez rares d'ailleurs, où l'écrivain de Ciudad-Real rencontra la vérité.

Avant d'avoir pu constater l'existence de nappes d'eau souterraines, les colons qui peuplèrent le Yucatan furent d'abord tout naturellement saisis de son apparente aridité. La présence d'un *y* intercalaire dans *maya* ne doit pas nous surprendre ; le *i* ou *y* s'emploie quelquefois comme euphonique entre deux voyelles. Citons, par ex., *maibe*, « nullement, en aucune façon », de *ma* (négat.) et *be*, « route, voie, chemin. » La syllabe *ob*, donnée pour le signe du pluriel à *maya*, doit, à notre avis, plutôt être considérée comme une simple désinence que comme un véritable pronom de la 3e personne, ainsi que l'ont fait les grammairiens jusqu'à ce jour. On ne la rencontre, effectivement, jamais isolée. Elle s'ajoute comme suffixe au nom, à l'adjectif, au pronom ou au verbe; par ex., dans *u-ob*, « leur »; de *u*, « son, sien »; *loob*, « eux », de *lo*, « déjà examiné » ; *u-cambezah-ob*, « ils l'ont enseigné », de *u-cambezah*, « il l'a enseigné. » *O* ne serait donc, dans cette hypothèse, qu'une voyelle purement euphonique et sans signification par elle-même. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est qu'en quiché la voyelle précédant le *b* final, signe du pluriel, est essentiellement variable et qu'on ne saurait la rattacher à aucune racine connue. Citons *atitab*, « aïeules », de *atit*, « aïeule » ; *ahau*, « seigneur », pl. *ahauab*; *ixok*, « femme », pl. *ixokib*; *gapoh*, « jeune fille », pl. *gapohib*, etc., etc. Signalons, en terminant, la res-

semblance, peut-être fortuite, de cette finale *b* avec la syllabe *pi*, laquelle, en palix ou dacotah, indique le pluriel pour les noms du genre animé. Du reste, le huastèque ne paraît plus posséder de vestiges de ces pluriels en *b*. Cette lettre finale est tombée également en cakchiquel, en zutuhil et en cakgi; mais son existence ancienne est attestée par le maintien de la voyelle qui précède ; par ex., *ati*, « aïeule » ; *ahaua*, « princes. » Enfin, même en quiché, elle ne paraît guère être en usage pour les adjectifs, et le pluriel s'y marque au moyen d'autres particules (préfixes ou suffixes); par ex., *nim*, « grand », pl. *nimak*.

L'ANCIENNE UNIVERSITÉ

DE CAEN;

NOTICE HISTORIQUE,

PAR M. JULES CAUVET,

Membre titulaire (1).

Un des principaux avantages de ces assises scientifiques de la Sorbonne, dont l'année actuelle voit reprendre le cours, interrompu, hélas ! par nos malheurs, c'est assurément de remettre en lumière quelques-unes des figures du passé de notre patrie, trop oubliées aujourd'hui. Bien qu'il s'agisse, non d'un homme, mais d'une institution, c'est un travail de ce genre auquel nous entendons nous livrer, en retraçant rapidement les principaux traits dont se compose l'histoire de l'université qui, durant trois siècles et demi, siégea dans la capitale de la Basse-Normandie.

La ville de Caen, par l'esprit calme et modéré qui, dès les temps anciens, a distingué ses habitants, par la fertilité de son territoire et les facilités de vie qu'elle présente, a toujours paru naturellement disposée à voir fleurir dans ses murs des écoles considérables. La

(1) Ce mémoire a été lu à la Sorbonne, dans la réunion des délégués des Sociétés savantes, le 16 avril 1873.

charte de fondation, de 1431, la qualifie de la sorte : *Villa quippe idonea, pacifica et secura, notabilioribus monasteriis, aliisque devotis ecclesiis decenter ornata.* Cependant ces motifs, tirés de sa situation favorable, n'eussent probablement pas suffi, en ce moment du moins, pour amener l'érection de son université, sans des considérations politiques, qui, plus tard, devaient tourner contre l'université elle-même et lui créer une situation difficile.

En 1431, déjà depuis plus de 12 ans, les Anglais avaient pris possession de la Normandie, qu'ils revendiquaient comme étant l'héritage de leurs rois. Bien qu'ils possédassent encore Paris et l'Ile-de-France, en vertu du funeste traité de Troyes, ils devaient, dès ce temps, prévoir qu'ils ne pourraient garder cette grande capitale, et devraient se borner, ils l'espéraient du moins, à retenir la Normandie et la Guyenne, comme ils l'avaient fait dans l'époque qui avait précédé le règne de Philippe-Auguste. Dans cette position, il importait à leurs intérêts que la Normandie, séparée déjà judiciairement du reste de la France par ses coutumes particulières et son Échiquier souverain, le fût aussi intellectuellement par une université à elle propre. A ce moyen, les jeunes Normands, dispensés d'aller terminer en dehors de la province leurs études supérieures, cesseraient de se trouver en contact avec les Français, dans cet âge de la vie où se forment les affections vives et durables.

Tel fut, nous n'en doutons pas, l'ordre d'idées qui détermina le duc de Bedfort, régent du royaume de France pour le jeune roi Henri VI, à promulguer

les édits qui érigèrent l'université de Caen et la constituèrent définitivement six années plus tard. Cette constitution définitive avait été précédée par une bulle, donnée à Bologne, en 1437, par laquelle le pape Eugène IV ratifiait solennellement l'établissement projeté.

Une semblable confirmation semblait nécessaire, au XV[e] siècle, alors que les pontifes romains avaient conservé intacte cette monarchie universelle des intelligences que le moyen-âge leur avait toujours reconnue. L'Église chrétienne ayant reçu de son divin fondateur la mission d'enseigner tous les peuples, il appartenait à son représentant le plus élevé sur la terre de diriger souverainement les établissements scientifiques de tout ordre; aussi les membres des universités sans distinction, les écoliers comme les maîtres, jouissaient-ils alors des privilèges de la cléricature.

Dans notre université de Caen, une coutume assez singulière, provenue évidemment de ce caractère ecclésiastique des premiers temps, s'était perpétuée jusqu'à la fin de son existence. Pour parvenir à la dignité de recteur, il n'était pas nécessaire d'avoir reçu les ordres supérieurs de la milice sacrée, mais il fallait au moins pouvoir être réputé appartenir à ses catégories inférieures, et, par suite, n'être pas actuellement engagé dans les liens du mariage. Il résultait de là que, lorsqu'un jeune professeur de talent obtenait une chaire de droit ou de médecine, on se hâtait de l'élever au rectorat, de peur qu'en se mariant bientôt il ne perdît l'honneur dont il semblait digne.

Une autre conséquence du même principe consistait dans la dignité de chancelier, qui toujours, dans notre université, appartint de droit à l'évêque de Bayeux, dont elle relevait spirituellement. C'était, dès lors, au nom de ce prélat, véritable président d'honneur, que les diplômes étaient délivrés dans les facultés diverses. Ce fut toujours devant l'official de Caen, son délégué habituel, que les nouveaux gradués vinrent prêter le serment de fidelité aux intérêts de l'Église et de l'université, que les règlements ne cessèrent de leur imposer.

Quand Charles VII eut reconquis la Normandie, en 1450, des considérations puissantes commandaient au roi de France de ne pas traiter moins bien que ne l'avait fait le monarque anglais la belle province, si heureuse, d'ailleurs, d'être rentrée sous ses lois. Un édit royal, daté de Pomereux-en-Forêt, au mois de mars 1452, vint confirmer pleinement l'université de Caen, avec toutes les corporations qui en dépendaient. Seulement, le texte de l'ordonnance, pour ne pas paraître admettre la légalité d'une mesure émanée des dominateurs étrangers, feignit de considérer notre université comme devant exclusivement sa naissance au zèle des Normands pour la science et à la libéralité des pontifes romains.

A partir de ce temps, l'université de Caen posséda une organisation dont les grandes lignes restèrent à peu près les mêmes jusqu'à la fin de son existence. Décrivons rapidement cette organisation, en analysant les statuts primitifs, parvenus jusqu'à nous dans leur intégrité, encore qu'ils n'aient jamais été imprimés.

L'université (1) se distribue en cinq facultés ou séries d'études, la théologie, le droit canonique, le droit civil, la médecine, les arts enfin correspondant aux deux facultés actuelles des sciences et des lettres. Chacune des facultés est présidée par un doyen, élu tous les ans par la corporation dont il dépend. Chacune d'elles aussi délègue annuellement l'un de ses membres, sous le nom d'*augure*, pour procéder à l'élection du recteur de l'année. Les cinq doyens, présidés par le recteur, forment le conseil ordinaire chargé d'administrer l'université. Dans les circonstances majeures, les docteurs, les licenciés, les bacheliers eux-mêmes, se réunissent en congrégation plénière et votent les mesures générales. Remarquons seulement que les voix alors sont comptées par ordre, et non par tête, et que tous les bacheliers indistinctement sont classés dans la faculté des arts. Cette coutume, commune aux autres universités de France et d'Italie, avait fait attribuer à la faculté des arts la désignation scolastique de *populosa facultas.*

Les écoliers, comme les professeurs, sont investis de priviléges nombreux, dont les principaux consistent dans l'exemption des impôts indirects et dans une juridiction civile et criminelle, attribuée, en ce qui les concerne, aux baillis royaux de la ville de

(1) Le mot français *université*, on doit le remarquer, ne correspond qu'imparfaitement à l'appellation latine à laquelle il se rapporte. Dans les actes des anciennes corporations enseignantes, toujours rédigés en langue latine, l'expression sous laquelle on désigne l'université est, en général, celle d'*academia*, ou bien encore de *studium generale.*

Caen. Comme les maîtres également, les écoliers, à leur entrée dans l'université, doivent prêter un serment de fidélité entre les mains du recteur, chargé de statuer sur leur admission. Le recteur, en effet, doit veiller avec soin à repousser du rang des écoliers ceux que leur âge trop avancé, leurs mauvaises mœurs, leur paresse, enfin, rendraient indignes de cette qualité, souvent enviée alors.

Les écoliers, parmi nous, n'obtiennent aucune ingérence dans l'administration de la corporation scientifique dont ils font partie. Ils ne figurent en rien dans l'élection du recteur, loin d'être éligibles à cette haute dignité, comme cela avait lieu, à la même époque, dans les universités italiennes, notamment dans celle de Bologne. Un travail curieux, publié récemment sur l'ancienne université de Dôle, en Franche-Comté, nous apprend que, dans cette école, le recteur, à l'origine, était choisi nécessairement parmi les étudiants (1).

Dans chaque faculté, les grades académiques sont conférés par les professeurs ordinaires, *legentes ordinarii*, pris parmi les docteurs et même parmi les licenciés. Le cours des études est très-long. Il faut quatre années entières pour arriver au baccalauréat et quatre autres années pour parvenir à la licence. Les bacheliers qui aspirent à ce grade ne doivent pas seulement suivre des cours et subir des examens; pendant leur longue candidature, ils sont tenus, en outre, de donner des répétitions aux nouveaux étudiants.

(1) *Les Écoles de droit en Franche-Comté*, par M. Villequez, professeur à la faculté de droit de Dijon.

Quant aux licenciés, ils participent à l'enseignement plus directement encore, les uns comme professeurs libres, *legentes extraordinarii;* les autres comme professeurs ordinaires, agréés spécialement par les docteurs. C'est parmi ces derniers que sont choisis, par les anciens docteurs, ceux des licenciés qu'un mérite reconnu rend dignes d'obtenir la dignité doctorale. Longtemps, en effet, il n'exista pas, dans l'université de Caen, d'épreuves spéciales pour le doctorat. Les licenciés, comme leur nom semble l'indiquer, avaient pleinement qualité pour professer. La collation du grade de docteur aux plus méritants d'entre eux constituait une cérémonie académique tout extérieure, accompagnée, d'ailleurs, de beaucoup de solennité ! Un vieux manuscrit de la fin du XVe siècle décrit cette cérémonie de la sorte : « Die assignata et invitationibus factis, præparantur scolæ de sargiis et tapetis, presentique domino rectore et dominis de universitate cum aliis multis dominis, præsidet antiquior doctor qui eosdem doctorandos evocat ad insignia doctoratus accipienda, facitque orationem de laudibus scientiæ, etc. » Ajoutons qu'un grand banquet, servi le soir, dans la salle même des écoles, aux frais du récipiendaire, venait clore les cérémonies dont nous venons de voir le commencement.

Le nombre des professeurs ordinaires paraît avoir été, à l'origine, assez considérable; mais ces vieux professeurs ne distribuaient pas entre eux les cours divers afférents à leur faculté. Chacun s'attachait exclusivement des élèves, auxquels il donnait un enseignement complet. Les rétributions particulières

payées par ceux-ci, jointes à la distribution des droits d'examen, constituaient le traitement des professeurs, auxquels le Trésor royal, à cette époque, n'attribuait pas d'honoraires. De plus, loin de rétribuer elle-même les professeurs, l'université prélevait sur leurs bénéfices une somme proportionnelle, nommée *bursa capitalis*, destinée à subvenir aux frais généraux de la corporation.

La nécessité des choses devait introduire des changements importants dans cette organisation primitive. Signalons les principaux qui se trouvèrent réalisés, partie par la coutume, si puissante dans la France d'autrefois; partie par les arrêts du parlement de Normandie, toujours investi d'une autorité dirigeante sur l'université de la province dépendant de son ressort.

Et d'abord, de bonne heure, l'enseignement cessa d'être individuel et privé. On établit dans chaque faculté un nombre fixe de cours, dont furent chargés des professeurs titulaires. Ces cours durent consister dans la dictée de cahiers rédigés en latin, toujours suivie d'une explication orale et d'interrogations adressées aux élèves.

Moins oratoires, on le voit, que ceux de nos facultés modernes, les cours de l'université de Caen, comme ceux des autres écoles du même temps, étaient également moins nombreux. Les professeurs, dont les émoluments consistaient presque exclusivement dans les rétributions payées par les élèves, qu'ils partageaient entre eux, étaient intéressés, par cela même, à ce que leur nombre propre demeurât toujours assez restreint. Pendant tout le

cours du dernier siècle, cinq professeurs paraissaient suffire, dans la faculté de droit, pour enseigner, à la fois, le droit canonique, le droit civil des Romains et le droit français.

Dans la faculté de médecine, il n'existait que quatre professeurs ordinaires, nommés *professeurs royaux* et pourvus de chaires déterminées, décernées au concours (1). Il est vrai que tous les docteurs en médecine résidant à Caen étaient admis, après certaines épreuves (2), à prendre le titre de *docteur régent*, et à donner aux étudiants des cours complémentaires.

La faculté de théologie possédait deux chaires seulement, dont les titulaires étaient désignés également sous le nom de *professeurs royaux*. Tous les docteurs de cette faculté, sans distinction, participaient à ses délibérations intérieures ; mais ils paraissent être demeurés étrangers à l'enseignement qui s'y donnait. Les inconvénients de ce petit nombre de chaires étaient tempérés, il est vrai, par la coutume, observée dans les trois facultés que nous venons de citer, que les professeurs n'argumentaient pas eux-mêmes contre les récipiendaires, lors de la soutenance des thèses. Ils se contentaient d'être

(1) En 1780, une cinquième chaire de professeur royal avait été créée, dans la faculté de médecine, et consacrée spécialement à l'anatomie.

(2) Un règlement de 1581 exigeait, pour l'obtention de ce grade spécial, trois mois d'un professorat volontaire : « Nullus doctor poterit *regens actu* dici, nisi prius in medicinæ auditorio prælegerit per trimestre. »

les juges de la lice, laissant le soin d'argumenter aux simples docteurs, licenciés, bacheliers même, qui voulaient se présenter.

Dans la faculté des arts, il se rencontrait trois chaires de haut enseignement, fondées, vers le milieu du XVI[e] siècle, par des libéralités particulières et concernant : la première, la langue grecque ; la deuxième, l'éloquence ; la troisième, enfin, les mathématiques. Les autres membres de cette faculté donnaient l'enseignement philosophique, scientifique et littéraire dans les colléges de l'université, qui, longtemps, furent au nombre de quatre et qui, tous, devaient leur origine à de généreux fondateurs.

Ces colléges, dont les bâtiments étaient infiniment moins considérables que ceux des lycées d'aujourd'hui, s'appelaient *du Cloustier*, *du Bois*, *du Mont* et *des Arts*. Ce dernier collége, qui fournissait, il y a trente ans à peine, le local affecté à la faculté des sciences, avait été fondé par la corporation dont il portait le nom, sans doute au moyen d'une souscription individuelle. Sa structure, paraît-il, était plus majestueuse que ne l'était d'habitude, à la même époque, celle des établissements du même genre. Voici la description enthousiaste qu'en fait le vieil historien caennais de la fin du XVI[e] siècle, Charles de Bourgueville, sieur de Bras : « Il est un autre beau collège, situé vis à vis des grandes écoles, qui s'appele le collège des Arts, appartenant à la dite faculté, et acquis et fait bâtir des deniers d'icelle, et du quel les maisons sont d'ample et magnifique structure, sur arches et porches, au front du quel sont élevées en bosse de grandes images ou simu-

lacres, représentant les sept arts libéraux fort bien gravés et représentés (1). »

Une autre modification importante aux statuts primitifs, qui s'était produite dès le premier siècle de l'existence de l'université de Caen, concernait spécialement l'enseignement du droit. Les deux facultés canonique et civile s'étaient fondues dans un collége unique, composé d'abord de sept professeurs titulaires, que présidait le plus ancien d'entre eux, sous le nom de *prieur des droits*. Cette innovation avait paru tellement capitale, aux yeux du recteur et des doyens de cette époque, qu'ils avaient jugé convenable de la faire ratifier par l'autorité la plus haute qui pût se rencontrer. Nous avons trouvé, dans les manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Caen, la copie d'une bulle du pape Alexandre VI, des calendes d'avril de l'année 1498, qui approuve expressément le changement opéré.

Quelque temps encore, les professeurs de droit canonique et de droit civil, réunis dans la même école, continuèrent à donner un enseignement distinct ; mais bientôt il n'en fut plus de la sorte. Chacun des docteurs eut qualité pour professer alternativement l'un et l'autre droit, et les thèses, nécessaires pour l'obtention des degrés, portèrent à la fois sur ces deux parties de la science.

Cependant, jusqu'à l'année 1783, on vit se maintenir dans notre université une distinction fictive entre les facultés canonique et civile, chacune d'elles

(1) *Les recherches et antiquités de la ville et université de Caen*, p. 327 ; Caen, 1588.

ayant son doyen propre et ses officiers séparés. Le but pratique de cette coutume était de conférer aux professeurs de droit un privilége véritable ; car, par ce moyen, leur corporation, représentée par deux doyens, obtenait deux voix, à elle seule, dans les congrégations ou assemblées administratives de l'université. Par le même motif, elle possédait une représentation double parmi les électeurs, appelés *augures*, qui, chaque année, élisaient le recteur.

Terminons ces aperçus, nécessairement très-sommaires, en constatant une autre innovation curieuse à observer, parce qu'elle nous fournit, ce semble, un exemple remarquable du caractère essentiellement traditionnel de l'ancienne société française.

Dès les premiers moments de l'université de Caen, au-dessous du chancelier, des conservateurs, du recteur, des doyens, des professeurs, des écoliers, enfin, figuraient, en assez grand nombre, des ministres inférieurs, appelés du nom de *suppôts* et jouissant des mêmes priviléges que les autres membres de la corporation, notamment de l'exemption d'un grand nombre d'impôts. Tels étaient les bedeaux ou appariteurs, les copistes, papetiers, parcheminiers, relieurs, enlumineurs ; ajoutons les messagers, établis dans les divers diocèses de la Normandie pour transmettre les correspondances universitaires ; enfin, le sonneur et l'horloger, veillant l'un et l'autre à l'exacte distribution des exercices scolaires.

Ces fonctions modestes, d'abord effectives, étaient conférées alors à des bourgeois peu aisés, qui trouvaient un supplément de ressources dans les

émoluments qu'elles leur procuraient. Mais, plus tard, elles perdirent tout caractère sérieux. Dans les deux derniers siècles, quand elles venaient à vaquer, le conseil de l'université avait pris l'habitude de les conférer à de riches bourgeois de Caen, à des seigneurs de paroisses des environs de la ville, qui les briguaient en vue des avantages pécuniaires qui s'y trouvaient attachés. L'usage voulait que ces personnages, en recevant leur nomination, offrissent à l'université, toujours assez médiocrement pourvue dans ses moyens financiers, une somme d'argent, comme témoignage de leur reconnaissance (1).

Complétons ce tableau abrégé de l'organisation de l'université de Caen par un coup-d'œil, également rapide, sur la destinée qu'il lui fut donné de remplir durant les trois siècles de son existence.

Sa situation semble avoir été des plus prospères pendant les dix années qui s'écoulèrent entre sa fondation définitive et la chute de la domination anglaise dans la province de Normandie. Les registres des rectories, catalogues officiels des écoliers et des maîtres, conservés jusqu'à nos jours, attestent

(1) Dès la fin du XVI[e] siècle, nous avons trouvé, dans un registre de la faculté de médecine, le curieux procès-verbal suivant, concernant l'un des citoyens les plus riches de la ville de Caen, dont le bel hôtel est encore cité aujourd'hui : « Anno 1579, die 3[a] novembris, Ludovicus Le Roy, servus nobilis viri Stephani Duval de Mondrainville, dum viveret facultatis medicinæ bedelli, tradidit et restituit dominis doctoribus medicis, tunc simul congregatis, massam argenteam, togam purpuream et humerale undulatum colore rubrum, quæ insignia ad dictam facultatem pertinentia majores nostri dicto Duval commiserant. »

qu'elle comptait, à son origine, un grand nombre d'élèves, venus de la Grande Ile, dans le but probable de contribuer à consolider parmi nous la domination étrangère, en y faisant pénétrer les mœurs des vainqueurs. Plusieurs de ses professeurs primitifs parvinrent rapidement aux plus hautes dignités de l'Église, ce qui semble attester qu'ils avaient été choisis avec un grand soin parmi les hommes éminents de leur époque. C'est ainsi que Michel Trégore, le premier des recteurs, devint archevêque de Dublin ; Nicolas Dubois, un de ses successeurs immédiats, grand doyen du chapitre de Rouen ; Thomas Basin, le premier doyen du droit canonique, évêque de Lisieux.

Le dernier de ces prélats, dont un érudit célèbre a, récemment, raconté la vie, pleine d'incidents variés, composa un grand nombre d'ouvrages, notamment une histoire politique de son temps, écrite en latin. Ayant encouru la colère du roi Louis XI, pour avoir trempé dans la Ligue du Bien public et applaudi à la constitution éphémère de la Normandie en un duché souverain au profit du frère du roi, il passa dans l'exil les dernières années de sa vie. Lorsqu'il se décida, par scrupule de conscience, à déposer le fardeau de sa charge épiscopale, dont il ne pouvait plus remplir les devoirs, le pape Sixte IV le nomma archevêque de Césarée, en 1474. Il mourut à Utrecht, après avoir habité successivement les villes les plus importantes de la Flandre et des bords du Rhin (1).

(1) *Thomas Basin*, par M. Quicherat; Bibliothèque de l'École des Chartes, 1re série, t. III, p. 313.

Le retour de la Normandie sous la domination française, en 1450, tant applaudi de nos aïeux, semble ne pas avoir produit, pour nos écoles caennaises, des conséquences favorables. Le nombre des étudiants qui les fréquentaient se trouva diminué par la séparation complète avec l'Angleterre. Les revenus de l'université, en outre, avaient été notablement amoindris, car une partie des biens-fonds qui constituaient sa dotation, provenant de confiscations opérées sur des seigneurs favorables à la France, avait dû être restituée à leurs légitimes propriétaires. Ajoutons que le souvenir de la création de l'université de Caen, due à un roi d'Angleterre, paraît avoir rendu, pendant une série d'années, cette corporation assez peu populaire.

Avec la renaissance des lettres au XVI[e] siècle, une période meilleure ne pouvait manquer de se produire. Déjà, en 1476, la pénurie financière de l'université avait été en partie comblée par la générosité de la duchesse d'Orléans, mère de Louis XII, qui avait donné le bâtiment des grandes écoles, affecté dorénavant aux leçons et aux actes publics de toutes les facultés.

Une réformation générale de l'ordre des études, accomplie, en 1521, par une commission du parlement de Normandie venue à cet effet dans notre ville, contribua surtout à raviver l'esprit scientifique parmi les élèves, comme aussi parmi les maîtres.

Portant spécialement leur attention sur les études de droit, les commissaires du parlement commencèrent par agréger au corps des docteurs, trop restreint en ce temps, les licenciés les plus distingués.

Puis, pour marquer clairement aux nouveaux professeurs la voie qu'ils devaient suivre, le président Jean Bordel donna lui-même une leçon solennelle, *en robe rouge*, à laquelle assistèrent, avec tous les membres de l'université, les *officiers* et *gens du roy tenant le bailliage et la vicomté.*

Un arrêt de règlement, rendu par le parlement entier, le 9 août de la même année, vint perfectionner l'œuvre des commissaires, en fixant, pour les diverses corporations académiques, un ordre d'études stable et régulier. Nous avons trouvé, dans les manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Caen, la partie de cet arrêt qui concerne l'enseignement du droit; mais nous n'avons pu rencontrer ses autres dispositions. Nous avons constaté seulement, par l'examen d'un registre ancien des plus curieux, provenu de la faculté de médecine (1), qu'en 1533, 12 ans par conséquent après l'arrêt de 1521, le doyen de cette faculté réussit à lui faire adopter de nouveaux statuts, après une délibération solennelle qu'il avait provoquée : « Sub non nullis abusibus, « erroribus, ac ne dixerim sacrilegis furtis acri ju- « dicio examinandis, corrigendis ac pœna merita « puniendis. »

Ces abus sacriléges, qu'il convenait de punir avec la dernière rigueur, consistaient surtout dans l'usurpation des fonctions de la médecine par des praticiens ignorants, que favorisait, paraît-il, alors

(1) « Matrologium saluberrimæ simul ac opiferæ medicorum facultatis, ab anno Incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo sexto, apud Cadomense gymnasium (Bibliothèque de Caen; mss. n° 66). »

comme aujourd'hui, l'engouement d'un certain public, toujours ami du merveilleux : « Sunt qui, « temerario ac impudenti ausu, eo dementiæ du« cuntur ut longe antecellere verum medicum ali« quem de plebicula sycophanta non vereantur. »

A côté de ces malédictions, quelque peu déclamatoires, contre les médecins sans diplômes et leurs adhérents, il se rencontre, dans ce règlement de 1533, des prescriptions excellentes, notamment celles qui concernent la visite fréquente des pharmacies et aussi les herborisations tombées, ce semble, en désuétude : « Volumus ut, per omnes « ac singulos medicæ palestræ tyrones, in agros « nostræ academiæ vicinos, quotannis, dum maxima « vis herbarum ac florum imminet, celebretur actus « ille herbarum, quem, tristiori vocabulo, *visita« tiones* nuncupant. » Le registre dont nous avons extrait ces lignes contient, chaque année, à partir de ce temps, la mention du jour où s'est accomplie l'herborisation prescrite. L'usage voulait qu'il se terminât par un grand festin, *solemne prandium*, offert par le doyen en exercice à ses collègues et aux étudiants, et servi fréquemment dans les salles d'une abbaye voisine de Caen, telle que celle de Troarn ou celle d'Authie.

Roger Cornérac, de Bayeux, auteur du règlement de 1533, avait eu l'honneur, en 1522, étant alors recteur de l'université, de présider à la réception solennelle du roi François Ier, réception et entrée dont le vieil historien normand, Charles de Bras, nous fait une description si pompeuse (1). Voici en quels

(1) *Les recherches et antiquités de la ville de Caen*, p. 160.

termes il représente les corporations diverses de l'université, sortant des murs de Caen pour se porter à la rencontre du monarque :

« Après les corps ecclésiastiques, immédiatement et en très bon ordre, venoient 24 bedeaux, portant leurs masses d'argent, vêtus de couleur violette. Conséquemment après, marchoient en modeste et très honnête gravité, le recteur Me Jean Roger, vêtu d'écarlate rouge, avec sa chappe rectorale, devant le quel étoient deux jeunes enfants à cheval, vêtus de satin des couleurs de la dite université, rouge et bleu, portant chapeaux de triomphe aux armoiries d'icelle, suivis par les docteurs de théologie, vêtus de noir, ceux des droits canon, civil et médecine, d'écarlate rouge, et les principaux des arts, tous avec leurs chappes doctorales et magistrales fourées de menu ver. Et, par mon dit sieur recteur, à l'entrée du boulevart de la porte Millet, fut fait au roy la harangue de la part de l'université. Et, après eux, cinq ou six cents écoliers, en accoutrements scolastiques, en si bon ordre que mieux n'eussent pu. »

Le matrologue de la faculté de médecine fait mention, lui aussi, de cette grande solennité académique et municipale. Voici les termes assez singuliers qu'il emploie en relatant le discours du recteur : « Nos omnes, deflexis genibus, quam humillime regem salutavimus. Is autem cui orandi onus incumbebat, egregius scilicet magister Rogerius Corneracius, ornata Demosthenis facundia, Pliniana gravitate, Ciceronis dicendi profluvio instructus, intrepidus, unoque spiritu, velut alter Milo Crotoniates, peroravit. »

Charles de Bras déclare qu'après la réformation de 1521, « en raison du bon ordre établi, *lequel fut bien gardé,* l'université de Caen fut rendue si fameuse que les lecteurs et écoliers y affluoient de toutes nations. »

Il est regrettable que le même historien ne nous fournisse, sur cet ordre d'études, qui avait fonctionné sous ses yeux, que des renseignements assez imparfaits. Donnant carrière à son génie pittoresque et presque poétique, il aime surtout à décrire les pompes extérieures, déjà hors d'usage, qui avaient charmé ses jeunes années. C'est ainsi qu'il raconte « les farces et comédies, appelées *chorcas,* représentées dans les colléges ès jours de sainte Catherine et de saint Nicolas, patrons des écoliers »; les joyeuses processions des candidats à la licence en droit et en médecine, « allant en la cour d'église recevoir le degré du sieur vice-chancelier, conduits par les instruments, tambourins, rebecs et flûtes d'Allemand, ayant des chapeaux de fleurs sur leurs bonnets » (1).

La collation de cette double licence était précédée, M. de Bras nous l'apprend, de *répétitions* et *lectures* faites aux grandes écoles. Par là il entend évidemment des leçons et argumentations, assez semblables à ce qui se pratique aujourd'hui. Mais, pour la maîtrise ès arts, le tableau des épreuves subies par

(1) *Les recherches et antiquités de la ville de Caen*, p. 340. Nous trouvons dans un ouvrage curieux, récemment publié : *Les Médecins au temps de Molière*, par M. Raynaud, la preuve que, durant le cours du XVII[e] siècle, des processions semblables se pratiquaient dans l'université de Paris, pour les licenciés en médecine.

les candidats de ce temps semble, à vrai dire, des plus singuliers. Laissons parler notre auteur, dans la naïveté de son langage :

« Après que les dits écoliers avoient étudié aux sommes par un an, pour se former aux arguments, tant en *barbara, celaram, darii, baralithon* et autre science bien nécessaire ; en la logique par un autre an ; en la physique d'Aristote autre année, ils recouvroient ce qu'ils avoient vu, faisant certains actes publics, au temps d'hiver, que l'on appeloit *déterminantisses.* »

Il est à remarquer, à cet égard, que, dans les anciennes universités françaises, les grades de licencié et de docteur n'existaient pas, en réalité, dans la faculté des arts. Ils étaient remplacés par la maîtrise, *magisterium in artibus*, préalable indispensable pour les études de droit et de médecine, comme l'est aujourd'hui le *baccalauréat ès lettres.* Ce grade de maître ès arts, conféré ainsi, du moins habituellement, à de très-jeunes gens, n'en était pas moins précédé, au moins pour la forme, des degrés de bachelier et de licencié dans la même faculté.

Il serait aisé de rappeler un nombre considérable de professeurs de ce temps, dont les noms ne sont pas encore entièrement oubliés. Contentons-nous de citer Tanneguy Sorin, pour la science du droit, et Jacques Daléchamps, pour celle de la médecine.

Le premier a publié, sur l'ancien coutumier de Normandie, un commentaire latin, récemment étudié par M. La Ferrière, de regrettable mémoire, dans son *Histoire du droit français.* Cet ouvrage, imprimé à Caen en 1567, est dédié à la reine Catherine de

Médicis, dont l'auteur célèbre, en distiques latins, la prudence toute virile :

« Fœminea huic anima est, quia fœmina, deinde virilis,
« Magna, quod ista viri facta, animumque gerat. »

Le second, qui termina sa carrière à Lyon, après avoir professé avec éclat la médecine parmi nous, a laissé après lui beaucoup d'ouvrages imprimés. En tête de ceux-ci il convient de citer sa traduction française de Paul Éginète, enrichie de savants commentaires, dans lesquels *il a renfermé*, au dire de son biographe, *toute la chirurgie des anciens et des modernes*, et aussi ses éditions annotées de Pline et d'Athénée, *dont*, selon la même autorité, *toutes les bibliothèques sont parées* (1).

La fin de ce siècle, qui s'était ouvert pour notre université sous de favorables auspices, fut, assurément, l'époque la plus triste de son existence. En 1564, les fureurs de la guerre civile, jointes aux ravages de la peste, avaient presque entièrement fait cesser les études. Un curieux procès-verbal, parvenu jusqu'à nous, de la visite accomplie alors par le lieutenant général du bailliage de Caen, conservateur royal des privilèges, constate ce fâcheux état de choses (2). Dans la faculté de droit, il n'existe que deux professeurs et quelques étudiants; dans la faculté de médecine, ceux-ci manquent entièrement.

(1) *Origines de Caen*, par Daniel Huet, évêque d'Avranches, p. 342.

(2) De Bras, p. 362 et suiv.

Le sieur de Troismonts, doyen, déclare, en son nom comme en celui des autres docteurs régents, que, « de présent, ils n'ont aucuns auditeurs, et toutefois où ils sauront qu'aucuns veulent profiter et apprendre en leur art, ils sont prêts de commencer leurs lectures, voire et n'eussent-ils que deux auditeurs. »

Les divers colléges de la faculté des arts ne sont guère plus florissants. L'un d'eux, le collége du Mont, est entièrement fermé, après avoir été désolé par la maladie régnante. Dans les trois autres, le nombre des régents et des écoliers est singulièrement restreint. Le zèle de ces derniers pour l'étude paraît, cependant, s'être maintenu ; car, au collége du Bois, une réunion d'écoliers vient remontrer au bailli, *en paroles latines*, « que, comme ils sont en leur grande salle pour ouir les lectures qui s'y font, ils sont troublés par plusieurs personnes qui passent et repassent par dedans la dite salle, pour aller en l'un des corps d'hôtel du dit collége, auquel demeure et réside l'un des notaires ecclésiastiques de cette ville. »

La décadence de l'université de Caen devait cesser avec la fin des guerres de Religion ; et ce fut encore une fois à la vigilance éclairée du parlement de Normandie que nos aïeux durent la restauration des études dans leur province.

Dès l'année 1583, une commission de trois membres, parmi lesquels figuraient deux présidents du parlement, se transporta dans notre ville. Après avoir reconnu le mal existant, elle constata que la pauvreté complète qui caractérisait alors les di-

verses corporations universitaires était une des principales causes de l'état déplorable dans lequel elles se trouvaient. Dès lors, avant toute chose, les commissaires du parlement s'occupèrent du soin d'augmenter les ressources de l'université, en provoquant, parmi les gentilshommes et riches bourgeois de Caen et des pays environnants, une souscription en sa faveur. Ils obtinrent de la ville de Caen l'engagement formel de subventions régulières. Enfin, le roi Henri III rendit, sur leur demande, une ordonnance qui concédait à l'université de Caen un prélèvement à opérer sur la gabelle du sel dans la province de Normandie.

Les commissaires, en quittant notre ville, avaient eu soin de déléguer leurs pouvoirs à Jean Vauquelin de La Fresnaie, lieutenant général du bailliage de Caen. Ce magistrat, qui fut en même temps un poète didactique estimable, vint inaugurer solennellement la réforme accomplie par un discours de rentrée, qu'il prononça, devant l'université assemblée, au mois d'octobre 1586. Cette oraison, toutefois, nous l'apprenons du récent éditeur des Œuvres complètes de Jean Vauquelin, fut l'objet de critiques acerbes chez la plupart de ceux auxquels elle s'adressait. Son auteur, oublieux des traditions universitaires, avait délaissé la langue des Romains pour employer l'idiôme maternel (1)!

Grâce aux sages mesures édictées par les pro-

(1) M. Travers, *Essai sur la vie et les œuvres de Jean Vauquelin de La Fresnaie*, p. 56, en tête du 3e volume. Caen, Le Blanc-Hardel, éditeur.

tecteurs de l'université de Caen, il lui fut possible d'évoquer, des écoles rivales, les professeurs dont le besoin se faisait sentir. Aussi, dès les premières années du siècle suivant, les études avaient repris, parmi nous, une vie des plus actives. Jacques de Cahaignes, professeur royal de médecine en ce temps, nous a transmis, dans ses *Éloges*, des renseignements curieux sur les hommes de mérite qui figuraient dans nos facultés à la fin du XVIe siècle (1). Ces notices se trouvent heureusement continuées, pour le siècle suivant, par le savant ouvrage consacré par Daniel Huet, évêque d'Avranches, à la ville de Caen, sa patrie (2). Elles sont complétées, enfin, par un travail curieux demeuré manuscrit, l'*Athenæ Normannorum* du père Martin, gardien du couvent des Cordeliers de Caen. Un érudit, dont le nom est resté cher aux nouvelles écoles caennaises, a rendu compte, il y a moins de dix ans, dans une réunion de la Sorbonne, de ce catalogue latin des hommes célèbres de l'Athènes normande, rédigé vers l'année 1715 (3).

La ville de Caen, en effet, au XVIIe siècle, avait su mériter, du moins pour les habitants de la Normandie, cette appellation quelque peu ambitieuse, par le goût général de ses citoyens à l'endroit des choses de l'esprit. La passion des vers latins, notamment, s'y trouvait alors singulièrement répandue;

(1) *Elogiorum civium Cadomensium centuria prima;* Caen, 1609.

(2) *Les origines de la ville de Caen*, ch. XXIV; Rouen, 1706.

(3) *Excursion à travers un manuscrit normand;* lecture faite à la Sorbonne par M. Théry (section d'histoire); année 1865, p. 420.

car, parmi les hommes distingués dont Huet esquisse la vie, il n'en est presque aucun qu'il ne signale, quelle qu'ait été, d'ailleurs, sa vocation particulière, comme ayant excellé dans la poésie latine. Plusieurs même avaient composé des vers grecs, dont les bibliophiles conservent, encore aujourd'hui, les rares exemplaires.

La fondation de l'Académie de Caen, en 1652, dix-sept ans seulement après celle de l'Académie française, fut à la fois un indice et un résultat de l'ardeur que portaient nos concitoyens dans l'étude des belles-lettres. « On doit dire, en l'honneur de cette académie, dit Daniel Huet, bon juge en pareille matière, qu'elle étoit composée alors de sujets si éminents dans les lettres, qu'il eût été malaisé de trouver, dans aucune des académies du royaume et dans celles d'Italie, tant de personnages illustres par leur savoir (1). » Malgré diverses vicissitudes, l'Académie de Caen n'a pas cessé d'exister depuis ce temps et de réunir dans son sein, à côté des gens du monde amis des nobles études, les professeurs les plus distingués de l'ancienne et de la nouvelle université.

Le culte de la poésie se trouvait également stimulé, dans la ville de Caen, au XVII[e] siècle, par les luttes pacifiques du Puy du Palinod. On appelait de ce nom des concours de poésie latine et française établis en l'honneur de Marie et jugés avec éclat, chaque année, le 8 décembre, fête de la Conception immaculée de la Mère du Sauveur. Les professeurs de

(1) *Les origines de Caen*, p. 172.

l'université, au temps qui nous occupe, formaient en corps le jury de concours. Les pièces soumises à leur examen pouvaient rouler sur des sujets d'actualité, pourvu qu'elles continssent quelques strophes finales relatives au mystère qu'il s'agissait d'honorer. Elles paraissent avoir été extrêmement nombreuses. L'usage voulait, en effet, que tous les cours de l'université se trouvassent suspendus, au commencement du mois de décembre, pendant huit jours entiers, ces jours, que l'on nommait *semaine palinodiale*, devant être exclusivement consacrés à l'examen des poésies présentées.

Les études littéraires étant le point de départ de tous les nobles efforts de l'intelligence de l'homme, nul doute que les travaux divers de notre université ne ressentissent une influence heureuse de cette tendance des esprits. Ce résultat, toutefois, devait naturellement se produire surtout dans la faculté des arts. Il nous serait facile d'extraire des recueils de biographie que nous avons indiqués les noms, en assez grand nombre, des maîtres de cette faculté auxquels leurs contemporains attribuèrent un mérite éclatant, pour leurs ouvrages d'érudition et leurs recueils de poésies. Contentons-nous de signaler Antoine Halley, professeur royal d'éloquence et plusieurs fois recteur. Chargé de complimenter, en cette qualité, le chancelier Séguier, venu en Normandie, avec des intentions sévères, pour réprimer la révolte des *Nu-Pieds*, il improvisa le distique suivant, destiné à tourner vers la clémence l'esprit du magistrat, par la contemplation des insignes pacifiques de sa famille :

mais cesser de posséder ces représentations scolaires, avait souffert que ses écoliers, pour égayer la distribution des prix, donnassent *Le Légataire universel* de Regnard, comédie très-peu édifiante, il faut l'avouer.

Cependant, malgré la prédominance que le XVIIe siècle, à Caen comme dans le reste de la France, accorda sur toutes les autres aux études littéraires, la science du droit et celle de la médecine ne cessèrent pas, durant ce temps, d'être cultivées avec succès dans notre université. Le nombre des étudiants en droit fut toujours très-considérable, et, parmi leurs professeurs, plusieurs, indépendamment du renom scientifique qui les environna pendant leur vie, ont laissé après eux des ouvrages imprimés : tels furent Ambroise Le Gauffre, pour le droit canonique, et Pierre de Blanchecappe, pour le droit civil (1).

Dans la faculté de médecine nous trouvons, mentionnés par Huet, Mathieu de Vaucouleurs et Nicolas Postel. Ce dernier avait composé un traité sur les aphorismes d'Hippocrate et une dissertation sur le lait. Le premier est l'auteur d'un savant commentaire sur le traité de Gallien : *De l'intempérie inégale* (2). L'évêque d'Avranches nous apprend que la composition de cet ouvrage avait eu pour cause première des leçons publiques que son auteur avait dû faire, *trois mois durant*, selon la coutume, lors du

(1) *Synopsis Decretalium*; Paris, 1643. — *Commentaires sur plusieurs titres de la Coutume de Normandie*; Caen, 1662.

(2) *Origines de Caen*, p. 401.

concours dans lequel il avait obtenu une chaire de médecine, en l'année 1675. Tous les professeurs de l'enseignement supérieur, alors, étaient, en effet, nommés au concours. Ces luttes académiques étaient, d'ailleurs, fort longues. Dans la faculté de droit, notamment, elles se prolongeaient parfois une année entière.

L'enseignement, dans nos anciennes écoles, ne paraît pas s'être maintenu entièrement, pendant le XVIIIe siècle, au niveau scientifique élevé qu'il avait atteint précédemment. Chose singulière, au premier abord: dans le voisinage des événements terribles qui allaient bientôt bouleverser de fond en comble la société française, les querelles théologiques ardues sur les opérations de la grâce divine, les discussions conçues dans le même ordre d'idées sur les limites réciproques du pouvoir temporel de nos rois et de l'autorité spirituelle des pontifes romains, telles furent surtout les questions qui eurent le privilége de passionner les esprits, dans notre université, pendant la dernière période de son existence.

On sait les oppositions nombreuses que rencontra, dans la France de ce temps, la bulle célèbre de l'année 1713, par laquelle le pape Clément XI condamnait solennellement cent et une propositions extraites des ouvrages de l'oratorien Quesnel et résumant toutes les doctrines jansénistes. La majorité des professeurs de l'université de Caen partagea d'abord les sentiments contraires à la bulle *Unigenitus*; elle déclara même, par une délibération du 19 novembre 1718, interjeter appel au futur concile. La faculté de théologie, presque tout entière, il

est vrai, protesta contre cet appel, et, parmi les docteurs des autres facultés qui l'avaient signé, il s'en trouva un assez grand nombre qui déclarèrent ne pas entrer dans le fond des questions théologiques et limiter leur opposition *in quantum constitutio pontificia libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ et regni juribus contraria esse videtur.*

Cette attitude peu catholique du corps des professeurs de l'université de Caen ne devait pas avoir une très-longue durée. Dans une congrégation générale, tenue le 4 juillet 1726, il fut décidé, d'un avis à peu près unanime, que l'université rétractait son appel et acceptait la bulle purement et simplement. Il fut même ordonné que toutes les délibérations antérieures contraires seraient biffées et radiées par le recteur sur les registres où elles étaient contenues.

Cependant l'acceptation officielle de la bulle *Unigenitus* par l'université de Caen ne termina pas les discordes qui s'agitaient, dans son sein, entre les *acceptants* et les *appelants.* Longtemps après, en 1767, cette opposition d'idées devait amener un scandale unique dans les fastes de notre corporation enseignante. Les *augures*, chargés d'élire le recteur, s'étaient partagés en deux camps rivaux, et deux recteurs, par suite, avaient été élus en même temps. Il fallut l'intervention du parlement de Normandie, qui envoya parmi nous des commissaires chargés de faire procéder, sous leurs yeux, à une élection nouvelle, destinée à mettre fin à ce schisme regrettable.

Dans cet incident de la double élection rectorale,

on avait vu la faculté de théologie et la faculté de droit choisir en même temps le recteur orthodoxe, tandis que les professeurs des arts et de médecine avaient contribué simultanément à la désignation opposée. Ce partage d'opinions entre les diverses facultés paraît s'être maintenu constamment à peu près identique dans toutes les contestations de ce genre. On peut également remarquer que, lors des appels, assez fréquents, portés en pareille occurrence devant les tribunaux supérieurs dont l'université relevait, le parlement de Normandie donnait habituellement gain de cause au parti des appelants, tandis que le conseil du roi favorisait celui des docteurs qui acceptaient sans arrière-pensée les décisions de la bulle.

Bientôt, hâtons-nous de le dire, l'apparition des orages révolutionnaires allait mettre fin à toutes ces disputes, et l'université de Caen allait se trouver à peu près unanime dans l'affirmation ferme et courageuse du dogme et de la discipline catholiques, tels qu'ils étaient définis par la voix de l'Église universelle et par celle du Souverain Pontife. Mais, avant ce refus de serment de l'année 1791, qui allait si noblement signaler la chute de l'université caennaise, quelques jours heureux avaient lui pour elle, dans une époque rapprochée.

En 1786, l'infortuné Louis XVI avait accompli en Normandie un voyage vraiment triomphal, dont il nous a été donné plusieurs fois, dans notre enfance, de recueillir la trace dans les souvenirs des personnes âgées. Arrivé à Caen, il témoigna une bienveillance toute spéciale à cette grande école, qu'il

qualifiait du nom de fille, selon le louable protocole de la chancellerie de nos anciens rois.

Il avait ordonné que l'université lui serait présentée la première par le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, avant toutes les corporations de magistrature et de finances que la ville de Caen contenait alors. Mais le vertueux monarque ne s'était pas contenté d'attribuer à nos écoles cette prérogative d'honneur, importante toutefois dans une époque de cérémonial et de hiérarchie : il avait ordonné, dans le sein de la faculté des arts, la fondation d'un collége royal de Normandie, destiné à contenir ces chaires de haut enseignement scientifique et littéraire qui lui manquaient jusque-là. Le Trésor royal devait pourvoir aux honoraires des professeurs nouveaux, dont la rétribution eût, sans doute, excédé les ressources, toujours très-restreintes, des finances propres de l'université.

Ce fut au moment où l'université de Caen; ainsi encouragée dans ses efforts, comptait, sans doute, sur un avenir prospère que les événements de la Révolution française vinrent la surprendre et bientôt la disperser sans retour. Mais, pour cette dispersion, elle n'attendit pas la mise en vigueur du décret brutal du 8 août 1793, par lequel la Convention, asservie par la Montagne, avait déclaré supprimées, sans distinction, *toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la Nation.*

L'année 1791 avait été, en réalité, la dernière de l'existence de notre université. Le 15 avril de cette année, l'Assemblée constituante avait assujetti au *serment civique prescrit aux ecclésiastiques toutes les*

personnes chargées d'une fonction dans le département de l'instruction. Il s'agissait, on le voit, d'obtenir des universités une adhésion forcée à cette Constitution civile du Clergé, tristement célèbre, qui fut une des causes les plus certaines des excès terribles où la Révolution française devait bientôt se laisser entraîner.

Sommée d'avoir à remplir ce prétendu devoir, notre université répondit par une protestation courageuse. L'opinion des meilleurs, dans la province, accueillit cette conduite avec une faveur marquée. Il était beau, en effet, de voir ceux-là qui avaient brigué la noble mission d'instruire la jeunesse lui montrer par leurs exemples qu'il faut toujours obéir à la voix de la conscience et, quand elle a parlé, ne craindre aucun sacrifice, quelque pénible qu'il puisse devenir.

Le recteur et les officiers les plus importants de l'université, tous les membres de la faculté de théologie, six de celle de droit, treize professeurs et docteurs-régents de médecine, seize membres enfin, de la faculté des arts, avaient signé la délibération longuement motivée du 25 mai 1791. « Un corps créé par les deux puissances, affirmaient-ils, pour enseigner, défendre et maintenir les vraies maximes, ne doit point, en calculant les dangers, s'envelopper dans un honteux silence. C'est à l'Église de fixer les règles qui doivent diriger son gouvernement; c'est à elle surtout qu'il appartient de maintenir l'ordre et les droits d'une hiérarchie qui tient à l'essence même de la religion. »

Le 15 juin suivant, le procureur général-syndic

du département du Calvados faisait signifier, par un huissier, à tous les signataires de ce document qu'ils eussent immédiatement à quitter leurs fonctions. A partir de cette date, l'enseignement cessa d'être donné dans les facultés diverses. Il est à remarquer, en effet, que la plupart des professeurs qui avaient paru consentir à prêter le serment civique donnèrent immédiatement leur démission, déclarant qu'ils voulaient partager le sort de leurs collègues. Telle fut, notamment, la conduite, pleine de délicatesse, que tinrent, dans la faculté de droit, un professeur titulaire et cinq agrégés.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de recueillir, dans chacune des anciennes facultés de l'université de Caen, le nom qui nous a paru le plus éminent. Il y aura là, de notre part, un témoignage de respect pour des ancêtres littéraires et aussi un souvenir ému pour des hommes vénérables qu'il nous fut encore donné de connaître, à l'exception d'un seul, dans notre première jeunesse.

Pour la faculté de théologie, nous citerons M. l'abbé Jamet; M. Hippolyte Marc, pour celle de droit; M. Chibourg, pour la médecine; enfin, M. l'abbé De La Rue pour la faculté des arts.

Le premier d'entre eux, M. Jamet, s'est distingué principalement par des travaux à la fois théoriques et pratiques, relatifs à l'instruction des sourds-muets. Il fut recteur de la nouvelle académie de Caen, de 1821 à 1830; son successeur fut précisément M. Marc, jurisconsulte célèbre, premier doyen de la nouvelle école de droit. M. Chibourg, qui avait eu l'honneur de prononcer, en 1786, une harangue latine devant

le roi Louis XVI, étant alors recteur de l'université, avait laissé après lui, parmi ses contemporains, un renom éclatant de savant praticien, d'humaniste distingué, de causeur charmant (1). M. De La Rue, enfin, longtemps doyen de la faculté des lettres, établie en 1810, a composé un grand nombre d'ouvrages historiques importants, en tête desquels il convient de placer les *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands* (Caen, 1834, 3 vol. in-8°). Il fut, en 1823, le premier directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, dont la fondation remonte à cette date.

(1) La Bibliothèque de la ville de Caen possède, en deux volumes in-f°, n° 124, un manuscrit curieux, contenant tous les actes du rectorat de M. Chibourg, qui, par suite de circonstances particulières, se prolongea pendant quatre ans entiers. On y trouve, en grand nombre, des discours latins, des convocations académiques, également en langue latine, des mémoires judiciaires sur des contestations existant entre l'université et d'autres corporations. M. Chibourg mourut, en 1807, médecin en chef des Hospices et professeur de clinique dans la nouvelle école de médecine.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

EN FRANCE

AVANT 1789,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

L'éducation est aujourd'hui l'une des questions capitales ; elle est l'objet de la préoccupation publique, depuis nos désastres. On a reconnu que les défaites de la France étaient dues à son infériorité dans l'instruction générale aussi bien qu'au relâchement de toutes les disciplines ; et dès qu'on a eu conscience de la cause principale de nos malheurs, on a réclamé de toutes parts la propagation de l'instruction, à tous les degrés. L'enseignement élémentaire a paru le premier remède, et l'intérêt s'est porté d'abord sur les écoles élémentaires. L'extension du nombre et de la valeur de ces écoles est, en effet, le besoin le plus pressant, et nulle loi n'est attendue avec plus d'impatience que la loi sur l'instruction primaire.

Dans une circulaire de janvier 1873, adressée aux recteurs par le ministre de l'Instruction publique, une enquête est réclamée dans chaque ressort pour « relever la liste de tous les ouvrages manuscrits ou « imprimés, documents d'intérêt général, mono-

« graphies locales, règlements statistiques antérieurs « ou postérieurs à 1789, se rapportant aux écoles « primaires, ou à ce qu'on appelait, avant la Révo- « lution, petites écoles, écoles de chant, etc. » Cette enquête a été demandée aux inspecteurs universitaires, aux conservateurs des grands dépôts de livres, aux présidents des Sociétés savantes, etc.

Pour répondre à l'appel de M. le Recteur de l'Académie de Caen, j'ai cherché dans la bibliothèque de notre ville d'anciens ouvrages sur la tenue des petites écoles et sur les méthodes d'enseignement qu'on y pratiquait. Rien de semblable ne s'y rencontre. Heureusement, j'ai trouvé dans la mienne un volume qui n'est pas sans valeur dans la question: c'est un in-8°, petit papier, à peine de la grandeur d'un in-12 moderne; il a pour titre: *Lettre pastorale de Monseigneur l'Evesque de Bayeux touchant les petites Ecoles. Avec la Methode pour apprendre en peu de temps à Lire, faire le Catechisme, et Chanter.* A Caen, chez Marin Yvon, ruë N. Dame, M. DC. LXXXX. Les paginations diverses sont ainsi réparties: *Lettre pastorale*, suivie de *Lettres du Roy*, *Edits et Ordonnances*, *Arrests d'Intendans*, *Mandemens d'Evesques;—Maniere de bien conduire une Ecole,* 90 pages. = *Methode pour apprendre seurement et en bref le Plainchant,* 18 pages. = *Lettre d'un docteur de Sorbonne à un Curé de ses Amis, du Diocese de Bayeux, touchant la modestie Clericale,* 20 pages.

Ce dernier morceau ne regarde que les ecclésiastiques devenus trop mondains et que l'évêque a justement rappelés aux principales vertus de leur état.

La première partie de la *Lettre pastorale* est un

long préambule à la *Méthode* d'enseignement. Elle en indique l'esprit et les conditions. L'esprit, comme on peut le croire, est éminemment chrétien ; mais les conditions sont celles qu'on peut attendre d'un chef absolu : l'évêque est le seul arbitre de l'école ; il prescrit les matières, les procédés d'exposition et nomme les maîtres, renouvelle chaque année leur autorisation d'enseigner, les condamne à des amendes considérables, s'ils continuent à donner quelques leçons sans permission spéciale, et peut aller à leur égard jusqu'à des peines excessives. Voici, du reste, une analyse de cette Lettre pastorale, tableau fidèle de l'instruction primaire en France pendant plus d'un siècle, et quel siècle ! celui qui a précédé la Révolution !

Au début, M. de Nesmond déclare que, « depuis près de trente ans qu'il gémit sous le poids de l'épiscopat », il a remarqué que « l'ennemi de notre salut » n'est fort contre les hommes qu'en raison de leur défaut d'instruction et d'éducation. Il a donc sans cesse exhorté les ecclésiastiques de son diocèse à s'appliquer « à une œuvre d'où dépendent le salut des âmes et le bonheur même des Etats. » Cependant il voit avec douleur que l'on néglige « un exercice si divin »,que, dans plusieurs écoles, on reçoit les filles avec les garçons, et que, parmi les maîtres et les maîtresses, « il s'en trouve très-peu qui soient propres à faire avancer les enfants dans la véritable piété. » Aussi presse-t-il avec chaleur ses subordonnés de donner eux-mêmes, et à la fois, l'enseignement et de bons exemples. Les pères et les mères, dans l'opinion judicieuse du prélat, devraient,

sans doute, être les éducateurs de leurs enfants; mais le peuvent-ils ? Non, et l'Église les supplée par sa charité. Ses grands hommes, les Jérôme, les Grégoire, les Gerson, se sont glorifiés de former de jeunes âmes en vue de l'éternité. La discipline des écoles leur semblait le meilleur frein des passions, la plus sûre préparation à l'obéissance. « Des hommes, dit le prélat, qui avoient porté le joug dès leurs plus tendres années, se soumettoient sans peine aux ordres des puissances légitimes ; et l'Eglise et l'Etat trouvoient des sujets qui se rendoient sans résistance à tout ce qu'on leur commandoit, parce qu'ils avoient appris de bonne heure le respect et la déférence qui est due aux supérieurs. » La puissance temporelle et la puissance spirituelle se sont unies dans le même but, et il y aurait désobéissance aussi bien qu'injustice à se soustraire à l'obligation d'enseigner.

M. de Nesmond cite les rois et les conciles qui en ont fait un devoir. C'est, d'ailleurs, n'avoir d'amour ni pour Jésus-Christ, que de « mépriser un emploi qui lui est si glorieux, » ni pour l'Église, que de voir périr tant de ses enfants sans en être touché ; ni pour l'État, « qui tireroit tant d'avantages des Ecoles si l'on en avoit banni tous les abus et les désordres. » Or, un des plus grands, à ses yeux, est l'admission des garçons et des filles dans les mêmes écoles. Le prélat alarmé ne manque pas de textes à l'appui de sa sollicitude. Il cite particulièrement saint Cyprien, dont il détourne le sens d'un passage, quant à l'application, et qu'il traduit ainsi : « Il faut retirer avec soin le vaisseau des lieux pé-

rilleux, de peur qu'il ne se brise parmi les rochers et les écueils. Il faut promptement emporter les meubles précieux de l'embrasement qui les menace, avant qu'ils soient consumés par les flammes : *personne n'est long-temps en asseurance quand il est près du péril ;* et un serviteur de Dieu ne peut échapper au démon quand il se jette lui-même dans ses piéges. Travaillons donc pour séparer les deux sexes de ces jeunes âmes encore innocentes, parce qu'avec toutes nos défenses nous ne les pourrons plus séparer quand le crime aura serré des nœuds que la passion avoit formés. » Si de telles images sont l'expression de craintes fondées, il en faut conclure qu'il y avait alors d'assez grands garçons et d'assez grandes filles dans les écoles : autrement, s'il ne s'agissait que d'enfants de six à douze ans, ces craintes nous sembleraient fort exagérées.

Le prélat timoré va plus loin. A l'objection des parents qui « se plaignent que leurs enfans n'apprendront jamais rien en gardant ce règlement parce que, ne se trouvant qu'un maître, par exemple, ou qu'une maîtresse dans leur canton, ils ne peuvent instruire les deux sexes dans des écoles différentes », il répond « qu'on les avertira que, selon la doctrine de Jésus-Christ, il vaut mieux que leurs enfans se sauvent avec un œil que de se damner avec deux, c'est-à-dire qu'ils ne sachent que les premiers élémens de la doctrine chrétienne, qu'on leur apprendra dans les catéchismes qui se font dans les églises, que de savoir bien lire et bien écrire, aux dépens de leur innocence et de leur pudeur. » Cette réponse est trop radicale et devrait admettre

de judicieux tempéraments. Nous persistons à croire qu'une telle rigueur n'est point applicable aux petits enfants; mais nous n'en sommes pas moins pour l'extinction le plus possible des écoles mixtes, quoique ces écoles soient regardées comme sans danger par quelques nations modernes.

A la suite de la *Lettre pastorale* de M. de Nesmond se lisent diverses pièces qui font connaître l'esprit général de l'enseignement et la position critique de ceux qui le donnaient. — Toute autorité sur les écoles appartient aux évêques : ils nomment les maîtres, les maîtresses et leurs inspecteurs; ils établissent des écoles là où il leur plaît et, pour payer les traitements, frappent sur les habitants « cent ou six-vingt livres par an. » Les parlements n'ont rien à voir dans la gestion des établissements d'instruction primaire; les ordonnances des prélats sont souveraines, et les intendants se font un devoir, comme Nicolas Foucauld à Caen, de leur prêter main-forte par des amendes de cinquante livres, imposées, à titre de première peine, aux instituteurs non autorisés; par d'autres amendes frappées sur les nouveaux convertis qui n'enverraient pas leurs enfants « aux écoles et catéchismes qui se font dans leurs paroisses. » Cette question des nouveaux convertis, qui ne sont nommés qu'une ou deux fois dans l'ouvrage, semble préoccuper en nombre d'endroits M. de Nesmond. La révocation du célèbre Édit de Nantes était récente; on en poursuivait les conséquences avec un zèle aveugle. La crainte d'écoles clandestines où le christianisme aurait été enseigné par des protestants était si grande, que l'intendant de

la province de Languedoc, de Basville-Lamoignon, condamne les maîtres non autorisés à cinq cents livres d'amende, « au payment de laquelle somme « les contrevenans seront contraints par vente de « leurs biens, meubles et immeubles, et emprison- « nement de leurs personnes. » L'ordonnance de Lamoignon est du 6 octobre 1685. Le 9 janvier 1686, il en faisait une autre pour forcer les catholiques anciens et nouveaux à envoyer leurs enfants aux instructions et catéchismes des missionnaires, qui les faisaient de par le roi. C'était bien là une sorte de *compelle intrare*; c'était une *instruction obligatoire*, moins innocente que celle qui provoque aujourd'hui tant de réclamations aussi injustes que passionnées.

Fidèle à la modération qui sied aux causes légitimes, je passe sous silence les peines exorbitantes prononcées contre des infractions qui ont été à bon droit tolérées, qui ont constitué un état légal, même sous la loi Guizot, peines qui allaient à la suspense pour les ecclésiastiques et à l'excommunication pour les laïques : je viens aux matières de l'enseignement.

Le programme des cours n'est pas long : il se réduit à lire, écrire, compter, savoir son catéchisme et le plain-chant. Cette dernière matière d'enseignement est la plus étendue dans la *Méthode* imprimée à la suite de la *Lettre pastorale.* Le catéchisme est la partie la plus soignée, la plus recommandée. Les exercices de religion, comme de répondre la messe, d'aller aux processions, etc., tiennent le premier rang parmi les exercices scolaires. La *Lettre pastorale* avait dit : « Comme la science du « salut est plus necessaire aux enfans que toutes



« les autres connoissances, les Conciles ont souhaité « que les Maîtres fûssent particulierement capables « de leur apprendre les articles de la Foy, les « Commandemens de Dieu et de l'Eglise, l'obliga- « tion où ils sont d'aimer un si bon maître, et la « maniere de le bien servir, les vertus qu'ils doivent « pratiquer et les vices qu'ils doivent fuir, l'horreur « qu'ils doivent concevoir du peché, et la maniere « dont ils en doivent demander pardon dans le « Sacrement de Penitence, etc. » L'insuffisant programme de M. de Nesmond se ressent des préoccupations du pasteur : il est évident que les classes se font en vue, non de l'instruction primaire, mais du salut éternel (1).

Nous n'entrerons point dans la méthode d'enseignement pour la lecture. Elle est simple, mais lente, et commence par le latin. Ce qu'elle était en 1690,

(1) Si l'éducation des garçons avait pour but de faire des croyants avant tout, celle des filles poussait à la vertu du cloître bien plus qu'aux devoirs des mères de famille. Un abbé D. R. dédiait à Mme de Maintenon et faisait paraître chez Urbain Coustelier, en 1687, un volume in-12, intitulé : *Instruction chrétienne pour l'éducation des filles, tirée des maximes de l'Evangile, des SS. Peres et des Conciles.* Tout ce beau traité d'éducation passe l'instruction sous silence et ne s'occupe que de mettre en garde les jeunes filles du monde contre le monde. Il s'agit, pour les maîtresses, de « travailler à produire et former Jésus-Christ dans le cœur des vierges chrétiennes. » Ayant « engendré spirituellement à J.-C. (leur dit-on) vos élèves, ce seront autant d'enfans spirituels qui vous considéreront un jour dans le ciel comme de véritables mères, etc. » Mme de Maintenon ne pouvait être qu'à moitié contente de l'ouvrage, elle qui écrivait dans le même temps, avec sa raison si pratique, son *Manuel d'éducation*, imprimé récemment, sur le manuscrit autographe, par M. Le Blanc-Hardel ; Caen, 1872, in-8°.

dois, ni la St-Barthélémy, ni la révocation de l'Édit de Nantes, ni les persécutions contre les *mauvais convertis*. On est porté à croire que cette humeur relativement pacifique dans les choses de la religion tient à une certaine indifférence pour le dogme et que l'église orthodoxe, tout occupée de pratiques extérieures, a oublié l'esprit qui vivifie pour la lettre qui tue. Il ne faut pas confondre le Grec et le Russe, bien que tous deux soient des orthodoxes. On a pu dire que l'Hellène moderne « ne comprend jamais le sens de la vie mystique. » « Mais, ajoute M. Albert Dumont, les Russes qui ont gardé toutes les cérémonies et tous les dogmes de la religion orthodoxe en ont modifié l'esprit. La charité, la prière, la pénitence, la justification par les œuvres, la prédication morale ont chez eux une importance que les Hellènes ne soupçonnent pas » (1). Si « la Russie est le seul grand état chrétien où la religion n'ait pas excité de guerres civiles, quoiqu'elle ait produit quelques tumultes » (2), cela tient surtout à deux causes: la première est que le clergé étant dans la dépendance du prince, il ne lui a jamais été possible de compliquer les divisions religieuses de querelles politiques, au point de les faire dégénérer en guerres civiles; la seconde est peut-être dans le caractère même du peuple russe. « Nous savons bien, dit M. Iouri Samarine, que notre peuple est passé par une dangereuse école; au XVII[e] siècle, on a, sous ses yeux, fait monter les hérétiques sur le bûcher

(1) Albert Dumont, *Souvenirs de La Roumélie*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1[er] octobre 1871.

(2) Voltaire, *Histoire de l'Empire de Russie*.

et martyrisé les sectaires ; on lui a montré en même temps des croix, des *icônes* et des instruments de torture ; on l'a habitué à l'odeur du sang et de l'encens. En dépit de tout, il n'est pas devenu cruel ; il ne s'est pas laissé inoculer le fanatisme religieux. Le lecteur peut en appeler à son expérience personnelle : qu'il regarde comment le peuple orthodoxe se conduit avec les disciples des autres religions, dans les villes et dans les colonies, dans les rapports de service administratif, dans l'armée, dans les fabriques et dans les travaux de toutes sortes » (1).

L'époque de persécutions et de supplices à laquelle fait allusion M. Iouri Samarine, époque à peu près unique dans l'histoire ecclésiastique de Russie, est celle des luttes religieuses provoquées au XVII[e] siècle par la réforme du patriarche Nicon. De même que, dans l'affaire du jansénisme, les pauvres religieuses de Port-Royal parurent tenir en échec toute la puissance de Louis XIV ; de même, une *boïarine* moscovite, soutenue de quelques nonnes et de quelques mendiants, brava les deux pouvoirs les plus redoutables qu'elle connût dans le monde : le tsar de Moscou et le patriarche de toutes les Russies.

I.

Feodosia, fille du grand-officier de la couronne, Procope Sakovnine, avait pour ainsi dire grandi à la cour de Moscou, dans le *terem* (gynécée) de la

(1) Iouri Samarine, *Les Conversions en Livonie :* traduction allemande de E. de Sternberg, p. 26 ; Leipzig, 1872.

tsarine Maria Miloslavski, épouse d'Alexis Mikhaïlovitch (1), et qui était un peu parente de Sakovnine. Quand elle eut dix-sept ans, la tsarine se chargea de lui trouver un mari. Il y avait alors à la cour deux personnages extrêmement influents, les deux frères Morozof. Le premier, Boris Morozof, avait été le ministre, le tuteur, le père nourricier du souverain; c'était lui qui l'avait marié. Le soin du jeune souverain s'étant égaré d'abord sur une fille noble qui ne plaisait pas au puissant ministre, celui-ci s'arrangea de telle façon que la fiancée tomba gravement malade avant les noces, que l'on put faire accroire à Alexis que les parents avaient dissimulé une affection épileptique, et qu'elle fut reléguée, avec toute sa famille, à une grande distance de Moscou. Le jeune tsar choisit alors Maria Miloslavski; elle avait une sœur, que Boris Morozof s'empressa d'épouser, afin de devenir ainsi le beau-frère de son maître. Mais le ministre avait une autre passion que celle des honneurs : son avidité et ses exactions provoquèrent un soulèvement du peuple de Moscou. Ses agents furent assommés, son palais pillé ; lui-même ne dut son salut qu'à la fuite. Depuis ce moment, il se tint un peu écarté des affaires, mais il resta en pleine possession de la faveur du prince. Son frère, Glèbe Morozof, avait naturellement participé à son élévation : quand un homme arrivait au pouvoir, toute sa famille y arrivait avec lui, et l'entourage du souverain se trouvait modifié de fond en comble. Glèbe avait déjà une

(1) Le père de Pierre le Grand.

cinquantaine d'années; il était veuf. C'est à lui que l'impératrice Maria destinait sa favorite, Feodosia Sakovnine, qui avait dix-sept ans. Il est possible que la jeune fille ait éprouvé peu d'inclination pour un barbon; mais, à Moscou, on n'avait guère l'habitude de consulter, en pareil cas, le goût des jeunes filles. La tsarine voulait surtout rendre service à son parent Sakovnine et s'attacher, par un nouveau lien, les Morozof à qui elle devait son élévation. Sakovnine ne pouvait être que flatté de s'allier ainsi à une ancienne famille, dont un ancêtre avait été livré au supplice par Ivan le Terrible (1), et qui se trouvait maintenant au comble des honneurs, alliée intimement à la famille impériale. C'est ainsi que Feodosia Procopiévna devint la boïarine Glèbe Morozof. Plus que jamais elle fut en faveur à la cour : en 1654, elle fut invitée au festin donné par le tsar à l'occasion de la naissance d'un tsarévitch; à la table des boïarines, qui fut dressée dans les appartements particuliers de l'impératrice, elle occupa le cinquième rang. Sa famille s'élevait avec elle : son père devenait membre du conseil de noblesse; sa sœur Eudoxie épousait le prince Ourousof.

Nous savons que Glèbe Morozof possédait 8,000 âmes de paysans mâles, répartis entre 200 ou 250 domaines, et que 300 de ses serfs formaient sa domesticité de Moscou. Quand la boïarine Morozof

(1) C'est ce boïar Morozof qui est un des héros du roman de Tolstoï, intitulé : *Le prince Serebrany*, traduit par le prince Galitzine, sous ce titre : *Ivan le Terrible ou la Russie au XVI[e] siècle*, Paris, 1872.

sortait dans la rue, son traîneau, incrusté d'argent et de mosaïques, était attelé de six, quelquefois de douze chevaux, qui faisaient tinter leurs mors et leurs chaînes d'argent; des centaines de serviteurs entouraient le traîneau, le suivaient en voiture ou à pied ou couraient en avant pour écarter la foule.

Au sein de la puissance et du luxe, la boïarine Morozof restait une femme pieuse, pénétrée des principes de l'ascétisme byzantin, et qui ne savait pas se contenter des apparences de la dévotion. Elle accomplissait rigoureusement les jeûnes et les prières requises, et prenait à la lettre la recommandation de faire de la maison conjugale une sorte de monastère. Elle était soutenue dans cette direction par son mari Glèbe, qui, sans renoncer à l'argent, aux honneurs, à l'influence, était un scrupuleux observateur de sa religion et qui s'entretenait souvent avec elle des choses saintes. Enfin, elle avait pleine confiance dans son confesseur, le protopope Avvakum, esprit étroit, fanatique, passionné; âme énergique et inébranlable, qui était la vivante réalisation de l'idéal byzantin en fait d'ascétisme.

La boïarine Morozof avait une trentaine d'années quand son mari mourut, lui laissant un fils. Elle se trouvait alors dans cette situation privilégiée que constituait à la femme russe la qualité de veuve et de mère, chargée de l'éducation de son fils et de l'administration de son patrimoine. Elle eut donc une plus grande liberté d'action, une situation sociale plus considérable que celle qui était ordinairement attribuée à son sexe. Mais le veu-

vage lui créait aussi des devoirs religieux plus étroits.

Le matin, elle consacrait quelques heures à la prière et à la lecture des livres saints; puis elle s'occupait de l'administration de ses terres. Elle rendait la justice patrimoniale, prescrivait de faire rentrer les redevances, veillait aux besoins de ses serviteurs et de ses paysans, faisait appliquer aux coupables les verges ou les coups de bâton, s'efforçait, par de bonnes paroles, d'attirer tout le monde dans les voies du Seigneur. Quand elle ne se rendait pas à la cour, elle s'employait à de bonnes œuvres. Tout était soigneusement réglé dans cette société byzantino-russe. Le premier soin d'une personne charitable devait être de s'entourer d'une collection de mendiants, de vagabonds, de culs-de-jatte qui étaient les objets obligés de ces mouvements d'amour pour le prochain : ils constituaient la misère officielle et avaient le monopole des charités prescrites. Il fallait donner aussi asile à tous les diacres errants, à toutes les religieuses nomades que pouvait attirer la réputation de piété du maître de maison. Aussi, un des parents de la boïarine exprimait-il irrévérencieusement son dépit de voir sa maison devenir « un hôpital pour tous les fous, tous les avortons, tous les faux dévots et tous les vauriens du pays. »

Dans le récent livre de M. Dixon, *La Russie libre*, on trouve le portrait assez bien tracé d'une variété assez singulière de saints : Ivan Jacovlovitch, de Moscou, le père Nicolas, de Solovetsk, le père Nahum. Ce sont des personnages qui poussent la

passion de l'ascétisme jusqu'à la dernière excentricité, qui, par mépris pour le corps, cette guenille, vivent dans les privations et dans les ordures, qui couchent au coin des rues, disputent aux chiens leur nourriture et qui, se mettant au-dessous de l'homme, paraissent au peuple fort au-dessus. Ils jouissent non-seulement de la tendre compassion que l'on peut avoir pour des aliénés, mais de la vénération que méritent des hommes qui ont atteint la dernière échelle de la perfection. Ces êtres, que « Dieu a touchés », existaient naturellement dans la Russie du XVI[e] et du XVII[e] siècle : ce fut un *fou religieux* ou *innocent (iouridivyi)* de cette espèce qui, dit-on, sauva la ville de Pskof du courroux d'Ivan le Terrible. La magnifique et étrange église de Vassili-Blagennoï, que Napoléon I[er] appelait *la Mosquée*, renferme, comme une relique infiniment précieuse, les os de deux autres insensés, dont l'un brava souvent la colère du redoutable tsar : saint Vassili et Jean l'Idiot ou le Porteur d'eau.

M. Tourguénief a dépeint dans un de ses romans (1) un singulier caractère de jeune fille, Sophie V. G. B., qui, au milieu d'un bal, songeait à ce grand seigneur qui voulut être enterré sous le seuil d'une église, afin que tous ceux qui entreraient le foulassent aux pieds. « Voilà, disait-elle, ce qu'il faut faire de son vivant », et elle cherchait un directeur dans cette voie de mortifications. Peu de temps après, la jeune fille disparaît de la maison

(1) *Étrange histoire*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1[er] mars 1870.

paternelle, et voici le tableau que l'on nous fait de ses nouvelles occupations. Nous sommes dans une auberge : entendant dans la chambre voisine un bruit de chaînes qu'on remue et de gémissements inarticulés, dit le narrateur, je mis l'œil à une fente de la cloison, « et je vis *un innocent* assis sur un banc et me tournant le dos. Je ne voyais qu'une tête énorme, grosse comme un chaudron à bière, des cheveux hérissés, un large dos voûté, couvert de haillons rapiécés et ruisselant d'eau. A genoux, en face de lui, sur l'aire de terre battue, était une femme d'apparence maladive portant une casaque mouillée et sur la tête un mouchoir foncé qui lui retombait sur les yeux. Elle faisait tous ses efforts pour ôter les bottes de l'innocent; mais ses doigts glissaient sur le cuir détrempé et couvert de boue... Enfin, la femme parvint à lui ôter ses bottes, mais peu s'en fallut qu'elle ne tombât à la renverse. Sans s'arrêter, elle se mit à défaire les bandes de toiles qui couvraient, au lieu de bas, les pieds de l'innocent. Il avait une plaie sur le cou-de-pied... » Or, ce *roman* de Sophie V. G. B. est, au XVI[e] siècle, l'*histoire* de la boïarine Morozof.

Feodosia Procopiévna, outre son confesseur Avvakum, avait pris, pour directeurs, pour modèles d'humilité et d'ascétisme, pour « professeurs d'abjection », comme dirait M. Dixon, deux bienheureux de cette catégorie. On les appelait Feodor et Cyprien. Feodor n'avait pour tout vêtement qu'une chemise; il allait pieds nus dans la boue et la glace; le jour il demandait l'aumône; il passait la nuit en prières. Le confesseur Avvakum lui-même

rendait hommage à cette sainteté supérieure. « Je connais bien des braves gens, écrivait-il, mais je ne connais pas un *athlète* (1) qui l'égale. Il a une foi bien robuste dans le Christ, et ce n'est pas une fable que ses *exploits*. Il a vécu six mois dans une maison à Moscou : j'en étais malade. Nous étions tous deux dans la chambre de derrière. Il restait couché de longues heures ; puis il se levait et faisait un millier de prosternations ou bien il s'asseyait sur le plancher et pleurait trois heures de suite. » Quand les discordes commencèrent dans l'Église orthodoxe, ce pauvre diable fut naturellement du côté des *vieux-croyants*. Il fut livré à Hilarion, archevêque de Riazan. « Cet Hilarion, racontait-il plus tard, ne passait pas un jour sans me faire battre de verges et me tenait chargé de chaînes, pour me forcer à reconnaître les nouveaux mystères de l'Antechrist. J'étais à bout de forces. Une nuit, j'étais en prières ; je pleurais ; je disais : Seigneur ! si seulement tu me délivrais ! On m'insulte, on veut me faire périr. Est-ce pour cela que tu m'as créé ?... Tout à coup, mon petit père, mes chaînes tombent avec bruit ; la porte d'elle-même s'ouvrit au grand large. Je remerciai Dieu et je partis (2). »

L'autre innocent, Cyprien, était plus connu, au moins à la cour. Il était de ces fous religieux que la piété des tsarines entretenait dans les apparte-

(1) Nom que prenaient les ascètes, dans leurs *luttes* athlétiques contre la chair, dans leurs *combats* perpétuels pour la cause du Christ.

(2) Plus tard, il fut relégué à Mezen et pendu.

ments supérieurs du palais, à côté des fous qui ne servaient qu'à l'amusement. Lui aussi se déclara l'ennemi des nouveautés introduites dans l'Église. Dans les rues et les marchés, il s'en allait déclamant contre le patriarche Nicon. Plus tard on l'enferma dans la forteresse de Poustozero et il y subit le châtiment de sa *rébellion*.

Les fous religieux de la Russie jouaient presque le même rôle, à côté du clergé officiel, que les prophètes de l'Ancien Testament, à côté du sacerdoce institué. Ils avaient plus d'influence sur le peuple que les métropolites, les évêques, les moines et les archimandrites et, tout en pétrissant de leurs pieds nus la fange des rues de Moscou, ils dénonçaient, avec autant de liberté que les Élie et les Jérémie, les abus de l'Église et de l'État. Dieu semblait parler par la bouche de ces insensés et leur démence semblait le désordre de l'esprit prophétique. Leurs excentricités se justifiaient par celles que la Bible attribue à leurs prédécesseurs hébreux. Dieu n'avait-il pas ordonné à Isaïe de marcher le corps nu et les pieds nus? à Jérémie, de se serrer les reins d'une ceinture non lavée et de se mettre des chaînes au cou pour prophétiser? à Osée, d'épouser une femme de la terre de prostitution? à Ezéchiel, de rester couché quarante jours sur le côté droit et cinquante sur le côté gauche, et de se nourrir d'un pain souillé d'ordures?

Un quatrième personnage, un quatrième directeur qui eut une grave influence sur la destinée de la boïarine, c'était une vieille religieuse vagabonde, du nom de Mélanie, dont elle devait également la con-

naissance à son confesseur Avvakum. Elle se prit pour elle d'une vive affection, la choisit pour guide dans tous ses exercices de piété et, jusqu'à son dernier soupir, ne fit rien que par ses conseils. De plus, elle réunit une demi-douzaine d'autres religieuses et constitua ainsi, dans son palais de bois, comme un monastère domestique dont elle était, non l'abbesse, mais la sœur converse.

Elle cherchait à se rapprocher plus encore de ses étranges modèles. Le jour, elle travaillait en priant, tantôt filant, tantôt cousant des chemises pour les misérables. Le soir, elle se revêtait de haillons, et accompagnée d'une de ses nonnes, courait pieds nus dans les rues boueuses de Moscou, allant en pèlerinage aux tombeaux des Thaumaturges, entrant dans les prisons, dans les hôpitaux, dans les taudis des pauvres gens, pour y distribuer des vêtements et de l'argent. Elle rachetait les gens qui étaient en *pravège* pour dettes, ramassait les lépreux pour soigner elle-même dans sa maison leurs plaies les plus repoussantes, recueillait les moines mendiants, pour laver leurs pieds souillés et défigurés dans leur vie errante.

II.

Malheureusement la boïarine vivait dans une période de trouble pour les consciences. Bien des femmes, avant elle, avaient fait ce qu'elle faisait. C'était chose ordinaire, dans la vieille société russe, que de se livrer à ces œuvres de charité et de dévotion. Elles ne supposaient même pas toujours chez

ceux qui s'y livraient, l'amélioration de l'homme intérieur. On pouvait être adonné à tous les désordres sans cesser d'observer les prescriptions de l'église. Le vice et la vertu revêtaient également aux yeux du monde le manteau de sainteté ; une certaine dévotion mécanique, un certain ascétisme convenu étaient à la portée de toutes les consciences. Dieu seul, le plus souvent, pouvait reconnaître les siens. Il y avait en quelque sorte des recettes de salut qui étaient infaillibles. On n'avait qu'à faire les pèlerinages, les jeûnes, les prières, les signes de croix, les prosternations requises par la religion et par l'usage ; on n'avait qu'à secourir une catégorie officielle d'infortunés, à délivrer des prisonniers, à être généreux pour les couvents et respectueux pour les prophètes en haillons, à porter sur soi des reliques, à panser les lépreux, à laver les pieds des mendiants. Il n'y avait qu'une seule voie pour le salut ; mais elle y menait sûrement. Les âmes pieuses, en suivant le chemin battu, étaient sûres de ne pas s'écarter du but. Ainsi s'étaient conduits les ancêtres et les ancêtres des ancêtres ; ainsi ils s'étaient sauvés. Les générations suivaient donc les traces bénies de leurs devanciers, cheminaient vers leur fin dernière sans inquiétude et sans incertitude, se traînaient comme un troupeau sur le chemin du ciel et sauvaient leurs âmes pour ainsi dire sans y songer.

Cette quiétude religieuse allait être troublée. Le patriarche Nicon avait inauguré ses réformes. Il avait constaté que les livres saints fourmillaient de fautes causées par l'ignorance des copistes et qui

servaient de fondement aux doctrines hérétiques ; il avait rapproché les textes falsifiés des anciens textes slavons et de plus de cinq cents manuscrits grecs qu'il avait fait venir de Constantinople, du mont Athos, d'Antioche, de Jérusalem, de tous les pays où la foi orthodoxe s'était conservée sans altération. Il faisait également la guerre aux abus qui s'étaient introduits dans la liturgie ; il voulait rapprocher la discipline et les cérémonies de l'Église russe de celles de l'Église grecque, son origine. Il entendait qu'à l'avenir on fît le signe de la croix avec trois doigts et non plus avec deux ; qu'on chantât l'*Alleluia* trois fois, et non pas seulement deux fois, etc. Les conciles de Moscou, en 1653 et 1656, décidèrent la réforme : leurs décisions furent confirmées par le concile des évêques hellènes, à Constantinople. Le tsar, la noblesse, le clergé russe presque entier, reconnurent la nécessité et la sainteté de ces transformations. Mais ces réformes mêmes mirent en lumière le schisme latent qui était dans l'Église. Beaucoup d'esprits qui, tout en vivant en paix au sein de l'orthodoxie, appuyaient sur les textes proscrits leurs doctrines particulières, protestèrent contre la *correction des livres*, et se séparèrent avec éclat de la communion du patriarche. Les rits particuliers que voulait modifier Nicon, pour les rapprocher du rit grec, avaient pris un grand empire d'habitude et d'imagination sur le peuple. Nicon, qui avait pourtant la prétention de retourner à l'antiquité, apparut comme un novateur qui s'attaquait audacieusement aux coutumes révérées des ancêtres. Alors naquit le *raskol*, le schisme, qui d'ailleurs existait réellement

jusqu'alors à l'état d'opinions tolérées, mais qui se révéla alors comme une collection d'églises hostiles à l'église officielle. Les adversaires de Nicon se donnèrent à eux-mêmes le nom de « *vieux* croyants »; et certaines doctrines, professées par certains groupes, méritent bien cette épithète, car elles remontent bien au-delà du XVII[e] siècle, aux origines mêmes du christianisme, et se rattachent au gnosticisme et au manichéisme (1). On a quelquefois rapproché les *raskolniks* russes des protestants d'Occident; c'est, au contraire, Nicon qu'il faudrait rapprocher de Luther, car c'est précisément en donnant une nouvelle édition des livres sacrés qu'il se sépara de la tradition. Le réformateur, ici, c'est le patriarche; l'église réformée, c'est l'église officielle, par opposition aux églises qui s'en tinrent aux doctrines, aux rits et aux textes consacrés par le moyen-âge. Mais, en laissant de côté ces analogies fort incomplètes, il est certain que tous les hommes de progrès en Russie, toute l'intelligence moscovite, fut pour le patriarche. La réforme de Nicon fut la première secousse qui réveilla la société russe de sa longue léthargie, qui desserra les liens dont le byzantisme l'avait garrottée; le premier, il soumit la tradition à la critique, et, appliquant aux choses de l'Église des procédés scientifiques, éveilla les esprits, inaugura la période de libre discussion, et prépara le rapprochement avec l'Occident. Le réformateur ecclésiastique Nicon est considéré avec raison comme

(1) Voir, sur toutes ces sectes, Haxthausen, *Études sur la Russie* (l'édition française). Hanovre, 1847, t. I.

le précurseur du grand réformateur politique Pierre le Grand. Pierre le Grand, plus tard, a eu les mêmes ennemis que Nicon : l'esprit des raskolniks animait les révoltes des strélitz, les conspirations du vieux parti russe, le complot du tsarévitch Alexis. Aujourd'hui encore, c'est plus rarement parmi les vieux-croyants que l'on trouvera les partisans du progrès politique, des idées occidentales, de la civilisation européenne.

Toutefois, on comprend le scandale produit en Russie, au XVIIe siècle, par une telle tentative. On sait combien, en tout pays, le peuple des campagnes a horreur des innovations. Les choses anciennes, pour lui, sont respectables par cela même qu'elles sont anciennes ; les choses nouvelles, rien que par leur nouveauté, lui sont suspectes. Or, il ne faut pas l'oublier, la Russie est un empire essentiellement rural ; St-Pétersbourg est la première ville qui ait été fondée en Russie ; on a pu dire, on dit encore de Moscou, que c'est un grand village. Au XVIIe siècle, il n'y avait à Moscou que des nobles et des paysans. Un bourgeois, un marchand, un industriel n'était, à certains égards, qu'une variété de *mougiks*. Le peuple russe, dans sa capitale comme dans le dernier village de gouvernement, avait en masse la défiance et la haine des nouveautés. Toute chose ancienne était sacrée ; y toucher était sacrilége ; raccourcir ses vêtements, se couper la barbe, autant de prévarications. Ivan le Terrible lui-même proclamait que se raser était un péché que le sang de plusieurs martyrs ne pouvait laver. Le dernier des paysans pensait comme lui : peut-être n'a-t-il pas changé

d'idée. Malgré les ciseaux de Pierre le Grand, la Russie encore aujourd'hui est peuplée d'hommes à tous crins, et le petit marchand de Moscou est vêtu aujourd'hui d'un long cafetan, comme les sujets d'Ivan le Grand. Si une telle vénération s'attachait aux usages anciens, même dans la vie civile, quel culte ne devait pas avoir le Moscovite pour les vieux rits religieux ? La Russie, au commencement du XVII[e] siècle, s'était levée comme un seul homme pour repousser le catholicisme que prétendaient lui apporter les Polonais. Elle frémissait encore des dernières fureurs de la guerre sainte, quand Nicon vint lui imposer un évangile et un rituel nouveaux. Les ancêtres avaient fait leur salut avec des livres où on lisait : *as ne sotvorena*, et l'on venait écrire: *a ne sotvorena !* Ils avaient gagné le ciel en entendant chanter l'*alleluia* par deux fois et en recevant la bénédiction avec deux doigts. Et l'on venait soutenir que cet *alleluia*, que cette bénédiction ne valaient rien ! C'était pour la vieille foi qu'avaient souffert les martyrs et les confesseurs, et on apportait une foi nouvelle ! Y avait-il donc deux voies qui menassent au salut, ou bien les générations vertueuses qui avaient suivi la voie ancienne avaient-elles couru à leur perdition ?

Il y eut donc, dans cette population rurale de Moscou, un soulèvement violent contre ces nouveautés, les plus criminelles de toutes, puisqu'elles touchaient à la religion. Le tsar, les nobles, les savants, le clergé, se prononçaient pour Nicon; mais les prophètes en haillons, les athlètes en macération, les moines mendiants, beaucoup de cou-

vents, à commencer par le vénéré monastère de Solovetsk, sur la mer Blanche, proclamèrent que le patriarche Nicon était l'Antechrist. Le confesseur Avvakum, les innocents Feodor et Cyprien, la religieuse Mélanie, se jetèrent à corps perdu dans la résistance. La boïarine Morozof et sa sœur, la princesse Eudoxie Ourousof, y furent peu à peu entraînées.

Tout réformateur peut s'appliquer la parole de l'Evangile : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre ! » La Russie qui, pour la première fois, *pensait* sur les questions religieuses, vit aussi, presque pour la première fois, des persécutions religieuses.

Ici encore l'intolérance engendra le fanatisme, et le sang des martyrs fut une semence de prosélytes. Nous avons essayé de déterminer du côté de laquelle des croyances rivales était le progrès ; ce fut de l'autre côté que se rangea notre héroïne. Si sa cause n'était pas la bonne au point de vue philosophique et théologique, elle sut l'honorer par l'énergie de ses convictions : on fait toujours respecter une croyance pour laquelle on meurt. Les textes peuvent donner raison à l'Eglise orthodoxe ; les bûchers qu'elle a dressés alors lui donneront tort.

II.

Les partisans des anciens rits redoublèrent naturellement d'exaltation quand ils virent leur doctrine persécutée. La boïarine Morozof commença à porter un cilice. Sa belle-sœur, Anna Miloslavski, qui était

la propre sœur de l'impératrice, trouva un jour chez elle cet instrument de macération. Feodosia fut profondément affectée de voir éclater le secret de son ascétisme; mais son directeur Avvakum la rassura en lui disant que, puisqu'elle n'avait rien fait pour révéler ses *exploits*, Dieu lui pardonnait. Le tsar Alexis, qui la soupçonnait de *staroviérisme*, lui députa l'archimandrite Joachim et le sacristain Pierre, pour lui faire subir un examen. Elle affirma ses convictions avec tant d'énergie, que le tsar s'irrita et fit confisquer la moitié de ses biens. Mais à cette époque, elle fréquentait encore la cour; elle y avait de puissants défenseurs : ses deux frères Sakovnine, son beau-frère Ourousof, sa belle-sœur Morozof, l'impératrice elle-même. « Sur les prières de notre dame la tsarine Maria, fille d'Elie, et à l'occasion des réjouissances universelles pour la naissance du tsarévitch Ivan Alexiévitch », le tsar lui rendit ses biens. Elle n'usa de cette grâce que pour multiplier ses aumônes. Le premier essai de persécution lui fit faire un nouveau pas. Elle représenta à sa directrice Mélanie que, tant qu'elle ne serait pas une religieuse, le monde viendrait sans cesse la troubler. Il lui faudrait aller à la cour, assister aux fêtes, s'asseoir aux festins, faire les démarches nécessaires pour le mariage de son fils. Une fois recluse, le siècle n'aurait plus rien à lui demander. Ses *vieux* et les *vieilles* firent quelques objections; puis, touchés de sa ferveur, accédèrent à sa prière, et leurs mains croyantes lui conférèrent l'ordination, qu'elle ne voulait déjà plus demander aux prêtres de l'église orthodoxe. On lui coupa les cheveux, et sous le nom de sœur

Feodora, la boïarine Morozof devint religieuse dans sa propre maison.

Peu de temps après, l'impératrice Maria étant morte, Alexis épousa en secondes noces Natalie Narichkine, qui devait être la mère de Pierre le Grand. La boïarine Morozof fut invitée aux noces impériales, mais sœur Feodora ne pouvait s'y montrer. Elle refusa, prétextant une indisposition. Les vieux-croyants, à ce moment, déjà commençaient à reporter sur le pouvoir civil, allié de l'église orthodoxe, une partie de leur haine contre l'église. Feodosia Procopiévna ne voulait plus de rapports avec le palais, parce qu'il fallait donner au prince le titre de *tsar orthodoxe* et baiser cette main qui signait des édits contre les saints du Seigneur. Alexis devina ses motifs : « Elle me brave ! » s'écria-t-il furieux, en apprenant son refus. Alexis n'était point un prince sanguinaire ; il était au contraire doux, humain et même faible. Son biographe nous dit que, dans ses plus grands emportements, il n'allait pas plus loin que les coups de pieds et les coups de poings : Ivan le Terrible et Pierre le Grand avaient la colère plus mauvaise. Toutefois, Alexis était entraîné par la logique fatale de sa situation : un prince théologien devient presque toujours un persécuteur.

L'orage n'éclata pas tout d'un coup sur la tête de la boïarine. Elle reçut d'abord la visite d'un messager du tsar, le boïar Troékourof, qui était chargé de l'amener à résipiscence par de bonnes paroles. Puis Alexis lui députa le prince Ourousof, mari de sa sœur Eudoxie. Elle répondit qu'elle n'avait rien à se reprocher envers le tsar ; qu'elle voulait mourir dans

cette même religion chrétienne où elle était née et où elle avait été baptisée ; qu'il valait mieux la laisser en repos, car jamais on ne pourrait l'ébranler dans sa foi orthodoxe. Quand on reporta cette réponse à Alexis, il entra dans une violente colère : « Il lui en coûtera cher, s'écria-t-il, de vouloir lutter avec moi ! un de nous deux finira bien par l'emporter. » Et il y eut une première délibération à son sujet dans le conseil de l'empereur.

Évidemment le danger grandissait. Les religieuses qui formaient son petit monastère intime lui demandèrent à quitter sa maison pour ne pas être arrêtées. Elle ne put se résigner d'abord à cette séparation. Mais sa sœur Eudoxie, qui avait chaque jour par son mari Ourousof des nouvelles du palais, l'avertit qu'il était temps : « Mères, dit-elle alors à ses nonnes, mon heure est proche ; partez toutes ; Dieu sans doute vous protégera ; fortifiez-moi de votre bénédiction pour l'œuvre de Dieu, afin que le Seigneur rende inébranlable dans les souffrances ma confiance en son nom. » La princesse Eudoxie Ourousof vint alors s'établir chez elle. Le prince, son mari, n'y fit aucune objection ; il sembla même l'encourager à se conformer à ces paroles du Christ : « A cause de moi, on vous battra dans les synagogues, et vous serez conduits devant les prêtres et devant les princes pour rendre témoignage de moi. » Peut-être n'était-il point fâché de se débarrasser d'une épouse compromettante pour son crédit, et qu'il n'aimait plus. Presque aussitôt après la disgrâce d'Eudoxie, il s'empressa de contracter un nouveau mariage.

Deux heures après le coucher du soleil, la grande

porte de l'hôtel Morozof s'ouvrit avec fracas. Feodosia eut un moment de terreur; mais la princesse sa sœur la rassura. La boïarine resta sur son lit, et Eudoxie se coucha sur celui qu'occupait auparavant la directrice Mélanie. Deux hommes entrèrent dans la chambre : l'archimandrite Joachim et le secrétaire des commandements, Hilarion Ivanof. Le moine annonça à la boïarine que, pour la seconde fois, il était envoyé par l'empereur afin de l'interroger sur ses croyances; qu'elle eût à se lever et à montrer comme elle faisait le signe de la croix et comme elle priait. La boïarine, sans se lever, fit le signe de la croix avec deux doigts et récita les prières suivant l'ancienne formule. On voulut savoir où s'étaient réfugiées Mélanie et les autres religieuses : elle répondit qu'elle l'ignorait. En furetant de tous côtés, ils découvrirent, sur le lit de Mélanie, la princesse Ourousof. Le moine se mit en devoir de lui faire subir le même examen; le secrétaire s'y opposa en disant qu'on ne les avait envoyés que pour la boïarine. Joachim insista, et la princesse, restant couchée comme sa sœur, fit les mêmes réponses. Le moine, laissant le secrétaire pour les garder, courut au palais faire part de ce qu'il avait recueilli, trouva le tsar au milieu de son conseil, et lui dénonça avec la même véhémence la princesse et la boïarine. Alexis, toujours humain, fit observer que la princesse Eudoxie était d'un caractère très-doux, et qu'elle ne dédaignait pas d'obéir au prince, comme « cette bête féroce extravagante. » Le fanatique archimandrite insista, soutint qu'Eudoxie était pire que sa sœur et arracha les deux ordres d'arrestation.

On fit sortir les deux prisonnières du palais Morozof, et, après les avoir tenues quelque temps dans le logis de leurs domestiques pendant qu'on mettait les esclaves à la question, on les conduisit au *monastère du Miracle* (au Kremlin). Feodosia, qui se prétendait toujours indisposée, était portée sur une civière; Eudoxie suivait à pied. Un nouvel inquisiteur, le métropolite Paul vint les visiter, employa tour à tour les prières et les menaces, parla à la boïarine de son fils, de sa maison dont elle allait causer la ruine. « Cessez de me parlez de mon fils, répondit-elle; j'ai fait un vœu au Christ, mon Dieu, et je m'y tiendrai jusqu'au dernier soupir : c'est pour le Christ que je vis et non pour mon fils. » Interrogée pourquoi elle refusait de communier, elle répondit: « Je ne communie pas et je ne veux pas communier, comme le tsar, suivant la liturgie corrompue de Nicon. » — « Alors, lui dit-on, à ton avis, nous sommes tous des hérétiques ? » — « Il est évident que vous ressemblez tous à Nicon, l'ennemi de Dieu, qui a répandu ses hérésies comme un vomissement, et vous, vous êtes accourus comme des chiens à ce vomissement. » On lui dit alors qu'elle n'était pas la fille de son père Procope, mais bien la fille du diable. « Dites plutôt que je suis, grâce à Dieu, une fille, indigne sans doute, mais une fille du Christ. » Quand on l'emmena du couvent, chargée de chaînes sur sa civière, et qu'elle passa auprès du palais impérial, elle pensa que le tsar était peut-être là, derrière quelque jalousie, à épier sa contenance : alors, elle fit un grand nombre de signes de croix, toujours avec deux doigts, et levant ses deux mains,

fit tinter ses chaînes pour montrer qu'elle voyait « dans cette humiliation pour la cause du Christ, non pas un opprobre, mais un triomphe. » On enferma les deux femmes dans des convents séparés. Eudoxie montrait la même énergie que sa sœur. Quand les religieuses l'entraînaient de force à l'office, elle se couchait et faisait la morte pour ne point prendre part à leur « liturgie corrompue. » Hors de l'église, elle retrouvait son agilité et même sa gaîté. Les religieuses ne savaient que faire d'une pensionnaire qui redevenait un cadavre dès qu'on lui faisait franchir le seuil du sanctuaire. « Malheureuses vieilles, leur disait-elle, c'est sur vous que je pleure, damnées que vous êtes! Quand j'entre dans votre église, ce ne sont pas les louanges de Dieu que j'y entends : ce sont des insultes à sa majesté et à ses lois. »

La petite communauté du palais Morozof, dispersée et mise hors la loi, suivait pourtant toutes les péripéties de ce drame sacré. La vieille Mélanie surtout ne fut pas en peine de trouver moyen de correspondre avec sa pénitente. Elle lui écrivit pour la féliciter, l'encourager, bénir ses chaînes; sur sa demande, elle lui accorda même de faire usage d'huile de lin et, en général, vu les circonstances, de se nourrir de tous les aliments qu'on lui présenterait. Les règles sévères du cloître pouvaient bien fléchir en faveur d'une martyre.

L'infortune terrestre de la boïarine était alors à son comble. Sa protectrice, la tsarine Maria Miloslavski était morte; du même coup, tous ceux qui lui devaient leur élévation étaient tombés. Les deux frères de Feodosia avaient perdu leurs charges au palais :

la disgrâce qui frappait la boïarine s'étendit sur eux. Sommés par le tsar de dire où était cette Mélanie qui avait séduit leur sœur, ils ne purent ou ne voulurent pas répondre, et furent bannis. Le fils de Feodosia, séparé de sa mère, tomba dans une maladie de langueur. Cette mère, pourtant, n'était pas tendre pour lui : une dévotion farouche semblait n'avoir laissé subsister dans son cœur aucune affection terrestre. Sa cousine, Anna Rtichtchef lui reprochait, même dans les premiers temps, de négliger tous ses parents, de n'avoir pas d'yeux pour son fils unique. « Tu ne le regardes même pas, disait-elle, et pourtant quel fils tu as là ! Qui n'admire sa beauté ? Tu devrais être en extase devant lui quand il dort ; tu devrais placer des cierges de la cire la plus pure, allumer auprès de lui des lampes, pour le regarder plus à ton aise, contempler tous les traits de son visage, te réjouir de ce que Dieu t'a donné un si bel enfant. Que de fois le tsar et la tsarine ont été saisis de sa beauté !... » Mais, comme le disait la boïarine, « c'était pour le Christ qu'elle vivait, non pour son fils. » Le tsar qui, malgré sa colère contre Feodosia, se souvenait des services que lui avaient rendus les Morozof, avait couvert de sa protection spéciale ce rejeton unique d'un sang illustre. Quand l'enfant tomba malade, Alexis envoya ses propres médecins pour le soigner. Il mourut, et le fanatique Avvakum écrivit qu'on l'avait empoisonné. Un prêtre fut chargé de porter cette triste nouvelle à la prisonnière ; dans son zèle, il s'efforça de lui représenter cette perte comme un châtiment du ciel pour ses hérésies. Mais elle n'entendit pas cette homélie peu

charitable; elle n'entendit que la nouvelle fatale. Elle tomba à genoux devant une icône, pleurant et sanglotant, s'écriant : « Hélas ! hélas ! les scélérats me l'ont fait mourir ! » Alors, elle se mit à entonner les *chants funèbres* d'une voix si lamentable, que tous ceux qui l'entendirent éclatèrent en sanglots.

La race des Morozof étant éteinte, leurs biens firent retour à la couronne. Alexis distribua les domaines à d'autres boïars. On vendit aux enchères les meubles du palais, les riches fourrures, les parures de perles et de diamants, les armes orientales et la vaisselle précieuse, tous les débris de la splendeur passée. Le tsar lui-même fut ému de cette grande ruine : il rendit à la boïarine une de ses femmes pour la servir. L'officier de strélitz qui la gardait était touché de son malheur et de sa constance : il lui laissait parvenir des lettres, laissait même entrer des vieux-croyants qui, après avoir vu ses chaînes, s'en retournaient pleurant et glorifiant Dieu. Eudoxie aussi trouva moyen de la voir. « Mère, dit-elle à la religieuse chargée de la garder, tu sais ce que peut souffrir le cœur d'une mère : j'ai laissé mes enfants pour l'amour du Christ. Laisse-moi retourner pour un instant à la maison. » La religieuse lui permit de sortir, pourvu qu'elle laissât, un ôtage dans sa cellule, une icône de la Mère de Dieu en laquelle elle avait une confiance extraordinaire. « Ce n'étaient pas ses enfants qu'allait voir Eudoxie, c'était sa sœur. Elle courut toute seule dans les rues sombres, eut à lutter contre les malfaiteurs, et, après des incidents romanesques, pénétra sous un déguisement dans le monastère de Feodosia, où

elle manqua d'être arrêtée par les strélitz. Du moins elle avait pu s'entretenir avec l'autre martyre.

Avvakum, qui n'avait pas été pendu comme Feodor et Cyprien, trouva aussi le moyen de faire parvenir des lettres aux captives. Il y célébrait leur constance : ses compliments mystiques, ses préciosités ascétiques devaient ajouter à l'exaltation des pauvres femmes. Pour lui, elles sont les épouses inséparables du Seigneur, des chandeliers placés devant Dieu sur la terre, les rivales d'Énoch et d'Élie, les émules des martyrs, les triomphatrices du diable, qui ont désappris la fragilité de la femme et qui ont pris la raison de l'homme, le soleil et la lune de la terre russe, les deux aurores qui illuminent tout ce monde que recouvre la voûte du ciel, la parure de l'église, la gloire des persécutés, la joie des justes, la félicité des saints, le jardin d'Éden. Il rappelle l'opulence et les honneurs au sein desquels elles ont vécu, leurs cruelles épreuves et la mort du jeune Morozof. « Souffrez courageusement, leur disait-il, pour le Christ; ne regardez pas en arrière; qu'il ne vous soucie des biens périssables de ce monde. Vous avez perdu votre rang; mais vous serez les boïarines du ciel! »

Un autre représentant du vieil ascétisme, l'ermite Épiphane, du couvent de Solovetsk, leur fit tenir une lettre où il détaillait, avec l'autorité d'une vieille expérience, les recettes les plus certaines pour le salut: « O mes lumières, confesseurs nouveaux du Christ! nos souffrances sont petites, notre récompense est grande. O chère dame! j'aime la prière de nuit et le chant du vieux rituel. Mais si tu te sens

paresseuse dans les prières de nuit, alors il faut, le jour, priver de nourriture cette chair maudite. L'âme n'est pas un jouet pour la livrer aux joies du corps. Cesse de boire l'hydromel : nous nous privons souvent même d'eau ; nous vivons pourtant. Vaux-tu mieux que nous, parce que tu es boïarine ? Dieu déploie sur nous tous son ciel ; sur tous il fait luire sa lune et son soleil ; tous également viennent au monde pour obéir à ta volonté souveraine ; rien de plus pour toi, rien de moins pour moi ; les honneurs sont choses passagères. Celui-là seul est noble qui passe la nuit en prières, s'abstient de l'hydromel mêlé au kvas..... Nos jours ne sont pas jours de joie, mais de deuil... Et toi, dame, pleure ta vie frivole et pécheresse... La nuit, lève-toi, et, quand tu auras fait 300 prosternations et 700 prières, alors seulement livre-toi à la joie de l'âme et songe à moi, pécheur... Ne te fais pas réveiller par des chants ; arrache-toi courageusement au sommeil. Prosterne-toi, incline-toi devant ton Créateur. Le soir, il faut y mettre de la modération ; il faut faire des prosternations et les adorations sur ses genoux, la tête droite ; mais quand tu en viendras aux grandes prosternations, il faut avoir le front dans la poussière. La nuit, 300 prosternations à genoux. Puis, tu feras 100 prières debout, en ces termes : « Gloire et maintenant, *alleluia* » ; après chacune, trois grandes prosternations, etc. »

IV.

Tout Moscou, ville et palais, avait les yeux fixés sur les prisonnières. Leur constance réjouissait le

parti des ascètes; elle ébranlait ceux-là mêmes qui s'étaient ralliés à Nicon, mais dont l'âme se soulevait contre l'appareil des persécutions. Un grand seigneur, allié de la boïarine, vint un jour sous la fenêtre d'Eudoxie et lui dit: « J'admire votre constance; une chose me trouble pourtant : je ne sais pas si vous souffrez pour la vérité. » Ce mot résume bien la situation morale de la Russie d'alors. Jusqu'alors, il n'y avait eu qu'une voie pour le salut: on ne pouvait s'y tromper. Aujourd'hui, deux voies s'ouvraient : laquelle était la bonne? D'un côté, l'Église; de l'autre, les saints, les prophètes, les martyrs. Était-il bien sûr qu'ils souffrissent pour la vérité? Mais ils souffraient, voilà ce qui frappait les esprits, touchait les cœurs. Ils se trompaient peut-être; mais ils souffraient pour le Christ. La compassion, les sympathies du peuple s'étaient émues. Non-seulement dans le peuple, mais à la cour même, il y avait quantité d'hommes secrètement attachés aux vieilles croyances et qui voyaient dans la cause de Feodosia et d'Eudoxie leur propre cause. Leur influence, gagnant de proche en proche l'entourage de l'empereur, obtenait parfois quelque soulagement pour les victimes; puis le fanatisme, s'exaspérant de nouveau, venait arracher sa proie à la clémence indécise du tsar. Les couvents qui servaient de prisons recevaient chaque jour d'innombrables visites de femmes du monde, de femmes du peuple, qui venaient contempler et pleurer. L'autorité ecclésiastique, à la fin, s'inquiéta. Le patriarche Pitirim vint trouver le tsar : « Grand prince, lui dit-il, je te conseille de rendre sa maison à la boïarine-veuve

Morozof; qu'on y ajoute un domaine avec une centaine de paysans ; rends aussi la princesse à son mari : cela vaudra mieux. En somme, ce sont des femmes ; elles doivent avoir réfléchi. » Le tsar, cette fois, se montra plus opiniâtre que le pontife : « J'aurais déjà fait, répondit-il, ce que tu me conseilles ; mais tu ne connais pas la méchanceté de cette femme ! Je ne puis te raconter tous les affronts qu'elle m'a faits et me fait tous les jours. Personne ne m'a jamais donné autant de mal et de mécontentement. Si tu ne m'en crois pas, essaie toi-même ; fais-les venir, interroge, et tu jugeras de leur opiniâtreté ; aux premiers mots, tu vas voir quelle insolence ! Je ferai ensuite tout ce que conseillera ta grandeur : je ne puis qu'obéir à tes paroles. »

La tentative de Pitirim ne réussit pas mieux que les précédentes. La boïarine traita le patriarche comme elle avait traité métropolites et archimandrites. On amena Feodosia enchaînée. « Je m'étonne, lui dit-il, de l'amour que tu as pour ces chaînes : tu ne veux donc plus t'en séparer ? » Elle répondit : « Ce que j'aime, c'est la vérité, et non-seulement je l'aime, mais je contemple avec joie ces chaînes bénies. Comment ne les aimerais-je pas ? Je suis une grande pécheresse, mais, par la grâce de Dieu, j'ai été jugée digne de porter les chaînes de l'apôtre Paul, pour l'amour du fils unique de Dieu. » Le patriarche lui reprocha doucement de ne vouloir ni se confesser, ni communier : « Il y a pourtant bien des prêtres à Moscou ! » — « Bien des prêtres, répondit la boïarine, pas un de vrai. » — « Tu es le souci de ma vieillesse ! moi-même je te confesserai, moi-

même je te donnerai la communion. » — « Toi-même, dis-tu ? Je ne sais ce que tu veux dire. En quoi vaux-tu mieux que les autres prêtres, si tu fais comme eux ? Quand tu étais métropolite de Kroutitse, que tu vivais en communion avec les pères de la tradition russe, que tu portais le bonnet de moine à l'ancienne forme, je te chérissais d'une tendresse particulière ; aujourd'hui, tu aimes mieux faire la volonté du tsar terrestre, tu méprises les ordres du tsar céleste, ton créateur, tu as mis sur ta tête une *klobouque*, semblable à celle du pape de Rome : alors nous nous sommes détournés de toi. Ne m'importune donc plus de ce mot : *Moi-même* ! Je n'ai pas besoin de tes services. »

On ne pouvait la faire se confesser et communier malgré elle ; mais, on pouvait lui administrer de force l'onction. Quand la boïarine vit le patriarche s'approcher d'elle avec les saintes huiles, elle se campa dans la posture d'un athlète, agita ses chaînes d'une manière terrible et repoussa le patriarche : « Tu ne vois pas ces chaînes ? Pourquoi donc les porterais-je depuis une année entière ? Apparemment parce que je ne veux entrer en communion avec aucun de vous. Et tu veux que tout mes efforts, à moi indigne, périssent en un instant ! Eloigne-toi ! va-t-en ! Je ne veux pas de vos sacrements. » Quant à Eudoxie, elle arracha son voile, dénoua sa chevelure, et devant cette attitude, souverainement indécente dans les idées du temps, les pontifes reculèrent.

Pitirim ayant échoué dans sa tentative pour arracher à la boïarine une acceptation même simulée de la réforme niconienne, on décida d'en venir aux

dernières extrémités. Il fallait en finir ; et puisqu'on n'avait pu venir à bout d'elle par l'indulgence, on en appellerait au bourreau. On prit les deux sœurs ainsi que leur servante Maria Danilovna, et on les conduisit dans la maison de poste où on les mit à la question. On lia d'abord sur le chevalet Maria Danilovna, et après l'avoir torturée, on la jeta, les mains liées derrière le dos, sur le plancher. On traita successivement de la même façon la princesse et la boïarine. On leur lia les mains avec tant de force que le sang jaillit du poignet; on leur mettait de la glace sur la poitrine, puis on les approchait du feu. Elles furent inébranlables. Une fois seulement, comme l'on accablait de coups la pauvre servante et que le sang coulait de ses blessures, Feodosia Morozof pleura. Un sentiment humain, la pitié, brisa ce cœur endurci par la passion religieuse, et elle s'écria : « Torturer ainsi une pauvre femme ! est-ce là du christianisme ? »

On prépara une cage comme celle dans laquelle on avait brûlé vif un chef du *staroviérisme* et le tsar mit en délibération dans son conseil si l'on n'enverrait pas l'obstinée boïarine au supplice. Déjà la vieille Mélanie était accourue, pleine de joie, annoncer à sa pénitente que la cage et le bûcher étaient prêts ; qu'on « lui avait préparé une belle maison, commodément et noblement construite, avec de la paille à pleines gerbes, et qu'elle allait enfin trouver Celui qu'elle désirait tant, laissant ses sœurs orphelines sur la terre. » La boïarine la remercia pour cette bonne nouvelle. Puis la messagère courut aux barreaux de la princesse Ourousof : « Vous n'êtes plus

que des étrangères ici-bas ! lui cria-t-elle. Aujourd'hui ou demain vous irez chez le souverain Maître ; toutes deux vous suivrez le même chemin. Quand vous comparaîtrez devant son trône, ne nous oubliez pas dans cette vallée de larmes. »

Le biographe prétend que le tsar fit une dernière tentative. « Mère sainte, Feodosia Procopiévna, lui aurait-il envoyé dire par un officier de strélitz, tu es une autre martyre sainte Catherine ; je t'en prie, écoute mon conseil ; je veux te rendre tes anciens honneurs ; au moins une concession, pour le monde ! que je ne paraisse pas avoir perdu ma peine ; ne fais pas le signe de la croix avec trois doigts, si tu veux ; mais arrange ta main comme si tu le faisais. Mère sainte, Feodosia Procopiévna, seconde martyre sainte Catherine ! écoute-moi, je t'enverrai mon propre char impérial avec mes propres chevaux ; j'enverrai une troupe de boïars qui te ramèneront en triomphe sur leurs têtes. Écoute-moi, mère sainte ! moi-même, le tsar, j'inclinerai ma tête devant toi. Fais ce que je te demande. »

« Un char et des chevaux, aurait répondu la boïarine, ce n'est pas un si grand honneur pour moi ! J'ai eu tout cela, et tout cela a passé. J'ai été aussi en char et en carrosse, traînée par les *argamaks* et les coursiers... Mais voici ce qui serait pour moi chose grande et admirable : je voudrais qu'on me trouvât digne d'être brûlée dans cette cage qu'on a préparée à la Bolota. Voilà qui serait glorieux pour moi ; voilà un honneur dont je n'ai pas encore goûté. »

La faveur qu'elle requérait ainsi, au dire de son biographe, ne lui fut pas accordée. On a vu qu'à la

cour il y avait des représentants de son opinion. Jusqu'alors, on avait brûlé ou pendu des moines vagabonds, des maniaques religieux ;..... brûler une boïarine était une autre affaire. Les boïars consultés ne consentirent pas à l'exécution. La propre sœur du tsar avait intercédé pour les prisonnières. On les relégua dans la forteresse de Borovsk. Mais ici, comme à Moscou, les abords du lieu de réclusion furent remplis des émissaires des vieux-croyants, de Mélanie et de ses sœurs, du confesseur Avvakum. De plus, comme dans toutes les prisons où on les avait transportées, Eudoxie et Feodosia retrouvaient des hommes et des femmes qui souffraient pour la même cause. Les strélitz chargés de la surveillance laissaient tout passer. Mais une enquête sévère eut lieu : il y eut des tortures et des exécutions. On enferma les deux sœurs dans un cachot souterrain, le plus sombre et le plus affreux de la forteresse. On changea le bataillon de strélitz. La captivité des deux sœurs devint alors une longue agonie.

V.

L'air de leur prison était vicié par des vapeurs émanant du sol ; le cachot suintait une froide humidité. On les privait de nourriture et d'eau. Elles n'avaient pas de linge de rechange ; leurs vêtements pourrissaient sur elles et il s'y engendrait une vermine qui ne leur laissait de repos ni jour, ni nuit. Une privation plus grande pour elles, était celle des chapelets qu'on leur avait pris. Elles firent alors un certain nombre de nœuds avec des chiffons et en

confectionnèrent une sorte de rosaire qu'elles tenaient dans leurs mains à tour de rôle. La santé de la princesse Eudoxie fut la première ébranlée par cet affreux régime. Elle languit deux mois et demi. Se sentant mourir, elle se confessa à sa sœur et reçut ensuite sa confession. Puis elle expira. On crut l'occasion propice pour faire une nouvelle tentative auprès de la boïarine. Elle sourit de pitié. « Quelle stupidité grossière ! quelle impudence énorme ! On ne veut donc pas comprendre ! Quand j'étais dans ma maison, au sein de l'opulence et de la paix, j'ai refusé d'entrer en communion avec vos mensonges et vos impuretés ; je suis restée ferme dans l'orthodoxie. Non-seulement j'ai sacrifié mes biens, mais j'ai souffert des tortures pour le nom du Sauveur. Au début de la lutte, quand on m'a enchaînée, abreuvée d'humiliations, j'ai tenu bon. Et maintenant, après tant d'épreuves, on voudrait me séparer de mon maître si bon et si beau ! Il y a quatre ans que je porte ces chaînes : elles sont ma joie et je ne cesse de les baiser, en souvenir des chaînes de l'apôtre Paul. Sur les traces de ma sœur bien-aimée, je me prépare à suivre le chemin. Renoncez à toute espérance de me séparer de mon Christ ! ne m'en parlez plus ; je suis prête à perdre la vie pour le nom du Seigneur. »

Un jour, mourant de faim, elle appela la sentinelle de strélitz : « Serviteur du Christ, aie pitié de moi ; je n'en puis plus ; j'ai faim. Fais-moi la grâce d'un pain blanc. » — « Je n'ose, boïarine, répondit le strélitz, intimidé par les exemples qu'on avait faits de ses camarades. » — « Eh bien ! alors, du pain noir ? »

— « Je n'ose pas. » — « Eh bien! un peu de biscuit. » — « Je n'ose pas. » — « Eh bien! apporte-moi une pomme ou des agourtsi. » — « Je n'ose pas. » — « Dieu soit loué! s'écria-t-elle, et que sa volonté soit faite!... Mais si tu ne peux cela, je t'en prie, fais au moins ceci pour l'amour de Dieu : enveloppe mon pauvre corps dans une natte et ensevelis-le à côté de ma sœur. » Elle sentait à son tour la mort venir; par un reste de respect pour son propre corps, une sorte de coquetterie de suppliciée, elle pria un strélitz d'aller laver à la rivière son unique chemise; elle ne voulait pas reposer au sein de la terre, « notre mère humide », dans un vêtement souillé. Quand le soldat eut ce chiffon à moitié pourri entre les mains, et qu'il songea que cette femme avait été une puissante boïarine, revêtue du linge le plus fin, des fourrures les plus rares, de brocards d'or et d'argent, avec des colliers et des *cacochniks* (1) enrichis de pierreries et de diamants; quand il compara ce qu'elle avait été et ce qu'elle était maintenant, quand il se dit qu'elle souffrait tout cela volontairement, les larmes lui jaillirent des yeux et ses pleurs se mêlèrent à l'eau pure de la rivière. La seconde nuit de novembre, Feodosia dormit d'un profond sommeil et rêva qu'elle voyait Mélanie en costume de religieuse, baisant une icône miraculeuse et resplendissante de gloire. Le lendemain, elle expira.

(1) Coiffure nationale qui a la forme d'un diadème : c'est celle des paysannes, mais elle a été conservée dans le costume de cour.

En 1830, un voyageur (1) qui visitait Borovsk, remarqua une pierre devant laquelle tous les habitants se prosternaient quand ils passaient par là. Ils lui racontèrent que c'était le tombeau des deux princesses qui avaient été brûlées vives par les Tatars. Le voyageur arracha la mousse et les herbes qui avaient poussé sur cette pierre, et lut cette inscription : « En l'an....., le 11 septembre, fut enterrée la princesse Eudoxie Procopiévna, femme du prince Pierre Siméonovitch Ourousof, et le 2 novembre....., la boïarine....., femme de..... Morozof, Feodosia Procopiévna, en religion sœur Feodora, fille de l'*akolnitchi* Procope Feodorovitch Sakovnine. Cette pierre a été placée ici par ses frères, le boïar Feodor Procopiévitch, et l'*akolnitchi* Alexis Procopiévitch Sakovnine. »

Ainsi, la femme russe que nous avons vue dans les splendeurs de la cour, dans la réclusion luxueuse du *terem,* dans les soucis de l'administration seigneuriale, dans l'exercice rigoureux de l'ascétisme traditionnel, puis souffrant la disgrâce, la persécution, la torture, une captivité aussi cruelle que la mort, était venue reposer au bord d'un chemin, non loin de cette forteresse où elle avait trouvé un cachot et presque un tombeau anticipé. Du moins son dernier vœu était accompli : elle dormait à côté de la compagne de ses grandeurs passées et de ses austérités comme de ses épreuves et de ses souffrances. Le même tombeau avait réuni les deux sœurs.

(1) P. M. Stroef.

Et admirez l'effet que produit sur l'âme droite et simple du peuple le spectacle des persécutions ! Ces deux hérétiques, si cruellement persécutées, il en avait fait deux saintes, martyrisées par les infidèles. Et nous-mêmes, comme nous sommes plus portés à souscrire à cette canonisation populaire qu'aux anathèmes d'une église intolérante !

POÉSIE ORIENTALE.

EXTRAIT
D'UNE HISTOIRE INÉDITE DE LA POÉSIE SÉMITIQUE

PAR M. JULES DAVID,

Membre correspondant (1).



La poésie a trop souvent été en butte au dédain des esprits forts, à la critique des esprits étroits, à la jalousie des impuissants, à la haine des envieux: les Zoïles sont de tous les temps et de tous les pays. On a nié le pouvoir de la poésie faute de l'éprouver, son essence faute de la saisir, sa langue faute de la comprendre. Quand on ne l'a pas accusée de corrompre les peuples par son idéal, on lui a du moins reproché de les tromper par ses illusions. Quand on n'a pas condamné l'erreur de ses idées, on a raillé les hyperboles de son style. La poésie orientale surtout traîne à sa suite des détracteurs nombreux ; mais ces sourds entêtés ressemblent aux insulteurs romains, ils ne font que donner plus de lustre au triomphe. On peut bien ne se soucier que médiocrement des clameurs injurieuses de quelques infirmes, quand on les partage avec les plus belles inspirations de la Grèce et de Rome ; Antar et

(1) Lu à la Sorbonne, le 16 avril 1873, par l'auteur, délégué de l'Académie de Caen.

Firdouçi ne peuvent que s'honorer d'être censurés à l'égal d'Homère, Amroul'Kaïs et Montenabbi à l'égal de Pindare et d'Horace. Nous aimons à confondre leur cause avec celle de tous ceux qui ont parlé cette langue des Dieux, comme disaient les poétiques Hellènes, et c'est servir les uns comme les autres que de rappeler ici en quelques mots comment se sont renouvelées jusqu'à nos jours des déclamations aussi fausses qu'injustes, et qui tendent à ravaler les plus nobles inspirations de l'intelligence humaine.

Certains critiques modernes, à force de raffiner sur l'antiquité, en sont venus à disséquer la poésie au point de lui enlever toute couleur, toute forme, toute vie. Ils ne veulent voir dans la poésie que l'expression sèche et objective de l'ignorance première; ils lui refusent toute idée originale, toute conception personnelle et intime; ce n'est pour eux qu'un langage primitif, ne rendant que les idées les plus communes, n'ayant aucune particularité, ne constatant aucun progrès. Le naturalisme des premières générations s'y laisse distinguer, sans qu'elle corrige, prétendent-ils, ou tente même de corriger cette erreur ; et, si l'anthropomorphisme lui succède, on ne tient nul compte à la poésie de l'imagination qu'elle y déploie : sévérité irréfléchie, condamnation facile autant qu'excessive ! C'est ainsi qu'on arrive à ravaler l'imagination elle-même, qu'on ne lui accorde le don des images qu'à la condition de les créer aussi fausses qu'enfantines, qu'on ne fait de la peinture des objets qu'une faculté secondaire, plus propre à déguiser les choses

qu'à les représenter, à tromper la raison qu'à la satisfaire. Triste méthode qui n'aboutit qu'au divorce de l'intelligence avec l'imagination, qu'à prôner l'abstrait au détriment du figuré, qu'à préférer l'expression aride dans son exactitude à la métaphore brillante dans son mirage; en suivant de pareils conseils, au lieu de se perfectionner, la poésie se suiciderait. L'image, la figure, l'allégorie, c'est-à-dire tout ce qui peint, tout ce qui frappe, tout ce qui étonne, principalement dans la poésie orientale, seraient abolis comme vieilleries ridicules, ou enfantillages grossiers; tout ornement de la pensée serait déclaré suranné, tout coloris trompeur; le trait simple, exact, froid, mais véridique, l'abstraction pédantesque, la déduction logique, la démonstration rigoureuse remplaceraient ces fleurs de style que l'imagination ne ramène et n'assemble qu'à la honte du bon sens et au dam de la raison. Quelle pitoyable fin, quelle décadence! C'est le désert de la scolastique en place des jardins de la poésie!

Avec une langue aussi glacée, les critiques dont nous parlons professent une philosophie non moins désespérante. Ils donnent à l'homme primitif la peur seule pour premier sentiment, pour ressort de sa vie, pour cause de sa prière; de même que La Rochefoucauld résume dans l'amour-propre les vertus comme les vices de notre intelligence perfectionnée. Plus d'élans naïfs vers le maître des mondes, plus d'instinct naturel d'un protecteur céleste; mais une terreur stupide des éléments, une soumission aveugle à la force matérielle, la pusillanimité la plus hon-

teuse, la faiblesse la plus lâche. En vain, les pères ont-ils appris aux fils l'usage du travail nécessaire et le reconfort du sacrifice divin; en vain, ont-ils les premiers déblayé les ronces de l'existence, écarté les animaux féroces, apprivoisé les animaux utiles, inventé la charrue pour sillonner la terre, le glaive pour la défendre; en vain, nous ont-ils transmis avec les premières inventions de l'industrie les premières merveilles de la parole! On traite de barbares leurs travaux, et d'inepte leur poésie. On analyse leurs chants de reconnaissance pour en extraire de l'égoïsme. On leur conteste le bon sens, faute de comprendre leurs instincts. On les accuse de couardise, faute d'apprécier leur courage. On les malmène, on les écrase, on les parque dans la superstition et dans la sottise. Triste philosophie qui ne peut se faire valoir qu'en dépréciant les autres, qui ne crée de libres penseurs que pour ridiculiser la piété et désespérer la foi!

Mais ce qui console de ce dédain irritant, c'est que, si ces critiques dénient aux Védas indiens leur grâce naïve, aux psaumes hébreux leur éloquence vigoureuse, aux moallakats arabes leur énergie puissante, ils refusent aussi à Homère l'élévation de la pensée et la richesse du style. Suivant eux, c'est fatalement qu'Homère a fait dans l'*Iliade* le poème de la vie militante, dans l'*Odyssée* le poème de la vie errante, qu'il a peint des héros dans le premier, des hommes dans le second. Que disons-nous? Homère n'a pas songé à représenter des héros, ils se sont forcément manifestés dans ses vers; il a purement et simplement raconté des combats ou des aven-

tures, et les héros se sont produits d'eux-mêmes, naissant dés faits et non des combinaisons du poète, devenant sublimes sans que leur père intellectuel s'en doutât. On avait débité jusqu'à nos jours bien des sottises contre Homère, mais nous ne sachons pas qu'on soit jamais allé si loin. Ainsi, ignorance de la composition, inconscience de la chose créée, hasard de la rencontre poétique, style qui calque la nature au lieu de la peindre, poésie fatale qui se débite sans se comprendre : telle est l'œuvre du premier génie du monde, de l'homme qui a suffi pour illustrer une époque et pour servir de modèle à toutes les littératures !

N'est-ce pas là le comble de l'outrecuidance, et, en même temps, la preuve de la plus complète cécité en matière littéraire ? Déflorer la métaphore en la vulgarisant, effacer la figure en la trivialisant, arracher à l'allégorie ses symboles, à l'image ses grâces, au style son coloris, à la pensée son inspiration, est-ce donc le dernier terme de cette analyse métaphysique, qui étudie le cœur pour le calomnier, l'intelligence pour la rapetisser, et l'âme pour la réduire en poussière ? Mais ce n'est là, il faut l'espérer, qu'une maladie temporaire, qu'une épidémie des cerveaux, dont le prochain chef-d'œuvre dissipera les miasmes délétères, comme le soleil dissipe les brouillards les plus malsains. Encore un jour, et ils ne seront plus; encore un beau poème, et ces Zoiles s'évanouiront à jamais.

Que serait, en effet, la poésie, si ce n'était pas l'art de peindre, la faculté de représenter par la description la figure des choses, la saillie des objets,

la physionomie des personnes? Que serait-elle si elle ne pouvait emprunter à la nature ses fleurs pour se parer, ses grandeurs pour s'exalter, ses magnificences pour en détailler les délices, ses phénomènes pour en expliquer les causes? Pourquoi lui reprocher ce qui fait sa puissance? le droit de commander aux âges comme aux éléments, de raconter le passé, de juger le présent, d'évoquer l'avenir; le pouvoir de rendre sensibles les abstractions par ses images, les attributs divins par ses figures, l'espace et le temps par ses comparaisons? Rien ne lui fault : ni la pensée pour se nourrir, ni la nature pour se diversifier, ni Dieu pour s'inspirer. Elle rapproche les distances, elle unit les époques, elle idéalise les sentiments; elle demande à tel héros sa seule vertu, à tel paysage sa seule beauté, à la femme sa grâce, à la rose son parfum; abeille intellectuelle, elle pompe dans chaque cerveau l'idée qui produit le sublime, choisit dans tout caractère la substance qui fait la grandeur, s'incorpore le beau et poursuit la vérité. Alerte dans sa course, rapide dans sa volonté, insatiable dans son ambition, elle se promène à travers les mondes pour se les approprier en nous les dévoilant. Comme disent les Arabes, Dieu n'a pas besoin de se mouvoir pour agir, de regarder pour voir, d'écouter pour entendre, de toucher pour atteindre, de réfléchir pour penser : il veut, et c'est assez! Ainsi est la poésie, sans bornes comme sans fin; elle se continue sur la terre comme un écho des cieux, et participe à la toute-puissance en sachant la comprendre et la louer. Que lui importent ses négateurs, ses détracteurs, ses ennemis! N'y a-t-il pas toujours eu des

athées, et la Providence en existe-t-elle moins que la poésie ? Qu'un grand homme se trompe sur elle comme Platon, qu'un conquérant s'en méfie comme Omar, qu'un monarque la persécute comme Thsin-Chi-Koang-té, qu'un siècle la nie, qu'une génération la dédaigne, que lui importe ? Elle renaîtra toujours, ou plutôt se perpétuera dans l'ombre, jusqu'à ce que de nouveau elle resplendisse en plein soleil.

La poésie est, comme l'âme, d'une essence tellement supérieure aux instincts vulgaires de l'humanité que l'une pourrait suffire à prouver l'autre, et toutes deux à prouver Dieu. Il se passe dans nos sentiments un véritable phénomène qui les épure, qui les agrandit, qui les divinise parfois jusqu'à nous élever au-dessus de notre nature, jusqu'à nous faire concevoir l'infini, croire à l'éternel, pressentir le beau et le vrai, aimer la Divinité indépendamment de l'influence sur nous que nous lui reconnaissons, des protections ou des bienfaits que nous en attendons. La plus belle des prières, la prière qui ne réclame ni ne supplie, la prière qui se contente d'adorer, de louer, d'aimer, la prière désintéressée, en un mot, se rencontre au principe des sociétés, dans les Védas indiens comme dans les psaumes hébreux. Depuis le *Cœli enarrant gloriam Dei* de David jusqu'aux *Harmonies* de Lamartine, l'homme a bien varié ; mais son âme, dans ses élévations, n'a jamais changé d'horizon. C'est là qu'il faut chercher la poésie; c'est là qu'elle se développe, c'est là qu'elle domine la terre en l'éclairant, soleil intérieur, qui brille et féconde non moins que le soleil physique, qui nous guide vers le bien par la

conscience, vers l'idéal par la pensée. Quelle que soit l'indigence du savoir humain, quels qu'aient été les rudiments de sa science et les tâtonnements de son industrie, il y a dans notre âme une puissance ignorée qui dépasse notre esprit, qui nous accorde, de la part de Dieu, le sentiment de sa grandeur et la prescience de nos destinées. Jamais pour les peuples les plus antiques la mort ne fut le néant; cette idée, aussi fausse que honteuse, ne peut tout au plus être que la révolte d'un esprit désespéré, et non la conception d'un groupe humain, horde, tribu ou nation. Or, ce sentiment de perpétuité ne va qu'avec celui d'une puissance supérieure, d'un juge éternel; et ces idées aussi justes que grandes, c'est la poésie qui les enfante: la métempsycose de l'Hindou, tout autant que le jugement final de l'Égyptien, la terre promise de l'Hébreu tout autant que les hauteurs sereines de l'Arya, la conception abstraite d'un Dieu unique par l'Arabe et la révélation du chrétien impliquent des degrés divers, mais analogues, de poésie et d'aspiration de l'âme. Dieu nous parle par ses spectacles, qui sont des preuves, par ses cataclismes, qui sont des avertissements, par ses inspirations, qui sont des confidences, et partout c'est la poésie qui lui répond. Elle lui répond tout aussi bien dans les espaces sans bornes que parcourt la tribu nomade que dans les villes colossales qu'habitent l'Assyrien ou l'Égyptien. Qu'importe donc que l'âme erre sur la nature céleste, pourvu qu'elle la reconnaisse? Qu'importe la forme que notre imagination prête à la Providence, pourvu que notre esprit l'ait devinée? Qu'importe l'hymne

qu'on prononce, pourvu que ce soit le cœur qui le chante ? Et c'est ici que le progrès se manifeste, dans l'interprétation, dans le sentiment, dans l'épuration intellectuelle. L'unité divine ne peut naître en nous que par révélation ou perfectionnement. Ainsi, et à la fois, se satisfont les traditions, et s'honore l'humanité.

La poésie est parfois en contradiction avec la nature humaine ; elle l'humilie, elle lui impose privations et douleurs, abstinence et dénuement. Le poète amoureux, au profit de la virginité, dédaigne la jouissance; le poète pauvre, au profit de l'honneur, dédaigne les richesses; le poète guerrier, au profit de la gloire, dédaigne la renommée. Il se respecte trop, ou plutôt il respecte trop la poésie pour la profaner, pour tendre au-delà de son immatérialité, pour préférer le réel à l'idéal. Il ne dispose plus de lui-même, il amortit ses sens, il brave ses besoins, il s'abandonne à une puissance surnaturelle qui le dirige et le gouverne. De là, ces contemplations qui vont à Dieu, ces rêves qui mènent au ciel, cette divination des choses qui les purifie en les agrandissant, cette déférence envers soi-même qui fait que le cœur devient un temple et l'esprit son desservant. Ainsi, s'expliquent ces amours platoniques, dont le fait précède le nom, et qui se sont spontanément manifestées dans certaines âmes avant que le philosophe grec en eût décrit le phénomène. Ainsi se sont établies ces idées qui élèvent l'homme au-dessus de ce monde, accordent à la beauté une essence surhumaine, à la vieillesse une sagesse vénérable, au génie des aspirations divines : fécondes idées qui ont fondé

le droit en face de la force, la vertu en face du vice, le respect de la virginité en face de l'attraction des sens! Grandeur de l'homme qui dompte les appétits de son corps par les tendances de son âme, et qui conquiert l'infini en dédain de la terre, et l'immortalité en mépris de la mort!

La poésie appartient particulièrement aux peuples d'Orient; pourquoi? Parce que leur nature grandiose et sereine a sur eux une influence plus directe que de rigides climats. Ils n'ont aucun effort à faire pour peindre un ciel qui leur prête tant de lumière, un horizon tant de couleurs. Leur existence, tout en dehors, donne à leur expression la clarté, offre à leur pensée la métaphore. Ils n'ont qu'à sentir fortement pour rendre facilement : leur passiveté double leur originalité. Les poètes primitifs surtout n'ont qu'à parler, et leurs voix aussitôt chantent la beauté et rhythment l'harmonie. Aucune philosophie n'est venue encore, avec son scalpel, analyser leurs facultés en les déchirant, porter la mort dans leur cœur en y cherchant la vie. La critique, leur étant inconnue, ne restreint point leur élan en glaçant leur enthousiasme. Ils s'exclament, ils s'exaltent, ils s'enflamment, et de leur bouche coule la poésie, comme d'un lac les eaux d'un fleuve. C'est le parfum des choses qui épure leurs sentiments; et s'ils expriment des haines, s'ils appellent des vengeances, leur colère ressemble à la tempête et ses éclats aux éclats de la foudre; c'est toujours la nature belle jusque dans ses fureurs, et qu'on admire sans cesse quand on n'en est pas la victime. Les grands spectacles font les grands poètes : leur âme est une lyre

qui résonne sous la brise comme sous l'ouragan.

En Occident, il y a des jours de plomb, des jours qui pèsent et qui ne finissent pas, des jours ternes qu'aucun soleil n'éclaire, des jours tristes qu'aucun souffle ne ravive : ni clarté, ni ombre, ni variété, ni contraste; le ciel blafard, l'air épais, le fleuve sombre, l'horizon voilé ôtent tout caractère au paysage et toute élasticité à la pensée. Rien de pareil en Orient : tout est accentué, éclairé, vivant, le laid comme le beau, l'horreur du désert comme les douceurs de l'oasis, le Sahara silencieux comme la mer retentissante; tout y a sa couleur, sa spécialité, sa vie. Aussi le poète n'éprouve-t-il pas de ces découragements inféconds, qui brisent le cœur sans le faire vibrer, qui courbent l'esprit sans le faire tressaillir, qui tuent la poésie faute d'aliments. La douleur réelle nourrit l'âme, la mélancolie l'épuise et la glace. En Arabie, on souffre parfois, mais on gémit; on pleure, mais on se console, et la poésie tour à tour pousse un sanglot ou ébauche un sourire. L'homme est naïf, parce que la nature est franche, dans ses âpretés comme dans ses splendeurs, dans ses lumières comme dans ses ténèbres, dans la fécondité de ses vallées comme dans l'aridité de ses dunes.

Quand on veut soumettre la poésie à l'analyse minutieuse, logique et exacte, qui nous fait, en philosophie, classer nos facultés, étudier leurs rapports, déterminer leurs différences et comprendre leur nature, on tombe fatalement dans une erreur générale et essentielle qui nous fait confondre les parties avec le tout, la puissance avec le moteur,

l'effet avec la cause. A vouloir disséquer la poésie, on la déflore. Et pourtant les littératures avancées se plaisent à trier, à classer, à commenter, à juger les œuvres naïves et instinctives des premiers âges et des premières langues. Elles y cherchent à la fois des beautés et des erreurs; elles y appliquent les hypothèses de leur esthétique et les règles de leur syntaxe. Aussi, toutes les questions de bon goût, de bon sens, seront-elles éternellement agitées, selon que les poètes et les critiques auront plus ou moins d'imagination. Le bon sens est une mesure dans nos pensées et dans nos actes, qui ne s'acquiert qu'avec l'âge et l'expérience, et qui vient d'ordinaire au moment même où l'on n'en peut plus jouir. Le bon goût est une limite dans nos idées et dans nos expressions, qui nous fait conformer notre langage à une moyenne convenue de métaphores et d'images, source des succès contemporains, danger de chutes postérieures. En réalité, le bon goût et le bon sens varient selon les nations et les siècles; chez les Grecs, le bon sens est bavard et le bon goût discret et pur; chez les Arabes, le bon sens est silencieux et le bon goût prodigue et chargé en couleurs; dans les Indes, le bon sens est noyé dans l'extase et le bon goût dans l'océan des mondes. De siècle en siècle même, les qualités ou défauts de chaque groupe se développent ou s'accentuent de plus en plus, se modifient selon les phases de la civilisation, le mélange des races et les accidents successifs de leur existence. Dans le principe, l'homme copie la nature qui l'entoure, plus tard la société où il vit, plus tard enfin, en voulant fuir le commun, il tombe

dans le recherché; en poursuivant l'avenir, il n'en atteint que les nuages : ainsi de l'Arabe, tour à tour nomade du Hedjaz, montagnard de la Syrie, rêveur de la Chaldée. A cette dernière station de ses conquêtes, il s'arrête, jouit, se laisse écraser sous le luxe de la vie et de la pensée, emprunte à l'Extrême-Orient ses richesses intellectuelles et sociales, hésite entre ses religions, fléchit sous ses rêves, et finit comme certains grands fleuves au milieu des alluvions et des marais.

Notre langue a été trois siècles avant de chanter la nature; nos plus grands écrivains, nos poètes les plus dramatiques ou les plus ingénieux ne se sont occupés que de l'humanité, la regardant en dedans, pour ainsi dire, l'isolant du monde extérieur pour la mieux étudier et la mieux pénétrer. Nos villes ont absorbé les champs; et, à travers les ferrures de nos forteresses ou les toits surplombants de nos cités, nous jouissions de la lumière sans voir le soleil, nous goûtions les beaux jours sans respirer l'arôme des campagnes : nos hivers prolongés faisaient tort à nos printemps. Chez les Arabes, au contraire, rien ne s'interposait entre le ciel et leurs yeux; en sortant de leurs tentes, l'horizon se développait devant eux avec ses immensités, la nature avec ses effluves. Si la mer de sable leur semblait monotone, la voûte étoilée proposait à leur admiration les caractères resplendissants du livre éternel; autour d'eux des contrastes trop répétés n'affaiblissaient jamais leur bien-être : la pluie ne les désolait pas par sa continuité, les frimas par leur rigueur, la neige par sa blancheur sépulcrale ; chacun de leurs jours avait

ses belles heures, et l'orage ne servait qu'à leur faire mieux goûter la limpidité habituelle de l'atmosphère et l'immuable sérénité des nuits. De là leur poésie, leurs comparaisons, leurs images, de là l'identité de l'homme et de la nature, du drame et du décor.

C'est, en effet, le milieu où il naît, où il vit, où il se développe, qui forme l'homme physiquement aussi bien qu'intellectuellement. L'atmosphère le reçoit, l'entoure, le pénètre, s'accorde avec ses sens, les contrarie ou les flatte ; de là ses sensations, ses idées, de là cette éducation fatale qui imprègne à chaque race ses traits physiques de même que ses aptitudes intellectuelles. Les masses restent passives, souffrent ou jouissent sans raisonner leur existence ; l'élite observe, pense, juge, s'exalte ou se replie selon ce qu'elle éprouve : ces derniers sont les poètes, indolents et fluides dans les climats tempérés et doux, actifs et concis sous un ciel de feu ou de glace, nombreux et féconds dans cette existence nomade où les contrastes abondent, où les spectacles se succèdent, où la nature diversifiée par les heures du jour ou de la nuit comme par ses aspects renouvelés et ses accidents imprévus, apprend à l'homme à la voir, à l'étudier, à se rendre compte de ses bienfaits ou de ses menaces, à l'invoquer et à la chanter.

Chez les peuples modernes, et dont la langue, livrée à la foule, a été trop longtemps maniée et refaite, l'expression n'est pas toujours la sœur de la pensée : elle la trahit parfois, elle l'obscurcit en voulant l'éclairer, elle la dépasse en voulant la

suivre. Chez les peuples anciens, au contraire, l'épithète n'est pas encore déflorée par l'usage, l'image par la répétition, le mot simple par la vulgarité. Tout poète alors est un travailleur heureux qui s'enrichit facilement dans le champ des idées; là où nous ne faisons que glaner, il moissonne; là où nous labourons avec peine, il sème et féconde. Tantôt il condense sa pensée dans un cadre étroit, mais lumineux, tantôt il la développe avec enthousiasme, sans craindre de l'amoindrir en la délayant. Il existe donc une impossibilité presque absolue à rendre, dans leur force naïve ou dans leur grâce primordiale, ces premiers accents de la poésie, où pour nos esprits fatigués le sentiment perd d'autant plus de son intensité qu'il est plus naturel, où la métaphore s'efface à nos yeux à force de nous être familière, où la pensée, comme une fleur vulgaire, échappe à notre distraction. Pauvres blasés que nous sommes, l'aurore n'est plus pour nous qu'une clarté banale, et le soleil n'a plus qu'une splendeur trop connue.

Il est donc très-difficile de déterminer ce qui fait le charme, la couleur, l'énergie, l'originalité, les beautés d'une langue. Son harmonie seule est explicable par la variété de ses sons plus encore que par leur sonorité : la sonorité dépend beaucoup de celui qui parle; la variété des sons est d'essence particulière, c'est la vertu propre d'un idiome. Or, aucune langue peut-être n'emploie des accents plus divers pour émettre les idées que la langue arabe. Elle a des lettres fortes et faibles, scolaires et lunaires, des aspirations énergiques et des modulations douces, une syntaxe logique qui lui permet la création de

toute épithète, un article euphonique qui s'adapte à toute terminaison, et se marie à toute harmonie. Elle est ample ou serrée, étendue ou brève, sourde ou éclatante au gré de la pensée et de ses fluctuations. Elle offre aussi bien la période que le trait, la lance que le dard, la corde que la flèche, ainsi que disent ses grammairiens; elle vous enlace ou vous atteint, vous frappe ou vous étonne, vous berce ou vous émeut par le son comme par l'idée. Son coloris, emprunté à une nature où tout semble tranché, mais où les nuances sont d'autant plus nombreuses qu'elles se modifient selon toutes les heures du jour et de la nuit, où la lumière a des éclats fulgurants et l'ombre des intensités violentes, où les objets changent d'aspect, de couleur, de nature, selon qu'ils sont éclairés perpendiculairement ou horizontalement; son coloris, disons-nous, peut rendre et accentuer ses variétés au caprice du poète, ce peintre à la plus riche des palettes. Aussi, la langue arabe est-elle, selon l'expression orientale, fluide comme l'eau, prismatique comme le mirage, lumineuse comme le soleil du Hedjaz, ardente comme le Kamsinn, abondante comme la mer; aussi son dictionnaire s'appelle-t-il l'Océan, *al-Kamous*. Cette langue est donc l'une des mieux appropriées à la poésie, instrument aux octaves infinies, à la sonorité aussi puissante que variée, à l'ampleur merveilleuse, et quiconque en joue bien est sûr de la gloire.

NOTES

SUR

LE TRANSPORT DES FLOTTES

A TRAVERS LES ISTHMES

DANS LES TEMPS ANCIENS (1)

Par E. CAILLEMER,

Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, membre correspondant.

MESSIEURS,

Le *Journal officiel* du 14 février 1873 (2) renfermait un article, extrait d'une revue américaine, dans lequel on lit à peu près ce qui suit : « Le commerce du Pacifique réclame un moyen économique de faire passer les vaisseaux d'un Océan dans l'autre à travers l'isthme qui relie les deux parties du continent du Nouveau-Monde... C'est de l'établissement d'un chemin de fer qu'il faut attendre la solution de ce problème ; car la construction d'une voie ferrée pour le transport des navires présentera moins de difficultés que le percement d'un canal... Restent à trouver les appareils qui serviront à ce transport,

(1) Ce mémoire a été lu, le 16 avril 1873, devant les délégués des Sociétés savantes des départements, réunis à la Sorbonne pour la session de 1873.

(2) Page 1067.

et surtout ceux à l'aide desquels on parviendra à élever les navires hors de l'eau... »

Cette idée d'un chemin pour le transport des navires à travers un isthme a paru très-originale au rédacteur du *Journal officiel*, et beaucoup de lecteurs auront sans doute éprouvé la même impression. Cependant, en parcourant ces quelques lignes, je me rappelais involontairement de nombreux fragments des auteurs classiques, et je me disais que cette idée, qualifiée d'originale, est au fond, comme beaucoup d'autres, renouvelée des Grecs.

Je ne serais pas surpris, Messieurs, si beaucoup d'entre vous m'accusaient d'émettre en ce moment un véritable paradoxe. Il me sera facile, je l'espère, à l'aide de textes, trop peu remarqués, des historiens de la Grèce, de vous fournir la preuve de mon affirmation. — Veuillez seulement m'accorder quelques minutes de cette bienveillante attention à laquelle vous m'avez habitué.

I.

Tous les marins qui ont navigué pendant longtemps dans les mers voisines de la Grèce connaissent par expérience les dangers que présentent certaines côtes. Ils redoutent, par exemple, la force et la direction très-variable des courants qui règnent autour du mont Athos. Les coups de vent et les hautes mers sont fréquents dans les environs de cette montagne pendant une moitié de l'année, et l'absence de ports dans le golfe d'Orfano ou de Contessa (*Strymonicus sinus*) les rend encore plus terribles. Le

colonel Leake raconte que, pendant qu'il séjournait dans la péninsule, il ne put, même en offrant un prix très-élevé, trouver une embarcation qui le conduisît de la côte orientale sur la côte occidentale (1).

Lors de la première expédition des Perses en Grèce, Mardonius donna à sa flotte, réunie dans le golfe Strymonique, l'ordre de doubler les promontoires de la Chalcidique, et d'aller rejoindre l'armée de terre dans le golfe Thermaïque. Un des ouragans, qui sont habituels dans ces parages, surprit la flotte, détruisit trois cents vaisseaux, et noya ou jeta à la côte environ vingt mille hommes (2).

Quand Xerxès entreprit une nouvelle campagne contre la Grèce, il résolut de prévenir le malheur auquel Mardonius avait dû en partie son échec. Il commanda de couper l'isthme qui rattache à la terre ferme la presqu'île de l'Athos; quant aux caps Derris et Canastræon, il ne s'en inquiéta nullement, parce que la navigation y est beaucoup moins dangereuse et que les golfes Singitique, Toronaïque et Thermaïque présentent de bons ports.

L'isthme du mont Athos, près du point où il rejoint le continent, a environ deux mille quatre cents mètres. Le percement n'offrait pas de difficultés, grâce à la nature particulière du terrain (3), qui semble fait exprès pour encourager une pareille œuvre. — Tous les contingents des diverses nations

(1) Voir Leake, *Travels in northern Greece*, t. III, p. 133 et suiv.

(2) Hérodote, VI, 44, § 3.

(3) Le sol était presque exclusivement formé de sables tertiaires et de marne (Pauly, *Real-Encyclopædie*, I, 2e édit., p. 2006).

furent employés à creuser un canal assez large et assez profond pour que deux trirèmes pussent y naviguer côte à côte; les ingénieurs avaient assigné à chaque peuple une section déterminée, et, au bout de trois ans, le passage fut complètement ouvert. — Un détail curieux nous a été conservé par Hérodote. De tous les travailleurs engagés dans l'entreprise, les Phéniciens seuls eurent la sagesse de donner à l'ouverture de la tranchée une largeur deux fois plus grande que celle que le canal devait occuper, et de la diminuer graduellement, de façon à laisser un glacis sur les côtés. Les autres nations creusèrent à angle droit; aussi la chute continuelle des terres augmenta beaucoup leur peine et retarda l'achèvement de leur tâche. — Les terres déblayées furent transmises d'homme à homme, sans le secours d'aucune brouette (1).

On a souvent traité de fable l'ouverture de ce canal de navigation, non-seulement chez les modernes, mais déjà chez les anciens :

Creditur olim
Velificatus Athos et quidquid Græcia mendax
Audet in historia (2).

Mais, indépendamment du témoignage d'Hérodote (3), dont le père, sujet d'Artemisia, a pu être associé aux travaux; indépendamment du témoi-

(1) Hérodote, VII, 23, §§ 1-3.
(2) Juvénal, *Satiræ*, X, v. 173 et suiv.
(3) Hérodote, VII, 21 et s.; cf. 122.

gnage de Thucydide (1), de Strabon (2) et de beaucoup d'autres (3), on retrouve aujourd'hui encore des traces évidentes de l'existence du passage, traces qui permettent d'affirmer qu'il avait soixante pieds anglais de largeur. Seulement, il ne fut pas entretenu. Les terres des hauteurs environnantes, amenées par les eaux, l'ont peu à peu rempli naturellement; mais il pourrait facilement être rétabli et il rendrait de grands services à la navigation de la mer Égée.

Voulez-vous, Messieurs, connaître l'opinion des contemporains sur cette grande œuvre du percement de l'isthme de l'Athos par Xerxès? Nous la trouvons formulée simplement par Hérodote: « Le Roi des Perses, dit-il, doit avoir accompli ce laborieux ouvrage par pure ostentation, afin de montrer sa puissance et d'en laisser un monument. Il eût été beaucoup plus aisé de traîner tous les vaisseaux de la flotte sur la terre à travers l'isthme (4). » — Le canal n'était donc nullement nécessaire.

Voilà déjà une autorité respectable.

II.

Le cap Maléas, que nous appelons aujourd'hui le cap Matapan, était encore plus redouté que le promontoire de l'Athos. « Avant de doubler Maléas,

(1) Thucydide, IV, 109, § 2.
(2) Strabon, VII, fr. 35.
(3) Diodore, XI, 2, § 4.
(4) Hérodote, VII, 24.

disait un proverbe ancien, vous devez renoncer à tout ce que vous avez de plus cher au monde (1). » — Aussi, dès le commencement des temps historiques, on essaya de conjurer le danger en établissant un passage entre le golfe Saronique et le golfe de Corinthe.

L'idée de percer une bande de terre, qui n'a pas six mille mètres de largeur (5,726m), et dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer ne dépasse pas soixante-dix-huit mètres, n'a rien d'effrayant pour nos ingénieurs modernes. L'isthme de Suez, large de cent cinquante kilomètres et soixante-quinze millions de mètres cubes de terre à déblayer ne les ont pas arrêtés. Mais les ingénieurs anciens n'avaient pas en leur pouvoir les nombreux moyens d'action dont nous disposons aujourd'hui. Pour percer les deux mille quatre cents mètres de la presqu'île de l'Athos, il avait fallu cette immense agglomération d'hommes que l'on évalue à plus de dix-sept cent mille et trois ans d'un travail continu, accéléré à coups de fouet (2).

Malgré les difficultés de l'œuvre, plusieurs tentatives furent faites cependant pour creuser un canal allant de Lechæum sur le golfe de Corinthe à Cenchreæ sur le golfe Saronique. Les projets de Périandre, de Démétrius Poliorcète, de César et de Caligula ne paraissent pas avoir reçu de commencement d'exécution. Périandre se laissa détourner par

(1) Μαλέας δὲ κάμψας, ἐπιλάθου τῶν οἴκαδε (Strabon, VIII, 6, § 20).

(2) Hérodote, VII, 21, § 3.

les prédictions des astrologues. César et Caligula s'arrêtèrent devant des considérations religieuses et politiques. Quant à Démétrius, les ingénieurs lui déclarèrent qu'il y avait entre les deux mers une différence de niveau qui rendrait le passage impraticable, et il se découragea (1). — Néron fut plus entreprenant que ses devanciers ; il inaugura solennellement les travaux et les dirigea en personne pendant quelque temps (2). Ce fut l'insurrection de Vindex dans les Gaules qui l'empêcha de continuer. Douze puits d'épreuve et dix-sept cent quarante mètres de canal furent seulement creusés. On en voit de nos jours les traces fort apparentes, et la Compagnie qui a récemment obtenu l'autorisation de percer l'isthme de Corinthe pourra les utiliser (3).

A défaut de canal, on eut d'abord recours au moyen qui se présenta le premier à l'esprit. Les navires venant de l'Orient débarquèrent leurs marchandises dans le port de Cenchreæ; ces marchandises furent transportées sur des chars à travers l'isthme ; puis, dans le port de Lechæum, on les rechargea sur d'autres navires qui les portèrent dans l'Occident. Pour les produits allant d'Occident en Orient, on suivit la même marche en sens contraire. —Mais ce procédé avait le grave inconvénient d'occasionner beaucoup de frais inutiles. On y remédia en transportant tout à la fois le navire et son chargement. Ici, je laisse parler les historiens anciens.

(1) Strabon, I, 3, § 11 ; conf. Lucien, op. LXXIX.

(2) Dion Cassius, lib. LXIII, 16 et s.

(3) Bernardakis, *Le présent et l'avenir de la Grèce*, 1870, p. 64.

Thucydide nous apprend que, en l'année 428, les Lacédémoniens, en guerre contre Athènes, se rendirent dans l'isthme, et préparèrent les appareils (ὁλκούς) nécessaires pour conduire les vaisseaux de leur flotte du golfe de Corinthe dans le golfe Saronique (1).

Ce n'était pas là un fait exceptionnel. Aristophane, dans un passage qu'il est impossible de traduire, fait allusion à l'habitude des Corinthiens de transporter leurs navires d'une mer dans l'autre à travers l'isthme (2).

Une route spéciale avait même été établie pour les vaisseaux, route connue sous le nom de δίολκος (3). Le δίολκος partait de Schœnus, au nord de Cenchreæ, traversait l'isthme en passant à peu de distance du temple de Jupiter isthmien, et aboutissait dans une dépression du golfe de Corinthe, à peu de distance au nord de Lechæum (4).

Aussi, les exemples de passages abondent. En 412, les Lacédémoniens envoyèrent à Corinthe trois délégués, avec ordre de faire transporter au plus tôt par dessus l'isthme trente-neuf navires de guerre qui se trouvaient dans le golfe de Corinthe et qu'il fallait

(1) Ὁλκοὺς παρεσκεύαζον τῶν νεῶν ἐν τῷ Ἰσθμῷ, ὡς ὑπεροίσοντες ἐκ τῆς Κορίνθου ἐς τὴν πρὸς Ἀθήνας θάλασσαν (Thucydide, III, 15).

(2) Ἰσθμόν τιν' ἔχεις, ὤνθρωπ'· ἄνω τε καὶ κάτω
τὸ πέος διέλκεις πυκνότερον Κορινθίων.
(*Thesmophoriazusæ*, v. 647-648; date 412 av. J.-C.)

(3) Ὁ δίολκος, δι' οὗ τὰ πορθμεῖα ὑπερνεωλκοῦσιν ἀπὸ τῆς ἑτέρας εἰς τὴν ἑτέραν θάλατταν (Strabon, lib. VIII, c. 2, § 1).

(4) Strabon, lib. VIII, c. 6, §§ 4 et 22.

diriger sur Chio, l'une des îles voisines de l'Asie-Mineure (1).

Pendant la guerre des deux ligues (220-217 av. J.-C.), Taurion, l'un des champions des Achéens, apprit que Démétrius de Pharos était arrivé à Cenchreæ avec sa flotte. Aussitôt il pria cet amiral de traverser l'isthme avec ses navires et de s'opposer au passage des Étoliens dans le golfe de Corinthe. Démétrius accepta, sous la seule condition que Taurion supporterait les frais du transport, et la flotte tout entière passa par-dessus l'isthme (2).

A la même époque, Philippe III, arrivé dans le golfe Saronique avec sa flotte, ordonnait aux vaisseaux pontés (καταφράκτους ναῦς) de faire le tour du Péloponèse et de se rendre par mer à Patras et à Ægium. Le reste des navires alla par terre à Lechæum, en suivant le δίολκος de Corinthe (3).

Pour franchir l'isthme de Leucade, on procédait de la même manière. Les Péloponésiens craignent d'être surpris par une flotte athénienne, en doublant le cap de Leucade; ils serrent les côtes de l'Épire, font passer en une nuit leurs vaisseaux par-dessus l'isthme et regagnent leurs foyers (4). — Plus tard, les Lacédémoniens veulent de nouveau tromper la surveillance des Athéniens ; ils traversent encore l'isthme de Leucade avec leur flotte tout entière (5).

(1) Thucydide, VIII, 7.

(2) Polybe, IV, 19, §§ 7 et s.

(3) Polybe, V, 101, § 4.

(4) Thucydide, lib. III, 81, § 1 : Ὑπερενεγκόντες τὸν Λευκαδίων ἰσθμὸν τὰς ναῦς.

(5) Thucydide, IV, 8, § 2.

Ne suis-je pas maintenant autorisé à dire que, pour un Grec de l'époque classique, rien n'était plus facile que de conduire des vaisseaux sur terre par une force mécanique? — Je citerai même des faits plus récents.

En l'an 32 avant notre ère, l'année qui précéda la bataille d'Actium, Octave transporta de la mer Ionienne dans le golfe d'Ambracie un certain nombre de trirèmes, en les faisant passer au-dessus de l'isthme de Nicopolis. Les historiens prétendent qu'il se servit, non pas des appareils ordinaires employés à Corinthe, les ὁλκοί, mais de peaux fraîches imprégnées d'huile. Il est probable qu'il employa le moyen habituel; car, comme le fait remarquer Dion Cassius, ce ne serait pas une petite affaire de transporter sur des peaux des trirèmes, à travers un pays étroit et inégal (1).

Pendant l'hiver de l'année suivante (31 avant J.-C.), Octave, au lieu de faire le tour du Péloponèse, transporta ses vaisseaux par-dessus l'isthme de Corinthe, et arriva en Asie avec une rapidité si grande qu'il surprit Antoine et Cléopâtre au moment où ils s'y attendaient le moins (2).

Plutarque raconte que « Cléopâtre, après les défaites successives d'Antoine, conçut le plan d'une entreprise aussi grande que hardie. Entre la mer Rouge et la mer d'Égypte est un isthme qui sépare l'Asie de l'Afrique (l'isthme de Suez), et qui, dans sa partie la plus resserrée entre les deux mers, n'a

(1) Dion Cassius, *Historia romana*, 50, 12.

(2) Dion Cassius, *eod. loc.*, 51, 5.

pas plus de trois cents stades. La reine décida qu'elle ferait transporter tous ses vaisseaux par cet isthme, qu'elle les rassemblerait dans le golfe Arabique avec toutes ses richesses et des forces considérables, et qu'elle irait à la recherche d'une terre éloignée, à l'abri de la guerre et de la servitude. Elle abandonna son projet lorsqu'elle apprit que les premiers vaisseaux qui avaient traversé l'isthme avaient été brûlés par les Arabes de Pétra (1). »

L'an 115 de notre ère, Trajan fit transporter sur des chariots jusqu'au Tigre des navires construits dans les bois voisins de Nisibe (2); la même année, la flottille de Trajan passa du Tigre dans l'Euphrate, en traversant le territoire qui sépare ces deux fleuves, et l'on employa pour effectuer ce transport les instruments dont nous avons parlé pour l'isthme de Corinthe, les ὁλκοί (3).

Au moyen-âge, vers 881, sous le règne de Basile le Macédonien, une flotte arabe ravageait les côtes du Péloponèse. L'amiral grec Nicétas accourut; il apprit à Cenchreæ que les ennemis étaient dans les parages de Patras. Au lieu de faire le tour de la péninsule, il traversa en une seule nuit l'isthme de Corinthe avec

(1) Plutarque, *Antonius*, 69, § 2.—Dion Cassius, 51, 7, dit que les navires brûlés par les Arabes avaient été construits dans le golfe Arabique pour naviguer sur la mer Rouge : Τὰς ναῦς τὰς ἐν τῷ Ἀραβικῷ κόλπῳ πρὸς τὸν ἐς τὴν Ἐρυθρὰν θάλασσαν πλοῦν ναυπηγηθείσας.

(2) Dion Cassius, 68, 26. Il est vrai que les navires construits à Nisibe pouvaient se démonter et se remonter à volonté.

(3) Dion Cassius, 68, 28.

toute sa flotte, surprit les Arabes et en fit un grand carnage (1).

En 1439, un grec candiote, Serbolos, fit passer de l'Adige dans le lac de Garde une flotte vénitienne composée de vingt-cinq barques et de six galères, dont deux de première grandeur. Quinze jours seulement furent employés à hisser ces trente-un navires jusqu'au sommet du mont Baldo et à les descendre à Torbolé (2).

En 1453, pendant le siége de Constantinople, Mahmoud-Pacha, ayant résolu de détruire une des tours de Galata, fit transporter par terre, sur un char, un vaisseau armé de canons et chargé de soldats (3). — Peu de temps après, Mahomet II, désespérant de forcer les obstacles qui barraient l'entrée du port de Chrysoceras, imagina d'y introduire par la voie de terre de soixante-dix à quatre-vingts vaisseaux, dont chacun jaugeait environ cinq cents tonnes. En une seule nuit, tous ces navires franchirent une distance qu'il faut évaluer au moins à quatorze cents mètres (4), et que certains auteurs portent à une lieue et demie (5). Au lever du soleil, la flotte ottomane était dans le port de Constan-

(1) Brunet de Presle, *Histoire de la Grèce depuis la conquête romaine*, 1860, p. 155.

(2) Daru, *Histoire de la République de Venise*, t. II, 1819, p. 332 et suiv.

(3) Ὁ Μαχμοὺτ πασσᾶς μετεβίβασε διὰ ξηρᾶς τροχοφόρον τι πλοῖον φέρον τηλεβόλα καὶ στρατόν... Voir Déthier, *loc. infrà cit.*, p. 76, col. 2.

(4) Déthier, *loc. cit.*, p. 80, col. 2.

(5) M. Brunet de Presle, *Histoire de la Grèce*, 1860, p. 320, 25.

tinople, et Mahomet eut le droit de se considérer déjà comme maître de la place (1).

III.

Comment les navires étaient-ils transportés? — Les rares historiens, qui se sont posé cette question, sont presque tous d'accord pour répondre qu'on les faisait glisser sur des rouleaux à force de bras (2).—Mais il est très-difficile d'admettre cette opinion, si l'on songe que, dans tous les exemples que j'ai cités, il s'agissait, non pas de barques, mais de navires de guerre, souvent très-nombreux, et qui, en une seule nuit, franchissaient plusieurs kilomètres.

Un fragment de Polybe, que j'ai laissé jusqu'ici de côté, me paraît fournir une solution plus naturelle du problème. — Les Tarentins avaient abandonné le parti de Rome pour celui d'Annibal, et ils étaient maîtres de leur ville et de leur port; seulement la citadelle, qui commandait l'entrée de la rade, était restée au pouvoir des Romains. La flotte

(1) Le transport par terre de la flotte de Mahomet II dans le golfe de Constantinople a donné lieu récemment à une controverse entre M. Déthier, directeur du collége autrichien de Péra, et M. H. Glavany. Le mémoire de M. Déthier et la réponse de M. Glavany ont été publiés par la Société littéraire hellénique de Constantinople (Ἑλληνικὸς φιλολογικὸς Σύλλογος), t. IV, 1871, p. 76-88.

(2) M. Grote pense que, sur les isthmes, il y avait une rainure ou coulisse spéciale préparée pour les navires (*Histoire de la Grèce*, trad. Sadous, t. VI, p. 307).

tarentine se trouvait donc complètement et pour longtemps paralysée; car les Romains, dont rien n'entravait le ravitaillement, pouvaient aisément détruire de la citadelle tout vaisseau qui essaierait de franchir la passe et de gagner le large. — Annibal indiqua à ses nouveaux alliés le moyen de recouvrer le libre usage de leurs navires; il les exhorta à retirer leur flotte du port et à la transporter, à travers la ville, en suivant la voie la plus droite et la plus large, sur un autre point du rivage de la mer, en dehors de la portée de la citadelle. — Les Tarentins préparèrent à la hâte des machines garnies de roues (πορεῖα ὑπότροχα) sur lesquelles ils installèrent leurs navires; ils les conduisirent facilement dans la direction du sud-ouest, sur une plage libre, et, redevenus maîtres de la mer, ils bloquèrent à leur tour les Romains, dont le ravitaillement fut dès lors impossible. Polybe nous dit que ce plan fut exécuté presque aussitôt que suggéré (1).

Les πορεῖα ὑπότροχα, dont se servirent les Tarentins, devaient être analogues, sauf les dimensions toutefois, aux chariots à quatre roues (*monoxyli*), sur lesquels les armées romaines plaçaient leurs équipages de pont et que l'on voit représentés sur la colonne Trajane et sur la colonne Antonine (2).

Quant au δίολκος de Corinthe, c'était sans doute une voie à rainures, comme toutes les voies grecques de quelque importance (3). Seulement cette voie était

(1) Polybe, VIII, 36.

(2) Rich, *Dictionnaire des Antiquités*, v° MONOXYLUS.

(3) Voir mes *Notes sur les railways ou chemins à rainures dans*

appropriée à sa destination spéciale, au transport des vaisseaux, et devait être, par conséquent, plus large que les routes ordinaires. Dans les rainures glissaient les roues de chars, plus ou moins compliqués, sur lesquels les navires étaient hissés par des procédés que l'on trouverait peut-être en explorant avec soin le recueil des ingénieurs grecs. Une impulsion vigoureuse mettait le tout en mouvement, et des flottes entières passaient rapidement d'un golfe dans l'autre.

Ce qui est malheureusement certain, c'est que cet usage de transporter par terre les navires a été complètement abandonné. Peut-être, les moyens employés pour élever les vaisseaux ne répondaient-ils plus aux dimensions toujours croissantes de ceux-ci. Mais les ingénieurs modernes retrouveront et perfectionneront les appareils que les premiers mathématiciens grecs avaient inventés (1).

l'antiquité grecque, Paris, 1869. — M. A. Bernardakis, rendant compte de cet opuscule dans le Νεολόγος de Constantinople, n° 654 (4 août 1870), a défini le δίολκος : τροχιαστὴ ὁδὸς, ἐφ'οὗ θέτοντες τέσσαρας τροχοὺς διὰ δύο ἀξόνων ἔθετον ἐπ'αὐτῶν τὸ πλοῖον, καὶ διὰ μικρᾶς ὠθήσεως ἢ δι' ἄλλου τινὸς τοιούτου μέσου, μετέφερον αὐτὰ ἀπὸ τοῦ ἑνὸς εἰς τὸ ἄλλο ἄκρον τοῦ κορινθιακοῦ ἰσθμοῦ. M. Bernardakis est revenu sur ce sujet, et, le 22 janvier 1873, il a donné lecture à la Société littéraire hellénique de Constantinople d'une étude, encore inédite, ayant pour titre : Περὶ τῶν τροχιαστῶν ὁδῶν παρὰ τοῖς ἀρχαίοις Ἕλλησι, καὶ περὶ τοῦ τρόπου τῆς μεταφορᾶς τοῦ στόλου Μωάμεθ τοῦ β' εν τῷ Κερατίῳ κόλπῳ.

(1) En lisant les derniers comptes-rendus de la Société Havraise d'Études diverses (1871-1872), le lecteur pourra se convaincre

Les habitants de l'isthme de Panama verront donc passer des flottilles au milieu de leurs domaines, et tous vanteront à l'envi les merveilles de la civilisation du XIX[e] siècle. Nous serons plus modestes, Messieurs, parce que nous nous rappellerons le δίολκος de Corinthe, dont le chemin de fer du Panama ne sera qu'une grande imitation.

que des hommes pratiques ne jugent pas impossible l'installation sur des trucs de nos grands navires transatlantiques.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. ANTOINE CHARMA

PAR M. J. DENIS

Professeur à la Faculté des Lettres, membre titulaire
de l'Académie

Je ne suis pas sans embarras et sans scrupule en écrivant cette monographie de M. Charma : je crains de ne point l'estimer son prix. A mesure, en effet, que j'avançais dans la lecture de ses œuvres et que je faisais une connaissance plus intime avec sa pensée, je sentais qu'il me manquait un élément d'appréciation, et peut-être le principal quand il s'agit d'un professeur. Je n'ai pas eu l'avantage d'entendre M. Charma dans la jeunesse et la vigueur de son talent. Or, M. Charma est resté professeur, c'est-à-dire plus ou moins orateur dans ses livres. Ne le juger que comme penseur et comme écrivain, c'est ne le juger qu'à demi ; c'est de plus s'exposer à des critiques fort mal fondées; car ce qui est qualité et condition de succès dans le discours parlé devient parfois défaut dans le discours écrit. Les voies de la persuasion ne sont pas absolument les mêmes pour l'orateur et pour l'écrivain, et le lecteur peut taxer de prolixité, d'intempérance ou de faux éclat les

mêmes passages où l'auditeur admirait l'abondance du développement, l'heureuse audace de la pensée et de l'expression. Après cet avertissement, je me sens plus à l'aise pour donner ici mes impressions sur les ouvrages de M. Charma.

Pour moi, qui ne l'ai connu qu'assez tard et qui n'ai point vécu dans son intimité, sa biographie se réduit à peu de chose. Né en 1801, après avoir commencé ses études à La Charité, sa ville natale, M. Charma vint les achever avec succès à Paris, comme élève du collége Bourbon. Il remporta le 1er prix de discours français au concours général dans sa seconde année de rhétorique. Fut-il frustré, comme je l'ai lu, du prix d'honneur qu'il méritait? Les annales du concours ne permettent même pas de le supposer; car il n'est pas nommé dans cette liste où je vois les noms de Cuvillier-Fleury, de Léon Halévy et de Littré. Il se rattrapa l'année suivante par le prix de philosophie. Ce qui est constant et ce que je puis dire pertinemment, c'est qu'il laissa dans sa pension le renom d'un élève hors ligne et que j'y retrouvai encore cette réputation en 1834, quand je vins commencer mes études sous le même toit où il avait fini les siennes (1). Entré à l'École normale en 1820, au sortir du collége, il vit son avenir brusquement interrompu par le licenciement de l'École en 1822. Il lui fallut alors se livrer à l'enseignement privé pour vivre ; mais en menant cette rude et précaire existence, il ne laissait pas de travailler avec ardeur, philosophant et hellénisant, comme s'il n'eût

(1) Passage Sandrié, rue Basse-du-Rempart.

eu d'autre préoccupation que l'étude. La révolution libérale de Juillet lui rouvrit la carrière, et, dès le mois de décembre 1830, il venait, grâce à M. Cousin, occuper la chaire de philosophie, vacante à la Faculté des lettres de Caen; il devait y vivre et y mourir.

Autant qu'on en peut juger par ses thèses, M. Charma n'apportait à ses nouvelles fonctions que cette préparation générale qui résulte d'études bien faites; et je ne crois pas que, depuis sa sortie de l'École, il se fût occupé de philosophie plus spécialement que de langues et de littérature; mais il avait ce que l'étude ne donne pas, l'ardeur et la sagacité naturelles. Ses débuts furent brillants, et les journaux de l'époque témoignent de l'émotion qu'ils causèrent dans le public. Dès ce moment, il eut ses partisans et ses ennemis déclarés. M. Charma n'était pas cependant agréable à entendre : la facilité coulante de l'improvisation lui manquait; mais cela même contribuait à l'effet que produisait sa parole. On voyait sa pensée naître peu à peu, se chercher d'abord et s'expliquer en phrases laborieuses et à peine correctes, et tout à coup s'échapper en larges développements aussi justes que brillants. Quand j'ai entendu M. Charma, l'effort restait; mais l'éclair, qui jaillit du bouillonnement et du choc des pensées, ou n'arrivait plus ou ne paraissait qu'à de longs intervalles. C'est ce qui m'a fait dire que, quoique j'aie été plusieurs années son collègue, je ne l'ai pas réellement connu comme professeur.

Simple licencié quand il fut chargé du cours de philosophie, il régularisa sa position en 1831, en

prenant le titre de docteur devant la Faculté même où il professait : c'est un hommage qu'il croyait devoir à ses collègues. Sa thèse latine traitait de la fin des lettres et des arts, *De fine litterarum et artium*. Il y avait mis plus de soin, comme il nous l'apprend lui-même, et consacré plus de temps qu'on ne le fait habituellement pour ces sortes de compositions. La thèse française roulait sur le langage ; M. Charma en donna en 1846 une seconde édition dans laquelle il remania de fond en comble et peut-être gâta son travail primitif. J'y lis au commencement de la préface : « Ce livre est mon premier-né. Qu'on ne s'étonne donc pas si j'ai toujours eu pour lui et si je lui conserve un grand fonds de tendresse. » Ce livre a, en effet, assez de défauts et de qualités pour justifier ce faible paternel. Il témoigne à la fois de beaucoup d'inexpérience et d'un rare talent. Il avait d'ailleurs été fait trop vite. « Après cinq ou six leçons, dit M. Charma, qui avait traité la question du langage dans son cours, et autant de séances employées à ressaisir et à fixer sur le papier, tout en la redressant, ma parole à peine échappée, l'œuvre se trouva prête; les 147 pages in-8° que forma mon manuscrit étaient livrées à l'impression : l'enfantement m'avait coûté, tout compris, soixante et quelques heures, réparties sur une quinzaine de jours; c'était bien, dans la rigueur du mot, une improvisation écrite, comme je l'appelais alors. » La plupart des questions qu'on peut se poser sur le langage y sont soulevées, brièvement résolues, souvent avec des vues originales, mais parfois aussi avec plus de nouveauté dans le style que dans les idées. On y

voit déjà les deux qualités qui marqueront les travaux de M. Charma : une subtilité pénétrante qui va droit aux difficultés, et un grand éclat d'expression. Mais la subtilité court risque de dégénérer en scolastique, comme on le voit dans le chapitre le plus neuf et le plus important de la thèse, celui sur la grammaire générale, et l'éloquence tourne volontiers à la déclamation. Ainsi dans un chapitre assez contestable sur la marche progressive du langage : « Mais quoi ! s'écrie l'auteur, si nos langues, jusqu'à ce qu'elles aient enfin réalisé cet idéal qui leur est proposé, progressent sans cesse ou, ce qui revient au même, subissent de perpétuelles métamorphoses, il nous faudra donc renoncer pour nos chefs-d'œuvre littéraires..... à cette immortalité qui nous est si chère et dont le généreux espoir nous soutient dans nos laborieux enfantements ! Résignez-vous ombres d'Homère et de Virgile ! Un jour viendra où les magnifiques langues, dont votre pensée a taillé et revêtu la pourpre, s'enseveliront tout entières dans la tombe qui déjà s'est ouverte pour elles. Résignez-vous, pompeux Bossuet, harmonieux Racine ! Un peu plus tôt, un peu plus tard, l'oraison funèbre du prince de Condé, Phèdre et Athalie s'endormiront, comme l'Iliade et l'Énéide, de l'éternel sommeil. Vous vous devez à la mort, vous et vos ouvrages. Pouvez-vous échapper à la loi commune, universelle ? Quand les Lycurgue pleureront sur leurs législations éteintes, les Mahomet sur leurs religions effacées, vous voudriez que vos chants, se dérobant, par une inexplicable exception, aux causes de destruction sous lesquelles tout succombe, eussent seuls le privilége de

traverser les âges, portés d'échos en échos jusqu'à la fin des temps? etc. »

M. Cousin avait dit de l'auteur de la thèse sur le langage, qu'il était un écrivain; M. Charma l'était trop, à mon gré, et cet excès qui était celui d'une qualité ne se corrigea point avec l'âge, comme le prouve le passage que je viens de citer et que j'ai choisi à dessein dans la seconde édition de l'Essai. C'est par là que M. Charma prenait en partie ses auditeurs: le moyen de se mettre en garde contre un vice brillant auquel on doit plus d'un succès!

Très-sensible encore dans les deux ouvrages qui suivirent, cette rhétorique y fait meilleure figure, parce qu'elle y est plus à sa place. De toutes les parties de la philosophie, c'est la morale et la politique, qui comportent le mieux l'éloquence. Qu'est-ce, en effet, qu'une morale qui convainc sans persuader, et qui, ne s'adressant qu'à la raison, néglige l'imagination et le cœur, ces deux ressorts si puissants de la volonté? La plus remarquable production de M. Charma me paraît, à tous égards, l'Essai sur les bases et le développement de la moralité, publié en 1834. Ce fut pourtant celle qui lui attira le plus d'attaques, même dans le public. Beaucoup de personnes se souviennent encore des objections poussées à l'auteur par un magistrat qui ne pouvait digérer qu'on ramenât l'amour maternel à l'égoïsme (et en cela il avait grandement raison), mais qui se montrait trop porté à l'admirer quand même comme une vertu (et en cela il prouvait qu'il ne saisissait qu'à demi la démonstration de M. Charma). Qu'est-ce que le professeur voulait établir? C'est que, en

dehors du devoir, il n'y a ni mérite ni démérite, ni vertu ni vice, et que les actes de dévouement qu'on admire le plus, n'ont en eux-mêmes rien de moral, s'ils ne sont que des effets de la partie affective et passionnée de notre âme. Considérant les affections sympathiques, abstraction faite de la raison qui doit les régler et du devoir qui, en s'emparant d'elles, les transforme et les élève à la moralité, il leur refusait justement tout titre au légitime gouvernement de notre volonté et au respect qui n'est dû qu'à la vertu. Mais comme il aimait à frapper fort, comme de plus il était morvandeau et avait quelque chose de l'humeur opiniâtre et taquine des gens de ce pays, il se complaisait, je devrais peut-être dire qu'il s'amusait à ravaler ces passions jusqu'à l'égoïsme et même jusqu'à la sensualité. « Un des liens les plus énergiques, disait-il, qui unissent la femme à l'enfant auquel elle a donné le jour, c'est un appétit tout charnel : appelez purs, si vous le jugez bon, les baisers d'une mère ; ces baisers, de son propre aveu, la pénètrent de la volupté la plus vive, du plus ineffable bonheur ; elle en est heureuse, heureuse au-delà de tout ce qu'un homme peut dire et penser ; elle en est heureuse, elle, entendez-vous ! elle-même ; et quand elle se prodigue ces énergiques jouissances, a-t-elle en vue par hasard le bonheur d'un fils que le plus souvent, dans la première enfance, ces caresses incomprises fatiguent et tourmentent ? Et son propre intérêt, son intérêt sensible, n'est il pas ici visiblement le seul Dieu qu'elle sert ? Supposez-la froide ; que ses sens soient peu exigeants, ses nerfs peu irritables, et si

la raison n'intervient, ne sera-ce pas, j'en appelle à l'expérience de tous les jours, une mauvaise mère? »

Cela est faux littérairement et philosophiquement; mais cela réveillait l'auditeur, le forçait de dresser l'oreille; et l'on en parlait au dehors. Il est certain que depuis l'Émile, il s'est développé et dans la société française et dans nos écrivains, un travers d'une nouvelle espèce, l'ostentation de la sentimalité paternelle et maternelle. Un Platon, descendant des hauteurs de la spéculation pour le terre-à-terre de la satire des mœurs, pourrait écrire à ce sujet des pages aussi piquantes que vraies. Mais M. Charma, qui avait la pénétration du philosophe, n'avait pas la finesse du moraliste, et au lieu de railler légèrement un ridicule, il prend gravement à partie et frappe à coups redoublés un sentiment qui, s'il n'est pas une vertu, est pourtant un acheminement à la vertu, puisque c'est le premier pas hors de nous-mêmes et de notre égoïsme. Et puis, de ce que la douleur et le plaisir sont étroitement unis à nos tendances naturelles, on n'en peut rien conclure; et je ne crois pas que M. Charma ait renversé sur ce point la doctrine des Écossais et de Jouffroi. Malgré cette erreur capitale, la discussion de l'Essai sur la moralité n'en est pas moins conduite avec une rare vigueur de dialectique qui n'exclut ni l'éclat ni la richesse des développements et du style.

La même éloquence, la même force d'argumentation se retrouvent dans les leçons de Philosophie sociale, publiées en 1838. La trame de la discussion me paraît même plus serrée, et le langage plus ferme que dans l'écrit précédent, parce que le

professeur, sentant qu'il marchait sur un terrain brûlant, a revu de plus près, avec plus de soin et de sévérité, ses improvisations toujours un peu diffuses. Mais si la forme est supérieure, le fond n'a peut-être pas la solidité incontestable de l'Essai sur la moralité. Les anciens réduisaient trop la morale à la politique; M. Charma est trop porté à réduire la politique à la morale, et je ne sais laquelle des deux erreurs est la plus dangereuse. Une fois qu'on a confondu deux sciences qui se touchent, mais qui sont profondément distinctes et par leur objet et par leur but, plus on raisonne avec rigueur, plus on s'écarte de la vérité. Je passe beaucoup de vues assez indiscrètes, sur la propriété, sur le droit, sur la peine de mort. Qu'il me suffise de rappeler que M. Charma ne paraît pas moins possédé de la manie de réglementer que Platon ou que Fénelon, et qu'il ne recule même pas devant une inquisition politique, qui ne serait pas moins insupportable que l'inquisition religieuse. « Non-seulement, dit-il, dans cet avenir éloigné, sur lequel maintenant mon œil plonge et s'arrête, le pouvoir judiciaire n'est qu'une des verges du faisceau exécutif; mais ce pouvoir secondaire a pris, comme le pouvoir supérieur auquel il se rattache, des développements dont je supporte à peine l'accablante idée. Aucun de nos actes, aucune de nos pensées, aucun de nos désirs n'échappe, légitimement du moins, aux investigations de l'autorité suprême; individuelle ou sociale, privée ou publique, l'existence comparaît tout entière, à ce tribunal auguste; une sainte inquisition fouille les replis les plus secrets de l'âme;

devant ce regard profond, la vertu s'env
vain de sa pudeur, le vice de son hypoc
les voiles tombent, tous les mystères s'éva
il n'y a plus de ténèbres où le mérite s
la récompense, et le démérite au châtime
la maison de Publicola, la société est
mensonges qui avaient pu s'établir et s
dans l'ombre, s'effacent à sa lumière;
pénètre les relations les plus obscures
chose prend enfin sa place, et le monde
donne. » M. Charma ne déteste pas l'ut
a même fait l'apologie dans un article
1834, à la Revue littéraire du Calvados
peut lire à la suite de la philosophie soc
il faudrait au moins que l'utopie fût c
aux fins qu'on se propose. M. Charma n'
le devoir, il pousse cette prédilection j
connaître et la libre nature de l'art et la
de la science pure. Comment ne voit-il pa
inquisition, qu'il nous dépeint en traits
avec tant de complaisance, serait mo
moralité? Est-ce que la vertu peut naît
dans une autre atmosphère que celle de
Quoique je partage bien peu des idées d
M. Charma, je lui sais gré toutefois d'av
hardiment les questions sociales, assez
dans les hautes sphères de l'Université; je
l'élévation constante avec laquelle il les a
et je ne puis concevoir comment il a été
prêcher des doctrines qui faisaient des M
des Alibaud. Il est vrai que les mêmes j
lui reprochaient son matérialisme, lorsqu

pu lui reprocher avec plus de fondement de pousser le spiritualisme jusqu'à l'extrême.

Je passerai rapidement sur ses Leçons de logique et sur sa Philosophie orientale. La logique moderne (j'entends la théorie et non la pratique) m'a toujours semblé un chaos. C'est un pêle-mêle de questions, se rapportant toutes, il est vrai, plus ou moins à la science, mais qui sont loin de faire un corps de doctrine et de pouvoir être traitées par la même méthode. Les Leçons de logique, publiées en 1840, n'ont pas, certes, la vertu de débrouiller cette confusion qu'elles ont plutôt augmentée. D'ailleurs, à part le style qui jure peut-être par un éclat hors de saison avec l'austérité des matières, ces leçons ne me semblent ni meilleures ni pires, que tous les ouvrages modernes, tant français qu'étrangers, que j'ai lus sur le même sujet. Quant à la Philosophie orientale, publiée en 1842, je devrais peut-être me contenter de la mentionner, en déclinant ma compétence ; car l'auteur y parcourt des terres inconnues, comme le dit l'épigraphe de son livre :

> Avia Pieridum peragro loca, nullius ante
> Trita solo.

Je dirai pourtant un mot de la méthode qu'il suit et du principe sur lequel elle repose. Trouvant dans M. Cousin et adoptant pour son propre compte la division des développements de la pensée en synthèse primitive, analyse et synthèse ultérieure, M. Charma la reproduit partout, en psychologie et

en logique sous les noms de syllepse, d'analyse et de synthèse, en morale et en politique sous ceux de syncrétisme, d'individualisme et de synthétisme. Appliquez cette division et cette terminologie à l'histoire de la philosophie, et vous aurez trois grandes périodes : le syncrétisme représenté par l'Orient, l'individualisme par la Grèce, et le synthétisme par l'Europe moderne. De plus, comme chaque période reproduit plus ou moins les trois moments de la pensée, il faudra retrouver ces trois moments dans la philosophie orientale. L'Inde sera donc le syncrétisme, la Chine l'individualisme, l'Égypte et la Perse le synthétisme. C'est ce que l'auteur appelle de la *chronologie morale;* et ce mot suffit pour faire sentir tout ce qu'il y a d'arbitraire dans l'histoire ainsi conçue. Car, en fait de chronologie, on ne peut comprendre, si je puis le dire, que la chronologie chronologique. Des leçons, comme celles sur la philosophie orientale, ont pourtant leur utilité : elles vulgarisent ce que découvrent les érudits spécialistes; elles ouvrent des voies nouvelles à la réflexion; elles peuvent susciter des vocations qui, peut-être, sans cela, ne se seraient jamais produites. Celles de M. Charma eurent cette dernière bonne fortune; le disciple enthousiaste qui s'est chargé de les publier, M. Ménant, est aujourd'hui un de ces patients et merveilleux travailleurs, qui défrichent le champ des inscriptions cunéiformes de la Chaldée.

A ces quatre grands ouvrages, il faut joindre trois articles que M. Charma avait d'abord publiés dans des feuilles périodiques et qu'il a réimprimés au

bout de sa Philosophie sociale pour compléter le volume. Un seul se rattache par son sujet à cet ouvrage : c'est l'article sur l'*Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises* de M. Granier de Cassagnac. Les deux autres, le premier sur l'objet de la science, le second sur la philosophie de la science, seraient mieux placés au bout des Leçons de logique. Citons enfin pour mémoire, la courtoise polémique, sans conclusion possible, de M. Charma et de son élégant collègue M. Mallet-Lacoste, sur l'art de traduire (1843).

Ici se termine la période active et productive de la carrière de M. Charma. Vers 1844-1845, lorsqu'il n'avait encore que quarante-trois ans et qu'il était par conséquent dans toute la force de l'âge et du talent, cet homme, si avide de publicité et de bruit, se tait tout à coup ; à peine laisse-t-il échapper de temps à autre des opuscules de quelques pages. D'où vient un si brusque changement? Était-ce l'effet de graves déceptions, ou de pis encore que des déceptions?

Lorsque, en décembre 1830, il avait, selon son expression, quitté stoïquement Paris et les belles perspectives qui lui étaient ouvertes, ce n'était point sans l'espoir secret du retour, et même d'un retour assez prochain. Peut-être même emportait-il de ces belles promesses dont les chefs universitaires ne sont pas moins prodigues et moins oublieux que les autres. Les yeux toujours tournés vers la Sorbonne, où son talent semblait l'appeler, il voyait passer les années et les années, sans toucher au but de ses espérances juvéniles. On pourrait à moins prendre

de l'impatience, et, dans l'évanouissement de ses illusions, concevoir un dépit et un découragement amers. M. Charma, je crois, ne se défendit pas de cette faiblesse. Entre autres indices que m'en fournissent ses ouvrages mêmes, je ne citerai que cette page de sa thèse rééditée et refondue : « Êtes-vous de ces hommes qui semblent nés pour entraîner la foule dans la route qu'ils se sont ouverte ? Chargé de cette pénible, mais glorieuse mission, vous avez reçu du ciel, qui vous l'a confiée, les facultés qu'elle suppose. Vous dépassez sur tous les points les proportions vulgaires; vous êtes grand entre les grands, fort entre les forts. Que la société à laquelle vous appartenez comprenne ses intérêts et les vôtres, qu'elle vous élève au poste qui vous était visiblement destiné, il y aura profit et bonheur pour vous comme pour elle. C'était de ces hauteurs que votre voix devait descendre. Puissamment articulé, fortement accentué, votre jeu a trouvé son théâtre. Abandonnez-vous en toute sécurité à votre enthousiasme, vivez de votre vie; ce milieu vous permet, bien plus il vous demande votre plein et entier développement. Mais qu'on vous relègue, vous né pour les sommités, et qu'on vous oublie, ce qui n'arrive, hélas! que trop souvent dans les régions inférieures, il vous faudra bien abaisser à des intérêts étroits, plier à des scènes sans importance, un génie dont la vigueur réclamait une tâche plus sérieuse et plus digne. Tant que vous n'aurez pas dompté, soumis, réduit vos généreux instincts, vos sublimes tendances, vous étonnerez, vous blesserez, vous scandaliserez de vos éclats la médiocrité qui vous en-

toure. Il y a trop d'énergie dans ce geste, trop de feu dans ce regard! contenez, modérez ces explosions. Vous ne serez dans la nature commune et, comme on dit, dans la mesure qu'autant que vous dépouillerez votre nature exceptionnelle, hyperbolique, outrée; votre naïveté est de l'affectation, votre pompe de l'emphase. Pour paraître vraies à ceux auxquels elles s'adressent, que vos démonstrations ne craignent pas de mentir au modèle qu'elles ont à rendre. » Que vient faire cette fougueuse tirade dans un chapitre sur la marche progressive du langage naturel? N'est-elle pas simplement une explosion de cette vanité naïve qu'on pardonnait à notre confrère, parce qu'elle partait de l'abondance du cœur? Cette page est de 1846, époque où M. Charma sentait amèrement l'évanouissement de ses ambitions et de ses rêves, sans savoir encore en prendre son parti. Mais ces déceptions n'expliquent point son silence; au lieu de se taire, il aurait plutôt crié plus fort, car il était d'un tempérament à lutter et à forcer la fortune, et non à se laisser abattre. Il faut donc voir s'il ne s'était pas engagé dans une voie qui, loin de le conduire au but de ses espérances, devait, à la première occasion, le mettre en face d'un danger qu'il n'avait jamais prévu.

Celui sur lequel il comptait le plus, pair de France et membre du Conseil royal, revenu par conséquent, comme il le disait lui-même, des aventures philosophiques, M. Cousin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, en bon éclectique, n'aimait rien tant que la paix ou qu'une petite guerre à la sourdine; il désirait sans doute le progrès de la philosophie et

des idées libérales, mais à condition qu'elles fissent leur chemin modestement et en silence. Or M. Charma n'était pas ennemi d'un peu de bruit. « La lutte me plaisait, dit-il, et loin de fuir les difficultés que je ne désespère pas de vaincre, ma nature, abandonnée à elle-même, me porterait à les chercher. » On n'avait pas besoin en haut lieu de cet aveu pour connaître sa nature militante. Outre les dénonciations anonymes qui ne manquent jamais dans notre bon pays de France, les rapports officiels et les attaques furieuses de l'*Union catholique*, de l'*Ami de la Vérité* et d'autres journaux, auxquels M. Charma ne dédaignait pas toujours de répondre, même dans sa chaire, en disaient plus qu'il n'en fallait pour importuner le Ministère et le Conseil. Enfin, dans les hautes sphères universitaires, on avait horreur des journalistes; on les redoutait avec une insigne pusillanimité, quand ils appartenaient à la presse de Paris; on leur voulait peu de bien, quand ils appartenaient à celle de province; et si l'on n'allait pas jusqu'à les frapper quand ils occupaient déjà une certaine position, on se raillait d'eux et l'on en faisait des gorges chaudes avec ses familiers. Ces moqueries et ces rires sont arrivés plus d'une fois jusqu'à l'École normale : c'est même par là que je renouvelai connaissance avec M. Charma, que je connaissais déjà, je vous l'ai dit, pour en avoir entendu parler dans ma pension. Voilà, je n'en doute pas, quoique je n'aie point vu son dossier, la cause non-seulement du peu de faveur que rencontraient les vœux de son ambition, mais encore d'une certaine défiance peu bienveillante qui couvait contre

lui au sein de l'administration supérieure. Sa campagne de 1843 dans un journal très-conservateur et très-universitaire (le *National du Calvados*) ne dut pas rétablir ses affaires. Pourquoi ce provincial s'avisait-il de prendre la parole, quand on ne le lui demandait pas, et d'avoir avec cela assez de talent pour se faire entendre? Qui l'avait prié d'avoir le mauvais goût et la témérité de turlupiner ce bon chanoine Desgarets, un si galant calomniateur? Je ne sais si M. Charma figura dans le Monopole universitaire, un des plus immondes pamphlets qui aient jamais souillé mes yeux; mais il eut l'honneur de n'être pas oublié dans le Catéchisme universitaire, libelle de même fabrique et de même loyauté. Il fut donc noté de matérialisme, d'athéisme, de déisme, de panthéisme, et de tous les *ismes* ridicules, qui ont fait tant de bruit depuis trente ans et qui semblent sur le point d'arriver à leurs fins malgré leur flagrante absurdité : tant ceux qui crient à tue-tête et sans désemparer ont d'influence en ce malheureux pays, surtout quand ils s'attaquent à un corps aussi honorable, mais aussi muet, aussi peu uni par la solidarité entre ses membres que l'Université! Il y avait de quoi faire trembler un ministre plus courageux que M. Villemain. Il arriva sur ces entrefaites (en 1844, si je ne me trompe) une malheureuse aventure de journalisme, que je ne connais que confusément, mais dont le résultat fut de menacer gravement la position de M. Charma. Les autorités locales universitaires eurent-elles le courage d'intercéder? Ou bien M. Cousin qui, il faut lui rendre cette justice, défendit toujours les per-

sonnes contre les timidités impatientes et tyranniques de M. Villemain, intervint-il dans cette affaire, ne fût-ce que pour faire pièce au ministre ? Je ne sais. Toujours est-il que M. Charma se tira de ce mauvais pas, mais il ne s'en tira que bien et dûment averti.

C'est ce qui explique, je crois, la brusque interruption d'une carrière d'écrivain si brillamment commencée. Je ne doute même pas que sa verve de professeur et l'audace généreuse de ses leçons ne se soient ressenties de ce coup inattendu qui enfin lui ouvrait les yeux. Ce qui est certain, c'est qu'à partir de cette époque les ouvrages de longue haleine font place à de courtes brochures, presque toutes ou indifférentes par leurs sujets ou peu convenables au talent de M. Charma. Je ne ferai que les mentionner, en suivant autant que possible l'ordre des temps. C'est d'abord, pour commencer par les œuvres dogmatiques, un travail incomplet sur le sommeil, lu en 1851 devant notre Compagnie, et qui ne fut complété qu'en 1867 par un écrit sur le même sujet, rédigé loin des yeux et du concours du maître, par un de ses auditeurs, M. Fierville; puis un discours sur l'établissement d'une langue universelle, prononcé à la rentrée des Facultés en 1855 ; le résumé d'un cours d'esthétique, professé dans l'année scolaire 1857-1858 ; une brochure sur une nouvelle classification des sciences, 1859 ; un Manuel de philosophie, publié en 1833, réimprimé plusieurs fois, et dont la 4e et dernière édition est de 1868 ; quelques pages assez paradoxales, qui donnèrent lieu à de chaudes discussions, sur la part qui revient à la

philosophie dans les questions relatives à l'aliénation mentale, 1864; une dissertation non moins contestable qui a pour titre, *Une définition du droit*, 1866, dans laquelle l'auteur revient sur quelques idées de sa Philosophie sociale pour en aggraver encore la fausseté; et enfin une *Démonstration de la création* qui, en 1869, fut réunie avec les deux opuscules précédents en une seule brochure. Cette brève et sèche énumération en dit plus que les plus éloquentes paroles sur le découragement de l'auteur.

Je ne serai guère moins bref sur les travaux qui touchent à l'histoire de la philosophie. Commençons par la moderne pour finir par la scolastique. En 1846, M. Charma donna une Biographie de Fontenelle, et, en 1863, un Mémoire sur la vie et les œuvres de Condorcet, opuscules agréables et non sans intérêt, qui ne vont pas cependant au fond des choses, parce qu'ils négligent trop le savant dans Condorcet et le sceptique dans Fontenelle. L'étude sur Condorcet avait été précédée, en 1857, de deux notices biographiques, l'une sur Charles de Quens, et l'autre sur le P. André, une de ces médiocrités, comme il y en a tant, sur lequel M. Cousin avait eu la fantaisie d'appeler l'attention, et dont MM. Charma et Mancel avaient publié, en 1844-1857, quelques œuvres inédites depuis longtemps oubliées. Les Mémoires sur la scolastique, au moins les deux premiers, ont plus d'importance pour l'histoire de la philosophie. Ce sont deux belles et fortes études, en effet, que celle sur Lanfranc, donnée en 1849-1850, et celle sur saint Anselme en 1853. La notice biographique, littéraire et philosophique sur Guillaume de Conches, est loin d'avoir

cette valeur à cause de la médiocrité du personnage. Son principal intérêt est de nous faire connaître un de ces docteurs, beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit généralement, réfractaires à la philosophie dominante. Quant à l'étude sur le *Compendiloquium* de Jean de Galles (1866) et à celle sur le *Fons philosophie*, poëme du XIIIe siècle, par Godefroi de Saint-Victor (1868), elles ont pour objet de pures curiosités qui ne pouvaient avoir grand prix aux yeux de M. Charma. Ajoutez quelques morceaux philosophiques ou polémiques, mis dans les journaux du pays, entre autres celui qui parut en 1846 et 1847 sur l'*Histoire de Dieu* par Didron, et un certain nombre d'articles, tous répartis dans les deux premiers volumes du *Dictionnaire des sciences philosophiques* (1), et vous aurez à peu près tout ce qui est sorti de la plume de notre confrère, moins ses opuscules de pure archéologie. Ces travaux d'une nouvelle espèce ont dû être pertinemment appréciés par un de ses pairs de la Société des Antiquaires de Normandie : pour moi, telle est mon insuffisance en ces matières, qu'il me serait impossible de juger si M. Charma y apportait ou non les qualités requises. Je me bornerai à énumérer ces opuscules dans une note (2).

J'achève maintenant le peu qui me reste à dire

(1) Activité, analogie, André, argumentation, bien, Cléanthe, devoir, dialectique, enthymème, espèces ;—1844-1847.

(2) Billet d'indulgence délivré au XIII° siècle par l'abbaye d'Ardennes à ses bienfaiteurs, 1850.

Protestation contre la démolition de l'église de St-Étienne-le-Vieux, 1850.

de sa biographie. Nommé secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie en 1853, outre les travaux qu'il faisait pour cette Société, M. Charma se donnait une peine extrême pour relire des manuscrits, revoir des épreuves, empaqueter les exemplaires à envoyer, et tenir la correspondance qu'il multiplia peut-être outre mesure. Ses fonctions de secrétaire lui créèrent de nombreuses relations, soit en France, soit à

Sur quelques objets antiques découverts à Notre-Dame-de-Lavoye, près Avranches, 1851.

Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Falaise, 1851.

Rapport sur les fouilles faites à La Cambe, 1851.

Rapport sur les fouilles exécutées à Catillon, 1852.

Documents inédits sur les Palinods, 1852.

Magni Rotuli saccarii pars secunda, 1852.

Notice biographique sur Ch. Bourdon, 1852.

Sur les fouilles de Vieux, 1853.

Sur les fouilles de Jort, 1854.

Fouilles au village de Vieux, 1852, 1853, 1854, 1855.

Biographie du docteur Lesauvage, 1855.

Mémoire adressé au Ministre sur la conservation de l'église de St-Étienne-le-Vieux, 1855.

Note sur une découverte faite dans l'église de la Ste-Trinité, à Caen, 1856.

Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne université de Caen, 1856.

Mémoire sur les fouilles pratiquées au village de Vieux, 1863.

Notices sur quelques énigmes archéologiques, 1864.

Une charte délivrée en 1369 par l'évêque de Séez au prieuré de Villers-Canivet, 1865.

Éducation donnée aux enfants de France, petits-fils de Louis XIV, 1865.

Histoire de la Société des Antiquaires de Normandie, pendant l'année académique 1865-1866.

Fouilles d'Évreux, 1867.

l'étranger, et le mirent à même de faire partie du Comité des sciences historiques, et de diverses Sociétés d'archéologie, celle de Londres, celle d'Herculanum, et même de plusieurs Sociétés savantes du Nouveau-Monde. Il aimait cette sorte de notoriété : c'était pour lui comme la monnaie de la gloire qu'il avait rêvée. Il eut bientôt d'autres occupations encore. Au commencement de l'année scolaire 1863-1864, il fut promu au décanat ; et l'on ne saurait imaginer à quelles besognes fastidieuses et rebutantes il se croyait forcé de descendre pour en remplir les devoirs. Ces travaux ingrats trompaient son besoin dévorant d'action, et dans les deux dernières années, ses souffrances. Sa santé, jusque-là robuste, s'altéra tout à coup gravement, et nous le vîmes, dès la fin de 1866, porter littéralement la mort sur le visage. Il ne se ménagea point davantage pour cela, il voulait vivre jusqu'au bout, ou comme dit Montaigne, vivre le plus avant possible dans la mort.

M. Dansin, qui devait hélas ! le suivre de trop près au tombeau, a dit mieux que je ne saurais le faire par quel effort, par quel miracle de volonté M. Charma retrouvait non-seulement assez de force pour ne pas interrompre ses cours, mais une verve et une chaleur qui rappelaient ses belles années. Je citerai seulement quelques petits faits propres à mettre en relief cette force et cette obstination de volonté qu'on admirait sans l'approuver.

En vain, ses collègues qui voyaient son état de faiblesse lui proposèrent-ils d'aller à sa place à Rouen, pour le baccalauréat de 1868 ; il tint à

faire cette corvée, quoiqu'il fût pris toutes les nuits de transpirations épuisantes qui duraient de trois heures à huit ou neuf du matin. Mourant déjà, il s'obstina au mois de juillet 1869 à présider les examens de licence auxquels il ne manquait jamais, et fut obligé de se faire apporter en voiture à la Faculté. Il s'efforça même de prendre part aux épreuves du baccalauréat, mais il se vit contraint de me renvoyer des copies de philosophie qu'il avait vainement essayé de corriger : c'était à la fin de juillet. Ses forces étaient épuisées, ou plutôt il n'en conservait plus que pour souffrir. Il traîna encore douloureusement quelques jours, et fut emporté le 5 août par une crise violente, avec le regret peut-être de n'avoir point fait tout ce qu'il pouvait faire. M. Charma a pourtant marqué son passage dans la Faculté des Lettres de Caen, et s'est, en outre, conquis une place honorable dans la littérature philosophique de notre temps. « J'ai la maladie de faire des livres, et d'en être honteux, quand je les ai faits », disait-il dans l'épigraphe de ses Leçons de logique. C'était trop de modestie, s'il répétait sincèrement ce mot de Montesquieu ; car il n'y a pas lieu de se repentir d'avoir écrit un bon livre, comme l'Essai sur la moralité, et nombre de pages ou excellentes ou pleines d'éclat, comme celles qui remplissent la Philosophie sociale, l'Essai sur le langage et même les Leçons de logique.

BIOGRAPHIE

DE

M. ALFRED TRO

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE

PAR M. JULES CAUVE
Membre titulaire

MESSIEURS,

En 1869, il y a quatre ans à peine,
venait de perdre un de ses membres l
tables, M. Alfred Trolley, ancien bâtonni
des avocats, professeur à la Faculté de
alliez, selon l'usage, désigner l'un d'en
serait chargé de composer sa notice fun
vous vous le rappelez, mu par un sentim
courtoisie envers le barreau toujours int
socié aux travaux de la magistrature, M.
président Olivier revendiqua cette tâch
en effet, mieux que lui n'était en mesure

La mort, hélas! plus rapide encore p
vier qu'elle ne l'avait été pour M. Trolle
pas permis de s'en acquitter. A défaut de
torisée du chef de la magistrature de no
celle d'un collègue, d'un ancien compagn
essaiera de vous peindre, en quelques
fut M. Trolley, envisagé plus particulièren
érudit et comme homme d'imagination.

M. Alfred Trolley était né, au mois de novembre 1808, dans un obscur village des Flandres, près de la ville de Bruges. Le nom de cette localité éloignée (Nedevswalen) possède une tonalité des plus rauques pour des oreilles normandes. Est-ce à dire que cet homme, doué d'un esprit si éminemment français, avait dans les veines, pour une dose quelconque, le sang quelque peu glacé des Flamands voisins de la pesante Germanie? Il n'en était rien. Le père et la mère de M. Trolley appartenaient à la vieille bourgeoisie des deux villes de Vire et de Caen. Mais son père, faisant partie alors de l'administration de l'enregistrement, avait été nommé receveur dans un de ces départements nouveaux que la victoire nous avait donnés, et dont les affreux événements de 1870 devaient nous faire expier cruellement la possession éphémère. Le père de M. Trolley, du reste, peu de temps après la naissance de son fils, quitta son emploi pour venir se fixer parmi nous.

Ce fut dans notre lycée, décoré alors du nom de collége royal, que M. Trolley fit toutes ses classes avec la plus grande distinction. Il brilla surtout dans la rhétorique, sous l'habile direction de M. Gibon, depuis maître de conférences à l'École normale, pour lequel il professa toujours un affectueux respect.

Il déployait alors, pour les études littéraires, une ardeur singulière que n'avaient encore en rien amortie les soucis prosaïques des affaires contentieuses. Enhardi sans doute par ses succès dans les vers latins, dont nul ne songeait, en ce temps, à contester le rôle opportun au sein de ces classes supérieures si bien appelées du nom d'*humanités*, il s'essaya dans

la poésie française. Élève comme lui de la pension de Bagatelle, je me rappelle l'avoir entendu, avec admiration, nous lire des vers français de sa composition, dans lesquels il décrivait la touchante cérémonie de la messe de minuit, célébrée dans la modeste église de Saint-Julien, notre paroisse commune.

Mais la classe de philosophie a remplacé celle de la rhétorique, et le jeune Trolley est appelé à choisir définitivement la position qu'il désire occuper dans le monde. Ses préférences alors ne portaient pas sur le barreau, pour lequel il devait montrer bientôt une aptitude si grande. Son imagination lui retraçant le charme infini des voyages lointains, il voulait embrasser la carrière des consulats; et souvent il nous décrivait, avec sa verve habituelle, les avantages que cette détermination devait lui procurer. Je ne doute pas qu'avec son esprit souple, sa facilité très-grande à s'assimiler tout ce qu'il voulait savoir, il n'eût donné au corps de la diplomatie consulaire un agent des plus utiles et des plus méritants. Mais sa famille, inquiète de cette vocation qui devait, pour toujours, l'entraîner loin d'elle, mit obstacle à ses désirs. Au mois de novembre 1826, il commençait son cours de droit, sous la direction de M. Le Cerf, un de nos anciens et vénérés confrères.

Doué à la fois d'imagination et d'esprit pratique, M. Trolley reporta immédiatement sur les études juridiques l'ardeur de son intelligence. Dans un moment où je n'avais pas encore moi-même commencé ces études, pardonnez-moi, Messieurs, ces souvenirs de jeunesse, j'entendis, non sans étonnement,

Alfred Trolley proclamer que, pour lui, un réquisitoire du célèbre procureur général Merlin, alors dans toute sa gloire, l'emportait, en véritable intérêt, sur la harangue la plus éloquente de Cicéron ou de Bossuet.

Trois ans plus tard, promu au grade de licencié après de brillantes épreuves, il entendait déployer, immédiatement, dans les luttes du barreau, la science du droit civil qu'il venait d'acquérir. Mais ces luttes, vous le savez, ne s'ouvrent pas toujours, de plain-pied, pour le jeune avocat. Souvent, il lui faut traverser, auparavant, les débats criminels, pour lesquels, notre confrère ne sembla jamais éprouver d'attrait.

Grâce à l'esprit pratique dont il est animé, M. Trolley saura tourner cet écueil. Renonçant, pour quelques années, au théâtre éclatant que l'Athènes normande semblait promettre à ses débuts, il choisit, à cet effet, le modeste tribunal de Pont-l'Évêque. Ce fut là qu'il passa près de quatre ans, livré tout entier à la pratique de chaque jour. Sans abandonner les hautes études de jurisprudence, il sut mettre à profit cette sorte d'exil volontaire, pour s'initier à fond aux questions les plus minutieuses de la procédure civile, qu'un avocat vraiment digne de ce nom, il le déclarait, doit connaître dans tous ses détours.

Le séjour de notre confrère à Pont-l'Évêque devait se terminer de la manière la plus heureuse. Au commencement de l'année 1833, un concours s'ouvre, dans notre Faculté, pour la chaire de droit commercial et pour une place de suppléant, Alfred Trolley se

fait recevoir docteur en droit un peu à la hâte, et vient disputer cette dernière place, son âge ne lui permettant pas d'aspirer à la première. Il est nommé, à l'unanimité des suffrages, bien qu'il se trouvât en présence de rivaux plus âgés et plus renommés que lui. Trois ans plus tard, la même bonne fortune ne devait pas lui faire défaut. Dans un nouveau concours, en effet, au mois de juin 1836, il obtint la chaire de droit administratif, sans avoir rencontré de compétiteurs bien sérieux.

Depuis son retour à Caen jusqu'à l'époque de sa mort, M. Trolley ne cessa de figurer dans les premiers rangs du barreau de notre Cour d'appel. Sa science du droit civil était des plus solides; sa facilité de conception était extrême; il possédait une parole facile et originale qui commandait l'attention. Que l'on ajoute à ces qualités brillantes l'étude consciencieuse de ses dossiers, le dévouement sans passion exagérée aux intérêts de ses clients, une politesse élégante envers tous ceux avec lesquels le palais lui créait des relations, et l'on aura une idée des qualités principales qui distinguèrent M. Trolley, comme avocat, durant sa longue carrière.

Mais, je l'ai dit, le but que je me propose dans cette notice, c'est surtout d'envisager, dans notre regretté confrère, l'homme de lettres et l'érudit. Je veux montrer qu'il mérita d'occuper un rang distingué dans les sociétés savantes de la ville de Caen, et dans la nôtre en particulier, par ses goûts littéraires, par ses ouvrages d'érudition, par le talent de la conversation qui le distinguait à un si haut degré.

Au premier de ces aspects, je ne crains pas

de l'avouer, la tâche que je me suis imposée n'est pas sans difficultés, en ce qui me concerne. Pour nous deux, sans doute, le point de départ avait été le même. Nous avions admiré ensemble, dans l'intimité de la vie de collége, et les grands auteurs de l'antiquité grecque et latine, et ceux non moins parfaits que le XVIIe siècle a produits parmi nous. Mais, en s'affirmant plus distinctement avec le progrès des années, nos convictions littéraires réciproques étaient devenues très-différentes. Dans la querelle célèbre des anciens et des modernes, si bien racontée par M. Rigault, un des anciens professeurs de notre lycée, j'eusse figuré à côté de Racine et de Boileau. M. Trolley, au contraire, eût combattu aux premiers rangs, dans le camp adverse, auprès de Lamotte et de Perrault.

Admirateur passionné de tout ce qui semblait nouveau et fortement accentué, il ne pouvait manquer d'éprouver un attrait singulier pour ce poète contemporain, aux inspirations puissantes, mais si souvent heurtées et étranges, dont chaque production a toujours fait naître des appréciations très-diverses. Plusieurs d'entre vous se rappellent sans doute une discussion de ce genre des plus animées, à laquelle M. Trolley prit part, au sein de cette Compagnie, lors de l'apparition des *Chansons des rues et des bois*, dans lesquelles le Titan superbe se flattait d'avoir apprivoisé Pégase, le coursier indompté, qui jusque-là l'emportait sans mesure dans l'espace :

« Pensif, j'entraînais loin des crimes,
Des dieux, des rois, de la douleur,

sant. Ce bonheur d'expression, joint à une certaine facilité de vie qui lui était propre, lui avait concilié, dans notre contrée, à Paris même, de nombreuses relations, d'illustres amitiés. Bien des années, il sut, mieux qu'aucun autre, concilier la vie du Palais et de l'École avec celle, non moins fatigante, du grand monde. Mais ce cumul prolongé épuise vite les forces de notre nature, hélas! bien limitées. Le monde, en outre, n'a-t-il pas toujours ses retours et ses revers, et pourrait-on citer beaucoup de ses favoris auxquels il ait constamment épargné les désenchantements et les chagrins?

M. Trolley ne devait pas échapper à cette loi commune de notre humanité. Les dernières années de son existence furent marquées par des infirmités physiques et par des peines d'esprit. Il supporta les unes, comme les autres, avec un rare courage; et il parvint au terme fatal, sans qu'on eût vu s'altérer chez lui ces facultés brillantes qui s'unissaient pour former l'avocat éminent, le causeur plein de verve.

Le principe de ce courage moral, il ne le trouva pas dans un stoïcisme vulgaire; il le puisa dans une source plus haute qui n'avait jamais été, pour lui, complètement tarie, le respect et la pratique des vérités chrétiennes. Préparé à l'avance au suprême passage, il put, sans être surpris par la mort, être abattu par elle, au milieu des occupations qui avaient rempli sa vie. On l'avait vu encore, au Palais, la veille du jour où il devait succomber.

Ses confrères du Barreau, ses collègues de l'École de droit, ses élèves enfin s'unirent à la magistrature caennaise pour déplorer sa perte trop rapide. Elle

enlevait à notre cité un de ses enfants les plus brillants, à la science du droit parmi nous l'un de ses représentants les plus autorisés, à sa famille, à ses amis un homme bon et sensible.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

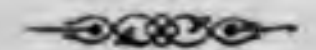
SUR

M. JULES-ROMAIN TARDIEU

(J.-T. DE SAINT-GERMAIN) ;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.



Les années de la jeunesse passent vite ; celles d'une vieillesse occupée semblent encore plus rapides. Plus on a vécu, moins il reste à vivre ; plus on connaît le prix du temps, moins on doit ajourner les travaux, principalement s'ils sont une dette à l'amitié.

Quand j'annonçai à l'Académie la mort de l'un de ses plus honorables correspondants, M. Jules Tardieu, je pris l'engagement de consacrer une notice à notre confrère : mon intention était alors de relire avec soin toutes ses œuvres, d'analyser et d'apprécier chacun de ses romans moraux, de montrer la source de leur originalité dans l'esprit mûr et l'âme constamment honnête d'un observateur, homme de bien. Il fallait pour accomplir cette tâche des loisirs qui m'ont manqué, qui me manqueront toujours, je le crains bien. Ne pouvant toutefois renoncer à ce que je regarde comme un devoir, je vais rapidement faire, non un portrait, pas même

peut-être une suffisante esquisse, mais dire, au moyen des notes qui me furent transmises, il y a près de six ans, quelle fut la vie de M. Jules Tardieu, et quels ouvrages il a publiés.

Il naquit à Rouen le 28 janvier 1805, et reçut les prénoms de Jules-Romain. Son père Jean-Charles Tardieu, souvent appelé Tardieu-Cochin, était de cette famille célèbre de peintres et de graveurs qui associèrent par des mariages, dès le XVII[e] siècle, les noms de Tardieu, de Cochin et de Belle (1).

Jean-Charles alla s'établir à Paris d'où il envoya son fils Jules, âgé de huit ans, faire ses études au lycée de Rouen. Les progrès de l'enfant dans les sciences furent peu au-dessous de ses progrès dans les lettres, et sans cultiver après le collége les mathématiques, il s'intéressait au succès de ceux qui s'y distinguaient et qui se signalaient par des découvertes. Avec quel empressement il m'interrogeait sur les

(1) « Daniel Horthemels, originaire de Hollande et fameux libraire de Paris dans le XVII[e] siècle, eut, de son mariage avec Marie-Anne Cellier, trois fils et trois filles. L'un des fils, Frédéric Horthemels, se distingua comme graveur. Pour les trois sœurs Horthemels, dont l'esprit était très-orné, elles se partagèrent entre la culture des lettres et la pratique des arts. L'aînée épousa Nicolas-Henry Tardieu, graveur ordinaire du roi; la seconde, Charles-Nicolas Cochin, graveur du roi; la troisième, Alexis-Simon Belle, peintre ordinaire du roi. Ce sont donc ces trois sœurs qui, artistes elles-mêmes, sont le lien entre les artistes des noms de Tardieu, de Cochin et de Belle. »

(*Notice sur les Tardieu, les Cochin et les Belle, graveurs et peintres*, par M. Alexandre Tardieu, dans les *Archives de l'art français*, tome IV, *Documents.*)

premières années de M. Le Verrier ! comme il était fier qu'il fût normand !

A l'âge de dix-sept ans, Jules Tardieu sortit du collége pour entrer chez Antoine-Augustin Renouard, qui de marchand de gaze était devenu libraire et libraire bibliophile. Son jeune commis ne pouvait être à meilleure école pour prendre le goût des bons livres et des belles éditions. Ses loisirs étaient consacrés à des études d'atelier chez son père ; là se développait, dans les entretiens de ce dernier et dans ceux de Carl Vernet, de Forbin et d'autres amis, ce vif sentiment des arts qui frappe dans plusieurs de ses ouvrages. La connaissance de cette éducation tout exceptionnelle explique la finesse et la justesse de ses jugements; elle fait pardonner aussi la fréquence de ses remarques artistiques; il est naturel qu'on aime à parler de ce qu'on estime au plus haut prix et que l'on sait parfaitement.

En 1830, il perdit son père. Sa famille quitta Paris où il se trouva seul au milieu du grand mouvement politique et littéraire de cette époque. Rien de plus agréable que d'entendre ce charmant conteur en rappeler l'enthousiasme, en citer les héros et dire comment les illusions les plus généreuses étaient nées, avaient grandi, puis s'étaient dissipées au souffle de l'expérience.

Dès l'année 1837, M. Jules Renouard, fils d'Antoine-Augustin, heureux de trouver dans M. Jules Tardieu les qualités du connaisseur en beaux-arts, du bibliophile plein de goût, jointes à la triture des affaires, se l'associa, le fit voyager pour les intérêts de sa librairie, et réclama plus tard son con-

cours pour l'*Histoire des peintres*, importante publication dont il fut longtemps le directeur.

En 1835, après une attente prolongée par sa complète soumission aux volontés de sa famille, il avait épousé, à Saint-Germain, celle qui fut la compagne de toute sa vie. De cette époque date l'affection qu'il avait vouée à cette ville, affection qu'attestent plusieurs de ses écrits et surtout le choix du pseudonyme J. T. de Saint-Germain, qu'il mit en tête du plus grand nombre de ses publications.

C'est dans ses fréquents voyages à St-Germain et ses longues promenades à travers la belle forêt voisine, qu'il s'est délassé en composant des poésies pleines de facilité et de sentiment. Ce goût des vers aurait été fatal à un homme d'un moindre jugement. Lui, accoutumé aux chiffres, rompu aux affaires, soucieux de sa jeune famille, était avant tout l'homme de la prose utile. Sa rédaction commerciale jouissait d'une grande estime parmi ses confrères, et lorsqu'il traitait une question d'intérêt général, comme dans la lutte de notre librairie nationale contre la contrefaçon belge, il le faisait avec une clarté, une netteté, un talent vraiment remarquables. La *Littérature française contemporaine* de Félix Bourquelot, t. VI, p. 436, donne comme de J.-R. Tardieu : *Nouvelle Lettre aux éditeurs de Paris sur la création d'une institution du crédit pour la librairie;* Paris, 1848, in-8° de 15 pages.

Je crois que cette brochure est la première œuvre imprimée du gracieux auteur qui devait faire, huit ans après, son véritable début par la légende de

l'*Epingle*. Il avait perdu son associé et son ami Jules Renouard. Des chagrins de toute sorte étaient venus l'assaillir ; ce fut pour y faire diversion qu'il s'inspira d'une simple anecdote de la jeunesse de Jacques Laffitte, et féconda cette donnée par une fiction qu'alimentèrent sans peine d'immenses réserves de philosophie pratique, des situations personnelles, des souvenirs de luttes honorables dans une vie laborieuse et digne (1).

En 1856, il fonda lui-même, à son tour, un établissement de librairie, publia quelques beaux ouvrages d'art, et rédigea de nombreux articles de variétés et de critique hebdomadaire pour la *Chronique* de la *Bibliographie de la France.*

Alors aussi commença la composition et la publi-

(1) « Je ne vous reparle pas de ses ouvrages, que vous connaissez, m'écrivait l'un de ses fils, le 2 août 1868, j'insiste seulement sur la sincérité complète de ces petits livres : il n'y avait pas en lui deux hommes ; il agissait comme il parlait, comme il écrivait. Puis, comme je vous le disais plus haut, à un sujet donné il savait rattacher mille détails personnels, mille sensations éprouvées par lui. Ainsi, dans *La Veilleuse*, il retrace toutes les impressions de sa jeunesse, les gênes de la famille d'artiste ; l'atelier du faubourg Saint-Jacques est une peinture fidèle des lieux qu'il a connus.

« Il y a beaucoup de vrai et de réel dans *Pour une Épingle* : les débuts de Georges dans la maison de Wolff sont un peu ceux de mon père chez Renouard, et dans tout ce petit livre il a retracé ses plus chers souvenirs de Saint-Germain.

« Le récit de *Mignon* est plein de la mémoire de l'un de ses meilleurs amis, qu'il avait perdu.

« Un chagrin et un souvenir aussi douloureux lui ont inspiré *Dolorès*. Mauvais ou bons (ils ne sont jamais bien méchants), tous ses personnages sont des portraits. »

cation de cette série de petits livres à 1 franc, qui eurent une vogue méritée, mais qui, malgré leur succès, n'ont pas fait la fortune de l'auteur. Nous ne pouvons guère qu'énumérer ici ces charmants ouvrages, si intéressants et si moraux, qui succédèrent à la délicieuse légende *Pour une Épingle :*

L'art d'être malheureux ;
Mignon ;
Lady Clare ;
La Veilleuse ;
Pour parvenir ;
La trève de Dieu ;
Le châlet d'Auteuil ;
La feuille de coudrier ;
La fontaine de Médicis ;
Dolorès ;
La Turbotière ;
Les extrêmes.

Ajoutez à la collection de ces livres élégants *L'art de lire les fables*, essai d'une méthode dont l'application est désirable, et *Lettres à la Dame de Cœur sur l'Exposition universelle* (1867) (1). On ne

(1) Dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* (année 1867-1868), le secrétaire, M. Decorde, s'exprime ainsi, p. 318 : « M. Jules-Romain Tardieu, homme de lettres et libraire-éditeur à Paris..... a publié, sous le pseudonyme de J. T. de Saint-Germain, un grand nombre de petits romans, dont il a fait hommage à l'Académie, et qui ont été l'objet de rapports très-favorables de la part de ceux de nos confrères à l'examen desquels ils avaient été renvoyés. *Pour une Épingle*, *Mignon*, *La Veilleuse*, *L'art d'être malheureux*, etc., sont en effet des ouvrages qui, sous la forme d'une intrigue légère, présentent

peut citer que pour mémoire deux opuscules, *Éloge du luxe effréné des femmes,* et *La religion aisée,* simple discours de l'abbé Paul. L'un est extrait de *La Veilleuse* et de *L'art d'être malheureux;* l'autre de ce dernier seul, approuvé par le cardinal Wiseman.

Nous avons parlé plus haut du goût de Jules Tardieu pour les vers. Quand on en a fait beaucoup, il est difficile de ne pas en imprimer quelques-uns. Notre ami présenta les premiers qu'il publia sous un déguisement d'une apparente modestie. Reçu membre de l'Académie de Rouen, il traita, dans une lettre de remerciement en vers, la question *De la perpétuité en matière de littérature et d'art*, in-8° de 16 pages, septembre 1858. Le déguisement dont je parlais est la manière dont les vers sont imprimés, sans arrêt à la suite de chacun, de sorte que les lignes sont pleines et ont toute l'apparence de la prose. Ce n'est qu'une singularité, d'ailleurs exécutée avec une grande facilité de plume.

Un choix parmi les poésies que Jules Tardieu avait en portefeuille, parut bientôt après et fut justement remarqué. Artiste comme était l'auteur, il dut éditer la plus chère partie de ses œuvres avec un soin particulier, et pour n'avoir aucune déception, il réclama les presses d'un autre artiste qui, lui aussi, fait avec esprit d'à-propos de jolis vers de circonstance : je veux parler encore d'un Jules, correspondant de notre Académie, Jules

l'habile développement d'une pensée morale. Ils sont écrits dans un style élégant et facile, et se recommandent par la forme comme par le fond. Quelques-uns ont été traduits en plusieurs langues. »

Claye, que l'on s'accorde assez à regarder comme le premier imprimeur de Paris. Le recueil parut sous ce titre : *Les Roses de Noël,* par J. T. de Saint-Germain ; MDCCCLX, in-12 de 165 pages et un portrait de l'auteur. Une 3e édition, augmentée, parut en 1864.

C'était un succès ; toutefois le recueil ne pouvait atteindre au chiffre d'éditions qu'ont eu *Pour une épingle* et les autres légendes venues à la suite : les vers ont de nos jours trop peu de faveur. La prose même, la prose de Jules Tardieu, si bien accueillie de la classe saine des lecteurs, a été trop artistement soignée et mise en volumes à trop bas prix pour enrichir l'auteur. Un de ses fils m'écrivait trois semaines après la mort de son père, arrivée le 19 juillet 1868 :

« J'ajouterai que la principale récompense que mon père ait tirée de ses écrits, c'est le grand nombre de sincères et sympathiques amitiés qui se révélèrent à lui dès son premier ouvrage.

« Quelques-uns de ces *amis inconnus* auxquels il adressa un joli sonnet des *Roses de Noël* (1), ne l'ont connu que par correspondance. De ce nombre sont

(1) Voici ce sonnet qui se trouve en tête des ROSES DE NOEL.

AUX AMIS INCONNUS.

Loin, bien loin des méchants, quand une âme blessée
N'attend plus rien des jours, plus rien de l'avenir,
Elle aime à retrouver au fond de sa pensée
Un refuge, un abri dans un cher souvenir.

Loin, bien loin des méchants, quand une âme bercée
Par les doux sentiments qui font croire et bénir,

les poètes provençaux, les *Félibres*, dont il édita les œuvres, à Paris, dans ses dernières années.

« D'autres étaient venus le voir, et il avait eu le bonheur de faire avec eux plus ample connaissance. Vous étiez de ceux-là, Monsieur, et depuis longtemps il se faisait grand'fête d'aller vous voir à Langrune. »

S'il ne lui a pas été donné d'y venir, moi je n'allais jamais à Paris sans lui faire une visite, quelque pressé que je fusse. Je le trouvais toujours dans un cabinet de travail, à côté de sa boutique. Les registres de comptabilité se fermaient à mon arrivée; la conversation s'engageait sur les objets de nos goûts, et j'avais la confidence des publications qu'il préparait. Il aimait à m'entretenir de l'Académie de Caen dont il était membre, et se flattait toujours qu'il écrirait un ou deux articles pour ses Mémoires.

Les affaires et les projets de livres y mettaient sans cesse obstacle. En 1862, il imprimait *Le miracle des roses, opérette de salon pour institutions de demoiselles*, musique de Luigi Bordèse; puis, toujours préoccupé d'instruire et de moraliser, il pensait à faire des livres pour l'enfant avant que celui-ci sache lire. Son crayon d'artiste l'aidait dans sa tâche et il

Cherche dans la douceur d'une larme versée
Le reflet d'un bonheur qui ne peut revenir;

Qu'il est doux d'écouter la voix, la douce voix
Des AMIS INCONNUS; comme dans les grands bois
Le voyageur entend la source murmurante;

Comme le matelot errant sur les grands flots
Sèche ses pleurs amers et calme ses sanglots
Quand paraît dans le ciel l'étoile rassurante!

n'écrivait pas, il dessinait une série de pages où se trouvaient deux enfants en regard : *Bébé et Toto*, *Bébé qui ne sait pas lire et Toto qui sait lire.* L'in-8° qui contient ces figures coloriées a pour titre : *Le livre des enfants qui ne savent pas lire.* Bientôt vint *Quand Bébé saura lire. Premier livre de lecture*, in-8°, 1865 ; enfin, en 1867, *Les trente-six volontés de Mademoiselle*, in-8° de 90 p., dessins de Ch. Vernier.

Une des dernières publications de notre confrère est intitulée *Martin Bossange*, 1766-1865 (1). Cette plaquette, de 46 pages in-12, n'a été imprimée que pour quelques amis. Qu'il me soit permis de consigner ici l'un des articles qui la composent : il mérite d'être conservé.

« UNE VISITE RUE DE TOURNON.

« L'aimable vieillard dont M. Jules Janin vient de tracer, dans une de ses meilleures pages, un portrait si ressemblant, si vivant, tout plein de jeunesse et de grâce, M. Martin Bossange, avait toujours été attiré par le prestige du talent et de la célébrité. Il aimait à vivre dans l'intimité des hommes illustres et des hommes d'esprit : Mirabeau, Barnave, Beaumarchais, Le Brun, Delille, Chénier, Talleyrand, Chateaubriand, Béranger, Jacques Laffitte, dont il était l'intime confident, et tant d'autres personnages célèbres. Il en avait gardé le souvenir très-présent, il les faisait revivre dans ses entretiens.

« Malgré son grand âge, il venait encore, comme un jeune homme, me visiter dans ma rue de Tournon. Il

(1) Né à Bordeaux en 1766, mort doyen des libraires, à Paris, en 1865, à la fin de sa centième année.

était attiré et retenu dans le quartier du Luxembourg par tous les souvenirs que ce voisinage lui rappelait. Lors de sa dernière visite, je le trouvai plus communicatif et plus jeune encore. « Je suis ici presque chez moi, me disait-il. Cet hôtel splendide que vous voyez de vos fenêtres, l'*hôtel Brancas*, était à moi avant d'appartenir à Renouard. Je l'avais acheté un soir, entre deux parties d'écarté, en même temps que le Dictionnaire de l'Académie, qui était une grosse affaire; c'est sous les grands arbres de ce jardin que mes enfants se livraient à leurs jeux; là, j'ai reçu les princes de la terre, et bien plus, les princes de la pensée. »

« A mesure qu'il parlait, son récit devenait plus animé; il faisait si bien revivre le temps passé qu'il était lui-même dans l'illusion; le splendide hôtel était encore à lui; on ne l'aurait peut-être pas surpris en lui annonçant que M. de Fontanes l'attendait au salon.

« Si j'écrivais mes mémoires, ajoutait-il, il y aurait « des pages amusantes, des révélations; mais je livre ma « parole à tous les vents; les curieux n'ont qu'à la saisir « au passage. »

« C'était presque une provocation; je ne négligeai pas, comme on pense, une telle occasion de faire causer un narrateur si bien informé; j'y avais le double intérêt d'apprendre quelque chose et d'entendre plus longtemps un séduisant conteur.

« Vous avez connu Beaumarchais, lui demandai-je.

— Si je l'ai connu? Je l'ai suivi comme son ombre. Il faisait tous les métiers. Il a été horloger, maître de musique à la cour, plaideur célèbre, homme de lettres plus célèbre, fournisseur d'armes de guerre; il mêlait tout : affaires de cour, de palais, de coulisses, de commerce; mais, je l'ai appris à mes dépens, il se trompait quelquefois, et, s'il avait l'esprit des affaires, il n'avait pas toujours celui de faire de bonnes affaires.

— Comment! lui dis-je (pour parler de ce que je croyais connaître), et ce Voltaire de Kehl qu'il a tant de fois réimprimé, n'était-ce pas une magnifique affaire?

— Oui, parlons-en, reprit le doyen des libraires. Vous vous adressez à celui qui a été chargé de la vente des huit éditions. Il y en avait quatre dans le format in-8° et quatre dans le format in-12, sans compter les exemplaires en format supérieur que Beaumarchais avait libéralement distribués. Quant à la Correspondance générale, il avait eu soin d'en imprimer dix mille exemplaires en plus, nombre qu'il jugeait à peine suffisant pour compléter les premières éditions.

« Au théâtre, comme dans ses entreprises littéraires, Beaumarchais devançait son temps. En France, on ne lisait pas alors comme on lit aujourd'hui : le public lettré était restreint; les succès se formaient dans les salons et non de par le monde. C'est depuis cinquante ans qu'on a appris à lire.

« Donc, malgré mes efforts et mes relations, la plus grande partie des éditions et la volumineuse Correspondance restèrent invendues. Le tout fut empilé dans la vieille église des Mathurins-Saint-Jacques, qui plus tard devint un théâtre. Les ballots en gémissaient; Voltaire était là comme un diable dans un bénitier.

« Beaumarchais, toujours impatient, mesurait de l'œil ces montagnes de livres qui touchaient presque jusqu'aux voûtes de l'église. Pour en finir, il m'ordonna un beau jour de conserver seulement la Correspondance avec Catherine et le roi de Prusse, et de vendre le reste comme *vieux papier pour faire aller le pot-au-feu.*

« Je ne pus me résigner à consommer ce sacrifice; et, longtemps après, la concession des *licences* me permit d'expédier outre-mer une partie de ces livres qui, après tout, n'eurent guères un meilleur sort que s'ils avaient été livrés aux flammes, comme j'en avais reçu l'ordre.

« Tel fut le résultat définitif de cette fameuse entreprise de Beaumarchais; mais il y avait dans sa personne et dans son esprit tant de séduction, que je l'admirais dans ses désastres comme dans ses triomphes.

« J'ai été le compagnon de sa vie, et presque le témoin de sa mort. Comme il laissait voir depuis longtemps une grande fatigue de l'existence, des biographes ont supposé qu'il pouvait avoir mis fin à ses jours; c'est là une erreur, et je vous en donnerais la preuve si je ne craignais de vous faire perdre votre temps. »

« Mais s'il ne se lassait pas de parler, j'étais aussi empressé de l'entendre; je tenais à connaître la fin de son récit, et il céda de bonne grâce à mes instances.

« Écoutez-moi donc, continua-t-il. C'était en 1799; Beaumarchais avait alors soixante-sept ans. Il aimait beaucoup à jouer aux dames, parce que c'est encore une bataille; il tenait surtout à jouer avec moi, parce qu'il me gagnait toujours. Pour moi je trouvais aussi du plaisir à lui procurer ce facile triomphe. Il avait recommandé à son valet de chambre Antoine de venir le coucher à dix heures, car il avait le lendemain matin un rendez-vous au Directoire. Il s'agissait de recevoir le paiement des fusils qu'il avait fournis pour la guerre d'Amérique : Beaumarchais vendait de tout.

« Il avait gagné la première partie, selon son habitude, et était en belle humeur; au moment où nous commencions la seconde partie (il était dix heures) Antoine se présente pour coucher son maître; Beaumarchais veut résister; mais le vieux serviteur, usant d'une autorité qu'il avait conquise par ses longs services, renverse le damier sans ajouter une seule parole. Mon adversaire se laisse entraîner comme un enfant boudeur. Son valet le déshabille et le couche sur le côté droit, parce qu'il avait une maladie de cœur.

« Beaumarchais, l'heureux homme comblé des faveurs de la fortune et de la renommée, m'avait dit souvent : « Que je serais heureux si je ne me réveillais pas de-

main! » Ce triste vœu était sur le point de s'accomplir.

« Le lendemain, à six heures, Antoine frappe à la porte de son maître, comme c'était convenu; il ne reçoit aucune réponse, se décide à entrer; il trouve son maître dans la position même où il l'a placé la veille, et suppose qu'il est encore endormi. Beaumarchais était mort. »

« Il y avait plus de soixante ans que ces faits s'étaient accomplis lorsque ce témoin d'un autre siècle me les racontait comme l'histoire d'hier, avec tant de clarté qu'il m'a été facile de les reproduire sans altération sensible. »

Après la plaquette sur Bossange, dont l'extrait qu'on vient d'entendre paraîtra peut-être un hors-d'œuvre, je n'ai plus à signaler qu'une seule pièce imprimée : encore ne l'a-t-elle été que dans la *Réforme musicale* des 13 et 20 septembre 1868. Les deux articles publiés étaient une conférence que notre ami devait faire sur la musique religieuse. Le sentiment de l'art se révèle dans ce dernier morceau, comme dans les nombreux passages de ses écrits où il s'est plu à l'exprimer.

Le nom de Tardieu, dès longtemps mis au rang des graveurs et des peintres, le sera désormais au rang des littérateurs et des poètes. Nous croyons même qu'il ne s'éteindra pas avec l'auteur de *Mignon*. Un fils de Jules-Romain a pris la plume après nos désastres, et l'un des premiers il a résumé les événements de la dernière guerre, sous ce titre : *La guerre de sept mois, résumé des faits militaires et des documents officiels relatifs à la guerre de* 1870-1871, par M. T. de Saint-Germain. Ce livre, début improvisé de M. Maurice Tardieu, n'est pas indigne de ceux de son père : il promet un sage écrivain.

M. DE CAUMONT

SA VIE

ET SES ŒUVRES

Par M. E. de ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

Membre titulaire

M. de Caumont a déjà été l'objet d'un grand nombre de travaux biographiques. Sans parler des notices de MM. Richelet et Perraud de Thoury (1), récemment encore MM. de Cougny, Cauvet, Renault et Georges Villers ont apprécié à des points de vue différents la vie et les œuvres du grand archéologue normand (2). L'intérêt d'un pareil sujet est loin d'être épuisé. Venu le dernier, nous voudrions

(1) *Notice sur M. de Caumont*, par M. Charles Richelet. Paris, Thunot, 1851. in-8°— Cette notice, considérablement augmentée, a été réimprimée en 1869 dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces*, p. 358. — *Notice biographique* par M. Perraud de Thoury. Paris, Bailly, 1856, in-8°.

(2) *M. de Caumont*, par G. de Cougny, directeur de la Société française d'Archéologie. *Bulletin monumental*, XXXIX° vol., année 1873, p. 327.

Notice archéologique sur M. de Caumont, par M. Cauvet. Caen, Le Blanc-Hardel, 1874.

Notice biographique sur M. de Caumont, fondateur de l'Association normande, par M. Renault. Caen, Le Blanc-Hardel, 1874.

Rapport fait le 14 février 1874 sur la proposition d'élever un monument à M. Arcisse de Caumont, par G. Villers. Bayeux, H Grobon et O. Payan, 1874.

apporter notre pierre à la biographie définitive qu'un autre se chargera plus tard de rédiger et rendre en même temps un suprême hommage à la mémoire d'un homme dans l'intimité duquel nous avons vécu et qui nous avait honoré de son amitié.

Arcisse de Caumont naquit à Bayeux le 10 fructidor an IX (28 août 1801). Il commença ses études dans le collége de cette ville et les continua dans celui de Falaise. Il eut dans ce dernier établissement pour professeurs un naturaliste distingué, M. l'abbé Hervieu, et deux hommes qui devaient arriver plus tard à des situations élevées, M. Rogier, ancien ambassadeur de Belgique, et M. Paul Dubois, inspecteur général de l'Université.

Marié très-jeune à Mlle Aglaé Rioult de Villaunay (1) et placé à la tête d'une fortune importante, il eut le rare bonheur de pouvoir suivre ses goûts sans s'inquiéter de l'avenir, et de trouver à son foyer une affection profonde qui s'étudia toujours à ne lui imposer aucune contrainte, et qui se résigna souvent à l'isolement pour laisser libre champ à son humeur voyageuse et indépendante.

C'est à Caen, vers 1820, que se révélèrent pour la première fois les aptitudes de cet esprit tenace et vigoureux qui devait trouver sa voie dans les études archéologiques. Mais avant d'apprécier le rôle

(1) Mlle de Villaunay appartenait par sa mère à la famille Bonenfant, dont un des membres, Robert Bonenfant, était propriétaire, en 1315, du château de Magny-le-Freule. — *Notice biographique*, par M. Renault, p. 1.

important qui lui échut, il est nécessaire d'indiquer sommairement les variations qui s'étaient produites dans la critique des œuvres architecturales au moment où commencèrent ses recherches.

L'opinion de Fénelon ne voyant dans l'élancement prodigieux des cathédrales gothiques que les efforts inconsidérés d'un art sans proportion et assimilant les merveilles de la décoration ogivale aux raffinements d'une littérature de décadence, résume assez bien sur la question qui nous occupe le jugement des hommes les plus éclairés du XVIIe et du XVIIIe siècle. L'enthousiasme excité par le spectacle de la beauté antique et la direction imprimée aux esprits par les tendances exclusives de l'enseignement expliquent cette étrange manière de voir. Les études consciencieuses entreprises par les Bénédictins, en renouvelant peu à peu la critique historique, n'auraient pas manqué d'amener pour les monuments de l'architecture et des arts qui s'y rattachent une appréciation plus équitable. Les agitations révolutionnaires non-seulement arrêtèrent cet élan, mais accélérèrent, avec l'abaissement général du goût, le mouvement aveugle de destruction auquel les passions de la multitude devaient imprimer un si funeste essor.

Les Rapports du conventionnel Grégoire sur le vandalisme (1) ne donnent qu'une faible idée de cette

(1) Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer.—Second rapport sur le vandalisme.—Troisième rapport sur le vandalisme. — Ces rapports ont été réédités à Caen, en 1867, chez Massif, libraire, sous ce titre : Rapports de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois....., faits à la

fièvre insensée de démolition qui s'exerça simultanément sur tous les points de la France. La perturbation avait été si profonde qu'au sortir de ces ébranlements les préjugés persistèrent plus vifs, plus absolus que jamais, et qu'il ne fallut rien moins que l'impression extraordinaire produite par l'apparition du *Génie du Christianisme* pour déterminer dans l'opinion publique une nouvelle et plus saine direction. Il est facile de signaler aujourd'hui les côtés défectueux ou superficiels de cet ouvrage célèbre ; mais son succès étonnant et l'influence décisive qu'il exerça n'ont jamais été contestés. Point de départ d'une évolution littéraire qui dure encore, il peut aussi être considéré, à bon droit, comme l'origine des opinions architecturales qui allaient à leur tour triompher.

Au moment où la France était couverte de restes d'églises et de monastères que l'on achevait de détruire, et dans lesquels une population frivole ne voyait qu'une sorte de décoration pittoresque, Chateaubriand jeta dans la circulation une appréciation saisissante et singulièrement émue de cette architecture si injustement dédaignée. Il s'adressa plus au sentiment qu'à la raison, il invoqua plutôt le charme des souvenirs que les données de l'esthétique ; mais cette description imagée fit plus pour la préservation des monuments que les dissertations savantes et les démonstrations rigoureuses.

Convention, du 22 germinal an II au 24 frimaire an III, réédités sous les auspices de M. Emile Egger, de l'Institut, par un Bibliophile normand.

Le chapitre consacré aux églises gothiques a une importance particulière et mérite encore aujourd'hui d'être lu avec la plus sérieuse attention.

« L'art gothique, au milieu de ses proportions barbares, a toutefois une beauté qui lui est particulière.....

« Les forêts des Gaules ont passé à leur tour dans les temples de nos pères, et nos bois de chênes ont ainsi maintenu leur origine sacrée. Ces voûtes ciselées en feuillages, ces jambages qui appuient les murs et finissent brusquement comme des troncs brisés, la fraîcheur des voûtes, les passages secrets, les ténèbres du sanctuaire, les ailes obscures, les voûtes abaissées, tout retrace les labyrinthes des bois dans l'église gothique; tout en fait sentir la religieuse horreur, les mystères et la divinité. Les deux tours hautaines plantées à l'entrée de l'édifice surmontent les ormes et les ifs du cimetière, et font un effet pittoresque sur l'azur du ciel. Tantôt le jour naissant illumine leurs têtes jumelles; tantôt elles paraissent couronnées d'un chapiteau de nuages, ou grossies dans une atmosphère vaporeuse. Les oiseaux eux-mêmes semblent s'y méprendre et les adopter pour les arbres de leurs forêts; des corneilles voltigent autour de leurs faîtes et se perchent sur leurs galeries. Mais tout à coup des rumeurs confuses s'échappent de la cime de ces tours et en chassent les oiseaux effrayés. L'architecte chrétien, non content de bâtir des forêts, a voulu pour ainsi dire en imiter les murmures, et, au moyen de l'orgue et du bronze suspendu, il a attaché au temple gothique jusqu'au bruit des

vents et des tonnerres qui roule dans la profondeur des bois (1). »

Certes, la description est plus d'un poète que d'un archéologue; mais, à part quelques expressions qui portent la rouille de leur époque, quel éclat de coloris et quelle sève d'imagination! Comme en présence de ces lignes animées et saisissantes, il est aisé de voir qu'un souffle nouveau a passé dans l'air, et que la critique mesquine du XVIIIe siècle a décidément fait son temps. Ce chapitre important, que nous aurions voulu pouvoir citer en entier, est une date dans l'histoire de l'art, et l'on retrouve son retentissement, avec des nuances infinies, dans un grand nombre de productions de la littérature contemporaine. Les maîtres de l'école romantique ne s'y sont pas d'ailleurs trompés, et l'un d'eux, le plus éloigné par ses tendances des aspirations religieuses de Chateaubriand, résumait à ce sujet l'opinion générale en ces termes :

« Chateaubriand peut être considéré comme l'aïeul ou, si vous l'aimez mieux, comme le Sachem du romantisme en France. Dans le *Génie du Christianisme*, il restaura la cathédrale gothique; dans les *Natchez*, il rouvrit la grande nature fermée; dans *René*, il inventa la mélancolie et la passion moderne (2). »

Mais si grande qu'ait été l'émotion produite par l'illustre écrivain, elle prépara plutôt les esprits à envisager les monuments chrétiens sous un nouvel

(1) *Génie du Christianisme*, édition Lefèvre, t. II, p. 127.

(2) Théophile Gautier, *Histoire du Romantisme*, p. 4.

aspect, qu'elle ne détermina un progrès immédiat dans la science archéologique. Les enseignements positifs et les indications doctrinales devaient nous venir d'ailleurs. A cet égard, les artistes et les érudits anglais jouèrent pour nous le rôle d'initiateurs, et contribuèrent, dans une large mesure, à la renovation des études monumentales.

Dès le milieu du XVIII[e] siècle, les recherches de Langlay et de Bentham avaient appelé l'attention sur les constructions du moyen-âge : les publications de King, de Warton, de Milner, de Sidney Hawkins, de Britton et de Whittington, affermirent cette première impression et formèrent enfin une école compacte d'excellents observateurs. Par un heureux hasard, quelques antiquaires anglais ne bornèrent pas leurs investigations aux monuments de leur pays, ils y comprirent également ceux de la Normandie. En 1752, Ducarel entreprenait un voyage archéologique et, en 1767, la Société des Antiquaires de Londres en imprimait la relation à ses frais (1). C'est encore la Normandie qui tient la plus grande part dans les études de Cotman, de Pugin et de Dawson Turner (2). Cette rapide nomenclature permet de saisir l'intensité du mouvement archéologique anglais à la fin du dernier siècle et au commencement

(1) *Anglo norman antiquities*, by doctor Ducarel. Cet ouvrage a été traduit par M. Léchaudé-d'Anisy : *Antiquités anglo-normandes de Ducarel*, traduites de l'anglais par A. Léchaudé-d'Anisy. Caen, Mancel, 1823, in-4°.

(2) *Architectural antiquities of Normandy*, by Cotman. — *Engraved specimens of the architectural antiquities of Normandy*, by M.-A. Pugin. — *Letters from Normandy*, by Britton.

de celui-ci. L'attachement de nos voisins à leurs institutions séculaires, l'ardeur passionnée avec laquelle ils recueillent tous les souvenirs de leur passé, expliquent à merveille ce résultat. La Normandie ne tarda pas à les suivre dans cette voie. Sans vouloir méconnaître le rôle honorable d'Alexandre Le Noir, qui arracha à la ruine une foule de débris précieux, c'est véritablement avec MM. de Gerville et Auguste Le Prevost que les tâtonnements prennent fin et que l'essor archéologique se dessine. Jusque-là, malgré quelques efforts individuels excellents, rien de décisif n'avait été tenté, et, à la date de 1821, dix-neuf ans après l'apparition du *Génie du Christianisme*, le *Quaterley Review* pouvait, sans exciter de réclamation, résumer ainsi la situation :

« On dirait que les Français ont horreur de tout « ce qui peut rappeler le temps passé. L'illustration « des anciens monuments de la France est donc un « soin qui nous regarde, et, puisque les possesseurs « de ces nobles édifices sont insensibles à leurs « beautés et incapables d'en apprécier le mérite, « nous en faisons une propriété anglaise (1). »

Le Rev. Th. Frognall Dibdin, dans son *Voyage bibliographique*, *archéologique et pittoresque en France*, publié vers la même époque, n'est pas loin de partager le même sentiment (2).

Les choses ont bien changé depuis. Initié pen-

(1) *The Quaterley Review*, june 1821, p. 147.

(2) *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, par le Rev. Th. Frognall Dibdin, traduit de l'anglais avec des notes par Th. Licquet. Paris, 1825. — Le voyage de Dibdin est de 1818.

dant l'émigration aux travaux des archéologues anglais, M. de Gerville, dès qu'il fut rentré en France, s'appliqua immédiatement à marcher sur leurs traces. Comme l'a dit excellemment un des maîtres de l'érudition moderne qui fut son élève, M. Léopold Delisle, à partir de 1811 sa préoccupation constante fut de continuer la tâche dont les savants des deux derniers siècles nous ont légué l'achèvement (1). A tout prendre, les travaux historiques constituent peut-être la meilleure partie de son œuvre, mais, en archéologie pure, son action fut importante et ne saurait être passée sous silence. « C'est lui qui, en 1819, proposa le terme de « *roman* pour désigner le genre d'architecture em- « ployé depuis Charlemagne jusqu'au XII[e] siècle. Ce « terme adopté par tous les écrivains français res- « tera dans la langue. A défaut d'ouvrages systé- « matiques, il suffira pour attester l'influence exercée « par M. de Gerville sur la formation et les déve- « loppements de l'école qui poursuit avec une si « louable rivalité d'efforts l'étude des monuments « du moyen-âge (2). » Ses Lettres sur l'architecture du département de la Manche, ses Recherches sur les châteaux, les abbayes, les camps romains, les monuments druidiques, son mémoire sur le Hague-Dick, ses Notices sur les villes et voies romaines de Basse-Normandie, et tant d'autres écrits qu'il serait

(1) *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville*, par M. Léopold Delisle. —*Etudes géographiques et historiques sur le département de la Manche*, III-XL.

(2) Notice par M. Léopold Delisle, p. XX.

superflu de nommer, ne lui font pas moins d'honneur et attestent la vigueur de son esprit et la variété de ses connaissances.

A la même époque, dans la Haute-Normandie, M. Auguste Le Prevost imprima aux esprits une aussi salutaire et plus vive impulsion. M. Le Prevost appartenait à un autre camp politique que M. de Gerville; mais s'il n'avait pas émigré, il avait été formé comme lui à l'école des archéologues anglais. C'est, en effet, Anderson qui l'initia, en 1813, à la connaissance des monuments du moyen-âge, et c'est après avoir traduit Wittington qu'il visita, l'année suivante, les édifices religieux de la Seine-Inférieure. Dès 1815, il publia des réflexions sur les antiquités de ce département et du département de l'Eure; en 1816, il composa un rapport qui fut alors très-remarqué sur l'abbatiale de St-Ouen, et, en 1823, il résuma dans une notice substantielle les travaux de la Commission d'Antiquités nouvellement établie à Rouen. Plus tard, il éparpilla ses observations dans une infinité de travaux. Les pavés faïencés, l'hôtel Bourgtheroulde, la châsse de St-Thaurin, les antiquités romaines de Serquigni, les vases de Berthouville, la découverte du cœur de saint Louis, l'occupèrent successivement et furent de sa part l'objet de curieuses monographies. A côté de ces deux hommes si dissemblables de physionomie et de caractère, il en est un troisième moins savant, moins lettré, mais ayant plus qu'eux, peut-être, le goût et le sentiment de l'art, nous avons nommé M. Hyacinthe Langlois. M. Le Prevost l'apprécia tout d'abord : il collabora avec lui, il l'en-

couragea efficacement, et il contribua singulièrement à son établissement définitif en Normandie et à l'heureuse direction de ses travaux.

Ces indications générales, qui n'ont pas la prétention d'être complètes et qui laissent forcément dans l'ombre bien des noms distingués et bien des efforts méritants, nous paraissent au moins établir que l'école archéologique française s'est formée tout d'abord en Normandie sous la double influence de la littérature romantique et des écrits des antiquaires anglais. Sans en rechercher les causes, celui qui devait féconder tous ces germes et contribuer si puissamment au développement de la moisson, M. de Caumont, a constaté le fait au début du IVe volume de son *Cours d'Antiquités* dans les termes suivants :

« Évidemment c'est en Normandie que l'architecture du moyen-âge a été étudiée depuis vingt ans avec le plus de méthode, de zèle et de succès. Le résultat des recherches des antiquaires anglais y fut connu de bonne heure et nos compatriotes rivalisèrent avec eux de persévérance et d'activité pour éclaircir les importantes questions qui intéressent l'histoire de notre architecture » (1).

Bien qu'élevé dans ce milieu éminemment favorable, ce ne fut pourtant pas vers l'archéologie que M. de Caumont se sentit tout d'abord entraîné. Les sciences naturelles, au début de sa carrière, lui inspirèrent un goût tellement prononcé qu'il put croire un instant à une véritable vocation. Dans une mesure

(1) *Cours d'Antiquités monumentales*, professé à Caen en 1830, t. IV, p. 21.

inégale, la même particularité doit être signalée dans la vie de M. Auguste Le Prevost et de M. de Gerville. C'est évidemment là un trait commun, qui est comme un signe du temps, et que nous pourrions reconnaître chez la plupart des hommes distingués de cette époque. Quoi qu'il en soit, à son arrivée à Caen, vers 1820, M. de Caumont fut frappé de l'enseignement de M. Lamouroux, correspondant de l'Académie des sciences et professeur de la Faculté. Il suivit avec assiduité toutes ses leçons, et comme il n'appartenait pas à la tribu des spéculatifs, il s'efforça sur-le-champ d'appliquer les connaissances qu'il venait d'acquérir. C'est de cette époque que date la fondation de la Société Linnéenne, à laquelle il prit une large part et dont il fut dix ans le secrétaire. Les premiers volumes de la collection renferment de lui un certain nombre de travaux. Nous citerons notamment : *Mémoire sur la géologie de l'arrondissement de Bayeux. — Note sur les terrains tertiaires du Cotentin.— Mémoire sur quelques terrains de la Normandie occidentale. — Note sur le kaolin du département de la Manche.—Essai sur la topographie géognostique du département du Calvados.—Carte géologique du département de la Manche.—Essai sur la distribution géographique des roches dans le département de la Manche.* Quelques-uns de ces ouvrages, dont le mérite a été très-exactement apprécié par M. Morière, ont été réimprimés dans l'*Annuaire du département de la Manche* et dans les volumes in-4° de l'Institut des Provinces. Le plus important de tous, l'*Essai sur la topographie géognostique du Calvados*, tiré à part à cent exemplaires en 1838, a été réédité presque sans

changement en 1867. — Dans ses dernières années, revenant sur ces tentatives de sa jeunesse, M. de Caumont a raconté, avec un grand charme, l'ardeur qu'il avait apportée aux explorations géologiques et les relations distinguées qu'elles lui avaient values. Ce n'était cependant pas là qu'il devait manifester sa vraie supériorité ; disons toutefois que les heures consacrées à ces recherches ne furent pas perdues pour lui. En y regardant de près, il est aisé de voir que lorsqu'il quitta l'étude de la nature pour aborder celle des monuments, il porta dans ce nouveau domaine les habitudes de précision et de classement rigoureux que donne toujours à l'esprit la connaissance des sciences exactes.

C'est au reste, à une époque contemporaine de ses entraînements géologiques, qu'il commença à se préoccuper sérieusement de nos antiquités nationales. Pour arriver à opérer la rénovation archéologique dont il conçut, dès les premiers jours, la pensée, les efforts individuels lui parurent insuffisants, et, avec l'aide de plusieurs personnes dévouées, il fonda à Caen une société destinée à arrêter les progrès du vandalisme et à répandre dans le public des notions vraies sur la valeur des constructions antiques. La nouvelle société qui prit le titre de *Société des Antiquaires de Normandie*, commença à fonctionner en 1823, M. de Caumont n'avait alors que 22 ans et n'en fut que secrétaire-adjoint; mais, il n'y a pas à s'y tromper, dès ce moment comme lorsqu'il en fut secrétaire en titre, tout s'organisa par ses soins et sous sa direction. Il en fut, à vrai dire, le fondateur, et pendant dix-huit

ans il l'administra avec un zèle et un dévouement admirables. Indépendamment de deux rapports sur les travaux de la Compagnie pour les années 1824 et 1825, il publia, dans la première série de ses Mémoires, des notes importantes sur la pierre-levée de Condé, sur le dolmen de Fontaine-les-Bassets, sur les constructions romaines d'Arcisse, sur les découvertes de Jort, sur l'église de Vieux-Pont-en-Auge et l'établissement romain de la ville d'Exmes.

Ces années de 1823 à 1835 furent, d'ailleurs, les plus heureuses et les plus fécondes de sa vie. En 1824, il fit paraître l'*Essai sur l'architecture du moyen-âge, particulièrement en Normandie.* Ce travail, communiqué à la Société d'Émulation de Caen en décembre 1823, avait été lu dans sa forme définitive aux Antiquaires de Normandie, le 8 mai 1824. C'est, à coup sûr, une œuvre de début. On pourrait y signaler des lacunes et même quelques inexactitudes; mais on y aperçoit déjà en germe les idées qui seront développées plus tard, et l'on ne s'éloignerait pas beaucoup de la vérité en considérant l'*Essai* comme l'annonce ou le prospectus du *Cours d'Antiquités monumentales.*

L'origine de ce dernier ouvrage a été ainsi racontée par M. de Caumont, dans les quelques lignes qu'il rédigea pour servir d'introduction :

« Depuis l'établissement de la Société des Antiquaires j'avais, nous dit-il, donné quelques leçons d'archéologie à des jeunes gens studieux, qui se faisaient un plaisir de m'accompagner dans mes courses d'exploration, lorsque je dressais la carte monumentale du Calvados; mais cet enseignement

peuvent renfermer d'ancien, non-seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes. Je continuerai l'inventaire que j'ai commencé des richesses monumentales de la France ; je dresserai des catalogues d'édifices classés chronologiquement. » Dans sa forme actuelle, le *Cours d'Antiquités*, dignement apprécié au moment de son apparition par MM. Auguste Le Prevost et de La Sicotière, est l'œuvre capitale de M. de Caumont. C'est de tous ses écrits le plus ample, le mieux distribué et le plus soigné comme rédaction. L'auteur s'y montre à nous tout entier, avec ses idées très-nettes et très-arrêtées, auxquelles les années ne devaient apporter que de bien faibles modifications. Ce n'est, à proprement parler, ni un écrivain, ni un artiste. Rarement il prend souci de la forme littéraire : la clarté et la correction lui suffisent ; il admire les monuments, mais la vue de la beauté plastique ne lui fait pas éprouver ces frémissements secrets que connaissait Vitet, et jamais le spectacle des grandes ruines n'a mouillé ses yeux de larmes. En revanche, il possède au plus haut degré cette qualité maîtresse qui fait l'archéologue et que le comte de Caylus, qui s'y connaissait, appelait l'esprit de comparaison. C'est cette merveilleuse aptitude, fortifiée par l'inspection incessante des monuments et par une vie de voyages, qui donne sa valeur et son cachet au *Cours d'Antiquités* et à tous les autres ouvrages dans lesquels se retrouvent, avec de légères variantes, et les mêmes idées et les mêmes classifications. Il ne faut pas, en effet, que la diversité des titres fasse illusion. *L'histoire de l'architecture religieuse au*



moyen-âge, 1 vol., Caen, 1841; l'*Histoire sommaire de l'architecture religieuse, civile et militaire au moyen-âge*, le *Coup-d'œil sur l'état des études archéologiques dans l'ouest de la France*, les *Recherches sur l'architecture militaire en France et en Angleterre*, ne sont que la reproduction à peu près intégrale de portions plus ou moins importantes du *Cours d'Antiquités*. Ces excellents *Abécédaires* eux-mêmes qui, grâce à leur forme élémentaire, pénètrent également dans les ateliers, dans les écoles et dans les salons et servent si utilement la cause de l'archéologie, ne font aussi que résumer le même enseignement.

Tous ces ouvrages, depuis l'*Essai* jusqu'au *Cours d'Antiquités* avec tous ses dérivés, en y comprenant l'*Archéologie des Écoles primaires*, se rattachent d'une manière étroite à la Société des Antiquaires de Normandie. Il inséra, en effet, le premier de ces travaux dans les Mémoires de la Compagnie naissante; il lui communiqua, à diverses reprises, les parties les plus importantes du second, et il s'aida même, pour le composer, des lumières et des conseils de quelques-uns de ses membres. Du reste, il le reconnaissait volontiers, et il a tenu à indiquer cette particularité au debut de son premier volume :

« Mon excellent ami M. Le Prevost, qui, par la profondeur et la variété de ses connaissances, est devenu le conseil nécessaire de ceux qui se livrent en Normandie aux travaux archéologiques, a parcouru les leçons que j'ai préparées et m'a communiqué des notes dont je sens tout le prix.

« J'ai aussi de grandes obligations à M. Gaillard, qui a fait depuis quelques années à Lillebonne des

peuvent renfermer d'ancien, non-seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes. Je continuerai l'inventaire que j'ai commencé des richesses monumentales de la France ; je dresserai des catalogues d'édifices classés chronologiquement. » Dans sa forme actuelle, le *Cours d'Antiquités*, dignement apprécié au moment de son apparition par MM. Auguste Le Prevost et de La Sicotière, est l'œuvre capitale de M. de Caumont. C'est de tous ses écrits le plus ample, le mieux distribué et le plus soigné comme rédaction. L'auteur s'y montre à nous tout entier, avec ses idées très-nettes et très-arrêtées, auxquelles les années ne devaient apporter que de bien faibles modifications. Ce n'est, à proprement parler, ni un écrivain, ni un artiste. Rarement il prend souci de la forme littéraire : la clarté et la correction lui suffisent ; il admire les monuments, mais la vue de la beauté plastique ne lui fait pas éprouver ces frémissements secrets que connaissait Vitet, et jamais le spectacle des grandes ruines n'a mouillé ses yeux de larmes. En revanche, il possède au plus haut degré cette qualité maîtresse qui fait l'archéologue et que le comte de Caylus, qui s'y connaissait, appelait l'esprit de comparaison. C'est cette merveilleuse aptitude, fortifiée par l'inspection incessante des monuments et par une vie de voyages, qui donne sa valeur et son cachet au *Cours d'Antiquités* et à tous les autres ouvrages dans lesquels se retrouvent, avec de légères variantes, et les mêmes idées et les mêmes classifications. Il ne faut pas, en effet, que la diversité des titres fasse illusion. *L'histoire de l'architecture religieuse au*

moyen-âge, 1 vol., Caen, 1841; l'*Histoire sommaire de l'architecture religieuse, civile et militaire au moyen-âge*, le *Coup-d'œil sur l'état des études archéologiques dans l'ouest de la France*, les *Recherches sur l'architecture militaire en France et en Angleterre*, ne sont que la reproduction à peu près intégrale de portions plus ou moins importantes du *Cours d'Antiquités*. Ces excellents *Abécédaires* eux-mêmes qui, grâce à leur forme élémentaire, pénètrent également dans les ateliers, dans les écoles et dans les salons et servent si utilement la cause de l'archéologie, ne font aussi que résumer le même enseignement.

Tous ces ouvrages, depuis l'*Essai* jusqu'au *Cours d'Antiquités* avec tous ses dérivés, en y comprenant l'*Archéologie des Écoles primaires*, se rattachent d'une manière étroite à la Société des Antiquaires de Normandie. Il inséra, en effet, le premier de ces travaux dans les Mémoires de la Compagnie naissante; il lui communiqua, à diverses reprises, les parties les plus importantes du second, et il s'aida même, pour le composer, des lumières et des conseils de quelques-uns de ses membres. Du reste, il le reconnaissait volontiers, et il a tenu à indiquer cette particularité au debut de son premier volume :

« Mon excellent ami M. Le Prevost, qui, par la profondeur et la variété de ses connaissances, est devenu le conseil nécessaire de ceux qui se livrent en Normandie aux travaux archéologiques, a parcouru les leçons que j'ai préparées et m'a communiqué des notes dont je sens tout le prix.

« J'ai aussi de grandes obligations à M. Gaillard, qui a fait depuis quelques années à Lillebonne des

découvertes si importantes et si neuves ; à M. Deville, auteur de plusieurs savants et magnifiques ouvrages sur les monuments de la Haute-Normandie ; à M. H. Langlois connu par tant de mémoires d'un haut intérêt ; à MM. Féret (de Dieppe), Galeron (de Falaise), Lambert et Pluquet (de Bayeux), P.-A. Lair, de Magneville, Roger et Gervais (de Caen), qui tous contribuent si activement à nourrir de leurs intéressantes recherches les Annales de la Société des Antiquaires de Normandie (1). »

Un témoignage analogue se rencontre dans les premières pages de l'*Essai*.

Le *Cours d'Antiquités* produisit une rapide et profonde impression et marqua immédiatement la place de M. de Caumont à la tête du monde savant.

En 1831, le premier volume obtenait la médaille d'or au concours des Antiquités nationales, et son auteur, en 1838, était nommé membre correspondant de l'Institut. Ces distinctions officielles ne faisaient que confirmer le jugement de l'opinion publique. De toutes parts, en effet, les faits se chargeaient de démontrer la valeur du nouveau système, et un homme compétent, très au courant des publications étrangères, n'hésitait pas à expliquer, par l'influence du *Cours d'Antiquités*, la supériorité de la France sur l'Allemagne dans le domaine archéologique.

« Depuis longtemps déjà, écrivait en 1837 M. Michelant, l'Allemagne étudie, avec un zèle que nous n'avons pas su imiter, son ancienne littérature na-

(1) *Cours d'Antiquités monumentales*, t. I, p. 13.

tionale, mais nous ne tarderons pas à la suivre de près. Plus avancés dans une autre route, nous pourrons, peut-être, la guider. En effet, lorsqu'en France s'est éveillé le goût du moyen-âge, il s'est trouvé un homme qui, se plaçant à la tête du mouvement, a dirigé les efforts. Groupant autour de lui les travaux, il les a fait aboutir à un centre commun ; il a imprimé l'unité aux recherches, les a rendues plus faciles par un enseignement oral et écrit qui a fixé la science et en a classé les éléments d'une manière précise et exacte. L'Allemagne, au contraire, si ardente au travail, a produit peut-être plus de recherches dans cette branche ; mais, livrée à l'arbitraire, elle a marché au hasard. Les principes de la science architectonique au moyen-âge ont été parfois méconnus pour satisfaire l'amour-propre national ; ils ont été quelquefois confondus ; les classifications et leurs dénominations sont devenues vagues et incertaines » (1).

Sans doute, on est allé plus loin depuis ; les documents écrits et figurés ont été mieux interprétés et plus largement mis à profit ; certaines branches de la science négligées au début ont pris un développement inattendu, et bien des problèmes obscurs ont reçu une solution qui paraît définitive. Mais qu'importe tout cela ? Le mérite de l'initiateur n'en est pas moins grand, et ce n'est pas parce que la voie frayée par ses soins est couverte aujourd'hui d'explorateurs ardents et perspicaces que nous pourrions le méconnaître.

(1) *Bulletin monumental*, t. IV, p. 502.

L'administration elle-même s'associa promptement au mouvement général. Dès le 27 octobre, au lendemain de la révolution de 1830, M. Guizot, ministre de l'Intérieur, s'inspirant des vues les plus élevées et, reprenant pour son compte un projet ébauché dans une circulaire de 1818, appelait l'attention des préfets sur l'état de nos monuments, et organisait, pour les protéger, tout un service de surveillance ayant à sa tête un inspecteur général.

Le gouvernement de Juillet eut la bonne fortune de pouvoir charger successivement de cette mission délicate deux hommes éminents dans des nuances diverses et à des degrés différents, qui, tous deux, ont protégé de la manière la plus utile l'architecture nationale. Tout a été dit par M. Guizot lui-même sur M. Vitet, nature sympathique, merveilleusement organisée pour saisir le beau, sous ses formes les plus variées, et pour communiquer aux autres l'émotion profonde qu'il ressentait (1). Quant à l'auteur de *Colomba*, M. de Caumont l'avait vu à l'œuvre, et il a en maintes occasions rendu justice à son zèle et à sa perspicacité (2). Dans un jour de mauvaise humeur, Mérimée a traité légèrement les antiquaires normands ; mais cette boutade d'un homme nerveux et souffrant tire peu à conséquence, et la ville de Caen ne saurait oublier qu'elle doit en partie à son intervention dévouée la conservation de l'église de la Trinité, l'un de ses plus précieux édifices. Ce

(1) *M. Vitet, sa vie et ses œuvres*, par M. Guizot. — *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1[er] mars 1874, p. 33.

(2) *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 583.

n'est ici ni le lieu ni le moment d'énumérer tous les avantages que présentaient ces inspections, qui paraissent aujourd'hui abandonnées; mais il y a dans la circulaire de M. Guizot un point spécial qui a conservé pour nous tout son intérêt et que nous tenons d'autant plus à indiquer qu'il constate officiellement le succès sérieux obtenu, dès cette époque, par la Société des Antiquaires de Normandie :

« Monsieur le Préfet,

« Le Roi désirant qu'à l'avenir les monuments « et les antiquités du Royaume soient mis à l'abri « d'une dégradation qui n'a souvent pour cause « que l'insouciance, j'ai nommé, avec l'autorisation « de Sa Majesté, un inspecteur général chargé spé- « cialement de veiller à la conservation des monu- « ments historiques.

« Un des moyens les plus efficaces pour la con- « servation des monuments est de favoriser, dans « les localités importantes, la formation des réu- « nions analogues à la Société des Antiquaires de « Normandie, fondée depuis quelques années dans « la ville de Caen. Vous vous attacherez, Mon- « sieur le Préfet, à cultiver les dispositions qui se « développeraient dans ce but parmi les personnes « influentes de votre département.

« Les statuts de la Société des Antiquaires de « Normandie peuvent, dans ce cas, être regardés « comme un modèle. Je vous en ferai parvenir une « copie sur la demande que vous m'en avez faite.

La *Statistique monumentale du Calvados* se rattache aux travaux exclusivement normands de M. de Caumont et est contemporaine par sa préparation, sinon par son exécution, de ses premiers essais. M. de Gerville avait eu une idée analogue pour la Manche (1) ; mais qu'il y a loin des notices détachées qu'il a composées à l'inventaire général et méthodique de toutes les richesses architecturales du Calvados, dressé par son continuateur ! Cette publication, qui atteste l'exploration consciencieuse de toutes les communes du département, comprend cinq volumes et est enrichie d'un nombre considérable de dessins. Elle est d'autant plus précieuse pour nous qu'elle nous conserve souvent l'image de monuments détruits ou voués fatalement à une prochaine disparition.

Le succès obtenu par la *Statistique* a provoqué beaucoup de recherches analogues. Nous citerons notamment, pour la Normandie, les *Églises de l'arrondissement de Dieppe*, par M. l'abbé Cochet ; l'*Avranchin monumental et historique*, par M. Le Héricher ; le *Mortainais monumental*, par M. Sauvage ; les *Notes statistiques sur l'arrondissement de Coutances*, par M. Renault. C'est une pensée du même genre

(1) *Études géographiques et historiques sur le département de la Manche*, par M. de Gerville. Cherbourg, Feuardent, 1834. — « Sur un autre point de la Normandie, M. de Gerville se livrait en même temps que M. Le Prevost (dès l'année 1814) à l'étude des monuments du moyen-âge ; il examinait attentivement cinq à six cents églises et réunissait les éléments d'une statistique monumentale du département de la Manche » (*Cours d'Antiquités*, t. IV, p. 22).

qui a donné naissance aux *Répertoires archéologiques*, dont le Ministre de l'Instruction publique, dans les dernières années de l'Empire, recommandait avec tant d'instance la confection, sur un plan uniforme, aux sociétés savantes des départements.

L'intérêt que lui inspira toujours sa province se manifesta dans une autre sphère par la fondation, en 1832, de l'Association normande, établie spécialement en vue de favoriser le progrès agricole, et pour laquelle il retrouva encore l'appui empressé de son ancien et fidèle ami M. Auguste Le Prevost.

Dans l'essor extraordinaire pris dans notre pays par l'industrie rurale, l'Association normande peut, sans présomption, réclamer sa large part d'influence. C'est par son initiative, ainsi que le proclamait récemment M. de Glanville, que se sont établies en France un grand nombre de sociétés analogues. « Les comices agricoles si utiles par leurs enseignements pratiques, si intéressants par leurs résultats, dérivent de ses réunions, et les concours régionaux eux-mêmes qui, chaque année, répandent à profusion l'or de l'État dans le chef-lieu d'une préfecture privilégiée, sont de jeunes et orgueilleux rejetons de la vieille souche normande » (1).

Les discussions auxquelles M. de Caumont prit part quelque temps après, tant au congrès central d'agriculture que dans les congrès régionaux, suffiraient, avec la publication de ses cartes agrono-

(1) Discours de M. de Glanville.—*Notice biographique sur M. de Caumont*, par M. Renault, p. 10.

miques, à révéler la compétence que, dans ces sortes de matières, il avait rapidement acquise.

Mais là encore on pouvait saisir le caractère compréhensif qui forme le cachet de toutes ses créations. La nouvelle société, malgré son but utilitaire, n'entendait pas, en effet, se borner aux choses de la campagne et aux intérêts matériels, elle voulait, par des réunions annuelles, développer et mettre en lumière toutes les ressources intellectuelles, morales, artistiques, agricoles et industrielles du sol normand. Aussi les comices qu'elle organisa associèrent-ils toujours aux agriculteurs les hommes de science, aux négociants les artistes et les littérateurs. La poésie elle-même y avait sa libre entrée, et l'extension de l'instruction, unie intimement à la morale et à la religion, figura toujours sur son programme.

L'Association, du reste, s'était enrôlée des premières dans la croisade archéologique. Indépendamment des exhibitions d'objets d'art et de curiosité qu'elle sut mettre en crédit, elle défendit plus d'une fois et d'une manière efficace la cause de nos vieux monuments. Il y a plus, à l'occasion, elle raviva par de patriotiques manifestations, par l'érection de colonnes commémoratives ou par le placement de pieuses inscriptions le souvenir des hommes illustres ou des événements glorieux de notre histoire. A cet égard, elle mettait en pratique les recommandations d'une circulaire excellente citée récemment par M. Guizot (1), et elle faisait preuve

(1) « Le culte des souvenirs qui se rattachent à l'histoire des arts

d'un sens droit et éminemment politique dans la haute acception du mot. Le culte de tous les nobles souvenirs n'est pas, en effet, pour un pays une chose indifférente, et les populations oublieuses ou sceptiques, qui dédaignent ou renient leur passé, n'auront jamais ni patriotisme profond ni sérieux avenir.

Les trente-neuf volumes publiés par l'Association forment, à l'heure qu'il est, un des documents les plus précieux à consulter pour connaître l'état de de nos cinq départements, leurs productions, leurs industries, leurs besoins et les améliorations de toute nature qui pourraient y être introduites. A chaque page, pour ainsi dire, nous y retrouvons la main du maître. Il dirige les enquêtes dresse les programmes, rédige les nécrologies, prononce des discours à la fois pleins d'entrain et de bon sens, et insère de temps en temps, à la suite d'un rapport sur le concours de l'année ou sur les distributions

ou aux annales du pays est malheureusement très-négligé dans les départements. On laisse en oubli des monuments précieux, on passe avec indifférence devant des vestiges qui attestent la grandeur des peuples de l'antiquité, on cherche en vain les murs qui ont vu naître les grands hommes dont s'honore la patrie ou les tombes qui ont recueilli leurs restes, et cependant tous ces débris des temps qui ne sont plus font partie du patrimoine national et du trésor intellectuel de la France. Il importe de mettre un terme à cette insouciance. »

Cette circulaire, qui porte la signature de M. le comte de Montalivet, paraît avoir été rédigée par M. Vitet (*M. Vitet, sa vie et ses œuvres*, par M. Guizot. *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er mars 1874, p. 42).

de récompenses, des travaux de longue haleine qui demandent à être étudiés avec soin. Dans le nombre nous citerons : *Matériaux pour servir à la statistique de l'Orne ;— Notes sur des essais de pisciculture ;— Mélanges et documents pour servir à l'histoire de l'agriculture* (1855) ;— *Notes pour servir à l'histoire de l'agriculture* (1856) ; — *Définition élémentaire de quelques termes d'architecture ; — Statistiques routières de Basse-Normandie ;—Statistique ripuaire de la Dive.*

Mais l'activité de M. de Caumont ne s'est pas bornée à notre région. Sans se désintéresser des travaux de la Société des Antiquaires de Normandie, il rêva un théâtre plus vaste et songea à créer une compagnie, analogue par son but, mais embrassant dans son action, au lieu d'une province déterminée, tous les points du territoire. Déjà, à son instigation, au cours de l'année 1832, une ligue pacifique s'était formée entre les archéologues du Poitou, du Maine, de la Touraine et de la Normandie pour défendre le baptistère de l'église de St-Jean de Poitiers contre les projets néfastes du Conseil municipal.

C'est à cette association fortuite et provisoire que fut substituée, en 1834, la Société française d'Archéologie. Ce n'était pas là un établissement rival de l'inspection générale de l'État, mais bien plutôt une institution indépendante devant apporter à l'œuvre commune le concours des dévouements individuels. Nous n'en voudrions au besoin pour preuve que les lignes significatives qui lui servirent de prospectus.

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés « et amis des arts, le vandalisme continue d'exercer « ses ravages, et de tous côtés l'affligeant spectacle

« de la destruction vient frapper les regards. Afin « de conserver nos monuments nationaux, le Gou« vernement a créé, il y a trois ans, une adminis« tration composée des personnes les plus capables « de veiller, par amour de l'art, à leur conservation, « et cette nouvelle institution a déjà rendu de grands « services.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, « l'époque actuelle exige la réunion de tous les « efforts individuels pour réagir contre le vanda« lisme; ce n'est pas seulement à quelques hommes « influents à prendre nos anciens édifices sous leur « protection, c'est à la population éclairée de toute « la France à s'opposer aux destructions qui désolent « nos provinces (1). »

Voilà l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société; c'est elle qui légitima son action et qui assura son succès. La Compagnie ne se contenta pas, en effet, d'accorder sur son budget de larges allocations pour faire aux anciens édifices les réparations indispensables, de décerner des récompenses, d'acquérir, pour les conserver, les ruines les plus intéressantes, d'épurer le goût par des expositions sagement entendues, de fonder ici des musées, ailleurs d'en provoquer la création; elle fit plus : en organisant, au prix d'efforts infinis, des congrès archéologiques, elle répandit partout la vraie doctrine, ouvrit des enquêtes instructives et forma une légion d'observateurs dévoués, et de surveillants infatigables. Il serait impossible d'énumérer

(1) *Bulletin monumental*, t. I, p. v.

tous les hommes distingués qui, depuis trente ans, se sont fait une notoriété honorable dans l'érudition et dans les arts, dont ces comices pacifiques ont déterminé la vocation. Il faudrait d'ailleurs fermer les yeux à la lumière pour ne pas être frappé de l'influence salutaire de ces réunions. Les livres les mieux faits, les rapports les plus étudiés et les plus décisifs ne sont pas toujours lus et arrivent rarement à leur adresse ; mais le moyen de ne pas tenir un certain compte des opinions, des controverses et des critiques qui se produisent sur les lieux, devant un public nombreux et dont s'empare nécessairement la presse locale ! Comment détruire, sans y réfléchir mûrement, ces portes de villes, ces tours, ces remparts, ces vieilles églises, auxquels des étrangers viennent donner, par leurs appréciations, une valeur nouvelle et tout à fait inattendue ? Dans notre pays, si mobile et si impressionnable, beaucoup de monuments n'ont dû leur salut qu'à ces interventions un peu bruyantes, un peu excessives quelquefois, mais presque toujours efficaces. Sur ce terrain, la Société française a tenu fidèlement ses promesses ; elle a servi énergiquement la cause sacrée de l'art, en secondant de la manière la plus utile l'action des inspecteurs généraux et en faisant souvent ce qu'il ne leur était pas loisible de faire. Si éclairé que soit le Gouvernement, si bien intentionné qu'on le suppose, il doit nécessairement tenir compte, dans ses critiques et dans ses encouragements, des susceptibilités et même des préjugés de ses administrés. Comment se montrer trop dur et trop exigeant envers des municipalités dénuées de tout sens artistique,

mais animées de bonnes intentions et foncièrement honorables. Pour arriver à formuler les moindres réclamations, que de ménagements à prendre, que de précautions à garder! La Société française est dégagée de toutes ces entraves, et elle peut, sans inconvénient, être plus libre dans ses allures, plus vive dans ses critiques, moins circonspecte dans son langage. Elle ne compromettra jamais une élection, pas plus qu'elle n'engagera la responsabilité de l'État. Aussi combien d'articles excellents, mais empreints d'une certaine vivacité, dus soit à M. de Caumont, soit à l'un de ses plus brillants auxiliaires, M. Bordeaux, dont on chercherait vainement l'équivalent dans les correspondances et dans les rapports officiels!

Dès l'origine de la Société, le *Bulletin monumental* fut un instrument précieux mis aux mains du Directeur pour remplir cette partie militante de sa tâche. Cette publication périodique n'était pas dans ce genre le coup d'essai de M. de Caumont. A l'époque où il s'occupait exclusivement de la Société des Antiquaires, il avait déjà fondé à Caen, en 1830, la *Revue normande*, dont l'existence fut courte et assez orageuse (1). Au début, elle comptait parmi ses rédacteurs M. Auguste Le Prevost et M. de Gerville. Mais le dernier se retira bientôt et rompit plus tard toute relation avec son directeur. Une discussion assez vive sur la coopération des Poitevins à la con-

(1) La *Revue normande*, publiée à Caen chez Chalopin, commença à paraître en 1830. Le dernier numéro est du mois de décembre 1834.

quête d'Angleterre avait apporté dans leurs rapports un certain refroidissement (1), lorsque les controverses soulevées à propos de la date de la cathédrale de Coutances en amenèrent la cessation définitive. Dans ces polémiques, déjà bien loin de nous, où M. de Gerville porta toute l'âpreté passionnée de son esprit (2), M. de Caumont eut le rare mérite de rester maître de lui et de ne pas compromettre sa cause par ces excès de langage qu'on ne lui épargna pas toujours et que ne comportaient pourtant guères de pareils dissentiments.

La seule représaille qu'il se permit fut la publication du voyage archéologique fait en Normandie, en 1831, par M. Gally Knight, dans lequel ce savant déclarait, sans ambages, que l'opinion de M. de Gerville était un rêve :

« Les dates étonnantes, disait-il, que la Société des Antiquaires de Normandie a assignées à certaines églises de cette contrée, bâties dans le style en pointe, ne pouvaient manquer d'exciter au plus haut degré dans les autres pays la surprise et la curiosité. On trouve, dans son volume de Mémoires pour l'année 1825, cette assertion qu'il existe à Coutances, à Mortain et dans d'autres localités normandes, des églises dont la construction dans le style en pointe remonte au XI[e] siècle. Si la France n'avait fait que

(1) *Revue normande*, 2[e] vol., p. 223. Le contradicteur de M. de Gerville était M. de La Fontenelle.

(2) Cf. *Charles Duhérissier de Gerville*, par M. Julien Travers. — *Annuaire de la Manche*, 1835, p. 121. — *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville*, par M. Léopold Delisle, p. XXXIX.

réclamer pour elle l'adoption de ce style, il n'y aurait eu, dans une semblable prétention, rien d'étrange; mais que l'on puisse trouver quelque part des monuments si anciens où les caractères du style en pointe atteignent un complet développement, voilà qui est bien capable de faire naître l'étonnement.

« Pour moi, ma surprise fut au comble et je me décidai à passer l'eau pour voir et examiner de mes propres yeux ces miracles d'architecture. »

L'éminent archéologue, après avoir analysé tous les documents allégués en genre de preuves et exposé les propres observations qu'il avait faites sur place, concluait ensuite dans ces termes catégoriques :

« Nous le demandons maintenant, la merveille annoncée par la Société des Antiquaires de Normandie (c'est-à-dire par M. de Gerville) est-elle autre chose qu'un rêve ? N'est-il pas évident que la cathédrale actuelle de Coutances appartient en partie à la seconde moitié du XIIIe siècle et en partie à une époque postérieure de plus d'un siècle à la date qui lui a été assignée (1). »

Le progrès des études architecturales n'a fait que confirmer les vues judicieuses de Gally Knight et de M. de Caumont. Aujourd'hui la thèse de M. de Gerville, un instant reprise par M. l'abbé Delamare, est complètement abandonnée.

Le *Bulletin monumental*, dans les premiers volumes, porte la trace de ces luttes locales et de

(1) *Bulletin monumental*, t. IV, p. 40 et 111.

ces discussions regrettables ; mais dans les suivants, l'écho s'en affaiblit et les seules préoccupations qui s'y révèlent ont trait au progrès de la science et à la conservation, sans distinction de style et d'époque, de nos édifices nationaux. C'était le programme sage et élevé que son fondateur s'était tracé en prenant la plume, et l'on peut dire que jamais il ne s'en est écarté.

La collection complète du *Bulletin* arrêtée en 1873 forme trente-huit volumes. C'est un monument d'un genre particulier, élevé à l'histoire de l'architecture et des arts accessoires qui en dérivent. Sans doute, il faut faire la part d'honneur qui revient aux nombreux collaborateurs que M. de Caumont avait découverts et qu'il sut retenir près de lui ; mais, en dehors des travaux distingués qu'il eut le mérite d'accueillir ou de provoquer, son rôle personnel dans l'œuvre collective nous apparaît encore comme très-considérable. Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter la collection tout entière ou mieux de consulter les Tables rédigées pour les vingt premières années par M. Auber, et pour les dix-huit années suivantes par M. le conseiller Renault.

A notre sens, le *Bulletin monumental* forme le complément nécessaire et original des nombreuses publications archéologiques de M. de Caumont, et le recommandera toujours à la reconnaissance de tous ceux qui se livrent à l'étude des monuments. Il ne se méprenait pas d'ailleurs lui-même à cet égard, et il avait le sentiment très-vif de la valeur réelle de cette collection. N'était-ce pas là, après tout, le livre véritable de sa vie, l'histoire journalière

où il avait consigné ses créations, ses idées, ses projets, ses systèmes et ses luttes. Tous ses amis y ont collaboré, et, avec un peu de soin, on y retrouverait l'itinéraire capricieux de ses voyages, la liste des monuments qu'il a découverts, l'indication des fouilles qu'il a dirigées ou encouragées, et surtout les actes innombrables de vandalisme que ses efforts infatigables ont été impuissants à conjurer. Sur ce chapitre, il est merveilleux de passion et de tenacité ; la flamme qui animait Montalembert a pénétré dans son âme et lui fait trouver des accents indignés pour flétrir les destructions ineptes dont il doit subir le spectacle. Pour donner à ses critiques toute leur valeur, les articles de fond ne lui suffisent pas et sont parfois suivis d'entrefilets signés de ses initiales. A l'occasion, il ne dédaigne pas même de rentrer dans le débat sous le voile de l'anonyme. C'est ainsi que l'inconnu *L. M. S.* ou le *Curé Breton* sont, en temps opportun, chargés de réchauffer les tièdes, de gourmander les récalcitrants et de rappeler vertement au respect de l'art les particuliers, les fabriques, les conseils municipaux, le génie militaire et les architectes. Les exigences de cette vie de lutte et de surveillance l'absorbent à un tel point que souvent, quand il revient à la science pure, il peut à peine trouver le temps d'arrêter un plan et de s'astreindre à un ordre rigoureusement déterminé. Emporté par le tourbillon, il se contente de jeter sur le papier de simples notes de voyage qu'il intitule parfois *Rapports verbaux* pour indiquer vraisemblablement leur caractère prime-sautier et sans prétention.

Après des débuts laborieux l'entreprise du *Bulletin*, habilement conduite au point de vue financier par M. Gaugain, obtint un véritable succès. Aussi, en 1865, son fondateur, en jetant un coup d'œil de satisfaction sur le chemin parcouru, pouvait-il ouvrir sous les plus heureux auspices une nouvelle période trentenaire.

Après avoir fait l'éloge mérité de MM. Sagot, Thiollet, Victor Petit et Georges Bouet, « l'un des hommes qui se font le plus remarquer par la sûreté de leurs opinions artistiques et archéologiques », M. de Caumont ajoutait :

« Au point de vue iconographique, nos publications sont assurées du concours des hommes les plus habiles ; au point de vue de l'étude et des descriptions des monuments, une légion tout entière de jeunes antiquaires est venue renforcer nos rangs et promet une moisson abondante » (1).

Ces espérances ne devaient pas se réaliser, et à la fin de l'année 1872, le grand archéologue, vaincu par la souffrance, déposait la plume et annonçait à ses nombreux abonnés la cessation définitive du *Bulletin*.

Ces lignes fermes et dignes sont une sorte de testament et méritent d'être intégralement reproduites :

« Cette 8e livraison du XXXVIIIe volume sera la dernière. Nous interrompons la publication de ce recueil et nous remercions nos collaborateurs du

(1) *Bulletin monumental*, XXXIe vol., p. 8.

concours qu'ils nous ont prêté depuis près de quarante ans.

« Quand nous avons commencé cette Revue, il y a trente-huit ans, elle était la seule qui existât en France. La *Revue archéologique* de M. Didron n'a commencé à paraître qu'en 1844, dix ans après la nôtre. La *Revue de l'Art chrétien* à Amiens et la *Revue archéologique* à Paris ont encore une origine moins ancienne. »

« Évidemment, les Revues sont plus utiles que les Mémoires des Sociétés, comme on l'a dit souvent, en ce qu'elles s'adressent à un public illimité et qu'elles font circuler les idées d'art et d'archéologie dans un monde différent ; elles participent en ce sens de l'action de la presse.

« Le *Bulletin monumental*, qui avait un grand nombre d'abonnés en France, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et ailleurs, a puissamment contribué à répandre les notions archéologiques pendant quarante ans.

« Il va cesser de paraître : nous ne savons si plus tard d'autres essaieront de publier quelque chose de pareil. M. de Caumont désire rester complètement étranger à ces essais et décline d'avance toute responsabilité, ne pouvant y apporter aucune part, soit pour la direction, soit pour la collaboration » (1).

Pas plus que la Société des Antiquaires de Normandie, la Société française d'Archéologie, avec son but limité, n'avait pu contenter longtemps cet

(1) Le *Bulletin monumental* a été plus tard continué, avec l'assentiment de M. de Caumont, sous la direction de M. de Cougny.

esprit toujours en mouvement et en quête de perfectionnements et de nouvelles combinaisons. Le spectacle des réunions scientifiques dont il fut témoin en Allemagne, vers 1830, lui suggéra l'idée d'organiser en France quelque chose d'analogue. L'occasion était favorable. Il était dans toute la primeur de son succès, et, grâce à l'écoulement rapide du *Cours d'Antiquités*, il avait pu répandre son système et former avec les savants étrangers de précieuses relations. Encouragé par l'assentiment du baron de Humboldt et de plusieurs autres écrivains éminents, il créa les Congrès scientifiques, dont la première réunion eut lieu à Caen en 1833, et qui se succédèrent régulièrement chaque année dans plusieurs autres villes de France. Comme couronnement de l'œuvre des Congrès scientifiques, il imagina, en 1839, d'établir une sorte d'Académie centrale, chargée non-seulement de les préparer, mais de communiquer l'impulsion aux associations provinciales et en même temps de faire connaître leurs différents travaux. Il ne nous appartient pas de rechercher si le nouvel établissement, dont le titre, *Institut des provinces*, souleva tant d'orages, réalisa d'une manière satisfaisante ce vaste et ambitieux dessein ; ce que nous pouvons affirmer, c'est que, dès les premières années, malgré bien des mécomptes et des hostilités déclarées, son directeur sut lui imprimer une marche aussi active que régulière. Les Congrès scientifiques s'organisèrent avec succès au nord comme au midi ; les comptes-rendus de ces réunions, dont quelques-uns comportent plusieurs volumes, parurent aux époques fixées, et

en dehors de ces publications, la Société put faire imprimer trois fascicules in-4° de *Mémoires* et un *Annuaire*.

C'est aussi sous les auspices de l'Institut des provinces que son fondateur, réalisant une pensée qu'il avait déjà mise plus d'une fois en avant, ouvrit à Paris un congrès spécial destiné aux délégués des Sociétés savantes de la province. La première de ces réunions se tint avec une certaine solennité, le 10 mars 1850, au palais du Luxembourg, dans l'ancienne salle des séances de la Chambre des Pairs. Les années suivantes, le congrès fut convoqué dans les salons de la Société d'Encouragement, rue Bonaparte. L'Institut ne se contentait pas de réunir les représentants de la science appartenant aux diverses compagnies provinciales, il voulait en outre grouper leurs études, dresser le tableau exact des résultats obtenus et assurer à tous ces efforts la publicité qui, la plupart du temps, leur fait défaut. Cette idée était déjà ancienne, ainsi que le révèlent les lignes suivantes qui portent la date de 1846 :

« Indépendamment de ses publications, l'Institut « a entrepris une grande œuvre, celle de classer « tous les travaux de quelque portée épars dans les « recueils de province.

« L'Institut se propose encore de publier, tous les « trois ans, un rapport sur les travaux comparés des « Sociétés savantes de France. »

Le *Bulletin* des publications académiques, qui n'eut que deux ans d'existence, et les rapports si consciencieux de MM. Challe, comte de Mellet et Du Chatellier, tendirent à atteindre ce but; mais il

suffit de se reporter aux aveux consignés dans le Mémoire relatif à l'année 1867 pour voir que le résultat ne répondit pas aux espérances que l'on avait conçues :

« Comme tous les amis de notre institution, écrivait M. Du Chatellier, je ne peux manquer de sentir de quelle utilité serait pour les travailleurs un tableau complet des travaux qui s'élaborent en province... Mais quel espoir pouvons-nous avoir d'obtenir jamais l'indication de tous les efforts tentés, de tous les résultats obtenus sur des sujets si divers et si nombreux ? Beaucoup de Sociétés sont encore, ce nous semble, à se rendre compte de l'à-propos et de la valeur réelle des résumés que nous voudrions faire de leurs travaux » (1).

La situation ne s'était pas modifiée en 1869, au moment où, pour la dernière fois, M. de Caumont présida le congrès de la rue Bonaparte. A envisager les choses de haut, cet essai de rapprochement entre les diverses Sociétés de la province, pour n'avoir été qu'ébauché, n'était cependant pas resté infructueux. Comme le proclamait dès cette époque, avec une louable franchise, M. Julien Travers, il est impossible de ne pas reconnaître que ce sont les vues de notre compatriote qui ont été reprises purement et simplement, dans des conditions plus favorables et avec des moyens d'action plus puissants, par le ministère de l'Instruction publique. Qu'est-ce autre chose, en effet, que le congrès de la Sorbonne, sinon la reproduction, sur une plus large

(1) *Annuaire de l'Institut des provinces*, 1869, p. 216.

échelle, de la réunion des délégués organisée par l'Institut des provinces; et que fait la *Revue des Sociétés savantes*, si ce n'est analyser avec plus d'étendue et d'une manière plus régulière et plus rationnelle les mémoires des Compagnies provinciales. MM. Rouland et Fortoul ont profité d'une idée excellente, ils s'en sont inspirés, ils l'ont étendue et perfectionnée : en cela, ils ont agi dans l'intérêt, bien entendu, de la science et du pays; mais n'est-il pas aussi de toute justice de reconnaître aujourd'hui la part d'initiative qui, dans ces institutions libérales, appartient à M. de Caumont ?

Au surplus, dans cette création dernière comme dans les précédentes, notre compatriote ne poursuivait qu'un but : relever la province de son marasme intellectuel en créant de grands foyers d'instruction, et développer les énergies individuelles en les rapprochant par de fécondes et stimulantes associations. Dans cette lutte de près d'un demi-siècle contre le courant excessif de la centralisation parisienne, il peut y avoir eu quelques méprises et quelques vues inexactes. Mais ces côtés critiquables n'empêchent pas l'œuvre, considérée dans son ensemble, d'avoir été morale, élevée et profitable.

Nous ne saurions dire aujourd'hui ce que deviendront ces Sociétés, qu'il animait de son souffle et dont quelques-unes traversent en ce moment une crise redoutable et pleine d'incertitudes. Qui remplacera jamais pour les soutenir et les diriger, ce merveilleux organisateur qui, sans budget, sans attaches officielles, libre d'engagement avec tous les partis politiques, sut convoquer à jour fixe, au

milieu d'un monde indifférent et railleur, dans les villes les plus importantes comme dans les cités les plus humbles, des réunions souvent nombreuses, toujours fécondes et retentissantes. Ce que l'État fait maintenant à grands frais dans l'intérêt de l'agriculture, il l'avait accompli avant lui, pour tous les genres de connaissances et d'industries, à l'aide des faibles ressources de Sociétés indépendantes. — Grâce à son sens pratique, à son activité et au charme de ses relations, il avait su entraîner à sa suite toute une légion d'hommes de bonne volonté : propriétaires, agriculteurs, artistes, savants et lettrés, tous dévoués à son œuvre et animés de son esprit. Fort de leur concours persistant, il put, non pas pendant un an ou deux, mais pendant une période plus que trentenaire, faire succéder aux comices agricoles les comices archéologiques, — et aux assises scientifiques les distributions de récompenses et les expositions de toute nature. — Et tout cela s'est accompli avec ordre, sous les régimes politiques les plus différents, sans que les émotions de l'heure présente lui aient jamais fait perdre son but de vue et l'aient détourné un instant de sa voie. Aux yeux de quelques-uns, il y avait peut-être dans toutes ces manifestations qui charmaient les multitudes trop d'apprêt et d'éclat extérieur. Les entrées triomphales dans les villes, les rosettes multicolores, les drapeaux, les fanfares, les lanternes vénitiennes, les décharges d'artillerie, les promenades aux flambeaux, les banquets et les toasts déconcertaient parfois certains savants, troublés dans leurs spéculations par le voisinage bruyant des

concours et des expositions. Vers la fin de sa vie, M. de Gerville se fit l'écho de ce sentiment, en attaquant avec une grande animation cette utile Association normande, qui a produit de si bons résultats et qui, sous la direction de M. de Glanville, poursuit encore aujourd'hui résolûment sa tâche. M. de Caumont laissait dire et ne retranchait de son programme ni un ruban, ni une gerbe d'artifice; les sarcasmes et les attaques ne l'émotionnaient guères; il savait parfaitement que tous ces accessoires, si impitoyablement raillés, entraient pour une large part dans le succès de l'entreprise. D'après lui, cet appareil de fête ne nuisait en rien au sérieux des discussions et ne troublait, en définitive, que ceux qui voulaient l'être; en revanche, il attirait les étrangers, surexcitait l'attention publique et déterminait les allocations des municipalités.

Ces solennités pacifiques, d'où la politique, avec ses discussions irritantes si vides souvent et quelquefois si malsaines, était impitoyablement bannie, sont aujourd'hui bien loin de nous. Qui s'enthousiasme pour des questions d'art, de littérature ou d'histoire ? Où sont les jeunes adeptes de l'archéologie et de l'érudition ? Quand reverrons-nous cet élan intellectuel qui sera l'éternel honneur de la Restauration et du gouvernement de Juillet ? Les temps sont plus tristes aujourd'hui, et peut-être devons-nous confesser que les congrès ne conviennent véritablement qu'aux nations tranquilles qui vivent en pleine possession d'elles-mêmes, à l'abri des menaces de la rue, sans préoccupation du lendemain.

Aux prises souvent avec les plus graves difficultés,

M. de Caumont eut foi dans l'avenir et ne désespéra jamais de son œuvre. Malheureusement, les voyages incessants, les labeurs infinis qu'entraînait la préparation de la moindre réunion, les obstacles qu'il rencontra sur sa route, les déceptions de plus d'un genre dont il eut à souffrir, avaient usé à la longue sa robuste constitution. En 1868, il se déchargea sur M. Calemard de La Fayette de la direction de l'Institut des provinces ; quelques mois plus tard, il abandonna à M. le comte de Vigneral la présidence de l'Association normande. A cette date, ses amis pouvaient encore se faire quelques illusions ; lui n'en conservait aucune et se plaignait amèrement à quelques personnes de son intimité de l'affaiblissement croissant de ses forces et du ralentissement de ses travaux. L'attaque de paralysie qui vint le frapper en 1871 confirma ses tristes prévisions. Le 26 juillet, il se démit de ses fonctions de directeur de la Société française d'Archéologie en faveur de M. de Cougny (1), et il s'éteignit le 16 avril suivant, après avoir essayé par des legs importants d'assurer l'avenir des Sociétés qu'il avait fondées. Fidèle aux convictions de toute sa vie, il avait demandé et reçu les consolations suprêmes de la religion. Depuis longtemps, du reste, il saluait dans la mort l'heure de la délivrance. Assister à la vie en simple spec-

(1) « Quand j'ai donné, en 1868, ma démission de directeur de l'Association normande et celle de directeur du Congrès des Sociétés savantes à Paris, en 1870, je voyais déjà diminuer mes forces. Aujourd'hui, il faut me démettre de tout le reste. Il y aurait lâcheté à conserver des fonctions que l'on ne peut plus remplir convenablement. »

tateur était, pour cette organisation exubérante, le supplice le plus cruel, la souffrance la plus amère. Dieu lui épagna la prolongation de cette épreuve.

Si M. de Caumont n'a pas achevé sa tâche, il est mort au moins en pleine possession de sa réputation. Depuis longtemps, en effet, les discussions qui s'étaient élevées autour de son nom s'étaient apaisées, et l'heure de la justice avait sonné pour lui. Dans l'introduction de son *Dictionnaire d'Architecture*, M. Viollet-le-Duc n'a pas hésité à reconnaître le rôle d'initiateur qui lui échut et que personne ne saurait lui dénier sans injustice. « Déjà cependant, nous dit-il, des esprits distingués avaient ouvert la voie : éclairés par les travaux et l'admiration de nos voisins les Anglais, ils songeaient à classer les édifices par styles, par époques. On ne s'en tenait plus à des textes, la plupart erronés : on admettait un classement méthodique, basé sur l'observation des monuments eux-mêmes. Les premiers travaux de M. de Caumont faisaient ressortir des caractères bien tranchés entre les différentes époques de l'architecture française du Nord » (1).

Envisageant la question à un point de vue moins technique et plus élevé, l'auteur célèbre du *Vandalisme dans l'art,* M. de Montalembert, proclamait, en 1853, la même vérité dans les termes suivants :

« L'équité exige que nous sachions rendre un hommage légitime à ceux qui ont été les auteurs et les principaux instruments de cette heureuse ré-

(1) M. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*. Introduction.

génération de l'œuvre du moyen-âge... Mais, avant tout, vous rendrez hommage avec moi à M. de Caumont, au fondateur de nos congrès. Le premier, lorsque nous étions tous, les uns dans l'enfance, les autres dans l'ignorance, il a rappelé en quelque sorte à la vie l'art du moyen-âge; il a tout vu, tout étudié, tout deviné, tout décrit. Il a plus d'une fois parcouru la France entière pour sauver ce qui a pu être sauvé, pour découvrir non-seulement les monuments, mais ce qui était plus rare encore, les hommes qui pouvaient les aimer, les comprendre (1). »

A vingt ans d'intervalle, nous retrouvons un jugement identique dans la *Revue des Questions historiques*, sous la plume autorisée de M. Léon Gautier :

« M. de Caumont, écrit-il, passe avec raison pour un créateur de science, et il est avéré que malgré les efforts d'Alexandre Lenoir et l'initiative de Chateaubriand, il a réellement donné la vie à l'archéologie nationale. Il avait l'amour, il avait la foi. La clarté de son esprit fit le reste, et il en vint aisément à écrire cet *Abécédaire archéologique* qui a formé de nos jours tant de centaines d'érudits » (2).

(1) *Congrès archéologique de France*, XX[e] session, p. 221.

(2) *Revue des Questions historiques*, livraison de juillet, p. 276.— « Le nom de l'illustre fondateur de la Société française d'Archéologie appartient désormais à l'histoire, et l'histoire, nous en sommes certain, ne manquera pas de lui assigner la première place parmi les promoteurs de la Renaissance artistique et monumentale qui inaugura le second quart de ce siècle. » *M. de Caumont*, par M. de Cougny. *Bulletin monumental*, XXXIX[e] vol., p. 327.

La mort d'un tel homme, enlevé au milieu de sa tâche, est une perte irréparable pour l'art français et surtout pour cette grande cause de la décentralisation intellectuelle qu'il savait si utilement défendre. Ne nous décourageons cependant pas ; les idées dont notre illustre compatriote s'est fait l'infatigable champion ne sont pas destinées à périr. Si nous ne nous trompons, les modifications sociales et politiques auxquelles nous assistons en préparent, dans un avenir prochain, le triomphe définitif.

Au surplus, quoi qu'il arrive, la Normandie, si soucieuse de ses gloires à toutes les époques, est restée, cette fois encore, fidèle à son passé, en multipliant autour de ce tombeau les manifestations de ses sympathies et de ses regrets. Sur la proposition de son maire, M. Roulland, la ville de Caen a tenu à donner à l'une de ses rues le nom de Caumont, et, le 14 février, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Bayeux, s'inspirant du sentiment général, a décidé, à la suite d'un rapport délicatement inspiré de M. G. Villers, qu'une statue serait élevée sur l'une des places de sa ville natale au restaurateur de l'archéologie française. Dès aujourd'hui le concours des Sociétés savantes et des esprits généreux est acquis à cette noble et patriotique entreprise. Ce sera pour tous un beau jour que celui où nous verrons se dresser, sur son piédestal de granit, cette figure réfléchie et résolue, mélange de bonhomie et de finesse où respire le caractère particulier de la race nor-

mande, et qu'a si bien rendu le ciseau de Le Harivel-Durocher (1). L'érection de ce monument

(1) Les deux bustes de M. de Caumont, par Le Harivel-Durocher, l'un en plâtre, l'autre en marbre, sont aujourd'hui placés dans la bibliothèque de Bayeux.

Nous connaissons, en outre, de lui deux portraits : le premier a été gravé par Hildibrand ; le second, qui est l'œuvre de Mlle Chenu, a été gravé par Ponteniers. Ils figurent en tête des diverses éditions des *Abécédaires*. Enfin, en 1861, l'*Institut des Provinces* a fait frapper à son effigie une médaille en bronze d'une bonne exécution. Elle porte les inscriptions suivantes :

ARCISSE DE CAUMONT, NÉ A BAYEUX LE 28 AOUT 1801.

TE SAXA LOQUUNTUR.

GRATITUDE. AFFECTION. DÉVOUEMENT.
AU
FONDATEUR
DIRECTEUR DE
L'INSTITUT DES
PROVINCES DE FRANCE,
DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES,
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ARCHÉOLOGIE,
DE L'ASSOCIATION
NORMANDE, ETC.
1861.

SEMONS, MARCHONS TOUJOURS, RÉCOLTERA QUI POURRA.

La ville de Caen, où M. de Caumont a passé sa vie entière, composé tous ses ouvrages, choisi le lieu de sa sépulture, ne possède de lui ni buste ni portrait. La place de l'éminent archéologue est pourtant naturellement indiquée dans cette galerie d'illustrations locales qui forme l'un des ornements de la bibliothèque publique, et nous espérons fermement que la lacune affligeante que nous signalons finira par être comblée.

prouvera que la province n'est pas ingrate, qu'elle n'a pas seulement le culte des intérêts matériels, mais qu'elle sait aussi honorer la mémoire de ceux qui, restés en dehors de nos agitations politiques, ont consacré toute leur vie à la défendre et à la servir.

BIBLIOGRAPHIE.

La bibliographie exacte et complète des ouvrages de M. de Caumont est un travail d'une exécution sinon impossible, au moins fort difficile. Aussi croyons-nous devoir déclarer que la liste que nous donnons ici ne saurait être considérée que comme un essai destiné à compléter, sur certains points, les indications contenues dans l'excellent *Manuel* de M. Frère et dans la *Littérature française contemporaine* de MM. Louandre et Bourquelot.

Nous avons, d'ailleurs, négligé sciemment de nombreux tirages à part de notes peu étendues, d'allocutions, de programmes, de communications diverses, de toasts et de discours que l'on rencontre notamment dans les volumes des Congrès scientifiques ou archéologiques, dans le *Bulletin Monumental* ou dans la collection des *Annuaires* de l'Association normande.

Malgré ses lacunes, ce catalogue ne sera peut-être pas inutile à ceux qui voudraient pousser plus loin les recherches ; il suffirait, d'ailleurs, à lui seul à donner une idée de l'activité multiple et infatigable du fondateur des Congrès et de l'auteur du *Cours d'Antiquités monumentales*.

Cette nomenclature comprend quatre divisions : Sciences naturelles et agricoles, — Histoire, — Archéologie, — Biographies. Dans la section de l'archéologie, nous avons rangé dans trois subdivisions les ouvrages de M. de Caumont tirés en nombre, ainsi que les brochures qui s'y rattachent et qui n'en sont souvent que des fragments ; les rapports faits par lui, sous différentes formes, à la Société des Antiquaires ou à la Société Française pour la conservation des monuments ; enfin, les notes et monographies diverses.

Nous avons classé à la suite et dans une catégorie spéciale les publications périodiques que M. de Caumont a successivement dirigées.

Nous devons un grand nombre des indications dont nous avons fait usage à l'obligeance de M. J. Travers, bibliothécaire de la ville; nous lui en exprimons toute notre reconnaissance.

I.

SCIENCES NATURELLES ET AGRICOLES.

Mémoires sur la Géologie de l'arrondissement de Bayeux.

Mémoires de la Société Linnéenne, 1824.

Note sur les terrains tertiaires du Cotentin.

Mémoires de la Société Linnéenne, 1824.

Mémoire géologique sur quelques terrains de la Normandie occidentale, avec une carte et des planches.

Paris, Treuttel et Wurtz, 1826.
Extrait des Mémoires de la Société Linnéenne du Calvados, 1825.

Note sur le Kaolin du département de la Manche.

Mémoires de la Société Linnéenne, 1826 et 1827.

Carte Géologique du département de la Manche.

Caen, Hardel, 2 feuilles grand-aigle, avec texte explicatif in-4°.

Essai sur la distribution géographique des roches dans le département de la Manche.

(Société Linnéenne, t. V et VI.)
Institut des Provinces, Mémoires, 1re série, 1er vol., p. 154-198.

Constitution géognostique du département de la Manche.

Annuaire de la Manche, 1830-31.

Carte Géologique du département du Calvados.

Une feuille grand-aigle.

Essai sur la topographie géognostique du département du Calvados.

Caen, Chalopin, 1828, in-8° de 312 pages, avec une carte géologique, datée de 1825, et un atlas.
Reimprimé à Caen, chez Domin, sous le même titre, en 1867.

Essai sur la distribution géographique des roches dans le département du Calvados.

Institut des Provinces, Mémoires, 1er vol., p. 198-280.

Des cartes agronomiques de France (cartes agronomiques du Calvados et de l'arrondissement d'Argentan).

Mémoires de l'Institut des Provinces, 1re série, 1er vol., p. 1-33.

Lettres sur les cartes agronomiques et sur l'influence exercée par la nature du sol sur les productions agricoles.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, t. XI.

Étude sur la constitution tellurique, pour servir de base aux cartes agronomiques.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, t. XXXIII.

Matériaux pour servir à la statistique du département de l'Orne, ou procès-verbal de la session générale que l'Association Normande, présidée par M. de Caumont, a tenue, en 1836, à Alençon.

Caen, Le Roy, 1836, in-8° de 133 p.

Mélanges et documents pour servir à l'histoire de l'agriculture.

Annuaire, 1855, t. XXI.

Note pour servir à l'histoire de l'agriculture.

Annuaire, 1856, t. XXII.

Note sur les essais de pisciculture tentés dans le Calvados, dans l'Eure, dans le Loir-et-Cher et dans le Puy-de-Dôme.

Annuaire, 1854, t. XX.

Le beurre d'Isigny à Monaco.

In-8° de 14 pages.
Caen, Le Blanc-Hardel, 1869.

II.

HISTOIRE.

Journal de l'expédition de Henri V, roi d'Angleterre en Normandie, au XV[e] siècle.

Bulletin; t. VI.

Extrait de la plainte du chapitre de Lisieux contre les Calvinistes, qui avaient pillé la cathédrale en 1581.

Bulletin, t. VI.

Visites pastorales d'Odon Rigaud, archevêque de Rouen, dans les diocèces de Basse-Normandie, en 1250, 1256

et 1260, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par M. de Caumont, correspondant de l'Institut de France.

Caen, in-12, Hardel, 1837.

Episode des visites pastorales d'Odon Rigaud, archevêque de Rouen, au XIII[e] siècle.

Bulletin, t. VIII.

Relation de la visite des forteresses du bailliage de Caen, faite en vertu d'un ordre du Roi, en 1371, par Regnier le Coustellier, bailli de Caen, etc.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI (1840), p. 185-204.

Statistique des communautés religieuses de la Basse-Normandie au XIII[e] siècle.

(Extrait du livre des visites pastorales d'Odon Rigaud, archevêque de Rouen).
Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI, p. 215, 253.

Assiette des feux de la ville et vicomté de Caen, en 1371.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI, p. 205-214.

Origine des centres commerciaux, particulièrement des centres du commerce agricole, par M. de Caumont.

Annuaire de l'Association normande, t. XXVII.

III.

ARCHÉOLOGIE.

§ 1. Ouvrages tirés en nombre et brochures s'y rattachant.

Essai sur les poteries romaines et les nombreux objets d'antiquité qui ont été trouvés au Mans, en 1809, dans les fouilles pratiquées pour la fondation du pont royal de cette ville, par M. Daudet.

Fascicule in-folio de 36 pages, et de 6 planches.
Paris, Lance, 1829.—Caen, imprimerie de Chalopin.
En 1860, cet ouvrage a été complété par l'addition de 4 autres planches.

Essai sur l'architecture religieuse du moyen-âge, particulièrement en Normandie.

Caen, Chalopin, 1825, in-8° de 109 pages et de 13 planches.
Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 1824.

Cours d'Antiquités monumentales professé à Caen, en 1830.

Caen, Chalopin et Hardel, 6 vol. in-8° et 6 atlas contenant 120 planches, 1830-1841.
Le 1er volume est consacré à l'ère celtique ;
Le 2e et le 3e à l'ère gallo-romaine ;
Le 4e à l'architecture religieuse du moyen-âge ;
Le 5e à l'architecture militaire et civile ;
Le 6e au moyen-âge : — Fonts baptismaux, autels, tombeaux, peintures sur verre, fresques, émaux et boiseries.
Les t. IV et V, refondus, ont paru en 1836, 1837 et 1838, sous le titre de :
Histoire sommaire de l'architecture religieuse, civile et militaire au moyen-âge, ouvrage au moyen duquel on peut reconnaître

sans difficulté à quelle époque les monuments ont été élevés et leur ancienneté relative. Caen, Hardel, in-8° de 429 pages.

Le 4e vol. a été réimprimé en 1841 sous le titre de :

Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge, ouvrage destiné à l'enseignement de l'archéologie dans les séminaires et les écoles ecclésiastiques.

Caen, Hardel. in-8°, 1841.

Le Bulletin monumental et l'Annuaire de l'Association normande ont fait de nombreux emprunts au Cours d'Antiquités.

Le 2e vol. du Bulletin n'est rien autre chose que la reproduction de la 4e partie de cet ouvrage sous le titre de :

Histoire sommaire de l'architecture au moyen-âge.

La Revue Anglo-Française, publiée à Poitiers, contient dans son 4e volume, 1836, un extrait important de la même publication : Recherches sur l'architecture militaire en France et en Angleterre depuis la conquête de Guillaume le Bâtard jusqu'à la fin de la lutte Anglo-Française sur le continent, p. 148, 220.

Synchronisme des divers genres d'architecture dans les provinces de France.

Le Mans, Richelet, 1840, in-8°.

Abécédaire ou rudiment d'archéologie (architecture religieuse), par M. de Caumont.

1re édition, Caen, Hardel, 1850.
5e édition, Caen, Le Blanc-Hardel, 1870.

Abécédaire ou rudiment d'archéologie, par M. de Caumont. (Architectures civile et militaire).

1re édition, Caen, Hardel, 1853.
3e édition, Caen, Le Blanc-Hardel, 1869.

Abécédaire ou rudiment d'archéologie (ère gallo-romaine avec un aperçu sur les temps préhistoriques), par M. de Caumont.

1re édition, Caen, 1862.
2e édition, Caen, Le Blanc-Hardel, 1870.

Les dernières éditions de l'Abécédaire, très-soignées au point de vue typographique, et enrichies d'un nombre considérable de dessins, peuvent être considérées comme renfermant l'expression définitive de la pensée de M. de Caumont.

Abécédaire héraldique ou notions générales sur le blason, par MM. de Caumont et Bouet.

Caen, Hardel, 1861, in-8° de 36 pages (Extr. de l'Annuaire normand).

Définition élémentaire de quelques termes d'architecture.

In-8° de 168 pages avec figures. Caen, Hardel, 1846.
Extrait de l'Annuaire normand, 1846, et du Bulletin monumental, t. XI, XII, XIII, XIV.

Archéologie des écoles primaires.

In-18. Caen, Le Blanc-Hardel, 1868.

Statistique monumentale du Calvados, 1846-1867.

Cinq volumes in-8°.
Caen, Hardel et Le Blanc-Hardel.
Dans cet ouvrage, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a honoré d'une médaille d'or et d'un rappel de médaille, M. Bouet, ainsi que le remarque M. Frère, s'est montré le collaborateur intelligent de M. de Caumont, par la production d'une foule de dessins qui accompagnent le texte. MM. Pannier et Charles Vasseur, ont largement concouru à la rédaction des deux derniers volumes (arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux).
Le Bulletin monumental et l'Annuaire de l'Association normande renferment de nombreux fragments de la Statistique.
Statistique monumentale, canton de Caen. Bulletin, t. VIII, p. 145, 189, 489, 585. Canton d'Évrecy, t. IX, 318, 342, t. X, 9, 48. Creully, t. XII, 46, 61, etc.

Guide des Baigneurs aux environs de Trouville.

Caen, Le Blanc-Hardel, in-8, 1853.

Promenades archéologiques dans les communes du littoral de Caen (notes destinées aux baigneurs de Luc).

Caen, Hardel (sans date).

Statistiques routières de Basse-Normandie.

Un vol. in-8°, Caen, Hardel, 1855.

Statistique routière de Normandie, route de Caen à Cherbourg.

Annuaire, t. IX.

Statistique routière de Caen à Rouen.

Annuaire, t. IX.

Statistique routière, route de Luc à Caen et de Caen à Alençon.

Annuaire, t. XI.

Statistique routière, route de Caen à Domfront et à Mayenne.

Annuaire, t. X.

Statistique routière, route de Caen à Fougères.

Annuaire, t. XII.

Statistique routière de Caen à Bernay, par St-Pierre-sur-Dives, Livarot et Orbec.

La 2e partie, depuis l'entrée dans le département de l'Eure jusqu'à Bernay, est de M. Raymond Bordeaux.
Annuaire, t. XV (1849).

Statistique routière de Caen à Évreux et Pacy par Lisieux.

La 2e partie, de Lisieux à Pacy, est de M. Raymond Bordeaux.
Annuaire, t. XV.

Statistique routière de Caen à Trouville.

Annuaire, t. XV.

Statistique ripuaire de la Dives.

Annuaire, t. XIX.

Statistique ripuaire de la Gronde (canton de Ryes).

Annuaire, t. XXV.

Promenade monumentale dans le canton d'Isigny (Calvados).

Bulletin, t. XXIV.

Promenade archéologique dans quelques communes de l'arrondissement de Pont-l'Évêque.

Bulletin, t. XXVIII.

Statistique monumentale de la vallée de Rocques et de Canteloup.

Bulletin, t. XXIX.

Excursion aux environs de la gare de Moult-Argences.

Bulletin, t. XXXVI.

Deux excursions archéologiques dans le canton de Mézidon, aux environs des deux stations du chemin de fer situées dans ce canton.

Bulletin, t. XXXII.

Catalogue du musée plastique de la Société française d'Archéologie à Caen, rédigé par M. de Caumont.

Caen, Hardel, 1860.

De Caen à Bernay, par monts et par vaux.

Caen, Hardel, 1863.

§ 2. Rapports et inspections.

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Normandie, depuis le 24 janvier 1824, jusqu'au 24 janvier 1825.

Mémoires de la Société, 1824, p. XL-CXX.

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Normandie, depuis le 22 avril 1825, jusqu'au 22 mai 1826.

Mémoires de la Société, 1826, p. XXXVIII-XCVIII.

Lettre sur quelques monuments de Dinan, de Dol et de St-Malo.

Bulletin, t. VI.

Excursion archéologique en Bourgogne, en Suisse, et en Savoie.

Bulletin, t. VII.

Excursion archéologique en Italie.

Bulletin, t. VII.

Inspection des monuments historiques (extrait d'un rapport verbal fait à la Société française, le 26 décembre 1843).

Cette inspection est relative à la Basse-Normandie.

Rapport sur quelques antiquités de Trèves et de Mayence.

Bulletin, t. IX.

Rapport-verbal sur quelques antiquités du Midi de la France.

Bulletin, t. XI, 1844.

Inspection des monuments du Calvados en 1847. Rapport-verbal fait dans la séance administrative du 26 décembre 1848.

Bulletin, t. XV.

Rapport-verbal sur les études archéologiques dans la Marne et l'Anjou.

Bulletin, t. XV, p. 453.

Relation d'une promenade archéologique faite en Bretagne, en septembre 1849, par MM. de Caumont, comte de Soultrait et G. Bouet. Extrait d'un rapport-verbal, présenté à la Société par M. de Caumont.

Bulletin, t. XVI, p. 425.

Rapport-verbal sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace, à Fribourg, en Brisgaw et en Champagne, fait à la Société française, le 24 décembre 1850.

Bulletin, t. XVII, p. 241.

Rapport-verbal sur une excursion archéologique aux environs d'Orléans et en Bourgogne, fait à la séance du 30 octobre 1851.

Bulletin, t. XVIII, p. 225.

Rapport-verbal sur une excursion dans le Midi de la France (séance du 23 octobre 1852).

Bulletin, t. XVIII, p. 465.

Rapport-verbal sur plusieurs excursions en France, en Hollande et en Allemagne (séance du 7 septembre 1853).

Bulletin, t. XX (brochure de 234 pages tirée à part).

Rapport-verbal fait à la Société française dans sa séance du 21 novembre 1854, sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques.

Bulletin, t. XXI.

Rapport-verbal fait à la Société française d'Archéologie dans les séances des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856 sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques.

Bulletin, t. XXII.

Rapport-verbal sur une excursion archéologique faite en mars 1857, au Mans, en Touraine et en Poitou et sur d'autres inspections faites dans le cours de la même année.

Bulletin, t. XXIII, XXIV.

Rapport-verbal sur quelques monuments du Calvados, fait à la Société française dans la séance du 1er novembre 1856.

Bulletin, t. XXIII.

Rapport-verbal sur une excursion archéologique en Gévaudan et en Dauphiné et sur d'autres inspections faites en Italie dans le cours de l'année 1857.

Bulletin, t. XXIV.

Rapport-verbal fait au Conseil de la Société française sur

plusieurs excursions entreprises en 1857 et 1858 et sur diverses publications archéologiques.

Bulletin, t. XXV.

Rapport-verbal fait au Conseil de la Société française sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques (séance du 25 octobre 1859).

Bulletin, t. XXVI.

Rapport-verbal fait à la Société française d'Archéologie dans les séances qu'elle a tenues en septembre 1861 à Bordeaux et en octobre à Caen.

Bulletin, t. XXVIII.

Rapport-verbal fait à la Société française d'Archéologie dans les séances tenues à St-Étienne, le 10 septembre, et à Caen, le 6 octobre 1862.

Bulletin, t. XXIX.

Rapport-verbal fait à la Société française d'Archéologie dans sa séance du 20 novembre 1863.

Bulletin, t. XXX.

Rapport-verbal fait à la Société française d'Archéologie dans sa séance du 30 octobre 1864.

Bulletin, t. XXXI.

Rapport-verbal fait en août et en octobre 1865, à la Société française d'Archéologie.

Bulletin, t. XXXI.

Les rapports de 1863, 1864 et 1865 ont été réunis sous le titre de Rapport-verbal sur divers monuments, dans les séances du

30 août 1863, du 30 novembre 1863, 20 novembre et 25 octobre 1865, par M. de Caumont. (Brochure in-8° de 152 p.) Caen, Le Blanc-Hardel, 1866.

Rapport-verbal sur l'état des musées lapidaires de Nevers, Moulins, Clermont, Bourges et Orléans.
Bulletin, XXXV, 1869. (Brochure de 38 p.)

§ 3. Notes et monographies diverses.

Note sur l'inscription de l'église de Renouard (Orne).
Mémoires de la Société des Antiquaires, t. VI, 448, 449.

Note sur la véritable position d'un établissement romain qui a dû précéder la ville actuelle d'Exmes.
Mémoires de la Société des Antiquaires, t. VI, p. 437-440.

Note sur l'église de Vieux-Pont-en-Auge (Calvados).
Mémoires de la Société des Antiquaires, t. VI, p. 402-407.

Note sur des découvertes faites à Jors ou Jort (Calvados) en 1833.
Mémoires des Antiquaires, t. V, p. 440-444.

Note sur les contructions romaines découvertes à Arcisse (commune de Mauves, Orne).
Mémoires de la Société des Antiquaires (1831-33), t. VI, p. 431-433.

Note sur la pierre levée de Condé-sur-Laizon (Calvados).
Mémoires de la Société, 1831-1833, t. VI, p. 444-446.

Notes sur les fouilles faites, en 1847 et 1848, aux monts d'Eraine, près Falaise.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (1850) t. XVII, p. 395-398.

Note sur le style de quelques monuments de Conches et de Verneuil.

Bulletin, t. I.

Lettres sur l'état des études archéologiques en France: 1° lettre sur le Poitou; 2° sur les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure, la Charente, la Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne; 3° sur le Languedoc; 4° sur la Provence, la Beauce, le Maine, l'Anjou.

Bulletin, t. I.

Reproduit sous le titre de: Coup-d'œil sur l'état des études Archéologiques dans l'ouest de la France. 1832, in-8° de 44 p.

Leçon sur l'origine des Moulures et des Mosaïques.

Bulletin, t. III.

Un mot sur l'Architecture religieuse des XI°, XII° et XIII° siècles dans les provinces rhénanes.

Bulletin, t. III.

Notes sur quelques monuments du moyen-âge.

Bulletin, t. III.

Note sur les musées de Mayence, de Manheim et de Spire.

Bulletin, t. III.

Note sur les fanaux des cimetières chrétiens.

Bulletin, t. III.

Note sur un encensoir de la cathédrale de Trèves.
Bulletin, t. IV.

Un mot sur les antiquités de Genève, de Lausanne et d'Avanches.
Bulletin, t. IV.

Note sur le tombeau d'un porte-aigle romain, découvert à Mayence.
Bulletin, t. IV.

Aperçu sur le synchronisme de l'architecture romaine ou byzantine, dans les provinces de France.
Bulletin, t. V.

Note sur des fragments d'architecture tirés de la cathédrale de Langres.
Bulletin, t. V.

Note sur les murailles et les anciennes maisons de Provins.
Bulletin, t. VI.

Note sur l'église d'Airvault (Deux-Sèvres).
Bulletin, t. VI (1840).

Notice sur les autels chrétiens avant le XII[e] siècle.
Bulletin, t. VIII.

Un mot sur la tapisserie de Bayeux.
Bulletin, t. VIII.

Note sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre.
Bulletin, t. IX.

Réponses à quelques demandes adressées au directeur de la Société française (pour l'ameublement et l'ornementation des églises).

Bulletin, t. XI.

Un mot sur deux des questions archéologiques inscrites dans le programme du congrès scientifique de France par M. de Caumont.

Ces questions étaient les suivantes :

« Quelle influence Foulques Nerra, comte d'Anjou, grand constructeur de châteaux, a-t-il exercée sur le développement de l'architecture militaire du moyen-âge ?

« Quels sont les caractères qui différencient au XIIe siècle l'architecture de la Touraine et de l'Anjou de celle du Poitou.

Bulletin, t. XIII.

Notes provisoires sur quelques tissus du moyen-âge.

Bulletin, t. XII et XIV.

Mon opinion sur plusieurs questions scientifiques qui doivent être proposées au Congrès des délégués des Sociétés savantes.

Bulletin, t. XV, p. 545.

Réponses à quelques questions de M. Parker, d'Oxford, sur certaines analogies entre des monuments de France et d'Angleterre.

Bulletin, t. XV, p. 508.

Notes provisoires sur quelques produits céramiques du moyen-âge.

Bulletin, t. XVI, p. 377.

Projet-spécimen du catalogue pour un musée d'antiquités.

Bulletin, t. XVII, p. 432.

Le Castrum gallo-romain de Jublains à vol d'oiseau.

Bulletin, t. XVIII, p. 348.

Note sur la forme et la disposition des cuisines des abbayes.

Bulletin, t. XIX, p. 301.

Le Castellum gallo-romain de Larçay, près de Tours.

Bulletin, t. XXII.

Note sur les murs gallo-romains de Dax.

Bulletin, t. XXII.

Note sur un cercueil gallo-romain en plomb, trouvé à Lieusaint, près de Valognes.

Bulletin, t. XXVI.

Mon opinion sur trois questions posées dans le programme du Congrès des Délégués.

Ces questions étaient les suivantes :

1. Quelles mesures devrait-on prendre pour la conservation des monuments romains de la France ?
2. Quels résultats peut-on attendre du grand travail sur la topographie de la France, entrepris par ordre de son Excellence le Ministre de l'Instruction publique ?
3. Le théâtre romain de Champlieu a-t-il été réparé sous les Mérovingiens ?

Bulletin, t. XXVI.

Lettre adressée par M. de Caumont à M. Ramé, inspec-

teur divisionnaire à Rennes, sur quelques sculptures présumées antérieures au XI[e] siècle.

Bulletin, t. XXVII.

Lettre adressée par M. Parker, d'Oxford, à M. de Caumont, sur quelques monuments de la Basse-Normandie et Réponse de M. de Caumont.

Bulletin, t. XXVII.

Note sur l'autel d'Auguste, à Lyon.

Bulletin, t. XXVII.

Note sur les ruines d'un grand monument romain découvert à Bourges, en 1860, et sur l'état actuel du musée lapidaire de cette ville.

Bulletin, t. XXVII.

Note sur le grand cirque de Rome et sur quelques aqueducs de la Gaule.

Bulletin, t. XXVII.

Relation d'une visite faite en juillet 1861, aux fouilles entreprises à Berthouville près Bernay (Eure).

Bulletin, t. XXVIII.

Nécrologie gallo-romaine ou excursions dans les musées lapidaires de France.

Bulletin, t. XXVII, XXVIII.

Note additionnelle sur les ruines de quelques théâtres gallo-romains.

Bulletin, t. XXVIII.

Une visite au musée d'antiquités de Rouen.

Bulletin, t. XXVII.

Quelle idée symbolique doit-on reconnaître dans la représentation du Sagittaire?

Bulletin, t. XXXII.

Courte visite à Drevant (Cher), en 1865.

Bulletin, t. XXXII.

Que signifie l'Ascia gravé sur les tombeaux païens?

Bulletin, t. XXXII.

Courte visite à Mayence, à Jublains et au Mans, en novembre 1867.

Bulletin, t. XXXIV, 1868.

Mélanges d'archéologie, par M. de Caumont.

Bulletin, t. XXXIV.

Le mur de Laudunum (Côte-d'Or), comparé aux murs de l'Oppidum découvert à Mursens (Lot), et au mur découvert cette année au Mont-Beuvray.

Bulletin, t. XXXIV.

Un mot sur les villes de Trèves et de Nancy.

Bulletin, t. XXXIV.

Un des monuments du musée lapidaire de Cologne et quelques-unes des stèles qu'on y rencontre.

Bulletin, t. XXXV.

Sur quelques-uns des meilleurs mémoires d'archéologie, publiés récemment en France.

Bulletin, t. XXXVI, 70

Note sur quelques tombeaux de l'époque mérovingienne et carlovingienne.

Bulletin, t. XXXVI.

Quelques mots sur les colombiers.

Bulletin, t. XXXVI.

Anciennes notes sur quelques églises antérieures à l'an 1050.

Bulletin, t. XXXVII, 1871.

Mes Souvenirs, par M. de Caumont.

Bulletin, t. XXXVII, 1871.

Actes de mauvais goût en Normandie.

Annuaire, t. VII. (Tirage de 18 pages).

Les tours des églises dans le département du Calvados (dessins par M. Bouet).

Annuaire, t. XIII, p. 362, 379.

Nécessité de propager quelques principes de goût.

Annuaire, t. XXI.

Les moulins à vent en Normandie.

Annuaire, t. XXI.

Les châteaux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui.

Annuaire, t. XXI.

Tour centrale de la cathédrale de Bayeux.

Annuaire, t. XXI.

Séminaire et chapelle de Sommervieu.
Annuaire, t. XXIII, 1857.

Les toits de pierre des tours d'église dans le Calvados.
Annuaire, t. XXIII.

L'art au XIIIe siècle dans le Calvados.
Annuaire, t. XXIII.

Importance artistique de l'église de Cricqueville.
Annuaire, t. XXIV.

La représentation de l'ensevelissement de Jésus-Christ, au XVIe siècle.
Annuaire, t. XXV.

Les gratteurs, les badigeonneurs et les remetteurs de nez par le grattage.
Annuaire, t. XXV.

IV.

NOTICES NÉCROLOGIQUES.

Notice nécrologique sur M. Emmanuel Gaillard.
Annuaire, t. III, 1837.

Id. sur M. Legouz de Vaux.
Annuaire, t. V, 1839.

Id. sur le baron Hue de Mathan.
Annuaire, t. VI.

Notice sur M. Lefebvre Dufresne, ancien maire de Caen.
Annuaire, t. VII.

Id. sur le marquis Le Ver, ancien colonel.
Annuaire, t. VIII.

Id. sur M. Ganne de Beaucoudray.
Annuaire, t. VIII.

Id. sur M. de La Londe, ancien adjoint à Caen.
Annuaire, t. VIII.

Id. sur M. le comte de Bérenger.
Annuaire, t. VIII.

Id. sur M. l'abbé Turgis, chanoine de Bayeux.
Annuaire, t. XIII.

Id. sur M. Henri de Magneville, inspecteur divisionnaire.
Annuaire, XIV.

Id. sur M. le comte de Cossette.
Annuaire, t. XV.

Id. sur M. le comte d'Héricy.
Annuaire, t. XV.

Id. sur M. Le Desert.
Annuaire, t. XVI.

Id. sur M. de Banville.
Annuaire, t. XVI.

Notice sur M. Richelet.
Annuaire, t. XVII.

Id. sur M. le marquis de la Morélie.
Annuaire, t. XVII.

Id. sur M. de Marguerit de Rochefat.
Annuaire, t. XX.

Id. sur M. Lebœuf, sénateur.
Annuaire, t. XXI.

Id. sur M. Picot de Magny.
Annuaire, t. XXI

Id. sur M. Pellerin.
Annuaire, t. XXII

Id. sur M. Guillaume Boistard de Prémagny de Glanville.
Annuaire, t. XXII, 1856.

Id. sur M. le comte de Sainte-Aldégonde.
Annuaire, t. XXII, 1856.

Id. sur M. Bretocq, directeur de constructions navales.
Annuaire, t. XXIII, 1857.

Id. sur M. le comte Adjutor de Tilly, ancien pair de France.
Annuaire, t. XXIII, 1857.

Id. sur M. Théodore Chenevière, membre du conseil général des manufactures.
Annuaire, t. XXV, 1859.

Notice sur M. Brunet, conseiller à la cour impériale de Caen.

Annuaire, t. XXV, 1859.

Id. sur Louis Maufras.

Annuaire, t. XXVI, 1860.

Id. sur Mme la comtesse de Vauquelin, née de Cauvigny.

Annuaire, t. XXVII, 1861.

Id. sur le vicomte de Saint-Pierre.

Annuaire, t. XXVIII, 1862.

Id. sur M. Adrien-Victor Pannier, ancien juge près le tribunal de Lisieux.

Annuaire, t. XXVIII.

Id. sur M. le comte Borgarelli d'Ison, ancien colonel.

Annuaire, t. XXIX, 1863.

Id. sur M. Gabriel-François des Rotours.

Annuaire, t. XXX, 1864.

Id. sur M. Constant du Saussey, juge au tribunal civil de Coutances.

Annuaire, t. XXXI.

Id. sur M. Jules-Henri Challemel de la Rivière, ancien magistrat.

Annuaire, t. XXXI.

Id. sur le marquis de Neuville.

Annuaire, t. XXXI, 1865.

Id. sur le marquis d'Oilliamson, ancien brigadier des gardes du corps.

Annuaire, t. XXXII, 1866.

Notice sur M. Roger de la Chouquais, président honoraire à la Cour de Caen.

Annuaire, t. XXXII.

Id. sur M. Massieu de Clerval.

Annuaire, t. XXXIII.

Id. sur M. le comte de Quélen.

Annuaire, t. XXXIII.

Id. sur M. le marquis de Turgot, sénateur.

Annuaire, t. XXXIII.

Id. sur M. de Fontanès, chef d'escadron d'état-major.

Annuaire, t. XXXIII.

Id. sur M. Casimir Levardois, ancien conseiller de préfecture.

Annuaire, t. XXXIV.

Id. sur M. le vicomte de Tilly, ancien colonel de la garde nationale de Caen.

Annuaire, t. XXXV.

Id. sur M. Mosselman.

Annuaire, t. XXXV.

Id. sur le baron Alexandre-Antonin de Rotours, député du Nord.

Annuaire, t. XXXV.

Id. sur M. Louis-Auguste Marquier de Dampierre.

Annuaire, t. XXXVI.

Notice sur M. Poutrel.

Annuaire, t. XXXVII.

Id. sur M. Edouard Lambert, conservateur de la bibliothèque et du musée de Bayeux.

Annuaire, t. XXXVII.

V.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue normande, rédigée par une Société de savants et de littérateurs de Rouen, de Caen et des principales villes de la Normandie, sous la direction de M. de Caumont.

Caen, imprimeries de Chalopin et Hardel.

Deux volumes comprenant chacun 4 numéros, 1830, 1834.

Il avait fondé antérieurement le Journal de Caen avec Chalopin. Plus tard, il détermina M. Galeron à publier le Journal de Falaise et M. Julien Travers l'Echo de la Manche, recueils consacrés en partie à l'archéologie et aux branches diverses de la littérature.

Congrès scientifique de France (1re session tenue à Caen. Rouen, Nicetas Periaux, 1833.—De cette date à 1870, le Congrès scientifique a tenu 36 sessions comprenant 54 volumes.

Institut des provinces de France.

Mémoires in-4° 3 volumes.

1re série. Sciences physiques et naturelles, 1 vol.

La 2e série en deux volumes, comprend la géographie ancienne du diocèse du Mans, par M. Cauvin, un Essai sur les monnaies du Maine, par M. Hucher et : Chartularium insignis ecclesiæ Cenomanensis quod dicitur Liber albus Capituli.

Annuaire de l'Institut des provinces, de 1846 à 1870.

22 volumes. 10 vol. in-12, 12 vol. in-8°. Caen, Hardel et Le Blanc-Hardel.

L'Annuaire n'a pas paru en 1848 et en 1849.

En 1847, M. de Caumont a simplement imprimé un procès-verbal *des séances* de l'Institut des provinces tenues à Caen, en *octobre* 1846. In-8° de 26 pages. Caen, Hardel, 1846.

Congrès archéologiques de France, de 1834 à 1872, 38 sessions formant 38 volumes.

Jusqu'en 1842, les procès-verbaux étaient publiés sous le titre de: *Séances générales* ou de *Sessions générales annuelles*. A partir de 1842, les volumes prennent le titre de *Congrès archéologique de France*.

Caen, Hardel et Le Blanc-Hardel.

Bulletin monumental ou collection de Mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France, publié par M. de Caumont.

De 1835 à 1870, la collection publiée à Caen, chez Hardel et Le Blanc-Hardel, comprend 38 vol., plus 4 vol. de tables. Le Bulletin continue à paraître sous la direction de M. de Cougny.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande.

La collection depuis 1835 jusqu'en 1874, comprend 40 volumes.

M. le comte de Vigneral est devenu directeur en 1869, M. Léonce de Glanville lui a succédé en 1870.

Bulletin bibliographique des Sociétés savantes des départements, contenant l'indication de leurs travaux et celle des publications individuelles qui paraissent en province.

Paris, Rhunde, in-8°, 1851-1853. La dernière livraison est du mois de décembre 1853.

Le bulletin était publié par MM. de Caumont, du Châtellier et du Kergorlay.

Almanach de l'Archéologue.

Caen, Le Blanc-Hardel, 5 volumes: 1865, 1866, 1867, 1868, 1869-1870.

Nous devons ajouter, pour compléter cet essai bibliographique, que quatre discours furent prononcés, le 20 avril 1872, sur la tombe de M. de Caumont : par J. M. Ferrand, président de la Société des Antiquaires de Normandie, préfet du Calvados ; par M. J. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen ; par M. J. Morière, secrétaire de la Société Linnéenne, et par M. L. de Glanville, directeur de l'Association normande. Ces discours, publiés dans les journaux de la localité, n'ont pas été réunis en brochure.



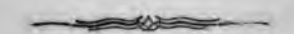
NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE PRÉSIDENT THIBAUDEAU

Par M. BOIVIN-CHAMPEAUX,

Procureur général, membre titulaire de l'Académie.



Thibaudeau (Antoine-René-Hyacinthe) naquit à Poitiers, le 2 novembre 1737, sur la paroisse de la Celle-St-Hilaire. Il était issu d'une famille bourgeoise, originaire du Bas-Poitou, qui avait été protestante, et dont la révocation de l'édit de Nantes avait dispersé les membres. Quand il fut arrivé à l'âge où l'enfant est capable d'application, on le plaça chez les Jésuites, dont les trois colléges, dirigés par quatre-vingts religieux, attiraient une grande quantité de jeunes gens, non-seulement du pays même, mais des provinces voisines et de l'étranger. Il y fit sérieusement et rapidement toutes ses classes, et fut bien inspiré de ne pas perdre de temps, car à peine avait-il terminé ses humanités que les maisons des Jésuites furent fermées à Poitiers, comme dans toute l'étendue du ressort du Parlement de Paris, dont le Poitou dépendait.

Le grand-père maternel de Thibaudeau était notaire ; son père était procureur au Présidial. Ces

traditions obligent, et le jeune homme fut destiné au barreau. Il étudia les lois et les apprit, en suivant avec assiduité les leçons de professeurs qui soutenaient dignement la renommée séculaire de l'École de droit de Poitiers. Au mois de juillet 1762, à l'âge de vingt-cinq ans, et à la veille de se marier, il fut inscrit sur le tableau de l'ordre des avocats au Présidial. « La jeunesse Poitevine, dit-il dans un de ses ou« vrages, n'avait guère, à cette époque, que deux « professions à embrasser, l'église ou le barreau, « et encore, de ceux qui choisissaient la dernière, « la moitié au moins étaient-ils condamnés à une « inaction forcée. »

Thibaudeau, grâce à ses entours, fut dans la moitié la plus favorisée. L'étude de son père lui fournit ses premières affaires.

Nos renseignements sur ses facultés d'orateur sont incomplets. A en juger par son style, Thibaudeau devait parler avec abondance et clarté la langue du palais. Il ne se fiait cependant pas à cette grande facilité d'élocution qui semble le don naturel de ses compatriotes, et il n'abandonnait aux chances de l'improvisation — dont les amorces trompeuses ont corrompu tant de jeunes talents en leur germe — que ce qu'il n'avait pu, dans le silence de ses veilles laborieuses, préparer ou prévoir.

Il faut d'ailleurs remarquer que la parole improvisée ne tenait pas, à cette époque, la place qu'elle occupe dans nos mœurs judiciaires modernes. On écrivait — surtout en province — bien plus que l'on ne parlait. Les procès, même de peu d'importance, se jugeaient, sur pièces et conclusions, au

rapport d'un magistrat. Le nombre et l'enchevêtrement des juridictions, le droit d'appel destitué de règles certaines, la longueur des prescriptions, la confusion des pouvoirs et la diversité des lois avaient fait du Palais de justice l'antre du lion. La plaidoirie, avec ses vives allures et ses échappées soudaines, ne pouvait convenir à ces procédures ventrues, habituées à engloutir maisons, domaines et châteaux. On s'attaquait à coups d'in-quarto. La rencontre des chanoines et de leurs adversaires sur les degrés de la Sainte-Chapelle est une allégorie dont l'auteur du *Lutrin* enveloppe ce qui, de son temps, était la vérité.

Séparations de corps, promesses de mariage rompues, querelles des seigneurs avec leurs vassaux, différends des curés à portion congrue avec les opulents décimateurs, plaintes en diffamation et calomnie, actions des corps de métiers et des jurandes pour la défense de leurs priviléges respectifs, tels sont les sujets sur lesquels Thibaudeau a rédigé pour ses clients et fait imprimer de nombreux mémoires. Les qualités en sont estimables. La narration est simple et méthodique; la discussion, où le fait se marie avec le droit, forme une trame souple, solide et serrée; elle est purgée de ces digressions érudites mais étrangères à la cause, dont quelques vieux praticiens, trop conservateurs, avaient, à la fin du XVIIIe siècle, retenu l'usage. Nos stagiaires pourraient encore aujourd'hui méditer avec fruit ces compositions. Ce ne sont que des plaidoyers écrits; ils n'en restent pas pour cela plus mauvais.

Les membres du barreau de Poitiers avaient d'au-

tres occupations. Il arrivait assez souvent que les plaideurs, effrayés de la perspective d'un procès suivi devant la justice ordinaire, s'entendissent pour choisir parmi les avocats un tribunal d'arbitres dispensé des règles de la procédure et jugeant sans appel. Thibaudeau, qui s'était distingué parmi ses confrères par la rectitude de son jugement et l'étendue de ses connaissances professionnelles, fut, plus d'une fois, honoré de semblables désignations, et c'est à ce titre qu'il trancha une question de droit, que l'on peut citer, parce qu'elle est mêlée pour nous de quelque intérêt de curiosité historique.

Les charges militaires et civiles n'étaient pas les seules qui, sous l'ancien régime, eussent été érigées en offices héréditaires. Il y en avait aussi exceptionnellement dans l'Église. Telles étaient les Coûtries de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire de Poitiers (1), dont un arrêt du Parlement de Paris, en 1614, avait réglé le statut. Les Coûtres d'église, *Custodes*, étaient chargés de sonner les cloches, de porter la croix aux processions, de coucher et pernocter dans le temple et de garder, sous leur responsabilité personnelle, le trésor, c'est-à-dire les joyaux, châsses,

(1) Coûtre, nom que l'on donne en plusieurs églises à celui qui a soin de sonner les cloches et de garder les clefs de l'église..... M. Chastelain remarque fort bien que *Coûtre* est la même chose que *Custer*, ou plutôt *Kuster* en allemand..... Kuster est un mot teutonique et franc, et peut-être aussi celtique, qui signifie celui qui orne, qui pare, comme il paraît pour nos anciens mots accoustrer, accoustrement. Ainsi coûtre est proprement celui qui a soin d'orner, de parer l'église, le sacristain (*Dict. de Trevoux* 1743, t. II, col. 679).

reliquaires et ornements. Une dotation de biens immeubles était affectée comme temporel à chaque Coûtrie, et les titulaires la possédaient noblement, c'est-à-dire avec exemption de tous subsides, aides, tailles et subventions quelconques. Ces charges, qui n'imposaient pas l'obligation du célibat, qui donnaient un pied dans l'église et conduisaient doucement à la noblesse, étaient fort recherchées des bourgeois qui faisaient ainsi, à bon marché, souche de gentilshommes. Elles étaient transmissibles aux mâles, à l'exclusion des femmes, par ordre de primogéniture. Elles n'entraient point en partage, et, dans une succession, celui des héritiers qui était appelé à recueillir l'office de Coûtre, pouvait le réclamer à titre de préciput légal, libre de toutes dettes. Il est utile d'ajouter qu'à la fin du XVIIIe siècle, les possesseurs des Coûtries se montraient jaloux du titre et des immunités, mais laissaient en leur lieu à de bas officiers salariés le soin de garder l'église et de sonner les cloches.

C'est probablement à cause de cette corruption que la transmission de cette singulière espèce de biens ne s'effectuait pas sans susciter des difficultés. En dernier lieu, une veuve Jourdain, légataire universelle de son mari, prétendit contre l'héritier naturel de celui-ci, qu'une Coûtrie de Saint-Pierre, achetée durant le mariage, moyennant cinq mille livres, devait lui être attribuée en vertu de son legs, ou que, tout au moins, à raison de la société de biens ayant existé entre elle et son mari, la récompense de moitié du prix lui était due. Elle invoquait ainsi les principes du droit commun en matière d'offices. Mais le triom-

virat de jurisconsultes, dont Thibaudeau faisait partie, maintint rigoureusement les règles anciennes, et cette décision fut généralement approuvée.

C'est ainsi que, pendant plusieurs années, écrivant, plaidant et parfois jugeant, Thibaudeau vit croître sa renommée et augmenter sa clientèle.

Le monde judiciaire se souviendra longtemps de l'audacieux coup d'Etat auquel le chancelier Maupeou s'est glorifié d'avoir attaché son nom. La lutte engagée depuis le commencement du XVIIIe siècle, entre la Couronne et les grands corps de judicature, se termina, en 1770, par la suppression des Parlements. Le Parlement de Paris, dont l'immense ressort embrassait presque le tiers du Royaume, fut démembré en six parties. Sous le nom de Conseils Supérieurs, six cours souveraines furent établies dans les villes d'Arras, de Blois, de Châlons, de Clermont-Ferrand et de Poitiers. Elles connaissaient en dernier degré de toutes matières civiles et criminelles; la vénalité et l'hérédité en étaient bannies; elles avaient le droit de présenter des candidats pour leur recrutement; leurs membres touchaient un traitement fixe, sans casuel. Telles étaient les principales dispositions de l'édit du 22 février 1771 que Voltaire, toujours irrévérencieux, même pour ce qui était l'objet de ses louanges, appelait « une pièce en six actes, la meilleure qu'on eût faite depuis longtemps. »

L'opinion publique n'en resta pas spectatrice indifférente, mais, cette fois, elle refusa de suivre son guide ordinaire et d'approuver une réforme qui, juste au fond, n'avait été inspirée que par le mépris

de la justice. Presque partout, elle se prononça pour les anciens magistrats contre les intrus, et ce fut, dans plusieurs provinces, la cause de manifestations populaires.

Poitiers était dans une situation exceptionnelle. Trois fois on avait promis au Poitou un parlement particulier, et trois fois, par son opposition, le Parlement de Paris avait stérilisé cette promesse. L'édit du Chancelier donnait enfin satisfaction à ses vœux; et la joie fut d'autant plus grande à Poitiers, que la juridiction du Conseil Supérieur s'étendait même au-delà des limites de la province. Aussi, Jouineau-Desloges, le fondateur du premier journal de Poitiers, en faisant connaître modestement au public les chances de succès de son entreprise, s'exprimait ainsi : « L'établissement d'un Conseil « Supérieur, dans la capitale du Poitou, établis- « sement qui lui donne plus de splendeur et de « célébrité, et qui la met dans une relation néces- « saire avec plusieurs provinces voisines, à cause « des différents tribunaux qui en ressortissent, « ajoute encore à notre projet les plus puissants « encouragements. »

Voltaire avait témoigné la crainte que, pour jouer la grande pièce, on manquât d'acteurs. En effet, à Paris, à Rouen, et dans toutes les villes parlementaires, les nouvelles juridictions, frappées de discrédit avant même d'être installées, ne purent se recruter que parmi les membres les moins recommandables de l'ancienne magistrature. Il n'en fut pas de même à Poitiers. L'intendant, M. de La Bourdonnaye de Blossac, sollicita la première présidence.

Les deux présidents furent MM. Constant de La Fougassière, lieutenant-général civil au Présidial, en exercice, et M. Irland de Bazoges, lieutenant-général en survivance. Six conseillers du Présidial entrèrent au Conseil Supérieur. L'avocat du roi, Drouault, et le procureur du roi, Filleau, devinrent, l'un avocat-général, le second procureur général. Les autres membres du Présidial, notamment MM. Lefèvre de La Chauvière, lieutenant-général criminel, et Vincent, lieutenant particulier, restèrent à la Senéchaussée comme juges de première instance. Quant aux avocats, ils s'applaudirent de ces changements et ne cessèrent pas, un seul jour, de prêter aux parties, devant les deux juridictions, l'appui de leur science et de leur talent.

Ce temps ne dura pas assez pour Poitiers. L'un des premiers actes de Louis XVI, en montant sur le trône, fut, pour obéir à des scrupules de conscience aussi honorables que peu éclairés, de supprimer les Parlements-Maupeou et de rétablir les anciens tribunaux. Le Conseil Supérieur du Poitou dut se disperser après trois années de services, et le gothique Présidial d'Henri II reprit ses fonctions.

Ce ne fut pas sans provoquer les regrets de la ville et du barreau. Pour les atténuer, on voulut donner à l'audience de rentrée du Présidial, tenue le 15 novembre 1774, une grande solennité. M. de Chabannes, avocat du roi, prononça le discours traditionnel : mais il eut beau faire, avec pompe, l'éloge des magistrats ses collègues, des avocats et de tous les hauts fonctionnaires publics invités à la cérémonie, les tristes pressentiments qui agitaient

l'assemblée firent qu'on écouta froidement sa harangue. En dehors du préjudice particulier que leur causait ce retour inattendu à l'ancien ordre de choses, les assistants comprenaient que rien ne menace plus dangereusement les conditions d'existence du corps social que l'instabilité de ses institutions cardinales.

La salle des Pas-Perdus, qu'on avait vue si fréquentée et si bruyante, se changea presque en solitude.

Thibaudeau, alors âgé de trente-sept ans, n'était pas homme à consumer dans l'oisiveté les heures que le palais ne réclamait plus. Il fallait un aliment de résistance à son activité intellectuelle. Sa profession l'avait mis en relations avec un certain nombre de familles anciennes et de maisons religieuses, dont les bibliothèques abondaient en chartes, titres, registres et mémoires. Mille ans de l'histoire du Poitou dormaient sous cette poudre. Thibaudeau entreprit d'y faire pénétrer le jour et de reprendre la voie dans laquelle l'avait précédé Jean Bouchet, l'auteur des *Annales d'Aquitaine*. Il consacra plusieurs années à des études préparatoires, et il publia, en 1782, le premier volume de son ouvrage qui devait en avoir six. Il le dédia à Mgr le comte d'Artois, frère du roi, qui, en vertu d'un édit du mois de novembre 1778, était devenu seigneur apanagiste du Poitou.

Ce livre embrasse sans interruption le long espace de temps qui s'étend depuis le milieu du IVe siècle, où vivait saint Hilaire, jusqu'aux premières années du règne de Louis XVI. C'est un travail de recherches et

de composition d'une incontestable valeur, et d'un intérêt presque aussi puissant pour notre histoire générale que pour l'histoire particulière du Poitou. On doit en outre à son auteur de connaître une certaine quantité de documents précieux dont les originaux ont disparu et qui, sans lui, auraient été complètement perdus.

Sa méthode n'est pas parfaite. Pour les faits généraux, il a suivi avec assez de régularité l'ordre chronologique; mais, pour ce qui est étroitement spécial à la province, il s'en est souvent affranchi. J'entends dire que, lorsqu'il aborde un sujet, il l'épuise. C'est ainsi, par exemple, que, dès le premier volume, rencontrant sur son chemin l'église Saint-Hilaire et son abbaye, il disserte sur l'époque probable de sa fondation, passe des origines obscures à celles qui sont certaines, suit ses progrès et son développement et ne s'arrête qu'aux différends qui, de son temps même, s'étaient élevés entre l'évêque, M. de Saint-Aulaire, et les chanoines du Chapitre; ceux-ci étaient fiers de leurs richesses et se souvenaient qu'ils avaient eu pour abbés plusieurs rois de France.

Le lecteur, dont on retient ainsi l'attention, est rarement tenté de se plaindre de ce que cette ordonnance peut avoir d'irrégulier. Pour moi, j'avoue que j'ai goûté avec une véritable jouissance de curieux et en remerciant Thibaudeau de n'avoir pas brisé le fil de son récit, quelques-unes de ces notices et, en particulier, la monographie qu'il a consacrée au Présidial de Poitiers. L'intérêt est grand de suivre les phases de la lutte que, pendant

deux siècles, les magistrats de ce tribunal eurent à soutenir pour défendre les droits de leur juridiction contre la rivalité de Niort et les entreprises de Fontenay. On admire les énormes saignées infligées à leur bourse chaque fois qu'ils allaient solliciter en Cour, et la résignation avec laquelle ils s'imposaient les plus lourds sacrifices. Il est vrai que les plaideurs leur en rendaient quelque chose.

Thibaudeau est un historien sérieux. La vérité seule a pour lui des attraits, et il ne la farde pas dans ses écrits. Peut-être même porte-t-il cette sobriété de couleurs jusqu'à l'excès et tombe-t-il quelquefois dans la sécheresse. Il a certainement beaucoup plus de critique que son prédécesseur, Jean Bouchet; mais il lui est inférieur pour la sensibilité. Je cite comme exemple ce passage où Bouchet raconte l'humiliation de Louis le Débonnaire, jetant à terre sa couronne devant ses enfants qui l'outragent et ses sujets qui le trahissent. « Il m'est difficile, dit Bouchet, d'escrire « telle pitié sans mouiller mon papier de larmes. » Nous ne trouvons dans Thibaudeau rien qui approche de cet attendrissement sublime.

Le caractère impersonnel de ce livre d'histoire rend, au premier abord, inexplicables les attaques véhémentes dont il fut l'objet lors de sa publication. Le coup partit d'un des membres du barreau, Allard de La Reynière. On jugera du ton général de la censure par l'extrait suivant : « Votre style, Monsieur, « est négligé, incorrect, obscur, quand il devrait « être grave, pur, varié, agréable. Vous écrivez « l'histoire, et j'ai lieu de penser que c'est pour nous « convaincre que l'art de bien écrire sera toujours

« rare. Vos critiques conviennent généralement que « votre style n'est pas celui d'un historien ; je suis « assez de leur avis ; quelques-uns, ou plus mal in- « tentionnés, plus amers ou peut-être plus instruits, « soutiennent que votre diction n'est ni pure, ni « claire, ni élégante, ni même convenable ou assor- « tie au sujet que vous traitez. » Le seul amour de l'art ferait difficilement comprendre une pareille aigreur. Thibaudeau avait commis d'autres solécismes : il avait eu le tort de parler en souriant de quelques-uns des miracles attribués par la légende à Sainte Radegonde, la patronne gracieuse et vénérée du Poitou, et il n'avait pas cru devoir passer sous silence les désordres dont certains établissements religieux avaient été autrefois le théâtre. Cela suffit pour qu'on lui reprochât de ridiculiser la religion et d'afficher l'impiété. Les gens sensés et la postérité ont désapprouvé ces diatribes. Les trois fascicules que publia successivement Allard de La Reynière sous le titre d'*Errata de l'histoire du Poitou*, n'ont aujourd'hui, malgré certaines reprises d'une incontestable justesse, que de rares lecteurs ; tandis que l'ouvrage de Thibaudeau a été réimprimé à Niort, en 1839, et est encore tenu, malgré ses défauts, pour le meilleur qu'on ait composé sur le même sujet.

Les recherches auxquelles Thibaudeau avait dû s'adonner pour achever cette entreprise et la connaissance approfondie qu'il avait acquise des besoins et des intérêts du Poitou, l'avaient préparé à prendre un rôle important dans un établissement qui, pour n'avoir eu qu'une existence éphémère, a cependant laissé sa trace dans nos institutions administratives

actuelles; je veux parler des Assemblées Provinciales.

En présence de l'universel décri où, à la fin du XVIII[e] siècle, étaient tombés les intendants, Turgot avait, le premier, suggéré à Louis XVI le plan d'une organisation nouvelle qui doterait chaque paroisse, chaque district et chaque province d'une assemblée, où les affaires de ces communautés seraient délibérées et décidées par des représentants issus de leur sein. Son projet fut repris par Necker, puis par Calonne, adopté par la première assemblée des notables et enfin mis en vigueur par l'édit royal qui porte la date de juin 1787.

Placées au-dessus des paroisses et des districts, les assemblées provinciales étaient composées, pour partie, de membres appartenant à l'Ordre ecclésiastique et à la Noblesse, et pour l'autre partie, en nombre égal, de députés du Tiers-État.

Normalement, les assemblées de district, élues par les assemblées de paroisses, devaient elles-mêmes élire les membres des assemblées provinciales; mais comme les districts ne fonctionnaient pas encore, le roi voulut nommer dans chacun des ordres la moitié des conseillers qui, une fois réunis, choisiraient l'autre moitié. Le Clergé et la Noblesse, d'un côté, le Tiers-État, de l'autre, éliraient chacun un procureur syndic chargé de poursuivre l'exécution des résolutions de l'assemblée. Les attributions principales de ces corps administratifs étaient de répartir, asseoir et faire rentrer avec équité, exactitude et économie, toutes les impositions personnelles ou foncières que les brevets généraux — le mot budget, d'importation

anglaise, n'est venu que plus tard — arrêtés en conseil du roi, mettaient à la charge de chaque province. Les travaux publics, le commerce, l'assistance publique, les chemins les regardaient aussi. Elles avaient encore le droit de faire parvenir au roi des observations et des doléances sur toutes les matières intéressant l'ordre général. Leurs sessions devaient être annuelles et durer un mois : dans l'intervalle des sessions, une commission appelée intermédiaire continuait de siéger et de pourvoir aux exigences quotidiennes de l'administration. On n'avait pas supprimé les intendants, on les avait maintenus; mais ils étaient dépossédés de tous leurs pouvoirs et condamnés à rester témoins du bien qu'ils n'avaient pas su faire.

Dans la conception de Turgot, cet édifice à trois étages des assemblées de paroisse, de district et de province, formées les unes des autres par des sélections successives, devait être couronné par une municipalité générale du royaume composée de députés des assemblées provinciales; de sorte que, de la base au sommet, ces corps administratifs s'élevant les uns sur les autres, comme les assises d'une pyramide, présentaient les avantages de la solidité, de la régularité et de la grandeur.

L'assemblée provinciale du Poitou compta quarante-huit membres. Le président, nommé par le roi, fut Mgr l'évêque de Poitiers, Beaupoil de Saint-Aulaire.

Le 25 août 1787, une réunion préliminaire fut tenue. Le lendemain, on procéda à la nomination des procureurs syndics. Avant de recueillir les voix, le

président rappela à ses collègues l'importance de ces fonctions et combien elles exigeaient de la part de ceux qui en seraient chargés de talent, de zèle et d'assiduité. Après quoi, les suffrages ayant été reçus et comptés, il se trouva que l'unanimité était réunie, de la part du Clergé et de la Noblesse, en faveur du baron de Lezardière, ami particulier de Malesherbes, et, de la part du Tiers-Etat, sur Thibaudeau.

Le cadre de cette notice ne comporte pas une étude détaillée des travaux de l'assemblée provinciale ; je veux cependant mettre sous les yeux du lecteur le tableau de la sombre situation dans laquelle les représentants des trois Ordres trouvèrent le Poitou, lorsque, le 12 novembre 1787, ils furent de nouveau convoqués dans une des salles du grand séminaire de Poitiers, pour y tenir leur première séance d'affaires. « Dépourvue de communications dans une « grande partie de son territoire, cette province « languit sans commerce, sans manufactures et sans « vigueur. Enervée par la misère, attaquée succes« sivement dans plusieurs parties de maladies épi« démiques qui y font aujourd'hui les plus grands « ravages, elle a la douleur de voir décroître chaque « année sa population et ses ressources. Cette dimi« nution désastreuse est sensible au point que nombre « de propriétaires ne trouvant plus, à quelque prix « que ce puisse être, ni fermiers, ni colons pour faire « valoir des propriétés qui jadis leur procuraient une « honnête aisance, sont obligés de les laisser incultes. « Dix ou douze métairies viennent tout récemment « d'être abandonnées dans ce seul district de Poitiers « et vont augmenter l'étendue de landes et de dé-

« serts qui nous entoure. La mendicité, preuve trop « convaincante de l'insuffisance des moyens de sub- « sister, augmente tous les ans, loin de se ralentir. « Cette nuée de malheureux qui devraient être la « charge de l'État, puisqu'ils sont ses sujets et ses « enfants, deviennent celle des propriétaires obligés « de partager avec eux leur subsistance. »

Le Poitou moderne, traversé par plusieurs chemins de fer, sillonné de routes magnifiques, qui exporte au loin ses céréales et ses vins, dont la prospérité est en plein essor, ne se reconnaîtra assurément pas aujourd'hui dans cette triste peinture.

L'assemblée provinciale, désireuse de porter un remède immédiat et efficace à ce lamentable état de choses, fit, sur les propositions de Thibaudeau, tout ce qui était en son pouvoir. Elle commença par adopter une série de mesures dont le fonctionnement devait amener une répartition plus équitable et une perception moins dispendieuse des impositions, ainsi que le redressement des inexactitudes involontaires ou préméditées qui s'étaient introduites dans la confection des rôles. Elle procéda au classement méthodique de toutes les routes achevées, commencées ou projetées, et ordonna qu'il n'en serait pas entrepris de nouvelles avant que celles qui étaient en cours d'exécution fussent terminées. Elle réclama l'établissement d'un dépôt de mendicité, l'institution d'une société d'agriculture et une enquête sérieuse sur la situation de l'industrie. Enfin — car le rêve perpétuel du vieux Poitiers a été d'être en communication directe avec la mer — elle chargea la commission intermédiaire d'étudier avec le plus grand soin toutes

les propositions qui lui seraient soumises pour résoudre le difficile problème de la navigabilité du Clain.

L'assemblée provinciale du Poitou n'eut pas de seconde session. La révolution de 1789 anéantit le système de Turgot avant qu'il eût été possible, par une pratique suffisante, d'en éprouver la valeur.

La Sénéchaussée du Poitou avait à nommer quatorze députés du Tiers-État aux États-Généraux; Thibaudeau se porta candidat et fut élu le huitième.

Il partit pour Versailles, et il assista à la fameuse séance du Jeu de Paume, ainsi que le constate sa signature apposée au bas de l'engagement écrit que prirent les députés de ne pas se séparer avant d'avoir établi la constitution du royaume sur des bases inébranlables. Je suppose qu'il vit avec douleur s'accomplir les événements des 5 et 6 octobre 1789, qui, forçant le roi et l'Assemblée à se transporter à Paris, déplacèrent le centre de gravité de la Révolution et entraînèrent d'irréparables conséquences. Thibaudeau suivit ses collègues; mais le tumulte de la capitale, ses agitations périodiques et ses continuelles alarmes, tout, dans ce séjour, lui était odieux. Il ne prit qu'une part obscure aux travaux de l'Assemblée nationale; son lot n'était pas de briller à la tribune politique. Il se contenta de voter silencieusement, et non sans éprouver souvent, sur la propriété de ses votes, des incertitudes qui tourmentaient sa conscience. « Qui ne sait, écrivait au mois de juillet 1790, « Félix Faulcon, ancien conseiller au Présidial de « Poitiers et celui des membres de la députation « Poitevine avec qui Thibaudeau était le plus en

« communauté d'idées, qui ne sait qu'une partie « des membres de l'Assemblée veulent toujours aller « les uns trop en avant, les autres trop en arrière, « et que souvent il est comme impossible, à travers « le tumulte des débats occasionnés par les deux « partis opposés, mais extrêmes, de saisir la mesure « convenable ! ! » La santé de Thibaudeau s'altéra dans cette orageuse atmosphère. Il demanda un premier congé, puis un second, et enfin, ne pouvant surmonter le mal du pays, il résigna son mandat. Voici en quels termes, le 14 août 1790, il annonça cette résolution au Conseil de la commune de Poitiers : « Le dérangement absolu de ma santé et les « fréquentes rechutes que j'éprouve dans ce pays-ci « me forcent de donner ma démission de député. Je « pense que je pourrai tenir encore jusqu'à environ « la Notre-Dame de septembre ; mais les médecins « m'ont averti que l'approche de l'automne était à « craindre, et qu'il n'y avait pas d'autre remède que « l'air natal et la tranquillité. Les meilleures dispo- « sitions ne produisent pas grand effet, dans la place « que j'occupe ici, quand elles ne sont pas secondées « par les moyens physiques qui me manquent. » Sa démission fut acceptée.

A Poitiers, Thibaudeau retrouva la santé. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, lorsqu'on se mit en devoir d'organiser les services publics nouvellement institués, il accepta, à l'exemple de plusieurs de ses anciens collègues, les fonctions électives de président du tribunal criminel de son département. C'est la juridiction à laquelle nos cours d'assises ont succédé, en lui empruntant ses formes

essentielles. Thibaudeau exerça cette charge jusqu'au mois d'août 1792, époque où s'accomplirent des événements que le temps et les fautes des hommes avaient mûris.

L'Assemblée constituante avait voulu, en conservant dans la famille royale des Bourbons l'hérédité du trône, substituer au pouvoir absolu un gouvernement représentatif et de libre discussion. Ce contrat avait été accepté par Louis XVI; mais, dans l'exécution, les fluctuations du monarque et les impatiences du parti populaire devaient tout perdre. Après l'insurrection victorieuse du 10 août et la proclamation de la déchéance du roi, il fallait qu'une assemblée fût convoquée pour asseoir, sur de nouveaux éléments, le pacte social et politique.

Les électeurs furent appelés. Dans le département de la Vienne, Thibaudeau leur présenta son fils, qui passa le septième. Lui-même accepta, du collége électoral réuni à Loudun, les fonctions de procureur général syndic du département, analogues à celles qu'il avait remplies en 1787 auprès de l'Assemblée Provinciale; et lorsque, le 10 décembre 1792, le Conseil général, présidé par l'évêque constitutionnel, ouvrit ses séances, Thibaudeau proposa l'adoption et l'envoi à la Convention d'une adresse, qui commençait ainsi : « Législateurs, le premier acte de « notre administration est une adhésion entière aux « mesures que vous avez prises et aux lois que vous « avez faites. Nous les ferons exécuter, dussions-« nous périr à notre poste ! »

La conduite de Thibaudeau dans ces conjonctures a été diversement jugée. Les uns ont pensé que plus

soucieux de sa dignité et plus fidèle au souvenir de ses anciennes attaches, il eût mieux fait de ne pas briguer un nouveau mandat public. Les autres ont cherché à le justifier, en disant que la volonté de servir son pays et l'espoir d'empêcher le mal l'avaient emporté, dans son esprit, sur toute autre considération. Quelle que soit l'opinion que l'on se forme sur cette question, qui relève du domaine de la conscience, notre attribution est d'examiner comment, ayant accepté une mission, Thibaudeau l'a remplie.

Il ne faut pas se figurer que le métier de fonctionnaire public fût, à cette époque, une tente dressée pour le repos. Au dedans, la cessation du travail, la famine, la crise monétaire, l'insurrection permanente ; au dehors, la guerre contre toute l'Europe et l'émigration : voilà les ennemis que le gouvernement de la Convention avait trouvés ou qu'il avait suscités, et contre lesquels, dans chaque localité, les gardiens de l'ordre public avaient à combattre. Poitiers, puisque nous parlons de cette ville, était en proie à de légitimes anxiétés. Elle était dégarnie de défenseurs et la guerre civile sévissait à ses portes. Les bandes Vendéennes, après avoir forcé Loudun, poussèrent un jour leurs éclaireurs jusqu'à Mirebeau. Sous le coup de cette menace, suppléer le pouvoir central en désarroi, faire placer en lieu sûr les caisses publiques, organiser les levées, armer, équiper et payer les soldats, diriger les secours sur les points attaqués, former deux camps — l'un à Thouars, l'autre à Airvault, — assurer partout les subsistances, tel était de jour et de nuit l'office continuel du procureur général. Et quand tout cela

était fait, il n'avait rien fait; car il lui fallait alors compter avec la société populaire, composée, nous assure un écrit contemporain, de fainéants, d'ignorants, de déserteurs et d'hommes toujours ivres. Ses chefs étaient un arpenteur débauché et un prêtre ravisseur. Cette tourbe immonde voulait toucher à tout et corrompait tout ce qu'elle touchait. Elle prenait des résolutions insensées, venait les proposer à l'administration établie, et, en cas de résistance, elle campait sur la place publique, au grand effroi de la population honnête, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu satisfaction.

Il était difficile, au milieu de cet enfer, que Thibaudeau ne fit pas, avec l'esprit démagogique, des compromis qui affligent aujourd'hui sa mémoire. Cependant, je crois pouvoir affirmer que, pendant cette terrible année, il a rendu à ses concitoyens des services dont ces regrettables concessions ne peuvent complètement effacer le mérite. Ainsi, il exigea qu'il fût dressé acte de toutes les arrestations pratiquées pour causes politiques, et que les motifs en fussent indiqués dans le procès-verbal : par ce moyen, il parvint à en diminuer notablement le nombre. Ainsi encore, par son intervention, beaucoup de personnes dénoncées comme suspectes obtinrent de demeurer chez elles, en chartre privée, et de s'y faire oublier. Que dirai-je de plus? — Ce fut seulement à partir du jour où Thibaudeau lui-même fut jeté en prison, sous accusation de fédéralisme, que la fureur du terrorisme régna sans partage à Poitiers.

Ce soupçon de fédéralisme dirigé en 1793 contre

le principal fonctionnaire administratif du département de la Vienne nous importe trop pour que nous n'en recherchions pas l'origine; mais il faut remonter en arrière.

La loi départementale votée en 1790 par l'Assemblée constituante avait réagi, outre mesure, contre le système de centralisation administrative créé par la monarchie. Les trente-deux provinces ou généralités avaient été remplacées par quatre-vingt-trois départements, et les agents du pouvoir central par des fonctionnaires locaux et électifs.

Mais une nation ne rompt pas, en un jour, avec des traditions et des mœurs séculaires. Dès le mois d'août 1791, les conseils généraux de département se sentirent inquiets de leur particularisme. Ils cherchèrent à rompre cet isolement, à se mettre en communication les uns avec les autres et à substituer à l'ancienne direction imprimée par le pouvoir central une action collective et concertée. Deux circulaires existent aux archives du département de la Vienne, l'une du département d'Eure-et-Loir, l'autre du département du Calvados, qui indiquent clairement cette tendance de l'esprit public : « Pour assurer, disent-elles, l'uniformité de « l'administration, il convient que les départements « se mettent directement en rapport, impriment « leurs procès-verbaux et en fassent l'échange. » Cela eut lieu; seulement, à dater de ce moment, le roi, cessant d'être le centre d'union, devint l'ennemi commun.

Tant que ce mouvement fut dirigé contre la monarchie, l'opinion révolutionnaire s'en réjouit et

l'encouragea; mais la manière de voir et le langage changèrent lorsque les chefs du parti Jacobin et de la Commune voulurent, après septembre, usurper la dictature. On les vit poursuivre de leurs accusations passionnées et chercher à étouffer ces velléités d'indépendance collective qu'ils glorifiaient naguères. Les provinces protestèrent d'abord par l'organe de leurs représentants; puis, elles-mêmes élevèrent la voix. Le 27 mai 1793, le Conseil général du département de la Vienne adressait à ses députés une lettre dont on peut extraire le passage suivant : « Êtes-vous libres, vous qui délibérez au milieu des « factieux et des tribuns soudoyés pour vous braver « et vous influencer? Peut-on dire que vous soyez « libres, quand les opinions de la majorité des « représentants, qui exprime seule la volonté na- « tionale, sont étouffées par les cris anarchiques « d'une poignée d'hommes qui, dominant dans le « désordre, cherchent à le perpétuer? Déclarez aux « habitants de Paris qu'ils sont nos frères, mais « qu'ils ne seront jamais nos maîtres; que leur ville « n'est que le chef-lieu de leur département et non, « comme une nouvelle Rome, le chef-lieu dominant « de toute la République. »

La Commune de Paris répondit à cette manifestation hardie par le coup d'État du 31 mai, en arrachant à la Convention un décret d'arrestation contre trente-deux députés des départements.

A cette nouvelle, l'agitation provinciale redoubla. Le Conseil général de la Côte-d'Or prit l'initiative de la résistance légale. Il décida qu'un appel pressant serait fait immédiatement à tous les autres dé-

partements pour s'entendre et faire parvenir à la Convention une adresse impérative dont les bases seraient celles-ci : « Unité et indivisibilité de la « République, inviolabilité des représentants. » La Vienne mit le projet en délibération et l'adopta le 15 juin 1793.

On voit qu'une pareille résolution n'impliquait de la part de ceux qui la prenaient sous la pression des circonstances aucune pensée criminelle de fédéralisme. « Ce que nous voulons, disaient-ils, c'est « assurer le respect de la représentation nationale « et résister à toute suprématie de commune. » Malheureusement, comme cela arrive toujours lorsque le pouvoir central tombe en des mains incapables ou indignes, le souffle du séparatisme s'éleva à plusieurs extrémités. Le Calvados, la Manche et les cinq départements bretons se déclarèrent en révolte ouverte; la Vendée arma tous ses enfants pour la guerre civile; Bordeaux et Lyon formèrent des ligues dont le dessein était de rompre la France à la Loire; de sorte qu'il y eut un trait de temps où le dépôt sacré du principe de l'unité nationale se trouva, par un étrange renversement de situations, confié à ceux qui avaient été les premiers à le compromettre en voulant s'arroger une insupportable tyrannie. La Commune et les Jacobins s'emparèrent de ce drapeau, combattirent à son ombre et remportèrent la victoire. Ils devaient cruellement en abuser.

Au mois de novembre 1793, lorsque l'insurrection départementale était presque partout apaisée, les émissaires Jacobins se répandirent dans les provinces soumises pour y exercer d'atroces vengeances ré-

trospectives. Ce qu'il y eut d'horrible, c'est que la plupart d'entre eux étaient originaires ou voisins du pays où ils se faisaient envoyer. L'accusation banale de fédéralisme fut le prétexte sous lequel, en réalité, les haines particulières, les rivalités locales et les lâches rancunes purent se masquer et s'assouvir. Poitiers ne fut pas épargné. Pendant cette fatale période se place une lettre odieuse qu'il convient de clouer encore une fois au pilori de la publicité pour montrer à quels excès d'infatuation et de délire peuvent se porter des hommes tirés des couches obscures de la société lorsqu'ils se trouvent soudainement investis d'un pouvoir sans limites. Un représentant du peuple, Piorry, écrivait à la société populaire de Poitiers, en lui annonçant la prochaine arrivée d'un de ses collègues, Ingrand, envoyé en mission dans le département de la Vienne, les lignes que j'ai citées ailleurs : « Sachez qu'avec ce « patriote vous pouvez tout faire, tout obtenir, tout « briser, tout juger, tout déporter, tout guillotiner « et régénérer. Qu'avec lui tout tremble, tout « s'écroule et rentre immédiatement dans l'ordre le « plus parfait. »

L'honneur de Thibaudeau est d'avoir mérité les ressentiments de ces énergumènes qui, pendant près d'une année, se jouèrent avec impudeur de la propriété, de la liberté et de la vie de leurs concitoyens. Pour avoir signé la délibération du conseil général du 15 juin 1793, le procureur syndic fut, au mois de décembre suivant, arrêté, jeté en prison et promis au supplice. Le drame du 9 thermidor, dans lequel son fils, le conventionnel Thibaudeau, prit un rôle

actif, brisa les fers du vieillard et le rendit à la tendresse des siens.

Ce qui prouve que Thibaudeau, pendant son administration, s'était conduit de manière à se concilier l'estime publique, c'est que, à peine sorti de prison, sous la Constitution de l'an III, il fut réélu président du tribunal criminel. Il exerça ces fonctions jusqu'au 16 prairial de l'an VIII.

Le Directoire venait alors d'être remplacé par le Consulat, et le nouveau pouvoir, chargé de rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration, ne devait pas oublier les institutions judiciaires. Aux yeux du premier Consul, le mécanisme adopté par la Constitution de l'an III, avec ses appels-circulaires d'un tribunal à un autre de même classe, ne réalisait pas le bienfait qu'on a le droit d'attendre d'un second degré de juridiction. Il pensa qu'il était utile de créer, par circonscriptions territoriales, des tribunaux exclusivement d'appel comme les anciens parlements, et de former de grandes compagnies, qui, par le nombre de leurs membres, leurs lumières et leur autorité, rassureraient les populations contre les fauteurs de désordres publics, quelque puissants qu'ils fussent, et présenteraient aux justiciables toutes les garanties qu'on pourrait désirer. « Pour « composer ces tribunaux, dit M. Thiers, le premier « Consul rechercha dans tous les partis les hommes « réputés honnêtes et capables, n'excluant que les « hommes violents, adoptant même quelquefois ces « derniers si l'expérience et le temps les avaient ra« menés à cette modération qui faisait alors le ca« ractère essentiel de sa politique. »

La ville de Poitiers fut choisie pour être la résidence d'un tribunal d'appel d'où dépendaient quatre départements : la Vienne, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Charente-Inférieure. Thibaudeau, présenté par l'opinion publique, en fut nommé le premier président.

Il ne quitta cette haute situation que pour aller, en l'an X, siéger au Corps législatif. Cette assemblée était muette; mais elle a décrété le Code civil, et cela vaut bien des discours. Thibaudeau fils, devenu conseiller d'État, avait préparé l'un des titres les plus importants de cette grande œuvre, celui qui est relatif à la tenue et à la conservation des actes de l'état civil.

A cette époque, Thibaudeau se fit peindre, non en robe rouge, comme l'a imaginé l'auteur de la copie conservée au palais de justice de Poitiers, mais en costume de Législateur. Il avait alors soixante-six ans. La poudre, qui adoucit les traits et confond les âges, a dissimulé sur son image les premières atteintes de la vieillesse. Les contours du visage sont pleins, plus carrés qu'arrondis ; le front, poli par le travail, a la paleur jaune de l'ivoire ; le regard est vif, clair, assez bienveillant ; mais la bouche, trop mince, semble avoir été tracée avec la pointe d'une lame d'acier. Aucun muscle saillant ne révèle les exigences habituelles d'une passion maîtresse, et les émotions les plus poignantes ont glissé sur ses traits sans y laisser une ride ; cependant, le XVIII[e] siècle a mis son cachet sur le bas du visage par deux sillons, qui décrivent, autour de la commissure des lèvres, un arc presque

imperceptible. L'ensemble est grave et correct, mais manque de chaleur.

Il était écrit que Paris serait funeste à Thibaudeau. A la fin de l'année 1804, en sortant d'une séance du Corps législatif, il fit un faux pas, tomba et se blessa grièvement. Ses jours furent préservés ; mais il dut renoncer à ses fonctions. Le 20 février 1813, âgé de 76 ans, il termina à Poitiers une carrière qui, dans des fortunes diverses, au milieu des orages politiques les plus violents, avait été constamment ennoblie par le travail, l'intégrité et l'amour de son pays.

A L'ACADÉMIE DE METZ

UN MOT

SUR LES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE METZ

(1870-1871)

Par M. A. JOLY

Membre de l'Académie de Caen, doyen de la Faculté des Lettres

Messieurs,

Dans votre dernière réunion, lorsqu'on nous énumérait les envois fraternels des Sociétés savantes qui échangent leurs Mémoires avec les vôtres, un de nos confrères exprimait le regret de ne pas entendre analyser tant de substantiels et curieux travaux. On lui répondait, avec toute raison, que, malgré le sérieux intérêt que présenteraient de pareilles études, la place dans vos Mémoires, comme l'attention dans vos séances, appartient tout d'abord et de plein droit aux seuls travaux originaux. Je commence par déclarer que je suis absolument de cet avis ; il est pourtant un volume pour lequel je voudrais vous voir faire une exception, une seule, d'autant plus significative par cela même qu'elle serait seule. Je voudrais qu'on pût, sinon l'analyser, du moins lui donner une bienvenue toute spéciale. C'est le volume des *Mémoires de l'Académie de Metz*, pour l'année 1870-1871. Son

aspect seul produit une impression douloureuse. En le voyant à côté de ses aînés, lui, si humble et si chétif, contenant une centaine de pages à peine, au lieu des cinq ou six cents pages d'autrefois, comment ne pas voir là comme une saisissante image de la ville même qui nous l'envoie, de ce qu'elle est aujourd'hui à côté de ce qu'elle a été? A la veille de cette guerre maudite, quand elle était heureuse, joyeuse et fière, une des plus justement fières entre les cités françaises, fière de ses remparts où n'avait jamais pénétré l'ennemi, fière de ses arsenaux, de ses écoles, toute pleine de bruits de guerre en pleine paix, elle comptait près de 50,000 habitants, elle en a aujourd'hui 12,000 à peine, laissant les rues désertes, s'enfermant dans leurs maisons, protestant par leur silence et leur retraite contre la présence odieuse de l'étranger.

Mais ce volume, tout mince qu'il est, et par son humilité même, me paraît précieux entre tous. Les travaux académiques accomplis dans ces conditions ont une valeur, un mérite et une portée tout à fait à part, et qu'on ne soupçonnerait pas tout d'abord. Ceux qui ont aidé à le composer, tous ceux dont les noms figurent dans ce volume, ne sont pas seulement des amis dévoués des sciences et des lettres : ce sont des soldats, tenant encore bravement l'étendard de la France au milieu du pays envahi. On a tout pris à cette pauvre et vaillante ville. On lui a pris son drapeau, sa patrie, on veut en ce moment même lui prendre sa foi. On sait comment la Prusse luthérienne, avec son pédantisme scolastique, avec son esprit étroitement et bassement rancuneux, ramenant

le monde aux plus mauvais jours du passé, renouvelle en plein XIX[e] siècle les persécutions religieuses du XVI[e], et venge aujourd'hui sur les catholiques allemands ses ressentiments religieux d'il y a trois cents ans, comme elle vengeait sur nous en politique, c'est elle qui nous l'a dit, les rancunes du Palatinat dévasté par Louvois, ou la mort de Conradin.

On veut ôter aussi à Metz sa langue, le signe visible de la nationalité. On voudrait que Metz, la ville française, ne parlât plus que tudesque. L'Académie de Metz est la dernière citadelle de notre langue ; on continuera à y parler le français, à s'y entretenir de choses françaises : l'âme et le cœur de la France, grâce à elle, seront toujours là vivants et palpitants ; c'est elle qui couvera le germe de l'avenir. Tant qu'il y aura une Académie de Metz, Metz sera toujours pour le monde une ville française. Dût-elle même, comme elle en est menacée, être forcée de se transporter hors du territoire aujourd'hui allemand, qu'elle reste Académie de Metz. C'est une protestation vivante, une affirmation vivante de la nationalité de la ville.

Honneur donc à tous ces Messins, qui, portant le deuil de la patrie et la mort dans l'âme, y ont cependant trouvé assez de résolution et assez de force pour continuer le labeur des jours heureux ! honneur à tous ceux qui cultivent encore là-bas les lettres et les sciences françaises ! honneur aussi à ceux qu'elle a perdus et dont la mort a pris, dans les circonstances qui l'ont accompagnée, un caractère tel que la France entière doit s'associer aux regrets qu'ils ont laissés ! En effet, par le fait de la guerre, les

joies comme les tristesses de l'Académie n'ont pas un caractère ordinaire. Son nécrologe n'offre pas l'aspect banal qu'ont trop souvent les regrets académiques. Celui-ci, au contraire, présente une douloureuse originalité ; c'est comme un supplément aux bulletins de l'armée. Presque tous les membres que l'Académie a perdus ont été tués par le même coup qui a blessé à mort la gloire et le juste orgueil de la France. Son jeune vice-président, M. Chevrier, a péri au champ d'honneur, dans son laboratoire converti en champ de bataille, tué par une explosion en cherchant, pour le salut de sa patrie, un nouvel engin de guerre, que les Prussiens, hélas ! auraient ramassé comme les autres, en magasin, sans péril comme sans gloire. M. le docteur Maréchal, maire de Metz depuis dix-sept ans, M. le docteur Scoutetten, M. André, mouraient des fatigues et des chagrins du siége.

Quel douloureux intérêt aussi ne prennent pas ces séparations de collègues encore pleins de vie, ces départs de quelques-uns des membres de la Société, qui se produisent partout, mais qui ici frappent par leur nombre énorme ! Ailleurs ils sont le fait seulement de quelque nécessité de carrière ; ici c'est la main brutale de l'étranger qui a violemment rompu ces liens. Ils ont dû quitter leur pays pour retrouver leur patrie. Aussi comme les adieux sont déchirants ! Quel caractère saisissant prend en de telles circonstances une simple altération du règlement, quand, pour garder la plupart de ses membres titulaires, qui doivent être, disaient les statuts, domiciliés à Metz ou *dans les environs*, la

Compagnie doit décider que Nancy fait partie *des environs de Metz !*

Le vide même, le vide relatif de ces *Mémoires*, l'absence de ces importants travaux qui les remplissaient naguères, leur donne un intérêt de plus. Les membres de l'Académie n'étaient plus aux sciences et aux lettres. Ceux qui auraient pu les écrire donnaient tout leur temps à la patrie, à l'exercice de quelques fonctions publiques ou à l'accomplissement des devoirs que leur créait leur dévouement. Travaux de défense, administration de la cité, veilles dans les ambulances, remplissaient leurs jours et leurs nuits, et ne leur laissaient plus aucun loisir pour ces délassements des jours heureux, pour ces paisibles études qui se traduisaient naguères en de nombreuses et d'intéressantes communications à la Compagnie. Cependant l'Académie ne chômait pas. Il se trouvait des intelligences vaillantes, qui, suivant l'exemple d'Archimède à Syracuse, dans Metz investie et déjà livrée par avance, poursuivaient, sans se laisser troubler, la solution des problèmes scientifiques.

Et ce qui rend tout cela plus désolant encore, ce qui donne à ces rapports un caractère plus profondément triste, c'est l'accent avec lequel toutes ces tristesses sont exprimées. On ne peut pas laisser éclater toutes ses douleurs, il faut étouffer ses sanglots. Le vainqueur est là qui note les regrets et les soupirs.

O Metz! malheureuse entre toutes les villes, aucune douleur n'est comparable à ta douleur, aucune infortune égale à la tienne. Les prophètes, qui ont

versé tant de larmes de sang sur le sort de Jérusalem, n'auraient pas de parole pour exprimer le tien. Si Jérusalem succombait, ce n'était qu'après avoir vaillamment lutté, après avoir rendu coup pour coup, blessure pour blessure, après avoir vu couler le sang de son ennemi, et avoir versé tout le sien : joie dernière, baume amer de la défaite, lorsqu'on peut se dire qu'on a tout épuisé et qu'on meurt dans la fièvre du combat ! Strasbourg, ta sœur, a eu du moins cette consolation suprême de ne se rendre qu'après avoir combattu, de ne se remettre au vainqueur que meurtrie et déchirée, avec ses maisons en débris, ses rues pleines de sang, ses caves pleines de cadavres, sa bibliothèque en cendres, enfin de ne livrer au Teuton qu'une ruine. Mais toi, tu étais pleine d'hommes et pleine d'armes, pleine de cœurs vaillants et prêts à tout : on n'a rien voulu ou rien su faire de tout cela. Tu t'es réveillée surprise entre les mains de l'ennemi sans pitié. On t'a livrée sans une cicatrice à ton front, sans une égratignure à tes murailles. L'acquéreur n'a pas eu une réparation à faire. Ton gardien n'a veillé autour de tes murs que pour t'empêcher de te défendre, que pour que tu fusses livrée tout entière. Oh ! quel est le cœur en France qui ne t'envoie un sympathique et douloureux salut ? Mais entre tous tes enfants c'est à ceux-là surtout que nous l'adressons, qui, par leurs travaux, entretiennent plus particulièrement le feu sacré du patriotisme. Travaillez donc sans relâche. Vous êtes les prédicateurs de la patrie. Vous en êtes la voix au milieu du déchaînement de la cacophonie tudesque.

Il n'est pas une des lignes que vous écrirez que chacun de nous ne lise avec une pieuse attention. Parlez-nous surtout, parlez à vos concitoyens des choses messines : parler du passé de Metz, c'est parler de la France. Feuilletez de nouveau ses annales, racontez l'histoire de ses grands hommes, de tous ceux qui l'ont aimée, de tous ceux qui l'ont servie, même des plus humbles entre ses serviteurs. Commencez par ce grand duc de Guise, qui avait fait Metz invincible, et lui avait valu son glorieux et chaste surnom. L'Allemagne nous a réconciliés avec ce nom de Guise. Il était resté celui d'une race d'ambitieux qui avaient déchaîné la guerre civile sur notre pays. Ce crime des descendants aura désormais son rachat dans le souvenir de son premier chef, de celui qui, au temps où la France était bien moins forte, brisa l'orgueil de Charles-Quint et éloigna de Metz pour plus de trois siècles les flots de l'invasion germanique. Que ce soit la pensée de toutes vos heures, le but de toutes vos recherches, le sujet de toutes vos lectures !

Entretenez ainsi dans les âmes la pensée toujours présente de la patrie....., gardez Metz pour la France.

RAPPORTS

SUR DEUX CONCOURS

OUVERTS

PAR L'ACADÉMIE

« sième sera consacrée à l'étude des états patholo-
« giques déterminés par l'abus des liqueurs fortes, « tant sur l'homme que sur sa descendance; puis, « dans une quatrième et dernière partie, je complé- « terai mon travail par l'action thérapeutique des « alcooliques. Enfin, ajoute-t-il, nous nous sommes « efforcé de traiter la question au triple point de « vue médical, philosophique et humanitaire, car « l'idée du corps entraîne toujours celle de l'âme et « de ses sublimes facultés; sans quoi la créature « ne serait pas l'œuvre sublime du Créateur, qui « pressent des horizons nouveaux par delà les portes « du tombeau, et qui vit d'une vie intellectuelle. »

Malheureusement, placé à ce triple point de vue, l'auteur qui, quoiqu'il se dise *humble et débile ouvrier de la science médicale*, ne me paraît pas appartenir à la docte confrérie d'Hippocrate, subordonne trop vite le point de vue médical aux deux autres. Bien plus, sur les vingt-deux pages qu'il y consacre, il en est à peine six relatives à la physiologie des alcooliques, y compris la narration de plusieurs expériences sur des poules, des canards et des serins. Le reste se rapporte à l'étude de l'ivresse dans ses diverses périodes et de son traitement, qui serait mieux placé dans la quatrième division, où il a la prétention de traiter de l'action thérapeutique des alcooliques. Il est vrai que là encore il se borne à quelques lignes sur les diverses préparations dont l'alcool est la base, et, au lieu d'une étude sur leurs effets, il s'occupe plutôt d'en préciser les principales indications. Comme vous le voyez, cela ne répond point au programme.

Les deux autres chapitres, quoique très-complets, s'en écartent encore davantage; je vous en fais juges. Dans l'un, il passe en revue les diverses boissons fermentées et les produits spiritueux, et il s'occupe successivement du vin, du cidre, de la bière, de l'eau-de-vie, de l'absinthe; il classe et compare les cepages et les crus, leurs maladies, leurs falsifications, leur composition, leur fabrication, leurs dangers, etc., etc. Ce chapitre est réellement très-intéressant, très-instructif même; mais, quoique renfermant quelques aperçus physiologiques à propos des vins etc., il ne rentre pas dans le cadre tracé par l'Académie.

Le deuxième s'en approcherait davantage, s'il était resté fidèle à son titre : *Abus prolongé des alcooliques, résultats sur l'homme, sur sa descendance, sur la marche de la civilisation;* car, à la rigueur, on aurait compris cette nouvelle manière d'étudier l'action physiologique des alcooliques. Mais l'auteur se contente de passer en revue ce que nous appelons les lésions anatomiques que l'on rencontre dans les différentes formes de l'alcoolisme aigu ou chronique; il en fait avec détails la symptomatologie et termine son étude, très-complète du reste, par une description didactique du *delirium tremens*. Aussi, quelque soigné que soit ce chapitre, quelque brillant que soit le style, quelque savantes, un peu trop *cum libris* peut-être, que soient ces pages, suivies de conseils moraux et philosophiques, c'est un vrai hors-d'œuvre ne répondant pas au texte de la question. Voilà pourquoi votre commission, tout en rendant justice aux bonnes intentions et au savoir de l'auteur, ne

peut songer à vous proposer de lui décerner une récompense.

L'auteur du mémoire n° 1 a divisé son travail en deux parties, qu'il intitule : 1° *De l'alcool dans ses rapports avec l'organisme à l'état physiologique ;* 2° *De l'alcool dans ses rapports avec l'organisme à l'état pathologique.* Comme on le voit, il ne va pas s'occuper *des alcooliques*, mais tout simplement *de l'alcool*, et restreint de beaucoup l'étude qu'il avait à faire. Cherchons si, ainsi réduite, elle répond à la question posée : *Action physiologique et thérapeutique des alcooliques ;* si, en un mot, les termes de sa division sont synonymes de ceux du programme.

Après l'énumération un peu pompeuse des divers ouvrages cités dans son travail et à laquelle il aurait pu, quitte à ne pas les consulter, citer ceux de savants non moins connus, l'auteur entre en matière par une première subdivision de sa première partie, qu'il intitule : *Pharmaco-dynamique de l'alcool.* Et, sous ce titre, il va grouper successivement un certain nombre de paragraphes, dont le premier est ainsi libellé : § 1, *L'alcool est un médicament.*

Il faut avouer que c'est un singulier début pour traiter *du rôle physiologique de l'alcool*, et qu'il semblerait mieux placé au début de la seconde partie quand l'auteur traitera *de l'alcool dans ses rapports avec l'organisme à l'état pathologique.* Mais notre auteur semble ignorer que « la science sans méthode est un meuble inutile », et je suis forcé de dire que c'est avec une vraie difficulté qu'on le suit dans l'exposé de ses idées, — voire même de celles des autres, — tant son

versé tant de larmes de sang sur le sort de Jérusalem, n'auraient pas de parole pour exprimer le tien. Si Jérusalem succombait, ce n'était qu'après avoir vaillamment lutté, après avoir rendu coup pour coup, blessure pour blessure, après avoir vu couler le sang de son ennemi, et avoir versé tout le sien : joie dernière, baume amer de la défaite, lorsqu'on peut se dire qu'on a tout épuisé et qu'on meurt dans la fièvre du combat ! Strasbourg, ta sœur, a eu du moins cette consolation suprême de ne se rendre qu'après avoir combattu, de ne se remettre au vainqueur que meurtrie et déchirée, avec ses maisons en débris, ses rues pleines de sang, ses caves pleines de cadavres, sa bibliothèque en cendres, enfin de ne livrer au Teuton qu'une ruine. Mais toi, tu étais pleine d'hommes et pleine d'armes, pleine de cœurs vaillants et prêts à tout : on n'a rien voulu ou rien su faire de tout cela. Tu t'es réveillée surprise entre les mains de l'ennemi sans pitié. On t'a livrée sans une cicatrice à ton front, sans une égratignure à tes murailles. L'acquéreur n'a pas eu une réparation à faire. Ton gardien n'a veillé autour de tes murs que pour t'empêcher de te défendre, que pour que tu fusses livrée tout entière. Oh ! quel est le cœur en France qui ne t'envoie un sympathique et douloureux salut ? Mais entre tous tes enfants c'est à ceux-là surtout que nous l'adressons, qui, par leurs travaux, entretiennent plus particulièrement le feu sacré du patriotisme. Travaillez donc sans relâche. Vous êtes les prédicateurs de la patrie. Vous en êtes la voix au milieu du déchaînement de la cacophonie tudesque.

faites à cette doctrine par Lallemand, Perrin et Duroy. Puis il continue ainsi : « L'alcool n'est pas un « aliment, parce que s'il en était un, l'organisme, « par son pouvoir d'oxydation, parviendrait à le ré- « duire en acide carbonique et en eau, et il retire- « rait de cette opération une certaine quantité de « chaleur. Pendant qu'il accomplirait cet acte, rien « ne viendrait troubler le cours régulier de ses fonc- « tions; la composition chimique de ses éléments « histologiques serait maintenue; l'alcool, en un « mot, subirait la loi de l'organisme sans pouvoir « faire dévier ce dernier de la voie qui lui est tracée « par la nature. »

C'est possible; mais, jusqu'à ces derniers temps, il était admis sans objection que l'alcool introduit dans le sang y subit une oxydation progressive dont l'acide carbonique et l'eau sont les termes ultimes. On avait même précisé les transformations intermédiaires par lesquelles il devait passer avant d'arriver à ce dernier degré de combustion. L'aldehyde, l'acide acétique et l'acide oxalique, étaient, disait-on, autant de phases d'oxydation successives qu'il subissait avant sa destruction finale. Une faible partie seulement de l'alcool ingéré était considérée comme échappant à l'action réductive de l'économie pour s'éliminer en nature par les poumons, et comme l'analyse chimique n'avait jusqu'alors retrouvé d'alcool qu'en proportion insignifiante dans le sang et les produits d'exécrétion, on était autorisé à induire de là que cet agent est complètement et rapidement détruit par l'organisme.

MM. Lallemand, Perrin et Duroy prouvèrent,

est vrai, que l'alcool est éliminé par d'autres voies que le poumon; que, de plus, on le retrouvait en nature dans le sang et les viscères; qu'il était impossible de saisir les produits intermédiaires ou ultimes de sa destruction, et en conclurent qu'il ne se transformait pas dans l'organisme, qu'il y restait inaltérable pendant son séjour et ne faisait que traverser le corps sans s'y modifier. Soit! mais l'auteur aurait bien dû nous dire pourquoi ces Messieurs n'avaient abouti, en somme, malgré leurs minutieuses recherches, qu'à retirer du sang et des viscères une fraction très-minime de l'alcool ingéré. Or, qu'était devenue la portion considérable qu'ils n'avaient pas retrouvée? Ne leur avait-elle pas échappé précisément par cette raison qu'elle s'était transformée et détruite dans l'économie? si bien que les résultats mêmes d'expériences dont se prévalait la nouvelle doctrine furent retournés contre elle, et invoqués comme une confirmation des idées qu'elle combattait.

Eh bien! il me semble que tout cela rentrait dans le domaine du *rôle physiologique de l'alcool* et conduisait naturellement au rôle de l'alcool dans la nutrition, c'est-à-dire à l'objet même de la première division de l'auteur. Et alors, au lieu de cette phrase ambiguë du Mémoire que nous avons citée, nous aurions su, puisque l'auteur ne veut pas que l'alcool soit un aliment, pourquoi il lui refuse ce titre : c'est-à-dire parce que le propre d'un aliment livré aux forces actives de la chimie vivante, c'est de perdre très-vivement son identité, et qu'une fois soumis à l'absorption il cesse d'être lui-même pour

faire partie constituante du sang, parce que, en l'état de santé, l'aliment n'apparaît ni en petite ni en grande quantité dans les divers produits d'excrétion. Contenu dans le liquide sanguin, circulant partout avec lui, il n'exerce aucun effet appréciable sur le fonctionnement des divers organes ou appareils ; son action s'épuise dans le silence de la vie végétative au fur et à mesure des besoins ; puis après une durée variable, à la suite de catalyses dédoublantes, provoquées dans le mouvement de désassimilation, il est rejeté de l'organisme sous la forme de combinaisons secondaires.

Alors, comparant l'alcool à cet aliment, il aurait pu nous dire que, contrairement aux aliments, il séjourne dans le sang en nature, comme une substance étrangère, qu'il est rejeté en nature hors de l'économie par les diverses voies d'élimination ; qu'il s'accumule dans certains organes, lesquels en contiennent constamment plus que le sang ; qu'il trahit enfin sa présence dans l'économie par des effets tout spéciaux, effets toxiques et pouvant devenir mortels. Devant ces preuves, nous aurions peut-être dit avec lui qu'à tous ces titres l'alcool proteste contre le rôle alimentaire qu'on veut lui prêter, que s'il paraît nourrir et apaiser la faim, son action n'est pas réellement réparatrice, que ses propriétés réconfortantes ne sont dues qu'à la stimulation momentanée qu'il exerce sur le système nerveux. Et faisant remarquer que l'inappétence des buveurs ne résulte le plus souvent que d'une irritation chronique des voies digestives et non des qualités nutritives des boissons spiritueuses, nous aurions ajouté, entre bien d'autres

faits, que si les peuples du nord consomment beaucoup d'alcool, c'est pour monter leur système nerveux au ton d'une excitation capable de contrebalancer l'influence dépressive du froid, et non pour fournir des matériaux à la combustion respiratoire.

Tout cela rentrait évidemment dans la question posée, et je me demande si ce simple aperçu de doctrines adverses ne valait pas mieux, quoique tiré de l'ouvrage de Lallemand, que cette conclusion originale de notre auteur :

« Il s'ensuit que l'alcool résistant aux forces de « l'organisme et le contraignant à dévier de sa voie « physiologique, entre avec lui dans des rapports « dont les *effets physiologiques* sont le résultat; or, « produisant des effets physiologiques, il est *médica-« ment,* dût-il même, à travers l'organisme, subir « des décompositions comme les autres corps hydro-« carbonnés. »

Je le crois, mais cela aurait dérangé notre auteur dans le développement de son idée, que je ne saurais mieux résumer qu'en citant les conclusions qui terminent la première partie de son travail. Les voici :

« 1° Par rapport aux organes pour lesquels l'alcool « a de l'affinité, il est un médicament vasculaire « direct; 2° son action sur la circulation est centri-« fuge; 3° par rapport aux qualités chimiques qu'il « manifeste dans le milieu intérieur, il est, selon « les conditions dans lesquelles on l'administre, ou « un agent d'oxydation indirecte ou un agent d'hy-« dratation indirecte de l'organisme; en d'autres « termes, l'alcool est, selon les conditions dans les-« quelles il est administré, ou un médicament vas-

« culaire artéral et capillaire ou un médicament « vasculaire veineux à direction centrifuge. »

Tout pivote, en effet, dans le Mémoire, autour de ces mots : *médicament vasculaire*, *médicament vasculaire à direction centrifuge*, qu'il opposera bientôt aux maladies à *direction centripète*. Avant de les discuter, voyons rapidement, et ce sera facile, sur quelles bases l'auteur s'appuie.

Il commence, dans son § 2, par l'étude de l'action de l'alcool administré *à faibles doses* sur le système artériel et capillaire, et relatant ou plutôt commentant à sa façon les expériences de Morvault et de Zimmerberg sur la pression sanguine dans les artères, que modifie l'absorption de l'alcool, et appliquant à leur interprétation une loi formulée par Luton dans son article CIRCULATION, du *Dictionnaire de médecine*, il en conclut que l'alcool, dans ses rapports avec l'organisme, produit le relâchement du système vasculaire, artériel et capillaire.

Le paragraphe suivant a pour titre : *Action de l'alcool à hautes doses sur le système vasculaire veineux.* Tout à l'heure, il l'étudiait *à petites doses sur le système artériel*, maintenant il l'étudie à hautes doses sur le système veineux. On a lieu de se demander si c'est un procédé rationnel pour arriver à un résultat concluant. Mais l'auteur n'y prend garde, et s'appuyant sur les expériences de Claude Bernard, relatives aux anesthésiques (il est vrai, qu'entre parenthèse, il nous dit que M. Morvault a établi que l'alcool produit des effets identiques), il en conclut que l'alcool produit le relâchement du système vasculaire veineux. Ainsi, il est établi que les effets de l'alcool

sont identiques sur le système artériel, capillaire et veineux.

Je ne discute pas, je copie; mais je me demande, après ces conclusions, ce que vient faire le § 4, intitulé : *Action de l'alcool sur la circulation*, *le cœur*, car il me semble que nous venons de l'étudier; il est vrai qu'il ajoute : *et la respiration*, mais il en parlera très-peu. En revanche, après avoir rappelé que le système circulatoire est relâché, l'auteur dit qu'il va appliquer ces données physiologiques à l'action de l'alcool sur l'organisme, et de quelques lignes réellement consacrées à cette étude, il conclut que l'alcool diminue la différence qui existe entre les pressions artérielle et veineuse, qu'il ralentit la circulation en favorisant le séjour du sang dans le réseau veineux, et qu'il imprime au torrent sanguin une direction centrifuge.

J'avoue que le contraire serait difficile à admettre après ce que nous avons déjà vu ; mais l'auteur avait besoin sans doute de cette nouvelle démonstration pour passer à son 5e paragraphe, ayant pour titre, *Action directe de l'alcool*, paragraphe qui a pour but de démontrer que le relâchement du système vasculaire n'est pas dû, comme on le croit, à l'intervention du bulbe influencé par l'alcool, et qui se termine ainsi : « De ce qui précède, nous concluons « que l'action de l'alcool sur le système vasculaire « est directe ou primaire, que ce médicament se « combine avec un ou plusieurs éléments histologiques qui entrent dans la composition de ce « système, et que de cette union résulte l'altération « physico-chimique qui donne naissance au relâchement de tout l'appareil vasculaire. »

Pour le prouver, l'auteur étudie d'abord la disposition anatomique de l'appareil circulatoire cérébral au point où les artères s'engagent dans le crâne, et après une exposition rapide des lois relatives à la décomposition des forces au niveau des courbures, posées par Wolkmann et Luton, qui nous rappelle les beaux jours de la vieille école iatro-mécanique, il s'appuie sur le rôle de la chaleur *qui dilate,* du froid *qui contracte* le système cutané, et qui, par suite, provoque et entretient la hausse ou la baisse de la pression sanguine dans les artères du tronc, et nous dit que c'est à l'influence de la chaleur et à la disposition des carotides internes et non à la tolérance de l'organisme pour l'alcool qu'il faut attribuer certains phénomènes de l'ivresse.

Puis faisant, sans preuve aucune, cheminer l'alcool dans les différentes parties dont se compose l'axe cérébro-spinal, sous prétexte que, sous l'influence des anesthésiques, c'est le bulbe rachidien qui est atteint le dernier, il en tire cette conséquence que : « si la substance du bulbe n'est affectée qu'après « que l'alcool a influencé son système vasculaire pé- « riphérique, il est absurde d'admettre qu'elle puisse « produire cet effet sur son propre système circula- « toire, alors qu'elle même est encore libre de toute « influence alcoolique. Par conséquent, l'influence « de l'alcool ne se transmet point aux systèmes de la « circulation et de la respiration par l'intermédiaire « du bulbe. Donc, ne pouvant être attribuée ni aux « organes de l'innervation, ni à aucun autre organe « de l'économie, cette influence ne peut l'être qu'à « l'affinité que ce médicament a pour le système « vasculaire ; son action, étant toute locale, ne

« peut avoir lieu qu'en dehors de l'influence du « système nerveux. »

En vérité, je crois qu'il faut attendre des arguments plus scientifiques pour admettre de pareilles conclusions, et l'auteur semble le reconnaître lui-même, puisque tout à l'heure il va dans la deuxième subdivision de son premier chapitre faire deux nouveaux paragraphes pour étudier cette action chimique de l'alcool dans ses rapports avec l'organisme. Mais auparavant, gêné sans doute par certains passages des auteurs auxquels il a emprunté une partie de ses arguments, celui-ci entre autres de Cl. Bernard : « L'ivresse tient à la présence de l'alcool dans le « sang et à son action directe sur les éléments ner- « veux ; » ou cet autre : « Les modifications de la « circulation cérébrale sont des accidents qui accom- « pagnent l'ivresse sans constituer son essence, » notre auteur entame un sixième paragraphe, intitulé : *Action de l'alcool sur la circulation cérébrale.*

Ce n'est, il est vrai, qu'une parenthèse ouverte pour nous soumettre, avec *timidité et non sans beaucoup d'hésitation*, une théorie personnelle pour expliquer l'anesthésie. Or, Morvault a dit que l'action de l'alcool peut lui être assimilée ; donc..... Vous me permettrez de ne pas reprendre cette théorie qui repose sur le ralentissement du cours du sang intra-crânien, suite de la disposition anatomique du système circulatoire artériel cérébral : *Bis repetita placent*, mais quelquefois cela ennuie. Et cependant étant admises certaines propositions capitales, j'avoue que l'explication est originale. Malheureusement l'auteur lui-même nous dit : *Les faits qui semblent prouver* ce

que j'avance... Nous attendrons qu'ils les prouvent tout à fait, et je passe au § 7 que je cite en entier, car s'il n'est pas un des plus longs, il n'est pas le moins intéressant.

« *Action de l'alcool sur nos organes.* — Après avoir « agi directement sur le système artériel et capillaire, « l'alcool passe dans la substance même des organes « et y produit des phénomènes secondaires. Nous « aurions donc à relater ici les effets qui résultent « des rapports de l'alcool avec l'appareil cérébro- « spinal, l'appareil gastro-hépatique, l'appareil rénal, « le sang, etc. L'état de la science sur ce point de « l'action des alcooliques a été exposé avec talent « par d'autres auteurs, et notamment par M. Mor- « vault. Nous ne nous y arrêterons donc pas. D'ail- « leurs, la connaissance de ces effets ne peut *nous* « *présenter que peu d'intérêt* au point de vue auquel « nous nous sommes placé pour faire cette étude. »

Je crois que l'Académie, en posant la question *de l'action physiologique et thérapeutique des alcooliques*, s'attendait justement à une étude de ce genre et non à celle qui se termine par une série d'expériences que l'auteur a entreprises sur lui-même pour étudier, comme je le disais plus haut, l'action chimique de l'alcool, pendant qu'il agit sur le système artériel, capillaire et veineux. Et cependant il est difficile d'être plus précis dans un exposé de ce genre.

Première expérience : Le 25 août, à cinq heures un quart du matin, couché dans le lit dans lequel nous avons passé la nuit, sur le dos, le corps un peu incliné sur le côté droit, les avant-bras et les

mains étendus sur la couverture en laine recouverte de son drap, à jeun, nous prenons le thermomètre dans la main gauche et nous l'y conservons jusqu'à la fin de l'expérience. Résultat : sous l'influence de 14 grammes d'alcool, à 96° pris en deux fois dans 40 grammes d'eau, à trois quarts d'heure d'intervalle, la température de la main s'élève *de deux dixièmes* de degré en une demi-heure. Et de trois expériences analogues, suivies de trois autres, faites cette fois hors du lit avec les mêmes doses d'alcool, où la température de la main s'est chaque fois élevée *de quelques dixièmes de degrés*, mais ne s'est pas maintenue aussi longtemps que dans les premières, « nous en concluons, dit l'auteur, que, à faibles « doses, l'alcool favorise l'action de l'oxygène dans « le système vasculaire capillaire. »

La conclusion serait incomplète s'il n'eût ajouté : « et cette action repose sur la direction centrifuge « que l'alcool imprime à la circulation. » En effet, nous verrons tout à l'heure que c'est en vertu de cette action que l'alcool guérit les maladies et qu'il ne guérit que celles qui impriment au sang une direction centripète. C'est logique peut-être, mais à coup sûr ce n'est pas vrai. Et quoique, après cette longue critique de la première partie du mémoire, j'aie hâte d'arriver à mon tour à une conclusion, je ne puis laisser passer inaperçue l'idée qui domine la seconde partie et qui s'y trouve ainsi formulée dès le début :

« Un système organisé, soumis à la loi de l'inertie, « ne peut se déranger que sous l'influence d'une « cause venue du dehors, et il ne peut rentrer dans

« son état normal que si cette cause est écartée. « Toute maladie suppose donc deux facteurs : un « organisme vivant et une cause ayant ses conditions d'existence à elle, et qui, mise en rapport « avec l'organisme, puisse l'entraîner hors de sa « sphère d'activité normale. De l'union de ces deux « facteurs résulte l'altération physico-chimique qui « constitue la maladie. Pour lever cet état anormal, « la thérapeutique se sert de médicaments. Tout « médicament est donc doué d'une force égale et « contraire à celle de la cause morbifique dont il « neutralise l'influence. »

Ainsi voilà qui est bien entendu : l'organisme devient le théâtre d'une lutte acharnée entre la maladie et le médicament. Ceci tue cela. Par conséquent le jour où chaque maladie aura son médicament, nous serons immortels. Faut-il le souhaiter? Je ne m'en sens vraiment pas le courage. Mais ce que je sais bien et ce que j'affirme, c'est que pareille doctrine est insoutenable. Elle n'a point été formulée aussi hardiment par les plus frénétiques partisans de la *théorie de la spécificité* dans les maladies et dans la thérapeutique qui repose sur le même principe, et qui, si elle a, sans le vouloir, enfanté, ou du moins encouragé le charlatanisme actuel, dont la prose éhontée s'étale à la quatrième page de tous nos journaux, n'a jamais eu la pensée d'enfermer la médecine dans un cercle aussi étroit.

Vous me permettrez, Messieurs, de ne pas, à ce sujet, entrer dans une dissertation spéciale : *Non hic est locus.* Et cela d'autant moins que l'auteur n'a posé ces jalons que pour compléter sa théorie physiolo-

sont identiques sur le système artériel, capillaire et veineux.

Je ne discute pas, je copie; mais je me demande, après ces conclusions, ce que vient faire le § 4, intitulé : *Action de l'alcool sur la circulation*, *le cœur*, car il me semble que nous venons de l'étudier; il est vrai qu'il ajoute : *et la respiration*, mais il en parlera très-peu. En revanche, après avoir rappelé que le système circulatoire est relâché, l'auteur dit qu'il va appliquer ces données physiologiques à l'action de l'alcool sur l'organisme, et de quelques lignes réellement consacrées à cette étude, il conclut que l'alcool diminue la différence qui existe entre les pressions artérielle et veineuse, qu'il ralentit la circulation en favorisant le séjour du sang dans le réseau veineux, et qu'il imprime au torrent sanguin une direction centrifuge.

J'avoue que le contraire serait difficile à admettre après ce que nous avons déjà vu ; mais l'auteur avait besoin sans doute de cette nouvelle démonstration pour passer à son 5e paragraphe, ayant pour titre, *Action directe de l'alcool*, paragraphe qui a pour but de démontrer que le relâchement du système vasculaire n'est pas dû, comme on le croit, à l'intervention du bulbe influencé par l'alcool, et qui se termine ainsi : « De ce qui précède, nous concluons « que l'action de l'alcool sur le système vasculaire « est directe ou primaire, que ce médicament se « combine avec un ou plusieurs éléments histolo- « giques qui entrent dans la composition de ce « système, et que de cette union résulte l'altération « physico-chimique qui donne naissance au relâche- « ment de tout l'appareil vasculaire. »

Un peu plus, en vérité, et il s'écriait, lui aussi : Périsse le malade plutôt que le principe ! Et cependant que de gens se contenteraient d'une guérison indirecte ! Or, quand on songe que, parmi ces cas morbides réfractaires à la théorie, nous trouvons la fièvre paludéenne, la septicémiée, les empoisonnements par morsure de serpents veinéneux, etc., on se sent pris d'une véritable reconnaissance envers ceux qui ont cherché à les guérir d'abord, sans attendre qu'ils pussent le faire plus tard d'une façon tout à fait correcte ou *directe*.

Je m'arrête et à mon tour, mais plus heureux que notre auteur, car je m'appuie sur l'assentiment unanime de la Commission, je conclus que ce Mémoire ne mérite en aucune façon le prix proposé. Est-il au moins digne d'une récompense ? Évidemment l'auteur a travaillé, il a lu, il a même expérimenté. A ce titre, la Commission a pensé qu'il fallait un encouragement. Mais, en présence d'une œuvre aussi incomplète, aussi mal conçue, et ajoutons aussi erronée, bien que les lois et les faits cités soient vrais pour la plupart, nous vous proposons d'accorder une simple mention honorable à l'auteur du Mémoire n° 1 (1).

(1) Le billet cacheté contenant le nom de l'auteur ne sera ouvert que si l'auteur veut se faire connaître.

Le Secrétaire de l'Académie,
J. T.

RAPPORT

FAIT

AU NOM D'UNE COMMISSION

SUR UN CONCOURS

OUVERT PAR M. FERRAND, PRÉFET DU CALVADOS

Président de l'Académie pendant l'année 1871-1872

Par M. BERTRAND

Président de l'Académie

Messieurs,

Vous n'avez pas oublié que, dans sa séance du 23 février 1872, la Compagnie, répondant à la munificence de son président, M. Ferrand, préfet du Calvados, et s'associant à sa sollicitude pour les questions qui touchent à l'instruction populaire, admit sur sa proposition, comme sujet d'un prix à décerner, le programme suivant :

« Faire connaître quelles étaient et quelles sont « encore généralement les conditions de l'enseigne- « ment primaire en Angleterre, les lois et coutumes « principales qui régissent la direction et l'entretien « des écoles, le mouvement d'opinion auquel l'in- « suffisance de cet état de choses donne lieu, enfin « les mesures que le gouvernement, le parlement, « les paroisses et les associations ont adoptées et « adoptent encore pour l'améliorer. »

Ce sujet était d'autant mieux choisi, qu'il pouvait mettre en lumière chez nous, par les travaux qu'il provoquait, des faits qui ne sont connus encore que d'un petit nombre, et qui sont de nature à paraître curieux. N'est-il pas, en effet, bien digne de remarque que des peuples si voisins et tous deux aussi avancés dans la civilisation que l'Angleterre et la France, offrent entre eux une si grande différence dans la manière de concevoir et d'organiser l'instruction publique? Tandis qu'en France rien ne s'organise sans l'impulsion et la direction de l'État, chez nos voisins, au contraire, tout ce qui peut être créé par l'initiative privée est fait par des associations et même par des particuliers, en dehors de toute action gouvernementale; et, si l'État se trouve dans le cas d'intervenir, il faut que son intervention, même dans les limites les plus restreintes, soit justifiée, aux yeux d'un public si jaloux de ses libertés, par la raison d'un grand intérêt national, qui ne pourrait pas être autrement satisfait.

Il y avait d'ailleurs, pour recommander ce sujet d'études, une considération qui, seule, pouvait suffire. Dans un temps comme le nôtre, où toutes les questions qui tiennent à l'instruction publique rentrent dans les préoccupations les plus générales, n'est-il pas essentiellement utile d'apprendre ce qui se passe chez les autres, ne fût-ce que pour apprécier avec plus de justice ce qui se fait dans son propre pays?

Quatre mémoires ont été adressés à l'Académie, dans les délais voulus : le premier, remis le 20 décembre 1872, avec la devise : *Knowledge is power*,

Savoir c'est pouvoir; le second, remis le 21 décembre, avec la devise : *Of them which thou gavest me have I lost none;* le troisième, remis le 21 décembre, avec la devise : *To be or not to be that is the question;* le quatrième, remis le 31 décembre, et se terminant, comme devise, sans doute, par ces mots : *Dieu et mon droit.*

Dans ce compte-rendu que nous avons l'honneur de vous présenter au nom de votre Commission, nous commencerons notre examen par les mémoires n° 1 et n° 4, sur lesquels se sont fixées d'abord ses appréciations.

Le mémoire n° 1 est utile à consulter pour connaître les programmes d'enseignement en Angleterre, soit dans les écoles primaires des différents ordres, soit dans les écoles normales destinées à former les instituteurs. On y voit que l'enseignement primaire peut recevoir, dans le pays qui nous occupe, une grande extension, et parfois ressemble beaucoup à ce que la loi de 1833 avait organisé en France sous le nom d'instruction primaire supérieure. Les éléments du français, de l'allemand et du latin, la philosophie naturelle, l'économie politique, l'hygiène, trouvent place dans cet enseignement. Toutefois, le mémoire présente des lacunes trop importantes et des inexactitudes, quant à l'origine et au rôle des sociétés qui se sont formées en faveur de l'enseignement primaire, et quant à l'intervention de l'État. On croirait, à le lire, que le gouvernement inspecte nécessairement toutes les écoles, en y exerçant un droit de haute police et de haute direction : or, le gouvernement n'apparaît

que pour accorder des subsides à celles qui en demandent ; l'inspection qu'il fait n'a d'autre but que de s'enquérir si les subsides sont mérités ou ne le sont pas, en ne tenant compte, pour la fixation des allocations, que du nombre des élèves qui fréquentent l'école et de leurs progrès. Ce qui est dit des écoles fondées par la *British and foreign Society*, par opposition aux écoles de la *National Society*, est inexact : les premières sont comme les secondes inspectées et subventionnées par l'État ; elles n'en diffèrent que par les caractères et les tendances des fondateurs.

L'auteur paraît supposer que le gouvernement intervient de manière à pouvoir gêner la liberté de conscience, tandis que son intervention a un but tout opposé et formellement indiqué. Les subsides ne sont accordés qu'à la condition que les croyances religieuses des enfants seront parfaitement respectées.

On ne peut dire non plus que l'instruction primaire soit, en Angleterre, gratuite, obligatoire et laïque, au sens que ces mots ont en France. Nulle part elle n'y est gratuite, que par exception au principe généralement admis et en faveur de ceux qui ne peuvent payer. L'exécution de la loi qui consacre l'obligation est exclusivement confiée aux comités locaux, qui la pratiquent comme ils l'entendent, sans initiative ou ingérence d'aucune autorité qui ressemble à ce que nous appelons chez nous le *ministère public*. Enfin, le caractère confessionnel ou laïque des écoles créées par des associations dépend uniquement de la volonté de ceux qui les ont éta-

blies ; et, quant à celles qui sont fondées en exécution de la loi de 1870 (laquelle a eu particulièrement pour objet la création d'écoles dans les localités si nombreuses qui en manquaient), une observation nous semble utile pour faire comprendre en quoi consiste, dans ces écoles, la laïcité.

Ce n'est point l'État qui établit ni qui administre ces écoles, pas plus qu'il ne le fait pour les autres; ce sont des comités électifs, nommés par les chefs des familles, qui sont chargés de ces soins, et qui provoquent, à cet effet, l'imposition de taxes locales : l'État n'intervient encore, comme nous l'avons déjà dit, à l'occasion des écoles fondées par des associations, que pour accorder des subsides. Mais les écoles dont nous parlons en ce moment étant créées et entretenues au moyen des deniers publics, et devant offrir le bienfait de l'instruction primaire, indistinctement, aux enfants des diverses communions qui habitent le district scolaire, il a semblé indispensable au législateur que l'enseignement, auquel tous avaient droit, restât dégagé des dogmes et des pratiques religieuses qui divisent les sectes. De là le terme *unsectarian* (non-sectaire, non-confessionnel) appliqué à ces écoles ; mais cette désignation n'exclut pas un enseignement religieux général, conforme aux grands principes communs aux diverses confessions. Cet enseignement est, au contraire, prescrit par les comités locaux, qui ont, nous le répétons, la direction pour ainsi dire souveraine des écoles primaires publiques.

En somme, le mémoire n° 1 n'a pas semblé à votre Commission un travail qui répondît suffisam-

ment à la question. L'indication des moyens par lesquels s'est donnée l'instruction primaire, avant l'intervention de l'État, n'y a point reçu les développements nécessaires. L'intervention de l'État est imparfaitement comprise, et quant à ses droits et quant au but qu'il se propose.

Le mémoire n° 4 offre un coup-d'œil sommaire sur l'organisation de l'instruction publique à tous les degrés, non-seulement en Angleterre, mais encore dans la plupart des états de l'Europe et même au Nouveau-Monde. L'instruction primaire n'y est pas traitée d'une manière spéciale. L'auteur, qui est évidemment un anglais, a beaucoup voyagé ou beaucoup lu. Il est animé d'un esprit sagement libéral, curieux, et le plus souvent impartial dans ses recherches. Il donne des détails intéressants sur la création, l'organisation et les ressources des Universités et des principales écoles anglaises, qui sont, en général, l'œuvre de généreux fondateurs. Pourtant il arrive que sa qualité d'étranger le fait tomber dans des erreurs d'appréciation, relativement à des établissements français dont le nom n'a pas en Angleterre une signification analogue : par exemple, lorsqu'à propos des Universités anglaises, il parle de notre Université de France.

Ce mémoire est plutôt l'œuvre d'un homme qui sait beaucoup de choses, qu'un travail fait avec méthode et proportion sur un sujet déterminé. Quel que soit, d'ailleurs, l'intérêt qu'offrent certaines parties, il ne peut être considéré comme répondant aux questions proposées, puisqu'elles n'y sont abordées que légèrement et parmi beaucoup d'autres. Votre

Commission n'a donc pas pensé que le nº 4 pût entrer en compétition pour le prix proposé.

Les deux mémoires dont il nous reste à vous rendre compte ont, sur les précédents, l'avantage de présenter les caractères d'un travail approfondi sur la question. Non-seulement ils sont plus étendus, mais encore ils offrent un plan, des divisions, une forme littéraire, en un mot, toutes les marques extérieures d'une véritable composition; et, quant au fond, s'il y avait quelques réserves à faire sur l'esprit un peu trop exclusif qu'ils révèlent, aux points de vue politique et religieux, et sur la subordination des recherches à un but autre que l'examen des institutions de la Grande-Bretagne, on devait croire néanmoins qu'ils réunissaient assez les conditions voulues, pour que le prix pût être décerné à l'un d'eux. Mais, dans l'examen plus approfondi que nous avons dû faire de ces mémoires, avant de proposer à la Commission d'attribuer à l'un la préférence, il s'est révélé un fait qui devait provoquer sur tous deux des conclusions que nous ne pouvions pas prévoir au premier abord. Déjà, il est vrai, à la première lecture, nous avions été frappé de l'analogie de ces deux mémoires dans l'esprit et les tendances, et même dans l'ordonnance de la composition. L'examen comparatif a mis au jour, non plus seulement une grande similitude dans le plan général, mais encore une ressemblance parfaite dans les divisions et subdivisions, dans les faits de détail, et souvent même (ce qui est plus fort) dans les mots, dans les phrases qui expriment les idées. Dès que notre attention a été engagée dans cette voie, notre conviction

a été bientôt formée : il n'y avait plus lieu de chercher un lauréat, mais bien plutôt de signaler des procédés de composition déloyaux. Nous avons dû alors en référer à la Commission et la mettre en mesure d'apprécier elle-même ce qui nous semblait si compromettant pour les deux mémoires à la fois.

La seule hypothèse qui nous parût admissible, c'est que les deux concurrents avaient eu sous les yeux un même travail antérieur, et que chacun d'eux en avait usé le plus largement possible, et au-delà, certes, de ce qui peut être toléré.

Votre Commission, après un examen des deux mémoires aux points de vue qui lui étaient indiqués, a été unanime pour reconnaître, dans la similitude extrême de l'ensemble et des détails, la preuve manifeste que ce n'étaient pas des travaux consciencieux, quelle que fût d'ailleurs la manière dont s'était opérée la fraude. Son opinion a donc été que les deux mémoires devaient être mis hors de concours.

Elle a pensé qu'un prix devait être acquis et non pas dérobé; que, dans les luttes littéraires ainsi que dans toutes les autres, il y a des conditions rigoureuses de probité et d'honneur, et qu'il ne suffit pas de faire montre des principes les plus élevés et les plus sévères, comme dans les mémoires en question, pour se croire en droit d'échapper, dans ses actions, aux règles de la morale la plus commune.

Nous avons donc le regret de proposer à la Compagnie, au nom de la Commission, de décider qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix mis au concours dans la séance du 23 février 1872.

POÉSIES.

30

ERRATUM de la pièce SACRIFICIOS, *Souvenir du Mexique*, par M. Alexand. Piédagnel, inséré dans le volume des Mémoires de l'Académie pour 1873.

Page 355, v. 16 : *Plus d'un jeune marin*, lisez : *Plus d'un brave marin.*

SONNETS PHILOSOPHIQUES,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.



I.

Oh ! que sur le papier la République est belle !
Chacun, la plume en main, lui trace à sa façon
Un code merveilleux, pense et s'admire en elle,
Et la règle à son gré bien mieux que sa maison.

A son aspect si noble, on la croit immortelle.
« Qui pourrait ébranler sa base ? — La raison,
« Calme, conciliante, ouvre sous sa tutelle
« Aux peuples éblouis un splendide horizon.

« Du bonheur ici-bas c'est l'aube, c'est l'aurore !..
« D'un indicible espoir tout l'avenir se dore..... »
— Quoi ! sur les passions on n'avait pas compté ?

Leur vent souffle en tempête et l'État fait naufrage
L'arbitraire apparaît, recueille l'héritage,
Et sous l'ordre sauveur éteint la liberté.

II.

La liberté sous l'arbitraire
Ne peut s'éteindre qu'un moment ;
Elle s'agite en son suaire ;
Elle en sort pour le châtiment.

Malheur à ceux que sa colère
Atteint dans son ressentiment
Qui les brise, comme la pierre
Au moulin brise le froment !

Malheur à tous ! car les discordes
Font éclore d'affreuses hordes
Qui vont partout semant les deuils.

Ainsi (fatale destinée !)
La race humaine est condamnée
A courir d'écueils en écueils !

III.

Est-ce un arrêt du ciel qu'en luttes insensées,
Des meilleurs citoyens s'épuisent les efforts,

Et que les passions, lâchement caressées,
Fassent des assassins sans peur et sans remords ?

L'homme ira-t-il toujours, loin des routes tracées
D'un abstrus idéal affrontant les abords,
Réformant les États en ses folles pensées,
Supputer le progrès par le nombre des morts ?

Les révolutions, populaires caprices,
Imposent tour à tour les mêmes sacrifices,
Et leur char de coursiers change, jamais d'essieu.

Qu'importent de vains noms : monarque, république,
Si l'immoralité grandit dans la pratique ?...
Dieu, prends pitié de nous ; sauve-nous, ô mon Dieu !

IV.

Dieu parle : « Frêle créature,
« Qu'aucune chute n'éclaira,
« Contre ta perverse nature
« Lutte, aide-toi, Dieu t'aidera.

« Ta tente d'un jour est peu sûre ;
« Travaille, Dieu l'affermira.
« Qu'entends-je ? quel est ce murmure ? »
— « De Dieu l'homme se passera. » —

« Homme, jouet de l'ignorance,
« Égare-toi dans l'inconstance ;
« Tu maudiras, je bénirai.

« Va, cours, rugis dans la discorde ;
« Quand au Dieu de miséricorde
« Tu reviendras, je reviendrai. »

V.

Que répondre ? L'orgueil trouble toutes les têtes ;
Sous les malheurs publics nul ne courbe son front
Qui brave insolemment de nouvelles tempêtes.
Grand Dieu, pardonne-leur : savent-ils ce qu'ils font ?

Ils mettent, insensés ! au rang de leurs conquêtes
De la terre et du ciel le lien qui se rompt.
Mais voyant coup sur coup s'écrouler tant de faîtes,
Frappés de leur folie, ils te reconnaîtront.

Eh ! comment sans frémir nier ton existence ?
Qu'est l'homme ? Un fils ingrat. Qu'atteste la science ?
Ton immense sagesse, un pouvoir infini.

La science croissant jettera la lumière
Sur les lois de l'esprit, maître de la matière (1),
Et dans le monde entier ton nom sera béni.

(1) La pensée de ces deux vers est empruntée à la fin de l'alinéa suivant, qui termine l'article de M. Fernand Papillon sur *la constitution de la matière d'après les investigations récentes* (REVUE DES DEUX-MONDES du 1er juin 1873).

« La science la plus avancée ne répudie aucun des grands et durables sentiments des âges passés. Au contraire, elle confère le caractère de la certitude à des vérités jusqu'alors destituées de preuves convenables, et soustrait aux atteintes du scepticisme tout ce qu'il convoitait pour sa proie. Aucune preuve de l'immortalité de l'âme ne vaut celle que nous avons tirée de la simplicité et de l'indestructibilité nécessaires de tous les principes d'énergie. Rien ne dépose en faveur de la majestueuse réalité de Dieu aussi fortement que le spectacle des différentiations harmoniques qui règlent l'ordre infini des forces et déterminent l'unité synergique du monde. C'en est assez pour établir que la grandeur morale et la dignité intellectuelle d'une nation devront toujours être mesurées au degré de l'estime et du crédit dont y jouissent les hautes spéculations métaphysiques et en particulier celles qui ont trait à la constitution de la matière. Spéculer sur la constitution de la matière est le meilleur moyen d'apprendre à connaître l'esprit, et de comprendre que tout s'y ramène, parce que tout en dérive. »

VI.

— Tu seras pour tous la clémence.—
De nos cœurs bannissant l'effroi,
Abîmés devant ton essence,
Nous dirons fermement : « Je croi. »

Serait-ce une vaine espérance ?
Ou n'est-ce pas la grande loi,
Que l'homme épure sa croyance
Et monte plus haut dans sa foi ?

L'athéisme par ses orgies,
A réveillé nos énergies,
Et nous protestons, indignés.

O Dieu, que ta bonté l'éclaire !
Et tous les peuples de la terre
A ta cause seront gagnés.

Juillet 1873.

LE DOCTEUR,

HISTORIETTE,

Par M. COLLAS,

Membre titulaire.

Un disciple de Gall, un docteur en renom
Dissertait quelque soir au milieu d'un salon
Sur les protubérances,
Parlant des passions, des vices, des tendances
Dont au crâne chacun porte un signe certain :
« Oui, Messieurs, disait-il, j'en ai la preuve en main ;
« J'ai, sur la boîte osseuse,
« Observé l'influence heureuse ou malheureuse
« Qui fait qu'on est honnête ou qu'on est criminel ;
« Et j'ai pu, grâce au ciel,
« Recueillir tant de faits et tant de phénomènes,
« Que je me tiens pour payé de mes peines.
« A Londres, à Berlin j'ai pour correspondants
« Les gens les plus savants.
« Quelqu'un veut-il, au nom de la science,
« Laisser sur lui tenter l'expérience ?... »

On hésitait : si vraiment le docteur
Possédait l'art de lire au fond du cœur !

S'il allait toucher juste ! il pouvait bien se faire
Qu'il se trompât ; mais il faudrait se taire,
L'oracle ayant parlé ne pourrait avoir tort !
Aussi chacun faisait le mort,
Désirant, et pour cause,
Qu'on parlât d'autre chose.
Sans doute on en fût resté là
Quand une voix tout à coup s'éleva
Du sein de l'assemblée... une voix féminine !
Surprise générale ainsi qu'on le devine !
« Docteur, j'ai foi complète en vous !
« Dites-moi mes défauts... je veux les savoir tous !
« A tout entendre je suis prête...
« Tenez ... je vous livre ma tête ! ! »

Ainsi parlait naïvement
Une belle lady. Le docteur un moment
Se recueillit. C'était un homme aimable ;
S'il avait pour son art un amour véritable,
Il y joignait beaucoup d'esprit.
Quand la tête s'offrit
Sous ses doigts s'inclinant, gracieuse et soumise,
Sa pensée encore indécise
Et son air sérieux,
En intriguant les curieux,
Leur donnaient à penser... qu'allaient-ils donc apprendre ?
« Belle dame, dit-il, sans plus vous faire attendre,
« Je puis vous dire en quelques mots

« Que vous n'avez pas de défauts ! »
— « Quoi ? serait-ce possible ?
« Aucuns défauts !! votre art est infaillible,
« Je le sais, mais encor !!. Quoi ! vous ne trouvez rien !
« Cherchez, docteur, et cherchez bien ! »
—« J'ai beau chercher, Madame, et rien n'est plus sincère :
« Je vous trouve, au contraire,
« Outre maintes beautés,
« Toutes les qualités ! »

—

Interrogé par une belle
Que lui doit-on ? la vérité ?
Comment la prendrait-elle ?
Mieux vaut un compliment : c'est toujours accepté.

DEUX FABLES,

Par M. THÉRY,

Ancien président de l'Académie.

I.

L'AGNEAU, MALADE IMAGINAIRE.

Un agneau, quelque peu douillet,
Que sa mère brebis dorlotait et choyait,
S'avisa de tomber malade.
Peu de chose, après tout! mais il pleura bien fort;
Il devint triste, puis maussade;
En deux mots, il se croyait mort.
Un âne, médecin de toute la famille,
Devina promptement son mal.
« J'ai soigné, disait-il, des fièvres de cheval;
Le pouls qui saute et l'œil qui brille
Sont des symptômes assez clairs;
Mais je ne vois ici qu'agacement des nerfs,
Pouls assez faible, œil plein de larmes. »
L'agneau bêlait toujours. — « Essayons d'autres charmes,
Dit l'âne, plus malin que ne sont ses pareils, —
J'ai là d'excellents appareils,

Herbes de premier choix, pelouse savoureuse,
D'une vertu miraculeuse. » —

Le robin ouvre un œil, puis l'autre; le docteur
Avance l'objet tentateur.
Agnelet s'en régale, et se surprend à rire;
Jamais il ne s'est mieux porté!

L'imagination souvent donne ou retire
La maladie et la santé.

II.

LE CHEVREAU VOLONTAIRE.

« Je le veux! » disait un chevreau
Dont les cornes croissaient à peine,
Dès qu'on servait sur table un succulent morceau,
Quelque feuille de vigne, ou quelque noix de faîne.
« Je le veux! c'est à moi! vite! je n'attends pas!
Qu'on me le donne à la minute! » —
La chèvre souriait, mais redoutait la lutte,
Les interminables débats.

Ne doit jamais dire : *je veux!*
Demande poliment cet objet de tes vœux,
Et je pourrai te satisfaire. »
Le cabri se résigne, et murmure tout bas
Un *s'il te plaît* — qu'on n'entend pas.
Soit; on le sert; mais il *veut* autre chose.
Sa mère sur la table pose,
Aux quatre coins, quatre dodus marrons
Garnis de piquants aiguillons.
— « A moi! dit le chevreau; donne! donne! » La r
Refuse doucement — pleurs, grimaces, colère —
Et le marmot exaspéré
Saisit le marron désiré.....
Mais, qui devient penaud, quand, sur la patte blan
Un sang vermeil coule et s'épanche? —
« Cher petit, dit la chèvre, il fallait m'obéir.
Le bon Dieu sait toujours punir
L'enfant impérieux, maussade et volontaire.
Ne trouble donc plus la maison!
Souviens-toi du marron; écoute mieux ta mère.
Elle refuse avec raison
Ce qui pourrait te nuire, et t'accorde le reste. » —

Plus d'une fois encore oublia cet avis...
Patience ! il l'avait compris.
On le cita plus tard comme un chevreau modèle,
Et, parlant aux jeunes cabris,
Il répétait souvent : « Fiez-vous, mes amis,
A la sagesse maternelle ! »

CONSEIL,

Par M. Céphas ROSSIGNOL,

Membre correspondant.

Pourquoi toujours, en toute chose,
Chercher l'épine et non la fleur ?
Hélas ! bientôt la vie est close :
Contentons-nous de la douleur !

La douleur vient sans qu'on l'appelle :
L'éclair trop tôt luira toujours !
Jouissons de l'heure nouvelle ;
Ne troublons pas nos plus beaux jours !

Le triste soin pour une vie :
Trouver le mal, jamais le bien !
Mécontent si l'âme est ravie !
Avoir des yeux, n'admirer rien !

Qu'il est plus grand l'homme sauvage
Qui va plonger au fond des mers !
Les flots grondent sur le rivage ;
Il ne dit pas : Ils sont amers !

Y songe-t-il ? Il a son rêve ;
D'un bond rapide il fend les eaux ;
Il reparaît, — sa main se lève :
Une perle était sous les flots !

Cherchons le bien ; le bien abonde
Pour qui regarde avec son cœur ;
Toute perle n'est pas sous l'onde ;
Il est dans l'ombre une lueur !

Cherchons la lueur qui s'ignore ;
Voyons toujours le doux côté :
Sous ce nuage était l'aurore ;
Sous ce haillon est la beauté !

L'âme a besoin d'ouvrir son aile :
Un seul rayon sait l'enflammer !
L'espace est grand ; cherchons pour elle ;
Ayons le courage d'aimer !

TRADUCTION D'UNE SATIRE D'HORACE,

Par M. A. ANQUETIL,

Membre correspondant.



C'étaient là tous mes vœux : un modeste domaine,
Quelques champs, un jardin, une claire fontaine,
Un limpide ruisseau tout près de la maison,
Un petit bois enfin pour fermer l'horizon.
Le ciel m'a donné plus et mieux, je le confesse :
Fais-moi paisiblement jouir de sa largesse,
Fils de Maïa ; de toi c'est tout ce que je veux.
Pour grossir ma fortune à des moyens honteux
Si je n'eus point recours, et si par aucun vice,
Aucun excès, j'entends qu'elle ne s'amoindrisse ;
S'il ne m'échappe aucun de ces vœux indiscrets :
« Oh ! si pour m'arrondir un jour à mes guérets
Je pouvais ajouter cette enclave importune ! »
Ou bien : « Si je pouvais rencontrer de fortune,
Protégé par Hercule, un vase rempli d'or,
Comme ce paysan qui, trouvant un trésor,
Laboura pour son compte, heureux propriétaire,
Le champ que pour un autre il bêchait mercenaire ! »
Si le présent me charme et me semble assez beau,
Je t'en prie, ô Mercure, engraisse mon troupeau,

Engraisse tout chez moi, tout fors l'esprit du maître.
Mon tuteur jusqu'ici, consens toujours à l'être.

Donc au milieu des monts, ainsi que dans un fort,
Loin de Rome et du bruit, que doit chanter d'abord
Une Muse sans lyre et qui va terre à terre,
Que l'asile où j'échappe, en mon coin solitaire,
Aux fatigants devoirs, au pesant Africus,
A l'automne fiévreux, pourvoyeur de l'Orcus ?

Dieu qu'au matin l'on prie, ou Janus, si ce titre
Te sied mieux, des humains universel arbitre,
Par qui s'ouvre le jour et ses travaux divers,
(Ainsi plut-il aux dieux) inaugure ces vers.

Suis-je à Rome ? aussitôt sans merci tu m'entraînes :
« Sois caution, dis-tu, prodigue soins et peines,
Et que nul avant toi n'acquitte un tel devoir. »
Mais l'Aquilon glacé siffle sous un ciel noir,
Le jour est raccourci par l'hiver et la neige ;
N'importe ; il faut marcher, signer, jurer, que sais-je ?
Et quand j'ai, malgré moi, contracté haut et clair
Un bel engagement qui me peut coûter cher,
Pour sortir de la foule, où chacun me retarde,
Je dois lutter, pousser ; j'entends crier : « Prends garde !
Mais quel fou ! que veut-il ? » Ainsi de tous côtés
Éclatent contre moi les gens que j'ai heurtés.
« Ah ! pour être plus vite auprès de son Mécène,

Il renverserait tout quand son cœur l'y ramène ! »
Douce injure après tout, miel exquis, j'en conviens.

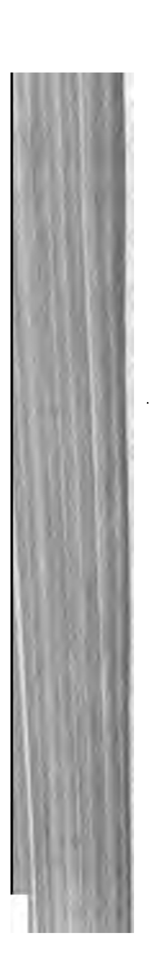
Mais au sombre Esquilin lorsqu'enfin je parviens,
Soudain de front, de flanc voici que mille affaires
M'assaillent à l'envi, qui ne me touchent guères :
« Avant la deuxième heure au Putéal il faut
A Roscius demain ne point faire défaut. »
— « Pour affaire commune, importante et nouvelle,
Quintus, le corps entier des scribes te rappelle
Qu'au conseil d'aujourd'hui tu promis d'assister. »
— « Bien scellés par Mécène, il me faut rapporter
Les actes que voici. — J'essaîrai. — Qu'est-ce à dire ?
Tu le peux, si tu veux ; fais ce que je désire. »

Voici bientôt huit ans qu'au rang de ses amis
Mécène décida que je serais admis ;
Pourquoi ? Pour emmener bonnement dans sa chaise
Un compagnon de route à qui tout à son aise
Sans conséquence il pût confier quelque rien ;
Par exemple ceci : « Quelle heure est-il ? » ou bien :
« Syrus et Gallina sont-ils de force égale ? »
Ou bien encor : « Déjà la fraîcheur matinale
Pince les imprudents ; » un tas de ces secrets
Qu'impunément chacun livre aux plus indiscrets.

Le pauvre Horace ainsi tous les jours de la vie
D'heure en heure s'est vu plus en butte à l'envie.

S'est-il près de Mécène au spectacle montré ?
S'est-il au champ de Mars avec lui mesuré ?
Tous de crier : « Voyez ce fils de la Fortune ! »
Un bruit fâcheux s'épand, né près de la tribune ;
Chaque passant m'aborde, et le front soucieux :
« Mais tu le dois savoir, toi qui hantes les dieux.
Des Daces, cher ami, n'as-tu rien ouï dire ?
— Moi ! rien absolument. — Allons donc ! tu veux rire
Comme toujours. — Eh ! non ; des dieux sois-je maudit,
Si je sais rien de plus ! — Ces domaines qu'on dit
Promis aux vétérans, est-ce dans l'Ausonie
Que César les doit prendre ou dans la Sicanie ? »
Sur quoi j'ai beau jurer que j'ignore ; à leurs yeux
Je suis un homme étrange et bien mystérieux.

Hélas ! et l'heure fuit et je perds ma journée,
Et je soupire en vain : « Campagne fortunée,
Oh ! quand te reverrai-je ? oh ! quand sous tes abris
Pourrai-je des vieux temps relire les écrits,
Et libre de dormir, libre de ne rien faire,
En savourant l'oubli de longs soins me distraire ! »
Revenez sur ma table, ô mêts si doux pour moi,
Légumes d'un bon lard assaisonnés, et toi,
Fève que Pythagore appelait sa parente !
Divins repas du soir où si peu me contente,
Lorsque, entouré des miens et devant mon foyer,
Des reliefs du festin je me plais à choyer
Des marmots des valets la cohorte indiscrète.



Ni même si Lepos danse plus ou moins bien ;
Mais de ce qui nous touche on parle, et l'entret
Se borne aux points qu'aucun n'ignore sans dom
Pour le bonheur vertu, bien, qui fait davantage
Qui scelle l'amitié ? besoin ? penchant ? raison ?
Puis quel est le principe et le comble du bon ?

Cependant Cervius, dont la verve s'éveille,
Conte à l'occasion ses histoires de vieille.
D'Arelius ainsi vient-on naïvement
Nous vanter les grands biens, source d'un grand tc

« Un jour, dit mon voisin, dans son modeste asil
Un pauvre rat des champs reçut un rat de ville ;
Vieil hôte, il hébergeait un de ses vieux amis.
Apre et dur à lui-même, il se croyait permis
D'ébrécher ces jours-là son mince patrimoine.
Pois chiches réservés, raisins secs, longue avoin
Lard à demi rongé qu'il ménageait si bien,
De son avoir enfin bref il n'épargna rien.
D'un convive blasé qui, d'une dent hautaine
Interrogeant les mets, les effleurait à peine,
En variant les plats, le patron se flattait

De vaincre les dégoûts, tandis qu'il grignottait,
Étendu sur la paille, ivraie, orge vulgaire,
Laissant au citadin le meilleur de la chère.

« Mon pauvre ami, lui dit celui-ci, quel plaisir
« Peux-tu goûter céans ? et que vas-tu choisir,
« Pour t'y loger, ces bois, ces monts inaccessibles ?
« Ne préfères-tu pas à ces déserts horribles
« La ville et les humains ? Viens, crois-moi, suis mes pas ;
« Tout ce qui vit sur terre est soumis au trépas ;
« Grands, petits, au destin nul ne se peut soustraire.
« Ainsi dès aujourd'hui, puisque tu le peux faire,
« Commence à vivre heureux, mon cher, et, souviens-toi
« Combien la vie est courte, et fais-en bon emploi. »

Il dit : charmé, vaincu, le cœur plein d'espérance,
Le rustique d'un bond hors de son trou s'élance.
On part ; nos pèlerins dans la ville de nuit,
Se glissant sous les murs, veulent entrer sans bruit.

La nuit avait déjà de la voûte céleste
Parcouru la moitié ; nos galants d'un pied leste
Dans un vaste logis vont s'installer tous deux.

Là sur des lits d'ivoire ils voyaient autour d'eux
Flamboyer l'écarlate, et dans mainte corbeille
S'étaler maint relief du festin de la veille.
Sur un brillant tapis de pourpre et de brocard



Mais sous un heurt soudain la porte retentit !
L'un et l'autre en sursaut se jette à bas du lit ;
Et dans tous les recoins, éperdus, hors d'haleine
Ils courent se blottir où la peur les entraîne ;
Vingt molosses enfin de leurs longs hurlements
Ébranlent la maison jusqu'en ses fondements.

« Ami, dit le rustique, un tel genre de vie
« N'est point mon fait ; adieu ! Les bois sont ma p
« J'y rentre, et dans mon trou prudemment retir
« A mon frugal menu je m'y résignerai. »

LE VER-LUISANT DU CIMETIÈRE,

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Sur la porte du cimetière,
Entre deux panneaux vermoulus,
Un ver-luisant de sa lumière
Éclairait ceux qui n'y voient plus.

« Salut, ô flambeau taciturne ! »
En le voyant cria de loin
Un poète, rôdeur nocturne
Perpétrant ses vers sans témoin.

« Salut, ô pâle luminaire
Qui veilles au chevet des morts !
Es-tu la lampe solitaire
De la prière — ou du remords ?

« Es-tu l'étincelle qu'allume,
Pour retrouver un mort chéri,
Quelque âme, dont l'amour posthume
Par la mort ne fut pas guéri ?

« Lueur d'outre-tombe échappée ,
Viens-tu d'en haut , viens-tu d'en bas
De l'âme crédule et trompée
Égarer ou guider les pas ?

« Es-tu le follet de l'abîme ?
Es-tu le messager de Dieu ? —
Quelle est ta fonction sublime,
Gardien de ce funèbre lieu ? »

A cette lyrique apostrophe ,
Que de son coin il entendit ,
Le ver-luisant , vrai philosophe ,
D'un ton dédaigneux répondit :

« Va ! rêve , sotte créature !
C'est pour appeler mon amant
Que je fais luire à ma ceinture
L'escarboucle et le diamant.

« Les soucis qui troublent ta tête
Me touchent , Dieu merci ! fort peu.
Je vis , — et vivre est une fête ;
J'aime , — et l'amour me met en feu.

« Que m'importent ces lieux funèbres ,
Pourvu que mon époux ailé
M'aperçoive dans les ténèbres ,
Et vole à mon flanc étoilé ! »

PROJET DE BAS-RELIEF,

Par le Même.

Scopas, prends aujourd'hui, pour sculpter un tombeau,
Ton marbre le plus pur et ton meilleur ciseau.
Hélas! c'est le tombeau de l'aimable Néère.
Rappelle-toi ses traits, et d'une main légère
(Comme il sied pour un front si frêle et si charmant)
Reproduis ce motif rêvé par son amant.

L'enfant, qu'un froid mortel a jusqu'au cœur atteinte,
Ferme à demi ses yeux dont la flamme est éteinte.
Trop lourde pour son cou, qui fléchit sous le poids,
Sa tête aux cheveux blonds s'incline, et de ses doigts
Mollement détendus et qui n'ont plus d'étreinte
Glisse et tombe une fleur, — qui laisse un papillon
S'envoler vers le ciel et fuir dans un rayon.
De la vierge, qu'un dieu jaloux nous a ravie,
Le papillon est l'âme, et la fleur est la vie.

RETOUR DU BAL,

Par M. François COPPÉE,

Membre correspondant.

On n'a pu l'emmener qu'à la dernière danse,
C'était son premier bal, songez ! et la prudence
De sa mère a cédé jusqu'au bout au désir
De la voir, embellie encor par le plaisir,
Résister du regard au doigt qui lui fait signe,
Ou venir effleurer, d'un air qui se résigne,
L'oreille maternelle où sa claire voix d'or
Murmure ces deux mots suppliants : Pas encor !
C'est la première fois qu'elle entre dans ces fêtes.
Elle est en blanc, elle a, dans les tresses défaites
De ses cheveux, un brin délicat de lilas.
Elle accueille d'abord, d'un sourire un peu las,
Le danseur qui lui tend la main et qui l'invite,
Et vaguement rougit, et se lève bien vite,
Quand, parmi la clarté joyeuse des salons,
Ont préludé la flûte et les deux violons.
Et le bal lui paraît étincelant, immense.
C'est le premier ! Avant que la valse commence,
Elle a peur tout à coup et regarde, en tremblant,

Au bras de son danseur s'appuyer son gant blanc :
Tel l'oiselet surpris de l'émoi de ses ailes.
La voici donc parmi les grandes demoiselles ;
Un jeune homme lui parle et marche à son côté.
Elle jette autour d'elle un sourire enchanté
Et qui, de toutes parts, reflète des féeries ;
Et devant les seins nus, couverts de pierreries,
Les souples éventails, aux brillantes couleurs,
Semblent des papillons palpitant sur des fleurs.

Pourtant elle est partie, à la fin.

Mais mon rêve
Reste encor sous le charme et, la suivant, achève
Cette première nuit du plaisir révélé.
— Dans le calme du frais boudoir inviolé,
Assise, — car la danse est un peu fatigante,
Elle ôte son collier de perles, se dégante
Et tressaille soudain de frissons ingénus,
En voyant au miroir son col et ses bras nus.
Puis le petit bouquet qui meurt à son corsage
Dans un dernier parfum lui rappelle un passage
De la valse où ce blond cavalier l'entraînait.
Elle cherche un instant sur son mignon carnet
Un nom que nul encor n'a le droit de connaître,
Tandis qu'entre les deux rideaux de la fenêtre,
L'aube surprend déjà la lampe qui pâlit ;
Puis le sommeil enfin l'entraîne vers son lit.

Mais dans l'alcôve obscure où la vierge se couche,
Un doux ange gardien veille, un doigt sur la bouche.
Mon rêve, éloigne-toi. Le respect nous bannit.
C'est violer un temple et c'est troubler un nid
Que de parler encor de ces choses divines,
Alors qu'il ne faut pas même que tu devines.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

AOUST (l'abbé). Analyse des courbes planes contenant la résolution d'un grand nombre de problèmes choisis, à l'usage des candidats à la licence ès-sciences.

BATAILLARD (Charles). L'âne glorifié. — L'oie réhabilitée. — Les trois pigeons. — L'école de village et l'âne savant.

BELLIN (Gaspard). Société protectrice des animaux de Lyon. Rapport fait à la séance publique de l'assemblée générale du 1er mars 1873. — Nécrologie. J.-F. Rivoire, ancien magistrat.

BLANCHET (le docteur). Extrait du Panthéon des illustrations françaises au XIXe siècle.

BLIER (Paul). Les deux archers. Léopardi et Shelley. Impressions de lecture.

BONNEWYN. Discours sur les réactions chimiques de la picrotoxine dans la bière.

BÜCHNER (Alexandre). Étude sur lord Byron.

CAMPION. Annuaire administratif du Calvados, pour 1873. — Id., pour 1874.

CARLEZ (Jules). Notices biographiques sur Angèle Cordier et Yvonne Morel.

CAUVET (Jules). L'ancienne Université de Caen, notice historique. — Notice archéologique sur M. Arcisse de Caumont, lue à la séance solennelle de la Société des Antiquaires de Normandie, tenue, le 1er décembre 1873, sous la présidence de M. Guizot.

CHATEL (Eug.). Notice sur la mosaïque de Lillebonne. — Rapport de l'archiviste à M. le Préfet du

Calvados pour la session du conseil général d'août 1873.

CHAUVET (Emmanuel). Les médecins-philosophes. M. Lélut.

CLAYE (Jules). De la question d'augmentation du salaire des compositeurs typographes. — De la situation faite aux imprimeurs de Paris par la Société typographique. — Les fraisiers et le vernis du Japon. — Banquet annuel de la Saint-Jean-Porte-Latine. — Eugène Delacroix. Sa vie et ses œuvres.

CLOÜET (J.). Rapport sur l'excursion de Roncherolles, visite au musée géologique de M. Boutillier. — Note sur une prétendue pluie de vers. — Un cas curieux de formation de calculs biliaires.—Réflexions sur les champignons. — De l'empoisonnement du foin. — Étude analytique sur des fragments d'os colorés en vert, trouvés dans des fouilles à Rouen. — Études sur les eaux courantes, à propos de pisciculture. — Remarques sur les particularités du caméléon ordinaire. — Recherches sur l'intoxication saturnine locale.

CROIZIER (le comte de). Les intérêts européens en Asie. La Perse et les Persans. — Nasr-Eddin-Schah. Le nouvel Iran et l'équilibre européen.

DAVID (Jules). — Le bassin de la Seine. Régime de ses eaux. Ses inondations.

DE BOUIS. Instruction sur le renouvellement de vie par Jean Mabillon.

DE CHARENCY. Essai d'analyse grammaticale d'un texte en langue Maya. — De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob.

DELISLE (Léopold) et PASSY (Louis). Mémoires et

notes de M. Auguste Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure.

DELISLE (Léopold). Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis.

DE LONGPÉRIER (A.). Académie des inscriptions et belles-lettres. Rapport fait, au nom de la Commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1872. 20 nov. 1872.

DEMARSY (A.). Société historique de Compiègne. Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1872.

DENIS (Jacques). Notice biographique sur M. Antoine Charma.

DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eug.). Notice sur Georges Besnard. — Rapport sur le concours ouvert pour un essai sur la vie et les œuvres de Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen, en 1652.

DESDEVISES DU DEZERT. Discours prononcé, dans la Faculté des Lettres de Caen, à l'ouverture du cours de géographie, le 29 janvier 1874.

DIGARD (de Lousta). Le poète Michel Legoupil. — Deux célébrités de village. — Sir Richard, baron d'Oxford.

DU MONCEL. Origine de l'induction.

DUPONT (Gustave). Histoire du Cotentin et de ses îles, tome IIe. — Les écoles primaires du Calvados. Enquête sur l'état de leurs bâtiments et de leur mobilier.

EGGER. Observations sur le genre de drame appelé satyrique.

FERRAND (Joseph). Séance publique de l'Académie de Caen, du 20 novembre 1872. Discours d'ouver-

ture. De l'écart entre nos institutions politiques et notre état intellectuel et moral.

FIERVILLE (Ch.). Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1412-1473). — De Quintilianeis codicibus et præcipue inter nostros de codice Carcassonensi disquisitio.

FLAMMARION (G.). Sur la planète Mars.

GIRAULT (Ch.). Notes relatives au mouvement de la population dans le Calvados depuis le commencement du siècle.

HÉBERT-DUPERRON. Conférence pédagogique faite à Lisieux, le lundi 4 mai 1874.

HÉGUIN DE GUERLE. Les loisirs d'un octogénaire.

HUILLARD-BRÉHOLLES. Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France. 30 décembre 1870.

HUREL (J.-M.). Notre-Dame de Guibray. Étude archéologique (en vers latins).

LA FERRIÈRE (le comte Hector de). La Normandie à l'étranger. Documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères (XVIe et XVIIe siècles).

LARTIGUE. Note au sujet du rapport de MM. Crode-Spinelli et Sivée sur leur ascension du 22 mars 1874.

LA TOURELLE (Pseudonyme). Études historiques sur Cherbourg.

LAVALLEY (Gaston). La Jeanne Hachette normande. — Notice sur M. Lefèvre, commandant du Génie.

LECADRE. Étude biographique. Millet-Saint-Pierre. — La première conférence au Havre. — Étude sur le mouvement de la population et sur les affections épidémiques qui ont régné au Havre durant les années 1871 et 1872. — Dicquemare et Lesueur.

Le Roy (Alphonse). Le pouvoir des mots. Lecture faite à la séance publique de l'Académie royale de Belgique, le 14 mai 1873. — Das Unterrichtswesen in Südamerica.

Le Roy-Mabille. Lettres à M. Babinet sur la précipitation incessante des eaux, par leur propre poids, vers le centre de la terre et sur les nombreux phénomènes qui en sont la conséquence. — Nouvelles considérations sur l'infiltration des eaux et sur l'affaissement graduel des côtes, faisant suite aux lettres à M. Babinet.

Liais (Emmanuel). Climats, géologie, faune et géographie botanique du Brésil.

Lieblein (J.). Recherches sur la chronologie égyptienne, d'après les listes généalogiques.

Marchand (Eug.). Mesure de la force chimique contenue dans la lumière du soleil.

Morière. Notice biographique sur Sébastien-René Lenormand.

Neyreneuf. Tourniquet électrique.

Panthou (Lanfranc de). Du rôle de la famille dans l'éducation.

Papier (A.). Essai d'un catalogue minéralogique algérien, alphabétique et descriptif, avec introduction, résumé géographique et analytique, notes, tableau de classification naturelle, tableau synoptique, alphabétique et géognostique, cartes routières et planches d'échantillons dessinés et coloriés d'après nature.

Parrot (Armand). Histoire de la ville de Nice. — Notice sur l'école et l'université d'Angers, au moyen-âge. — Messire Guillaume Poyet, chancelier de

France. — Abolition du droit de tierçage en Anjou.

Pellerin (Albert). Cour d'appel de Nîmes. Discours prononcé dans l'audience solennelle du 4 novembre 1873. Des biens communaux.

Picard (Germain). Violettes et roses. 2e série : sonnets et fantaisies.

Piedagnel (A.). Les ambulances de Paris pendant le siége.

Rambaud (Alfred). Robert de Clari, guerrier et historien de la quatrième croisade. — Les Français sur le Rhin (1792-1804).

Renault. Notice sur M. de Caumont, fondateur de l'Association normande.

Simon (Jules). Discours à l'assemblée générale des délégués des Sociétés savantes, réunis à la Sorbonne, le samedi 19 avril 1873.

Sorel (Albert). Une soirée à Sèvres pendant la Commune.

Storm (Joh.). De romanske sprog og folk.

Theureau (Louis). Étude sur la vie et les œuvres de Jean Marot.

Thielens (Armand). Voyage botanique et paléontologique en Eifel, ou rapport sur les excursions scientifiques de la Société royale de Belgique, suivi de quelques notes malacologiques. — Les orchidées de la Belgique et du grand-duché de Luxembourg. — Acquisitions de la flore belge, 2e fascicule comprenant les années 1869, 1870, 1871 et 1872.

Tollemer (l'abbé A.). Journal d'un sire de Gouberville et du Mesnil-au-Var, gentilhomme campagnard, au Cotentin, de 1553 à 1562.

Travers (Julien). Annuaire de la Manche, 45e

année. — Notice biographique sur M. Jules-Romain Tardieu (J. T. de Saint-Germain).

TRAVERS (Émile). Une réception dans l'ordre religieux et militaire des Saints-Maurice-et-Lazare de Savoie au XVIIIe siècle; étude sur des documents inédits.

VALLÈS (F.). Nouvelles études sur les inondations au point de vue de l'insalubrité des réservoirs; de l'influence des forêts ; du reboisement envisagé comme agissant contre les inondations et les ravinements. — Observations sur le rapprochement théorique et pratique des formes réelles et imaginaires dans certaines recherches par approximation. — Notice topographique et hydrostatique sur quelques étangs de la partie du département des Bouches-du-Rhône, comprise entre la Méditerranée, l'étang de Berre et la plaine de la Crau. — Considérations sur l'intensité respective des écoulements qui ont lieu, après la pluie, à la surface des terrains boisés et des terrains déboisés. — Études sur les eaux de Marly et de Versailles. — De l'aliénation des forêts aux points de vue gouvernemental, financier, climatologique et hydrologique.

VILLERS (Georges). Rapport fait, le 14 février 1874, à la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, sur le projet d'élever en cette ville un monument à M. Arcisse de Caumont.

WIART. Les infusoires en médecine.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Association scientifique de France, à Paris.

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société d'émulation d'Abbeville.

Société d'émulation et d'agricult. de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras (sciences, lettres et arts).

Société éduenne, à Autun.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Athénée du Beauvoisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Société des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

Commission des monuments histor., à Bordeaux.

Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.

Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.

Société académique de Brest.

Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société d'horticulture du Calvados, à Caen.

Société des beaux-arts, à Caen.

Association normande, à Caen.

Institut des provinces, à Caen.

Société française d'archéologie, à Caen.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.

Société d'archéologie, etc., à Avranches.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société d'émulation de Cambrai.

Société d'agriculture, etc., de la Charente, à Angoulême.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

Société académique de Cherbourg.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Académie des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.

Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, à Colmar.

Société des sciences naturelles et historiques des lettres et des beaux-arts de Cannes.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

Société académique du Cotentin, à Coutances.

Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société des sciences, etc., du Doubs, à Besançon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).

Société libre d'agriculture,etc.,de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, etc., de Falaise.

Académie du Gard, à Nîmes.

Académie Delphinale, à Grenoble.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Société géologique de Normandie, au Havre.

Société d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.

Société des sciences, etc., à Lille.

Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société historique de Lisieux.

Société d'émulation de Montbéliard.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Académie des scienc., belles-lettres et arts de Lyon.

Société d'agriculture, etc., à Lyon.

Société d'horticulture de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.

Académie de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Académie de Metz.

Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

Société industrielle de Mulhouse.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Société des sciences de Nancy (ancienne société des sciences naturelles de Strasbourg).

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Société d'agriculture des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture de la Haute-Loire, au Puy.

Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, etc., de Rochefort.

Académie des sciences, etc., de Rouen.

Société libre d'émulation, etc., de Rouen.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société des amis des sciences naturelles de Rouen.
Société de l'histoire de Normandie, à Rouen.
Société industrielle de Rouen.
Société d'agricult., etc., de la Loire, à St-Étienne.
Société d'agriculture, etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Société d'émulation de la Vendée, à Roche-sur-Yon.
Société des sciences morales, etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Viroise d'émulation, à Vire.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Académie des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. d'horticulture de Haute-Garonne, à Toulouse.
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Soc. d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie archéologique de Belgique, à Anvers.
Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.
Institut Lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Société d'archéol. et numism. de St-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie, à Amsterdam.
Société malacologique de Belgique, à Bruxelles.
Société des sciences naturelles de Brünn.
Université royale de Norwége, à Christiana.
Institut Smithsonien, à Washington.

Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Académie des sciences de St-Louis.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.
Société d'histoire naturelle de Portland.
Lycée d'histoire naturelle de New-York.
Société de médecine de la Colombie.
Institut d'Essex.



RÈGLEMENT

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

Paris, le 19 février 1873.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, ampliation d'un décret en date du 9 février courant, qui autorise l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen à modifier ses statuts.

Je vous prie de vouloir bien déposer ladite ampliation dans les archives de l'Académie de Caen.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

DE FOURTOU.

DÉCRET.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu la demande formée par l'Académie des Sciences,

Arts et Belles-Lettres de Caen, à l'effet d'être autorisée à modifier ses statuts;

Vu les anciens statuts de ladite Académie, approuvés par décret du 10 août 1853;

Le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

Article 1er. Sont approuvés, pour remplacer les anciens statuts de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, les nouveaux statuts de cette Académie, ci-annexés.

Article 2. Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 9 février 1874.

Signé : Mal DE MAC-MAHON.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : DE FOURTOU.

ART. I. — L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen se compose de *membres titulaires*, de *membres honoraires* et d'*associés correspondants*.

Le nombre des membres titulaires est de *quarante-cinq*.

Celui des membres honoraires n'est pas limité. Ils

jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

Le nombre des associés correspondants est illimité. Si, parfois, ils viennent à Caen, ils prennent place parmi les membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

Art. II. — Quand une place de titulaire devient vacante, les candidats sont présentés par deux membres titulaires ou honoraires, qui remettent au président ou au secrétaire la liste des travaux de ces candidats et un ouvrage imprimé ou manuscrit à l'appui de leur demande.

Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire, s'il a été dix ans membre titulaire, et s'il a soixante ans d'âge.

Toute nomination d'associé correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer les membres qui l'ont présenté. Ceux-ci peuvent retirer leur présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

Art. III. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement

aux nominations ou les renvoie à une autre séance, qu'elle détermine.

ART. IV. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire, l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs, un mois au plus tôt après la présentation. — S'il s'agit de la nomination d'un associé correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un associé correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

ART. V. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

Art. VI. — La Commission d'impression est composée de six membres titulaires nommés à cet effet, auxquels sont adjoints le Président, le Secrétaire et le Vice-Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer dans la bibliothèque de la Compagnie un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres titulaires ou honoraires.

Art. VII. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. VIII. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année, dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers

tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Art. IX. — Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix, sans qu'il y ait réclamation.

Art. X. — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures et demie précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacances pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

Art. XI. — L'Académie tient, quand elle le juge convenable, des séances publiques, dont elle fixe le jour, l'heure et le lieu par une délibération.

Art. XII. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne et à toutes les dépenses imprévues.

Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer, sur les signatures du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

Art. XIII. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres honoraires. Elle est de dix francs et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre et la paie en recevant son diplôme.

Art. XIV. — Tous les membres titulaires sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année. Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'art. XIII.

Les membres honoraires n'encourent aucune amende pour leur absence.

Art. XV. — L'Académie laisse aux auteurs des travaux qu'elle imprime la responsabilité des opinions qu'ils y soutiennent.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er SEPTEMBRE 1874.



Bureau

POUR L'ANNÉE 1873-1874.

MM.

BERTRAND, *président.*
DUPONT, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
LAVALLEY, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

BERTRAND, TRAVERS, LAVALLEY,	membres de droit.
CAUVET, DE BEAUREPAIRE, CHAUVET, DENIS, FAYEL JOLY	membres élus.

Membres titulaires (1).

MM.

BERTRAND, ancien maire de Caen.
TRAVERS, prof[r] honoraire à la Fac. des lettres.
PIERRE, doyen de la Faculté des sciences.
DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.
MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
BERTAULD, professeur à la Faculté de droit.
GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
CAUVET, professeur à la Faculté de droit.
DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
CHATEL, archiviste du Calvados.
ROULLAND, directeur de l'École secondaire de médecine et maire de Caen.
MELON, président du Consistoire.
JOLY, doyen de la Faculté des lettres.
COURTY, de la Société des Antiq. de Normandie.
COLLAS, conseiller à la Cour d'appel.
BÜCHNER, prof[r] de litt. étr. à la Fac. des lettres.
FAYEL, professeur à l'École de médecine.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
DUPRAY DE LA MAHÉRIE, conseiller.
EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur à la Faculté des sciences.
PIQUET, conseiller à la Cour d'appel.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur de l'Académie.

(1) Le nombre des titulaires sera réduit par les extinctions au nombre réglementaire de 45. Aucune élection n'aura lieu avant qu'il soit réduit à 44.

DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, conseiller.
LEGENTIL, professeur de seconde au Lycée.
DENIS-DUMONT, prof[r] à l'École de médecine.
DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
CARLEZ (Jules), professeur de musique.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-secrétaire de la Société d'agriculture.
LE CERF, membre de la Société des Antiquaires.
FERRAND, préfet du Calvados.
ALLOU, recteur de l'Académie.
CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
LAVALLEY (Gaston), sous-bibliothécaire.
RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres.
TRAVERS (Émile), conseiller de préfecture.
BOUET, peintre, de la Société des Antiquaires.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, professeur à l'École de médecine.
BLANCHE, conseiller à la Cour d'appel.
HOUYVET, conseiller à la Cour d'appel.
WIART, professeur de l'École de médecine.
CAREL, professeur à l'École de droit.
DELISE, ancien procureur général.
CAMPION, secrétaire de la Mairie.
NEYRENEUF, professeur de physique au Lycée.
LE BLANC, ingénieur en chef.
LANFRANC DE PANTHOU, avocat général.
VARNIER, professeur au Lycée.
GASTÉ, professeur de rhétorique au Lycée.
DESDEVISES DU DÉSERT, professeur à la Faculté des lettres.



BONNAIRE, prof[r] honoraire de la Fac. des
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit
GERVAIS, membre de la Soc. des Ant. de No
DE LA CODRE, notaire honoraire.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Univer
LE BOUCHER, prof[r] hon[re] de la Fac. des sci

Membres associés-correspondan

MM.

PATIN, secrétaire perpét. de l'Académie fr
DIEN, peintre à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Acad. des scienc
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut,
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à
CHESNON, ancien principal de collége, à É
M[me] Lucie COUEFFIN, à Bayeux.
GIRARDIN, ancien recteur de l'Académie
mont.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à

LE BRETHON, sous-bibliothécaire, à Rouen.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, id.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, id.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, ex-professeur de rhétorique, à Falaise.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
VIOLLET, ingénieur à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, professeur de physique à la Faculté des sciences de Paris.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, professeur de physique, à la Faculté des sciences de Paris.
DELACHAPELLE, ancien professeur, à Cherbourg.
DUMONT, juge, à St-Mihiel.
DE BANNEVILLE, diplomate, à Paris.
CHARPENTIER, direct[r] de l'Éc. normale d'Alençon.

JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, ex-prof[r] de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, membre de l'Académie des sciences, à Paris.
HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de Cassation, id.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
DE KERCKOVE, à Anvers.
MÉNANT, conseiller à la Cour, à Rouen.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET (l'abbé), corresp. de l'Institut, à Rouen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Poitiers.
DE BUSSCHER, secr. de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
DUVAL-JOUVE, inspect[r] universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du Roi, à Liége.
DE GIRARDOT, antiquaire à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
MERGET, prof[r] à la Faculté des sciences de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, ancien provis[r], à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, direct[r] des beaux-arts, à Paris.
CHOISY, ancien professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de N.-D.-d'Aliermont (Seine-Inf.).

SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, id.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAUREAU, membre de l'Institut, à Paris.
M[lle] A. BOSQUET, femme de lettres, id.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE ROZIÈRE, inspect[r] général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUD (Clovis), juge d'instruction hon[re], à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec. de la Soc. roy. des ant. de Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des archives nationales, à Paris.
M[me] PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.
DE RAYNAL, premier avoc. général à la Cour de Cass.
LEPELLETIER, procureur général à Amiens.
BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtcl (Suisse)
GARNIER, secr. de la Société des ant. de Picardie.
SAUVAGE, ex-juge de paix, à Le Louroux-Béconnais.
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREUIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.

DARU, ancien ministre des Aff. étr., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
DIGARD DE LOUSTA, bibliothécaire, à Cherbourg.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect[r] gén. des ponts-et-chauss., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof[r] d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. royale des beaux-arts de Gand.
JARDIN (Éd.), insp[r]. adj. de la Marine, à Brest.
FRANÇOIS, ancien conseiller d'État.
CANTU (César), historien, à Milan.
CANEL, littérateur, à Pont-Audemer.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Formentin
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
M[me] CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, membre de l'Institut, à Mesnil-Durand.
LAIR, (Jules), de l'École des Chartes, à Paris.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.

MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, id.
GAUCHER, prof[r] de seconde au lycée Bonaparte, id.
LUCE, auxiliaire et lauréat de l'Institut, id.
GUISLAIN-LEMALE, historien au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
MORIN, ex-dirt[r] de l'École des sciences de Rouen.
M[me] Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, ex-inspect[r] de l'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, id.
BLANCHE, premier avoc. gén. à la Cour de Cass., id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.
MAREY, professeur au Collége de France.
JOAO DA CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Pierre), sergent-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour de Paris.
DE SAINT-ALBIN (H.), conseiller à la Cour de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, à Bastia.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.

OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BAUDEMENT, de la bibliothèque nationale, à Paris.
PELLERIN, avocat-général, à Nîmes.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
QUENAULT, ancien sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), procureur-général à la Cour d'appel d'Alger.
MILLIEN, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liège.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), censeur au lycée de Coutances.
VILADE (Léon de), juge au tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.
DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef, à Paris.
GUÉRARD (A.), fabuliste, id.
DECORDE, ex-secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure).
RABOU, ancien procureur général, à Paris.
REYNALD, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
OLIVIER, inspr général des ponts-et-ch., à Paris.
DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.
THÉRY, insp.-général hon. de l'Université, à Paris.

HIPPEAU, professeur honoraire de Faculté, à Paris.
MARIE, professeur à l'École de droit de Rennes.
Mme DACHÉ, à Bayeux.
VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
THIELENS, id., à Tirlemont.
PUISEUX, inspecteur d'Académie, à Versailles.
LEBRETHON, professeur au lycée de Laval.
ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
WIESENER, ancien prof^r au lycée Louis-le-Grand.
MÉTIVIER, professeur d'histoire, à la Flèche.
DES DIGUÈRES, membre de plusieurs Sociétés savantes.
FOUCHER DE CAREIL, éditeur de Leibnitz.
GARCIN DE TASSY, professeur au Collége de France.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.
TROCHON, procureur de la République, à Mortain.
LE CACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Académie, à Valognes.
DELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.
CLAYE (J.), imprim. et homme de lettres, à Paris.
SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Ch.), membre de l'Institut, à Paris.
BRÉAL (Michel), prof^r au Collége de France, id.
GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
HÉGUIN DE GUERLE, inspect^r hon^re de l'Université.
DROUYN DE LHUYS, ancien ministre, à Paris.
VALLÈS (François), ingén^r en chef hon^re, à Paris.
DEMARSY, conservateur du musée de Compiègne.
LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.
SOREL (Albert), économiste, à Paris.
PIÉDAGNEL (Alexandre), littérateur, à Paris-Passy.
GUIZOT, de l'Académie française, au Val-Richer.



PARROT, antiquaire, à Angers.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE. v

SUJETS DE PRIX. VII

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 NOVEMBRE 1872. . 1

DISCOURS D'OUVERTURE. DE L'ÉCART ENTRE NOS INSTITUTIONS POLITIQUES ET NOTRE ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL, par M. J^h FERRAND, préfet du Calvados, président de l'Académie. . . . 3

RAPPORT GÉNÉRAL, par M. JULIEN TRAVERS, secrétaire de l'Académie 15

DES GRÈVES, par M. PAUL LEROY-BEAULIEU . . . 21

UNE SOIRÉE A SÈVRES PENDANT LA COMMUNE, par M. ALBERT SOREL. 40

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR SÉBASTIEN-RENÉ LENORMAND, par M. MORIÈRE. 49

LA FOULE, par M. CLOVIS MICHAUX 79

LE PASSEREAU, par M. COLLAS 82

LES DEUX ARCHERS, par M. PAUL BLIER . . . 84

Deux fables (Le dindon, — Le chasseur vengé), par M. [illegible]. 85

MÉMOIRES 87

Origine de l'induction, par M. Th. du [illegible] . [illegible]

Tourniquet électrique, par M. [illegible] . . [illegible]

Notes relatives au mouvement de la population dans le Calvados depuis le commencement du siècle, par M. Ch. [illegible]. . . . . . . [illegible]

Essai d'analyse grammaticale d'un texte en langue maya, par M. H. de Charencey . . . [illegible]

L'ancienne université de Caen. Examen [illegible], par M. [illegible] . . . . [illegible]

L'instruction primaire en France avant 1789, par M. [illegible]. . . . . [illegible]

La [illegible]; [illegible] de la Russie au XVII[e] siècle, par M. Alfred Rambaud . . . [illegible]

Poésie orientale. Extrait d'une histoire inédite de la poésie sémitique, par M. Jules David . . [illegible]

Note sur le transport des flottes à travers les isthmes dans les temps anciens, par M. [illegible] . . . . [illegible]

Notice biographique sur M. Antoine Charma, par M. Jacques Denis . . . . [illegible]

Biographie de M. Alfred [illegible], par M. Jules [illegible] . . . . [illegible]

Notice biographique sur M. Jules-Romain Tardieu (J.-T. de Saint-Germain), par M. Julien Travers. 310

M. de Caumont. Sa vie et ses œuvres, par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire. . . . 324

Notice biographique sur le président Thibaudeau, par M. Boivin-Champeaux. 402

A l'Académie de Metz. — Un mot sur les Mémoires de l'Académie de Metz (1870-1871), par M. A. Joly. 430

Rapport sur un concours pour un prix Le Sauvage, dont le sujet était : *De l'action physiologique et thérapeutique des alcooliques*, par M. le docteur Fayel 439

Rapport fait, au nom d'une commission, sur un concours ouvert par M. Ferrand, préfet du Calvados, pendant l'année 1871-1872, par M. Bertrand 457

POÉSIES 465

Sonnets philosophiques, par M. Julien Travers. 467

Le docteur (historiette), par M. Collas. . . . 473

Deux fables (L'agneau, malade imaginaire, — Le chevreau volontaire), par M. Théry. 477

Conseil, par M. Céphas Rossignol. 480

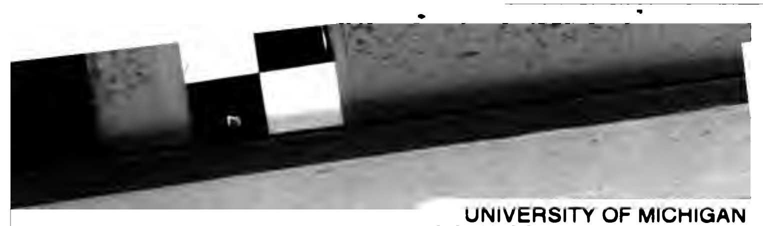
Traduction d'une satire d'Horace, par M. A. Anquetil 482

LE VER LUISANT DU CIMETIÈRE, par M. PAUL BLIER. 484
PROJET DE BAS-RELIEF, par le Même 491
RETOUR DU BAL, par M. FRANÇOIS COPPÉE . . . 492

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE 495
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES 502
RÈGLEMENT 508
LISTE DES MEMBRES 515

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.





UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 7505

